République et canton de Genève

Rapport sur les comptes 2011

Tome

2

Compte de fonctionnement par politique publique et par programme

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Rapport sur les comptes 2011

Tome 2

Le Rapport sur les comptes 2011 de l'Etat de Genève est constitué de 5 tomes.

Le **tome 1** contient les états financiers individuels établis selon les normes IPSAS, le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par centre de responsabilités, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par centre de responsabilités, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget d'investissement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 4** contient les états financiers consolidés établis selon les normes IPSAS, le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat

Le **tome 5,** qui constitue une **annexe** au rapport sur les comptes 2011, présente le Bilan social de l'Etat de Genève. Le Bilan social contient un grand nombre d'informations et de données statistiques concernant le personnel de l'administration publique.

Sommaire

1. Introduction à la lecture du document 3

2. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme 9

Synthèse des priorités par politique publique

département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme

3. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme 303

Annexes :

Liste des programmes par département 367

Comparaison et classification par nature à 3 positions et par politique publique 371

Effectifs par politique publique et par département 379

Subventions accordées 383

Crédits supplémentaires et extraordinaires 411

1. Introduction à la lecture du document

Introduction à la lecture du document

Les Comptes 2011 comportent 61 programmes regroupés en 16 politiques publiques identifiées par des lettres de A à P.

Détail d'une fiche programme :

Chaque fiche de programme contient les éléments suivants :

- 1. Le nom du programme et le département responsable
- 2. Les revenus et charges du programme
- 3. Les postes
- 4. Le descriptif du programme
- 5. La liste des prestations
- 6. La réalisation des projets prioritaires et la justification des écarts
- 7. Les objectifs et indicateurs

1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte quelques exceptions : le programme Géodonnées de référence et garantie des droits réels dont la responsabilité est partagée entre le DCTI et le DIM, le programme P01 Etats-majors et activités de support départementales dont la responsabilité incombe au Conseil d'Etat et le programme O04 Services généraux qui devra être discuté et voté au niveau des prestations, vu la nature des entités impliquées (Cour des Comptes, Inspection cantonale des finances (ICF), Préposées à la surveillance de la LIPAD, etc.)

2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 Charges de personnel, 31 Dépenses générales, etc.) Les natures comptables n'ont pas été modifiées par rapport aux précédents budgets par CR. Les comptes 2010, présentés par CR, ont été retraités pour comparaison..

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau abouti au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement.

- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique P États-majors, activités de support et prestations de moyens).

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet

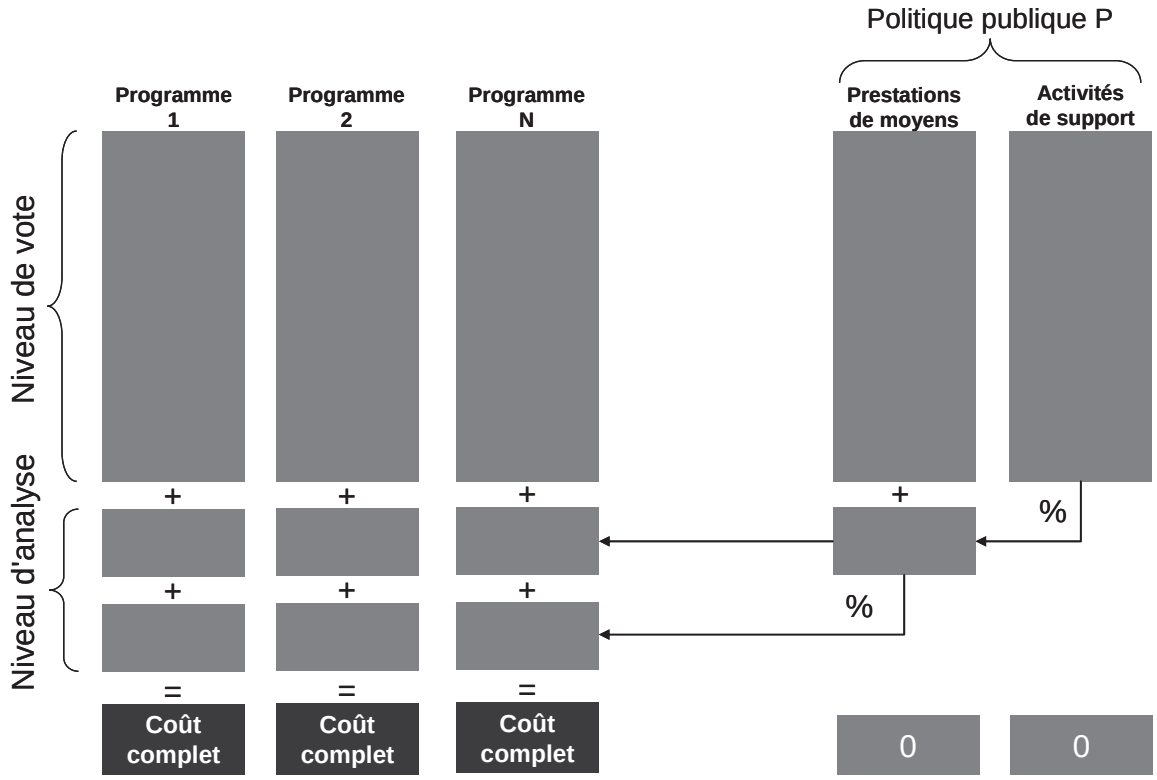

Les activités de support correspondent aux 6 activités des secrétariats généraux des départements et de la chancellerie d'Etat (état-major, finances départementales, ressources humaines départementales, contrôle interne, systèmes d'information et logistique). Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département, ou de la chancellerie, selon une clé de répartition basée sur les charges hors subvention.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques transversaux (CTI), à la mise à disposition de locaux (Office des bâtiments, DCTI), aux ressources humaines transversales (OPE) et aux finances transversales (DGFE et direction de support du DCTI). Elles sont réparties selon des clés de répartitions prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'Etat en fonction de leur « consommation ».

Ainsi, les charges de bâtiment sont réparties en fonction des m2 utilisés (loyer moyen), les systèmes informatiques en fonction des postes informatiques, les ressources humaines transversales en fonction des charges de personnel et les finances transversales en fonction des charges hors subvention.

Cette présentation à deux niveaux permet aussi de respecter les articles 29 et 30 de la loi sur la gestion administrative de l'Etat de Genève relatif aux imputations internes, à la ventilation des charges et aux coûts complets. En effet, depuis 2011, la nature 39 Imputations internes ne comprend plus que les « vraies » imputations internes, soit les refacturations de service entre entités. Les « fausses » imputations internes, soit les reventilations de charge de locaux et d'informatique (auparavant les natures 391 et 395), figurent maintenant dans le coût complet au deuxième niveau, parmi les prestations de moyens. Les comptes 2010 ont également été retraités sur ce point.

S'agissant des subventions (nature 36), un tableau détaillé, ligne par ligne, classé par programme, se trouve en annexe du présent document.

3. Les postes du programme

Pour chaque programme figure le nombre de postes accordés en distinguant :

- Les ETP (équivalent temps plein) fixes : correspond au personnel permanent (régulier) avec contrat à durée indéterminée (CDI). Il s'agit donc de fonctionnaires et d'employés. Cette information est reprise dans les récapitulatifs financiers par politique publique et par programme.

- Les ETP auxiliaires : contrats à durée déterminée destinés, à couvrir des remplacements ou une surcharge de travail temporaire.

- Les ETP agents spécialisés : engagements à durée déterminée, destinés à des profils de compétences particuliers afin d'œuvrer sur des projets.

Ces ETP proviennent de tous les CR concernés par le programme. Il est donc possible que plusieurs départements soient concernés.

Seule l'information relative au nombre de postes accordés au budget est disponible, celle relative aux postes réellement utilisés aux comptes 2010 ne l'est pas sous cette forme.

4. Le descriptif du programme

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

5. La liste des prestations

Un programme est toujours une somme de prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ce projet de budget, à l'exception des services généraux (programme O04). Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

6. La réalisation des projets prioritaires et la justification des écarts

Cette partie correspond au compte-rendu du programme. Elle doit mentionner l'état d'avancement des projets prioritaires de l'exercice qui ne figurent pas explicitement dans le programme de législature et justifier les écarts par rapport au budget, sur la partie financière et sur les ETP.

7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit maintenant la loi, le budget financier est maintenant accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant de juger de la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen).

- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable).

- Qualité (qualité de la prestation fournies par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'usager).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau. En principe, dans chaque programme, il doit y avoir un équilibre entre ces trois types.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statut quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs (comptes 2009 ou 2010, ou au budget 2011). Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs à 2011, s'il s'agit de nouveaux indicateurs.

De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

Annexes

En annexe, figurent aussi deux tableaux permettant mieux lire ce budget par programme.

- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.

- Le tableau de l'intégralité des subventions classées par programme. Pour chaque ligne, on trouve la référence au type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les années 2011-2010.

2. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme

Arborescence Politique publique - programme

A Formation
- A01 Enseignement obligatoire
- A02 Enseignement post-obligatoire et formation continue
- A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles
- A04 Hautes écoles

B Emploi, marché du travail
- B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
- B02 Surveillance du marché du travail

C Action sociale
- C01 Accès à l'assurance-maladie
- C02 Soutien à la famille
- C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
- C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle
- C05 Actions en matière d'asile et de migration

D Personnes âgées
- D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

E Handicap
- E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

F Environnement et énergie
- F01 Protection de l'environnement
- F02 Energie
- F03 Gestion des eaux
- F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air
- F05 Politique agricole

G Aménagement et logement
- G01 Accès au logement
- G02 Aménagement du territoire
- G03 Conformité des constructions et des chantiers
- G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

H Sécurité et population
- H01 Population, droit de cité et migration
- H02 Sécurité publique
- H03 Sécurité civile
- H04 Armée et obligation de servir
- H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
- H06 Exécution des poursuites et faillites
- H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H08 Droits humains

I Justice
- I01 Pouvoir judiciaire

J Mobilité
- J01 Transports et mobilité
- J02 Infrastructures routières et de transports publics

K Santé
- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L Economie
- L01 Développement et soutien à l'économie
- L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
- L03 Régulation du commerce

M Finance et impôts
- M01 Impôts, taxes et droits
- M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- M03 Péréquation financière intercantonale
- M04 Production et perception des impôts

N Culture, sports et loisirs
- N01 Culture
- N02 Sport et loisirs
- N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

O Autorité et gouvernance
- O01 Grand Conseil
- O02 Constituante
- O03 Conseil d'Etat
- O04 Services généraux
- O05 Développement durable
- O06 Exercices des droits politiques
- O07 Genève internationale
- O08 Régional et transfrontalier

P Activités de support et prestations de moyen
- P01 Etats-majors et activités de support départementales
- P02 Gestion transversale des ressources humaines
- P03 Gestion financière transversale et achats
- P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
- P05 Développement et gestion des systèmes informatiques

A Formation

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)

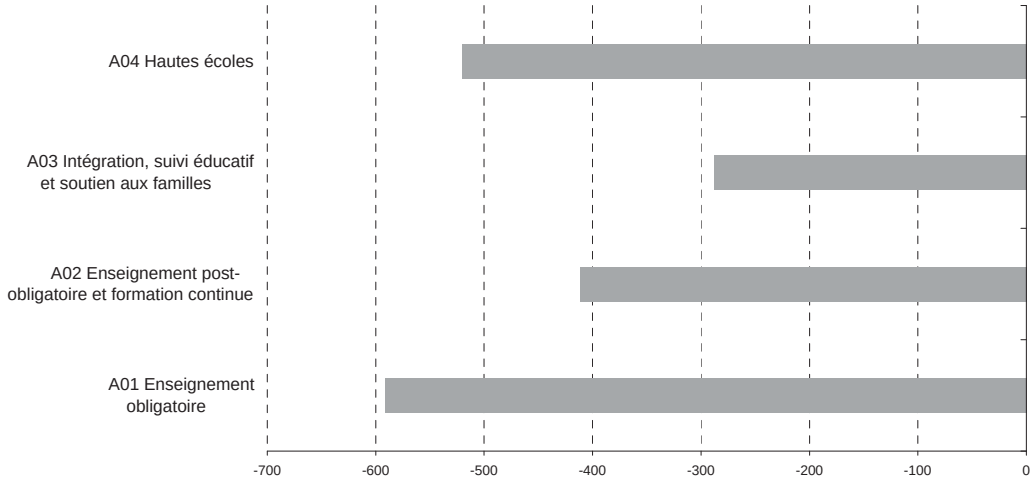

Charges et revenus en millions de francs par programme

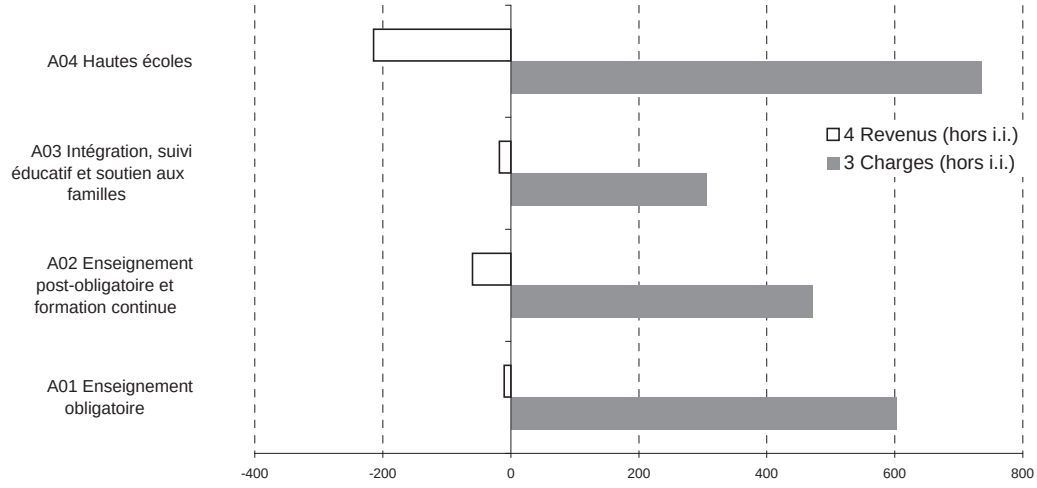

A FORMATION

Synthèse des priorités

L'année 2011 a été une étape importante du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP). En effet, les réformes engagées les années précédentes et consolidées en 2010 ont pris tout leur sens en 2011, année qui a consacré l'entrée en force dans le processus d'harmonisation scolaire. Elles se fondent sur trois axes majeurs : la modernisation du service public, l'augmentation des exigences et le renforcement de l'égalité des chances.

Tous les jeunes gens et jeunes filles doivent être en mesure d'atteindre une certification de l'enseignement post-obligatoire ou professionnel, de trouver une place au sein de la société et d'accéder à toutes les facettes de la citoyenneté. Le Conseil d'Etat entend développer les compétences sociales des jeunes gens et jeunes filles et promouvoir des valeurs, notamment par le renforcement de l'égalité entre hommes et femmes, de l'éducation au développement durable, par le renforcement de l'éducation citoyenne et de l'étude des grands textes ainsi que par la lutte contre les discriminations telles que l'homophobie et le racisme.

Pour que le travail soit valorisé et la mobilité assurée, le Conseil d'Etat a mis le cap sur l'harmonisation scolaire et la mise en place d'une coordination intégrée en vue du pilotage du Plan d'études romand (PER) et d'un meilleur suivi des élèves tout au long de leur parcours dans la scolarité obligatoire. Le concordat HarmoS prévoit notamment l'obligation scolaire dès 4 ans révolus. Par ailleurs, il est prévu également des programmes de renforcement des compétences linguistiques et didactiques des enseignant-e-s dans le domaine des langues - l'allemand et l'anglais, qui devrait être introduit dès la 7P. Les standards de formation et les épreuves communes cantonales et inter-cantonales font partie du même processus.

Pour répondre progressivement à ces exigences, le Conseil d'Etat a déposé deux lois modifiant la Loi sur l'instruction publique qui ont été adoptées par le Grand Conseil. La première (L10743) intègre les dispositions principales des accords HarmoS et de la Convention scolaire romande. La seconde loi (L10744) vise à rétablir pour le cycle moyen de l'enseignement primaire un horaire scolaire sur 4,5 jours avec le mercredi matin d'école pour permettre aux élèves genevois de bénéficier d'un cadre et de conditions d'apprentissage plus favorables, analogues à ceux des autres systèmes éducatifs cantonaux et nationaux. Cette loi fait l'objet d'un référendum et sera soumise au vote populaire en mars 2012. Il convient de rappeler que la méthode choisie a consisté à dissocier ces deux projets de loi lors de leur dépôt au Grand Conseil afin de laisser un espace supplémentaire au débat démocratique.

L'école est ancrée dans la réalité socioculturelle et économique de son quartier. Pour faire face aux inégalités et intervenir de manière ciblée dans les quartiers et les communes socialement défavorisées, le réseau d'enseignement prioritaire (REP), qui comprend 17 établissements au primaire, a été étendu au cycle d'orientation.

A la suite de la votation du 17 mai 2009, des moyens budgétaires supplémentaires ont été attribués à la nouvelle organisation du cycle d'orientation, qui a pris concrètement forme à la rentrée 2011. De nouvelles normes d'admission ont été introduites ainsi qu'une grille-horaire revue pour répondre aux exigences posées par le PER.

Pour le post-obligatoire, l'année 2011 a été marquée par l'ouverture de l'Espace-Entreprise dans le cadre de la réforme de l'école de commerce. En parallèle, des classes préparatoires professionnelles ont été ouvertes dans chaque pôle ainsi qu'une classe CFC danse au CFP Arts appliqués. A noter aussi le développement de l'ECG Ella-Maillart avec un effectif montant à 950 élèves, qui a exigé la recherche de 300 places à proximité des sites actuels. La croissance des effectifs au post-obligatoire continue d'année en année. Pour assurer un meilleur suivi des élèves en difficultés, la concrétisation des travaux sur le futur espace de rescolarisation éducatif s'est poursuivi. En parallèle, le SCAI est séparé en deux entités : un service de l'accueil et un service de la transition professionnelle.

Dans un contexte de profondes mutations, le Conseil d'Etat doit pouvoir répondre aux nouveaux besoins et prendre en compte les réalités économiques, sociales et familiales. Ainsi, le 28 novembre 2010, l'organisation d'un accueil continu des élèves, en marge de l'école primaire et du cycle d'orientation, a été approuvé par 81% des Genevois-es. Un projet de loi d'application est en cours d'élaboration. Pour répondre à la pénurie de places dans les structures de la petite enfance et en vue de la réponse à la motion 1952 « pour une nécessaire adaptation des normes au contexte actuel », des travaux ont été entrepris avec l'ensemble des acteurs concernés. En parallèle, la votation sur l'IN 143 relative au développement des places d'accueil dans le domaine de la petite enfance et son contre-projet est prévue en juin 2012. A l'heure des exigences accrues sur le marché du travail, le Conseil d'Etat doit investir également dans la formation initiale et continue des adultes.

L'Office de la jeunesse s'est doté d'une nouvelle organisation pour simplifier l'accès aux prestations de prévention et de promotion, améliorer la qualité de la prise en charge des demandes et faciliter la circulation de l'information entre les interlocuteurs-trices concerné-e-s. En parallèle, l'OJ a préparé, de manière à compléter son action, le renouvellement des contrats de prestations concernant l'enseignement spécialisé, l'éducation spécialisée et l'animation socioculturelle. Enfin, l'OJ se prépare à l'évolution des missions actuelles du secrétariat à la formation scolaire spéciale vers celles prévues pour le futur secrétariat à la pédagogie spécialisée. De plus, l'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) a été renforcée en 2011.

En parallèle, le DIP entend étoffer et moderniser le dispositif de suivi éducatif, social et sanitaire en faveur des enfants, des élèves et des familles. C'est dans cette perspective qu'un projet de loi sur le suivi éducatif a été élaboré en 2011 pour les enfants avec besoin de protection sociale et de soutien éducatif.

La feuille de route du DIP prévoit également la mise en place de la loi sur l'intégration des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés, entrée en vigueur le 1er janvier 2010, via l'adoption de son règlement d'application. Il s'agit ainsi de renforcer l'enseignement spécialisé et de développer dans la mesure du possible pour les élèves concernés un projet de scolarisation intégratif dans les établissements ordinaires de formation plutôt qu'en établissement spécialisé.

Le DIP a continué en 2011 à investir dans l'enseignement supérieur et la recherche, notamment en développant des synergies entre Université et HES et par la réalisation progressive d'un centre de créativité. C'est également en 2011 qu'a été défini en concertation avec de multiples partenaires, au niveau lémanique notamment, le projet scientifique et culturel relatif au nouveau quartier - consacré au cerveau et à la culture - de la Pointe de la Jonction.

A01 Enseignement obligatoire

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**602'019'761**	**-801'512**	**-0.1%**	**602'821'273**	**629'292'686**
30 Charges de personnel	578'443'879	-6'693'196	-1.1%	585'137'075	572'071'618
31 Depenses generales	14'583'633	280'101	2.0%	14'303'532	14'002'806
32 Interets passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	136
33 Amortissements, provisions, irrecouvrables	7'392'564	5'376'303	266.6%	2'016'261	41'812'874
35 Dedommagements a des tiers	99'528	79'528	397.6%	20'000	35'954
36 Subventions accordees	1'497'239	169'959	12.8%	1'327'280	1'345'418
39 Imputations internes	2'919	-14'206	-83.0%	17'125	23'880
REVENUS	**10'295'668**	**672'034**	**7.0%**	**9'623'634**	**10'310'910**
42 Revenus des biens	31'093	-18'927	-37.8%	50'020	41'707
43 Recettes diverses	9'496'398	845'764	9.8%	8'650'634	9'994'567
45 Dedommagements de collectivites publiques	349'583	-150'417	-30.1%	500'000	209'960
46 Subventions acquises	418'594	-4'386	-1.0%	422'980	64'676
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-591'724'093**	**1'473'546**	**-0.2%**	**-593'197'639**	**-618'981'776**
Coût des activités de support	*-11'008'672*	*2'029'945*	*-15.6%*	*-13'038'617*	*-9'811'365*
Coût des prestations de moyens	*-88'696'021*	*-9'580'226*	*12.1%*	*-79'115'795*	*-105'905'334*
COÛT COMPLET	***-691'428'786***	***-6'076'735***	***0.9%***	***-685'352'051***	***-734'698'476***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***3'955.36***	***117.37***	***3.06%***	***3'837.99***	***-***
ETP fixes	*3'813.34*	*-19.48*	*-0.51%*	*3'832.82*	-
ETP auxiliaires	*142.02*	*136.85*	*2'647.00%*	*5.17*	-

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales nécessaires à la poursuite de leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'instruction dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Elle incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'atttachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en oeuvre par les directions générales de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation.

A01 Enseignement obligatoire (suite)

A01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)
A01.02 Enseignement du degré secondaire 1

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Projets prioritaires

L'année 2011 consacre l'entrée dans le processus d'harmonisation scolaire qui bouleverse l'organisation scolaire tant aux niveaux du contenu que de la structure de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation. Dans cette perspective, la mise en place d'une direction générale de l'enseignement obligatoire permettra de coordonner le suivi des parcours scolaire des élèves, de renforcer la cohérence tout en préservant les spécificités de chacun des niveaux d'enseignement. Les premières étapes de cette réorganisation se sont concrétisées, par exemple, par la mise en place du nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire réunissant, en 2011, 164 écoles primaires en 84 établissements ; par l'instauration de directions et de conseils d'établissement ; par les projets d'établissements pluriannuels faisant l'objet d'une évaluation externe ou encore par le rapprochement au sein d'un même Institut de formation universitaire - l'IUFE - de la formation professionnelle du personnel enseignant du primaire et du secondaire.

Deux lois modifiant la Loi sur l'instruction publique ont été adoptées par le Grand Conseil : la première (L10743) a intégré les dispositions principales des accords HarmoS et de la Convention scolaire romande. La seconde loi (L10744) vise à rétablir pour le cycle moyen de l'enseignement primaire un horaire scolaire sur 4,5 jours avec le mercredi matin d'école pour permettre aux élèves genevois de bénéficier d'un cadre et de conditions d'apprentissage plus favorables, analogues à ceux des autres systèmes éducatifs cantonaux et nationaux. Il s'agit de faire face aux exigences de formation décrites dans le plan d'études romand (PER), en particulier pour l'apprentissage du français, de l'allemand et de l'anglais. Cette loi fait l'objet d'un référendum qui a abouti et sera donc soumise au vote populaire en mars 2012. Il convient de rappeler que la méthode choisie a consisté à dissocier ces deux projets de loi lors de leur dépôt au Grand Conseil afin de laisser un espace supplémentaire au débat démocratique.

Parmi les grands changements progressifs en 2011, on peut relever :

- l'obligation scolaire dès 4 ans révolus (31 juillet) ; les 11 degrés d'école obligatoire ;
- la mise en application du plan d'études romand (PER) aux années scolaires 1P, 2P, 5P et 9CO ; les moyens d'enseignement ;
- des éléments d'application propres à Genève (selon la marge d'autonomie laissée aux cantons) : l'orientation des élèves et les mesures de soutien scolaire ; l'adaptation de l'horaire scolaire et des grilles-horaire ; l'enseignement des Grands Textes ; l'éducation au développement durable ; des outils pédagogiques pour l'égalité entre hommes et femmes, etc.

Pour répondre aux exigences posées par le plan d'études romand (PER), la grille-horaire a été revue et de nouvelles normes d'admission ont été introduites, faisant suite ainsi à la votation du 17 mai 2009 pour une nouvelle organisation du cycle d'orientation. L'orientation promotionnelle est favorisée grâce au dispositif des passerelles qui permet aux élèves de changer de regroupement en fonction de leurs résultats scolaires. En parallèle,l'aide à l'orientation a été développée. Dès la 9CO, les élèves bénéficient désormais d'un cours de préparation au choix scolaire et professionnel. En outre, la présence des conseillers en orientation a été renforcée passant de 30 à 40% par établissement. Des modalités des transitions du primaire au CO mais aussi du CO dans les filières du post-obligatoire ont été mises en place.

L'école est ancrée dans la réalité socioculturelle et économique de son quartier. Pour faire face aux inégalités et intervenir de manière ciblée dans les communes socialement défavorisées, le réseau d'enseignement prioritaire (REP), qui comprend 17 établissements au primaire, s'est étendu à quatre collèges du cycle d'orientation.

Suite à la votation du 28 novembre 2010 où les Genevois-es ont plébiscité l'organisation d'un accueil à la journée continue des élèves en marge de l'école primaire et du cycle d'orientation, un projet de loi d'application est en cours d'élaboration en coordination avec les acteurs concernés.

A01 Enseignement obligatoire (suite)

Libellé	Écart C 11 - B 11	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	**- 6'693'196**	Ecart d'estimation

Le non dépensé représente 1.14% du budget voté. Il s'explique par le renouvellement régulier et ordinaire du personnel (postes temporairement vacants), et par une gestion attentive des engagements afin de respecter la réduction technique linéaire. Cette dernière est totalement absorbée en 2011. Pour le corps enseignant, les départs à la retraite ou en PLEND sont compensés par de nouveaux engagements. Depuis quelques années, au Cycle d'orientation (CO), les enseignant-e-s qui partent en fin de carrière sont remplacés par de nouveaux enseignant-e-s en moyenne plus jeunes et dont le salaire est moins élevé. Les charges salariales ont ainsi été moins élevées que prévues en 2011. Corollaire du disponible sur les traitements, les charges sociales sont également moins importantes que budgétées. Enfin, les prestations aux retraité-e-s de l'enseignement primaire (pont AVS) ont aussi été inférieures au budget prévu.

31 Dépenses générales	**+ 280'101**	Dépassement de crédit

Le dépassement est expliqué par l'équipement progressif de toutes les écoles de l'enseignement primaire en nouveaux moyens d'enseignement romands en lien avec l'introduction du plan d'étude romand et par l'augmentation du coût de ces nouveaux moyens. Le dépassement est également expliqué par la prise en charge, pour des établissements du CO, de frais de déménagements et l'acquisition de divers petits équipements en fonctionnement alors qu'ils étaient prévus initialement en investissement. Enfin, le CO a dû faire face à des dépenses non prévues pour palier le manque ou les difficultés liés aux transports des élèves dans certains collèges. Les reports de crédits couvrent entièrement le dépassement.

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	**+ 5'376'303**	Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi

Le budget des charges d'amortissement des immobilisations du Cycle d'orientation est centralisé sur le programme P01 (Etats-majors et activités de support départementales), mais les dépenses sont imputées sur le programme A01 (enseignement obligatoire). Le dépassement constaté sur le programme A01 est donc absorbé par un disponible de même ordre de grandeur sur le programme P01. L'écart provient également de la dotation à la provision pour les réserves de carrière des enseignant-e-s du CO, selon les calculs effectués par l'Office du personnel de l'Etat au 31.12.2011.

Les réserves de carrière représentent des périodes d'enseignement supplémentaire accumulées par les enseignants du secteur secondaire et du post obligatoire. Ces périodes d'enseignement supplémentaire sont comptabilisées en provision dans la mesure où l'Etat accorde une diminution du temps de travail des enseignants dans la seconde partie de leur carrière sous forme de compensation. Toutefois, cet engagement n'est assorti d'aucune obligation actuelle juridique ou implicite de compensation financière en cas de réserve positive ou négative de carrière, ou encore en cas de cessation de celle-ci. Cette position, établie par le Tribunal administratif de Genève le 5 décembre 2000, a été confirmée par un arrêté du Tribunal fédéral du 29 juin 2001. Par conséquent, les réserves non utilisées par un enseignant à la fin de sa carrière sont reprises sans objet, dans la mesure où aucune sortie de ressource n'est à prévoir.

Enfin, la dotation à la provision pour le pont AVS des enseignants de l'enseignement primaire est supérieure au budget, selon les calculs effectués par l'Office du personnel de l'Etat au 31.12.2011. Selon les dispositions de la Loi sur l'instruction publique (article 127 alinéa 3) pour le corps enseignant du primaire, l'Etat de Genève verse une pension complémentaire, non remboursable au corps enseignant qui prend une retraite anticipée (à 62 ans) et ceci jusqu'à l'âge ordinaire donnant droit à une rente AVS (65 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes). Les montants nécessaires à ces rentes sont provisionnés.

A01 Enseignement obligatoire (suite)

Les écolages pour cours hors du canton du CO ont été supérieurs aux prévisions. Par ailleurs, quelques élèves genevois de l'enseignement primaire ont été scolarisés dans une école d'un autre canton. Il s'agit de situations particulières liées à des situations de santé difficiles à prévoir.

36 Subventions accordées	**+ 169'959**	Dépassement de crédit
366 Excursions scolaires	*+ 170'310*	*Dépassement de crédit*

Un crédit complémentaire de 180'000 F a été accepté par la commission des finances en faveur des classes multicolores de l'enseignement primaire pour faire face à l'accroissement du coût des séjours constaté en 2011. Il s'explique par la forte augmentation du nombre de classes organisées et de la fermeture de la maison de la Rochette-Longirod (propriété de l'Etat) pour travaux qui a conduit au déplacement de 38 classes vers d'autres lieux n'appartenant pas à l'Etat et induisant des frais de location supplémentaires.

43 Recettes diverses	**+ 845'764**	Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi

Le surplus de recettes provient essentiellement du remboursement des indemnités journalières de l'assurance maternité fédérale. Ces remboursements ont été plus importants que prévus au budget et balance une partie de la charge des remplacements . Par ailleurs, le dépassement résulte également de la constitution du fonds propre affecté à la recherche dans le domaine de l'éducation, conformément à la loi 10774 du 18 mars 2011.En outre, plus de moyens d'enseignement que prévus ont été vendus par l'économat du DIP aux autres cantons partenaires de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Enfin, plus de recettes publicitaires liées aux publications "Les clés de l'école" ont été enregistrées.

45 Dédommagements de collectivités publiques	**- 150'417**	Ecart d'estimation

La participation de la Ville de Genève pour les dépenses d'internat et écoles en plein air a été inférieure aux prévisions. La participation de la Ville de Genève est basée sur une estimation constante. La dépense dépend du nombre d'élèves scolarisés. L'écart provient du fait que le nombre d'élèves de la Ville de Genève scolarisés à l'école climatique de Boveau a diminué en 2011.

Justification des écarts (indicateurs)

Indicateur 1.4 Score moyen aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 8PHarmoS

Les épreuves cantonales 2011 ont présenté un niveau de difficulté élevé. Une hypothèse explicative du résultat inférieur à la cible est l'adaptation de l'épreuve au plan d'étude romand. Par ailleurs, le choix de renforcement du français pour l'ensemble des degrés de l'école primaire peut avoir eu un effet non attendu sur les apprentissages de mathématiques

Indicateur 1.5 – 1.7 Taux d'élèves accédant aux regroupements 1, 2 ou 3 à l'entrée du cycle d'orientation

2010-2011 est la 1ère année du CO mettant en œuvre le nouveau règlement et l'organisation des regroupements (R1, R2 et R3) pour les élèves de 9e Harmos. Aussi, les éventuels écarts ne pourront être constatés que plus tard.

Indicateur 1.9.1 Taux de sortie du système genevois d'enseignement et de formation à l'issue du cycle d'orientation

Le faible écart constaté entre le B2011 (5%) et les C2011 (5.5%) est difficile à interpréter et par conséquent à analyser pour la DGCO. En effet, cet indicateur se construit sur 3 leviers et tient compte de flux migratoires, entrée différée au PO et élèves cessant leur formation. Sur l'effet migratoire, la DGCO n'a pas de possibilité d'agir. Concernant les deux autres effets, il y a lieu de travailler sur la qualité de l'indicateur et de la récolte des données.

A01 Enseignement obligatoire (suite)

Indicateur 2.2 Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires (épreuves cantonales en mathématiques en fin de 8P)

Les épreuves cantonales 2011 ont présenté un niveau de difficulté élevé comme le montre la valeur du score moyen (indicateur 1.4). Une hypothèse explicative du résultat inférieur à la cible est l'adaptation de l'épreuve au plan d'étude romand. Le niveau de difficulté plus élevé semble avoir contribué à accroitre le différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires.

Indicateur 3.2 Taux d'actes de violences graves signalés au cycle d'orientation (pour 1'000 élèves)

La variation des actes de violence dépend de facteurs externes à l'institution scolaire en tant que telle. Pour partie, cette augmentation est sans doute due à une exigence plus grande de signalement systématique de tous les actes. Elle indique probablement autant une augmentation de la conscience collective du problème que de sa fréquence. Par ailleurs, bien que difficile à corréler, la dégradation du contexte économique peut conduire certains milieux précarisés à des comportements de ce type plus nombreux.

Indicateur 4.1 Différentiel de réussite en mathématiques entre filles et garçons (score moyen en fin de 8P)

Le différentiel entre les performances des filles et des garçons est statistiquement non significatif. Le différentiel indique une meilleure performance des filles.

Indicateur 4.2 Différentiel de réussite aux évaluations communes en mathématiques entre garçons et filles en fin de cycle d'orientation

A l'instar des résultats aux épreuves communes, une certaine marge de variation d'une année à l'autre est acceptable et le résultat demeure inférieur à la cible long terme. Une analyse sur la significativité de la différence et cas échéant des causes sera menée.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à chaque élève de maîtriser les compétences attendues et de s'inscrire à une formation du secondaire 2						
1.1 Score moyen aux épreuves cantonales de français en 2ème primaire	Efficacité	78.5%	80%		>79%-84% <	2014
1.2 Score moyen aux épreuves cantonales de mathématiques en 2ème primaire	Efficacité	80%	81.5%		>79%-84% <	2014
1.3 Score moyen aux épreuves cantonales de français en fin de 6ème primaire	Efficacité	83.5%	80%		>79%-84% <	2014
1.4 Score moyen aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 6ème primaire	Efficacité	71.1%	80%		>72%-77% <	2014
1.5 Taux d'élèves accèdant au regroupement 1 à l'entrée du cycle d'orientation	Efficacité	ND			12%	2014
1.6 Taux d'élèves accèdant au regroupement 2 à l'entrée du cycle d'orientation	Efficacité	ND			28%	2014
1.7 Taux d'élèves accèdant au regroupement 3 à l'entrée du cycle d'orientation	Efficacité	ND			60%	2014
1.8 Score moyen aux évaluations communes en français en fin de cycle de l'école obligatoire	Efficacité	79.2%	78%		>76%-81% <	2014

A01 Enseignement obligatoire (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1.9 Score moyen aux évaluations communes en mathématiques en fin de cycle de l'école obligatoire	Efficacité	69.2%	73.5%		>70%-75% <	2014
1.9.1 Taux de sortie du système genevois d'enseignement et de formation à l'issue du cycle d'orientation	Efficacité	5.5%	5%		3.5%	2014
2. Promouvoir l'égalité des chances						
2.1 Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires (épreuves cantonales de français en fin de 6P)	Efficacité	2.8%	3.0%		1.5%	2014
2.2 Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires (épreuves cantonales de mathématiques en fin de 6P)	Efficacité	6%	5.0%		3.5%	2014
3. Améliorer le climat d'établissement						
3.1 Taux d'actes de violences graves signalés au cycle primaire 1 et 2 (pour 1'000 élèves)	Qualité	3.7	4.8		4.0	2014
3.2 Taux d'actes de violences graves signalés au cycle d'orientation (pour 1'000 élèves)	Qualité	16.1	11.8		11.3	2014
4. Contribuer à la revalorisation des filières scientifiques chez les filles						
4.1 Différentiel de réussite en mathématiques entre garcons et filles (scores moyens en fin de 6P)	Efficacité	-0.17%	0%		0%	2014
4.2 Différentiel de réussite aux évaluations communes en mathématiques entre garcons et filles en fin de cycle d'orientation	Efficacité	2.4%	1.5%		< 2%	2014
5. Assurer des prestations de qualité avec les moyens appropriés						
5.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficience	16.8	16.95		17.0	2014
5.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficience	9.8	10		8.7	2014

Commentaires

Indicateurs 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4

Les épreuves cantonales peuvent présenter une légère variation de difficulté d'une année à l'autre. C'est pourquoi une marge de variation de 5% environ paraît raisonnable. Dans le cadre de l'espace romand de la formation, des épreuves communes romandes sont prévues afin de vérifier l'atteinte des standards nationaux. Celles-ci seront amenées à compléter, voire remplacer, les indicateurs présentés.

Indicateurs 1.5, 1.6 et 1.7

Dès la rentrée 2011 (année scolaire 2011-2012), la nouvelle organisation du cycle d'orientation concerne les élèves de 9e année (nouvelle numérotation HarmoS) répartis dans trois regroupements en fonction de leurs résultats en français I (lecture, expression), français II (grammaire, orthographe, vocabulaire, conjugaison) et mathématiques au primaire. Cet indicateur est donc prévu et calculé pour la première fois dans le cadre du budget et des comptes 2012.

Indicateurs 1.8, 1.9

Les évaluations communes peuvent présenter une légère variation de difficulté d'une année à l'autre. C'est pourquoi une marge de variation de 5% environ est raisonnable.Ces indicateurs seront amenés à être déclinés par sections. Par ailleurs et dans le cadre de l'espace romand de la formation, des épreuves communes romandes sont prévues afin de vérifier l'atteinte des standards nationaux. Celles-ci complèteront, voir remplaceront les indicateurs présentés.

A01 Enseignement obligatoire (suite)

Indicateur 1.9.2

Le taux de sortie du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) mesure la part des élèves quittant le SGEF à l'issue de la dernière année du cycle d'orientation. Ce taux ne peut pas être interprété comme étant la part des élèves quittant le SGEF sans s'inscrire à une formation secondaire II car il inclut les élèves qui n'étudient plus à Genève (mais poursuivent peut-être une formation dans un autre canton ou à l'étranger), les élèves qui ont quitté Genève entre les deux dates, les élèves qui ont interrompu leurs études ou encore ceux qui suivent une formation non recensée dans la base de données scolaire (comme certaines formations professionnelles privées dont l'école de secrétariat). Historiquement, environ 90% des élèves s'inscrivent à une formation de secondaire II public, 4% redoublent et 1% partent en école privée. Le solde quitte le SGEF.

Des études nécessitant un suivi individualisé des situations montrent qu'une proportion significative des élèves non scolarisés à Genève l'année suivant le 9e degré se retrouve en formation deux ans plus tard (entrées différées au secondaire II). Les évolutions de ce pourcentage dépendent notamment de l'état du marché du travail et des mouvements migratoires. Après analyse des situations individuelles, il reste 10% des ~5% (soit ~0.5%) de cas de jeunes en situation de rupture scolaire. La grande majorité de ces jeunes suivent des programmes ciblés de manière individualisée, notamment via la plateforme GSI (gestion du suivi individualisé).

Indicateurs 2.1 et 2.2

Le réseau d'enseignement prioritaire (REP) vise à soutenir les établissements primaires situés dans les quartiers populaires. Ce dispositif favorise ainsi l'égalité des chances selon l'article 4 lettre f) de la loi sur l'instruction publique.

Les actions conduites dans le cadre du REP et visant l'atteinte de la cible, se déclinent selon trois axes principaux :

- L'augmentation des ressources dans les établissements concernés, un meilleur taux d'encadrement par classe (soit, un nombre d'élèves par classe plus faible que dans le reste des écoles genevoises) ainsi qu'un-e éducateur-trice attaché-e à l'établissement ;
- une plus grande autonomie des établissements, notamment quant aux mesures pédagogiques pour les élèves en difficultés, pour mieux répondre à la situation locale ;
- une action coordonnée des écoles avec les professionnels du DIP (éducateur-trice-s sociaux, médecins, infirmier-ère-s, psychologues, assistant-e-s soci-ales-aux), les associations locales, les communes, etc. pour améliorer le climat de confiance autour et à l'intérieur de l'école.

Un différentiel de 3% signifie qu'il y a une différence moyenne de cinq points dans la maîtrise des compétences attendues entre l'élève moyen d'un établissement du réseau d'enseignement prioritaire et l'élève moyen scolarisé dans un autre établissement scolaire.

Indicateurs 3.1 et 3.2

Seuls les actes d'une certaine gravité, c'est-à-dire ceux qui répondent à l'une de ces trois conditions : actes dont la qualification pénale est évidente, actes faisant l'objet d'un signalement à la police, à la justice ou à un service social, actes ayant eu un fort retentissement dans la communauté éducative.

Un taux d'actes de violences graves de 5 signalés, signifie qu'il y a eu en moyenne 5 actes de violences graves signalés pour 1'000 élèves.

Indicateurs 4.1 et 4.2

Des indicateurs complémentaires mesurant la promotion des filières scientifiques chez les filles seront amenés à se développer avec le monitorage de l'évolution du nouveau cycle d'orientation.

Une valeur positive indique que les filles obtiennent en moyenne de meilleurs résultats en mathématiques.

Indicateurs 5.1 et 5.2

Le taux d'encadrement est calculé à partir du nombre d'élèves et du nombre d'équivalents temps plein (ETP) du personnel enseignant, au 31.12.N de l'année scolaire en cours. Un taux d'encadrement de 10 signifie qu'il y a en moyenne 1 enseignant ETP pour 10 élèves.

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**471'251'788**	**-742'932**	**-0.2%**	**471'994'720**	**535'522'172**
30 Charges de personnel	391'989'351	-4'448'674	-1.1%	396'438'025	387'074'448
31 Depenses generales	16'881'672	1'260'764	8.1%	15'620'908	17'325'561
32 Interets passifs et frais d'emprunts	15	15	-	-	-
33 Amortissements, provisions, irrecouvrables	9'572'210	2'872'432	42.9%	6'699'778	78'721'037
34 Parts et contributions sans affectation	4'127	4'127	-	-	-
35 Dedommagements a des tiers	6'147'774	2'197'774	55.6%	3'950'000	5'180'476
36 Subventions accordees	46'630'348	-2'643'661	-5.4%	49'274'009	47'181'270
39 Imputations internes	26'292	14'292	119.1%	12'000	39'380
REVENUS	**59'727'227**	**-59'420**	**-0.1%**	**59'786'647**	**58'835'855**
42 Revenus des biens	87'698	-92'322	-51.3%	180'020	302'876
43 Recettes diverses	13'764'186	-430'951	-3.0%	14'195'137	14'061'543
45 Dedommagements de collectivites publiques	6'823'351	1'195'851	21.3%	5'627'500	7'070'811
46 Subventions acquises	39'051'993	-731'997	-1.8%	39'783'990	37'400'625
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-411'524'561**	**683'512**	**-0.2%**	**-412'208'073**	**-476'686'317**
Coût des activités de support	*-7'783'641*	*754'924*	*-8.8%*	*-8'538'565*	*-7'241'650*
Coût des prestations de moyens	*-111'692'819*	*-14'969'262*	*15.5%*	*-96'723'557*	*-116'699'195*
COÛT COMPLET	***-531'001'021***	***-13'530'826***	***2.6%***	***-517'470'195***	***-600'627'161***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***2'509.44***	***53.60***	***2.18%***	***2'455.84***	***-***
ETP fixes	*2'428.65*	*7.01*	*0.29%*	*2'421.64*	-
ETP auxiliaires	*80.79*	*46.58*	*136.16%*	*34.21*	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à offrir à tous et toutes la possibilité de se former et d'accéder à un diplôme du secondaire 2 dans des filières de formation professionnelle ou générale, dans le but de poursuivre sa formation ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. Il vise également à promouvoir le système de formation post obligatoire auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter à l'évolution sociale, économique et technologique.

Les 23 écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II post obligatoire proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprenant-e-s âgés entre 15 et 19 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du collège de Genève.
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, diplôme de commerce, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formations professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, et technique).

Ce programme a aussi pour missions connexes de :

- préparer, en étroite collaboration avec le cycle d'orientation, les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones) ainsi que ceux ne satisfaisant pas aux normes

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

d'admission du post obligatoire (classes de transition scolaire ou professionnelle).
- proposer différents cursus de formation à des adultes afin qu'ils briguent à leur terme un titre de niveau CITE 3 ou 4 ou qu'ils puissent accéder à une haute école spécialisée.

Ce programme vise aussi à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle, de la formation professionnelle et continue, ainsi que les dispositifs cantonaux des bourses et prêts d'étude.

Ce programme est mis en œuvre par les directions générales de l'enseignement post obligatoire et de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Ce programme contient les prestations suivantes :

A02.01	Formation gymnasiale
A02.02	Formation en école de culture générale
A02.03	Formation professionnelle plein-temps
A02.04	Formation professionnelle duale
A02.05	Formation continue des adultes
A02.06	Développement et surveillance de la formation professionnelle
A02.07	Information et orientation scolaire professionnelle

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Projets prioritaires

La Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) a fixé, en 2006, un objectif majeur : 95 % des jeunes gens et jeunes filles doivent être en mesure d'atteindre au minimum une certification de l'enseignement post-obligatoire de culture générale ou professionnel. Les indicateurs genevois sont en cours d'élaboration en collaboration avec le SRED.

Les effectifs de la rentrée 2011 ont augmenté de 2,6% (23'202, soit plus de 580 élèves et apprenti-e-s supplémentaires). L'organisation de la rentrée s'est faite grâce à l'octroi de 38.40 postes d'enseignants supplémentaires accordés dans le cadre du vote du budget.

La filière commerciale plein-temps est devenue une école de métiers délivrant un certificat fédéral de capacité à l'issue des trois ans de formation. Cette mutation concerne, pour cette rentrée, la 2ème année. La professionnalisation de cette filière de formation implique, notamment, un accroissement de l'enseignement de la pratique professionnelle qui est organisé pour la première fois dans l'espace entreprise centralisé, dont l'équipement a fait l'objet d'une loi votée par le Grand Conseil le 10 juin 2011 (PL 10795).

Les classes de préparation à l'apprentissage mises en place dans les centres de formation professionnelle ont été reconduites et des formations professionnelles initiales en deux ans à plein-temps ont été mises sur pied. Près de 200 élèves ont débuté leur formation en août 2011 dans ce dispositif.

Pour répondre à la pénurie de professionnels de la santé, la capacité de formation est augmentée et le processus d'orientation amélioré. Dans ce sens, une partie de l'année préparatoire a été transférée de la haute école de santé de Genève (HEDS) à l'enseignement postobligatoire. Ainsi, depuis la rentrée 2011, 100 élèves supplémentaires de l'ECG ont pu être accueillis. Des modules complémentaires permettent également à plus d'une centaine d'étudiants en provenance d'autres formations de se préparer à la HEDS. En parallèle, des groupes de travail ont été formés pour étudier ce phénomène de pénurie globale et trouver des solutions tant au niveau cantonal que transfrontalier.

Tous les élèves ayant obtenu un certificat de l'ECG orientation santé peuvent préparer une maturité spécialisée. Le plan d'études de cette filière a été adapté sur le modèle généraliste romand (suppression des filières en maturité au profit d'une spécialisation au sein de la HES Santé).

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

La filière gymnasiale voit sa grille-horaire augmentée d'une heure en italien pour les élèves. Les enseignant-e-s des disciplines dont les effectifs sont importants bénéficient désormais d'heures de dégrèvement supplémentaires pour tenir compte du volume des corrections.

Le service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI) a été réorganisé en deux structures distinctes : l'accueil du postobligatoire (ACPO) pour les élèves non francophones et le centre de la transition professionnelle (CTP) pour les élèves qui n'ont pas obtenu une place d'apprentissage. Plus de 800 élèves y sont accueillis. De nouvelles classes préparatoires professionnelles (CFP santé, social) ont été ouvertes.

Conformément aux exigences de la Loi fédérale sur la formation professionnelle, le CFP Nature et Environnement a reçu sa certification QSC (*Quality School Certificate*) en mars et le CFP Arts Appliqués en mai.

Afin de lutter contre toute forme de discrimination, des outils pédagogiques en lien avec l'égalité entre hommes et femmes sont élaborés et diffusés. En parallèle, un suivi des Assises contre l'homophobie est assuré tout comme la Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'Humanité.

La Commissionexterne d'évaluation des politiques publiques a rendu son rapport sur les politiques d'information et d'orientation professionnelle en faveur des jeunes en rupture de formation. Celui-ci montre que le dispositif d'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle des jeunes en rupture de formation (EQIP) doit se centrer sur la coordination interinstitutionnelle. La qualification professionnelle de ces publics reste une priorité absolue et le dispositif futur comprendra à la fois une plate-forme d'échange interinstitutionnelle impliquant l'ensemble des institutions et partenaires concernés, la gestion du suivi individualisé (GSI), ainsi que des modalités de recensement qui seront établies par le SRED. Ce sont aujourd'hui environ un millier de jeunes entre 15 et 25 ans qui sont concernés par cette problématique.

En 2010-2011, dans le cadre du dispositif GSI, 532 jeunes ont été suivis individuellement durant tout le processus de reprise d'une formation ou de maintien dans celle-ci par une action ciblée sur les domaines professionnel, scolaire, social et personnel, en partenariat avec les institutions cantonales et communales. Parmi eux, 101 (19%) étaient encore en formation et 431 (81%) n'étaient plus scolarisés.

Plus de 2'170 contrats d'apprentissage ont été signés en 2011 (pour 2'122 en 2010), ce qui met en évidence l'augmentation constante du nombre de contrats signés depuis cinq ans dans quasiment tous les pôles de formation concernés. Parmi les 125 jeunes ayant suivi une formation professionnelle en deux ans avec attestation fédérale en juin 2011, plus de 40% ont signé un contrat d'apprentissage. En ce sens, deux projets novateurs ont été mis en œuvre :

- le dispositif « Rapide contrat » a facilité les démarches administratives de plus de 400 entreprises ;
- la mise en place de l'épreuve informatisée pour l'entrée en apprentissage (EVA) a fourni des informations aux entreprises formatrices et associations professionnelles sur les capacités scolaires des jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage et constitué ainsi une alternative publique et gratuite aux tests privés et payants. Plus de 450 jeunes l'ont passée.

Le canton a fêté en 2011 le dixième anniversaire de la loi sur la formation continue des adultes. Les dispositifs ne cessent de se développer : élargissement du chèque annuel de formation; succès croissant du dispositif de perte de gain; renforcement des possibilités de qualification pour les adultes par le biais de la validation des acquis; modularisation de l'offre de formation pour faciliter l'accès à la certification.

En 2011, plus de 24'000 personnes ont visité la Cité des métiers et de la formation avec un taux de satisfaction de 95% selon l'analyse de la Cour des comptes. En matière d'horaire d'ouverture, 88% des sondés sont très satisfaits. En outre, une ouverture nocturne a été instaurée une fois par semaine afin d'améliorer l'accès pour les personnes travaillant la journée.

Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 11 - B 11	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	**- 4'448'674**	Ecart d'estimation

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

Le non dépensé représente 1.12% du budget voté. Il est expliqué par le renouvellement régulier et ordinaire du corps enseignant de l'enseignement secondaire postobligatoire (PO). Les départs à la retraite et en PLEND sont compensés par de nouveaux engagements. Par ailleurs, le renouvellement régulier du personnel non enseignant génère des postes temporairement vacants. En outre, une gestion attentive des engagements a été effectuée afin de respecter la réduction technique linéaire, qui est entièrement absorbée en 2011. Il résulte de ces faits que les charges salariales sont moins élevées que prévues.

Par ailleurs, les commissaires d'apprentissage étaient jusqu'à présent payés en tant qu'intervenants externes salariés et leur rémunération était inscrite sur les charges de personnel (rubriques 30). La professionnalisation de ces commissaires, réalisée par les associations professionnelles, a nécessité une rémunération de ces dernières pour le travail de surveillance réalisé par les commissaires récemment engagés. Cette rémunération des associations professionnelles est désormais inscrite sur les rubriques des dépenses générales (31). Il s'agit donc d'un simple transfert entre rubriques.

Enfin, corollaire du disponible sur les traitements, les charges sociales sont également moins élevées que prévues.

31 Dépenses générales	**+ 1'260'764**	Ecart d'estimation Dépassement de crédit

Le remplacement du diplôme de commerce par un CFC plein-temps a nécessité la prise en charge par l'Etat de l'assurance obligatoire contre les risques d'accident professionnels et non professionnels et de la maladie professionnelle, conformément à la loi fédérale sur l'assurance accidents (LAA). La situation de la couverture financière des primes est régularisée au budget 2012. Parmi les dépenses qui expliquent également le dépassement pour le PO, on trouve, les écolages pour cours de musique, les frais de déménagement, un mandat d'audit, etc.

Par ailleurs, la plupart des commissaires d'apprentissage qui étaient jusqu'à présent payés en tant qu'intervenants externes salariés ont été professionnalisés et engagés par des associations professionnelles. Cette rémunération des associations professionnelles est désormais comptabilisée sur les rubriques des dépenses générales (31), d'où un dépassement, compensé par un non dépensé sur les charges de personnel (30). En outre, l'augmentation du nombre de remboursements des frais de transports pour les apprentis suivant des cours professionnels et des cours interentreprises hors canton ainsi que l'augmentation des tarifs CFF expliquent le dépassement.

Les frais d'examens pour apprentis sont également plus importants que prévu. L'augmentation est principalement due aux métiers de l'automobile pour lesquels une nouvelle ordonnance fédérale est entrée en vigueur. La première volée d'apprentis dont la formation est régie par cette nouvelle ordonnance a passé les examens en juin 2011. Cette nouvelle ordonnance plus exigeante a induit des coûts d'examen plus importants. Ce dépassement est couvert par une autorisation de crédit supplémentaire accordée par la commission des finances, et par une réaffectation des reports du DIP.

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	**+ 2'872'432**	Ecart d'estimation

L'écart provient de la dotation à la provision pour les réserves de carrière des enseignant-e-s du PO, selon les calculs effectués par l'Office du personnel de l'Etat au 31.12.2011. Les réserves de carrière représentent des périodes d'enseignement supplémentaire accumulées par les enseignants du secteur secondaire et du post obligatoire. Ces périodes d'enseignement supplémentaire sont comptabilisées en provision dans la mesure où l'Etat accorde une diminution du temps de travail des enseignants dans la seconde partie de leur carrière sous forme de compensation. Toutefois, cet engagement n'est assorti d'aucune obligation actuelle juridique ou implicite de compensation financière en cas de réserve positive ou négative de carrière, ou encore en cas de cessation de celle-ci. Cette position, établie par le Tribunal administratif de Genève le 5 décembre 2000, a été confirmée par un arrêté du Tribunal fédéral du 29 juin 2001. Par conséquent, les réserves non utilisées par un enseignant à la fin de sa carrière sont reprises sans objet, dans la mesure où aucune sortie de ressource n'est à prévoir.

Par ailleurs, conformément à la recommandation de l'ICF, une reclassification de la provision pour conversions de prêts d'études a été faite, de provisions pour risques et charges en provision pour dépréciation d'actifs. Par ailleurs, il y a eu un changement de méthode de provisions. En effet, on anticipe plus seulement les charges de l'année suivante (tant pour les conversions que pour les irrécouvrables), mais on calcule une dépréciation probable sur la totalité des prêts au bilan.

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

35 Dédommagements à des tiers	**+ 2'197'774**	Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi

Les cantons romands collaborent dans le cadre de la Conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO) pour ouvrir des classes intercantonales lorsque le nombre de contrats est insuffisant pour permettre à chaque canton d'ouvrir une classe sur son territoire. Selon les principes de la Direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire, une filière n'est ouverte sur le canton de Genève que si le nombre de contrats de 1ère année est de 10 au minimum.

En 2011, un nombre plus important que prévu d'apprentis en formation duale, et d'élèves, a suivi une formation hors canton régie par l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (AEPr). La prévision du nombre d'apprentis et d'élèves qui suit des cours hors canton est toujours difficile, même en se basant sur un historique des formations hors canton.

36 Subventions accordées	**- 2'643'661**	Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi
365.09101 Subvention Qualification+	*- 349'300*	*Ecart d'estimation*

Contrairement aux années précédentes, les prestations délivrées par les écoles publiques ont fait l'objet d'un transfert budgétaire entre services et les cours dispensés par celles-ci n'ont plus été facturés.

366 Subventions aux personnes physiques	*- 2'004'178*	*Ecart d'estimation* *Contrainte liée à une loi*

Sur l'ensemble des natures 366 d'allocations d'études et d'apprentissage, mais avec des variations par nature, on constate une légère diminution globale du nombre de demandes d'aides financières individuelles. Le pourcentage de refus est en augmentation, en conséquence d'un non-respect de l'ensemble des exigences légales.

366 Excursions scolaires	*- 285'021*	*Ecart d'estimation*

L'écart d'estimation est lié à la difficulté de prévoir le nombre de jeunes qui suivront un stage linguistiques obligatoire (i.e. à la grille horaire); ils ont été moins nombreux que prévus, tout comme ceux qui ont sollicité une aide pour financer la moitié de leur examen international de langue.

42 Revenus des biens	**- 92'322**	Ecart d'estimation

Le budget 2011 a été constitué sur les coûts réels de 2009, année sur laquelle les restitutions sur exercices antérieurs ont été comptabilisées sur une nature 429, elles l'étaient auparavant en diminution des charges. En 2010 tous les débiteurs ont été comptabilisés au bilan, d'où un montant élevé comptabilisé sur le 429. En 2011, seuls les produits de l'exercice figurent dans ce compte pour la première fois. Il en résulte un écart important par rapport au budget 2011 basé sur les coûts réels 2010.

Par ailleurs, les échéanciers des remboursements de prêts ont mieux été respectés ce qui a fait diminuer le montant des intérêts dus.

43 Recettes diverses	**- 430'951**	Ecart d'estimation

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

Les remboursements de traitement ont été moins importants que prévu. En effet, la méthode consistant à fournir du personnel du DIP à des tiers (qui génèrent des remboursements de traitements) a été moins utilisée, en particulier pour la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes. Par ailleurs, les taxes scolaires des élèves du postobligatoire se sont révélées moins importantes que budgétées.

45 Dédommagements de collectivités publiques	**+ 1'195'851**	Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi

Le nombre d'élèves provenant d'autres cantons et dont le canton de domicile paye l'écolage à Genève conformément à des accords intercantonaux a été plus important qu'imaginé.

46 Subventions acquises	**- 731'997**	Ecart d'estimation

La restitution de la subvention de la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) est nettement plus faible que les années précédentes, celle-ci étant nettement plus utilisée suite à l'accentuation des efforts de la FFPC en matière de soutien aux requérants dans le cadre du budget extraordinaire. Par ailleurs, l'augmentation de la subvention fédérale forfaitaire calculée par apprenti a été surestimée. En effet, la Confédération bénéficie d'une enveloppe globale quelque soit le nombre d'apprentis en Suisse. Or, comme le nombre global d'apprentis en Suisse a été supérieur aux prévisions, le forfait par apprenti a par conséquent été inférieur. Enfin, aucune prestation n'a été versée par le FEH en 2011. Un montant de 100'000 F avait été inscrit au budget pour le cas où des étudiants auraient demandé des prêts. Le montant comptabilisé est essentiellement la contre-valeur des frais de gestion bancaires pour le patrimoine du fonds.

Justification des écarts (indicateurs)

Indicateur 1.2 à 1.6

Les écarts constatés entre les valeurs prévues et réalisées ne sont pas significatifs.

Indicateur 1.7 Taux de changement de filières à l'issue de la première année au post obligatoire

L'écart entre la valeur réalisée et la cible est à ce stade difficilement explicable une étude approfondie des cursus et de leurs déterminants. Cette étude sera rendue possible pour l'année scolaire 2012/2013.

Indicateur 2.2 Taux de sortie de l'enseignement post-obligatoire en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)

Les nouveaux outils d'exploitation (rapport Cognos N0080) de la nBDS (base de données scolaires) fournissant des données plus précises n'étaient pas encore disponibles lors de la préparation du B2011.

Indicateur 2.3 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage sur toute la durée de la formation

Le taux de résiliation est en diminution par rapport à 2010 et aux prévisions faites pour 2011. Ce résultat est par conséquent très positif. La mise en œuvre du dispositif Réussir + permet à l'OFPC de faire des bilans réguliers de la situation des apprentis tout au long de leur formation et de leur proposer des mesures de soutien pour les aider à réussir leur formation. Ce dispositif d'identification des difficultés en cours de formation est complété par les informations transmises par les commissaires d'apprentissage qui effectuent les visites de la surveillance en entreprise. Ces informations permettent à l'OFPC d'agir rapidement pour mettre en place des mesures de soutien aux apprentis ou pour intervenir auprès de l'apprenti et de son employeur pour éviter une rupture de contrat. L'augmentation du nombre de visites des commissaires explique en partie l'amélioration des résultats en termes de résiliations de contrat.

Indicateur 2.4 Taux de réussite aux premiers examens de fin d'apprentissage (CFC et AFP pour le dual, le plein temps et les adultes)

Les résultats de la session 2011 et l'augmentation du taux d'échec s'expliquent notamment par l'organisation des

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

premiers examens fédéraux dans de nouvelles professions à forts effectifs pour lesquelles les résultats se sont avérés décevants. Par exemple, dans le domaine de la mécanique automobile (53% d'échecs tant dans la filière duale que dans la filière en école à plein temps). Les résultats ont également été jugés peu satisfaisants dans d'autres cantons. Le taux d'échec des apprentis plein temps et des AFP a presque doublé par rapport à 2010. Au même titre que pour les mécatroniciens d'automobile, certaines professions ont des taux d'échecs particulièrement élevés, c'est le cas pour les professions de la cuisine, les électriciens de montage CFC, les peintres en bâtiment et les carrossiers tôliers. Des mesures spécifiques à chaque métier pour soutenir les apprentis des classes terminales à fort risque d'échec ont été mises en œuvre pour améliorer les taux de réussite des prochains examens.

Indicateur 4.1 Nombre de chèques annuels de formation délivrés

Cette progression s'explique pour les raisons suivantes :

- le nombre de cours pouvant faire l'objet d'un CAF augmente chaque année, il y a donc une population concernée plus importante.
- la visibilité de cette prestation a été améliorée par des communications plus régulières dans les médias.

Indicateur 4.3 Taux de certification des bénéficiaires du dispositif de validation des acquis (VAE)

Depuis le 1er septembre 2011, suite à une décision de l'OFFT, le canton de Genève ne peut délivrer de CFC par la voie de la VAE que pour 7 métiers. Initialement accessible à 30 métiers, cette dérogation a été retirée ce qui réduit de manière importante le nombre de CFC obtenus par la voie de la VAE.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre aux jeunes de choisir une formation adaptée à leurs attentes						
1.1 Taux d'élèves ayant consulté un conseiller d'orientation au moins une fois en dernière année du cycle d'orientation	Efficacité	38%	35%		80%	2014
1.2 Taux d'élèves accédant à la formation gymnasiale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	50.1%	49.5%			
1.3 Taux d'élèves accédant à la formation de culture générale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	11.6%	11.8%			
1.4 Taux d'élèves accédant à la formation professionnelle initiale à plein temps en école à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	16.6%	17.1%			
1.5 Taux d'élèves accédant à la formation professionnelle initiale duale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	4.8%	4.7%		7%	2014
1.6 Taux d'élèves accèdant à la transition à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	16.8%	16.9%		13%	2014
1.7 Taux de changement de filières à l'issue de la première année d'enseignement au postobligatoire	Efficacité	10.7%	9%		8%	2014
2. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II						
2.1 Taux d'obtention d'une certification de niveau secondaire II	Efficacité	93%	91%		95%	2014
2.2 Taux de sortie de l'enseignement post-obligatoire en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	6%	1%		4.0%	2014

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
2.3 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage sur toute la durée de la formation	Efficacité	16.7%	20%		20%	2014
2.4 Taux de réussite aux premiers examens de fin d'apprentissage	Efficacité	83.8%	85%		90%	2014
3. Assurer des prestations de qualité avec les moyens appropriés						
3.1 Taux d'encadrement au Collège	Efficience	11.7	11.2			
3.2 Taux d'encadrement en Ecole de culture générale	Efficience	11.9	11.6			
4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leurs acquis						
4.1 Nombre de chèques annuels de formation délivrés	Efficacité	5'753	5'200		6'000	2014
4.2 Taux de satisfaction des adultes face au dispositif du chèque annuel de formation	Qualité	79.2%	75%		80%	2014
4.3 Taux de certification des bénéficiaires du dispositif de validation des acquis (VAE)	Efficacité	63%	70%		70%	2014

Commentaires

Indicateur 1.1

Cet indicateur sera complété dès le PB2013 par un indicateur plus global mesurant le taux d'élèves ayant consulté un conseiller d'orientation au moins une fois au cours de leur scolarité au cycle d'orientation.

Indicateurs 1.2 à 1.6

Ces indicateurs mesurent la répartition des élèves dans les différentes filières de l'enseignement post-obligatoire à l'issue du cycle d'orientation. La transition inclut les classes de transition préparatoires de l'École de culture générale et de l'École de commerce (anciens Compléments de formation), les classes de transition professionnelles plein temps et duales, les stages d'insertion COOP, les classes d'accueil service et d'accueil et insertion scolaire.

Indicateur 1.7

Cet indicateur mesure la part des élèves ayant changé de filières à l'issue de la première année d'enseignement post-obligatoire. Un élève changeant de filière est par exemple un élève qui passe de la formation gymnasiale à la formation de culture générale, de la formation professionnelle initiale plein temps à la formation professionnelle initiale duale. En revanche, ce n'est pas le cas d'un élève qui change par exemple de CFP à l'intérieur de la formation professionnelle plein temps (considéré comme redoublant dans la même filière s'il reste au même degré). Cet indicateur inclut les élèves qui , en N-1, sont en formation gymnasiale, formation professionnelle plein temps et duale (y compris hors Genève), formation de culture générale. Il exclut les élèves en classes d'accueil et insertion en N-1 (dont le cursus prévoit par nature un changement de filière).

Indicateur 2.1

Cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de personnes qui, quel que soit leur âge et leur lieu de résidence, obtiennent une certification de niveau secondaire II délivrée par une école genevoise, au nombre de résidents âgés de 19 ans (âge théorique auquel s'achèvent les formations en 4 ans et la plupart des formations en 3 ans, comme les apprentissages en système dual qui sont souvent précédés d'un 10ème degré). Par construction, cet indicateur donne une estimation du volume des certifiés par le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) une année donnée.

Sont inclus : les certifications délivrées par les écoles publiques et privées (sauf les écoles professionnelles privées non recensées dans la base de données scolaires), y compris les diplômes étrangers, les attestations élémentaires et les certifications délivrées au titre de l'article 41 de la loi sur la formation professionnelle. Ce taux inclut des non-résidents. En effet, en l'absence de données sur les résidents genevois obtenant leur certification secondaire II

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

hors du canton (Vaud et France voisine) ou dans une école professionnelle privée, il est fait l'hypothèse que le nombre de non-résidents compense le nombre de résidents genevois scolarisés hors du canton ou obtenant une certification secondaire II dans une école professionnelle privée.

Un groupe de travail a été chargé d'élaborer une méthode de calcul du taux de certification secondaire II visant notamment à permettre des comparaisons inter cantonales.

Indicateur 2.2

Cet indicateur concerne les mouvements d'élèves en cours d'année scolaire et hors changement de filières. Un taux de 4.5% signifie que, toutes filières et années scolaires confondues, 4.5% des élèves quittent le post-obligatoire en cours d'année scolaire. La fixation de cibles pour cet indicateur relève d'un exercice complexe puisque le post-obligatoire ne dispose que d'une marge de manœuvre extrêmement limitée en ce qui concerne notamment des élèves qui quittent le système pour s'inscrire dans un autre canton.

Indicateur 2.3

Cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de résiliations sur le nombre de contrats signés.

Le libellé de l'indicateur a été légèrement modifié de manière à la rendre plus compréhensible.

Indicateur 2.4

Cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de personnes aux premiers examens ayant réussi le CFC et l'AFP sur le nombre de candidats aux premiers examens.

Le libellé de l'indicateur a été légèrement modifié de manière à la rendre plus compréhensible.

Indicateurs 3.1 et 3.2

Le taux d'encadrement est calculé à partir du nombre d'élèves et du nombre d'équivalents temps plein (ETP) personnel enseignant, au 31.12.N de l'année scolaire en cours. Un taux d'encadrement de 17 signifie qu'il y a en moyenne 1 enseignant à plein temps pour 17 élèves.

Indicateur 4.1

Le chèque annuel de formation correspond au coût de 40 heures de cours de formation continue dispensées à Genève dans tous les domaines d'activités. Il est octroyé en vue de l'acquisition de connaissances de base, y compris la culture générale, et de connaissances professionnelles qualifiées, le développement des possibilités de perfectionnement et de recyclage professionnels, ainsi que l'acquisition de nouvelles formations. Le montant du chèque annuel de formation ne peut pas être supérieur à 750 F (montant indexé annuellement). Le chèque est notamment octroyé sous conditions de ressources (Art.11 de la loi sur la formation continue des adultes modifié dans le cadre du PL10839). Les personnes intéressées peuvent effectuer leur demande en ligne grâce à un site internet spécifiquement dédié au CAF. L'analyse de l'utilisation des chèques de formation fait l'objet d'un rapport annuel des institutions de formation au Grand Conseil mais aussi d'un rapport quadriennal d'évaluation de la commission externe d'évaluation des politiques publiques.

Indicateur 4.2

La satisfaction des bénéficiaires du chèque annuel de formation (CAF) est déterminée à partir d'un indice de satisfaction calculé chaque année.

Indicateur 4.3

L'indicateur est calculé en rapportant le nombre de CFC et d'AFP obtenus par validation des Acquis au nombre total de CFC et d'AFP adultes obtenus.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**306'081'753**	**19'726'592**	**6.9%**	**286'355'161**	**287'879'083**
30 Charges de personnel	131'941'296	525'887	0.4%	131'415'409	130'245'259
31 Depenses generales	12'749'103	-121'901	-0.9%	12'871'004	12'187'519
33 Amortissements, provisions, irrecouvrables	9'430'365	4'320'250	84.5%	5'110'115	4'765'803
36 Subventions accordees	147'713'572	10'847'676	7.9%	136'865'896	136'018'805
37 Subventions redistribuees	4'086'085	4'086'085	-	-	4'476'993
39 Imputations internes	161'331	68'594	74.0%	92'737	184'704
REVENUS	**17'976'387**	**2'274'588**	**14.5%**	**15'701'799**	**18'696'843**
42 Revenus des biens	437	-424	-49.2%	861	707
43 Recettes diverses	12'982'868	-1'008'464	-7.2%	13'991'332	13'092'992
45 Dedommagements de collectivites publiques	-	-	-	-	279'113
46 Subventions acquises	796'012	-769'368	-49.1%	1'565'380	1'197'576
47 Subventions a redistribuer	4'086'085	4'086'085	-	-	4'029'294
49 Imputations internes	110'985	-33'241	-23.0%	144'226	97'162
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-288'105'366**	**-17'452'004**	**6.4%**	**-270'653'362**	**-269'182'240**
Coût des activités de support	*-2'825'328*	*413'241*	*-12.8%*	*-3'238'569*	*-2'299'992*
Coût des prestations de moyens	*-22'301'020*	*-2'876'618*	*14.8%*	*-19'424'402*	*-25'550'655*
COÛT COMPLET	***-313'231'714***	***-19'915'381***	***6.8%***	***-293'316'333***	***-297'032'888***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***948.80***	***-10.63***	***-1.11%***	***959.43***	***-***
ETP fixes	*930.83*	*-10.33*	*-1.10%*	*941.16*	*-*
ETP auxiliaires	*17.97*	*-0.30*	*-1.64%*	*18.27*	*-*

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants, mineurs et élèves du canton.

Il a pour but d'offrir des mesures scolaires spéciales et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et jeunes (0-20 ans) qui ont des besoins particuliers en raison d'une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières, physiques ou psychiques.

Il consiste aussi à apporter à ces enfants et ces jeunes une évaluation et si nécessaire une prise en soins médico-pédagogiques et un soutien à leur famille. Il s'agit également d'offrir un espace pour le conseil et le soutien au personnel enseignant au moyen d'une permanence pédago-thérapeutique dans les écoles qui en font la demande.

Il vise à :

- améliorer les relations entre les familles et l'école à travers une intervention éducative de prévention dans les écoles du réseau d'enseignement prioritaire ainsi que, de manière ponctuelle, selon les besoins, dans les autres écoles du canton ;
- favoriser l'intégration des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ;
- développer un dispositif de promotion de la santé et de prévention dans les écoles ;
- offrir des prestations de soins dentaires aux mineurs ;
- favoriser l'intégration et la mixité sociale ;
- promouvoir et proposer des activités de loisirs ou éducatives ou de prévention.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Il offre également une protection et un soutien aux mineurs en intervenant d'office ou suite à une décision judiciaire, civile ou pénale.

Enfin, il assure l'autorisation, la surveillance et le contrôle des lieux d'accueil ou de placement des mineurs hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou des projections et spectacles accessibles aux mineurs.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office de la jeunesse, l'Office médico-pédagogique et la Direction générale de l'enseignement primaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

A03.01 Animation parascolaire
A03.02 Enseignement spécialisé
A03.03 Traitements médico-pédagogiques
A03.04 Prévention, promotion et soutien à l'enfance
A03.05 Protection des mineurs
A03.06 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance et à leur famille

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Projets prioritaires

Suite à l'entrée en vigueur le 1er janvier 2010 de la Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP), un règlement d'application a été adopté par le Conseil d'Etat en septembre 2011. Il s'agit ainsi de renforcer l'enseignement spécialisé et de développer dans la mesure du possible pour les élèves concernés un projet de scolarisation intégratif dans les établissements ordinaires de formation plutôt qu'en établissement spécialisé. Un dispositif de monitorage a été mis en place en partenariat avec le SRED, la direction générale de l'office médico-pédagogique (OMP) et d'autres acteurs pour rendre visibles les parcours des élèves entrant, poursuivant leur scolarité ou sortant de l'enseignement spécialisé. Il s'agit ainsi de mettre en évidence les tendances générales ou spécifiques relatives à certaines populations d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés.

En automne 2011, la mise en place d'aménagements scolaires pour les élèves souffrant de dyslexie, dysorthographie, dyscalculie, dysgraphie, dyspraxie a permis à près de 1'200 enfants de l'école ordinaire de bénéficier d'une reconnaissance de leurs difficultés spécifiques et d'une différenciation pédagogique. Un site Internet a été créé pour répondre aux questionnements du personnel enseignant.

Afin de répondre aux besoins d'accueil à la journée scolaire d'enfants handicapés mentaux, deux classes intégrées de huit places chacune ont été ouvertes à l'établissement primaire du Bosson à Onex. Il s'agit ainsi de favoriser les relations sociales de ces enfants avec ceux de l'école ordinaire dans une dynamique intégrative.

En 2011, 7'164 enfants et adolescents ainsi que leurs familles ont reçu des soins psychologiques auprès de l'OMP. Leur nombre ainsi que le nombre de séances de traitement prodigués restent sensiblement stables depuis plusieurs années. Les nouveaux cas ont cependant considérablement augmenté en 2011 (+17.1%). Cela correspond en grande partie à des enfants et adolescents qui s'adressent à l'OMP après avoir bénéficié d'un premier épisode de soins, une ou plusieurs années auparavant. En outre, les psychologues de l'OMP, qui travaillent dans les cycles d'orientation, ont rencontré toutes les classes de 8P et celles de l'enseignement spécialisé à l'occasion des tests de pré-orientation.

L'Office de la jeunesse se dote d'une nouvelle organisation pour simplifier l'accès aux prestations de prévention et de promotion, améliorer la qualité de la prise en charge des demandes et faciliter la circulation de l'information entre les interlocuteurs-trices concerné-e-s. C'est dans ce cadre-là qu'une adaptation de l'actuelle loi sur l'office de la jeunesse (J 6 05) sera proposée en 2012.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

La réforme de l'éducation spécialisée se base sur les axes majeurs suivants : l'évaluation des effets de l'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) ; la diversification de l'offre de placement ; l'adaptation aux nouvelles situations sociales et pénales des mineurs ; la prise en charge des jeunes enfants de 0 à 4 ans ainsi que la création de places d'urgence. Un concept de coordination et de pilotage du dispositif, a été mis en place.

Le secrétariat à la pédagogie spécialisée, rattaché à l'office de la jeunesse, a été créé par l'entrée en vigueur du règlement C 1 12 01. Il a remplacé le Secrétariat à la formation scolaire spéciale. En termes chiffrés, l'évolution des dépenses est la suivante

Pour la santé de la jeunesse, plusieurs projets ont été menés, notamment pour lutter contre le surpoids, contre l'homophobie dans les écoles mais aussi pour prévenir la violence de genre et la maltraitance. Plus de 2'000 mineurs ont participé en 2011 à des camps, des activités à la journée ou des cours. Le passeport-vacances a proposé 119 types d'activités auxquelles plus de 600 jeunes ont participé. Plus de 3'000 jeunes de 5 à 16 ans ont bénéficié d'activités extrascolaires. En termes de soutien logistique aux ordres d'enseignements et à la CDJ, la cellule transport a transporté 87'000 enfants. 2011 aura vu la poursuite de la régionalisation, dans le contexte du nouveau contrat de prestations pour l'animation socio-culturelle. Parallèlement, le financement de l'institution a été révisé par l'Etat et les communes. La conclusion de cette négociation est prévue en 2012.

En 2011 (chiffres arrêtés au 21 novembre), 6'789 mineurs ont bénéficié d'une intervention de protection des mineurs, à la demande des parents ou en accord avec ceux-ci et 3871 d'entre eux, sur mandat judiciaire civil ou pénal. En fin d'année, 4477 mineurs sont encore suivis. En outre, durant l'année, 157 familles ont pu bénéficier d'une action éducative en milieu ouvert (AEMO).

Enfin, le SPMi a traité 1500 signalements de maltraitance. Parmi eux, il a été décidé dans cinquante cas de placer l'enfant ou de suspendre le droit de visites.

Pour répondre à la pénurie de places dans les structures de la petite enfance et en vue de la réponse à la motion 1952 « pour une nécessaire adaptation des normes au contexte actuel », des travaux ont été entrepris avec l'ensemble des acteurs concernés :

- le recensement du personnel de la petite enfance et l'enquête annuelle sur l'offre des places en structures de la petite enfance ;
- l'introduction de dispositions supplémentaires dans le nouveau règlement pour exercer l'activité d'accueillantes familiales soit comme indépendant soit comme salarié d'une structure de coordination ;
- la mise en place de l'observatoire cantonal de la petite enfance, dont le premier rapport est disponible sur Internet.

Le recrutement de familles d'accueil avec hébergement reste d'actualité pour permettre aux enfants devant être séparés de leur famille de recourir à ce dispositif de protection et de prise en charge. La première volée de formation destinée à ces familles s'est terminée avec succès. Il y a aujourd'hui 100 familles d'accueil avec hébergement à Genève.

Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 11 - B 11	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	**+ 525'887**	Ecart d'estimation Dépassement de crédit

Le dépassement représente 0.4 % du budget voté. Il est expliqué principalement par les rachats de cotisation au 2ème pilier (CIA) liés aux changements de fonction / promotions en cours d'année à l'Office médico-pédagogique (OMP), et notamment des directeurs de la scolarité spécialisée et de l'intégration scolaire des élèves, après la mise en place de l'Office en 2010.

Par ailleurs, les dépenses pour le remplacement des personnes de l'OMP en congé maternité, en maladie ou accident ont été plus élevées que prévu. Ce dépassement est compensé en partie par le remboursement de l'assurance maternité fédérale. Les remplacements des personnes absentes pour cause de maladie, accident ou maternité sont nécessaires. En effet, le personnel (hors enseignants) de l'OMP est très largement composé de fonctions directement liées aux prestations (éducateurs-trices, psychologues, logopédistes, médecins, etc.). Une diminution des remplacements pourrait nuire à la qualité de la prise en charge des enfants.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Enfin, des dépenses liées aux interprètes en langue des signes pour enfants sourds sont couvertes par un budget qui est resté à la direction générale de l'enseignement primaire lors de la création de l'OMP en 2010. Un budget de 90'000 F a été transféré à l'OMP dans le processus budgétaire 2012.

Ce dépassement a fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire. Il n'a pas été soumis à la commission des finances car il se situe en-deçà du seuil de matérialité (0.5% du crédit budgétaire voté) tel qu'indiqué dans l'article 4 du règlement sur les crédits supplémentaires (RCSup) (D 1 05.09).

31 Dépenses générales	**- 121'901**	Ecart d'estimation

L'augmentation du budget de l'OMP octroyée en 2011 pour les indemnités aux intervenants externes sera déployée progressivement, notamment pour le financement de traitements de logopédie en privé. Il est prévu une augmentation de la demande pour ces traitements au cours des années à venir.

En outre, la sous-utilisation du budget de fournitures générales, moindre qu'en 2010, est liée au système de contrôle des budgets mis en place lors de la création de l'OMP en 2010.

Enfin, les dépenses concernant les repas de midi fournis aux 1'300 élèves de l'enseignement spécialisé public ont été inférieures aux prévisions. Le budget a été utilisé en 2011 à hauteur de 96.4%.

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	**+ 4'320'250**	Ecart d'estimation

Le dépassement est dû à la très forte augmentation des dépenses en lien avec les prestations de pédagogie spécialisée. La provision est calculée sur la base des charges payées dans l'année, mais qui concerne l'exercice précédent. Compte tenu de la forte augmentation, la provision est adaptée à la hausse.

Concernant les placements hors-canton, la provision a été ajustée en prévision des factures finales à payer, suite à la réception des nouveaux tarifs des institutions. Les principales augmentations concernent les foyers de Prêles et la Cassagne, ainsi que le foyer de Pramont pour les placements pénaux.

En outre, en réponse à la demande de l'ICF, les comptes de bilan liés aux prestations aux bénéficiaires ne sont plus intégré dans la comptabilité de l'Etat. Toutefois, les débiteurs insolvables auront une répercussion sur les charges à assumer par l'Etat (subvention personnes physiques). La provision sur frais de placement a été adaptée à la hausse en fonction des prestations non encore facturées (notamment pour les hospitalisations sociales) et par l'intégration du risque sur débiteur dans la provision liée au coût des placements.

36 Subventions accordées	**+ 10'847'676**	Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi Dépassement de crédit
36504701 Colonies de vacances	*+ 42'517*	*Dépassement de crédit*

Crédit supplémentaire de 45'000 F accepté par la commission des finances pour permettre de verser en 2011 la subvention 2010 au Groupement pour la qualité dans les organismes de vacances qui, par erreur, n'avait pas fait l'objet d'une comptabilisation sur l'exercice 2010.

36508301 IGE renforcé	*- 500'000*	*Ecart d'estimation*

Le projet de foyer thérapeutique prévu à la rentrée 2011 est décalé à début 2012. L'objectif étant d'adapter dans un premier temps la structure existante de Chevrens (Astural) pour qu'elle puisse répondre à la prise en charge d'adolescents de 15 à 18 ans en placement pénal, en permettant un soutien thérapeutique.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

36508401 Assistants à la vie scolaire	*- 236'209*	*Ecart d'estimation*

La mise en œuvre du projet d'assistants à l'intégration scolaire est reportée à la rentrée 2012.

36547601 Astural - mouvements des montants restituables de subvention	*+ 239'726*	*Écart d'estimation*

Comptabilisation du mouvement de la subvention restituable en cours de contrat par l'Astural (perte de l'exercice 2011 et correctif sur résultat révisé 2010). Cette écriture, bien qu'ayant un impact sur les charges de l'Etat, ne fait pas l'objet d'une demande de crédit supplémentaire au sens de l'article 49 de la LGAF. Cette charge n'a pas pu être budgétisée.

36540001 Restitution de subvention en fin de contrat	*- 642'743*	*Écart d'estimation*

Décisions de restitutions de subventions intervenues en 2011, s'agissant de la répartition des résultats entre les entités et l'Etat dans le cadre des contrats de prestations échus :

- Fondation Ensemble : 125'748 F
- Fondation SGIPA : 157'918 F
- Ecole protestante d'altitude : 359'077 F

36600602 Subsides pour la formation scolaire spéciale	*+ 5'629'640*	*Ecart d'estimation* *Contrainte liée à une loi* *Dépassement de crédit*

Les prestations sont définies dans la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (C 1 12) et dans son règlement. Elles concernent les mesures de logopédie, psychomotricité et d'éducation précoce spécialisée. Un crédit complémentaire de 4'050'000 F a été accepté par la commission des finances et une provision pour risque et charge de 2'500'000 F avait été également constituée à fin 2010. La forte augmentation des dépenses pour la logopédie et à la psychomotricité est liée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Pour les frais d'écolage, une dépense de 1'600'000 F concerne l'exercice 2010 et ne se renouvellera pas en 2012, suite à l'intégration des subsides dans les subventions d'exploitation des institutions concernées.

36608001 Frais de placements	*+ 6'791'433*	*Dépassement de crédit*

Pour rappel, les frais de placements concernent principalement les dépenses liées aux pupilles qui sont suivis par le service de protection des mineurs, suite à un mandat pénal ou civil ou sur la base d'un accord entre les parents et le service placeur. Ils concernent également les placements par l'office médico-pédagogique d'enfants avec retard mental et/ou handicapés dans des institutions hors canton, pour lesquels le dépassement budgétaire en 2011 a été de 210'009 F. La part prépondérante des dépenses sous cette rubrique concernent les prestations d'hébergement dans des structures hors du canton de Genève.

Un crédit supplémentaire de 6'787'000 F a été accepté par la commission des finances.

Les principales causes du dépassement concernent le dépassement de crédit de 2010 qui n'a pas fait l'objet d'un amendement au PB 2011 (2'238'000 F), une réduction du budget disponible suite aux arbitrages finaux du PB 2011 (1'700'000 F), l'augmentation des tarifs pour les placements hors-canton (1'600'000 F) et par les coûts des "hospitalisations sociales", compte tenu de la saturation des structures d'urgence cantonales (1'170'000 F).

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

43 Recettes diverses	**- 1'008'464**	Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi

Il s'agit d'un changement de méthode de comptabilisation des charges et revenus des pupilles (passage de la comptabilisation du brut au net). Avec le passage à TAMI, il y a une comptabilisation systématique des charges pour les dossiers avec et sans mandats au net à savoir que l'Etat ne traduit dans ses comptes (nat 366) que la part qui lui incombe, soit les chargesdes pupilles, moins les participations des parents, moins les rentes perçues. Ce compte de recette ne sera dès lors plus utilisé et le budget doit être égal à zéro.

Par ailleurs, l'utilisation de la provision pour les frais de pédagogie spécialisée a été moins élevée que prévu. Les montants des factures payées en 2012 mais concernant 2011 ont été inférieurs à ceux payés en 2011 concernant 2010. On ne connaît pas à l'avance (lors de l'élaboration du budget) les montants exacts des factures qui seront payées. Il y donc une estimation sur la base du « roulement » d'année en année.

Enfin, le manco de recettes provient également du remboursement des indemnités journalières de l'assurance maternité fédérale et cantonale, des indemnités journalières de l'assurance accidents et militaire, et des remboursements de traitement (personnel du DIP qui fournit des prestations à des tiers). Ces remboursements ont été moins importants que prévus au budget.

46 Subventions acquises	**- 769'368**	Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi

Avant l'introduction de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), l'OMP facturait à l'AI des traitements de logopédie, de psychomotricité et de psychothérapie, fournis dans ses Consultations de secteur. Depuis la RPT, seule la psychothérapie est facturée à l'AI, les autres thérapies étant à la charge du Secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS). L'OMP facture ces prestations à l'AI une fois par an (en été) pour l'année civile précédente. Le budget recettes de l'OMP pour le poste OFAS prestations individuelles, AI a été réduit en conséquence dans le budget 2012.

Justification des écarts (indicateurs)

Indicateurs 1.4, 2.1. et 2.2 : le manque de visibilité sur ces indicateurs n'avait pas permis de fixer de valeurs cibles au projet de budget 2011

Indicateur 3.2 Taux d'enfants et de jeunes de l'école publique ayant bénéficié d'une visite de santé, d'un entretien de santé ou d'une intervention spécifique individualisée (prévention primaire).

La suppression des visites de santé en 5ème primaire (7ème HarmoS) et en 8ème du CO (10ème Harmos) en 2011 explique que la valeur cible prévue il y a 2 ans ne peut plus être atteinte. Le nombre de visites de santé en 1ère/2ème primaire (4'648) ainsi que les visites de santé des néoarrivants (1'188) permettent d'obtenir pour cette prestation un taux de couverture de pratiquement 100%. Les entretiens de santé, (18'715) ainsi que les séances de dépistage vue et ouïe, les vaccinations, et les PAI (23'657) permettent d'obtenir un taux de couverture de 81%.

Indicateur 3.3 Taux d'enfants dont la dentition a été examinée (école primaire)

La valeur cible publiée (100%) correspond à un objectif idéal. La valeur atteinte (95%) correspond aux taux atteints précédemment et habituellement. La différence provient principalement d'élèves absents lors des contrôles collectifs. Dans la mesure où ces élèves profitent de l'offre d'un contrôle individuel de substitution (aussi gratuit), ce taux est en réalité légèrement supérieur à celui mesuré.

Indicateur 3.4 Taux d'enfants examinés avec une dentition saine (école primaire)

L'augmentation du taux d'enfants sans carie atteint 2% cette année, soit le double de la prévision. Cette augmentation de 1% de la valeur cible, certes favorable en terme de santé dentaire, doit être ramenée au nombre d'enfants qu'elle concerne, soit environ 300. Ainsi, en termes de statistiques, les variations annuelles de taux d'enfants sans carie ne sont pas significatives; elles ne le deviennent qu'à des intervalles de 5 ans.

Indicateur 4.1 Taux de placements hors-urgences dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Les raisons les plus couramment invoquées par les institutions dans le rapport d'exécution du clause péril est la longueur des procédures judiciaires (lorsqu'un retrait de garde est demandé, le juge met parfois des mois à statuer) et le manque de disponibilité des partenaires (difficulté à trouver des dates qui conviennent à tous)..

Indicateur 4.3 Taux d'enfants placés hors canton

Les raisons invoquées pour expliquer l'écart entre la cible et la valeur réalisée sont les suivantes. Les objectifs projetés à court terme seront difficilement atteints du fait que les mesures correctrices prévues (explorer l'ouverture de nouvelles places d'accueil en internat à Genève, développer des prestations qui ne sont pas disponibles à Genève actuellement.) s'effectueront sur les prochaines années.

- Manque de places pour accueillir les mineurs genevois qui doivent être placés, les IGE étant très sollicitées (taux d'occupation supérieurs à 90 %, foyers d'urgence compris).
- Certains besoins, non disponibles à Genève, sont recherchés dans d'autres cantons (Prêles, la Fontanelle, Perceval, Saint-Raphaël, St-Etienne Time Out, Pramont).

Indicateur 4.4. Nombre de places supplémentaires en famille d'accueil avec hébergement dans l'année (variation nette)

La valeur réalisée est inférieure à la cible malgré les campagnes publicitaires menées dans les cinémas du canton. De nouvelles campagnes de sensibilisation à l'importance du rôle de famille d'accueil sont prévues.

Indicateur 4.5. Part des lieux d'accueil soumis à autorisation surveillés dans l'année

- L'écart entre la valeur réalisée et la cible s'explique d'une part par une prévision budgétaire trop optimiste et, d'autre part, par la charge de travail élevée qu'impliquerait la surveillance annuelle de l'exhaustivité des lieux d'accueil qui sont au nombre de 1'092 (ces lieux d'acceuil comprennent : 700 familles d'accueil de jour, 184 structures de la petite enfance, 30 familles adoptives, 98 familles d'hébergement et 80 familles d'accueil d'enfants de l'étranger).

Indicateur 5.3. Pourcentage d'inscription refusée dans des camps, journées et cours durant les congés et vacances scolaires

La différence entre la valeur réalisée et la cible est liée à une erreur d'estimation lors de la préparation du projet de budget 2011. En effet, l'offre est restée stable, mais s'est améliorée pour répondre au mieux aux classes d'âge qui correspondent à la plus forte demande. Les inscriptions restent quant à elles constantes. Les projections 2012 et 2014 sont elles plus réalistes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Intégrer dans les structures d'enseignement ordinaire les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés						
1.1 Taux de la population résidente au bénéfice de prestations d'éducation précoce spécialisée ou scolarisé dans l'enseignement spécialisé public et subventionné (0-20 ans)	Efficacité	1.8%	1.7%		1.7%	2014
1.2 Taux de la population résidente scolarisée dans l'enseignement spécialisée durant la scolarité obligatoire (4-15 ans)	Efficacité	2.7%	2.7%		2.7%	2014
1.3 Part des élèves reconnus à besoins éducatifs particuliers ou handicapés scolarisés dans une classe spécialisée dans un bâtiment scolaire ordinaire	Efficacité	27.9%	28%		32%	2014
1.4 Part des élèves reconnus à besoins éducatifs particuliers ou handicapés intégrés dans l'enseignement ordinaire	Efficacité	14%				

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Offrir aux mineurs une évaluation médico-psychologique, logopédique ou de leur psychomotricité						
2.1 Nombre de demandes d'évaluations annuelles	Efficacité	2'718				
2.2 Nombre d'enfants et d'adolescents en traitement par année	Efficacité	7'164				
3. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles et détecter les problèmes de santé chez les mineurs scolarisés au DIP						
3.1 Taux de classes ayant bénéficié de cours d'éducation à la santé	Efficacité	97%	90%		>=90%	2014
3.2 Taux d'enfants et de jeunes de l'école publique ayant bénéficié d'une visite de santé, d'un entretien de santé ou d'une intervention spécifique individualisée	Efficacité	84%	90%		95%	2014
3.3 Taux d'enfants dont la dentition a été examinée (école primaire)	Efficacité	95%	100%		100%	2014
3.4 Taux d'enfants examinés avec une dentition saine (école primaire)	Efficacité	52%	50%		53%	2014
3.5 Taux de cas de suspicion de maltraitance rapportés, ayant fait l'objet d'une évaluation par le SSJ, et signalés au SPMi, au Tribunal tutélaire ou à la police	Efficacité	100%	100%		100%	2014
4. Protéger les mineurs et soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placement adéquats						
4.1 Taux de placements hors-urgences dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois	Efficacité	26%	20%		10%	2014
4.2 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Efficacité	33%	50%		50%	2014
4.3 Taux d'enfants placés hors canton	Efficacité	14.8%	10%		<8%	2014
4.4 Nombre de nouvelles places en famille d'acceuil avec hébergement	Efficacité	6	10		10	2014
4.5 Part des lieux d'accueil soumis à autorisation et surveillés dans l'année	Efficacité	44.6%	80%		80%	2014
4.6 Nombre d'enfants au bénéfice d'un suivi socio-éducatif dans le mois par assistant social	Efficience	ND	65			
4.7 Durée moyenne du suivi des curatelles de droit de visite	Efficacité	ND			1 an	2014
5. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être et en organisant des camps et des activités durant les congés et vacances scolaires						
5.1 Taux des centres d'animation socioculturelle et d'équipes TSHM (travail social hors murs) qui développent un programme d'intégration	Efficacité	90%	90%		100%	2014
5.2 Nombre de jeunes accompagnés individuellement et de manière personnalisée	Efficacité	1'209	1'100		1'500	2014
5.3 Pourcentage d'inscription refusée dans des camps, journées et cours durant les congés et vacances scolaires	Efficacité	14.8%	8%		10%	2014

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

Ces indicateurs de contexte sont utiles pour suivre les évolutions sur le long terme ainsi que pour établir des comparaisons intercantonales. Ils ne prennent pas en compte les prestations d'éducation précoce spécialisée délivrées à domicile aux enfants de 0 à 4 ans par le service éducatif itinérant. Les cibles proposées prennent en compte l'objectif d'augmenter le taux d'enfants au bénéfice de prestations d'éducation précoce spécialisée de 0 à 4 ans, et aussi après 15 ans. L'objectif étant de continuer à répondre aux besoins des élèves en âge de scolarité obligatoire.

Indicateurs 1.3 et 1.4

Afin de mesurer l'atteinte des objectifs de la nouvelle loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP) qui prévoit notamment de rechercher une intégration totale ou partielle des élèves dans les structures ordinaires de formation, des indicateurs complémentaires en lien avec l'intégration de ces élèves seront proposés dès le PB2013 dans le cadre de l'élaboration du concept cantonal pour la pédagogie spécialisée.

Indicateurs 3.1 à 3.5

Ces indicateurs permettent de mesurer la part des enfants du canton ayant bénéficié d'une visite de santé ou de cours spécifiques dans le but d'assurer un contrôle périodique de l'hygiène corporelle et de la santé des élèves ainsi que d'encourager toute mesure propre à développer ou à entretenir un bon état de santé de la population scolaire. Par sa présence dans les écoles, le service de santé de la jeunesse est à même d'identifier et de dénoncer des situations de maltraitances aux services et instances en charge de la protection des mineurs.

Indicateurs 4.1 à 4.4

Ces indicateurs permettent de mesurer d'une part la capacité des foyers d'éducation spécialisée à répondre dans des délais acceptables à une mesure de placement visant à protéger les enfants et les adolescents. Ils permettent également de constater l'évolution du dispositif genevois et sa capacité ou non à répondre aux besoins. Enfin, et notamment pour les plus petits dont le dispositif actuel ne répond pas aux besoins, la possibilité de placer un enfant dans une famille d'accueil représente une bonne solution qui doit être développée.La réorganisation de l'Office de la jeunesse et la réforme de l'éducation spécialisée doivent notamment aboutir à l'amélioration de la planification des besoins et du pilotage du dispositif.

Indicateur 4.5

Cet indicateur vise à s'assurer qu'à terme, l'ensemble des lieux d'accueil d'enfants (crèche, mamans de jour, familles d'accueil avec hébergement) aient fait l'objet d'une visite - au moins une fois chaque deux années - permettant de vérifier si les critères d'accueil requis sont toujours remplis.

Indicateur 4.6

Cet indicateur ne peut être calculé pour le compte 2011 dans la mesure où le degré de fiabilité des données à disposition ne permet pas à ce stade de publier une valeur robuste.

Indicateur 4.7

Cet indicateur ne peut être calculé pour le compte 2011 dans la mesure où le degré de fiabilité des données à disposition ne permet pas à ce stade de publier une valeur robuste.

Au surplus, l'atteinte de la valeur cible long terme fixée à 1 année sera directement conditionnée à la présentation de mesures visant la réduction de la durée moyenne des curatelles de droit de visite. Un projet de loi allant dans ce sens est en cours d'élaboration.

Indicateur 5.1

Cet indicateur informe de la capacité des centres d'animation socioculturelle et des travailleurs sociaux hors murs à développer des programmes d'intégration (accueil d'enfants handicapés ou à besoins éducatifs particuliers dans les activités de loisirs)

Indicateur 5.2

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

L'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) est un soutien de proximité offert aux jeunes et à leur famille rencontrant des difficultés éducatives. L'AEMO vise à préserver, voire restaurer les relations entre parents et enfants. L'AEMO entend réhabiliter l'autorité parentale et l'exercice des responsabilités, soit en particulier : poser des cadres et des repères sociaux sur lesquels l'enfant pourra s'appuyer pour grandir et se construire ; favoriser le maintien à domicile d'un mineur ; valoriser et améliorer les relations familiales ; prévenir tout danger que les conditions de vie de la famille pourraient faire peser sur la santé physique et psychique du mineur ainsi que sa sécurité.

Indicateurs 5.3

Cet indicateur mesure la capacité du dispositif mis en place afin de répondre à la demande d'activités ou de camps durant les congés hebdomadaires et les vacances scolaires.

A04 Hautes écoles

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**735'137'666**	**203'130'106**	**38.2%**	**532'007'560**	**733'698'443**
30 Charges de personnel	-	-	-	-	0
33 Amortissements, provisions, irrecouvrables	10'468'784	3'091'808	41.9%	7'376'976	5'760'299
35 Dedommagements a des tiers	2'252'118	-97'882	-4.2%	2'350'000	2'680'582
36 Subventions accordees	519'418'532	-2'862'052	-0.5%	522'280'584	512'735'266
37 Subventions redistribuees	202'998'232	202'998'232	-	-	212'522'296
REVENUS	**214'604'393**	**210'107'800**	**4'672.6%**	**4'496'593**	**216'490'072**
46 Subventions acquises	11'606'161	7'109'568	158.1%	4'496'593	3'967'776
47 Subventions a redistribuer	202'998'232	202'998'232	-	-	212'522'296
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-520'533'273**	**6'977'694**	**-1.3%**	**-527'510'967**	**-517'208'371**
Coût des activités de support	*-233'198*	*-22'340*	*10.6%*	*-210'858*	*-131'890*
Coût des prestations de moyens	*-30'999'583*	*-1'015'617*	*3.4%*	*-29'983'966*	*-31'050'103*
COÛT COMPLET	***-551'766'055***	***5'939'736***	***-1.1%***	***-557'705'791***	***-548'390'363***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'Unité de l'enseignement supérieur veille à la mise en œuvre de la politique cantonale des Hautes écoles. Elle exerce la haute surveillance des institutions, notamment au travers du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID, promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantonales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce programme contient les prestations suivantes :

A04.01 Formation de base HES
A04.02 Recherche appliquée et Développement (R&D) HES
A04.03 Prestations à des tiers / de service HES
A04.04 Formation continue HES
A04.05 Formation de base - UNI
A04.06 Formation approfondie - UNI
A04.07 Recherche - UNI

A04 Hautes écoles (suite)

A04.08 Formation continue - UNI
A04.09 Services - UNI
A04.10 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Projets prioritaires

Larentrée académique 2011 a été marquée par une progression de 7.4% des effectifs estudiantins avec 15'283 étudiants inscrits.

Le Statut de l'Université a été approuvé le 27 juillet 2011 par le Conseil d'Etat, tout comme les modifications du règlement sur le personnel de l'Université.

La Conventiond'objectifs 2008-2011 a fait l'objet d'une évaluation externe. Celle-ci a notamment souligné positivement les aspirations de l'Université en matière d'interdisciplinarité tout en attirant l'attention sur les défis d'ordre structurel et culturel qui y sont associés. L'Université a réactualisé son plan stratégique qui présente ses objectifs à l'horizon 2020. Elle a intensifié ses partenariats avec les organisations internationales et non gouvernementales, encourageant et facilitant ainsi l'accès de son expertise scientifique à la Genève internationale. Elle a poursuivi avec succès son ouverture vers la Cité.

Le dernier classement international de Shanghaï place l'Université de Genève au 73e rang mondial, la faisant ainsi entrer dans le top 100 et parmi les quatre universités francophones les mieux placées au monde. Au titre des récentes réalisations de l'Université on citera les créations suivantes : la nouvelle Division de la formation et des étudiants ; la première école d'avocature de Suisse et le premier Institut Confucius de Suisse construit sur un partenariat avec l'Université Renmin de Pékin ainsi que le Hanban.

Adoptée le 26 mai 2011 par les comités stratégiques de la HES-SO/HES-S2, la nouvelle convention intercantonale HES-SO prévoit une véritable autonomie institutionnelle (création d'un rectorat, gestion par objectifs et mandats de prestation, liberté d'action des HES romandes accrue). Pour pouvoir y adhérer, le Conseil d'Etat a déposé le PL 10882 qui a été renvoyé à la Commission des affaires communales, régionales et internationales.

La révision de la loi cantonale sur les HES (C 1 26) doit rendre la HES genevoise plus autonome, améliorer son pilotage par l'autorité politique et clarifier la gouvernance et les responsabilités. Le projet de loi devrait être adopté par le Conseil d'Etat en 2012.

Le nombre d'étudiant-e-s des écoles de la HES-SO Genève a augmenté de 7.7%, pour atteindre un volume global de 4647.

Dans son domaine Construction et Environnement, la Haute école du paysage, d'ingénierie, et d'architecture (hepia) a obtenu l'autorisation d'ouvrir une nouvelle filière en Technique des bâtiments, le processus d'accréditation étant en cours.

A l'heure où les institutions sanitaires ont un besoin urgent et avéré de personnel qualifié, ainsi que pour répondre à l'augmentation du nombre de candidat-e-s à la maturité spécialisée désirant ensuite accéder à la Haute école de santé, cette dernière a admis 135 étudiant-e-s supplémentaires par rapport à la rentrée 2010 dans l'année qui prépare l'accès au bachelor. Le nombre d'étudiant-e-s en maturité spécialisée santé et en modules complémentaires pour les porteur-se-s d'une maturité gymnasiale est ainsi passé de 200 à 343.

L'offre de formations continues, toutes écoles confondues, s'est étoffée avec douze nouveaux Certificates of Advanced Studies (CAS) et deux nouveaux Diploma of Advanced Studies (DAS) totalisant près de 80 programmes offerts. A noter aussi que l'audit de certification EDUQUA a été passé en décembre 2011 ; les résultats sont attendus en 2012. Enfin, pas moins de six filières d'études master ont été accréditées par la Confédération durant cette dernière année (HEM 4, HEAD 1 et HEG 1).

Le *Geneva Creativity Center* (GCC) a été lancé le 28 juin 2011 par l'Université de Genève et la HES-SO Genève, soutenues par l'Office de Promotion des Industries et des Technologies (OPI) et l'Union Industrielle Genevoise (UIG). Le centre est amené à créer un espace novateur et inédit de collaborations et d'émulations entre divers acteurs et partenaires en vue de projets innovants, nés de la confrontation des multiples outils et compétences à disposition.

A04 Hautes écoles (suite)

La délégation du Conseil d'Etat à la Pointe de la Jonction a présenté le 10 novembre 2011 l'avant-projet de l'Université de Genève et de la HES SO Genève, « La nouvelle Jonction - arts, neurosciences cité ». Les Hautes écoles ont ainsi rempli le mandat qui leur a été confié. Ce projet est original et novateur : scientifiques et artistes seront installés sur un même lieu et travailleront ensemble à la définition d'objets de recherche scientifique, de nouvelles pratiques artistiques et de formations conjointes, en ouverture sur la Cité.

L'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) a poursuivi en 2011 son essor sur les lignes déterminées par son Conseil de fondation et avec le soutien de la Confédération et du canton de Genève, notamment pour le projet de la Maison de la paix.Sur le plan académique, il a connu une nouvelle progression des candidatures d'étudiants (10.3 % par rapport à 2010); 284 nouveaux étudiants ont été inscrits à l'automne 2011, représentant 62 nationalités.

L'IHEID a développé la recherche institutionnelle en créant deux programmes transversaux : l'un sur l'étude de la gouvernance internationale, l'autre sur le genre et la globalisation. Les fonds de recherche en provenance du Fonds national suisse et des programmes européens ont connu une augmentation substantielle. L'IHEID a étendu son réseau académique international avec les pays émergents, en signant des accords d'échanges d'étudiants et d'enseignants avec El Colegio de Mexico (Mexique), Tsinghua University, Beijing (Chine), Universitas Gadjah Mada, Yogyakarta (Indonésie) et University of Malaya, Kuala Lumpur (Malaisie).

Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 11 - B 11	Justification de l'écart
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	**+ 3'091'808**	Ecart d'estimation

Les charges d'amortissements des subventions d'investissement accordées à l'Université ont dépassé le budget en raison de mises en services à fin 2010 plus nombreuses que prévues.

35 Dédommagements à des tiers	**- 97'882**	Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi

Les montants payés (avantage de bien public) au titre de l'accord intercantonal AHES s'avèrent légèrement inférieurs au budget.

36 Subventions accordées	**- 2'862'052**	Ecart d'estimation
36300102 Fonctionnement de l'Université de Genève	*- 3'416'110*	*Écart d'estimation*
36300102 Subvention non monétaire - Université de Genève	*- 2'482'550*	*Écart d'estimation*
36340102 Université de Genève - mouvement des montants restituables de subvention	*+ 3'099'049*	*Écart d'estimation*

L'enveloppe cantonale en faveur de l'Université est réduite de près de 3 millions conformément à l'article 8, alinéa 2 de la convention d'objectifs (subvention conditionnelle). En outre, l'augmentation du taux de cotisation de 1% à la CIA n'est intervenue que dès l'automne 2011 alors que budgétairement son impact sur la subvention cantonale était pris en compte pour l'année complète.

Par ailleurs, sur la base des bâtiments mis à disposition, le calcul de la location-financement de l'Université effectué par le DCTI s'est avéré inférieur au montant estimé au budget.

Enfin, le département a procédé à la comptabilisation, conformément à la directive transversale EGE-02-07, du montant de subvention restituable sur le résultat 2011 de l'Université, celui-ci s'élevant à 2 millions de francs au terme de l'exercice.

A04 Hautes écoles (suite)

46 Subventions acquises	**+ 7'109'568**	Ecart d'estimation

Les restitutions des HES sur les résultats de l'exercice 2010 s'élèvent à un total de 3.4 millions; celles-ci n'étaient pas budgétisées. Elles concernent la HES-SO, la HES-S2 et la HES-S2 musique et autres arts.

En outre, sur l'exercice 2011, un correctif sur le budget 2010 de près de 2 millions de francs a été comptabilisé en élément d'ajustement. Une restitution de 1 million concernant l'exercice 2009 a également fait l'objet d'une écriture d'ajustement en 2011.

Par ailleurs, les subventions d'investissement reçues de la Confédération pour les équipements universitaires sont amorties au même rythme que les biens. Le produit différé de subventions reçues a été comptabilisé par le DCTI via le module CFI dédié (FA).

Justification des écarts (indicateurs)

Indicateurs 1.1, 1.2, 1.3 et 2.1

Les données disponibles pour le C2011 ne sont pas connues à ce stade dans la mesure où elles dépendent en partie des informations publiées par l'OFS.

Indicateur 2.2 Proportion d'étudiants d'origine socioculturelle modeste (Université)

L'Université n'a pas réellement la possibilité d'influencer la proportion d'étudiants de niveau socio-économique faible dans la population estudiantine à court terme. Un indicateur plus pertinent sera ajouté dans le cadre du PB2013. En outre, la valeur publiée au B2011 avait été surestimée faute de recul suffisant.

Indicateur 3.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (Université)

Le nombre de nomination peut varier car les populations sont très restreintes, chaque année entre 50-80 nominations ont lieu. Parmi ces nominations il y a des promotions. Donc le nombre de femmes concernées peut facilement varier. Le but est donc d'atteindre 30% par an ou plus.

Indicateur 3.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)

Le nombre de candidatures féminines pour les postes ouverts à des rangs "senior" est nettement moindre que pour les postes au rang "junior". A noter que la politique de recrutement suivie depuis 2007 a fait passer la proportion de femmes professeurs (tous rangs confondus) de 9% à 18%.

Indicateur 3.3 Taux de femmes au sein du corps professoral et des cadres supérieurs (HES)

La valeur publiée au B2011 avait été surestimée faute de recul suffisant.

Indicateur 5.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES

Les données seront disponibles à fin mai.

Indicateurs 6.1 – 6.3 Taux d'encadrement

L'OFS a modifié la manière de recueillir les données. La manière de compter notre personnel a été modifiée fin 2011, la manière de répartir les étudiants également. Ce qui peut expliquer les légères différences entre 2010 et 2011.

Indicateurs 6.5 Taux d'encadrement des étudiants dans les HES

Les données OFS seront disponibles fin juillet.

A04 Hautes écoles (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	4'906	4'449		4'965	2014
1.2 Taux de diplômés des hautes écoles genevoises	Efficacité	ND	27%		27%	2014
1.3 Nombre de participants aux programmes de formations continues certifiantes des hautes écoles genevoises	Qualité	ND	5'085		5'330	2014
2. Promouvoir la démocratisation de l'accès aux études supérieures						
2.1 Taux d'entrées dans les hautes écoles genevoises	Efficacité	ND	38.5%		38.5%	2014
2.2 Proportion d'étudiants d'origine socioculturelle modeste (Université)	Efficacité	34.5%	36%		36%	2014
2.3 Taux d'étudiant-e-s inscrits dans les HES avec maturité professionnelle	Efficacité	20.6%	20%		21%	2014
2.4 Nombre d'étudiants dans les HES bénéficiant de mesures d'appui (socio-économiques)	Efficacité	280	336		357	2014
2.5 Nombre d'étudiants à l'IHEID bénéficiant de mesures d'appui (socio-économiques)	Efficacité	247	242		255	2014
3. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						
3.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (Université)	Efficacité	36%	28%		30%	2014
3.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficience	40%	50%		50%	2014
3.3 Taux de femmes au sein du corps professoral et des cadres supérieurs (HES)	Efficacité	34.3%	52%		50%	2014
5. Assurer l'excellence de la recherche						
5.1 Montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs)	Efficacité	97'000'000.-	>= 91'600'000.-		>= 91'600'000.-	2014
5.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID	Efficacité	10'446'835.-	8'500'000.-		9'000'00 0.-	2014
5.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES	Efficacité	6'253'849.-	6'000'500.-		8'500'00 0.-	2014
6. Assurer des prestations de qualité avec les moyens appropriés						
6.1 Taux d'encadrement en Sciences humaines et sociales, Sciences économiques et droit	Efficience	46	50		40	2014
6.2 Taux d'encadrement en Sciences exactes et naturelles	Efficience	19	20		25	2014
6.3 Taux d'encadrement en Sciences médicales et pharmacie	Efficience	23	21		20	2014
6.4 Taux d'encadrement des étudiants à l'IHEID (master)	Efficience	16	16		11	2014

A04 Hautes écoles (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
6.5 Taux d'encadrement dans les HES	Efficience	ND	10		10	2014

Commentaires

Indicateur 1.2

Le taux de diplômés représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge fictif, obtiennent un diplôme, indépendamment de l'évolution de la taille de cette cohorte ou de l'âge typique d'obtention de ce diplôme. Il est calculé en divisant le nombre de diplômés de chaque âge par la population de cet âge, et en additionnant ces rapports pour tous les âges. Seuls les premiers diplômes sont pris en considération. Une personne obtenant plusieurs diplômes n'est comptabilisée qu'une seule fois, lors de l'obtention de son premier diplôme. Elaboré et calculé par l'Office fédéral de la statistique, cet indicateur peut être soumis à d'importantes variations relatives d'une année sur l'autre du fait, par exemple, de l'entrée massive d'étudiants. L'évolution doit donc être appréciée sur longue période.

Indicateur 2.1

Le taux d'entrées représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge fictif, s'immatricule pour la première fois à un certain niveau d'études, indépendamment de la variation de la taille de la population ou de l'âge typique d'immatriculation. Il est calculé en divisant le nombre d'entrants de chaque âge par la population de cet âge, et en additionnant ces rapports pour tous les âges. Par entrant, on n'entend toute personne qui s'immatricule pour la première fois à un semestre d'hiver donné à un niveau d'études défini (bachelor, master, diplôme/licence, doctorat, formation continue) d'un type de haute école donné (haute école universitaire, haute école spécialisée). Elaboré et calculé par l'Office fédéral de la statistique, cet indicateur peut être soumis à d'importantes variations relatives d'une année sur l'autre. L'évolution doit donc être appréciée sur longue période.

Indicateur 5.1

Les fonds obtenus lors de mises au concours compétitifs sont les seuls à pouvoir attester valablement de l'excellence de la recherche; les fonds externes non-compétitifs (legs, dons, mandats, etc.) dépendent en effet également de facteurs extérieurs n'obéissant pas forcément à des critères d'excellence. Historiquement, l'Université de Genève a une part élevée de fonds compétitifs. Mais dans un contexte de plus en plus concurrentiel sur le plan suisse et une orientation de plus en plus marquée des Ecoles polytechniques fédérales vers la recherche fondamentale, préserver la situation actuelle est un objectif ambitieux pour une université cantonale.

Indicateurs 6.1 à 6.5

Un taux d'encadrement de 50 signifie qu'il y a en moyenne 1 Equivalent temps-plein (ETP) personnel enseignant pour 50 élèves.

B Emploi, marché du travail

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)

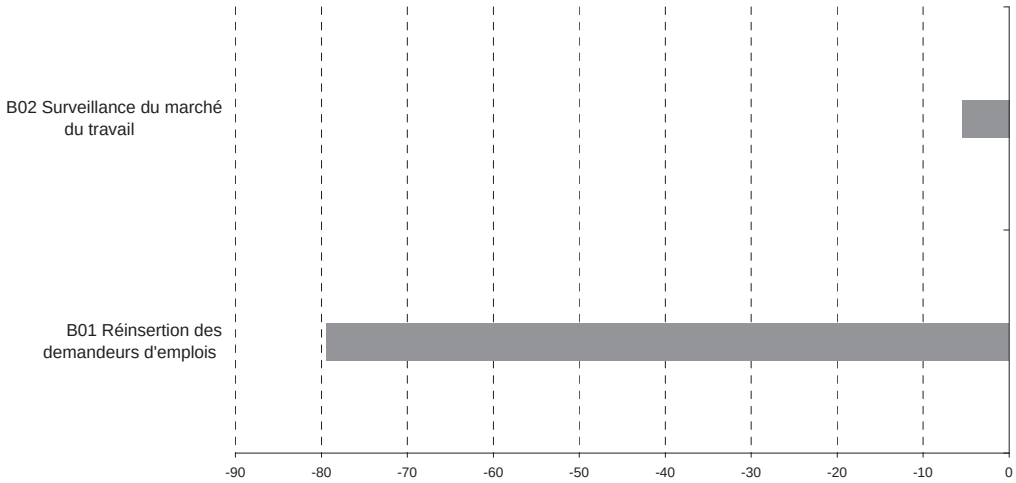

Charges et revenus en millions de francs par programme

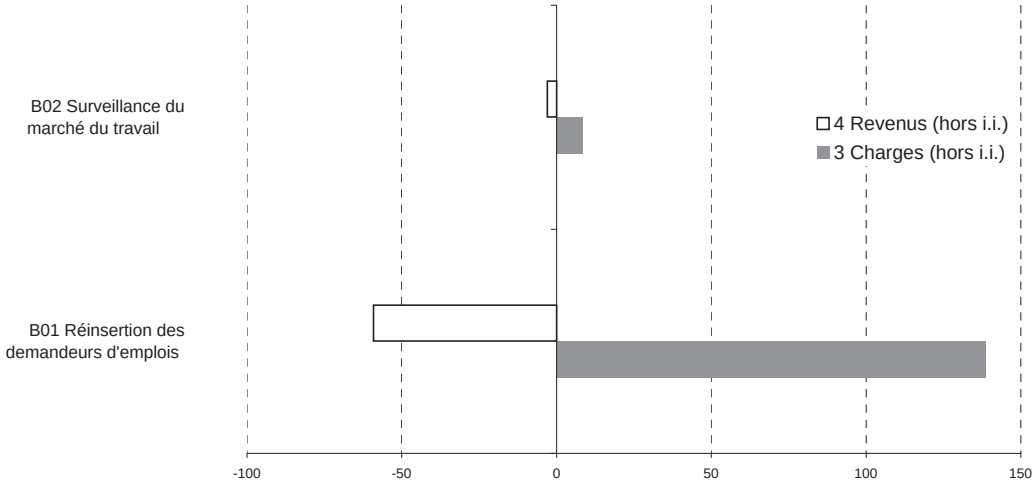

B Emploi, marché du travail

Conformément aux prévisions de l'exposé des motifs du budget 2011, le chômage a connu en 2011 une forte décrue durant les trois premiers trimestres et, depuis le mois d'octobre, un nouveau durcissement en raison de la crise de la dette dans la zone euro. Le nombre de chômeurs a ainsi atteint en septembre son plancher depuis 9 ans, avant de remonter entre octobre et décembre. L'effectif des chômeurs était ainsi de 12'658 personnes au 31 décembre 2011, en baisse de 17,4% par rapport à l'année précédente.

L'année 2011 a aussi vu l'entrée en vigueur de la 4e révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI), qui a notamment réduit la durée d'indemnisation de plusieurs catégories de chômeurs. L'impact de cette réforme reste modéré sur les effectifs des chômeurs eux-mêmes, le statut de chômeur ne dépendant pas de leur indemnisation. La baisse du chômage était donc réelle, ce qu'atteste le chiffre des demandeurs d'emploi (qui intègre toutes les catégories de chômeurs, y compris ceux qui bénéficient du RMCAS), également en forte baisse sur l'ensemble de l'année (-17.1%). Sur l'ensemble de l'année, 18'705 personnes se sont inscrites auprès des offices régionaux de placement (ORP), contre 22'185 désinscriptions. En revanche, la 4e révision de la LACI a contribué à la hausse du nombre de dossiers au bénéfice du RMCAS, qui a bondi de 1'916 à 2'511 en une année.

Avec son rapport divers 873 sur l'évaluation de la nouvelle loi en matière de chômage (LMC - J 2 20) le 2 mai 2011, le Conseil d'Etat a déposé le projet de loi 10821 visant à améliorer le dispositif. Approuvé fin 2011 par la commission de l'économie du Grand Conseil, le PL 10821 veut accélérer la mise en œuvre de mesures de requalification et les oriente plus fortement vers les besoins du marché de l'emploi. De même, il veut supprimer le délai de forclusion limitant à 6 mois après la fin de la durée d'indemnisation l'accès aux prestations cantonales. Durant l'été, l'effectif du service des mesures cantonales a été totalement intégré au sein des ORP, afin de permettre un suivi non-interrompu de chaque chômeur. Enfin, conformément au programme de législature, l'office cantonal de l'emploi a décidé de la future organisation des ORP, qui sera mise en place dès avril 2012. Ces réformes internes de même que le PL 10821 attestent la volonté du Conseil d'Etat d'accélérer la mise en œuvre de prestations d'insertion et de les offrir à chaque demandeur d'emploi dès qu'il en a besoin.

Dans ce contexte, l'adoption par le peuple, le 27 novembre 2011, de la nouvelle loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, renforcera dès son entrée en vigueur au 1er février 2012 les chances de réinsertion des chômeurs de très longue durée au bénéfice de l'aide sociale.

Sur le front de la surveillance du marché du travail, outre les tâches de promotion de la santé et de la sécurité au travail, l'Etat a poursuivi ses efforts afin de combattre le travail au noir et de protéger l'économie genevoise contre les risques de sous-enchère salariale. L'année 2011 a ainsi vu se renforcer la coopération administrative entre les divers organes concernés par la loi sur le travail au noir, afin de mieux identifier les infractions à la législation sur les assurances sociales. S'agissant des conditions de travail et bien que le salaire médian ait fortement augmenté au cours des précédentes années à Genève, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail a conduit des enquêtes d'observation et de constatation d'usages dans des secteurs sensibles au risque de sous-enchère. Il a mené ou initié 4 procédures d'extension de conventions collectives de travail (CCT) : métallurgie du bâtiment, entretien des textiles, nettoyage, parcs et jardins. Une procédure d'extension facilitée de la CCT cadre du commerce de détail est en cours.

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**138'570'801**	**-19'364'867**	**-12.3%**	**157'935'668**	**131'841'603**
30 Charges de personnel	45'822'742	-4'251'023	-8.5%	50'073'765	47'352'536
31 Dépenses générales	1'569'394	-22'509	-1.4%	1'591'903	1'468'593
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	796'605	626'605	368.6%	170'000	148'471
35 Dédommagements à des tiers	90'074'325	-15'675'675	-14.8%	105'750'000	82'701'301
36 Subventions accordées	301'683	-48'317	-13.8%	350'000	163'376
39 Imputations internes	6'051	6'051	-	-	7'326
REVENUS	**59'146'681**	**-5'667'084**	**-8.7%**	**64'813'765**	**63'645'594**
41 Patentes et concessions	80'700	-1'400	-1.7%	82'100	95'500
43 Recettes diverses	15'560'957	-1'436'068	-8.4%	16'997'025	18'637'513
45 Dédommagements de collectivités publiques	43'498'547	-4'236'093	-8.9%	47'734'640	44'870'372
46 Subventions acquises	6'476	6'476	-	-	42'209
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-79'424'120**	**13'697'783**	**-14.7%**	**-93'121'903**	**-68'196'009**
Coût des activités de support	*-2'777'136*	*816'233*	*-22.7%*	*-3'593'369*	*-3'567'741*
Coût des prestations de moyens	*-8'820'008*	*-1'021'159*	*13.1%*	*-7'798'849*	*-9'825'684*
COÛT COMPLET	***-91'021'264***	***13'492'857***	***-12.9%***	***-104'514'121***	***-81'589'433***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***361.88***	***-32.62***	***-8.27%***	***394.50***	***-***
ETP fixes	*308.54*	*-21.46*	*-6.50%*	*330.00*	-
ETP auxiliaires	*53.34*	*-11.16*	*-17.30%*	*64.50*	-

Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs dans le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

B01.01 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime cantonal
B01.02 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime fédéral

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Le chômage a connu en 2011 une forte décrue durant les trois premiers trimestres et, depuis le mois d'octobre, un nouveau durcissement en raison de la crise de la dette dans la zone euro. Le nombre de chômeurs a ainsi atteint en septembre son plancher depuis 9 ans, avant de remonter entre octobre et décembre. L'effectif des chômeurs était ainsi de 12'658 personnes au 31 décembre 2011, en baisse de 17,4% par rapport à l'année précédente. L'année a également été marquée par l'entrée en vigueur de la 4e révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage.

Conformément au programme de législature, le Conseil d'Etat a déposé son rapport divers 873 sur l'évaluation de la nouvelle loi en matière de chômage (LMC - J 2 20) et le projet de loi (PL 10821) visant à améliorer le dispositif. L'office cantonal de l'emploi (OCE) a décidé de la future organisation des offices régionaux de placements (ORP) qui sera mise en place dès avril 2012.

Dans ce contexte, l'adoption par le peuple, le 27 novembre 2011, de la nouvelle loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, renforcera dès son entrée en vigueur au 1er février 2012 les chances de réinsertion des chômeurs de très longue durée au bénéfice de l'aide sociale.

30 Charges de personnel - Écart d'estimation

La réduction du montant de l'enveloppe de la Confédération destinée à couvrir les frais d'exécution de la LACI pour 2012 (-25 postes d'auxiliaires) a imposé une anticipation des restrictions de dépenses dès 2011, consistant à ne pas repourvoir la totalité des postes qui se libéraient, afin d'atteindre la cible au 1er janvier 2012.

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables - Écart d'estimation et dépassement de crédit

Un dépassement de crédit a été accordé pour provisionner un cas de fraude dénoncé par la caisse cantonale genevoise de chômage (CCGC) en 2008, au préjudice de la Confédération. Les négociations entre le secrétariat d'Etat à l'économie et l'Etat de Genève ont finalement abouti au versement d'un peu plus de 0,5 million en faveur de la Confédération.

35 Dédommagements à des tiers - Écart d'estimation

Le nombre de bénéficiaires des emplois de solidarité, en progression soutenue, a été moins élevé que les prévisions budgétaires et la baisse des bénéficiaires des programmes cantonaux d'emploi de formation s'explique par le fait que ces prestations sont aujourd'hui proposées plus tôt dans le parcours du chômeur et, de ce fait, financées en grande partie par l'assurance chômage fédérale.
Les frais de formation cantonaux ont également été moins élevés que prévu, mais un déploiement croissant se poursuit.
Les sommes consacrées aux allocations de retour à l'emploi (ARE) ont été supérieures à la prévision budgétaire, ce qui démontre le succès de cette prestation. Le placement en ARE reste tributaire de la situation conjoncturelle, ce qui explique cette variation.

43 Recettes diverses - Écart d'estimation

Les recettes liées aux cotisations perçues pour les prestations cantonales pour maladie (PCM) sont inférieures au budget. Cette baisse est directement corrélée à la diminution du nombre de chômeurs. L'écart est partiellement compensé par la dissolution de la provision pour cas de fraude à la CCGC, suite au règlement du litige.

45 Dédommagements de collectivités publiques - Écart d'estimation

Malgré une conjoncture économique difficile, les charges de l'OCE part fédérale et de la CCGC ont pu être maîtrisées. Le dédommagement versé par la Confédération pour couvrir les frais d'exécution de la LACI subit une réduction liée à l'anticipation des mesures prises pour atteindre la cible 2012.

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réinsérer rapidement						
1.1. Ratio entre le nombre moyen de jours d'indemnités à Genève et celui des autres cantons	Efficacité	134%	130%	136%		
2. Eviter le chômage de longue durée						
2.1. Ratio entre le pourcentage du nombre d'entrée au chômage longue durée à Genève et celui des autres cantons	Efficacité	168%	150%	162%		
3. Eviter les arrivées en fin de droits						
3.1. Ratio entre le pourcentage du nombre d'arrivée en fin de droits à Genève et celui des autres cantons	Efficacité	149%	150%	130%		
4. Eviter les réinscriptions						
4.1. Ratio entre le pourcentage du nombre de réinscriptions à Genève et celui des autres cantons	Qualité	100%	95%	115%		
5. Augmenter le nombre de places d'emplois de solidarité						
5.1. Nombre de places d'emplois de solidarité	Efficacité	732	800	568	1000	2015

Commentaires

B02 Surveillance du marché du travail

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**8'473'676**	**-490'934**	**-5.5%**	**8'964'610**	**8'517'134**
30 Charges de personnel	8'049'120	-328'402	-3.9%	8'377'522	8'071'677
31 Dépenses générales	313'301	-129'787	-29.3%	443'088	338'898
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	104'784	-39'216	-27.2%	144'000	101'999
39 Imputations internes	6'470	6'470	-	-	4'561
REVENUS	**2'947'678**	**-209'417**	**-6.6%**	**3'157'095**	**2'819'303**
42 Revenus des biens	68	68	-	-	19
43 Recettes diverses	1'366'151	-140'786	-9.3%	1'506'937	1'424'723
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'581'460	-68'698	-4.2%	1'650'158	1'394'561
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-5'525'997**	**281'518**	**-4.8%**	**-5'807'515**	**-5'697'830**
Coût des activités de support	*-170'071*	*34'346*	*-16.8%*	*-204'417*	*-230'656*
Coût des prestations de moyens	*-1'929'541*	*-125'859*	*7.0%*	*-1'803'682*	*-2'204'171*
COÛT COMPLET	***-7'625'609***	***190'005***	***-2.4%***	***-7'815'614***	***-8'132'657***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***61.60***	***-1.20***	***-1.91%***	***62.80***	***-***
ETP fixes	*59.20*	*-2.10*	*-3.43%*	*61.30*	-
ETP auxiliaires	*1.40*	*-0.10*	*-6.67%*	*1.50*	-
ETP agents spécialisés	*1.00*	*1.00*	-	-	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de contribuer à la régulation du marché du travail et au maintien de la paix sociale. Il porte sur l'application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, sur les conditions de travail, la rémunération et les prestations sociales dans diverses branches économiques, sur la lutte contre le travail au noir, sur la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, et sur l'attribution d'autorisations de travail pour la main-d'œuvre étrangère. Il comprend également l'organisation de formations et la diffusion d'informations sur les entreprises par le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG).

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

Ce programme contient la prestation suivante :

B02.01 Surveillance du marché du travail.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Sur le front de la surveillance du marché du travail, outre les tâches de promotion de la santé et de la sécurité au travail, l'Etat a poursuivi ses efforts afin de combattre le travail au noir et de protéger l'économie genevoise contre les risques de sous-enchère salariale. L'année 2011 a ainsi vu se renforcer la coopération administrative entre les

B02 Surveillance du marché du travail (suite)

divers organes concernés par la loi sur le travail au noir, afin de mieux identifier les infractions à la législation sur les assurances sociales.

S'agissant des conditions de travail et bien que le salaire médian ait fortement augmenté au cours des précédentes années à Genève, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a conduit des enquêtes d'observation et de constatation d'usages dans des secteurs sensibles au risque de sous-enchère.

30 Charges de personnel - Écart d'estimation

Les comptes de cette rubrique sont inférieurs au budget en raison, d'une part, de la vacance de certains postes et, d'autre part, de l'activation dans les comptes d'investissement de charges de personnel travaillant sur le projet informatique de répertoire des entreprises du canton de Genève (REG@).

43 Recettes diverses - Écart d'estimation

Entre autres facteurs ayant influencé le résultat du compte de recettes, les dossiers de ressortissants des huit nouveaux pays bénéficiant de la libre circulation totale depuis mai 2011 ne passent plus par le service de la main d'œuvre étrangère, les émoluments qui étaient facturés pour leur traitement ne le sont donc plus.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Faire respecter les dispositions légales en matière de conditions de travail dans les entreprises.						
1.1. Nombre de contrôles effectués	Efficience	1166	1100	1'169	1100	2015
1.2. Taux de récidive des infractions	Efficacité	3.20%	10%	2.42%	5%	2015
2. Réduire le travail au noir dans le canton de Genève.						
2.1. Nombre annuel d'entreprises contrôlées.	Efficience	396	400	418	450	2015
3. Assurer un traitement rapide des demandes d'autorisation de travail						
3.1. Nombre moyen de jours calendaires écoulés entre l'entrée et la sortie des dossiers du service de la main-d'oeuvre étrangère, inclue la procédure d'approbation à l'office fédéral des migrations.	Qualité	19.70	21	19.9 jours	21	2015
4. Limiter les risques en matière de santé physique et psychique et de sécurité au travail.						
4.1. Taux de récidive des infractions en matière de santé et de sécurité au travail.	Efficacité	4.40%	10%	0%	10%	2015

Commentaires

C Action sociale

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)

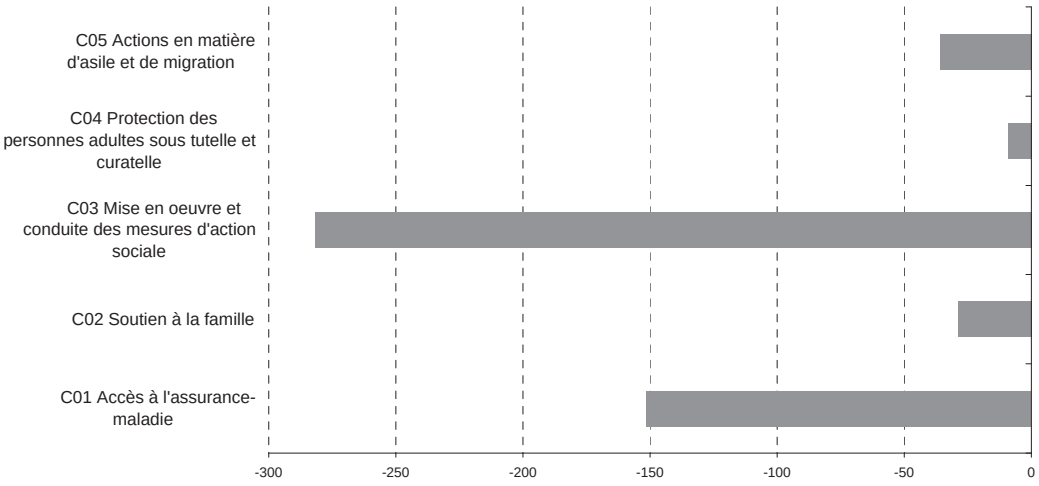

Charges et revenus en millions de francs par programme

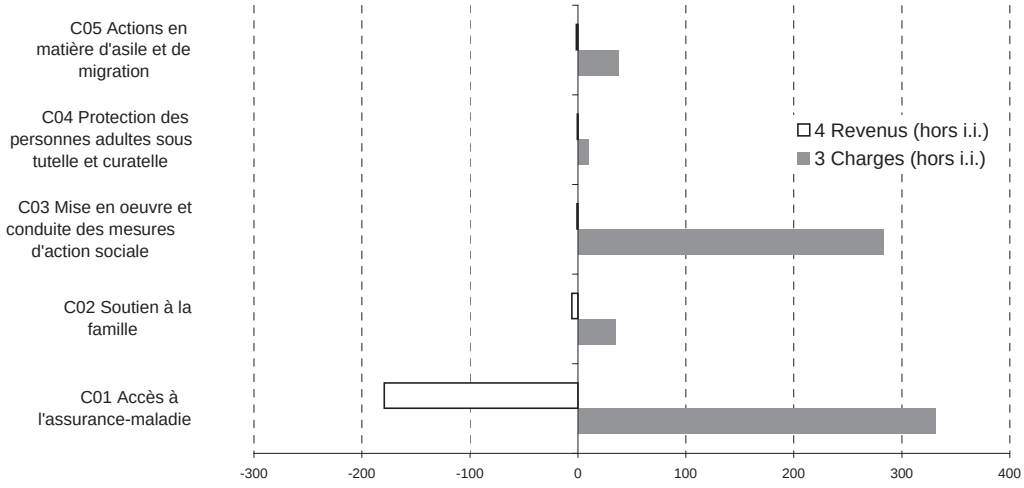

C Action sociale

L'année 2011 a été marquée, sur le front de l'action sociale, par quatre éléments majeurs.

Tout d'abord, le canton de Genève a subi fortement l'impact de l'entrée en vigueur de la 4e révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage. La réduction au 1er avril 2011 de la durée d'indemnisation pour plusieurs milliers de demandeurs d'emploi a contribué pour plusieurs centaines de dossiers à la hausse du nombre de personnes au bénéfice de l'aide sociale. Le nombre de dossiers financiers augmente (+16% à fin d'année et 13% pour la moyenne annuelle). Du côté des sorties de l'aide sociale, le renversement conjoncturel au quatrième trimestre de l'année a renforcé les tensions.

L'Hospice général, chargé de mettre en œuvre la politique cantonale d'aide sociale, s'est par ailleurs préparé à mettre en œuvre rapidement la nouvelle loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, votée en février 2011 par le Grand Conseil et le 27 novembre 2011 par le peuple.

Deuxième élément marquant : le 11 février 2011, le Grand Conseil a en outre approuvé à une très large majorité le projet de loi 10600 introduisant des prestations complémentaires familiales destinées à sortir de la précarité économique les familles de travailleurs pauvres. Le projet de loi 10716 portant sur un crédit d'investissement pour la réalisation d'une application de gestion de la prestation a également été adopté dans l'année. Le service des prestations complémentaires a ainsi pu débuter les travaux préparatoires pour la mise en œuvre de cette nouvelle législation, conformément au budget 2012 de l'Etat de Genève, dès le 1er septembre 2012.

Troisième élément marquant : l'accueil et l'hébergement des requérants d'asile et des réfugiés statutaires est assuré par l'Hospice général. Comme tous les cantons suisses, Genève subit une forte pression en matière de logements pour les requérants d'asile depuis que la Confédération a revu à la baisse ses prestations en la matière. La Confédération tablait sur un flux annuel estimé à 10'000 requérants, alors qu'il n'a jamais été inférieur à 15'000 au cours de la dernière décennie, et qu'il avoisine les 20'000 en 2011. Cela contraint les responsables de l'accueil à mettre en place des solutions provisoires, insatisfaisantes sur le plan du confort, de la sécurité et des coûts, notamment dans des abris de la protection civile.

Depuis juillet 2011, les réfugiés statutaires sont pris en charge intégralement par l'Hospice général (ancien mandat Caritas), ce qui explique en partie la forte hausse du nombre d'arrivées sur l'exercice 2011.

Enfin, la direction générale de l'action sociale a lancé le 1er septembre 2011 le programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS) pour une phase pilote de trois ans (2011-2014). Ce programme prévoit d'abord un dispositif de détection précoce des personnes potentiellement surendettées, en collaboration avec l'administration fiscale cantonale, l'Office des poursuites et les Services Industriels de Genève (SIG). Dans un second temps, ces personnes se voient offrir la possibilité de bénéficier d'un accompagnement individuel gratuit auprès d'institutions publiques et privées spécialisées dans la lutte contre le surendettement. Plus de 20 organismes sont impliqués dans la thématique.

C01 Accès à l'assurance-maladie

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11 en F	Variations C11-B11 en %	Budget 2011	Compte 2010
CHARGES	**330'664'302**	**-2'885'113**	**-0.9%**	**333'549'415**	**328'587'859**
30 Charges de personnel	3'258'385	-165'606	-4.8%	3'423'991	3'268'987
31 Dépenses générales	304'902	59'478	24.2%	245'424	274'134
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	50'422'763	4'722'763	10.3%	45'700'000	50'563'302
36 Subventions accordées	276'678'253	-7'501'747	-2.6%	284'180'000	274'481'110
39 Imputations internes	-	-	-	-	326
REVENUS	**179'255'588**	**6'829'653**	**4.0%**	**172'425'935**	**170'487'801**
42 Revenus des biens	571	571	-	-	-
43 Recettes diverses	55'276'679	7'809'157	16.5%	47'467'522	54'973'934
46 Subventions acquises	123'978'337	-980'076	-0.8%	124'958'413	115'513'867
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-151'408'714**	**9'714'766**	**-6.0%**	**-161'123'480**	**-158'100'058**
Coût des activités de support	*-1'084'358*	*41'395*	*-3.7%*	*-1'125'753*	*-1'466'062*
Coût des prestations de moyens	*-1'033'621*	*-9'316*	*0.9%*	*-1'024'305*	*-1'188'909*
COÛT COMPLET	***-153'526'693***	***9'746'844***	***-6.0%***	***-163'273'537***	***-160'755'029***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11 en ETP	Variations C11-B11 en %	Budget 2011	Compte 2010
TOTAL POSTES	***27.93***	***-1.13***	***-3.89%***	***29.06***	***-***
ETP fixes	*25.01*	*-1.60*	*-6.01%*	*26.61*	-
ETP auxiliaires	*2.86*	*0.47*	*19.67%*	*2.39*	-
ETP agents spécialisés	*0.07*	*0.00*	*0.00%*	*0.07*	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolvables, ainsi que la délivrance de subsides conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de l'assurance-maladie.

Ce programme contient les prestations suivantes :

C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
C01.02 Subsides d'assurance-maladie
C01.03 Créances irrécouvrables des assurés modestes

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

L'évolution de ce secteur en 2011 est liée principalement à des facteurs externes : l'évolution démographique et celle du niveau des primes de l'assurance maladie.

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

Un dépassement de crédit a été accordé pour faire face aux besoins du service de l'assurance-maladie en matière de constitution de provisions. L'augmentation de la provision est notamment justifiée par la croissance constatée en 2011 du volume des primes d'assurance-maladie, qui a un impact direct sur le volume des primes impayées. Par ailleurs, des montants enregistrés précédemment en transitoires (nature 36) ont été comptabilisés en provisions (nature 33), pour des raisons d'orthodoxie comptable.

36 Subventions accordées - Écart d'estimation

Les prévisions de croissance des charges en lien avec la progression des assurés sociaux et l'augmentation des primes ne se sont que partiellement vérifiées. On observe aussi l'impact du changement de méthode comptable consistant à ne plus enregistrer des montants en transitoires (nature 36) mais en provisions (nature 33) pour des raisons d'orthodoxie comptable.

43 Recettes diverses - Écart d'estimation

Cet écart est principalement justifié par la dissolution de provisions, dans le cadre de leur ajustement. Le risque pour le service de l'assurance-maladie de devoir payer des primes et subsides pour des exercices antérieurs a été révisé à la baisse, suite à une remarque de l'Inspection cantonale des finances.

46 Subventions acquises - Écart d'estimation

La contribution de la Confédération aux assurés à ressources modestes ne prend pas en compte, dans son calcul, le chiffre actuel de la population moyenne résidente à Genève, mais celui de 2009. Il en résulte un écart par rapport aux projections budgétaires.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir l'accès à l'assurance-maladie						
1.1. Taux de personnes couvertes par une caisse d'assurance-maladie domiciliées à Genève et frontalières	Efficacité	99.61%	100%	100%	99.5%	2015
2. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi						
2.1. Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	100%		100%	100%	2015
3. Assurer le traitement rapide des actes de défaut de biens transmis par les assureurs-maladie pour limiter la suspension du remboursement des prestations de soins						
3.1. Temps moyen entre la date de réception du dossier et la date de son traitement par le SAM	Efficacité	36 jours	60 jours	60 jours		
4. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
4.1. Coût moyen par dossier de subsides	Efficience	11.95 CHF		11.80 CHF	15.-CHF	2015

Commentaires

C02 Soutien à la famille

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**34'923'705**	**-2'756'924**	**-7.3%**	**37'680'629**	**30'569'542**
30 Charges de personnel	5'267'694	-459'917	-8.0%	5'727'611	3'371'730
31 Dépenses générales	238'513	-45'755	-16.1%	284'268	125'714
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	6'842'476	-157'524	-2.3%	7'000'000	6'745'602
36 Subventions accordées	22'310'115	-1'858'635	-7.7%	24'168'750	20'022'798
39 Imputations internes	264'907	-235'093	-47.0%	500'000	303'698
REVENUS	**5'661'941**	**434'681**	**8.3%**	**5'227'260**	**6'017'065**
42 Revenus des biens	396	-304	-43.4%	700	-
43 Recettes diverses	5'617'628	392'069	7.5%	5'225'559	5'845'586
46 Subventions acquises	43'917	42'916	4'287.3%	1'001	171'479
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-29'261'765**	**3'191'604**	**-9.8%**	**-32'453'369**	**-24'552'478**
Coût des activités de support	*-248'034*	*48'671*	*-16.4%*	*-296'705*	*-277'544*
Coût des prestations de moyens	*-1'014'492*	*-89'958*	*9.7%*	*-924'534*	*-773'577*
COÛT COMPLET	***-30'524'291***	***3'150'317***	***-9.4%***	***-33'674'608***	***-25'603'599***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***45.27***	***-2.82***	***-5.86%***	***48.09***	***-***
ETP fixes	*43.68*	*-2.82*	*-6.06%*	*46.50*	-
ETP auxiliaires	*1.55*	*0.00*	*0.00%*	*1.55*	-
ETP agents spécialisés	*0.05*	*0.00*	*0.00%*	*0.05*	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille, d'aider les femmes en difficulté et de prévenir la violence. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues, actives dans ce domaine.

Le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires et, dès 2012, par le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

C02.01 Actions de soutien à la famille
C02.02 Avance et recouvrement de pensions alimentaires

C02 Soutien à la famille (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Le Grand Conseil a adopté le projet de loi 10600 introduisant des prestations complémentaires familiales, destiné à sortir de la précarité économique de travailleurs pauvres ainsi que le projet de loi 10716 portant sur le crédit d'investissement pour la réalisateur d'une application de gestion de cette nouvelle prestation (entrée en vigueur prévue en septembre 2012). Le service des prestations complémentaires a ainsi pu débuter les travaux préparatoires, notamment, par l'engagement de ressources supplémentaires dans le courant de l'année 2011 déjà.

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables - Écart d'estimation

La constitution de provisions pour débiteurs douteux a porté sur un montant inférieur au budget (-0,8 million), tenant compte en cela des effets de la LARPA.
Les créances irrécouvrables ont porté sur un montant supérieur au budget (+0,6 million), en raison de la poursuite de l'épuration des dossiers "débiteurs".

36 Subventions accordées - Écart d'estimation

L'écart concerne les allocations familiales pour personnes non actives. Les prestations versées aux bénéficiaires ont totalisé un montant inférieur à celui estimé lors de l'élaboration budgétaire.

43 Recettes diverses - Écart d'estimation

Les montants comptabilisés au titre des débiteurs irrécouvrables sont couverts par un revenu équivalent, résultant de l'utilisation de la provision. Une approche plus sélective du recours aux procédures d'exécution forcée s'est traduite par une comptabilisation des frais et intérêts liés aux poursuites, inférieure au budget.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires						
1.1. Taux de recouvrement	Efficacité	60.55%	61 %	60.64%	60%	2015
2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi						
2.1. Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99.76%	99 %	99.49%	99%	2015
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers.						
3.1. Coût moyen par dossier.	Efficience	967.-CHF	1'005 CHF	1'016 CHF	1'100.-F	2015

Commentaires

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**282'657'682**	**12'624'766**	**4.7%**	**270'032'916**	**254'501'719**
30 Charges de personnel	968'301	-106'229	-9.9%	1'074'530	949'639
31 Dépenses générales	68'272	-33'355	-32.8%	101'627	63'329
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	397'870	-2'130	-0.5%	400'000	1'056'605
36 Subventions accordées	281'223'240	12'766'481	4.8%	268'456'759	252'432'122
39 Imputations internes	-	-	-	-	25
REVENUS	**806'788**	**-331'861**	**-29.1%**	**1'138'649**	**3'329'219**
42 Revenus des biens	1'868	1'868	-	-	-
43 Recettes diverses	598'315	-540'334	-47.5%	1'138'649	2'521'022
46 Subventions acquises	206'605	206'605	-	-	808'197
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-281'850'894**	**-12'956'627**	**4.8%**	**-268'894'267**	**-251'172'500**
Coût des activités de support	*-28'812*	*7'129*	*-19.8%*	*-35'941*	*-56'077*
Coût des prestations de moyens	*-190'152*	*-12'513*	*7.0%*	*-177'639*	*-225'511*
COÛT COMPLET	***-282'069'858***	***-12'962'011***	***4.8%***	***-269'107'847***	***-251'454'089***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***6.36***	***-0.88***	***-12.15%***	***7.24***	***-***
ETP fixes	*5.72*	*-0.91*	*-13.73%*	*6.63*	*-*
ETP auxiliaires	*0.42*	*0.03*	*7.69%*	*0.39*	*-*
ETP agents spécialisés	*0.21*	*0.00*	*0.00%*	*0.21*	*-*

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'aide sociale, d'insertion socioprofessionnelle, d'intégration des personnes marginalisées, d'aide aux victimes et de toxicodépendance. Il vise à éviter que les personnes économiquement les plus fragiles se retrouvent sans ressources. Il favorise d'autre part la réinsertion des personnes nécessiteuses, dans une perspective durable et de manière à ce qu'elles parviennent à subvenir à leurs besoins en s'affranchissant de l'aide sociale.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient les prestations suivantes :

C03.01 Aide sociale
C03.02 Insertion socioprofessionnelle
C03.03 Aide aux victimes
C03.04 Toxicodépendance
C03.05 RDU

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

En 2011, le canton de Genève a subi fortement l'impact de l'entrée en vigueur de la 4e révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage. La réduction au 1er avril 2011 de la durée d'indemnisation pour plusieurs milliers de demandeurs d'emploi a contribué pour plusieurs centaines de dossiers à la hausse du nombre de personnes au bénéfice de l'aide sociale. Le nombre de dossiers financiers augmente (+16% à fin d'année et + 13% pour la moyenne annuelle). Du côté des sorties de l'aide sociale, le renversement conjoncturel au quatrième trimestre de l'année a renforcé les tensions.

36 Subventions accordées - Écart d'estimation et dépassement de crédit

Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants :

La hausse du nombre des prestations versées aux ayants droit, estimée à 27 millions au budget 2011 par rapport au budget 2010, a été supérieure aux prévisions. La révision de la loi fédérale sur le chômage, en vigueur depuis le 1er avril 2011, a également engendré un report de charge sur l'aide sociale cantonale. Un crédit supplémentaire a été accordé par la commission des finances à hauteur de 16 millions, pour un dépassement se répartissant entre les programmes C03 (prestations d'action sociale : +15,1 millions) et C05 (prestations d'asile : 1.4 millions). Malgré cela l'Hospice général a su adapter son fonctionnement à la hausse du nombre de ses usagers en respectant le montant de la subvention de fonctionnement allouée (- 0,4 million).

Le montant des indemnités LAVI versées par l'instance d'indemnisation n'a pas atteint le niveau prévu. Les indemnités sont fonction du nombre de cas traités et du montant de chaque indemnité versée, qui varie selon la gravité des situations (-0,6 million).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général						
1.1. Durée moyenne de prise en charge	Efficacité	21 mois		20 mois	N/A	
1.2. Taux de personnes avec un revenu du travail	Efficacité	19%		18%	N/A	
1.3.a. Taux de personnes ayant vu augmenter leur revenu du travail durant la première année de prise en charge - personnes entrées avec un revenu antérieur	Efficacité	53%		56%	N/A	
1.3.b. Taux de personnes ayant vu augmenter leur revenu du travail durant la première année de prise en charge - personnes entrées sans revenu antérieur	Efficacité	32%	27%	29%	N/A	
2. Garantir un octroi des prestations d'aide sociale conforme à la loi						
2.1. Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	98%		97%	N/A	
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général						
3.1. Coût moyen par dossier	Efficience	4'462.-C HF		3'085 CHF	N/A	

Commentaires

3.1 : Les valeurs au budget et comptes 2011 sont calculées sur la base des charges de personnel (nature 30) et des dépenses générales (nature 31) dans un objectif de comparabilité. La valeur aux comptes 2010 repose sur un calcul

C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**9'859'058**	**261'017**	**2.7%**	**9'598'041**	**10'106'495**
30 Charges de personnel	9'165'426	-175'463	-1.9%	9'340'889	9'249'486
31 Dépenses générales	126'454	3'202	2.6%	123'252	147'043
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	544'375	504'375	1'260.9%	40'000	687'639
36 Subventions accordées	16'834	-23'166	-57.9%	40'000	11'210
39 Imputations internes	5'969	-47'931	-88.9%	53'900	11'117
REVENUS	**541'652**	**350'467**	**183.3%**	**191'185**	**361'974**
42 Revenus des biens	-	-35'000	-100.0%	35'000	-
43 Recettes diverses	541'652	385'467	246.8%	156'185	361'974
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-9'317'406**	**89'450**	**-1.0%**	**-9'406'856**	**-9'744'521**
Coût des activités de support	*-197'570*	*19'149*	*-8.8%*	*-216'719*	*-273'240*
Coût des prestations de moyens	*-2'305'843*	*-188'712*	*8.9%*	*-2'117'131*	*-2'586'861*
COÛT COMPLET	***-11'820'818***	***-80'112***	***0.7%***	***-11'740'706***	***-12'604'621***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***77.55***	***-1.85***	***-2.33%***	***79.40***	***-***
ETP fixes	*68.55*	*-7.35*	*-9.68%*	*75.90*	*-*
ETP auxiliaires	*8.00*	*5.50*	*220.00%*	*2.50*	*-*
ETP agents spécialisés	*1.00*	*0.00*	*0.00%*	*1.00*	*-*

Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal tutélaire et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des tutelles d'adultes.

Ce programme contient la prestation suivante :

C04.01 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Le service des tutelles d'adultes a poursuivi sa réorganisation globale afin de répondre aux problématiques liées à l'augmentation constante du nombre de dossiers traités et de préparer l'entrée en vigueur du nouveau droit tutélaire fédéral, le 1er janvier 2013.

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables - Écart d'estimation et dépassement de crédit

Un crédit supplémentaire a été accordé afin d'augmenter la provision pour débiteurs douteux dans le cadre des actions d'épuration des dossiers. Le montant des créances irrécouvrables a été également réévalué.

C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle (suite)

43 Recettes diverses - Écart d'estimation

L'écart est essentiellement dû à l'utilisation et à la dissolution de la provision pour débiteurs douteux.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Préserver les intérêts des pupilles						
1.1. Taux d'acceptation des rapports par le tribunal tutélaire	Qualité	100%	100%	100%	100%	2015
2. Assurer une prise en charge rapide du mandat tutélaire						
2.1. Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal tutélaire et la prise en charge réelle du dossier	Efficacité	40 jours	25 jours	59 jours	15 jours	2015
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1. Coût moyen par dossier	Efficience	4'200.-C HF	4'700.-C HF	4'882 CHF	3'600.- CHF	2015

Commentaires

Indicateur 2.1: Le flux continu de nouveaux mandats et les difficultés à obtenir des renseignements de la part des pupilles rendent difficile l'absorption des dossiers dans le délai fixé par l'objectif. L'entrée en vigueur du nouveau droit devrait apporter une amélioration de l'efficacité, dans la mesure où la répartition entre curateurs privés et le service des tutelles d'adultes pourra s'opérer de façon différente.

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**37'340'178**	**2'141'785**	**6.1%**	**35'198'393**	**27'838'509**
30 Charges de personnel	130'603	-16'937	-11.5%	147'540	127'088
31 Dépenses générales	8'187	-6'832	-45.5%	15'019	7'712
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	17'119	17'119	-	-	1'257
36 Subventions accordées	35'768'607	1'932'773	5.7%	33'835'834	26'726'962
37 Subventions redistribuées	1'415'662	215'662	18.0%	1'200'000	975'490
REVENUS	**1'490'227**	**288'243**	**24.0%**	**1'201'984**	**1'185'734**
42 Revenus des biens	330	330	-	-	-
43 Recettes diverses	37'776	35'792	1'804.0%	1'984	67'621
46 Subventions acquises	36'460	36'460	-	-	142'623
47 Subventions à redistribuer	1'415'662	215'662	18.0%	1'200'000	975'490
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-35'849'951**	**-1'853'542**	**5.5%**	**-33'996'409**	**-26'652'775**
Coût des activités de support	*-3'132*	*575*	*-15.5%*	*-3'707*	*-3'687*
Coût des prestations de moyens	*-23'681*	*-2'142*	*9.9%*	*-21'539*	*-27'351*
COÛT COMPLET	***-35'876'763***	***-1'855'108***	***5.5%***	***-34'021'655***	***-26'683'812***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***0.77***	***-0.14***	***-15.38%***	***0.91***	***-***
ETP fixes	*0.69*	*-0.15*	*-17.86%*	*0.84*	-
ETP auxiliaires	*0.04*	*0.00*	*0.00%*	*0.04*	-
ETP agents spécialisés	*0.04*	*0.00*	*0.00%*	*0.04*	-

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Comme tous les cantons suisses, Genève subit une forte pression en matière de logements pour les requérants d'asile depuis que la Confédération a revu à la baisse ses prestations en la matière. La Confédération tablait sur un flux annuel estimé à 10'000 requérants, alors qu'il n'a jamais été inférieur à 15'000 au cours de la dernière décennie, et qu'il avoisine les 20'000 en 2011.

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

Par ailleurs, depuis juillet 2011, les réfugiés statutaires sont pris en charge intégralement par l'Hospice général (ancien mandat Caritas),

36 Subventions accordées - Écart d'estimation et dépassement de crédit

Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants :

2011 a connu, en particulier au 3e trimestre, une forte augmentation du nombre de personnes intégrant le dispositif d'asile et les dépenses ont donc été supérieures aux prévisions (prestations d'asile :+1,4 millions).

Malgré cela l'Hospice général a su adapter son fonctionnement à la hausse du nombre de ses usagers en respectant le montant de la subvention de fonctionnement allouée (- 0,1 million).

Le nombre de dossiers d'allocations de retour et de réinstallation dans leur pays de personnes résidant dans le canton de Genève, sans être en possession d'un titre de séjour valable, a crû durant l'exercice 2011 (subvention aide au retour : +0,6 million).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires						
1.1. Taux de requérants d'asile qui perçoivent un revenu du travail	Efficience	30%	32%	35%	N/A	
2. Développer l'intégration sociale des bénéficiaires						
2.1. Taux de requérants d'asile indépendants financièrement	Efficience	7.90%	7.6%	7.90%	N/A	
3. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement						
3.1.a. Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement collectif	Efficacité	94%	85%	82%	N/A	
3.1.b. Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement individuel	Efficacité	80%	80%	81%	N/A	
4. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
4.1. Coût moyen par dossier	Efficience	7'732.-C HF	4'400 CHF	4'220 CHF	N/A	

Commentaires

4.1 : La valeur aux comptes 2011 est calculée sur la base des charges de personnel (nature 30) et des dépenses générales (nature 31) dans un objectif de comparabilité. Les valeurs au budget 2011 et aux comptes 2010 reposent sur un calcul différent.

D Personnes agées

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)

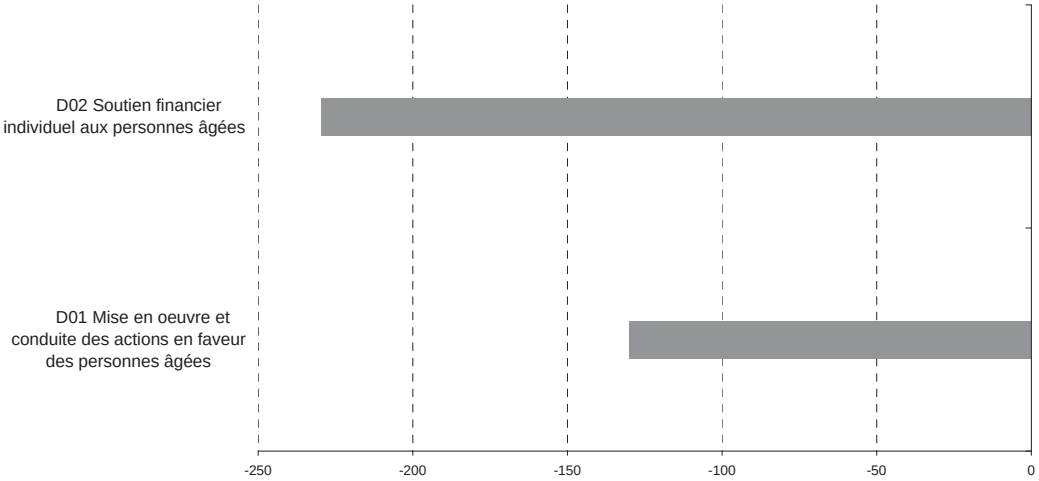

Charges et revenus en millions de francs par programme

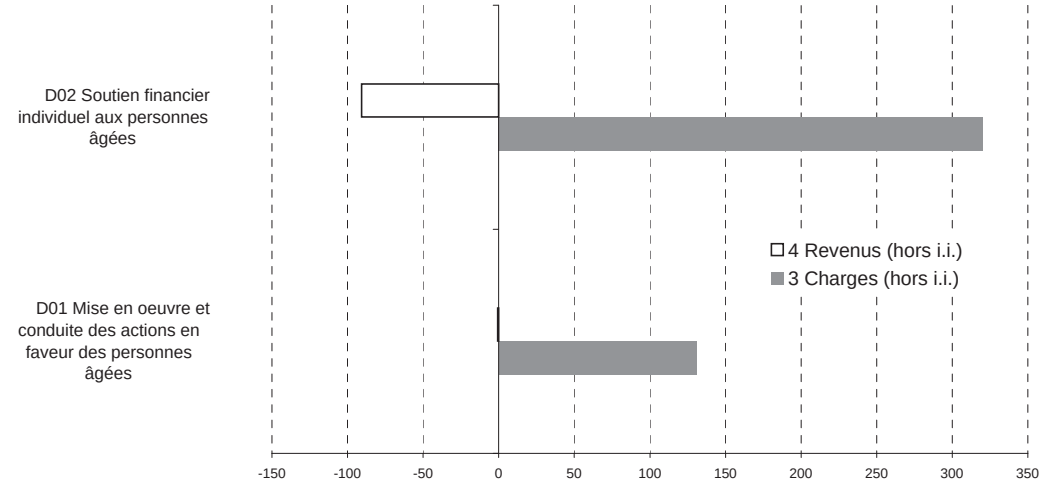

D Personnes âgées

Conformément à ses engagements pris dans le contexte du programme de législature, le Conseil d'Etat renforce son action en faveur des aînés. Ainsi, durant l'année 2011 le canton a participé au financement de l'ouverture de 359 nouveaux lits d'EMS. Parallèlement, 211 lits d'EMS ont fermé durant la même année, du fait de la cessation d'activités de certains établissements et de la fermeture progressive de lits dans des chambres doubles qui vise à améliorer le confort des résidents. Le taux de chambres à 2 lits est passé de 13 % en 2008 à 9 % en 2011.

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes âgées, les rentes AVS et les barèmes des prestations complémentaires ont été indexés de 1.75 %.

Enfin, une étude juridique a été entreprise afin de savoir si le mode de financement partiel du prix de pension des EMS fondé sur un type d'assurance était compatible avec le droit fédéral. Le Conseil d'Etat l'a annexée à son rapport sur la motion 1867, qui figure également dans le programme de législature. Ce rapport fournit une base de réflexion pour une assurance privée contre le risque de dépendance, permettant un mode de financement plus équitable en se fondant sur une responsabilité privée accrue, encouragée par un relèvement des planchers de fortune des prestations complémentaires pour ceux qui cotiseraient à une telle assurance.

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**130'564'072**	**-9'226'533**	**-6.6%**	**139'790'605**	**116'325'681**
30 Charges de personnel	1'062'241	-137'748	-11.5%	1'199'989	1'033'651
31 Dépenses générales	66'584	-55'590	-45.5%	122'174	62'725
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	3'493'548	-1'816'558	-34.2%	5'310'106	4'164'528
36 Subventions accordées	125'941'700	-7'216'636	-5.4%	133'158'336	111'064'777
REVENUS	**619'761**	**596'337**	**2'545.8%**	**23'424**	**1'717'388**
42 Revenus des biens	2'682	2'682	-	-	-
43 Recettes diverses	320'541	297'117	1'268.4%	23'424	557'387
46 Subventions acquises	296'539	296'539	-	-	1'160'000
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-129'944'311**	**9'822'870**	**-7.0%**	**-139'767'181**	**-114'608'294**
Coût des activités de support	*-92'844*	*58'389*	*-38.6%*	*-151'233*	*-142'549*
Coût des prestations de moyens	*-210'613*	*-2'758*	*1.3%*	*-207'855*	*-245'655*
COÛT COMPLET	***-130'247'768***	***9'878'501***	***-7.0%***	***-140'126'269***	***-114'996'498***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***6.25***	***-1.16***	***-15.65%***	***7.41***	***-***
ETP fixes	*5.64*	*-1.16*	*-17.06%*	*6.80*	*-*
ETP auxiliaires	*0.31*	*0.01*	*3.33%*	*0.30*	*-*
ETP agents spécialisés	*0.31*	*0.01*	*3.33%*	*0.30*	*-*

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux besoins des personnes âgées. Il vise en outre à garantir aux personnes âgées un environnement, une aide, des soins et une organisation adaptés à leurs besoins notamment dans les EMS.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

D01.01 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées
D01.02 Personnes âgées.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

L'évolution des comptes de ce programme entre 2010 et 2011 est principalement liée à la mise à disposition de 359 nouveaux lits en EMS, à la cessation d'activités de 4 EMS (-140 lits) et à la fermeture de lits (-71 lits) dans les chambres doubles de certains EMS visant à améliorer le confort des résidents.

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

La comptabilisation des amortissements n'a pas atteint le montant au budget du poste "amortissements sur subventions d'investissements accordées". Une créance conditionnelle en restitution contre l'EMS Vessy a également dû être amortie (946'000 F), compte tenu de la réalisation de la condition suspensive (réalisation du projet Vessy 2010).

36 Subventions accordées - Écart d'estimation

La fermeture anticipée de lits dans les chambres doubles en EMS et les dépenses maîtrisées de l'enveloppe complémentaire expliquent cet écart.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EMS						
1.1. Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EMS	Qualité	N/C	10%	7.45%	10%	2015
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS						
2.1. Coût moyen par lit pondéré par l'évolution des coûts de la santé	Efficience	N/C	370.-	non disponible	370.-CHF	2015
2.2. Taux d'institutionnalisation	Efficience	13.6%	15%	non disponible	15%	2015
2.3. Taux d'occupation des places	Efficacité	98.51%	98%	non disponible	98%	2015
2.4. Taux de plaintes fondées	Qualité	0%	0.3%	0.11%	0.2%	2015

Commentaires

Les HUG ne tiennent plus à jour les informations utiles à l'élaboration de l'indicateur 1.1.

La valeur pour les comptes 2011 de l'indicateur 2.1 sera disponible début mai.

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**320'264'828**	**7'625'181**	**2.4%**	**312'639'647**	**298'905'070**
30 Charges de personnel	6'776'278	-318'298	-4.5%	7'094'576	6'693'956
31 Dépenses générales	362'397	24'338	7.2%	338'059	436'015
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	5'059	5'059	-	-	113
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	19'631'461	-118'679	-0.6%	19'750'140	15'813'632
36 Subventions accordées	293'468'772	8'017'726	2.8%	285'451'046	275'956'767
39 Imputations internes	20'862	15'036	258.1%	5'826	4'585
REVENUS	**90'628'937**	**6'877'699**	**8.2%**	**83'751'238**	**83'560'599**
42 Revenus des biens	111	-9'211	-98.8%	9'322	2'747
43 Recettes diverses	32'836'788	3'655'362	12.5%	29'181'426	28'689'700
46 Subventions acquises	57'792'038	3'231'548	5.9%	54'560'490	54'868'152
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-229'635'891**	**-747'482**	**0.3%**	**-228'888'409**	**-215'344'470**
Coût des activités de support	*-537'803*	*82'036*	*-13.2%*	*-619'839*	*-621'681*
Coût des prestations de moyens	*-1'273'926*	*-156'337*	*14.0%*	*-1'117'589*	*-1'565'037*
COÛT COMPLET	***-231'447'620***	***-821'783***	***0.4%***	***-230'625'837***	***-217'531'188***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***59.31***	***-0.78***	***-1.30%***	***60.09***	***-***
ETP fixes	*58.14*	*-0.50*	*-0.85%*	*58.64*	-
ETP auxiliaires	*1.17*	*-0.29*	*-19.86%*	*1.46*	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à l'intégration des personnes âgées dans la vie de la cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

D02.01 Prestations complémentaires AVS
D02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

L'évolution de ce programme résulte de facteurs démographiques habituels, de l'augmentation du nombre de lits en EMS et de l'indexation des rentes AVS et des barèmes des prestations complémentaires (+ 1.75%).

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

La constitution de provisions au service des prestations complémentaires (SPC) est tributaire du volume, en fin d'année, du nombre de dossiers à traiter et de dossiers en attente d'une décision d'autres instances. Ce volume n'atteignant pas les prévisions, les charges de l'exercice sont inférieures au budget.

36 Subventions accordées - Écart d'estimation et dépassement de crédit

La commission des finances a autorisé un dépassement de crédit pour les prestations d'assistance, destinées à venir en aide aux personnes âgées ou invalides qui ne disposent pas d'un droit suffisant aux prestations complémentaires (+ 0.5 million). Les charges des prestations complémentaires (fédérales et cantonales) ont été plus élevées que prévues concernant les seules personnes âgées. En revanche elles sont proches du budget si l'on cumule les programmes D02 (AVS) et E02 (AI).

43 Recettes diverses - Écart d'estimation

Le SPC a effectué un important travail de récupération de prestations versées indûment, aboutissant à une recette supérieure au budget (+5,6 millions). Le solde de l'écart est relatif à l'utilisation et à la dissolution de provisions (-1,8 millions).

46 Subventions acquises - Écart d'estimation

Les comptes sont légèrement supérieurs au budget, suite au réajustement de la subvention de la Confédération, budgétée sur la base des comptes des exercices précédents.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1. Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	83%	88%	83%	88%	2015
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1. Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2015
3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers						
3.1. Coût moyen par dossier	Efficience	566 CHF	700 CHF	753 CHF	N/A	

Commentaires

3.1 : La valeur aux comptes 2011 est calculée sur la base des charges de personnel (nature 30) et des dépenses générales (nature 31) dans un objectif de comparabilité. Les valeurs au budget 2011 et aux comptes 2010 reposent sur un calcul différent.

E Handicap

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)

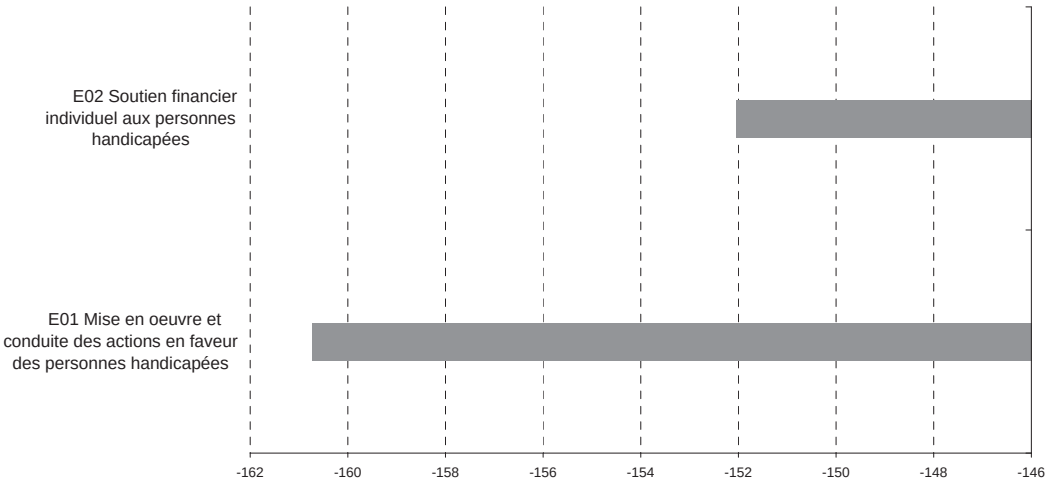

Charges et revenus en millions de francs par programme

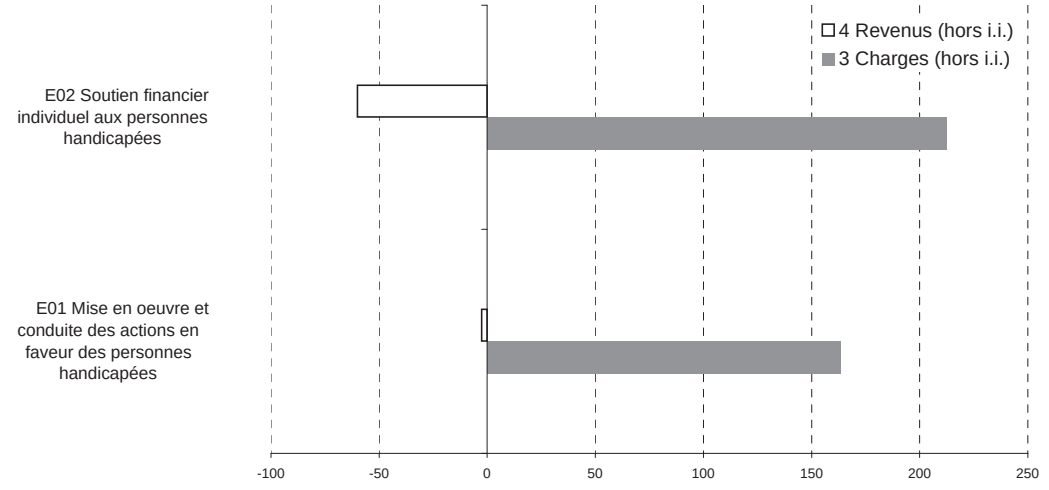

E Handicap

La politique genevoise en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches vise à favoriser leur intégration dans le monde du travail en particulier et dans la société en général. Les actions les plus déterminantes du point de vue budgétaire concernent, d'un côté, l'accueil permanent ou de jour au sein d'établissements spécialisés (EPH) et de l'autre, le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Afin de répondre à la demande croissante de personnes en situation de handicap psychique ou mental pour lesquelles une admission en foyer ne serait pas nécessaire, la direction générale de l'action sociale (DGAS) a développé en partenariat avec les institutions du réseau genevois une nouvelle prestation de suivi en appartement.

Dès lors, ce sont 28 places d'accueil hôtelier avec encadrement (AHE) qui sont proposées au sein des Établissements publics pour l'intégration et de la Fondation SGIPA.

Par ailleurs, le Grand Conseil a adopté le projet de loi 10828 ouvrant une subvention de 8'680'000 F pour l'équipement et des travaux de transformation et d'entretien des Établissements publics pour l'intégration (EPI) pour la période 2011-2013.

Pour les personnes handicapées à domicile, les rentes AI et les barèmes des prestations complémentaires ont été indexés de 1.75 %.

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**163'341'563**	**-2'692'715**	**-1.6%**	**166'034'278**	**153'976'895**
30 Charges de personnel	1'166'723	-151'298	-11.5%	1'318'021	1'135'322
31 Dépenses générales	73'133	-61'051	-45.5%	134'184	68'895
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	152'933	152'933	-	-	11'228
36 Subventions accordées	161'948'774	-2'633'299	-1.6%	164'582'073	152'761'450
REVENUS	**2'601'842**	**1'541'723**	**145.4%**	**1'060'119**	**2'131'025**
42 Revenus des biens	2'945	-39'151	-93.0%	42'096	41'833
43 Recettes diverses	2'273'141	1'255'417	123.4%	1'017'724	814'994
46 Subventions acquises	325'756	325'457	108'848.5%	299	1'274'198
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-160'739'721**	**4'234'438**	**-2.6%**	**-164'974'159**	**-151'845'870**
Coût des activités de support	*-27'975*	*5'139*	*-15.5%*	*-33'114*	*-32'934*
Coût des prestations de moyens	*-211'548*	*-19'133*	*9.9%*	*-192'415*	*-244'332*
COÛT COMPLET	***-160'979'244***	***4'220'444***	***-2.6%***	***-165'199'688***	***-152'123'135***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***6.87***	***-1.27***	***-15.60%***	***8.14***	***-***
ETP fixes	*6.20*	*-1.27*	*-17.00%*	*7.47*	-
ETP auxiliaires	*0.34*	*0.00*	*0.00%*	*0.34*	-
ETP agents spécialisés	*0.34*	*0.00*	*0.00%*	*0.34*	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées. Il a également pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées en encourageant et soutenant des actions permettant de réduire, voire de supprimer les obstacles limitant l'intégration ou excluant les personnes handicapées. Il vise en outre l'intégration sociale, professionnelle et culturelle des personnes handicapées et soutient les initiatives visant à prévenir leur exclusion et à assurer leur autonomie.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

E01.01 Etablissements pour personnes handicapées
E01.02 Prestations aux personnes handicapées

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Afin de répondre à la demande croissante de personnes en situation de handicap psychique ou mental pour lesquelles une admission en foyer ne serait pas nécessaire, la direction générale de l'action sociale (DGAS) a développé en partenariat avec les institutions du réseau genevois une nouvelle prestation de suivi en appartement.

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées (suite)

Par ailleurs, 144 nouvelles places ont été créées en 2011 (60 places résidentielles et 84 en accueil de jour) dans les établissements pour personnes handicapées (EPH).

36 Subventions accordées - Écart d'estimation

L'ouverture effective de nouvelles places en EPH n'a pas été entièrement en phase avec la planification faite pour l'exercice 2011.

43 Recettes diverses - Écart d'estimation

Les restitutions dues pour les placements de personnes dans les institutions genevoises en provenance d'autres cantons justifient cet écart.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EPH						
1.1. Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EPH	Qualité	58%		68%	45%	2015
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH						
2.1. Coût moyen par lit pondéré par l'évolution de la lourdeur des cas	Efficience	N/C		529 CHF	N/A	
2.2. Taux d'institutionnalisation	Efficience	15%		15.70%	16%	2015
2.3. Taux d'occupation des places	Efficacité	N/C		91%	92%	2015
2.4. Taux de plaintes fondées	Qualité	0%		0.10%	0.1%	2015

Commentaires

Indicateur 2.1: Les informations financières relatives à cet indicateur ne seront disponibles qu'à compter de début mai (date de remise des états financiers des EPH à l'autorité de contrôle).

Indicateur 2.3: Les données pour l'année 2011 sont actuellement insuffisantes pour établir un taux pertinent.

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11 en F	Variations C11-B11 en %	Budget 2011	Compte 2010
CHARGES	**212'086'176**	**-11'902'412**	**-5.3%**	**223'988'588**	**203'499'106**
30 Charges de personnel	4'488'290	-594'514	-11.7%	5'082'804	4'795'842
31 Dépenses générales	240'036	-2'160	-0.9%	242'196	312'380
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	3'350	3'350	-	-	81
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	13'000'622	-1'149'238	-8.1%	14'149'860	11'329'575
36 Subventions accordées	194'340'063	-10'169'491	-5.0%	204'509'554	187'057'943
39 Imputations internes	13'815	9'641	231.0%	4'174	3'285
REVENUS	**60'017'567**	**14'533**	**0.0%**	**60'003'034**	**59'866'451**
42 Revenus des biens	74	-6'604	-98.9%	6'678	1'968
43 Recettes diverses	21'745'639	838'793	4.0%	20'906'846	20'554'550
46 Subventions acquises	38'271'855	-817'655	-2.1%	39'089'510	39'309'933
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-152'068'608**	**11'916'946**	**-7.3%**	**-163'985'554**	**-143'632'655**
Coût des activités de support	*-356'169*	*87'909*	*-19.8%*	*-444'078*	*-445'399*
Coût des prestations de moyens	*-899'536*	*-98'786*	*12.3%*	*-800'750*	*-1'121'261*
COÛT COMPLET	***-153'324'313***	***11'906'069***	***-7.2%***	***-165'230'382***	***-145'199'315***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11 en ETP	Variations C11-B11 en %	Budget 2011	Compte 2010
TOTAL POSTES	***42.50***	***-0.56***	***-1.30%***	***43.06***	***-***
ETP fixes	*41.66*	*-0.35*	*-0.83%*	*42.01*	-
ETP auxiliaires	*0.84*	*-0.20*	*-19.23%*	*1.04*	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir aux personnes handicapées un droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

E02.01 Prestations complémentaires AI
E02.02 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

L'évolution de ce programme résulte de facteurs démographiques habituels, de l'augmentation du nombre de lits en EPH et de l'indexation des rentes AI et des barèmes des prestations complémentaires (+ 1.75%).

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

La constitution de provisions au service des prestations complémentaires (SPC) est tributaire du volume, en fin d'année, du nombre de dossiers à traiter et de dossiers en attente d'une décision d'autres instances. Ce volume n'atteignant pas les prévisions, les charges de l'exercice sont inférieures au budget.

36 Subventions accordées - Écart d'estimation

Les charges des prestations complémentaires (fédérales et cantonales) ont été moins élevées que prévues pour les seules personnes handicapées. En revanche elles sont proches du budget, si l'on cumule les programmes D02 (AVS) et E02 (AI).

43 Recettes diverses - Écart d'estimation

Le SPC a effectué un important travail de récupération de prestations versées indûment, aboutissant à une recette supérieure au budget (+3,1 millions). Le solde de l'écart est relatif à l'utilisation et à la dissolution de provisions (-2,1 millions).

46 Subventions acquises - Écart d'estimation

La subvention de la Confédération, budgétée sur la base des comptes des exercices précédents, est légèrement supérieure aux prévisions, si l'on cumule les programmes D02 et E02 qui bénéficient de cette recette.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1. Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	87%	91%	89%	91%	2015
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1. Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2015
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1. Coût moyen par dossier	Efficience	566 CHF	700 CHF	753 CHF	N/A	

Commentaires

3.1. : La valeur aux comptes 2011 est calculée sur la base des charges de personnel (nature 30) et des dépenses générales (nature 31) dans un objectif de comparabilité. Les valeurs au budget 2011 et aux comptes 2010 reposent sur un calcul différent.

F Environnement et énergie

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)

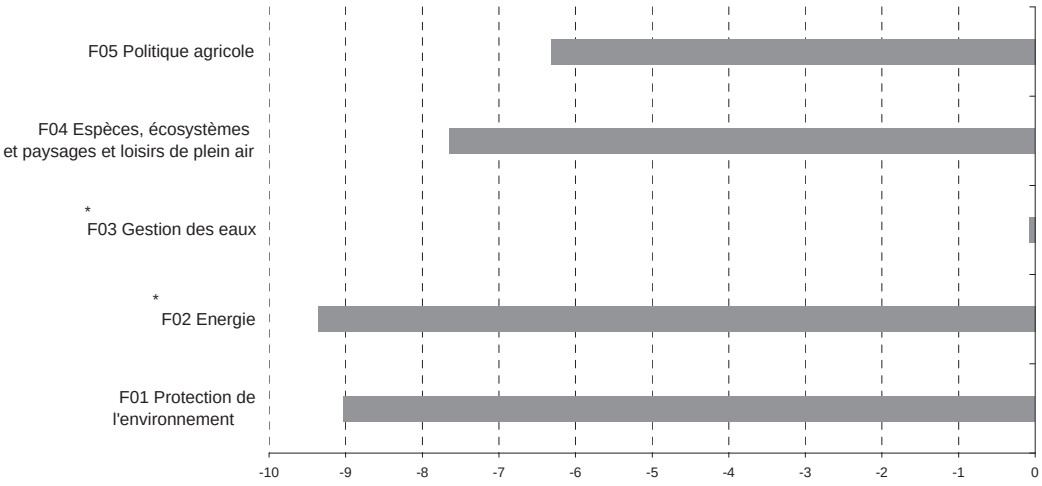

* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme

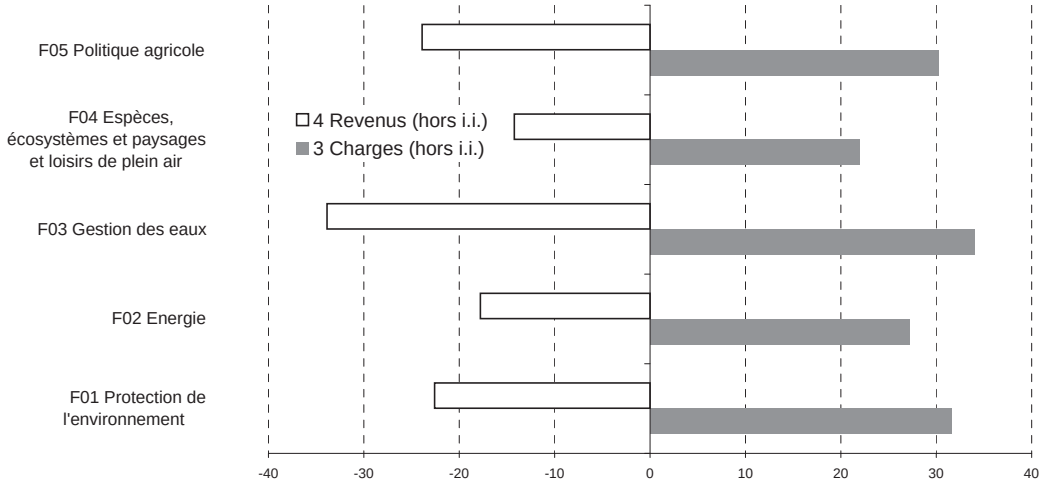

F Environnement et énergie

Synthèse des priorités

Cette politique publique regroupe cinq programmes qui, ensemble, représentent la réponse du canton aux problèmes environnementaux au sens large. Ces cinq programmes sont les suivants:

Energie: soit les mesures destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre, de sorte à apporter notre contribution en matière de changements climatiques (principalement l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables).
Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air: soit tout ce qui touche à la nature (environnement vert).
Gestion des eaux: soit la qualité de l'eau, la renaturation des cours d'eau, le traitement des eaux usées, la gestion des crues (environnement bleu).
Politique agricole: soit la mise en œuvre de la politique fédérale et la promotion d'une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.
Protection de l'environnement: soit tous les enjeux non compris dans les programmes précédents (protection de l'air, contre le bruit, les rayonnements, les sols, les eaux souterraines, les déchets, les sites contaminés, l'environnement des entreprises, les risques majeurs.

Le programme de législature comporte pas moins de 16 domaines d'actions en rapport avec cette politique publique.

Pour l'énergie, les points forts pour 2011 ont été les suivants: tout d'abord le développement d'outils pour la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie, en particulier envers les grands consommateurs pour lesquels la commission du standard énergétique a précisé les modalités d'application des dispositions de la loi.

L'assainissement énergétique des bâtiments s'est poursuivi, avec notamment d'importantes subventions dans le cadre du ChèqueBâtimentEnergie en continuité des années précédentes. Enfin, il faut souligner la poursuite de grands projets de production d'énergie renouvelable (géothermie, biomasse, barrage de Conflan).

En matière de nature, le projet de loi cantonale sur la biodiversité a été adopté par le Conseil d'Etat en avril 2011 et est à l'examen du Grand Conseil. Un effort important a été porté dans le cadre du Projet d'agglomération, avec l'intégration des questions de biodiversité dans le tissu urbain et, à une échelle plus large, le Plan paysage a donné lieu à plusieurs développements importants, dont un projet agricole d'agglomération et des contrats territoire concernant les corridors biologiques.

La gestion des eaux a vu en 2011 un avancement significatif des Plans régionaux d'évacuation des eaux. Ils ont été intégrés dans le SPAGE Lac-Rive gauche (adopté par le Conseil d'Etat en septembre 2011) et le SPAGE Lac-Rive droite, en cours d'approbation. Ces outils de planification représentent la réponse aux problèmes de protection des eaux (qualitative et quantitative), de protection contre les crues et de revitalisation de cours d'eau à haut potentiel écologique.

La politique agricole a eu pour principal objectif d'améliorer la capacité de production de l'agriculture genevoise, notamment dans le cadre du Projet d'agglomération, en élaborant un projet permettant de favoriser une amélioration des infrastructures agricoles durables (projet de développement régional PDR), en développant au travers d'un projet pilote la connaissance de l'agriculture par les enfants et enfin en appliquant les dispositions fédérales en matière de paiements directs.

Concernant la protection de l'environnement, la révision du Plan Opair est en cours, parallèlement à diverses activités en lien avec l'assainissement de l'air (mise aux normes des chauffages de grande puissance, contrôles sur les chantiers, procédures d'autorisation pour les chauffages à bois, renouvellement de la flotte de poids lourds de l'Etat).

Il s'agit aussi d'encourager l'autocontrôle des entreprises en matière de pollution et de nuisances. Un accord de branche a été signé, en automne 2011, avec l'Association suisse d'inspection technique et l'Inspection fédérale des pipelines. En matière de déchets urbains, l'effort a été mis sur les travaux de planification du renouvellement des installations de l'usine des Cheneviers.

F01 Protection de l'environnement

Département responsable : DSPE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**31'619'699**	**2'665'298**	**9.2%**	**28'954'401**	**37'595'539**
30 Charges de personnel	10'301'994	298'497	3.0%	10'003'497	9'458'271
31 Dépenses générales	14'973'013	1'737'545	13.1%	13'235'468	16'831'860
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	54'956	54'956	-	-	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	3'871'391	583'133	17.7%	3'288'258	6'964'732
34 Parts et contributions sans affectation	161'943	-907	-0.6%	162'850	130'802
35 Dédommagements à des tiers	52'295	49'670	1'892.2%	2'625	39'475
36 Subventions accordées	2'187'129	-60'830	-2.7%	2'247'959	4'146'988
39 Imputations internes	16'979	3'235	23.5%	13'744	23'411
REVENUS	**22'577'464**	**4'044'318**	**21.8%**	**18'533'146**	**22'665'835**
42 Revenus des biens	6'019'017	-2'470'693	-29.1%	8'489'710	8'179'312
43 Recettes diverses	10'428'339	820'379	8.5%	9'607'960	12'559'324
45 Dédommagements de collectivités publiques	127'517	-52'059	-29.0%	179'576	1'671'298
46 Subventions acquises	6'002'591	5'746'691	2'245.7%	255'900	255'900
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-9'042'235**	**1'379'020**	**-13.2%**	**-10'421'255**	**-14'929'705**
Coût des activités de support	*-488'435*	*-8'439*	*1.8%*	*-479'996*	*-535'034*
Coût des prestations de moyens	*-2'128'935*	*-44'336*	*2.1%*	*-2'084'599*	*-2'580'447*
COÛT COMPLET	***-11'659'604***	***1'326'246***	***-10.2%***	***-12'985'850***	***-18'045'185***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***74.20***	***7.87***	***11.86%***	***66.33***	***-***
ETP fixes	*57.12*	*-3.87*	*-6.35%*	*60.99*	-
ETP auxiliaires	*12.36*	*8.34*	*207.46%*	*4.02*	-
ETP agents spécialisés	*4.72*	*3.40*	*257.58%*	*1.32*	-

Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les hommes, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodantes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver durablement les ressources naturelles. La mission de l'office de l'environnement est de proposer et mettre en œuvre cette politique, ainsi que d'appliquer la législation fédérale correspondante, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants, notamment le plan OPair (protection de l'air) et le plan de gestion des déchets. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

a) les atteintes à l'environnement doivent être limitées à titre préventif;
b) les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source;
c) les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints.

Ce programme est mis en oeuvre par plusieurs services de la direction générale de l'environnement (DGE).

F01 Protection de l'environnement (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

F01.01	Management environnemental
F01.02	Gestion des déchets
F01.03	Protection de l'air
F01.04	Protection contre le bruit et les rayonnements
F01.05	Gestion des sols, sites pollués et eaux souterraines
F01.06	Environnement des entreprises et risques majeurs

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

La révision du plan Opair est en cours. Parallèlement, le service de protection de l'air a mené diverses activités en lien avec l'assainissement de l'air (mise au norme des chauffages de grande puissance, contrôles sur les chantiers, procédure d'autorisation pour les chauffages à bois, renouvellement de la flotte de poids lourds de l'Etat, ...).

Plusieurs accords de branche pour l'autocontrôle des entreprises en matière de pollution et de nuisances sont actuellement en discussion ou sur le point d'être finalisés (garages automobiles, installations de traitement des déchets). Un accord a été signé, en automne 2011, avec l'association suisse d'inspection technique et l'inspection fédérale des pipelines.

Pour ce qui est des objectifs de recyclage des déchets, notamment 50 % pour les déchets urbains et 30 % pour les déblais en 2012, l'inventaire des déchets a donné respectivement des taux de recyclage de 44.6 % et 9 % en 2010.

Autres projets d'importance stratégique

Les travaux relatifs au renouvellement de l'usine d'incinération des Cheneviers avancent conformément à la planification. Le Conseil d'Etat a modifié le plan de gestion des déchets pour ouvrir la zone d'apport de l'installation de compostage et méthanisation du Site de Châtillon qui doit être remplacée à brève échéance par de nouveaux projets. Les discussions continuent pour le financement du fonds cantonal de gestion des déchets et la construction d'un Espace de récupération (ESREC) sur la rive gauche.

Explication des écarts par rapport au budget 2011

Les charges de personnel ont fait l'objet de deux crédits supplémentaires validés par la commission des finances. Il s'agissait, d'une part, d'un montant de F 225'000 dans le cadre de la mise en place des grands projets d'aménagements (PSD-PAV) pour l'engagement de 6 agents spécialisés pour une durée de 3 mois sur 2011 et, d'autre part, de F 85'000 pour l'engagement d'un collaborateur auxiliaire dédié au projet d'étude pour le remplacement de l'usine des Cheneviers (projet Cheneviers IV).

Le dépassement constaté sur les dépenses générales est en grande partie couvert par des crédits supplémentaires. En effet, la commission des finances a autorisé deux dépassement de crédit, pour un montant total de F 1'630'000. Il s'agissait, d'une part, d'octroyer un mandat pour le pilotage du projet Cheneviers IV (F 300'000) et, d'autre part, de financer les travaux d'assainissement des sites pollués au-delà des montants inscrits au budget (F 1'330'000).

Pour le surplus, des travaux d'assainissements des sites pollués relatifs aux années antérieures ont été comptabilisés sur l'exercice 2011 à hauteur de F 3 millions. Ces travaux n'ont que partiellement pu être absorbés par les budgets existants et le dépassement de crédit précité. De plus, la provision pour assainissement des sites pollués a dû être mise à niveau pour des montants supérieurs à ceux inscrits au budget, ce qui explique l'écart sur la rubrique 33.

Par ailleurs, la nature 32 enregistre des dépenses, alors que rien n'était inscrit au budget. Il s'agit des intérêts créanciers du compte courant existant entre l'Etat et les SIG.

Enfin, la rubrique 42 enregistre notamment la redevance versée par les SIG pour l'utilisation du domaine public. Aux comptes 2011, cette redevance est inférieure de F 2.4 millions par rapport aux prévisions budgétaires. Il est à relever que cet écart se ventile entre les programmes F 01 (- F 1.3 million) et F 02 (- F 1.1 million). Pour le surplus, il s'avère que la location, par les SIG, de la STEP d'Aïre et de l'usine des Cheneviers, qui était auparavant comptabilisée dans

les comptes du DSPE, est maintenant enregistrée au niveau du DCTI.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Dans l'ensemble, les objectifs du programme ont été atteints et sont très satisfaisants. L'indicateur 1.1 (assainir les bâtiments publics et réduire les émissions de CO2 de l'Etat) ne peut être mesuré chaque année et le prochain bilan carbone complet n'aura lieu qu'en 2020. Les valeurs 2011 de l'indicateur 5.1 (taux de recyclage des déchets urbains) ne seront connues que dans le 2ème semestre 2012.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assainir les bâtiments publics et réduire les émissions de CO2 de l'Etat						
1.1. Tonne d'équivalents C02 émises par les activités de l'Etat	Efficacité	n/a	n/a		- 30%	2020
2. Améliorer la qualité de l'air à Genève						
2.1. Taux de véhicules immatriculés bénéficiant du bonus fiscal maximal	Efficacité	14%	+10%		+10%	2013
2.2. Taux de km parcourus par des véhicules à traction électrique par rapport aux autres modes de traction (diesel), dans le domaine des transports publics	Efficacité	38% / 62%	38% / 62%		37% / 63%	2013
3. Assurer le rôle exemplaire de l'Etat en matière de renouvellement des véhicules polluants						
3.1. Taux de renouvellement des véhicules de l'Etat les plus polluants	Efficacité	34%	+10%		50%	2013
4. Développer les accords de branche pour l'autocontrôle des entreprises en matière de pollution et de nuisances environnementales						
4.1. Nombre d'accords signés	Qualité	1	1/an		1/an	2013
5. Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets						
5.1. Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	n/a	48%		50%	2012

Commentaires

Indicateur 1.1 : Un bilan carbone référence 2008 a été publié en avril 2011. L'objectif du plan d'actions environnementales validé par le CE est de réduire les émissions de GES de l'administration cantonale de 30% d'ici 2020. Le bilan 2008 se montait à 117'700 tonnes d'équivalent CO2. Le prochain bilan carbone complet est prévu pour 2020. Un bilan spécifique intermédiaire sera réalisé en 2015.

Indicateur 2.1 : Indicateur annuel. Il s'agit d'un taux calculé sur la base des nouvelles immatriculations de l'année considérée. Le nouveau système de taxation des véhicules (taxation écologique basée sur un système de bonus) n'est entré en vigueur qu'au 1er janvier 2010, d'où l'absence de données antérieures. L'objectif annuel a été dépassé en 2011.

Indicateur 2.2 : Indicateur annuel. La première valeur fait référence au taux de km parcourus par des tractions électriques (trolleybus, trams); la deuxième par les tractions diesel (bus). En 2010, ces taux étaient respectivement de 34 % et de 66 %, en 2011 de 38 % et de 62 %. Ce sont des données prospectives, les TPG n'ayant

F01 Protection de l'environnement (suite)

pas confirmé les valeurs de 2011.

Indicateur 3.1 : Indicateur annuel. Il s'agit du taux de renouvellement des poids lourds par rapport au parc total des poids lourds de l'Etat. Cette mesure a été réalisée plus rapidement que prévu en 2011, les budgets ayant été provisionnés en conséquence.

Indicateur 4.1 : Le 3 octobre 2011, un accord de délégation des contrôles des conduites d'oléoducs de pression de service inférieur à 5 bars a été signé avec l'association suisse d'inspection technique (ASIT) et l'inspection fédérale des pipelines.
Des discussions sont actuellement en cours avec la section cantonale de l'UPSA - garages. L'accord de délégation sera signé courant 2012. Par contre, les carrosseries ne feront pas partie de cet accord, sur demande de l'association patronale genevoise.

Indicateur 5.1 : Disponible dès 2ème semestre 2012.

F02 Energie

Département responsable : DSPE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**27'154'506**	**1'815'633**	**7.2%**	**25'338'873**	**20'559'745**
30 Charges de personnel	2'985'517	-380'609	-11.3%	3'366'126	2'979'770
31 Dépenses générales	1'679'611	-421'748	-20.1%	2'101'359	2'632'023
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	7'494	7'494	-	-	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	15'365'506	12'565'506	448.8%	2'800'000	9'308'032
35 Dédommagements à des tiers	213'331	213'331	-	-	163'294
36 Subventions accordées	6'451'567	-5'469'245	-45.9%	11'920'812	4'642'792
37 Subventions redistribuées	449'970	-4'700'030	-91.3%	5'150'000	832'530
39 Imputations internes	1'509	933	162.0%	576	1'305
REVENUS	**17'791'087**	**-12'126'613**	**-40.5%**	**29'917'700**	**17'125'908**
42 Revenus des biens	8'096'616	-1'473'907	-15.4%	9'570'523	9'015'945
43 Recettes diverses	9'136'285	-5'060'892	-35.6%	14'197'177	7'151'918
46 Subventions acquises	108'215	-891'785	-89.2%	1'000'000	125'516
47 Subventions à redistribuer	449'970	-4'700'030	-91.3%	5'150'000	832'530
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-9'363'419**	**-13'942'246**	**-304.5%**	**4'578'827**	**-3'433'837**
Coût des activités de support	*-336'268*	*-187'600*	*126.2%*	*-148'668*	*-241'434*
Coût des prestations de moyens	*-698'634*	*-109'152*	*18.5%*	*-589'482*	*-767'846*
COÛT COMPLET	***-10'398'321***	***-14'238'998***	***-370.7%***	***3'840'677***	***-4'443'117***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***19.00***	***-3.89***	***-16.99%***	***22.89***	***-***
ETP fixes	*16.73*	*-5.23*	*-23.82%*	*21.96*	-
ETP auxiliaires	*1.64*	*1.16*	*241.67%*	*0.48*	-
ETP agents spécialisés	*0.63*	*0.18*	*40.00%*	*0.45*	-

Descriptif du programme

L'objectif premier de ce programme est la réduction conjointe des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. A ce titre, il est un élément central de la politique de protection de l'environnement. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la création de réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'approvisionnement par des sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.), et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par le service de l'énergie (SCANE) de la direction générale de l'environnement.

Ce programme contient la prestation suivante :

F02.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique

F02 Energie (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

Le Conseil d'Etat a poursuivi en 2011 son programme de subventions pour l'assainissement énergétique des bâtiments publics et privés. Par ailleurs, des travaux ont été engagés avec les associations professionnelles de la construction et les représentants des propriétaires immobiliers pour simplifier les procédures en matière d'autorisation de construire pour les rénovations.

Pour ce qui est de la géothermie, le service de l'énergie et les SIG ont finalisé l'étude du potentiel géothermique genevois (PGG) qui quantifie les potentiels énergétiques à faible, moyenne et grande profondeur. Un programme de prospection et d'exploration du sous-sol genevois a également été élaboré permettant d'identifier les données complémentaires à acquérir par le biais de campagnes de surface et/ou de forages exploratoires. Dans l'intervalle, le projet des SIG de forer un puits à moyenne profondeur à Thônex est suspendu, afin de statuer à nouveau sur ce projet une fois ce programme terminé.

Toujours dans les énergies renouvelables, les études relatives à la construction du barrage de Conflan se sont poursuivies comme prévu et la réalisation du concept de valorisation de la biomasse (bois naturel, bois usagé, déchets de cuisine, déchets de jardin, déchets et sous-produits agricoles), prévoyant la construction d'une centrale de couplage chaleur-force alimentée par la biomasse, est à bout touchant.

Autres projets d'importance stratégique

La mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie poursuit son cours. En 2011, l'accent a été mis sur les grands consommateurs.

Explication des écarts par rapport au budget 2011

Une demande de crédit supplémentaire de F 37'500 a été accordée par la commission des finances sur ce programme, dans le cadre de la mise en place des grands projets d'aménagement (PSD-PAV) pour l'engagement d'un agent spécialisé pour une durée de 3 mois sur 2011. Par ailleurs, ce programme dispose de 4.85 postes vacants à fin 2011, qui génèrent un non-dépensé sur les charges de personnel. Ainsi, au final, les dépenses sur la rubrique 30 sont inférieures au budget initial.

L'écart sur la rubrique 33 est liée aux subventions accordées par le service cantonal de l'énergie. En effet, lorsqu'une subvention est octroyée, elle est d'abord enregistrée dans un compte de provision (par le débit d'une nature 338) pour constater le fait qu'elle est due. Ensuite, lorsque les travaux sont réalisés (en général dans les 24 mois), la subvention est payée (par le débit d'une nature 36) et la provision est dissoute (par le crédit d'une nature 439).

En 2011, le service cantonal de l'énergie a ainsi rendu beaucoup plus de décisions que ce qui était prévu au budget (d'où un impact important sur la rubrique 33), alors que le volume de paiement a été moins important (les rubriques 36 et 43 présentent ainsi des montants inférieurs au budget).

Par ailleurs, la rubrique 35 enregistre les cotisations du canton de Genève à la Conférence romande des délégués à l'énergie, alors que le budget était prévu dans les dépenses générales.

La rubrique 42 enregistre notamment la redevance versée par les SIG pour l'utilisation du domaine public. Aux comptes 2011, cette redevance est inférieure de F 2.4 millions par rapport aux prévisions budgétaires. Il est à relever que cet écart se ventile entre les programmes F 01 (- F 1.3 million) et F 02 (- F 1.1 million). Pour le surplus, il s'avère que la location, par les SIG, de la STEP d'Aïre et de l'usine des Cheneviers, qui étaient auparavant comptabilisées dans les comptes du DSPE, est maintenant enregistrée au niveau du DCTI.

Pour terminer, la rubrique 46 enregistre les montants versés par la Confédération au titre de subvention pour des mesures dans les domaines de l'information, du conseil et des formations de base et de perfectionnement (mesures indirectes). Depuis l'exercice 2010, la Confédération a décidé de porter ses efforts sur d'autres aspects (et notamment sur les programmes d'encouragement aux économies d'énergies), ce qui explique l'important écart entre le budget et les comptes.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

L'indicateur 1.1 (tonne d'équivalents CO2 émises par les activités de l'Etat) ne pouvant pas être mesuré de manière fiable a été retiré du B2012.

F02 Energie (suite)

Le solaire est devenu obligatoire pour les bâtiments neufs le 5 août 2010. Avant cette date, le service de l'énergie (ScanE) était en mesure de suivre la quantité de panneaux solaires posés (indicateur 4.1) étant donné qu'il était approché par tout propriétaire projetant d'installer des capteurs afin d'y obtenir une subvention. Depuis le 1er janvier 2011, la subvention solaire pour les bâtiments neufs n'est demandée que par les propriétaires qui posent des surfaces de capteurs solaires au delà du minimum requis. Ainsi, le ScanE ne comptabilisait que 1'200 m2 de capteurs sous subvention à mi-2011, soit moins qu'en 2010, sans pouvoir toutefois comptabiliser les m2 de capteurs solaires qui allaient réellement être déployés sur le territoire, n'étant plus approché par les propriétaires pour une demande de subvention.
Cet indicateur ne pourra être renseigné fiablement que lorsque des moyens auront été mis en place pour le suivi des requêtes en autorisation de construire, ou, mieux encore, des chantiers solaires (certaines autorisations n'étant pas suivies de travaux). Sans ces éléments, l'indicateur élaboré par le ScanE ne reflètera pas la réalité.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Accélérer la rénovation et l'assainissement énergétique des bâtiments du canton						
1.1. Taux de rénovation par an	Efficacité	n/a			n/a	
2. Optimiser l'attribution des subventions en fonction de l'efficacité attendue ou potentielle						
2.1. Efficacité énergétique des subventions octroyées (en F/kWh économisé ou en F/kg CO2 épargné)	Efficience	n/a	n/a		n/a	
3. Maintenir un délai raisonnable de traitement des demandes de subventions						
3.1. Délai de traitement	Qualité	10 j. ouvrables dans 80% des cas	10 j. ouvrables dans 80% des cas		10 j. ouvrables dans 80% des cas	2013
4. Augmenter la production d'énergie renouvlable						
4.1. Nombre de m2 de panneaux solaires thermiques installés	Efficacité	n/a	4000 m2/an		4000m2/a n	2013

Commentaires

Indicateur 1.1 : Il n'y a aucune donnée fiable et mesurée permettant de relever ce taux. En effet, l'administration n'est pas en possession de données pertinentes, par exemple dans le cas de travaux d'entretien non soumis à autorisation de construire. De plus, ce taux n'est pas un indicateur adéquat de l'efficacité des actions conduites par le ScanE car la décision de rénover dépend des propriétaires donc principalement de leur capacité financière, du taux d'intérêt et des autres coûts, i.e. de la conjoncture économique.

Indicateur 2.1 : La Confédération n'a pas encore déterminé l'indicateur de référence qui sera utilisé de façon harmonisée par les cantons. Par ailleurs, le service de l'énergie (ScanE) fait développer un outil informatique de gestion des données de subventions, outil également destiné à établir des statistiques pertinentes, sur la base de l'indicateur de la Confédération. Il n'est donc pas possible pour le moment de renseigner cet indicateur.

Indicateur 3.1 : Ce délai est applicable aux décisions traitées à Genève (programme cantonal - CBE).

Indicateur 4.1 : Actuellement, cet indicateur ne peut être renseigné uniquement sur la base du suivi des subventions élaboré par le ScanE.

F03 Gestion des eaux

Département responsable : DIM

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**33'999'651**	**11'356'541**	**50.2%**	**22'643'110**	**21'581'981**
30 Charges de personnel	10'342'627	-42'649	-0.4%	10'385'276	10'153'919
31 Dépenses générales	8'500'842	-1'912'844	-18.4%	10'413'686	10'579'311
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	14'471'134	14'040'986	3'264.2%	430'148	256'784
35 Dédommagements à des tiers	63'818	3'818	6.4%	60'000	54'583
36 Subventions accordées	576'373	-718'627	-55.5%	1'295'000	497'931
37 Subventions redistribuées	0	0	-	-	-
39 Imputations internes	44'857	-14'143	-24.0%	59'000	39'453
REVENUS	**33'874'118**	**4'314'318**	**14.6%**	**29'559'800**	**99'159'456**
41 Patentes et concessions	13'353'983	1'097'643	9.0%	12'256'340	10'976'510
42 Revenus des biens	82'473	6'688	8.8%	75'785	74'340'296
43 Recettes diverses	22'218'398	6'916'755	45.2%	15'301'643	12'170'014
45 Dédommagements de collectivités publiques	80'126	-17'594	-18.0%	97'720	63'230
46 Subventions acquises	-1'860'861	-3'688'803	-201.8%	1'827'942	1'608'877
49 Imputations internes	-	-370	-100.0%	370	530
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-125'534**	**-7'042'224**	**-101.8%**	**6'916'690**	**77'577'475**
Coût des activités de support	*-3'555'309*	*-773'479*	*27.8%*	*-2'781'830*	*-2'826'425*
Coût des prestations de moyens	*-1'980'615*	*-411'953*	*26.3%*	*-1'568'662*	*-2'040'361*
COÛT COMPLET	***-5'661'458***	***-8'227'656***	***-320.6%***	***2'566'198***	***72'710'689***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***71.60***	***-2.20***	***-2.98%***	***73.80***	***-***
ETP fixes	*71.60*	*-1.70*	*-2.32%*	*73.30*	-
ETP auxiliaires	*-*	*-0.50*	*-100.00%*	*0.50*	-

Descriptif du programme

Ce programme vise une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et d'usage rationnel de la ressource et de recherche de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics. Il vise également la valorisation écologique des cours d'eaux et la protection de la population à leur égard.

Il s'articule autour des volets suivants :

- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau comme force hydraulique);
- la planification générale des systèmes d'assainissement et la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton;
- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations;
- la mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection;
- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges proches de l'état naturel et de restaurer le régime hydrologique le plus proche de l'état naturel;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'eau (DGEau).

F03 Gestion des eaux (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

F03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux
F03.02 Renaturation des cours d'eau et des rives

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

L'objectif n°4 de la feuille de route du Conseil d'État (Construire le nouveau barrage de Conflan) a progressé dans le sens de la constitution d'un Comité de pilotage transfrontalier. Par ailleurs, une étude de faisabilité environnementale a été lancée en 2011. Elle fournira les bases décisionnelles nécessaires au 1er semestre 2012 pour la suite des travaux d'études dans le respect des procédures fédérales.

Les travaux liés à la réalisation de l'objectif n°16 (organiser la gestion intégrée des eaux) se sont poursuivis en 2011 et ont notamment permis l'achèvement des cartes de dangers liés aux crues.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

Après le SPAGE (Schéma de Protection, d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Aire-Drize approuvé par le Conseil d'État en 2010, le SPAGE Lac-Rive gauche a été approuvé par le Conseil en septembre 2011. En parallèle, les travaux de réalisation du SPAGE Lac-Rive droite ont atteint un niveau permettant de le présenter au Conseil d'État au 1er semestre 2012.

Les Plans Régionaux d'Évacuation des Eaux (PREE) ont atteint, en 2011, le stade de la mise à l'enquête publique.

Les travaux de renaturation de l'embouchure de l'Hermance ont été terminés en juin 2011. Cette réalisation transfrontalière a permis de sécuriser définitivement le bas du village d'Hermance contre les inondations.

La 3ème étape de renaturation de l'Aïre (tronçon aval Lully-pont des Marais), ayant pour objectif majeur la sécurisation du quartier Praille-Acacias-Vernets contre les inondations, a obtenu du Grand Conseil un crédit de réalisation d'un montant de près de 26 millions de francs à l'automne 2011. Les travaux doivent débuter à l'été 2012.

Explication des écarts par rapport au budget 2011

31 - Dépenses générales :

Certains chantiers n'ont pas été ouverts en 2011 en raison du retard pris pour les acquisitions foncières, de l'absence de l'accord de propriétaires ou de recours déposés (écart d'estimation de - 2 334 849 F). De ce fait, l'accent a davantage été porté sur des études en relation avec de futures réalisations de renaturation (écart d'estimation de + 624 434 F).

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Un amortissement exceptionnel a été comptabilisé en 2011, afin de corriger un amortissement négatif 2010 généré automatiquement par le DCTI (+ 11 104 007 F). Celui-ci est partiellement compensé par une dissolution de provision sous la nature 43 (écart d'estimation).

36 - Subventions accordées :

La participation du canton de Genève dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers a été versée en partie, proportionnellement à l'avancement des travaux (écart d'estimation: - 618 082 F). Le nombre de projets communaux pouvant faire l'objet de subventions a été inférieur aux prévisions (écart d'estimation de - 80 195 F).

41 - Patentes et concessions :

Les redevances SIG pour Verbois et pour Chancy-Pougny ont augmenté (respectivement de + 604 700 F et + 359 900 F) en raison de l'adaptation du montant des redevances pour l'utilisation de la force hydraulique qui est passée de 80 à 100 F/kilowatt (écart d'estimation).

F03 Gestion des eaux (suite)

43 - Recettes diverses :

Suite à une recommandation de l'Inspection cantonale des finances (ICF), une nouvelle convention de gestion financière du réseau primaire d'assainissement a été signée entre l'Etat de Genève et les SIG en janvier 2010. Celle-ci a introduit une planification basée sur une meilleure prévisibilité budgétaire. La baisse des recettes est une conséquence directe des réductions d'effectifs et des budgets de fonctionnement de l'Etat de Genève (écart d'estimation de - 3 217 294 F).

Dissolution de provision, afin de neutraliser l'amortissement exceptionnel décrit sous la nature 33 (écart d'estimation de + 10 214 844 F).

46 - Subventions acquises :

Suite à une observation de l'ICF, qui relevait que la totalité des subventions fédérales acquises lors d'exercices antérieurs avait été comptabilisée en compte de fonctionnement alors que 83% d'entre elles concernait de l'investissement, une écriture d'ajustement de subventions a été enregistrée aux comptes 2011 (écart d'estimation de - 3 710 541 F).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Les quatre indicateurs ont évolué conformément aux objectifs fixés.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des cours d'eau						
1.1. Part de stations affichant un indice biologique global normalisé de bon à très bon	Qualité	38%	38%	36%	70%	2021
2. Assurer la mise en place des équipements d'assainissement pour l'ensemble des zones bâties						
2.1. Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	88%	88%	88%	100%	2021
3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation						
3.1. Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficience	<8%	<8%	8%	2%	2015
4. Mètres linéaires de berges de cours d'eau renaturées						
4.1. Proportion de mètres linéaires de berges de cours d'eau renaturées selon le programme quadriennal	Efficacité	N/D			100%	2013

Commentaires

Indicateur 1.1.

La cible de 70% est à atteindre en 2021. La marge de progression annuelle est faible.

Indicateur 2.1.

La cible de 100% est à atteindre en 2021. La marge de progression annuelle est faible.

Indicateur 3.1.

La cible de 2% est à atteindre en 2015. La marge de progression annuelle est faible.

F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air

Département responsable : DIM

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**22'118'893**	**2'716'232**	**14.0%**	**19'402'661**	**20'320'016**
30 Charges de personnel	10'357'625	-50'021	-0.5%	10'407'646	10'078'635
31 Dépenses générales	6'765'390	382'651	6.0%	6'382'739	4'861'407
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'900'174	2'478'447	587.7%	421'727	3'236'265
36 Subventions accordées	837'721	47'072	6.0%	790'649	814'136
37 Subventions redistribuées	1'026'647	181'647	21.5%	845'000	1'027'327
39 Imputations internes	231'336	-323'564	-58.3%	554'900	302'245
REVENUS	**14'597'435**	**4'065'271**	**38.6%**	**10'532'164**	**64'668'481**
41 Patentes et concessions	258'090	-71'910	-21.8%	330'000	243'994
42 Revenus des biens	4'015'890	-215'928	-5.1%	4'231'818	58'284'282
43 Recettes diverses	7'700'679	4'022'886	109.4%	3'677'793	3'343'785
46 Subventions acquises	1'239'828	109'275	9.7%	1'130'553	1'200'493
47 Subventions à redistribuer	1'026'647	181'647	21.5%	845'000	1'027'327
49 Imputations internes	356'302	39'302	12.4%	317'000	568'600
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-7'521'458**	**1'349'039**	**-15.2%**	**-8'870'497**	**44'348'465**
Coût des activités de support	*-2'009'518*	*394'080*	*-16.4%*	*-2'403'598*	*-2'522'885*
Coût des prestations de moyens	*-1'822'216*	*-200'032*	*12.3%*	*-1'622'184*	*-2'102'154*
COÛT COMPLET	***-11'353'192***	***1'543'087***	***-12.0%***	***-12'896'279***	***39'723'425***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***79.45***	***0.80***	***1.02%***	***78.65***	***-***
ETP fixes	*77.45*	*0.80*	*1.04%*	*76.65*	*-*
ETP auxiliaires	*-*	*-1.00*	*-100.00%*	*1.00*	*-*
ETP agents spécialisés	*2.00*	*1.00*	*100.00%*	*1.00*	*-*

Descriptif du programme

Ce programme a pour but global de garantir durablement la préservation du patrimoine naturel genevois et de sa diversité. Le maintien, la mise en réseaux et la gestion active des espaces mis à disposition de la population genevoise pour offrir un cadre de vie et des paysages de qualité relèvent de l'objectif principal. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation et de gestion fixée par les lois et ordonnances fédérales, concernant la forêt, les cours d'eau, les paysages, les biotopes et les espèces dignes de protection ou pêchées, mais aussi leur intégration aux programmes d'autres politiques sectorielles telles que l'aménagement du territoire, l'agriculture, la gestion des eaux et de l'environnement, par le biais des projets (p.ex. projet d'agglomération, PAV, etc.) ou des procédures (p.ex. études d'impact) y relatives.

Ce programme s'articule sur un spectre assez large d'activités que l'on peut décomposer ainsi :

- compensation écologique et projets paysagers dans l'agriculture;
- préservation des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées et protégées;
- prévention et lutte contre les espèces néobiontes (essentiellement néophytes);
- pêche (gestion durable des espèces exploitées et police);
- conservation et exploitation des forêts (y.c. propriétés privées de l'Etat);
- entretien du lac et des cours d'eau (y.c. infrastructures portuaires);
- conservation et gestion des milieux et sites naturels dignes de protection ou protégés;
- conservation et gestion du patrimoine arboré;

F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air (suite)

- nature en ville et préservation des paysages dans le cadre du développement urbain;
- conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- accueil du public dans les sites et sensibilisation à la nature;
- coordination des activités de plein air dans l'espace rural;
- gestion des espèces animales causant des problèmes.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de la nature et du paysage (DGNP).

Ce programme contient les prestations suivantes :

F04.01	Espèces, écosystèmes et paysages
F04.02	Loisirs de plein air et activités portuaires

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

Dans le prolongement de l'année internationale de la biodiversité, les actions permettant de sensibiliser les différents acteurs et le grand public à la prise en compte de la biodiversité ont été poursuivies. Cela a été plus particulièrement le cas dans les projets d'aménagement et d'espaces publics, permettant d'intégrer la nature dans le tissu urbain et dans le cadre des collaborations transfrontalières par un diagnostic approfondi du paysage et l'établissement de mesures en faveur des corridors biologiques.

Explication des écarts par rapport au budget 2011

31 - Dépenses générales :

Le dépassement est essentiellement dû aux dépenses effectuées dans le cadre du Fonds cantonal des monuments, de la nature et des sites (FMNS), dont la gestion relève du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI). Le Conseil dudit Fonds a décidé, postérieurement au vote du budget 2011, d'octroyer un complément budgétaire en faveur du volet "Nature". Ce dépassement a été entièrement couvert par des reports budgétaires du DCTI et du DIM (écart d'estimation de + 322 908 F).

Pour le reste, il s'agit de dotations supplémentaires accordées par la Commission des finances dans le cadre des grands projets d'aménagements PSD-PAV en juin 2011 (écart d'estimation de + 30 000 F).

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Suite à l'écriture d'ajustement effectuée en 2010 (transfert de dépenses liées à l'aménagement du lac et des cours d'eau de fonctionnement en investissement), les actifs portuaires sous-jacents ont été activés, générant des amortissements supérieurs au budget (écart d'estimation de 1 889 925 F).

36 - Subventions accordées :

Seul 10% des subventions destinées aux communes a été effectivement versé par le service des forêts en regard des travaux qu'elles ont effectués (écart d'estimation de - 46 630 F).

Les subventions liées aux dégâts dus à la faune ont été plus importantes que prévu et ont fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire de 80 000 F accordée par la Commission des finances en décembre 2011. Les dégâts dus aux sangliers ont pu être contenus grâce à une régulation importante des gardes et au renforcement des mesures de prévention sur les cultures plus vulnérables, avec la participation des agriculteurs. Cette embellie sur le terrain ne se traduit toutefois que partiellement sur les finances en raison du décalage entre les dégâts et les indemnisations (écart d'estimation de + 98 112 F).

F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air (suite)

Voir explication sous nature 47 (contrainte liée à une loi).

39 - Imputations internes :

Les prestations internes du DCTI liées aux véhicules et machines ont été inférieures aux prévisions (écart d'estimation de - 327 447 F).

41 - Patentes et concessions :

Malgré une légère augmentation par rapport à 2010, le produit des permis de pêche est inférieur aux prévisions budgétaires (écart d'estimation de - 71 911 F).

42 - Revenus des biens :

Conformément à une recommandation de l'ICF, seul le produit de la vente aux particuliers est dorénavant comptabilisé en tant que revenus des biens, celui résultant de la vente à d'autres services de l'Etat étant comptabilisé en tant qu'imputations internes (nature 49). Par ailleurs, une baisse de la vente de bois d'industrie et de plaquettes a été constatée en 2011 (écart d'estimation de 528 477 F).

La redevance du Parking du Mont-Blanc a été supérieure de 292 211 F aux prévisions (écart d'estimation).

43 - Recettes diverses :

Dissolution d'une provision pour risque et charges (écart d'estimation).

46 - Subventions acquises :

Le canton a reçu de la Confédération davantage de subventions (+ 109 275 F) pour ses prestations réalisées dans le cadre des conventions programmes RPT (contrainte liée à une loi).

47 - Subventions à redistribuer :

Le canton a reçu de la Confédération davantage de subventions à redistribuer (+ 181 647 F) dans le cadre des conventions programmes RPT (contrainte liée à une loi).

49 - Imputations internes :

La vente de bois d'industrie et de plaquettes à d'autres services de l'Etat est dorénavant comptabilisée en imputations internes. Cependant l'augmentation des recettes n'a pas été à la hauteur des prévisions en raison d'une météo clémente (écart d'estimation de + 46'302 F).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.2 : Le bureau d'étude mandaté a perdu sa labélisation en cours d'année, ce qui a entrainé une interruption du travail. Un nouveau bureau d'étude a été sélectionné pour poursuivre la labélisation et atteindre l'objectif fixé en 2012.

Indicateur 1.3 : La priorisation des ressources n'a pas permis d'atteindre l'objectif fixé.

Indicateur 2.1 : La priorisation des ressources n'a pas permis la mise en oeuvre de tous les Plans d'actions.

Indicateur 5.1 : Le prochain sondage sera réalisé en 2014.

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année

F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir des sites et des écosystèmes naturels portant le maximum de biodiversité selon des critères de gestion durable						
1.1. Pourcentage de la surface totale des réserves naturelles du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	91%	78%	64%	100%	2020
1.2. Pourcentage de la surface totale des forêts du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	50%	63%	57%	80%	2015
1.3. Pourcentage en mètres linéaires de cours d'eau du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	50%	70%	41%	80%	2014
1.4. Pourcentage de la surface potentielle d'entretien du lac géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	90%	90%	80%	100%	2015
2. Garantir le maintien des espèces indigènes sauvages, en particulier celles liées aux écosystèmes naturels et agricoles						
2.1. Faune : Nombre de plans d'actions mis en oeuvre sur plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées	Efficacité	30	34	26	50	2015
2.2. Flore vasculaire : nombre de plans d'actions mis en oeuvre pour des espèces mentionnées sur la liste rouge (espèces rares, menacées ou protégées)	Efficacité	13	13	9	19	2015
3. Maintenir une évolution positive des populations d'espèces prioritaires de la faune et de la flore les plus représentatives						
3.1. Faune : Pourcentage des plans d'actions pour lesquels les espèces présentent une évolution positive	Efficacité	80%	80%	54%	80%	2015
3.2. Flore : Pourcentage des plans d'actions pour lesquels les espèces présentent une évolution positive	Efficacité	N/A	70%	55%		
4. Stabiliser les populations des espèces exploitées (avec permis de pêche ou autorisations de tir)						
4.1. Pourcentage de population de poissons pêchés ou d'espèces régulées présentant une évolution d'effectifs favorable	Efficience	89%	89%	78%	100%	2015
5. Garantir la satisfaction des usagers du domaine public lac et des infrastructures portuaires tout en minimisant les impacts sur l'environnement lacustre						
5.1. Taux de satisfaction des usagers (enquête de satisfaction tous les 4 ans)	Qualité	N/A		ND	80%	2014

Commentaires

Pas de commentaires particuliers.

F05 Politique agricole

Département responsable : DIM

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**30'215'459**	**-1'404'346**	**-4.4%**	**31'619'805**	**29'197'321**
30 Charges de personnel	3'621'070	148'503	4.3%	3'472'567	3'321'534
31 Dépenses générales	740'601	-80'879	-9.8%	821'480	850'101
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	107'766	11'259	11.7%	96'507	79'703
35 Dédommagements à des tiers	22'851	-9'149	-28.6%	32'000	30'593
36 Subventions accordées	4'307'491	-835'060	-16.2%	5'142'551	4'204'503
37 Subventions redistribuées	21'403'714	-639'986	-2.9%	22'043'700	20'693'826
39 Imputations internes	11'965	965	8.8%	11'000	17'062
REVENUS	**23'884'704**	**-520'042**	**-2.1%**	**24'404'746**	**23'059'614**
42 Revenus des biens	-	-	-	-	0
43 Recettes diverses	2'334'922	132'876	6.0%	2'202'046	2'225'074
46 Subventions acquises	146'068	-12'932	-8.1%	159'000	140'252
47 Subventions à redistribuer	21'403'714	-639'986	-2.9%	22'043'700	20'693'826
49 Imputations internes	-	-	-	-	463
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-6'330'754**	**884'305**	**-12.3%**	**-7'215'059**	**-6'137'707**
Coût des activités de support	*-478'497*	*99'394*	*-17.2%*	*-577'891*	*-575'091*
Coût des prestations de moyens	*-726'441*	*-1'637*	*0.2%*	*-724'804*	*-888'560*
COÛT COMPLET	***-7'535'692***	***982'062***	***-11.5%***	***-8'517'754***	***-7'601'358***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***24.55***	***1.95***	***8.63%***	***22.60***	***-***
ETP fixes	*21.75*	*-0.05*	*-0.23%*	*21.80*	-
ETP auxiliaires	*1.80*	*1.00*	*125.00%*	*0.80*	-
ETP agents spécialisés	*1.00*	*1.00*	-	-	-

Descriptif du programme

Dans une perspective de souveraineté alimentaire et développement durable, ce programme a pour but de mettre en œuvre la politique agricole fédérale et de promouvoir une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Il vise en particulier à :

- rémunérer, au moyen des paiements directs, les prestations écologiques et celles d'intérêts publics fournies par les exploitations paysannes cultivant le sol ;
- contribuer à l'améliorations des structures ;
- réglementer la protection des végétaux et l'utilisation des moyens de production ;
- gérer le cadastre de type de production et des AOC et contrôler les cahiers des charges de ces dernières;
- promouvoir une production diversifiée, saine et de qualité;
- améliorer les conditions d'existence de la population paysanne, ainsi que les conditions de travail des ouvriers agricoles;
- assurer et soutenir la promotion et l'écoulement des produits agricoles genevois en tirant parti du label Genève Région Terre Avenir (GRTA);
- sauvegarder la viabilité des espaces ruraux et préserver les ressources naturelles et le paysage;
- garantir une formation et une vulgarisation agricoles de qualité;
- favoriser les liens entre la ville et la campagne, dans une perspective de plus grande proximité;

F05 Politique agricole (suite)

- améliorer les échanges au sein de la région franco-valdo-genevoise.

Il est mis en œuvre par la direction générale de l'agriculture (DGA).

Ce programme contient les prestations suivantes :

F05.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
F05.02 Promotion de l'agriculture locale, équitable et respectueuse de l'environnement

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

La réalisation de l'objectif figurant dans le programme de législature (03-12) s'est notamment concrétisée par le dépôt auprès du Grand Conseil d'un projet de loi (No 10850) ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement pour financer la mise en œuvre d'infrastructures agricoles durables et par la conception d'un projet-pilote d'animations didactiques pour les enfants du parascolaire.

S'agissant de la prise en compte de l'agriculture dans l'aménagement du territoire, la DGA a contribué à l'élaboration de plusieurs fiches du projet de révision du Plan directeur cantonal. De plus, elle participe au processus des projets stratégiques de développement (PSD) afin d'intégrer la thématique agricole dans les réflexions territoriales de développement urbain sur la zone agricole.

Comme chaque année, et en application du droit fédéral, la direction générale de l'agriculture a géré, sur les plans administratif et financier, les paiements directs en faveur de l'agriculture. Les subventions fédérales redistribuées à ce titre (nature 37) se sont élevées à plus de 21 millions de francs, ce qui représente quelque 70 % des dépenses du programme F05.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

Les dépenses cantonales (hors subventions fédérales à redistribuer) relatives au programme F05 sont, pour moitié environ, formées par l'octroi de subventions (nature 36). Les aides accordées en 2011 ont été principalement orientées en faveur de la promotion de l'agriculture, dont notamment l'indemnité monétaire et non-monétaire de 2 580 150 F octroyée à l'office de promotion de produits agricoles de Genève (OPAGE) en application de la loi 10295 et du contrat de prestations en vigueur. Pour le surplus, les subventions cantonales versées ont permis en particulier de soutenir la vulgarisation agricole, les compensations écologiques et les améliorations structurelles.

Explication des écarts par rapport au budget 2011

36 - Subventions accordées :

Les subventions versées au titre d'améliorations structurelles et mesures sociales ont été moindres que prévu en raison du fait que les projets des exploitants agricoles, qui sont les maîtres d'ouvrages, ne se sont pas tous concrétisés ou ont pris du retard au niveau de leur exécution (écart d'estimation de - 308 607 F).

L'avancement des travaux d'améliorations foncières est dépendant de tiers (syndicats, communes ou privés) chargés de leur réalisation (écart d'estimation de - 155 027 F).

Les demandes de subventions en lien avec des projets de promotion agricole ont été inférieures aux prévisions (écart d'estimation de - 103 820 F).

En raison des conditions climatiques peu propices au développement de maladies et de ravageurs, les communes ont pu réduire leurs contrôles. De plus, vu l'absence de foyers infectieux, il n'a pas été nécessaire de verser des indemnités (écart d'estimation de - 56 476 F).

Les réseaux agro-environnementaux projetés n'ont pas encore été mis en œuvre par les exploitants agricoles (écart

d'estimation de - 81 628 F).

Les demandes de subventions en relation avec les modes de productions et les matières premières renouvelables se sont avérées inférieures aux prévisions (écart d'estimation de - 34 773 F).

En matière de préservation de l'espace rural et ressources naturelles, le volume des travaux réalisés par les viticulteurs en vue d'acheminer les effluents de caves viticoles vers les eaux usées a été moins important que prévu (écart d'estimation de - 24 969 F).

Les prêts accordés pour soutenir des projets d'investissement ou contribuer au désendettement d'exploitations agricoles se sont inscrits bien en-dessous des prévisions, d'où des subventions non monétaires, calculées sur la base du taux moyen de la dette de l'Etat de Genève, également inférieures aux projections (écart d'estimation de - 63 663 F).

37 - Subventions redistribuées :

L'avancement des travaux d'améliorations foncières est dépendant de tiers (syndicats, communes ou privés) chargés de leur réalisation (somme écart d'estimation de - 102 000 F).

Les contributions à la production végétale varient en fonction de plusieurs facteurs (nombre d'agriculteurs, surfaces cultivées, types de production), d'où des écarts inévitables par rapport aux estimations budgétaires (écart d'estimation de - 301 386 F).

La réalisation par un groupement de professionnels de la station de lavage des produits phytosanitaires à Dardagny a pris du retard (écart d'estimation de - 103 226 F).

Les surfaces viticoles ayant réellement fait l'objet d'une reconversion de l'encépagement se sont avérées inférieures à celles annoncées initialement par les intéressés (écart d'estimation de - 39 072 F).

Comme mentionné ci-avant, les conditions climatiques ont influencé le montant des subventions fédérales redistribuées en matière de lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs (écart d'estimation de - 41 347 F).

Tout comme les contributions à la production végétale, les paiements directs fluctuent sur la base de différents facteurs (surfaces cultivées, nombre d'animaux) et les tarifs applicables évoluent. Il en a résulté pour 2011 des écarts par rapport aux prévisions budgétaires (écart d'estimation de - 49 377 F).

43 - Recettes diverses :

Les taxes de compensation d'aménagement ont dégagé un revenu supérieur aux prévisions en regard de l'avancement des travaux de renaturation (écart d'estimation de + 164 867 F).

47 - Subventions à redistribuer :

Voir explications sous la nature 37.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Les valeurs 2010 et 2011 ne sont pas comparables, puisque les demandes d'adhésion en cours d'instruction ne sont plus reprises dans le calcul depuis 2011 (valeur 2010 non modifiable). A des fins de comparabilité, le nombre d'entreprises qui ont effectivement obtenu le label à fin 2010 est de 213.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'agriculture de proximité						
1.1. Nombre d'entreprises adhérant au label Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Efficacité	223	230	258	250	2014

F05 Politique agricole (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2. Taux de notoriété du label Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Efficience	66%	30%	ND	32%	2012
2. Maintenir la surface agricole utile (SAU)						
2.1. Pourcentage de surface SAU (hors lac) selon données publiées par l'OFS/OCSTAT	Efficacité	47%	46.80%	47.22%	≥4 6%	2012
3. Veiller au respect des conditions et charges prescrites en matière de droit aux contributions agricoles						
3.1. Nombre de remarques négatives dans les rapports d'audits de la Confédération	Qualité	N/D	0	0	0	2012

Commentaires

Indicateur 1.2.

Le label "Genève Région -Terre Avenir" est un outil de promotion de l'agriculture genevoise. Il permet aux consommateurs genevois d'identifier les produits locaux dans différents lieux d'achats. L'augmentation de sa notoriété témoigne de l'intérêt du consommateur pour les produits de proximité. Le label véhicule l'image de l'agriculture genevoise et défend les valeurs proximité-qualité-traçabilité-équité qui correspondent aux attentes du consommateur.

Le taux de notoriété du label est mesuré au travers d'une enquête réalisée tous les 4 ans. La dernière a été réalisée en 2008 et la prochaine est prévue pour 2011. Aucune valeur réelle ne sera disponible pour l'indicateur pour 2009 et pour 2010.

Indicateur 2.1.

Les données statistiques de l'OFS sont publiées seulement en juin de l'année subséquente. Aussi, la valeur de cet indicateur est déterminée sur la base des données de l'année précédente à celle de l'exercice comptable.

Indicateur 3.1.

La Confédération ne procède pas à un audit annuel et la périodicité des audits n'est pas fixée. Le dernier rapport date de 2008 et portait sur l'exercice 2007. En l'absence de rapport de la Confédération, il a été considéré que le nombre de remarques négatives est égal à zéro pour le budget 2011 et les comptes 2010 (valeurs non modifiables). Cet indicateur sera revu.

G Aménagement et logement

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)

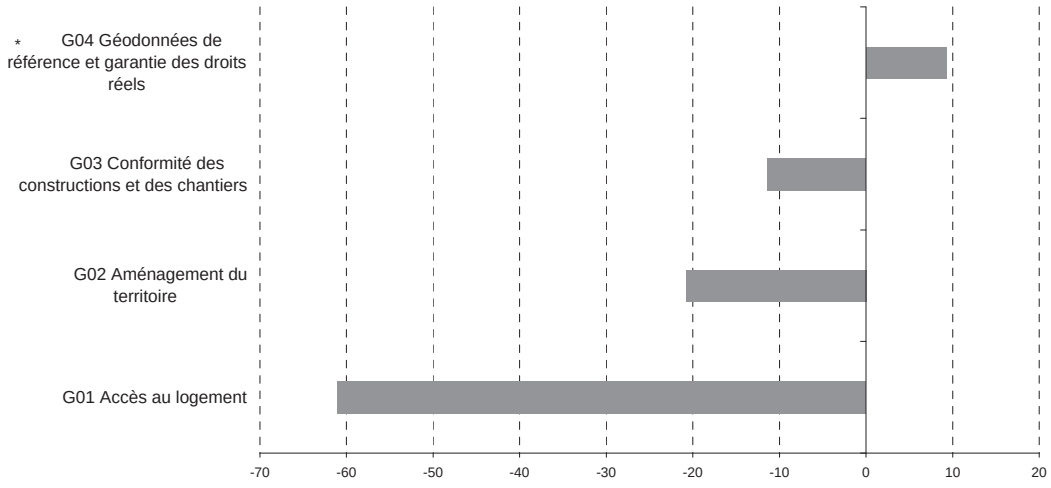

* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme

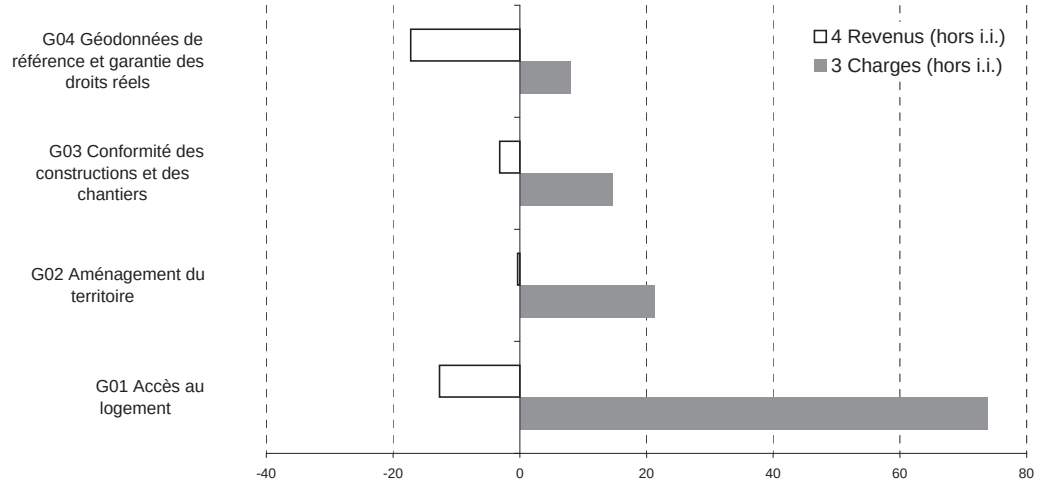

G Aménagement et logement

Synthèse des priorités

Le programme de législature du Conseil d'Etat vise à la réalisation de 50'000 logements d'ici 2030, soit une moyenne de 2'500 logements par année. Les prévisions démographiques confirment les besoins futurs en logement, tout comme le nécessaire rééquilibrage du développement des programmes à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise, pour pouvoir répondre aux attentes de la population cantonale.

C'est dans cette perspective que les efforts des acteurs de la politique publique G, soit l'office de l'urbanisme (OU) - réunion de la direction générale de l'aménagement du territoire et office des autorisations de construire - et l'office du logement (OLO) se sont poursuivis. Ils ont conduit au déploiement d'outils au service de la production de logements, au travers, notamment des axes suivants :

- la mise à l'enquête publique d'un nouveau plan directeur cantonal pour planifier, en cohérence avec le projet d'agglomération, les espaces nécessaires et les moyens de développer 50'000 logements d'ici à 2030;
- l'adoption à l'unanimité par le Grand Conseil de la loi de modification de zone pour le périmètre Praille Acacias Vernets, le plus vaste projet de déclassement jamais soumis ;
- la poursuite du processus visant à l'urbanisation de cet important secteur de l'agglomération que représente les Cherpines, suite au rejet en votation populaire du référendum dirigé contre le déclassement;
- l'élaboration d'un ambitieux programme de 16 nouveaux projets stratégiques de développement (PSD) visant à démultiplier les capacités de production des grands projets;
- la poursuite des démarches visant à concrétiser systématiquement la réalisation des plans localisés de quartier (PLQ) dans le cadre du plan action logement. Huit PLQ pour un total de 2500 logements environ ont été adoptés en 2011 tandis que 56 PLQ supplémentaires pour un total de 10'000 logements sont en procédure ou en préparation (à noter plus particulièrement l'adoption des PLQ des Vergers à Meyrin et des Communaux d'Ambilly à Thônex, qui constitue une étape particulièrement importante dans le développement de ces grands projets) ;
- le début d'une réflexion partenariale avec l'association des communes genevoises (ACG) dans le but d'améliorer la répartition des compétences entre l'Etat et les communes et le financement des équipements, afin de faciliter la mise en œuvre des projets;
- la poursuite des efforts de simplification des procédures et de modernisation des outils informatiques en vue d'améliorer le traitement des requêtes en autorisation de construire.

Par ailleurs, la mise en production du nouvel applicatif métier Capitastra, pour le registre foncier (RF) est prévue d'ici fin 2012. En droite ligne avec la modernisation du système d'information du RF qui s'est poursuivi en 2011, il contribuera d'autant à la maîtrise des activités de cet office et l'optimisation de ses délais de traitement. Enfin, la modification du règlement fixant le tarif des émoluments du registre foncier et du service de la mensuration officielle (SEMO) a permis d'atteindre l'objectif fixé en matière de principe de couverture des coûts et d'équivalence. Les nouveaux tarifs, entrés en vigueur le 1er juillet 2011, feront l'objet d'un suivi d'adéquation.

.

G01 Accès au logement

Département responsable : DCTI

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**73'790'649**	**-5'329'829**	**-6.7%**	**79'120'478**	**73'880'942**
30 Charges de personnel	7'151'822	-599'449	-7.7%	7'751'271	7'207'202
31 Dépenses générales	104'043	-81'914	-44.0%	185'957	87'138
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'615'072	992'322	61.2%	1'622'750	1'999'756
36 Subventions accordées	63'839'443	-5'656'057	-8.1%	69'495'500	64'505'481
39 Imputations internes	80'269	15'269	23.5%	65'000	81'365
REVENUS	**12'647'575**	**-1'306'709**	**-9.4%**	**13'954'284**	**10'874'169**
42 Revenus des biens	82'120	2'420	3.0%	79'700	99'329
43 Recettes diverses	10'593'923	-1'195'661	-10.1%	11'789'584	9'090'535
46 Subventions acquises	1'971'532	-113'468	-5.4%	2'085'000	1'684'305
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-61'143'074**	**4'023'120**	**-6.2%**	**-65'166'194**	**-63'006'773**
Coût des activités de support	*-256'558*	*-1'825*	*0.7%*	*-254'733*	*-234'911*
Coût des prestations de moyens	*-1'501'944*	*-199'254*	*15.3%*	*-1'302'690*	*-1'646'455*
COÛT COMPLET	***-62'901'575***	***3'822'042***	***-5.7%***	***-66'723'617***	***-64'888'139***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***57.66***	***0.46***	***0.80%***	***57.20***	***-***
ETP fixes	*50.76*	*-4.04*	*-7.37%*	*54.80*	-
ETP auxiliaires	*6.90*	*4.50*	*187.50%*	*2.40*	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec ses moyens, principalement par le biais d'attribution de logement, d'octroi de subventions personnalisées HM ou d'octroi d'allocation de logement.

Il vise également à des mesures incitatives à la construction, la création et l'exploitation d'immeubles. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre la préoccupation de veiller à ce que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Ce programme contient les prestations suivantes :

G01.01 Aide à la personne en matière de logement
G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

Il a été décidé de sursoir au dépôt d'un rapport divers relatif au plan d'action logement. Cela étant, différents volets

de ce plan ont d'ores et déjà été mis en œuvre. C'est ainsi, en particulier, que l'action de planifier davantage porte ses fruits puisqu'en 2011 les PLQ mis à l'enquête représentent un potentiel de 4000 logements. Malgré l'importance du stock de logements en construction 3'345, le nombre de logements construits en 2011 (1018) ne traduit pas encore ces efforts.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

De la même manière le renforcement de l'activité de développement de projets se déploie. Malgré un marché difficile, les efforts consentis ont permis d'acquérir 12 parcelles en 2011 grâce au crédit ouvert par la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP). Depuis l'entrée en vigueur de la LUP ce sont au total 41'566 m2 qui ont pu être acquis. A relever que les investissements se sont élevés au total en 2011 au titre de la LUP à 27'081 283 en augmentation de 4.5% par rapport à 2010. La diminution des subventions à l'exploitation se poursuit et s'accélère en raison principalement des sorties du parc de logements subventionnés et des taux d'intérêts historiquement bas.

Justification des écarts des comptes par rapport au budget 2011

Sans autre indication, les variations indiquées ci-dessous concernent des écarts d'estimation.

30 - charges de personnel / ETP :

La somme non dépensée correspond à des postes qui n'ont pas été repourvus dans les délais prévus.

31 - Dépenses générales :

L'écart entre les comptes et le budget s'explique notamment par des dépenses moindres sur les frais de communication pour le logement d'utilité publique (LUP), les indemnités et les honoraires pour recherche de logements.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Cet écart s'explique essentiellement par l'augmentation de la provision pour les créances irrécouvrables.

36 - Subventions accordées :

Cet écart s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Les intérêts non monétaires sur les dotations de la fondation immobilière de droit public (FIDP) et de la fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) ont été moins importants suite au changement du taux d'intérêt (taux moyen de la dette) qui est passé de 2.875% à 2.75% entre le budget et les comptes (-1.0 million F). S'agissant des charges non-monétaires, ces diminutions sont entièrement compensées par des baisses de revenus équivalents (nature 42). L'impact sur le résultat de l'Etat est donc neutre.
- Une demande de dépassement de crédit de 30'000 F a été soumise et acceptée par la commission des finances pour les intérêts non monétaires sur les dotations aux communes. L'effet sur le résultat est neutre car une contrepartie en revenu non monétaire du même montant a été également comptabilisée.
- Plusieurs immeubles subventionnés ont été mis en exploitation plus tardivement qu'estimé au moment de la préparation du budget 2011, et d'autre part, la baisse du taux hypothécaire a réduit ou supprimé des subventions à l'exploitation dans certains dossiers (-2.5 millions F).
- Les allocations du secteur subventionné, libre et les habitations mixtes sont difficilement prévisibles. L'anticipation du nombre de personnes demandant des allocations ou des subventions dans ces différents secteurs comprend une part d'incertitudes (-1.9 millions F).

43 - Recettes diverses :

La surtaxe moyenne par logement a fortement diminuée. Le budget 2011 est basé sur les chiffres effectifs de 2008 et 2009, avec une surtaxe moyenne de 5'600 F. Le montant réel s'est avéré sensiblement plus faible (4'800 F). Cette diminution peut s'expliquer par une baisse de revenu de certains ménages surtaxés et par le départ d'autres.

46 - Subventions acquises :

Les remboursements des allocations de logement du secteur libre se sont révélés moins importants que prévus au

G01 Accès au logement (suite)

budget 2011.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

La réalisation des logements autorisés prenant plus de temps que ce qui était attendu et l'offre demeurant par ailleurs insuffisante, le marché reste tendu. Il s'ensuit une difficulté persistante à attribuer plus de logements respectivement à assurer que l'occupation des logements soit le plus optimale possible.

Indicateur 1.1: En raison de la pénurie et de la faible production de logements dans le canton, les locataires qui devraient être incités à déménager par l'imposition d'une surtaxe ne le font pas faute de trouver un autre logement.

Indicateur : 1.2 : La pénurie de logements rend les ménages peu mobiles. L'office et les fondations immobilières de droit public disposent donc de peu de logements à proposer à la location et les ménages ne trouvent pas satisfaction sur le marché.

Indicateur 2.1 : La part a fortement augmenté en 2011 en raison de la comptabilisation de logements appartenant aux communes et pouvant être considérés comme d'utilité publique au sens de la LUP (respect d'un taux d'effort et d'un taux d'occupation).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées						
1.1 Proportion de locataires soumis à une surtaxe dans le parc de logements d'utilité publique (LGL + LUP)	Efficacité	9.7%	8.2%	9.4%	5%	2020
1.2 Pourcentage des demandeurs de logement social pour lesquels l'ancienneté de la demande est supérieure à 12 mois	Efficacité	29%	25%	26.4%	10%	2020
2. Soutenir la construction de logement, en particulier d'utilité publique						
2.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	9.3%	5%		15%	2016

Commentaires

G02 Aménagement du territoire

Département responsable : DCTI

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**21'192'153**	**-2'046'128**	**-8.8%**	**23'238'281**	**17'823'124**
30 Charges de personnel	11'398'160	-768'550	-6.3%	12'166'710	9'352'985
31 Dépenses générales	9'481'882	-1'250'836	-11.7%	10'732'718	8'280'577
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	139'210	-15'488	-10.0%	154'698	139'222
35 Dédommagements à des tiers	124'000	-2'195	-1.7%	126'195	-
36 Subventions accordées	48'200	-9'000	-15.7%	57'200	48'200
39 Imputations internes	700	-60	-7.9%	760	2'140
REVENUS	**361'684**	**-17'590**	**-4.6%**	**379'274**	**563'956**
42 Revenus des biens	36	36	-	-	-
43 Recettes diverses	361'648	-17'626	-4.6%	379'274	563'956
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-20'830'469**	**2'028'538**	**-8.9%**	**-22'859'007**	**-17'259'168**
Coût des activités de support	*-549'539*	*68'119*	*-11.0%*	*-617'658*	*-449'211*
Coût des prestations de moyens	*-2'163'255*	*-546'036*	*33.8%*	*-1'617'219*	*-2'008'476*
COÛT COMPLET	***-23'543'263***	***1'550'622***	***-6.2%***	***-25'093'885***	***-19'716'856***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***81.86***	***-1.56***	***-1.87%***	***83.42***	***-***
ETP fixes	*54.86*	*-0.39*	*-0.71%*	*55.25*	-
ETP auxiliaires	*3.40*	*-3.96*	*-53.80%*	*7.36*	-
ETP agents spécialisés	*23.60*	*2.79*	*13.41%*	*20.81*	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière cohérente et concertée et maintenir un cadre de vie attractif, en assurant une utilisation rationnelle du sol, qui garantisse le développement des activités économiques, sociales et culturelles et qui mette en valeur l'environnement naturel et bâti en tenant compte des enjeux de mobilité et de protection de l'environnement.
Il s'articule autour de 3 axes:

- la planification directrice cantonale et régionale
- la planification directrice localisée et la mise en oeuvre de grands projets
- l'établissement des plans d'affectation

Ce programme est mis en oeuvre par l'office de l'urbanisme en collaboration avec d'autres entités de l'Etat.

Ce programme contient la prestation suivante :

G02.01 Aménagement du territoire.

G02 Aménagement du territoire (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

La planification de potentiels de logements et de surfaces brutes de plancher s'est poursuivie en 2011 de manière soutenue. Les études menées à l'échelle des périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) ont donné lieu à des recommandations pour la planification de l'agglomération et ont été intégrées au projet de plan directeur cantonal. Mis en consultation courant 2011, ce dernier vise la construction de 50'000 logements d'ici 2030. Lesdites études ont été affinées, depuis le deuxième semestre 2011, au travers des projets stratégiques de développement (PSD).

La concrétisation de projets d'importance cantonale a continué. Ainsi, la modification de zone Praille Acacias Vernets (PAV) a été adoptée, à l'unanimité, le 23 juin par le Grand Conseil, ainsi que le plan localisé de quartier (PLQ) des Communaux d'Ambilly le 28 juillet et le PLQ Les Vergers le 6 avril 2011. Le PLQ Les Sciers a été élaboré sur initiative communale. Son adoption est prévue en 2012. Le périmètre de Bernex-Est est désormais inclus dans celui du PSD Bernex-Nord en emprise sur la zone agricole. Une maîtrise d'œuvre urbaine s'est constituée avec comme objectif d'aboutir à un plan guide qui permettra d'identifier les périmètres successifs à déclasser.

Huit plans localisés de quartier (PLQ) ont été adoptés par le Conseil d'Etat permettant de construire environ 2'500 logements. En plus, 56 PLQ supplémentaires, totalisant 10'000 logements, étaient en préparation ou en procédure d'adoption.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

Le projet de plan directeur de la zone industrielle (PDZI) Mouille-Galland suit son cours. L'enquête technique s'est terminée fin 2011 et la synthèse est en préparation. D'une manière générale, le projet de loi modifiant la loi générale sur les zones de développement industriel (LGZDI), initié en 2011, a eu pour effet de temporiser l'avancée des procédures liées aux zones industrielles, notamment de la part des communes. Par ailleurs, le développement de telles zones nécessite un processus spécifique d'acceptation par les acteurs, susceptible de reporter des échéances.

Justification des écarts par des comptes rapport au budget 2011

Après la réunion de l'office des autorisations de construire et de la direction générale de l'aménagement du territoire au sein de l'office de l'urbanisme, l'année 2011 est une année de réorganisation par la redéfinition de nombreuses fonctions et tâches, entraînant des mouvements de personnels.

Les différentes variations ci-dessous concernent des écarts d'estimation.

30 - Charges de personnel / ETP :

La diminution des ETP et des charges de personnel s'expliquent par des engagements moins importants d'auxiliaires et par des postes fixes et d'agents spécialisés restés vacants une partie de l'année en attente de recrutement suite à des départs volontaires ou à des créations de postes.

En contrepartie et afin de lancer le programme des projets stratégiques de développement (PSD), l'office de l'urbanisme a engagé des agents spécialisés supplémentaires durant le deuxième semestre.

Par ailleurs, cette diminution est légèrement atténuée par l'activation des charges salariales sur des projets d'investissement qui est inférieure au budget prévu.

31 - Dépenses générales :

Le disponible s'explique essentiellement par des charges de mandats moins importantes que prévues pour le projet Praille Acacias Vernets (- 2.3 millions F) à cause de la révision de certains plannings et d'actions repoussées en 2012, notamment dans les domaines de l'environnement et du foncier.

Cette économie est compensée en partie par des dépenses plus élevées liées à la mise en place des projets stratégiques de développement (PSD) pour lesquels une première partie a été lancée durant le deuxième semestre 2011 et qui découlent des projets prévus dans les périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) (+1.2 millions F).

G02 Aménagement du territoire (suite)

Indicateur 1.1 : A ce stade des études, un "score" concordant pour le PDQ et les PLQ est admis. Passé 50% d'avancement, l'estimation des scores devra être évaluée en fonction de l'approfondissement différencié de chacun des secteurs d'étude. Il est donc admis un avancement de 75/2 X 48% = 18.

Indicateur 2.1 : Les études foncières et de mobilité sont au vert, celles des programmes bâtis sont à niveau alors que les questions d'infrastructure et d'environnement sont en retard. L'avancement global est de 46% sur la base d'un objectif composé du PDQPAV.

Indicateur 4.1 : Les plans directeurs de la zone industrielle (PDZI, sorte de PLQ pour créer des zones d'activités) sont de grands pourvoyeurs de surfaces d'activités. En 2011, aucun PDZI n'a été adopté, ce qui explique l'écart entre l'indicateur au budget pour 2011 et les chiffres effectifs (soit 76'876 m2 issus des PLQ adoptés en 2011). Des fluctuations importantes d'une année à l'autre sont constatées (en 2010, plus de 180'000 m2 ont été adoptés, principalement par l'adoption de deux PDZI). A noter que plusieurs PDZI sont actuellement en cours d'étude ou de procédure, représentant une superficie totale identifiée de 469'580 m2 de SBP activités.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1.Garantir la réalisation des plans localisés de quartier PAV (PLQPAV)						
1.1. Degré d'approfondissement des 25 thématiques à intégrer dans le PDQPAV et dans les PLQPAV	Efficacité	18	15	-	75	2015
2. Garantir la réalisation du Plan directeur de quartier PAV (PDQPAV) dans un délai de 2 ans après le vote de la loi de déclassement						
2.1. Pourcentage traité des 25 thématiques à intégrer dans le PDQPAV	Efficacité	46%	50%	20%	100%	2012
3. Garantir le potentiel de logement dans les planifications effectuées						
3.1. Potentiel de logements supplémentaires planifiés dans les PLQ adoptés /an	Efficacité	2'480 log./an	2500 log./an	1'400 log./an	2'500 log./an	2030
4. Garantir le potentiel de surfaces d'activités dans les planifications effectuées						
4.1. Potentiel de surfaces brutes de plancher supplémentaires planifiés dans les PLQ adoptés en m2 /an	Efficacité	76'876 m2/an	100'000 m2/an	185'000 m2/an	100'000 m2/an	2030

Commentaires

G03 Conformité des constructions et des chantiers

Département responsable : DCTI

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**14'575'275**	**-5'343'451**	**-26.8%**	**19'918'726**	**18'468'402**
30 Charges de personnel	11'277'750	-584'900	-4.9%	11'862'650	11'209'232
31 Dépenses générales	567'979	-87'597	-13.4%	655'576	635'077
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'491'308	1'591'308	176.8%	900'000	2'397'103
36 Subventions accordées	233'205	-6'266'795	-96.4%	6'500'000	4'226'990
39 Imputations internes	5'034	4'534	906.8%	500	-
REVENUS	**3'248'244**	**-4'239'919**	**-56.6%**	**7'488'163**	**9'684'180**
42 Revenus des biens	0	0	-	-	21
43 Recettes diverses	3'188'388	-4'299'775	-57.4%	7'488'163	9'621'359
49 Imputations internes	59'855	59'855	-	-	62'800
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-11'327'032**	**1'103'531**	**-8.9%**	**-12'430'563**	**-8'784'223**
Coût des activités de support	*-372'637*	*-15'098*	*4.2%*	*-357'539*	*-359'955*
Coût des prestations de moyens	*-1'949'222*	*-67'496*	*3.6%*	*-1'881'726*	*-2'419'588*
COÛT COMPLET	***-13'648'891***	***1'020'938***	***-7.0%***	***-14'669'829***	***-11'563'766***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***87.74***	***-1.29***	***-1.45%***	***89.03***	***-***
ETP fixes	*81.04*	*-2.81*	*-3.35%*	*83.85*	-
ETP auxiliaires	*6.70*	*2.59*	*63.02%*	*4.11*	-
ETP agents spécialisés	-	*-1.07*	*-100.00%*	*1.07*	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir que tout projet de construction respecte les lois et règlements en vigueur. Il a également pour but d'assurer que le traitement des dossiers d'autorisations de construire intervienne dans les délais les plus raisonnables possibles, le suivi du contentieux lié aux décisions notifiées et la vérification de la conformité des travaux réalisés.

Ce programme contient les prestations suivantes :

G03.01 Autorisation de construire et de mise en service
G03.02 Sécurité des chantiers et contrôle des risques pour la santé

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

La réorganisation par région de la direction des autorisations de construite a été consolidée en 2011. Cette organisation par équipe multi-métiers permet un meilleur suivi de la production des dossiers d'autorisation, ainsi qu'une augmentation de la qualité du service rendu au public.

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

L'application portant sur le premier périmètre d'impulsion prévu par la loi d'investissement du programme « autorisation de construire et demande de renseignement de l'Administration en ligne » (AeL) a été livrée. Les tests entrepris ont été concluants et une mise en service restreinte pourra intervenir en 2012 à des membres de la Fédération des associations d'architectes et des ingénieurs de Genève (FAI).

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

La réunion de l'office des autorisations de construire et de la direction générale de l'aménagement du territoire au 1er janvier 2011 a permis de renforcer les synergies indispensables entre les différentes étapes de la planification et l'octroi des permis de construire.

Justification des écarts des comptes par rapport au budget 2011

Après la réunion de l'office des autorisations de construire et de la direction générale de l'aménagement du territoire au sein de l'office de l'urbanisme, l'année 2011 suit une année de réorganisation qui a vu la redéfinition de nombreuses fonctions et tâches entraînant des mouvements de personnels.

Les différentes variations ci-dessous concernent des écarts d'estimation.

30 - Charges de personnel / ETP :

La variation sur les ETP fixes et agents spécialisés, et globalement sur les charges de personnel, provient essentiellement de postes restés vacants en attente de recrutement.

Cette baisse est quelque peu atténuée, d'une part, par des engagements supérieurs au budget prévu concernant les auxiliaires et d'autre part, par une prise en compte d'un rattrapage CIA découlant de promotions.

31 - Dépenses générales :

L'écart entre les comptes et le budget s'explique par :

- un ralentissement de l'activité du service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB) au niveau de son laboratoire en raison de la vacance de deux postes ;
- une suspension des forfaits automobiles pendant la phase test du plan de mobilité, déployée au bâtiment de David-Dufour, pour le premier semestre 2011.

Cette baisse est compensée partiellement par des achats de plaques de chantiers plus importants que prévus.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables

Ces charges ont été plus importantes que prévues, principalement en raison de la dotation de la provision pour risques et charges concernant les subventions de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR).

36 - Subventions accordées :

Les subventions versées aux personnes physiques sont moins importantes que prévues.

D'une part, celles concernant le bonus à la LDTR sont versées aux bénéficiaires une fois les travaux terminés. Ces derniers prenant parfois plusieurs années, il est difficile de prévoir quels montants devront être payés d'une année à l'autre lorsque les budgets sont élaborés (-3.8 millions F).

D'autre part, les premiers versements concernant le bonus conjoncturel à l'énergie, disponible dès 2011, pourraient intervenir en 2012, voire en 2013. Des dossiers sont actuellement en cours d'instruction (-2.5

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

millions F).

43 - Recettes diverses :

L'écart concerne principalement l'utilisation et la dissolution de la provision pour risques et charges concernant les subventions de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) inférieures au budget prévu. Ces revenus sont en lien direct avec les subventions versées sur la nature 36.

Il est accentué par les émoluments concernant les autorisations de construire un peu inférieurs au budget prévu.

Cette baisse est légèrement atténuée par des indemnités journalières de l'assurance accidents LAA et militaire et par des remboursements de l'assurance maternité fédérale (indemnités journalières assurance maternité fédérale) supérieurs au budget prévu.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

La direction des autorisations de construire procédera, en 2012, à une révision complète de ses objectifs et indicateurs associés à ses prestations, en droite ligne avec la réorganisation opérée dans le cadre de l'intégration de la DAC à l'office de l'urbanisme.

Indicateur 1.1 : nette amélioration par rapport à l'année précédente.

Indicateur 1.2 et 1.3 : les valeurs proposées ont été estimées sur la base du modèle qui prévalait jusqu'alors, ne traduisant que de manière imparfaite les délais de traitement des requêtes déposées. La DAC a déjà entamé les travaux idoines qui lui permettront la juste définition desdits délais, en intégrant notamment celui effectivement perçu par les requérants (différence entre la date de dépôt et la date de décision effective).

Indicateur 1.4 : L'indicateur et sa cible avaient été préalablement déterminés sur la base d'un transfert de compétence à la SUVA. Ce transfert n'ayant finalement pas abouti, cet indicateur sera revu dans le cadre des travaux de redéfinition annoncés ci-dessus, en tenant compte, tout particulièrement, de l'absence de maîtrise de nos services sur celui-ci et donc de nos actions en vue de son amélioration.

indicateur 1.5 : les ressources dédiées aux inspecteurs des chantiers ont diminué, réduisant d'autant le nombre de contrôles prévus. Des réflexions sur l'optimisation de cette tâche sont en cours.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer la conformité des projets de constructions, des chantiers et des constructions au cadre légal en vigueur						
1.1 Taux de recours perdus à la commission de recours ou au TA ou au TF	Qualité	12.5%	10%		<10%	2013
1.2. Taux des dossiers DD traités dont la durée ne dépasse pas 60 jours	Qualité	60%	60%		80%	2013
1.3. Taux des dossiers APA (procédure accélérée) traités dont la durée ne dépasse pas 50 jours	Qualité	70%	70%		>80%	2013

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1.4. Nombre de plaintes reçues et justifiées sur autorisations de mise en service pour les chantiers	Qualité	108	5		<5/an	2013
1.5. Nombre de contrôles chantiers effectués	Qualité	12682	15000		>15'000/ an	2013

Commentaires

Indicateur 1.2 et 1.3

On entend par là exclusivement le temps d'instruction au sein de l'administration à l'exclusion du temps durant lequel le dossier est suspendu au sens de l'art. 4 LCI

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

Département responsable : DCTI

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**7'988'496**	**-570'806**	**-6.7%**	**8'559'302**	**7'615'095**
30 Charges de personnel	7'111'769	-244'892	-3.3%	7'356'661	6'658'319
31 Dépenses générales	458'027	-104'681	-18.6%	562'708	412'566
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	417'568	-216'265	-34.1%	633'833	542'277
39 Imputations internes	1'132	-4'968	-81.4%	6'100	1'933
REVENUS	**17'329'250**	**-132'366**	**-0.8%**	**17'461'616**	**20'424'035**
42 Revenus des biens	114	114	-	-	98
43 Recettes diverses	17'158'982	-290'434	-1.7%	17'449'416	20'368'745
46 Subventions acquises	56'562	44'362	363.6%	12'200	-11'714
49 Imputations internes	113'593	113'593	-	-	66'905
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**9'340'753**	**438'439**	**4.9%**	**8'902'314**	**12'808'940**
Coût des activités de support	*-462'526*	*115'337*	*-20.0%*	*-577'863*	*-529'377*
Coût des prestations de moyens	*-1'867'025*	*-116'703*	*6.7%*	*-1'750'322*	*-2'084'398*
COÛT COMPLET	***7'011'203***	***437'074***	***6.6%***	***6'574'129***	***10'195'166***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***55.20***	***-4.16***	***-7.01%***	***59.36***	***-***
ETP fixes	*47.40*	*-2.40*	*-4.82%*	*49.80*	-
ETP auxiliaires	*7.80*	*-1.76*	*-18.41%*	*9.56*	-

Descriptif du programme

Ce programme poursuit un double but :

- assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition, dans le cadre du système d'information du territoire genevois (SITG), des géodonnées de références,
- donner l'état des droits sur les immeubles et assurer leur publicité.

Pour le département de l'intérieur et de la mobilité (DIM), ce programme s'articule autour des activités de direction, surveillance et vérification de la mensuration officielle, de la surveillance du cadastre du sous-sol ainsi que du cadastre technique du sous-sol.

Rattaché au DCTI, le Registre foncier transcrit les réquisitions après contrôle de leur bien-fondé juridique, conserve les pièces justificatives, épure les droits et assure leur publicité notamment par la délivrance d'extraits.

Ce programme est mis en œuvre par le service de la mensuration officielle pour le DIM et par le service du registre foncier pour le DCTI.

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

G04.01	Mensuration officielle
G04.02	Garantie des droits réels

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

Les données du registre foncier faisant foi, la qualité (justesse et exhaustivité) des inscriptions des droits en relation avec les immeubles ainsi que des extraits fournis doivent être garantis. D'autre part, les délais de traitement des réquisitions et des demandes d'extraits et de plans doivent être améliorés.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

La modification du règlement fixant le tarif des émoluments du registre foncier et du service de la mensuration officielle a permis d'atteindre les objectifs fixés, notamment les principes de couverture des coûts et d'équivalence (article 9 alinéa 2 LGAF). Un suivi de l'adéquation des nouveaux tarifs, entrés en vigueur le 1er juillet 2011, doit être assuré.

Le système d'information, plus particulièrement l'application métier Capitastra, est en cours d'adaptation aux nouvelles exigences techniques, administratives et légales. La mise en production de la nouvelle version Capitastra est prévue pour fin 2012.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Les différentes variations ci-dessous concernent des écarts d'estimation.

30 - Charges de personnel / ETP :

La variation des ETP et des charges de personnel s'explique principalement par des engagements différés dans le temps, par des modifications de taux d'activité de quelques collaborateurs et par une prise en compte d'un rattrapage CIA découlant de promotions au registre foncier.

31 - Dépenses générales :

La variation entre les comptes et le budget s'explique notamment par :

- l'interruption, au début 2011, de la publication dans la FAO des transactions immobilières, publication reprise dès le 4 août 2011 suite à l'adoption par le Grand Conseil de la loi modifiant la loi d'application du code civil suisse et autres lois fédérales en matière civile (LaCC) (10783) ;
- des charges de fournitures de bureau, d'imprimés, de matériel, d'honoraires et de prestations de service de tiers moins importantes que prévues et compensées partiellement par des achats de marchandises pour les géomètres du service de la mensuration officielle.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Cet écart concerne principalement des charges d'amortissement moindres qui dépendent des dépenses d'investissement et des dates de mises en service des actifs.

43 - Recettes diverses :

La diminution des recettes diverses s'explique principalement par des émoluments administratifs légèrement moins importants que prévus.

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

La variation entre les comptes et le budget s'explique principalement par l'augmentation du produit différé des subventions reçues.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : La priorité a été donnée au traitement des dossiers anciens, complexes et bloquants. D'autre part, afin de respecter les principes de droit administratif, tels que l'égalité de traitement, la bonne foi et la proportionnalité notamment, les dossiers, sous réserve de quelques situations particulières, ont été traités dans leur ordre d'arrivée. Pour ces motifs et compte tenu, par ailleurs, du retard accumulé ces dernières années, les délais de traitement se sont vus, pour l'essentiel des dossiers, allongés.

Indicateur 2.1 : La différence avec la valeur cible (100%) se révèle principalement par le niveau de ressource à disposition. Les périodes mensuelles d'occupation des ressources sur la réception de données dans le cadre de mandats sont notoirement celles les moins efficientes. A noter que le niveau de l'indicateur annuel a atteint son seuil critique, soit 85%.

Indicateur 2.2 : La valeur cible fixée à 90% a été largement atteinte, le seuil critique pour cet indicateur étant de 90%.

Indicateur 3.1 : La valeur cible fixée à 95% a été atteinte. Une meilleure efficience dans les moyens mis à disposition à l'interne sur cette prestation pourrait être atteinte avec la mise en place d'une synergie efficace entre les acteurs liés aux requêtes en autorisation de construire (Direction des autorisations de construire et autres services préavisés).

Indicateur 3.2 : La valeur cible fixée à 80% n'est pas atteinte sans que toutefois le seuil critique de 70% ne soit pas respecté. La communication formative auprès des spécialistes en mensuration doit se poursuivre dans le cadre de la prestation de surveillance de la mensuration officielle. A noter que le niveau de performance illustré par cet indicateur agit fortement sur les délais de mise à jour (indicateurs 2.1 et 2.2).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier (DCTI)						
1.1 Taux de réquisitions validées en moins de 30 jours calendaires	Qualité	25.77%	35%	28.5%	50%	2016
1.2 Nombre de réquisitions traitées par ETP	Efficience	503	500	437	550	2016
2. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle						
2.1. Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	85%	100%	86%	100%	2012
2.2. Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	97%	90%	91%	90%	2012
3. Assurer l'exhaustivité et la qualité des données de la mensuration officielle						
3.1. Exhaustivité : Pourcentage de bâtiments enregistrés dans la base de données (semestrielle)	Qualité	99.6%	95%	99.68%	98%	2012

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
3.2. Qualité : Pourcentage des dossiers déposés par des géomètres comportant zéro défaut	Qualité	72%	80%	76%	85%	2012

Commentaires

Indicateur 1.1

Statistiques tirées de l'application Capitastra. Pour 2011, le nombre de réquisitions traitées est de 13'327 et le nombre de réquisitions traitées en moins de 30 jours est de 3435, soit un taux de 25,77 %.

Indicateur 1.2

Statistiques tirées de l'application Capitastra. Les ETP retenus sont de 26,5. Ils correspondent aux ETP constituant les services consacrés au traitement des réquisitions.

Indicateur 2.1

Mesure d’efficience des processus internes de vérification et d’intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux bien-fonds et droits distincts permanents. Cet objectif de traitement dans les deux jours est dépendant de l’objectif 3.2.

Indicateur 2.2

Mesure d’efficience des processus internes de vérification et d’intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol (bâtiments, domaine routier, murs et aménagements divers). Cet objectif de traitement dans les dix jours est dépendant de l’objectif 3.2.

Indicateur 3.1

Le bâtiment est une des données de référence clé du SITG, de la mensuration officielle et de la loi fédérale d'harmonisation des registres. Lors de la cadastration de bâtiments, les autres objets en liaison avec les bâtiments (mur, escalier, adresse, accès, piscine, couvert, notamment) sont également mis à jour. C'est la raison pour laquelle l'exhaustivité des données de la mensuration officielle est mesurée en prenant les bâtiments comme référence.

Indicateur 3.2

Le bâtiment est une des données de référence clé du SITG, de la mensuration officielle et de la loi fédérale d'harmonisation des registres. Lors de la cadastration de bâtiments, les autres objets en liaison avec les bâtiments (mur, escalier, adresse, accès, piscine, couvert, notamment) sont également mis à jour. C'est la raison pour laquelle l'exhaustivité des données de la mensuration officielle est mesurée en prenant les bâtiments comme référence.

H Sécurité et population

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)

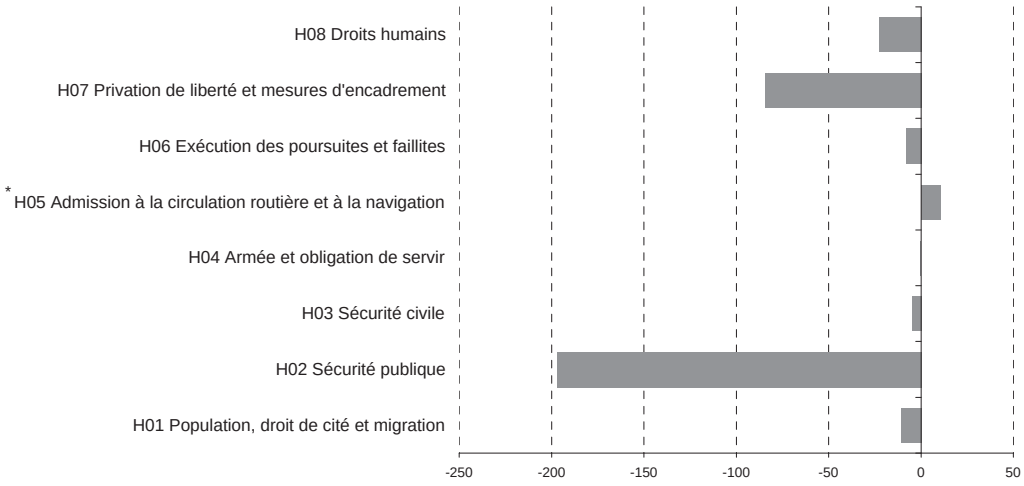

* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme

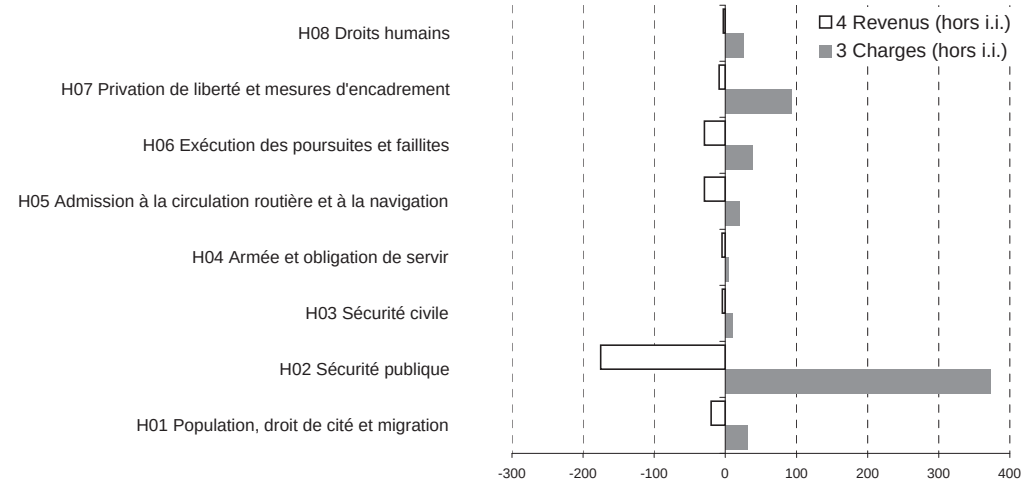

H Sécurité et population

Synthèse des priorités

Assurer la sécurité des habitants de notre canton et leur fournir des prestations de haut niveau sont les objectifs de la politique en faveur de la sécurité publique et de la population. Le maintien de l'ordre, la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales ainsi que l'application des décisions de justice sont les fondements du volet de la sécurité publique. Les prestations à la population consistent en la délivrance de documents, par exemple d'identité ou de permis de circulation, et de politique en faveur du respect des droits humains, entre autres.

En 2011 ainsi que pour toute la législature, le Conseil d'Etat s'est donné pour objectif d'améliorer durablement la sécurité à Genève. Ainsi, les effectifs de la Police ont été sensiblement augmentés (73 postes supplémentaires pour 2011).

En ce qui concerne la réorganisation de la police, les travaux ont abouti en été 2011 avec la reddition du rapport du groupe d'experts. Le rapport PHENIX propose une réorganisation qui porte tant sur la conduite au niveau du commandement de la police que sur la structure des services opérationnels. La nouvelle organisation de la police, qui devrait être opérationnelle dès 2014, propose une structure basée sur les prestations, avec cinq services opérationnels dotés de structure de conduite propre et de moyens dédiés: police de proximité; police-secours; police de la sécurité routière; police judiciaire; sécurité de l'aéroport et du milieu diplomatique. Les premières étapes de la mise en œuvre de la réorganisation ont débuté en automne 2011, avec la constitution d'un centre des opérations et de planification unique au niveau de la direction de la police. En créant une structure "Opérations", notre police fait ainsi œuvre de pionnier en Suisse et renforce sa capacité à planifier et à coordonner les opérations, permettant d'agir plus efficacement sur la sécurité publique.

Il s'agit aussi de consolider toute la chaîne sécuritaire, notamment par la mise à disposition de nouvelles places de détention. La mise en exploitation de la nouvelle aile est de la prison de Champ-Dollon a porté la capacité de cet établissement à 370 places. La planification pénitentiaire qui se poursuit permettra l'ouverture à terme de 300 nouvelles places de détention. Un important effort de recrutement a été consenti en 2011, plus particulièrement avec l'engagement de 64 agents de détention pour Champ Dollon et les Violons du Palais de Justice (VPJ), ainsi que de 13 éducateurs pour la Clairière.

Pour sa part, l'augmentation du nombre de places de détention administrative souhaitée par le Conseil d'Etat s'effectuera en deux temps. Dans un premier temps par l'agrandissement de l'actuel établissement de Frambois avec la construction de 30 places supplémentaires, dans un second temps par la construction d'un centre de 100 à 150 places, situé à proximité de l'aéroport de Genève.

Finalement, le Conseil d'Etat s'est donné pour objectif d'être exemplaire en matière de droits humains. Ainsi, plusieurs projets ont été développés en 2011, permettant de renforcer l'égalité entre hommes et femmes, développer une politique d'accueil et d'intégration des étrangers et de lutter contre les violences domestiques.

En ce qui concerne la Sécurité civile, la priorité a été mise sur le repositionnement du Service qui en est responsable en tant qu'autorité cantonale de surveillance et de contrôle chargée de veiller au bon fonctionnement du dispositif cantonal de lutte contre les sinistres.

Ce repositionnement s'appuie sur le résultat de différents audits réalisés en 2011, dont un de la Cour des comptes. Les analyses qui en découlent tracent un certains nombre de pistes à suivre afin d'améliorer l'efficience globale des intervenants de la sécurité civile. Le Service de la sécurité civile est en charge de la mise en œuvre de la plupart des recommandations, en coordination avec les partenaires concernés.

Ce repositionnement, enfin, s'est effectué dans une approche plus globalisante de protection de la population, comprenant les aspects de la lutte contre le feu, de la protection civile et de la prévention et de la réaction aux sinistres majeurs, ceci en conformité avec une approche confédérale et dans la perspective de l'allocation optimale des différents corps et moyens à disposition. Dans cette logique, une prestation (H03.03 Protection de la population) a été inscrite au budget 2012.

H01 Population, droit de cité et migration

Département responsable : DSPE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**31'088'237**	**-1'643'085**	**-5.0%**	**32'731'322**	**30'715'251**
30 Charges de personnel	24'484'355	-599'728	-2.4%	25'084'083	24'838'967
31 Dépenses générales	1'185'206	-591'406	-33.3%	1'776'612	1'128'277
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	392'075	25'348	6.9%	366'727	357'225
35 Dédommagements à des tiers	4'486'466	-521'834	-10.4%	5'008'300	4'011'771
36 Subventions accordées	372'600	-3'000	-0.8%	375'600	243'468
39 Imputations internes	167'535	47'535	39.6%	120'000	135'543
REVENUS	**20'224'028**	**148'650**	**0.7%**	**20'075'378**	**18'158'246**
43 Recettes diverses	18'749'816	246'063	1.3%	18'503'753	16'722'595
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'127'279	-134'346	-10.6%	1'261'625	1'124'014
46 Subventions acquises	185'097	-4'903	-2.6%	190'000	185'097
49 Imputations internes	161'835	41'835	34.9%	120'000	126'540
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-10'864'209**	**1'791'735**	**-14.2%**	**-12'655'944**	**-12'557'005**
Coût des activités de support	*-522'729*	*75'218*	*-12.6%*	*-597'947*	*-510'458*
Coût des prestations de moyens	*-6'591'531*	*-493'387*	*8.1%*	*-6'098'144*	*-7'350'843*
COÛT COMPLET	***-17'978'469***	***1'373'566***	***-7.1%***	***-19'352'035***	***-20'418'306***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***222.54***	***-4.68***	***-2.06%***	***227.22***	***-***
ETP fixes	*196.12*	*-6.29*	*-3.11%*	*202.41*	-
ETP auxiliaires	*25.62*	*0.81*	*3.26%*	*24.81*	-
ETP agents spécialisés	*0.80*	*0.80*	-	-	-

Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile.
La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie, de même que le règlement sur les objets trouvés.

Ce programme est mis en oeuvre par l'Office cantonal de la population, le service cantonal des objets trouvés, la Direction départementale des finances du DSPE et par le Secrétariat général de la Chancellerie.

Ce programme contient les prestations suivantes :

H01.01 Etat civil, passeports, légalisation
H01.02 Asile
H01.03 Séjours et établissement
H01.04 Naturalisation
H01.05 Objets trouvés

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

L'augmentation du nombre de places de détention administrative souhaitée par le Conseil d'Etat s'effectuera en deux temps. Dans un premier temps par l'agrandissement de l'actuel établissement de Frambois avec la construction de 30 places supplémentaires, dans un second temps par la construction d'un centre de 100 à 150 places, situé à proximité de l'aéroport de Genève. La première phase n'a pu être réalisée en 2011 comme le prévoyait initialement le programme de législature du Conseil d'Etat, notamment pour des raisons de priorisation des dossiers et de contraintes budgétaires. De plus, le DSPE a pris l'option d'examiner attentivement l'opportunité de réaffecter un établissement de détention pénale, avant de s'engager dans le sens d'un agrandissement sur site de l'établissement de Frambois; cette option de réaffectation a finalement été écartée dès lors qu'elle présentait plus d'inconvénients que d'avantages.

Cela étant, dans la perspective d'un agrandissement prévu en 2011 du centre de détention administrative de Frambois, l'OCP avait anticipé, lors de l'élaboration du B 2011 les montants relatifs aux frais de détention dans le cadre des mesures de contraintes. Ces montants faisaient l'objet d'une fiche PFQ validée par le Conseil d'Etat. Vu que la réalisation précitée a été reportée, les montants (charges et recettes) initialement prévus ont été supprimés au B 2012 dans le cadre des efforts d'économies demandés à chaque office.

Autres projets d'importance stratégique

Procédure Dublin

Depuis l'entrée en vigueur des accords de Schengen/Dublin en décembre 2008, les requérants d'asile ayant transité par un autre pays signataire des accords doivent être renvoyés dans cet Etat membre, conformément à la procédure Dublin. Pour les cantons, cela signifie que tout dossier de requérant d'asile qui lui est attribué par un centre d'enregistrement avec la mention "Dublin" nécessite un traitement rapide afin de garantir le départ de la personne concernée dans l'Etat Dublin compétent. Ainsi, la demande de prise en charge par l'autre Etat membre doit être introduite dans les trois mois suivant le dépôt de la demande d'asile, puis le transfert doit être exécuté dans un délai de six mois à compter de l'acceptation de la demande de prise en charge par l'autre Etat membre (un report de six mois au maximum peut être demandé si le demandeur d'asile a été emprisonné, d'un an si le demandeur a disparu). En cas de non-respect des délais, la responsabilité de l'examen de la demande d'asile incombe à la Suisse.

De 2010 à 2011, le nombre de cas Dublin à traiter a augmenté de 11% (statistiques nationales). Cette tendance se vérifie dans le canton de Genève, puisque le service compétent de l'office cantonal de la population a enregistré 132 départs effectifs en 2010 (pour 273 dossiers), puis 148 départs effectifs en 2011 (pour 317 dossiers).

Biométrie

Afin de répondre aux normes fixées par la communauté européenne en la matière, la Suisse a adapté sa législation en matière de délivrance des titres de séjour. Ainsi, depuis la fin du mois de janvier 2011, les ressortissant-e-s extra-européens se voient délivrer des permis de séjour et d'établissement biométriques. Cet important projet a notamment impliqué l'installation d'un équipement adapté, la réaffectation de ressources en interne et la mise en place de nouvelles procédures.

Explication des écarts par rapport au budget 2011

La rubrique 30 présente un non-dépensé par rapport au montant prévu au budget, dans la mesure où, à fin 2011, le programme H 01 dispose de 6.354 postes vacants.

En ce qui concerne les dépenses générales, l'écart est principalement dû aux fournitures générales et aux frais d'affranchissement. En effet, en 2010 et 2011, les budgets consacrés à l'établissement des permis de séjour au format carte de crédit (permis NAA) avaient été adaptés à la hausse pour l'établissement des permis et les frais d'affranchissement. Or, il s'avère que les frais effectifs sont inférieurs aux prévisions, générant un non-dépensé de F 350'000 sur les rubriques précitées.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Le retard attendu au niveau de la direction cantonale de l'état civil (DCEC) concernant l'indicateur 1.1 (taux de dossiers dont le traitement a excédé la normale) est confirmé dans des proportions plus importantes que prévu. Il est accru par le fait d'un congé maternité en cours depuis février 2011. L'auxiliaire qui remplace la collaboratrice ne

dispose pas des compétences légales pour effectuer des enregistrements dans les registres d'état civil. Par ailleurs, les chiffres des autres services (service des passeports et de la nationalité - SPN - et service cantonal des naturalisations - SCN) sont conformes aux prévisions.

Le taux d'efficience (indicateur 1.2) est inférieur au chiffre attendu. Les chiffres du SPN poussent l'indicateur à la baisse en répercussion d'un nombre de demandes inférieur aux prévisions. Par ailleurs, l'indicateur du SCN dépasse les prévisions, tandis que celui de la DCEC augmente de près de 50%, confirmant ainsi le manque de ressources à l'origine de la non atteinte de l'indicateur précédent.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des prestations de l'OCP avec une utilisation efficiente des ressources						
1.1. Taux de dossiers dont la durée de traitement a excédé la normale (en pour mille)	Qualité	70	18	3.5	4	2013
1.2. Nombre mensuel moyen de prestations délivrées par collaborateur-trice	Efficience	90.1	120 (38)	96.5 (41)	123	2013
2. Améliorer la fiabilité des registres, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) et dans la perspective de la mise en ligne du Portail population						
2.1. Taux de validation par l'Office fédéral de la statistique des informations enregistrées	Qualité	99.94 %	99.8%	99.87%	99.9%	2013
3. Assurer l'observation des délais de départ des étrangers qui doivent quitter la Suisse et le respect des échéances imposées par les procédures de renvoi Dublin						
3.1. Taux de personnes quittant la Suisse dans la limite du délai imparti	Efficacité	56.5 %	50%	45%	57%	2013
3.2. Taux de dossiers traités dans les délais impartis dans le cadre des procédures de renvoi Dublin	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2013

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur est actuellement renseigné pour la direction cantonale de l'état civil (DCEC), le service des naturalisations (SCN) et celui des passeports et de la nationalité (SPN). Le taux indiqué permet de normaliser des durées de traitement des demandes très variables en fonction du type de procédure. Les délais fixés sont par exemple : - procédure de naturalisation ordinaire : 22 mois - procédure de naturalisation facilitée : 12 mois - transcription des faits d'état civil survenus à l'étranger et enregistrement des décisions judiciaires et administratives : sans délai - requêtes en changement de nom en cas de simplification du nom ou de reprise du nom de jeune fille : 3 mois - délivrance d'un passeport ou d'une pièce d'identité : 10 jours ouvrables. Nous craignons une nouvelle hausse du taux dans les années à venir du fait d'une réduction de personnel à la DCEC et au SCN et d'une augmentation attendue des demandes de documents d'identité, du fait de la nouvelle possibilité offerte aux Suisses de l'étranger de venir déposer leurs demandes auprès du SPN. Par ailleurs, d'ici la fin de l'année 2012, cet indicateur tiendra également compte des nouvelles entités découlant de la restructuration en cours du service des étrangers et des Confédérés. Cette extension provoquera sans doute, dans un premier temps, un écart par rapport au taux moyen des durées de traitement des dossiers ciblés.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur est une moyenne obtenue sur la base du nombre de dossiers traités par la direction cantonale de l'état civil, le nombre d'enquêtes effectuées par le service des naturalisations, le nombre de permis pour étrangers délivrés par le service des étrangers et des Confédérés et le nombre de documents d'identité délivrés par le services des passeports et de la nationalité. Les données brutes, considérées indépendamment varient du simple

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

au double d'un service à l'autre.

Indicateur 2.1 : La mise en ligne du Portail Population est comprise dans le projet d'administration en ligne (AeL). Le niveau de qualité minimal requis par la Confédération est, à ce jour, de 99,01%. Notre marge de progression porte, pour l'essentiel, sur la qualité des numéros de logement et de bâtiment (EWID et EGID). Cet indicateur dépendant de l'ODM est annuel.

Indicateur 3.1 : Il s'agit de mettre en relation le nombre de personnes qui ont effectivement quitté la Suisse dans le délai imparti (départs contrôlés) par rapport au nombre de personnes soumises à un délai de départ. L'OCP vise un taux de départs contrôlés de 70% à terme, mais l'évolution de celui-ci dépendra, pour partie, d'un apport supplémentaire en places de détention.

H02 Sécurité publique

Département responsable : DSPE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**373'360'915**	**74'032'339**	**24.7%**	**299'328'576**	**322'770'982**
30 Charges de personnel	270'551'420	9'117'962	3.5%	261'433'458	281'918'514
31 Dépenses générales	22'668'393	349'169	1.6%	22'319'224	21'910'447
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	69'813'383	65'743'885	1'615.5%	4'069'498	8'425'888
35 Dédommagements à des tiers	467'639	270'139	136.8%	197'500	291'720
36 Subventions accordées	9'071'444	-909'052	-9.1%	9'980'496	9'229'986
37 Subventions redistribuées	1'344	1'344	-	-	-
39 Imputations internes	787'292	-541'108	-40.7%	1'328'400	994'428
REVENUS	**176'069'848**	**79'922'469**	**83.1%**	**96'147'379**	**126'080'133**
42 Revenus des biens	5'351	-1'649	-23.6%	7'000	54'247
43 Recettes diverses	142'717'995	78'984'283	123.9%	63'733'712	91'749'035
45 Dédommagements de collectivités publiques	32'376'777	11'112'127	52.3%	21'264'650	24'631'647
46 Subventions acquises	329'531	-10'506'986	-97.0%	10'836'517	9'344'394
47 Subventions à redistribuer	1'344	1'344	-	-	-
49 Imputations internes	638'849	333'349	109.1%	305'500	300'810
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-197'291'067**	**5'890'130**	**-2.9%**	**-203'181'197**	**-196'690'850**
Coût des activités de support	*-6'035'793*	*-856'540*	*16.5%*	*-5'179'253*	*-5'002'908*
Coût des prestations de moyens	*-48'633'174*	*-4'555'831*	*10.3%*	*-44'077'343*	*-55'842'024*
COÛT COMPLET	***-251'960'034***	***477'759***	***-0.2%***	***-252'437'793***	***-257'535'781***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***1'805.26***	***41.34***	***2.34%***	***1'763.92***	***-***
ETP fixes	*1'802.89*	*41.19*	*2.34%*	*1'761.70*	-
ETP auxiliaires	*2.09*	*0.01*	*0.48%*	*2.08*	-
ETP agents spécialisés	*0.28*	*0.14*	*100.00%*	*0.14*	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre public et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands évènements et catastrophes (déclenchement du plan OSIRIS). L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Ce programme est mis en oeuvre par le Corps de police et le Secrétariat général du DSPE.

H02 Sécurité publique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

H02.01	Sécurité et ordre publics
H02.02	Infractions aux dispositions pénales
H02.03	Protection de l'Etat et du milieu international
H02.04	Police administrative
H02.05	Amendes et contraventions

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

L'objectif principal du Conseil d'Etat sur ce programme est de renforcer la sécurité publique sur le plan cantonal. Le premier poste de police intégré a été mis en fonction au 1er janvier 2011. Il réunit sous un même toit des gendarmes et des inspecteurs de la police judiciaire (brigade judiciaire de voie publique). La coordination des activités du poste de police intégré des Pâquis est effectuée par un commissaire de police. Diverses opérations de sécurité publique, notamment en lien avec la LRDBH et les éventuels trafics liés, ont été menées.

Au niveau des effectifs, le Corps de police a été renforcé en 2011 avec 73 postes supplémentaires, dont 25 postes de gendarmes et 8 inspecteurs de la police judiciaire. L'engagement d'assistants de sécurité publique permet pour sa part de dégager les policiers de tâches administratives ou auxiliaires, et de les recentrer sur leur métier et leur mission de base.

En ce qui concerne la réorganisation de la police, les travaux ont abouti en été 2011 avec la reddition du rapport du groupe d'experts. La nouvelle organisation de la police, qui devrait être opérationnelle dès 2014, propose une structure basée sur les prestations, avec 5 services opérationnels (police de proximité, police secours, police de la sécurité routière, police judiciaire, sécurité de l'aéroport et du milieu diplomatique). Les services transversaux sont de leur côté renforcés et regroupés de manière plus cohérente. La mise en œuvre des recommandations PHENIX a commencé en octobre 2011. La nouvelle structure de l'état-major sera déployée par étapes dès l'automne 2012.

Autres projets d'importance stratégique

La mise en place au 1er octobre 2011 d'un centre des opérations et de la planification à l'échelon de la direction de la police (COP-Police) a pour but une meilleure coordination des opérations de sécurité publique.

Sur le plan de l'enquête judiciaire, on mentionnera le renforcement de la brigade des cambriolages et l'augmentation des capacités à traiter des constats (opération MERCURE), ainsi que la création d'une nouvelle analyse criminelle opérationnelle qui doit se développer davantage.

En ce qui concerne l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale, l'apprentissage des nouvelles procédures s'est bien déroulé. Ainsi, le dispositif d'accompagnement et de contrôle qualité a pu être levé rapidement après l'entrée en vigueur de ce nouveau code de procédure. Le rapport quotidien entre la police et le Ministère public - dispositif que d'autres cantons souhaitent adopter - a permis de régler au quotidien les difficultés liées à la mise en œuvre et de fournir les pistes pour des ajustements.

L'ensemble de ces projets vise à créer des conditions-cadres relatives à l'amélioration substantielle et durable de la sécurité à Genève.

Explication des écarts par rapport au budget 2011

La rubrique 30 a fait l'objet de plusieurs demandes de crédits supplémentaires acceptées par la commission des finances. Il s'agissait tout d'abord d'un montant de F 5'123'000 destiné à couvrir la deuxième tranche de paiement des heures supplémentaires 2009 intervenue en juillet 2011. Ensuite, un montant de F 1'953'734 a été demandé pour l'engagement de 25 assistants de sécurité publique pour faire face à l'augmentation des déplacements de détenus suite à l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale. Enfin, un montant de F 3'420'939 a servi à payer les heures supplémentaires 2011 conformément à l'article 5, alinéa 4, du règlement d'application de la loi sur la police qui prévoit que les fonctionnaires de police peuvent demander le paiement d'un maximum de 200 heures supplémentaires par année.

H02 Sécurité publique (suite)

En matière de dépenses générales, un crédit supplémentaire de F 3'147'549 a été accordé par la commission des finances pour permettre le recours à une entreprise privée pour le convoyage des détenus (en complément du crédit supplémentaire octroyé pour l'engagement des 25 assistants de sécurité publique). Au final, les dépenses excédentaires par rapport au budget se sont élevées à F 1.8 million environ. Par ailleurs, des variations importantes, en plus ou en moins dans les comptes, sont constatées sur différentes rubriques de dépenses générales. Les principales sont liées aux postes suivants:

- carburant (dépenses inférieures au budget);
- munitions (le stock a été activé pour la première fois);
- frais de surveillance (un site n'est plus surveillé depuis septembre 2011);
- frais de repas (changement de méthode de comptabilisation intervenu après l'élaboration du budget);
- affranchissements (charges inférieures au budget car un rattrapage avait été effectué en 2010 déjà).

L'ajustement des provisions pour prestations dues au personnel de la police (heures supplémentaires existantes à fin 2011, heures supplémentaires générées par les services de piquet, heures de nuit des cadres supérieurs et indemnités pour responsabilités spéciales) ont des impacts, non prévus au budget, sur les rubriques 33 et 43. La dotation à provision pour les heures et indemnités nouvelles se monte ainsi à F 7.3 millions. Par ailleurs, les heures supplémentaires rendues ou payées en 2011 génèrent des écritures de diminution de la provision (nature 439) pour un montant de F 11.8 millions.

En outre, depuis fin 2011, le service des contraventions bénéficie d'une nouvelle application informatique. Il peut donc désormais comptabiliser ses débiteurs à l'échéance et non plus à l'encaissement. Ainsi, l'ensemble des débiteurs ouverts au 31.12.2011 a été repris au bilan de l'Etat, pour un montant de F 112.2 millions. Par ailleurs, une provision pour débiteurs douteux d'un montant de F 86.3 millions a également été constituée.

L'intégration des débiteurs ouverts du service des contraventions a des conséquences sur les comptes 43 et 33 du DSPE, du pouvoir judiciaire et du DARES. En effet, les bénéficiaires des factures émises par le service des contraventions sont, outre lui-même, la gendarmerie, le pouvoir judiciaire et le service de la consommation et des affaires vétérinaires du DARES. Les revenus engendrés par les contraventions, ainsi que les provisions y relatives, sont imputées comptablement sur les services qui en sont à l'origine. Pour le DSPE (service des contraventions et gendarmerie), l'impact sur les comptes 43 (revenus des contraventions et émoluments) et 33 (provision à constituer pour les débiteurs douteux) de l'exercice 2011 sont ainsi respectivement de F 74.7 millions et de F 57.0 millions. De plus, il est à relever que le total des débiteurs de F 112.2 millions comprend un montant de F 5.9 millions sans impact sur les comptes de fonctionnement de l'Etat. Il s'agit en effet de factures émises par le service des contraventions pour le compte de tiers (principalement la Ville de Genève et les communes).

La rubrique 35 enregistre notamment les frais encourus par le canton de Genève lorsqu'il fait appel à des renforts intercantonaux en matière de police. Cela a été le cas en décembre 2011, pour assurer la sécurité de l'assemblée générale de l'OMC. A cet égard, la commission des finances a été saisie d'une demande de crédit supplémentaire d'un montant de F 308'000.

L'écart sur la rubrique 36 est dû à la subvention versée à la Fondation des parkings. En effet, les résultats de la Fondation ont été bénéficiaires en 2010 et 2011, générant ainsi un impact positif sur le montant de la subvention due par l'Etat de Genève.

Pour terminer, les écarts constatés sur les rubriques 45 et 46 sont liés à la mise en œuvre d'une recommandation de l'ICF. En effet, l'indemnisation versée par la Confédération pour les tâches de protection des organisations internationales et des missions diplomatiques est désormais enregistrée sur une nature 450 et non plus 460, alors que le budget prévoyait l'inverse.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Les infractions concernant les atteintes au patrimoine (indicateur 1.2) ont fortement augmenté. Cette évolution devra être mise en regard de l'évolution nationale, des cantons voisins, ainsi que des cantons ou villes significatifs, afin de faire un constat définitif.

Le taux d'élucidation d'infractions concernant l'intégrité corporelle (indicateur 2.1) reste élevé et devra être comparé avec d'autres taux en Suisse.

La forte augmentation des infractions d'atteintes au patrimoine (indicateur 2.2) a sans doute péjoré la capacité d'élucidation à court terme. A moyen terme, les mesures mises en place pour le traitement des cambriolages devraient permettre d'améliorer la situation.

H02 Sécurité publique (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Diminuer les infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
1.1 Taux des infractions contre l'intégrité corporelle (en pour mille habitants)	Efficacité	7	8	7	8	2013
1.2 Taux des infractions concernant les atteintes au patrimoine (en pour mille habitants)	Efficacité	63	49.5	49.5	48	2013
2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
2.1 Taux d'infractions élucidées (intégrité corporelle)	Efficacité	71%	78.5%	78%	80%	2013
2.2 Taux d'infractions élucidées (atteintes au patrimoine)	Efficacité	5%	7.5%	7%	9%	2013
3. Augmenter la visibilité de la police par une présence accrue sur le terrain						
3.1 Nombre d'heures de patrouilles (à pied,vélo) selon zones géographiques (police et APM)	Efficacité	n/a	n/a	n/a	n/a	
4. Former et recruter des policiers supplémentaires ainsi que des assistants de sécurité						
4.1 Effectifs nets (Gendarmerie, PJ, PSI) et ASP	Efficacité	1366 / 208	1364 / 183	1321/145	1441 / 221	2013
5. Augmenter le sentiment de sécurité de la population et le taux de satisfaction des bénéficiaires des prestations de la Police						
5.1 Taux de personnes sécurisées	Efficacité	n/a	73%	63%	73.5%	2013
5.2 Taux de satisfaction des bénéficiaires	Qualité	n/a	75%	70%	75.5%	2015

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2 : La valeur mentionnée fait référence à un taux pour 1000 habitants. Ce ratio a été choisi d'une part car il est utilisé par l'Office fédéral de la statistique et permet ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriales et d'autre part car il met en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale. Or, il est important de tenir compte de cet aspect et de ne pas se baser uniquement sur un volume d'infractions en valeur absolue car on sait que le nombre d'infractions est pour une part lié à l'effectif de la population, et que cette dernière augmente de manière extrêmement dynamique à Genève.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur fait référence à toutes les atteintes à l'intégrité corporelle, y compris les brigandages et les atteintes à l'intégrité sexuelle. Volume des infractions rapporté à la population résidante, exprimé en pour mille habitants.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur fait référence à une sélection d'atteintes au patrimoine (vol avec effraction et introduction clandestine / vol à la tire, astuce, arraché / effraction de véhicules et vol (dans-sur) véhicules / vol véhicules motorisés). Sous réserve de l'évolution nationale.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global car ce dernier serait biaisé compte tenu des infractions qui sont de fait élucidées à près de 100% (LStup, LEtr, etc.). Sous réserve de l'évolution du taux national et de l'écart entre le canton et la Confédération.
La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes (et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction). Sous réserve du taux national et de l'écart entre le canton et la Confédération.

H02 Sécurité publique (suite)

Indicateur 3.1 : Cet indicateur n'est pas encore disponible et doit être intégré dans la réorganisation de la police (PHENIX), avec notamment la création d'une entité "Police de proximité" ou "Sécurité locale".

Indicateur 5.1 : Cet indicateur est actuellement mesuré tous les trois ans via le diagnostic local de sécurité (DLS) . Données les plus récentes : 2010.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur est actuellement mesuré tous les trois ans via le diagnostic local de sécurité (DLS) . Données les plus récentes : 2010. Par bénéficiaires, il faut entendre les personnes lésées et les personnes ayant eu un contact avec la police (hors auteurs présumés).

H03 Sécurité civile

Département responsable : DIM

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**9'337'510**	**858'132**	**10.1%**	**8'479'378**	**9'667'646**
30 Charges de personnel	5'884'122	-48'225	-0.8%	5'932'347	6'182'353
31 Dépenses générales	801'183	-45'570	-5.4%	846'753	800'538
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	938'376	84'648	9.9%	853'728	780'432
35 Dédommagements à des tiers	8'887	-6'113	-40.8%	15'000	8'228
36 Subventions accordées	290'927	-186'123	-39.0%	477'050	359'412
37 Subventions redistribuées	1'325'732	1'094'732	473.9%	231'000	1'378'435
39 Imputations internes	88'285	-35'215	-28.5%	123'500	158'247
REVENUS	**4'261'753**	**1'198'708**	**39.1%**	**3'063'045**	**4'195'706**
41 Patentes et concessions	35'000	0	0.0%	35'000	35'000
42 Revenus des biens	1'437	1'437	-	-	-
43 Recettes diverses	2'194'745	186'017	9.3%	2'008'728	2'105'801
45 Dédommagements de collectivités publiques	256'258	-78'742	-23.5%	335'000	298'755
46 Subventions acquises	448'582	-4'735	-1.0%	453'317	377'716
47 Subventions à redistribuer	1'325'732	1'094'732	473.9%	231'000	1'378'435
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-5'075'757**	**340'576**	**-6.3%**	**-5'416'333**	**-5'471'939**
Coût des activités de support	*-812'984*	*186'351*	*-18.6%*	*-999'335*	*-1'043'769*
Coût des prestations de moyens	*-1'961'572*	*33'481*	*-1.7%*	*-1'995'053*	*-2'331'202*
COÛT COMPLET	***-7'850'314***	***560'407***	***-6.7%***	***-8'410'721***	***-8'846'910***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***43.55***	***-2.65***	***-5.74%***	***46.20***	***-***
ETP fixes	*43.55*	*-2.65*	*-5.74%*	*46.20*	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérales et cantonales dans les domaines de la protection de la population. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la surveillance et du contrôle du dispositif de sécurité en matière de lutte contre les incendies, ainsi que sur les organisations (OPC/ORPC) de protection civile. Elles recouvrent également les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population) ainsi que la vérification de l'adéquation des organismes de la protection civile et la responsabilité de leur formation.

L'intervention dans les situations exceptionnelles est réglementée par le dispositif OSIRIS.

Ce programme est mis en œuvre par le service de la sécurité civile (SSC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

H03.01 Protection civile
H03.02 Inspection cantonale du feu

H03 Sécurité civile (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

Le SSC a largement contribué à l'analyse et à la pose de bilans, y compris internes, à propos du dispositif en vigueur, que ceux-ci se rapportent au secteur du feu ou plus largement à la protection de la population (Cour des comptes, audit Piquet, SP XXI notamment).

Le rôle et la mission du SSC (haute surveillance et contrôle) ont été remis en perspective.

Les activités entre les diverses composantes de la protection de la population ont été rééquilibrées (Feu, PCi, Protection de la population).

Le SSC a repris son rôle dans le dispositif OSIRIS.

Les liens avec les communes et l'Association des communes genevoises (ACG) ont été réinitialisés dans l'optique d'une meilleure communication avec toutes les autorités en charge des dispositifs de sécurité civile.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

Initialisation d'une réflexion sur la pertinence de l'organisation actuelle de la Protection civile et premiers échanges avec les partenaires concernés.

Initialisation et début de la diffusion systématique du discours portant sur l'intercommunalité, la mutualisation des moyens, à terme, les fusions. Préparation et réalisation (finalisée en 2012) d'une brochure explicative et didactique à l'attention des autorités communales et commandants de compagnies à ce sujet.

Explication des écarts par rapport au budget 2011

33 - Amortissement, provisions, irrécouvrables :

Cet écat concerne principalement les charges d'amortissement qui dépendent des dépenses d'investissement et des dates de mise en service des actifs.

36 - Subventions accordées :

Les subventions versées aux communes par la sécurité civile relatives au matériel, aux frais d'instructions et à l'équipement sont dépendantes des acquisitions effectuées par ces dernières (écart d'estimation: - 184 473 F).

37 - Subventions à redistribuer :

Les subventions fédérales redistribuées par la protection civile en faveur des communes et des institutions privées ont été supérieures aux prévisions en raison de travaux imprévus, notamment dans les constructions protégées des communes (écart d'estimation).

43 - Recettes diverses :

La participation des compagnies d'assurance contre l'incendie est déterminée postérieurement à l'élaboration du budget de l'Etat de Genève. En 2011, elle a été supérieure aux prévisions de 212 995 F (écart d'estimation).

45 - Dédommagements de collectivités publiques :

Les dédommagements versés par les communes au service de protection civile ont été inférieurs au budget. D'une part, le nombre de conscrits instruits a été moins important que prévu. D'autre part, l'entretien des constructions cantonales diminue depuis quelques années, ce qui a pour effet de générer des participations communales moins élevées (écart d'estimation de - 79 114 F).

47 - Subventions à redistribuer :

Voir explications sous nature 37 (écart d'estimation).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 4.2 : Peu de projets dans le canton entrainant la construction de places protégées supplémentaires.

H03 Sécurité civile (suite)

Indicateur 5.1 : Moins d'astreints que prévu se sont présentés à la formation (maladie, accident). De plus, des cours ont été supprimés suite au non remplacement d'un poste d'instructeur.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation adéquate pour les sapeurs pompiers volontaires						
1.1. Taux de réussite des sapeurs pompiers volontaires aux examens et tests finaux	Efficacité	90%	90%	90%	95%	2020
2. Contrôler la capacité d'intervention des corps de sapeurs pompiers volontaires						
2.1. Nombre de compagnies inspectées annuellement	Efficacité	18	15	18	15	2020
2.2. Taux d'inspection des compagnies de sapeurs pompiers (mesuré sur 3 ans)	Efficience	100%	100%	100%	100%	2020
3. Contrôler la capacité d'intervention des OPC et ORPC du canton						
3.1. Nombre d'OPC et ORPC inspectées annuellement	Efficacité	8	3	9	3	2020
3.2. Taux d'inspection des OPC et ORPC (mesuré sur 4 ans)	Qualité	100%	100%	100%	100%	2020
4. Assurer le nombre de places protégées nécessaire et suffisant pour la population						
4.1. Taux de mesures de gestion réalisées par les OPC et ORPC	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2020
4.2. Taux de places protégées sur l'ensemble du canton	Efficacité	78%	80%	78%	80%	2020
5. Assurer une formation adéquate pour les astreints à la protection civile						
5.1. Taux de formation du quota annuel des astreints genevois à la protection civile	Efficacité	70%	80%	75%	80%	2020

Commentaires

Indicateur 2.1.

44 compagnies de sapeurs pompiers - 15 compagnies minimum doivent être inspectées annuellement.

Indicateur 2.2.

L'ensemble des compagnies doit être inspecté sur 3 ans.

Indicateur 3.1.

13 OPC (Organisation de protection civile) et ORPC (Organisation régionale de protection civile) - 3 organisations minimum doivent être inspectées annuellement.

Indicateur 3.2.

L'ensemble des 13 OPC et ORPC doit être inspecté sur 4 ans.

Indicateur 4.1.

H03 Sécurité civile (suite)

En matière de Protection civile, l’objectif des mesures de gestion consiste à mettre à la disposition de chaque habitant une place protégée de pleine valeur à proximité de son domicile. Ces mesures doivent permettre de déterminer les lacunes en places protégées et d'évaluer les possibilités de construction dans les différentes zones.

Indicateur 5.1.

Le quota annuel d'astreints est fixé à 333.

H04 Armée et obligation de servir

Département responsable : DSPE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**4'943'453**	**-255'329**	**-4.9%**	**5'198'782**	**4'994'164**
30 Charges de personnel	4'189'866	-194'511	-4.4%	4'384'377	4'245'538
31 Dépenses générales	189'866	-34'656	-15.4%	224'522	190'594
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	36'514	-2'369	-6.1%	38'883	23'547
35 Dédommagements à des tiers	5'333	2'333	77.8%	3'000	2'658
36 Subventions accordées	521'355	-21'145	-3.9%	542'500	528'106
39 Imputations internes	520	-4'980	-90.5%	5'500	3'721
REVENUS	**4'865'641**	**339'077**	**7.5%**	**4'526'564**	**4'810'848**
42 Revenus des biens	442'478	55'953	14.5%	386'525	450'884
43 Recettes diverses	421'728	123'595	41.5%	298'133	348'313
45 Dédommagements de collectivités publiques	3'866'174	74'268	2.0%	3'791'906	3'828'980
49 Imputations internes	135'262	85'262	170.5%	50'000	182'671
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-77'812**	**594'406**	**-88.4%**	**-672'218**	**-183'316**
Coût des activités de support	*-73'419*	*10'213*	*-12.2%*	*-83'632*	*-71'428*
Coût des prestations de moyens	*-2'760'183*	*-253'654*	*10.1%*	*-2'506'529*	*-2'773'180*
COÛT COMPLET	***-2'911'413***	***350'965***	***-10.8%***	***-3'262'378***	***-3'027'924***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***35.50***	***-2.70***	***-7.07%***	***38.20***	***-***
ETP fixes	*33.50*	*-1.70*	*-4.83%*	*35.20*	-
ETP auxiliaires	*2.00*	*-1.00*	*-33.33%*	*3.00*	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre la législation fédérale et cantonale en matière de défense. Il porte sur l'organisation de tirs hors service, l'obligation de servir, l'entretien du matériel d'armée et l'exploitation des installations de la place d'armes.

Par ailleurs, il concerne également les services fournis par l'arsenal à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde meuble de l'Etat et la menuiserie cantonale.

Il est mis en œuvre par le service des affaires militaires avec la contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de servir.

Ce programme contient les prestations suivantes :

H04.01 Logistique et infrastructure militaire
H04.02 Organisation de l'obligation militaire de servir
H04.03 Logistique cantonale

H04 Armée et obligation de servir (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

L'objectif de sécurité publique visé par ce programme est d'assurer, comme par le passé, un service de piquet d'arsenal apte à répondre en tout temps aux demandes logistiques de l'armée et de l'état-major cantonal de conduite, en cas de catastrophe ou d'évènement important à Genève. Il s'agit d'un objectif permanent qui se poursuivra en 2012 et pour les années à venir.

Par ailleurs, en 2011, la tâche de planification principale du service a consisté à créer les conditions favorables pour l'adaptation des infrastructures du canton, permettant à la fois de répondre aux besoins militaires futurs et de libérer le site de la caserne des Vernets au profit du projet "PAV". Le concept proposé, à savoir la transformation et l'agrandissement de trois sites déjà dévolus à des activités militaires à Epeisses (propriété de la Confédération), Aire-la-Ville et Meyrin-Mategnin (propriétés du canton) pour permettre la libération des Vernets a été validé sur le principe par le Conseil d'Etat et par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Un protocole d'accord de principe a été négocié entre le canton et le DDPS, devant permettre une ouverture du premier chantier de réalisation au printemps 2013 et une libération du site des Vernets en 2016.

Autres projets d'importance stratégique

Le commandement d'arrondissement a poursuivi en 2011 son renouvellement de personnel. En l'espace de 3 ans, cette petite entité a vu son personnel renouvelé et rajeuni à 80%, en raison des différents départs à la retraite qui étaient planifiés. Un effort particulier a été fait pour assurer le maintien et le transfert des compétences et savoirs, ainsi que pour assurer une réelle polyvalence au sein de ce secteur. Ce processus s'est achevé en 2011 par l'arrivée d'un nouveau commandant d'arrondissement, qui aura dans ses tâches la modernisation et la dynamisation des journées d'information aux conscrits, premier contact des jeunes hommes (et des jeunes femmes à titre volontaire) avec l'institution militaire.

Explication des écarts par rapport au budget 2011

Ce programme ne présente pas d'écarts significatifs sur les rubriques de charges entre les comptes et les budgets.

En ce qui concerne les revenus, une augmentation est constatée sur la rubrique 43, due principalement aux contraventions infligées par le service des affaires militaires. En effet, le nombre de contrevenants a été plus élevé en 2011 d'une part et, d'autre part, le service a amélioré la perception. Pour finir, la rubrique 42 présente aussi un léger dépassement, dû à des locations plus importantes des salles à la caserne.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Globalement, les objectifs sont atteints à l'exception de l'indicateur 3.1 (assurer que le financement de la Confédération couvre l'ensemble des charges du Canton pour les tâches réalisées au profit de la Confédération) qui dépend des mesures "APIANO" de la base logistique de l'armée qui créent une diminution des heures de travail effectuées.

Des mesures correctives seront négociées avec le chef de la base logistique de l'armée.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer un service de piquet d'arsenal 24h/24 - 365 jours/année, apte à répondre aux demandes logistiques de l'armée et l'Etat-major cantonal de conduite,en cas de catastrophe ou d'événement important à Genève						
1.1 Pourcentage du temps où le service de piquet a été assuré	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2013
2. Assurer un traitement équitable des demandes de déplacements de service en comparaison nationale						

H04 Armée et obligation de servir (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Ecart en % par rapport à la moyenne nationale du canton de Genève dans la statistique fédérale des déplacements de service (cours de répétition)	Qualité	2%	+/- 3%	3%	+ / - 3%	2013
3. Assurer que le financement de la Confédération couvre l'ensemble des charges du Canton pour les tâches réalisées au profit de la Confédération						
3.1 Ecart en % entre le nombre d'heures prévues contractuellement et le nombre d'heures effectives du centre de logistique civile et militaire	Efficience	-15,7%	+/- 5%	-5%	+ / - 5%	2013
4. Assurer que l'ensemble des conscrits ont été convoqués						
4.1 Taux de convocation (nombre de convocations/nombre de conscrits)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2013
5. Assurer que tous les défaillants aux tirs obligatoires ont fait l'objet de procédures disciplinaires						
5.1 Taux de dossiers instruits (nombre de dossiers instruits/nombre de défaillants aux tirs)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2013

Commentaires

Indicateur 1.1 : Pas d'engagement important en 2011, service de piquet assuré avec succès.

Indicateur 2.1 : La valeur nationale est de 71% des demandes accordées pour les années 2009 et 2010.
Genève 2009 = 71 % / 2010 = 74 % 2011 = 73 %.

Indicateur 3.1 : La part de travail des collaborateurs du centre de logistique civile et militaire (28 collaborateurs) est d'environ 70% pour la Confédération et 30% pour le canton. Les taux horaires pris en compte pour le calcul sont de CHF 85.-/heure pour la logistique. Les heures des apprentis ne sont pas comptées.

Indicateur 4.1 : Sur env. 2000 conscrits. La sous-capacité du centre de recrutement de Lausanne pourrait poser un réel problème. (Astreints 2'000 / convocations avec rappels 2998 = convocation au recrutement 2442).

Indicateur 5.1 : Environ 1000 défaillants. Nombre de défaillants en lègère baisse : 2010 = 987 défaillants / 2011 = 945 défaillants.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DSPE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**18'974'883**	**2'328'587**	**14.0%**	**16'646'296**	**16'973'052**
30 Charges de personnel	13'068'938	-208'281	-1.6%	13'277'219	13'287'422
31 Dépenses générales	1'958'357	25'447	1.3%	1'932'910	2'025'336
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	3'942'375	2'876'208	269.8%	1'066'167	1'649'170
39 Imputations internes	5'213	-364'787	-98.6%	370'000	11'123
REVENUS	**29'240'599**	**702'127**	**2.5%**	**28'538'472**	**26'238'479**
43 Recettes diverses	28'585'044	686'572	2.5%	27'898'472	25'588'445
45 Dédommagements de collectivités publiques	655'555	15'555	2.4%	640'000	650'034
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**10'265'716**	**-1'626'460**	**-13.7%**	**11'892'176**	**9'265'426**
Coût des activités de support	*-314'984*	*-22'299*	*7.6%*	*-292'685*	*-271'508*
Coût des prestations de moyens	*-3'791'073*	*-249'351*	*7.0%*	*-3'541'722*	*-4'233'236*
COÛT COMPLET	***6'159'659***	***-1'898'110***	***-23.6%***	***8'057'769***	***4'760'682***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***113.28***	***-5.78***	***-4.85%***	***119.06***	***-***
ETP fixes	*113.28*	*-3.95*	*-3.37%*	*117.23*	*-*
ETP auxiliaires	*-*	*-1.83*	*-100.00%*	*1.83*	*-*

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et lacustre, les bateaux et véhicules immatriculés à Genève répondent aux normes légales en vigueur en matière de sécurité et de protection des nuisances et que les conducteurs respectent les règles fixées dans la législation. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules à moteur ainsi que pour les bateaux fait aussi partie de cette politique. De plus, afin de garantir un traitement équitable des contrevenants, l'office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN) est responsable de la prise des mesures administratives concernant les conducteurs et les détenteurs de véhicules à moteur et des bateaux.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal des automobiles et de la navigation.

Ce programme contient la prestation suivante :

H05.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat prévoit la simplification pour le public de l'accès aux prestations. Dans le cadre du développement de l'administration en ligne, un mandat a été confié à un fournisseur pour développer l'interface entre l'application métier et le module standard "e-paiement". De plus, une évaluation est

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

en cours entre la CFI et le logiciel Winkasso pour la gestion électronique des poursuites.

Autres projets d'importance stratégique

En ce qui concerne le maintien de l'activité opérationnelle optimale dans le cadre de la réalisation des travaux du CEVA, les travaux préparatoires (plan, expression des besoins pour la fourrière, planification des travaux derrière la halle technique) ont été réalisés en 2011.

Concernant la réalisation d'un système d'assurance qualité national "asaSAQ" pour les activités du contrôle technique, la définition des procédures ont eu lieu en 2011, avec pour objectif une mise en œuvre pour 2012.

Explication des écarts par rapport au budget 2011

Le dépassement sur les dépenses générales est dû aux frais de port et d'affranchissement du service cantonal des automobiles et de la navigation.

D'autre part, les directives du DF sur la gestion des débiteurs prévoient une comptabilisation au brut des mouvements de provision sur débiteurs. Cela signifie que la provision est dissoute du montant total des débiteurs défaillants, puis est reconstituée à hauteur de l'estimation des débiteurs douteux. Ce mécanisme engendre des mouvements importants sur les natures 338 (dotation à provision) et 439 (utilisation ou dissolution de la provision), alors que le budget avait été construit en fonction de la variation nette de la provision uniquement.

Pour le surplus, les émoluments des véhicules à moteur et les remboursements de frais de poursuites accusent une baisse de l'ordre de F 440'000 (rubrique 43).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Les raisons de l'écart de l'indicateur 1.1 (délai moyen de convocation pour le contrôle périodique concernant les voitures de tourisme) entre l'objectif fixé au budget et les comptes 2011 sont dus à :

- L'augmentation du nombre de véhicules à contrôler;
- L'augmentation des contrôles techniques dus aux importations (ce qui diminue les ressources affectées aux contrôles périodiques);
- La nette augmentation de véhicules non présentés suite à une convocation (ce qui n'engendre pas de perte financière mais accentue les retards).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1. Délai moyen de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	9	3	5	7	2013
1.2. Délai moyen de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en mois)	Efficacité	0	0	0	0	2013
1.3. Délai moyen de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	3	3	4	3.5	2013
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1. Délai moyen de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en mois)	Efficacité	0	0	0	0	2015

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2. Délai moyen de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 70 ans (en mois)	Efficacité	0	1	2	0	2015

Commentaires

Indicateur 1.1 : Délai calculé à partir de l'échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de 3 mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification.

Indicateur 1.2 : Délai calculé à partir de l'échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve de 1 mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification.

Indicateur 1.3 : Délai calculé à partir de l'échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de 3 mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification.

Indicateur 2.1 : Délai calculé à partir de l'échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 1).

Indicateur 2.2 : Délai calculé à partir de l'échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 3).

H06 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**37'979'528**	**-310'478**	**-0.8%**	**38'290'006**	**38'178'017**
30 Charges de personnel	29'384'893	-498'095	-1.7%	29'882'988	29'284'058
31 Dépenses générales	8'020'675	377'692	4.9%	7'642'983	7'524'984
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	365'833	-390'202	-51.6%	756'035	1'296'074
39 Imputations internes	208'126	200'126	2'501.6%	8'000	72'902
REVENUS	**36'760'027**	**253'604**	**0.7%**	**36'506'423**	**36'045'564**
42 Revenus des biens	3'182	-33'318	-91.3%	36'500	9'835
43 Recettes diverses	29'456'766	1'276'923	4.5%	28'179'843	28'623'234
49 Imputations internes	7'300'079	-990'001	-11.9%	8'290'080	7'412'495
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-1'219'501**	**564'082**	**-31.6%**	**-1'783'583**	**-2'132'453**
Coût des activités de support	*-425'063*	*-142'851*	*50.6%*	*-282'212*	*-265'248*
Coût des prestations de moyens	*-7'162'024*	*-3'333'399*	*87.1%*	*-3'828'625*	*-5'181'046*
COÛT COMPLET	***-8'806'588***	***-2'912'167***	***49.4%***	***-5'894'421***	***-7'578'748***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***257.91***	***-8.89***	***-3.33%***	***266.80***	***-***
ETP fixes	*238.91*	*-7.89*	*-3.20%*	*246.80*	*-*
ETP auxiliaires	*19.00*	*-1.00*	*-5.00%*	*20.00*	*-*

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de pouvoir récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'Office des poursuites et par l'Office des faillites.

Ce programme contient les prestations suivantes :

H06.01 Exécution des poursuites
H06.02 Exécution des faillites

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation des projets prioritaires pour 2011

Pour les offices des poursuites et des faillites:

- La poursuite et l'intensification de la collaboration développée en matière de formation "métier" avec les cantons de

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Vaud et Fribourg, dont, en particulier, la formalisation et la mise en œuvre en 2011 d'un règlement intercantonal (certificat de perfectionnement en matière de poursuites et/ou faillites). Le 1er examen intercantonal aura lieu en mai 2012.

Pour l'Office des poursuites:

- La refonte de l'actuel outil informatique "métier" (GIOP - 1985), qui est obsolète et ne répond plus aux exigences légales. Il est attendu de la nouvelle application des gains en productivité significatifs. Il a été déposé en 2011 un projet de loi d'investissement, afin que le Grand Conseil puisse se prononcer en 2012. En parallèle, il a été développé un outil d'aide à la saisie, dit lot "0", qui vise principalement à préparer une base de données "propre" au moment de la bascule dans la nouvelle application.
- La poursuite des projets visant à rendre toujours plus efficiente la structure organisationnelle, et donc le service à la population de l'office des poursuites. A titre d'exemples : la collaboration, dès le 1er septembre 2011, avec la Poste afin de permettre aux usagers de solliciter une attestation de non-poursuite aux guichets postaux (il s'agit d'une "première" en Suisse), la possibilité offerte dès le 1er janvier 2011 aux créanciers de déposer de façon simplifiée, leurs réquisitions de poursuite au travers du réseau e-LP de la Confédération, ainsi que la fusion, au 1er mai 2011, des activités huissiers et séquestres regroupées au sein d'une unique direction, soit celle de l'exécution.
- L'implémentation du système de contrôle interne dans les processus "clés" est pratiquement terminée, soit à hauteur de 88 %. La formalisation du SCI dans le processus "exécution des poursuites ordinaires" est terminée. En 2012, il est prévu de formaliser les processus dits secondaires.
- La réduction graduelle de l'absentéisme au travers du déploiement de la nouvelle gestion des absences de courtes et de longues durées.

Pour l'Office des faillites:

- Le développement du nouveau système informatique de l'office des faillites (L 10'112), assuré par un partenaire externe, s'est poursuivi durant toute l'année 2011. Ce projet, qui devait être terminé en 2011, a subi des retards de l'ordre de 9 à 12 mois en raison, d'une part, de difficultés d'hébergement des plateformes auprès du CTI et, d'autre part, du traitement des spécificités qui se sont avérées plus complexes que celles analysées à la lecture du cahier des charges établi dans le cadre de la procédure d'appel d'offre.

- Les travaux de rénovation et transformation des locaux de l'office des faillites devaient débuter en 2011. L'office des faillites a exprimé en détail ses besoins et des plans complets ont été réalisés par des architectes. Cependant, dans la mesure où il s'est avéré que les locaux concernés sont situés dans le secteur Praille Acacias Vernets, dont la nouvelle affectation est désormais destinée à des zones d'habitations, ce projet a dû être abandonné. D'autres surfaces ont dès lors dû être recherchées. L'office des faillites devrait déménager dans le bâtiment situé au 54, rte de Chêne d'ici fin 2012-début 2013. Le DCTI recherche une solution pour les locaux de la salle des ventes destinés au stockage des biens saisis et à la tenue de séances d'enchères.

- Le déploiement du système de contrôle interne (SCI) de l'office des faillites s'est poursuivi en 2011 conformément aux objectifs fixés. L'identification des risques est terminée. La matrice de contrôle «métier» a été approuvée par le contrôle interne départemental et validée par la direction de l'office des faillites. Certains outils de contrôle sont déjà finalisés et des plans de tests rédigés. L'intégralité du SCI de l'office des faillites devrait s'achever en 2012.

- La nouvelle organisation de l'office des faillites, entrée en vigueur le 1er janvier 2009, s'est maintenue en 2011. La direction constate que, malgré les hausses significatives des faillites enregistrées depuis plusieurs années, ce changement de philosophie basé principalement sur l'instauration d'une plus grande polyvalence du personnel, a permis en grande partie d'absorber la surcharge de travail résultant de cette situation.

- En raison d'un nombre de jugements de faillites élevé enregistrés en 2010 et 2011, le stock de dossiers en gestion a subi une hausse de 14,6 %, passant de 1008 dossiers à fin 2010 contre 1155 à fin 2011. Cette hausse s'explique principalement par la situation économique et la nature des faillites qui influencent le volume et la complexité des dossiers et sur lesquelles l'office des faillites n'a aucune emprise.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Le non-dépensé sur les charges de personnel (nature 30) provient du renouvellement de postes intervenus dans des délais souvent longs, liés notamment aux difficultés de recruter, dans un domaine aussi spécifique que celui de l'OP.

L'augmentation de l'activité de l'Office des poursuites a entrainé une hausse des dépenses générales (nature 31) couverte par les reports budgétaires ainsi qu'une progression des émoluments (nature 43).

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

S'agissant des indicateurs, les écarts sont les suivants:

L'augmentation de l'indicateur 1.1 est expliquée par la hausse de 8.5% du nombre de réquisitions nécessitant un traitement manuel par rapport à 2010 et de 19.3 % par rapport à 2009.

L'augmentation du temps d'attente lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office des poursuites (indicateurs 4.1 et 4.2) est liée d'une part, à la hausse d'affluence de 3% par rapport à 2010 et d'autre part, à la difficulté de recruter un remplaçant suite à la promotion interne d'une collaboratrice du secteur des caisses.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le service au public lors de la gestion des poursuites.						
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer.	Efficacité	22	7	16	7	2015
2. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion des poursuites.						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur.	Efficience	1'329	1'300	1'171	1'300	2015
3. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite.						
3.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et l'ICF dans le traitement des procédures de faillites.	Qualité	1	≤ 1	1	≤ 1	2015
3.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne).	Efficience	33.7	30	35		
4. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office des poursuites.						
4.1 % des clients servis en moins de 30 min.	Efficacité	80%	100%	92%	100%	2015
4.2 % des clients servis en moins de 20 min.	Efficacité	60%	80%	80%	80%	2015
4.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours.	Efficacité	90%	90%	90%	90%	2015

Commentaires

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Département responsable : DSPE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**93'171'283**	**-2'406'508**	**-2.5%**	**95'577'791**	**89'471'245**
30 Charges de personnel	67'517'628	-2'597'976	-3.7%	70'115'604	62'658'711
31 Dépenses générales	8'110'986	-138'046	-1.7%	8'249'032	8'296'605
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	996'032	17'621	1.8%	978'411	1'724'427
35 Dédommagements à des tiers	13'912'350	483'204	3.6%	13'429'146	14'157'739
36 Subventions accordées	2'578'121	-192'977	-7.0%	2'771'098	2'614'040
39 Imputations internes	56'166	21'666	62.8%	34'500	19'722
REVENUS	**8'774'330**	**989'974**	**12.7%**	**7'784'356**	**8'971'276**
42 Revenus des biens	911	911	-	-	790
43 Recettes diverses	4'998'701	369'605	8.0%	4'629'096	5'796'203
45 Dédommagements de collectivités publiques	2'550'060	848'894	49.9%	1'701'166	1'999'928
46 Subventions acquises	1'182'433	-271'661	-18.7%	1'454'094	1'174'355
49 Imputations internes	42'226	42'226	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-84'396'953**	**3'396'482**	**-3.9%**	**-87'793'435**	**-80'499'969**
Coût des activités de support	*-1'503'332*	*164'925*	*-9.9%*	*-1'668'257*	*-1'390'001*
Coût des prestations de moyens	*-14'726'060*	*-1'378'365*	*10.3%*	*-13'347'695*	*-15'790'621*
COÛT COMPLET	***-100'626'346***	***2'183'041***	***-2.1%***	***-102'809'387***	***-97'680'591***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***554.27***	***8.12***	***1.49%***	***546.15***	***-***
ETP fixes	*546.57*	*4.02*	*0.74%*	*542.55*	-
ETP auxiliaires	*7.40*	*3.80*	*105.56%*	*3.60*	-
ETP agents spécialisés	*0.30*	*0.30*	-	-	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement et d'exécution des peines et mesures tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la détention, le soutien psychosocial et éducatif aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux. Développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues. Assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert. Enfin, assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office pénitentiaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

H07.01 Détention préventive des adultes

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

H07.02	Exécution des peines et mesures
H07.03	Mesures de probation
H07.04	Soutiens sociaux éducatifs à la prison
H07.05	Détention préventive et observation des mineurs
H07.06	Détention des adultes dans des établissements d'exécution de peines
H07.07	Exécution des peines alternatives des mineurs et adultes

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

La construction de 100 places supplémentaires a été réalisée en 2011, et la nouvelle aile EST de la prison de Champ-Dollon a pu être mise en exploitation en août 2011. Cette construction a porté la capacité de cet établissement à 370 places. Le coût est de CHF 37'000'000.--. La première estimation de CHF 24'000'000.-- avait été revue à la hausse par le vote d'un crédit complémentaire de CHF 8'000'000.--. Le coût des équipements s'est quant à lui élevé à CHF 1'100'000.-- alors qu'il était estimé à CHF 800'000.--

Autres projets d'importance stratégique

L'agrandissement et la mise aux normes des Violons du Palais de justice ont débuté en 2011. Les autres éléments de la planification pénitentiaires ont été mis en route. Le crédit d'étude de Brenaz II a été voté. Le chantier de Curabilis suit son cours. La première version du projet New Medico, un nouveau bâtiment pour le service médical pour le site de Puplinge a été refusé car jugé trop dispendieux.

Un important effort de recrutement a été consenti (85 ETP), soit 64 agents de détention pour Cento Rapido et les VPJ, 13 éducateurs pour la Clairière, 2 ETP au SPI, 2 ETP au SAPEM, 3 à Champ Dollon et 1 à la DG.

On notera aussi une réorganisation du Centre éducatif de détention et d'observation "La Clairière" au bénéfice d'une refonte complète du concept éducatif qui permettra, outre le fait d'intégrer les dispositions du nouveau droit pénal des mineurs, une prise en charge accrue des mineurs durant la journée.

L'introduction du nouveau code de procédure pénale suisse a pour sa part fait évoluer la prise en charge des personnes avant jugement.

Explication des écarts par rapport au budget 2011

L'écart sur la rubrique 30 est dû à différents facteurs. Tout d'abord, ce programme dispose de 3.991 postes vacants à fin 2011, en tenant compte du personnel stagiaire de Champ-Dollon. Par ailleurs, la nature 301 "Traitements du personnel" n'est pas totalement dépensée, car le coût du personnel nouvellement engagé est moindre que le coût du personnel sortant. Cela se constate en particulier sur le coût de la caisse de pension (F 1.1 million d'écart par rapport au budget).

L'écart sur la rubrique 43 est dû aux amendes et peines pécuniaires convertibles en peines privatives de liberté de substitution (PPLS) du service d'application des peines et mesures (SAPEM). En effet, depuis 2009, l'enregistrement comptable de ces amendes a été modifié. Alors qu'elles étaient auparavant encaissées par le service des contraventions, elles sont désormais comptabilisées au niveau du SAPEM, considérant que ces contraventions sont remplacées par une décision de justice exécutée par ce service. Cependant, en tout temps, les contrevenants ont la possibilité de payer leurs contraventions pour échapper à l'emprisonnement. Toutefois, il est très difficile d'estimer le volume d'affaires que le service des contraventions transmettra au SAPEM pour les faire exécuter et par conséquent le nombre de gens qui choisiront finalement de payer l'amende. On constate ainsi que ces montants sont très variables au fil du temps, ce qui les rend difficiles à budgétiser et augmente la probabilité d'un écart entre les comptes et les budgets.

Le dépassement sur la rubrique 35 est dû aux frais de pension encourus par Champ-Dollon pour les détenus placés en détention préventive hors canton. En effet, il est parfois nécessaire de placer des détenus dans d'autres prisons préventives pour éviter, par exemple, le risque de collusion. De la même manière, Champ-Dollon est également amené à accueillir des détenus d'autres cantons. L'écart sur la rubrique 45 s'explique ainsi par des placements de détenus d'autres cantons, à Champ-Dollon, dont la facturation (part sécuritaire selon prix concordataires) n'est

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

effectuée que depuis 2011. Outre Champ-Dollon, on constate également une augmentation des placements concordataires ou hors canton dans les établissements de La Brenaz et à la Clairière.

L'écart de la rubrique 46 provient de la Clairière. En effet, les engagements se sont également échelonnés différemment que ce qui avait été budgeté, ce qui a entraîné un écart F 300'000 au niveau de la subvention.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

D'une manière générale, les objectifs du programme ont été atteints.

Le début de l'année a été marqué par une forte baisse de la surpopulation à la prison de Champs-Dollon (indicateur 2.1). La situation s'est cependant fortement inversée en fin d'année, ce qui donne une moyenne 2011 peu significative. En effet, la surpopulation est un chiffre peu maîtrisable. Ceci rend d'ailleurs difficile l'évaluation d'un indicateur cible admissible.

Les quatre événements graves comptent deux feux de cellules et deux altercations gardiens/détenus (indicateur 3.1).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Construire des places de prison supplémentaires afin de diminuer la surpopulation de Champ-Dollon et donner des places d'exécution de peines et mesures						
1.1. Nombre de places de détention créées ou réaménagées à Genève	Efficacité	100	100	0	400	2015
1.2. Taux d'occupation à la Prison de Champ-Dollon	Efficacité	152%	165%	209%	100%	2014
2. Recruter et former des agents de détention						
2.1. Nombre d'agents de détention supplémentaires	Efficacité	64	64	53	210	2015
3. Contribuer à la sécurité publique et assurer la sécurité intérieure de l'établissement de détention par une diminution des risques qui pourraient gravement en compromettre le maintien						
3.1. Nombre d'évènements graves	Efficacité	4	0	en cours d'analys e	0	2015
4. Optimiser le placement des détenus en fonction du plan d'exécution de la sanction pénale (PES)						
4.1. Taux d'occupation pour tous les établissements d'exécution de peines et mesures	Efficience	95%	95%	98%	95%	2015

Commentaires

Indicateur 1.2 : Les taux d'occupation pour les années suivantes sont déterminés de la manière suivante :
2011 : 165 % (la capacité nominale de la prison est portée à 370 par l'effet de CENTO RAPIDO)
2012 : 150 % (la capacité nominale de la prison est portée à 410 par l'effet de NEW MEDICO)
2013 : 145 % (la capacité nominale de la prison est portée à 430 par l'effet de CURABILIS)
2014 : 100 % (avec la construction planifiée de plus de 150 places concordataires pour l'exécution des peines, le placement de condamnés genevois hors canton sera facilité).

Indicateur 3.1: Evènements avec impacts majeurs sur l'intégrité physique et/ou psychique des agents de détention et/ou des personnes détenues.

H08 Droits humains

Département responsable : DSPE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**25'774'947**	**1'712'415**	**7.1%**	**24'062'532**	**23'608'702**
30 Charges de personnel	3'105'911	109'512	3.7%	2'996'399	3'361'810
31 Dépenses générales	505'178	-117'223	-18.8%	622'401	559'787
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	331'329	331'329	-	-	-
35 Dédommagements à des tiers	3'641	-1'359	-27.2%	5'000	3'600
36 Subventions accordées	21'353'780	1'405'048	7.0%	19'948'732	19'194'068
37 Subventions redistribuées	475'098	-14'902	-3.0%	490'000	489'437
39 Imputations internes	10	10	-	-	-
REVENUS	**2'770'211**	**-266'199**	**-8.8%**	**3'036'410**	**3'330'350**
43 Recettes diverses	93'704	-182'706	-66.1%	276'410	474'101
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'452	1'452	-	-	2'904
46 Subventions acquises	2'199'957	-70'043	-3.1%	2'270'000	2'363'907
47 Subventions à redistribuer	475'098	-14'902	-3.0%	490'000	489'437
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-23'004'736**	**-1'978'614**	**9.4%**	**-21'026'122**	**-20'278'353**
Coût des activités de support	*-75'519*	*-184*	*0.2%*	*-75'335*	*-76'738*
Coût des prestations de moyens	*-668'758*	*-81'746*	*13.9%*	*-587'012*	*-754'204*
COÛT COMPLET	***-23'749'013***	***-2'060'544***	***9.5%***	***-21'688'469***	***-21'109'295***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***21.94***	***-0.80***	***-3.52%***	***22.74***	***-***
ETP fixes	*18.44*	*0.10*	*0.55%*	*18.34*	-
ETP auxiliaires	*2.70*	*-1.70*	*-38.64%*	*4.40*	-
ETP agents spécialisés	*0.80*	*0.80*	-	-	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à mener une politique active en faveur du respect des droits humains. Son champ d'action concerne la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, la prévention de la violence domestique, l'intégration des étrangères et des étrangers et la solidarité internationale.
Il se concrétise par :

a) la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les discriminations liées au genre dans tous les aspects de la vie sociale, politique, juridique et économique du canton;

b) la lutte contre les violences domestiques perpétrées dans le canton de Genève et la coordination entre les actions de l'Etat et celles des institutions publiques ou privées actives dans ce domaine en favorisant le travail en réseau, ainsi que la diffusion d'informations favorisant les domaines de la prévention et de la formation;

c) la promotion de l'intégration des personnes migrantes, la favorisation de la coexistence entre personnes migrantes et autochtones et la coordination de la lutte contre le racisme et les discriminations à l'origine nationale ou ethnique, à la couleur de la peau, à la culture et aux croyances;

d) le soutien à des projets de coopération, d'aide humanitaire, de promotion de la paix, des droits sociaux et économiques et de la personne et à la sensibilisation, l'information du grand public et la coordination des partenaires externes actifs dans le domaine de la solidarité internationale.

H08 Droits humains (suite)

Ce programme est mis en œuvre par l'Office des droits humains.

Ce programme contient les prestations suivantes :

H08.01 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes
H08.02 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
H08.03 Coordination des actions et lutte contre les violences domestiques
H08.04 Mise en oeuvre de la politique de solidarité internationale
H08.05 Mise en oeuvre sur le plan cantonal du droit international relatif aux droits humains

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

Afin de renforcer les politiques publiques en matière d'égalité entre hommes et femmes, un important projet participatif, "Les Etats généraux de l'égalité", a été mené durant l'année 2011. Les conclusions permettent de mettre en place des programmes ciblés sur les domaines où les inégalités persistent. La deuxième édition de la journée "Futur en tous genres" réservée aux filles et aux garçons de 7e année primaire a servi à assurer la promotion des choix professionnels dénués de stéréotypes de genre. Une campagne de prévention des mariages forcés a par ailleurs débouché sur un colloque ciblant les professionnel-le-s du social, de la santé et de l'enseignement. En cette année d'élections municipales, des ateliers ont été mis sur pied pour les femmes élues. Plus d'un tiers d'entre elles y ont participé. Une brochure sur les 10 ans de l'assurance maternité a aussi été diffusée sous l'égide de la Commission consultative de l'égalité.

Au niveau de la prévention du racisme, les bases nécessaires à la mise sur pied d'une cellule d'écoute, d'aide et de conseil au profit des victimes et des auteurs de racisme sont désormais en place et celle-ci sera opérationnelle en 2012. Dans le registre de l'intégration, un effort particulier a été entrepris au profit de l'intégration des femmes migrantes précarisées, par le biais du concept de l'Ecole des mamans (socialisation, apprentissage du français notamment).

Sur le front de la lutte contre les violences domestiques, en 2011, 42 mesures d'éloignement administratif ont été prononcées par la police à l'encontre d'auteurs présumés d'actes de violences domestiques. Depuis le 14 juin 2011, le tram "Stop violences à la maison", nouvelle campagne de sensibilisation et de promotion de la ligne téléphonique "Stop violences à la maison 0840 110 110", circule dans les rues de Genève. L'observatoire genevois des violences domestiques a réalisé les tests et les ajustements nécessaires sur la base des données 2009 et 2010 afin qu'il soit possible de chiffrer le nombre de situations de violences domestiques prises en charge par les institutions genevoises en 2011.

Le canton s'était engagé à renforcer la politique de la solidarité internationale dans les projets liés aux conséquences de changement climatique, à la sécurité alimentaire et à la biodiversité. Il l'a fait en soutenant 14 nouveaux projets d'environnement, ce qui représente un taux de 14% par rapport à l'ensemble des projets soutenus, soit 1'148450 F.

Autres projets d'importance stratégique

Le bureau de l'intégration a démarré les travaux de recherche et d'analyse dont les résultats permettront, en 2014 , de réaliser le Programme cantonal d'intégration, demandé par l'office fédéral de migrations, celui-ci s'inscrivant dans le développement de la politique suisse d'intégration.

Explication des écarts par rapport au budget 2011

Le dépassement sur la rubrique 30 est dû à la prestation "Promotion de l'égalité entre hommes et femmes" pour laquelle le budget était insuffisant pour couvrir les salaires. Cette situation a été régularisée dans le cadre du budget 2012.

La rubrique 33 enregistre la création d'une provision pour le bureau de l'intégration des étrangers. Il s'agit de deux

subventions dont le versement est encore incertain et qui n'ont, de ce fait, pas été comptabilisés en transitoires dans le cadre du bouclement des comptes. Toutefois, comme les probabilités de devoir payer ces subventions sont relativement élevées, il a fallu les provisionner.

Le dépassement sur la rubrique 36 est dû aux subventions versées par le bureau de l'intégration des étrangers (BIE) dans le cadre du forfait intégration, qui a fait l'objet d'un crédit supplémentaire de F 1'721'150 accepté par la commission des finances. En effet, depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les étrangers le 1er janvier 2008, la Confédération verse aux cantons un forfait intégration destiné à financer des mesures d'intégration sociales et professionnelles en faveur des réfugiés statutaires et des admis provisoires. Le canton de Genève a accusé un retard important dans l'utilisation de la subvention fédérale et, pour y remédier, a mis sur pied un nouveau dispositif d'intégration (nouveaux partenaires, nouvelle stratégie) en 2011. Les montants alloués ont ainsi pu être augmentés, justifiant le crédit et les dépenses supplémentaires.

Pour terminer, les recettes diverses ont été moindres que le montant prévu au budget, en raison des rétrocessions du pouvoir judiciaire au titre du fonds de lutte contre la drogue.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Dans l'ensemble, les objectifs et indicateurs des Droits humains ont été atteints. S'agissant des données relatives aux violences domestiques (indicateurs 2.1 et 2.2), ce n'est qu'à partir de l'année 2012 qu'elles pourront être pleinement exploitées et permettront de dégager des tendances. Les objectifs en matière d'intégration sont tenus et permettront au Canton de Genève de présenter à la Confédération un programme cantonal dans les délais et conformément au vœu de cette dernière. Enfin, 14 nouveaux projets de solidarité internationale liés aux conséquences du changement climatique, à la sécurité alimentaire et à la biodiversité d'environnement ont été acceptés en 2011, ce qui représente un taux de 14% par rapport à l'ensemble des projets soutenus, soit 1'148450 F.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Renforcer l'égalité entre hommes et femmes						
1.1. Ecart de salaires entre hommes et femmes (en%)	Efficience	n/a	<= 9%	10%	8%	2013
2. Améliorer la lutte contre la violence domestique						
2.1. Nombre d'infractions au Code pénal suisse concernant les violences domestiques	Efficacité	1703(-9%)	n/a	1703 (-9%)	n/a	
2.2. Nombre de situations de violences domestiques sur le territoire genevois	Efficacité	Réquisit ions : 898 (-3.4% par rapport à 2009)	n/a	n/a	n/a	
3. Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers						
3.1. Taux de mise en œuvre des recommandations fédérales en matière d'intégration	Efficacité	70%	70%	60%	90%	2013
4. Développer un dispositif de lutte contre toutes formes de discriminations						
4.1. Taux de mise en oeuvre des recommandations émises par les organismes et instruments internationaux (CERD, ECRI, etc.) portant sur le thème du racisme	Efficacité	50%	50%	25%	70%	2013
5. Renforcer la politique de solidarité internationale dans les projets liés aux conséquences du changement climatique, la sécurité alimentaire et la biodiversité						

H08 Droits humains (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
5.1. Taux de projets consacrés au domaine des projets liés aux conséquences du changement climatique, la sécurité alimentaire et la biodiversité	Efficacité	14%	10%	8%	10%	2013

Commentaires

Indicateur 1.1 : L'indicateur de la différence salariale sera mis à jour par l'OCSTAT à fin 2011 avec les chiffres 2010. Il s'agit en fait d'un chiffre mis à jour par enquête tous les deux ans, les années paires, avec un décalage d'un an pour la publication des chiffres genevois. L'indice n'est pas encore disponible pour le canton de Genève, il est prévu à fin mars.

Indicateur 2.1.: Ces chiffres sont communniqués par la police genevoise et non par le Bureau des violences domestiques. Ce dernier n'est donc pas en mesure d'avoir une Cible LT 2013. Les chiffres de la colonne C2011 correspondent aux valeurs 2010, car les données de l'Office fédéral de la statistique seront disponibles en mars 2012.

Indicateur 2.2. : Représente les réquisitions effectuées par la police genevoise. Ce chiffre n'est toutefois pas représentatif de l'ensemble des situations prises en charge par le réseau genevois, ce qui est l'objectif de l'observatoire genevois des violences domestiques. Les chiffres de la colonne C2011 correspondent aux valeurs 2010, car les données pour l'année 2011 de l'observatoire sur les violences domestiques ne seront disponibles qu'en juin 2012.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur est lié aux exigences de la Confédération en matière d'intégration des étrangers. Depuis 2011, le bureau de l'intégration travaille sur un programme cantonal d'intégration répondant aux critères fédéraux. Ce programme sera mis en oeuvre intégralement en 2014, ce qui explique l'augmentation du pourcentage de cet indicateur.

Indicateur 5.1 : En terme de montant, cela devrait représenter environ un million de CHF. L'objectif est de donner plus de visibilité à ces contributions, raison pour laquelle le soutien du canton dans ces projets peut être plus conséquent, et aller jusqu'à un financement de 80% du budget global du projet. Il faut savoir que ces projets sont toujours dans la nature 36700112 (aide aux pays en développement). Les 10% sont calculés en fonction du montant attribué à la rubrique 367.

I Justice

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)

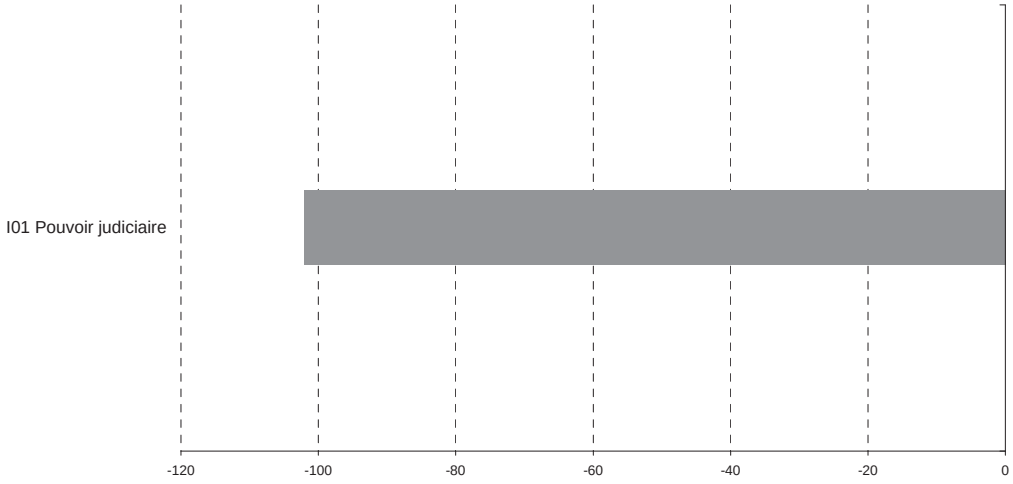

Charges et revenus en millions de francs par programme

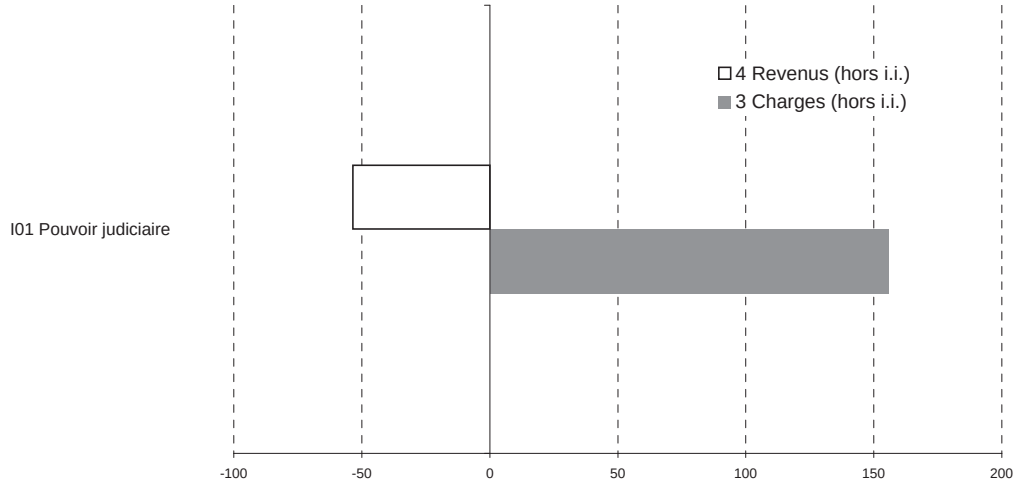

I Justice

Exposé des motifs des priorités

En 2011, le pouvoir judiciaire a poursuivi la mise en œuvre des nouveaux codes de procédure civile et pénale, ainsi que de la nouvelle loi sur l'organisation judiciaire genevoise.

Dès les premiers mois de l'exercice 2011, abstraction faite de la charge de travail supplémentaire inhérente à la mise en œuvre du nouveau droit de procédure, il s'est confirmé clairement que la dotation en personnel dont dispose le troisième pouvoir ne lui permet pas de couvrir les besoins structurels des différentes juridictions et services, induits par les effets pérennes de la réforme. Au vu de la situation critique de certaines juridictions, le pouvoir judiciaire a sollicité et obtenu un crédit supplémentaire, lui permettant de pourvoir, à partir de l'automne 2011, 23.65 des 94 postes qu'il avait portés à son projet de budget 2012.

Les juridictions et services sont, de manière générale, dans une situation délicate et le fonctionnement normal de la plupart d'entre eux n'est pas assuré. L'impact du nouveau droit s'est révélé bien plus important encore que prévu, en raison par exemple de son formalisme ou de l'obligation, pour plusieurs juridictions, de fonctionner en permanence.

Nonobstant les mesures organisationnelles adoptées lorsque cela était possible, le personnel n'est plus en mesure de faire face à la charge de travail. Le taux d'absentéisme, qui croît sans cesse depuis 2009, est révélateur de l'impact de la situation sur les collaborateurs. Il a par ailleurs pour effet de détériorer encore la situation et de réduire drastiquement la marge de manœuvre des juridictions et services.

Le taux de sortie des procédures est en baisse sensible en 2011, impliquant une augmentation des stocks et ce, malgré une légère baisse des nouvelles procédures.

Au vu des informations en sa possession, le Conseil supérieur de la magistrature a également fait part au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, courant 2011, de sa très vive inquiétude à l'égard du fonctionnement des juridictions.

I01 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PJ

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**156'262'048**	**35'807'723**	**29.7%**	**120'454'325**	**108'408'517**
30 Charges de personnel	92'267'881	-338'818	-0.4%	92'606'699	82'201'022
31 Dépenses générales	14'873'427	208'448	1.4%	14'664'979	13'595'176
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-5'000	-100.0%	5'000	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	37'265'909	35'838'362	2'510.5%	1'427'547	1'406'346
35 Dédommagements à des tiers	0	0	-	-	-
36 Subventions accordées	11'230'048	-255'052	-2.2%	11'485'100	10'958'802
39 Imputations internes	624'784	359'784	135.8%	265'000	247'172
REVENUS	**54'841'915**	**14'475'705**	**35.9%**	**40'366'210**	**29'763'978**
42 Revenus des biens	281	281	-	-	1'023
43 Recettes diverses	53'538'535	14'361'575	36.7%	39'176'960	28'656'279
49 Imputations internes	1'303'099	113'849	9.6%	1'189'250	1'106'676
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-101'420'134**	**-21'332'019**	**26.6%**	**-80'088'115**	**-78'644'540**
Coût des prestations de moyens	*-55'179'572*	*-6'452'298*	*13.2%*	*-48'727'274*	*-34'418'957*
COÛT COMPLET	***-156'599'706***	***-27'784'317***	***21.6%***	***-128'815'389***	***-113'063'497***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***594.25***	***20.83***	***3.63%***	***573.42***	***-***
ETP fixes	*557.15*	*5.73*	*1.04%*	*551.42*	-
ETP auxiliaires	*35.70*	*14.70*	*70.00%*	*21.00*	-
ETP agents spécialisés	*1.40*	*0.40*	*40.00%*	*1.00*	-

Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays.
Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci.
Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions.
Les juridictions administratives quant à elles tranchent les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal.
Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales, les tribunaux et commissions judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.
Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats de carrière et non-de-carrière du pouvoir judiciaire, secondés par le personnel scientifique et administratif.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

I01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
I01.02 Justice pénale
I01.03 Justice civile
I01.04 Justice administrative

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

1. Réalisation des objectifs du pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire a finalisé en 2011, la mise en oeuvre de sa nouvelle organisation, et du nouveau droit de procédure pénale et civile. Comme annoncé au Conseil d'Etat et à la Commission des finances lors du processus d'élaboration du budget 2011, le pouvoir judiciaire a suivi l'évolution de la situation tout au long du premier semestre 2011, de manière à pouvoir vérifier si les ressources supplémentaires accordées étaient en adéquation avec les besoins pérennes induits par la réforme ou si, au contraire, et comme il avait indiqué le craindre lors de ses discussions avec le gouvernement, les effectifs de l'institution devaient être revus à la hausse.

Il s'est rapidement révélé que la dotation était insuffisante et ce, tout en tenant compte de la surcharge conjoncturelle inhérente aux travaux de mise en œuvre du nouveau droit.

Le pouvoir judiciaire a en conséquence formé, le 18 juillet 2011, une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 2.9 millions de francs, tendant à obtenir, en 2011 encore, une partie des postes jugés indispensables et à couvrir une augmentation des dépenses générales directement induites par l'activité judiciaire (expertises, écoutes téléphoniques et contrôles techniques, frais de traduction, frais d'affranchissement, etc.). La Commission des finances a répondu favorablement à cette demande le 7 septembre 2011, permettant au pouvoir judiciaire de recruter, durant l'automne, 23.65 ETP pour le Ministère public, le Tribunal administratif de première instance et la Cour de justice.

A noter également l'impact des modifications législatives suivantes :

- entrée en vigueur, en février 2011, de la L 10763 dotant le pouvoir judiciaire de deux charges de juges supplémentaires, l'une au Tribunal administratif de première instance et l'autre pour la Cour de justice;
- entrée en vigueur, en septembre 2011, de la L 10761 dotant le Tribunal administratif de première instance d'une charge de juge supplémentaire;
- entrée en vigueur rétroactive, au 1er juillet 2011, de la L 10762 entraînant une revalorisation du statut des magistrats.

2. Justification des écarts par rapport au budget 2011 (montants alloués, ETP et valeurs-cibles des indicateurs) - conséquence de la réforme judiciaire

- **Sur la rubrique 30 : écart positif (non dépensé) de Fr. 1.93 millions - contrainte liée à une loi**

  Cet écart s'explique essentiellement par les raisons suivantes :

  - report au 1er juillet 2011, de l'entrée en vigueur, initialement prévue au 1er janvier 2011, de la L 10762 entraînant la revalorisation du statut des magistrats, dont le coût avait été budgété pour une année entière

  - ralentissement de l'activité judiciaire et, partant, des indemnités dues aux magistrats non de carrière

  - diminution de l'activité des greffiers-juristes auxiliaires du Tribunal des prud'homme

  - vacance de postes liée à un turnover inhabituel

- **Sur la rubrique 31 : écart positif (non dépensé) de Fr. 1.05 millions - écart d'estimation**

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Au vu des premières projections en possession du pouvoir judiciaire, il apparaissait que cette rubrique serait en dépassement d'environ 1.3 millions de francs, ce qui a motivé la demande en autorisation de crédit supplémentaire. Il est apparu finalement que le dépassement sur certaines rubriques métiers (expertises, écoutes téléphoniques et contrôles techniques, frais de traduction, frais d'affranchissement, etc.) a été compensé par certaines natures des dépenses générales. A noter que le pouvoir judiciaire n'avait encore, en juillet 2011, que peu de recul sur l'effet du nouveau droit sur lesdites dépenses métier.

- **Sur la rubrique 33 : écart négatif de Fr. 35.8 millions - Événement unique**

Deux événements exceptionnels expliquent cet important écart :

- Cette augmentation des charges est due essentiellement à une opération unique, consistant à comptabiliser une provision de 29.2 millions de francs suite à l'activation des débiteurs douteux du pouvoir judiciaire gérés par le service des contraventions. En effet, l'application métier utilisée par le service des contraventions ne lui permettait pas d'enregistrer ses factures lors de leur émission et les revenus de ce service étaient donc comptabilisés selon le principe de caisse. De même, seules les affaires réellement encaissées pour le compte du pouvoir judiciaire étaient rétrocédées à ce dernier sans constater l'intégralité des factures émises par le service des contraventions. Dorénavant, grâce à une nouvelle application opérationnelle depuis le 28 décembre 2011, le service des contraventions est en mesure de comptabiliser ses factures selon le principe d'échéance. Cette nouvelle pratique a eu comme conséquence que dans le cadre du bouclement des comptes 2011, l'intégralité des factures du pouvoir judiciaire ouvertes au 31 décembre 2011 auprès du service des contraventions ont été enregistrées dans la comptabilité ainsi que les provisions pour débiteurs y relatives.

- Le pouvoir judiciaire a constitué des provisions à hauteur de 6,5 millions (indemnités selon art. 429 ss CPP).

- **Sur la rubrique 43 : écart positif de. Fr. 14.4 millions - Événement unique + écart d'estimation**

En 2011, les revenus du pouvoir judiciaire se sont élevés à 53,5 millions hors imputations internes, soit une augmentation de 24,8 millions (+86,8%) par rapport aux comptes 2010. Cette différence est due exclusivement à une opération unique consistant à comptabiliser 32.5 millions de francs de revenus extraordinaires liés à l'activation des débiteurs du Service des contraventions.

Abstraction faite de ladite opération, les revenus s'élèveraient à 21 millions de francs, en diminution de 7 millions de francs par rapport aux comptes 2010, soit un écart de 19 millions de francs par rapport au budget 2011. Cet écart négatif se serait expliqué de la manière suivante :

- Les confiscations prononcées par les autorités pénales sont par définition aléatoires et interviennent dans le cadre d'affaires complexes ponctuelles, menées en collaboration avec les autorités d'autres cantons ou États.

- S'agissant des procédures civiles, les revenus comptabilisés jusqu'à fin 2010 correspondaient aux émoluments de greffe et d'introduction des procédures. Dès le 1er janvier 2011, lesdits émoluments sont remplacés par des avances de frais de procédure. La comptabilisation des revenus n'intervient qu'en fin de procédure, ensuite de leur fixation par le juge dans sa décision. Il y a, en conséquence, un effet de report des revenus à l'année suivante pour un bon nombre d'affaires enregistrées en 2011 et non jugées définitivement.

Conscient de cette problématique, le pouvoir judiciaire a revu à la baisse ces revenus dans son projet de budget 2012, au contraire du projet de budget du Conseil d'Etat, finalement adopté par le Grand Conseil, de sorte qu'un écart négatif est à craindre pour l'exercice 2012.

Commentaires des indicateurs exercice 2011

Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant l'estimation du nombre d'affaires sorties par l'estimation du nombre d'affaires entrées pour l'ensemble des trois filières (pénale, civile et administrative). Le ratio durablement en dessous de "1" peut être interprété comme étant le signal d'une surcharge de travail, nécessitant des moyens supplémentaires ou une réorganisation. A l'inverse, un ratio supérieur à "1" indique que le stock d'affaires en attente baisse.

Le pouvoir judiciaire a prévu un taux de sortie de 1. A la fin de l'exercice 2011, ce taux se monte à 0.93, soit une

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

diminution de 7%. Cette diminution s'explique par un ralentissement de l'activité judiciaire. Le nombre de procédures sorties a baissé de 17.9% par rapport au nombre d'affaires sorties en 2010. Le nombre de procédures entrées a également diminué de 9.6% par rapport à 2010.

Indicateur 1.2.

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre de dossiers sortis dans l'année dans les 3 filières. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, dans le canton de Zurich, en 2010, le coût moyen d'une procédure a été de 2'435 CHF dans les tribunaux de première instance (civile et pénale) et de 7'744 CHF dans les tribunaux de deuxième instance (civile et pénale).

Le coût moyen par procédure de l'exercice 2011 a augmenté par rapport aux prévisions. Cette augmentation est due à la baisse de l'activité du pouvoir judiciaire (indicateur 1.1)

Les comptes de fonctionnement 2011 pris en compte dans le calcul (127 millions CHF): 156 millions CHF déduits d'un montant de 29 millions CHF correspondants aux provisions dues à l'activation des débiteurs du pouvoir judiciaire géré par le service des contraventions. Cette opération est unique et exceptionnelle.

Indicateur 1.3

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève, selon l'OCSTAT. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, en 2011, ce coût prévisionnel était de 251 CHF dans le canton de Zurich, 369 CHF dans le canton de Bâle Ville. Le coût réel en 2011 est de 272 CHF à Genève.

Le coût moyen par habitant de l'exercice 2011 a légèrement augmenté par rapport aux prévisions. Les comptes de fonctionnement 2011 pris en compte dans le calcul sont de 127 millions CHF (voir 1.2)

Indicateur 1.4

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, la publication de la CEPEJ, Systèmes judiciaires européens, donne des chiffres suivants pour 2008: moyenne suisse: 14.1, moyenne européenne: 20.9, France: 9.1, Genève: 14. En 2011, à Genève ce ratio s'élève à 19, tandis que dans les cantons de Bâle-Ville et Zurich, il se situe à 14. Toutefois, pour avoir une vision complète, il faudrait compléter cet indicateur par le nombre de collaborateurs scientifiques (juristes) par 10'000 habitants pour la 1e et 2e instance, qui, en 2011, est de 12 dans le canton de Genève, 22 dans le canton de Bâle-Ville et 24.5, dans le canton de Zurich.

Nombre d'ETP des magistrats de carrière (hors Ministère public) divisé par le nombre d'habitants dans le canton de Genève au 31.12.2011.

Indicateur 2.1

Il s'agit de garantir un procès qui respecte l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. 2 ans constitue le délai raisonnable au sens de la jurisprudence rendue en application de l'article 6 al.1 CEDH. Il s'agit ici du ratio entre le nombre d'affaires (sorties et en stock) inscrites au rôle depuis plus de 2 ans et le total des affaires inscrites au rôle au pouvoir judiciaire sur une année (hors Tribunal tutélaire/Justice de paix et Tribunal de la jeunesse).

Le taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans par degré d'instance a augmenté de 18% par rapport aux prévisions.

Le stock de procédures anciennes de 2 ans a augmenté notamment dans les filières pénale et administrative.

Indicateur 2.2

La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'Assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives.

L'accès à l'assistance judiciaire civile a baissé par rapport aux prévisions. Le nombre de requêtes de l'assistance judiciaire a baissé, et par analogie, le nombre d'octroi a baissé

En effet, durant l'année 2011, le nombre de procédures civiles et administratives a baissé de 18.4 % par rapport à 2010. Cette baisse trouve son explication dans deux changements notables intervenus début 2011, le premier en raison du changement législatif (suppression des révocations pour non-paiement de la mensualité fixée dans l'octroi d'AJ, et donc également suppression des annulations de ces révocations) et le deuxième en raison de l'adaptation de la pratique du service suite à une jurisprudence de l'autorité de recours (suppression presque totale des contributions mensuelles à la charge des bénéficiaires de l'Hospice général et donc également suppression des décisions finales y relatives).

Indicateur 2.3

L'enquête de satisfaction est réalisée tous les 5 ans au pouvoir judiciaire. La dernière enquête a été réalisée en 2007, la suivante est prévue en 2013. Cet indicateur mesure le degré de satisfaction des justiciables en calculant la moyenne de l'indicateur de satisfaction pour les 10 critères considérés comme étant les plus importants par les justiciables interrogés.

Il n'y a pas eu d'enquête de satisfaction en 2011.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1.Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1. Taux de sortie	Efficacité	0.93	1	1.02		
1.2. Coût moyen par procédure (en CHF)	Efficience	2'260	1'863	1'589		
1.3. Coût moyen de la justice par habitant (en CHF)	Efficience	272	261	233		
1.4. Nombre de magistrats de carrière (hors magistrats du Ministère public) par 100'000 habitants	Efficience	19	18	16		
2.Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1. Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans par degré d'instance	Qualité	3.78%	3.2%	3.2%		
2.2. Accès à l'Assistance judiciaire civile	Qualité	8%	9%	9%		
2.3. Degré de satisfaction des justiciables	Qualité	--	--	--		

Commentaires

J Mobilité

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)

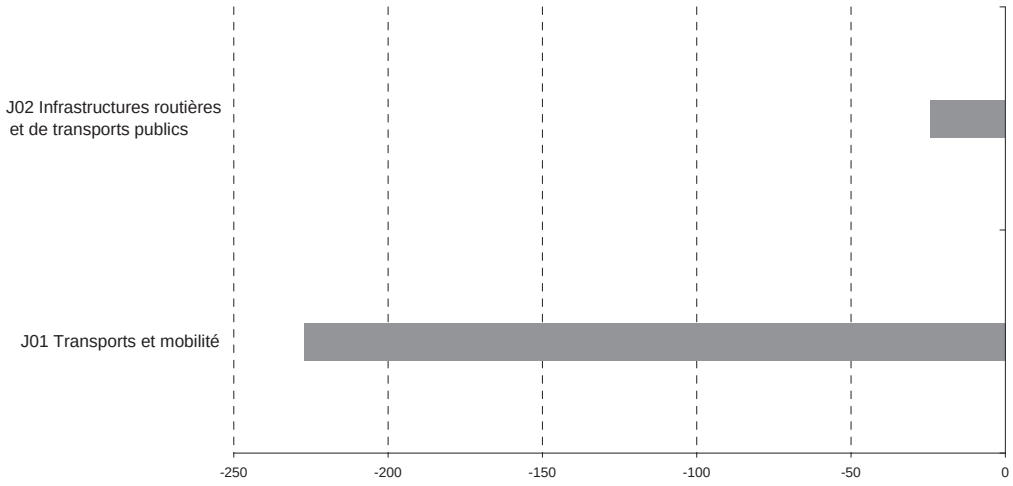

Charges et revenus en millions de francs par programme

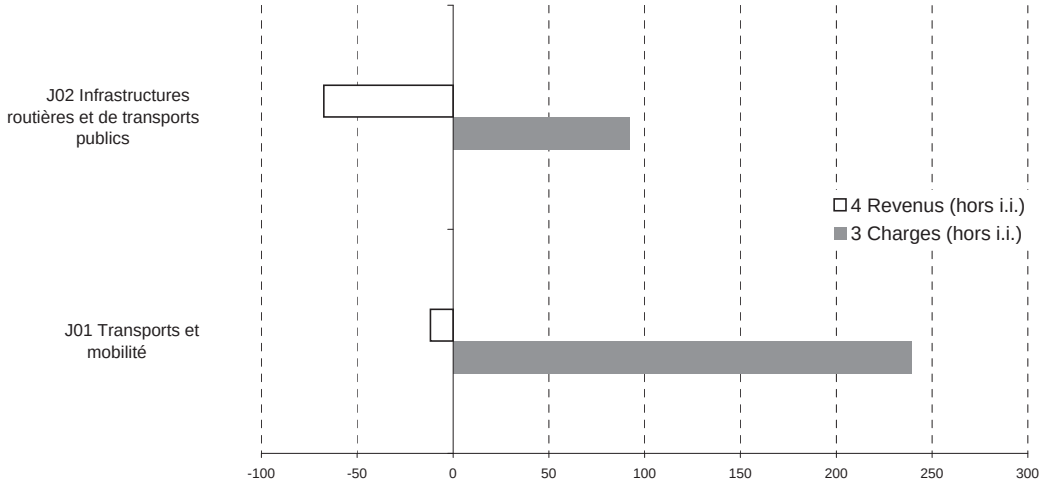

J Mobilité

Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficience, reposant sur quatre piliers: les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics, de construire et d'entretenir les infrastructures routières, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation fédérale et cantonale, tout en veillant à la sécurité des usagers et à protéger la population des nuisances sonores provoquées par la circulation motorisée.

Elle s'articule autour des objectifs suivants :

- Répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport;
- mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante;
- garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment des plus vulnérables;
- préserver l'environnement et les secteurs habités des nuisances;
- équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines.

Cette politique publique englobe les programmes et prestations suivants :

J01 Mobilité et transport (resp. DIM-DGM)
J01.01 Circulation routière et stationnement
J01.02 Transports publics
J02 Infrastructures routières et de transports publics (resp. DCTI-OGC)
J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

Projets prioritaires pour l'année 2011 :

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 6 mobilité), les objectifs n° 1, 2, 5, 6 et 7 de sa feuille de route ont été orientés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité, notamment sous l'égide du Projet d'agglomération. En termes de planification, l'année 2011 a été la première année de la mise en œuvre des planifications directrices (2011-2014) présentées en 2010: Plan directeur des transports collectifs et Plan directeur du stationnement. S'agissant de ce dernier, on peut mentionner qu'il a permis au Conseil d'Etat de se déterminer sur le projet de parking le plus adapté pour le centre-ville en vue de la piétonisation souhaitée par la Ville de Genève.

En outre, le Conseil d'Etat a adopté le plan d'actions relatif aux P+R qui fixe les différentes mesures à mettre en œuvre pour la période quadriennale. En 2011, ce sont ainsi 240 places supplémentaires qui ont pu voir le jour avec notamment l'inauguration du P+R du CERN et celui de Bernex. S'agissant du Plan directeur du réseau routier, il a été adopté par le Conseil d'Etat au mois de décembre en intégrant une simplification de la hiérarchie du réseau qui permettra de gagner en cohérence et en lisibilité. Il fixe également les différentes mesures à mener pour atteindre les objectifs d'amélioration du fonctionnement du réseau routier.

Par ailleurs, 217,9 millions de francs (+ 21,2 millions par rapport à 2010) ont été consacrés au fonctionnement du réseau de transports publics, dans une perspective de fort développement de l'offre. En outre, l'étude cantonale de la traversée routière du lac a été remise au Grand Conseil en mars 2011 et transmise à l'Office fédéral des routes. Ce dernier conduit sur cette base une étude d'opportunité visant à inscrire ce projet dans la planification fédérale. Enfin, en termes de réalisation, l'année 2011 a encore vu le démarrage des travaux du CEVA ainsi que la mise en service de la 3ème étape du TCMC au CERN et de la 1ère étape du TCOB au P+R de Bernex.

J01 Transports et mobilité

Département responsable : DIM

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**239'088'854**	**-255'412**	**-0.1%**	**239'344'266**	**219'691'830**
30 Charges de personnel	9'238'389	-47'817	-0.5%	9'286'206	7'875'098
31 Dépenses générales	7'789'112	-20'114	-0.3%	7'809'226	7'978'650
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	4'162'925	-1'841'666	-30.7%	6'004'591	6'884'629
35 Dédommagements à des tiers	7'498'749	-401'251	-5.1%	7'900'000	6'977'813
36 Subventions accordées	210'367'121	2'054'878	1.0%	208'312'243	189'951'321
39 Imputations internes	32'559	559	1.7%	32'000	24'318
REVENUS	**11'761'364**	**258'593**	**2.2%**	**11'502'771**	**47'138'982**
42 Revenus des biens	11'258'036	186'036	1.7%	11'072'000	45'884'036
43 Recettes diverses	298'623	15'182	5.4%	283'441	829'644
46 Subventions acquises	204'705	57'375	38.9%	147'330	425'302
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-227'327'490**	**514'005**	**-0.2%**	**-227'841'495**	**-172'552'847**
Coût des activités de support	*-3'055'833*	*994'914*	*-24.6%*	*-4'050'747*	*-3'991'075*
Coût des prestations de moyens	*-1'556'944*	*-161'435*	*11.6%*	*-1'395'509*	*-1'742'629*
COÛT COMPLET	***-231'940'268***	***1'347'483***	***-0.6%***	***-233'287'751***	***-178'286'552***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***76.75***	***1.70***	***2.27%***	***75.05***	***-***
ETP fixes	*65.05*	*-3.15*	*-4.62%*	*68.20*	-
ETP auxiliaires	*5.80*	*3.95*	*213.51%*	*1.85*	-
ETP agents spécialisés	*5.90*	*0.90*	*18.00%*	*5.00*	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficience, reposant sur 4 piliers: les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation fédérale et cantonale, ainsi que de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transport public.

Il s'articule autour des axes suivants :

- mettre des transports publics à disposition de la population;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'action, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et deux roues de manière à répondre aux besoins propres des divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de la mobilité (DGM), en partenariat avec les entreprises de transport public (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Société Nationale des Chemins de Fer français, Société des Mouettes Genevoises), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

J01 Transports et mobilité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

J01.01 Circulation routière et stationnement
J01.02 Transports publics

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 6 mobilité), les objectifs n° 1, 2, 6 et 7 de sa feuille de route sont orientés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de déplacement, notamment sous l'égide du projet d'agglomération. Dans ce cadre, le travail d'accompagnement des grands projets d'urbanisation a pu être entrepris, outre la conduite des réflexions visant à définir les nouvelles offres et infrastructures de transport devant impérativement accompagner le développement des nouveaux quartiers de Genève à l'échelle de l'agglomération. Ces réflexions devront être intégrées au Projet d'agglomération qui sera présenté en juin 2012 à la Confédération.

Ainsi, les études menées en 2011 sur les secteurs de Bernex, des Grands-Esserts et des Cherpines ont permis de préciser les besoins de développement des transports publics et des infrastructures routières à réaliser pour répondre à la demande en déplacement des futurs résidents de ces nouveaux quartiers. La mise au point du plan localisé de quartier de Mon-Idée - Communaux d'Ambilly (MICA) a permis de définir les mesures d'accompagnement au niveau de la circulation dans le secteur pour assurer son fonctionnement avec l'arrivée de cette nouvelle urbanisation. Enfin, les études préliminaires du trolleybus sur l'axe de Frontenex ont été finalisées.

Des efforts financiers significatifs ont été engagés puisque l'enveloppe budgétaire consacrée aux transports publics va progressivement passer de 196'605'326 F en 2010 à 249'971'613 F en 2014. Cinq postes ont été alloués en 2011 afin de renforcer la DGM aux endroits les plus critiques.

L'année 2011 a été la première année de la mise en œuvre des planifications directrices présentées en 2010. Ainsi, 217,9 millions de francs de subventions et de dédommagements (soit une hausse de 21,2 millions de francs par rapport aux comptes 2010) ont été consacrés au développement du réseau de transports publics. L'objectif d'offrir à la population genevoise une augmentation de 63.5% de places/km par rapport à 2002 (année de référence) sur le réseau des Transports publics genevois (TPG) a été dépassé. Le tram Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC) a été inauguré en mai 2011 et le tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) l'a été à la fin de l'année, entraînant la mise en place d'un nouveau concept d'exploitation du réseau de tramways.

De nouvelles rames ferroviaires modernes circulent désormais entre Coppet et Genève. Par ailleurs, des services supplémentaires sur la ligne de La Plaine ont été mis en place pour répondre à l'augmentation de la fréquentation. Dans le même temps, la convention "Léman 2030" signée avec le Canton de Vaud, l'Office fédéral des transports et les CFF a permis d'entreprendre les études de la quatrième voie ferroviaire de Lausanne-Renens, de la Gare de Genève-Cornavin et l'allongement des quais sur la ligne de La Plaine.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

Les études sur les grands projets d'infrastructures se sont poursuivies notamment sur le secteur de Genève-Sud en collaboration avec les communes concernées, pour définir l'organisation d'un système de transports répondant à l'évolution de la demande en déplacement et adapté aux différentes contraintes, notamment environnementales et paysagères de ce secteur. En ce qui concerne la mobilité douce, il convient de mentionner l'adoption du Plan directeur y relatif par le Conseil d'Etat, répondant en partie à l'initiative 144 adoptée par le peuple le 15 mai 2011. Une direction de projet regroupant les différents services de l'Etat de Genève traitant de cette thématique a pu être mise sur pied pour assurer la coordination et le suivi des actions inscrites dans le Plan directeur et proposer des projets concrets qui seront progressivement développés pour encourager ces modes de déplacement.

Les enquêtes aux frontières ont été à nouveau organisées comme cela avait été le cas en 2002 et 2005 en investiguant cette fois plus d'axes routiers (34 axes routiers enquêtés contre 23 en 2005). Cela a permis de mesurer le développement de la mobilité intercantonale et transfrontalière ainsi que d'évaluer, en particulier, l'impact du développement des transports collectifs opéré ces dernières années et qui se traduit par un usage accru de ce mode par les personnes résidant dans le canton de Vaud ou en France.

J01 Transports et mobilité (suite)

Explication des écarts par rapport au budget 2011

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont inférieures au budget (écart d'estimation de - 1 891 239 F).

35 - Dédommagement à des tiers :

Dédommagement versé aux CFF en fonction de l'offre définitive validée postérieurement au vote du budget de l'Etat de Genève (écart d'estimation).

36 - Subventions accordées :

Les indemnités tarifaires Unireso versées aux CFF ont été inférieures de 96 594 F au budget en raison de l'actualisation des montants générée par la non-augmentation des tarifs UNIRESO initialement prévue pour 2011 (écart d'estimation).

De même, la subvention versée aux TPG a été inférieure au budget de 1 333 251 F en raison d'indemnités tarifaires Unireso adaptées en fonction de la non-augmentation tarifaire, conformément au contrat de prestations 2011-2014 Unireso (écart d'estimation).

La subvention non monétaire octroyée aux TPG pour l'utilisation des infrastructures aériennes et au sol est supérieure de 4 022 797 F. Cette charge est calculée par le DCTI, notamment sur la base des actifs concernés et du taux d'intérêt appliqué (écart d'estimation).

La subvention versée à la Société des Mouettes Genevoises Navigation SA (SMGN) a été supérieure au budget de 189 474 F suite à une extension de l'offre demandée par la Commission des finances sur le contrat de prestations 2011-2014, adopté par le Grand Conseil en avril 2011 (écart d'estimation).

Les indemnités versées aux Transports publics nyonnais (TPN) ont été inférieures aux prévisions. L'offre 2011 a été présentée le 7 mars 2011 par les TPN, soit postérieurement au vote du budget (écart d'estimation de - 19'517 F).

Les indemnités versées à la Société Nationale des Chemins de Fer français (SNCF) pour les trains régionaux ont été inférieures au budget de 277 279 F. Le règlement global 2011 ayant été établi sur la base des prestations réellement accomplies, nous observons un écart d'estimation.

La subvention octroyée au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) au titre de participation au déficit des lignes de transports collectifs transfrontalières et aux frais de fonctionnement a été inférieure de 430 753 F, en raison d'une part du décalage de trois mois de la mise en service des lignes O et T, et d'autre part de l'effet favorable de l'évolution du taux de change euro-franc suisse (écart d'estimation).

42 - Revenus des biens :

Les revenus en provenance de la location des canalisations SL sont relativement stables entre 2010 et 2011 (+ 3%), mais restent inférieurs au budget , ce dernier n'ayant pu être adapté lors de son élaboration (écart d'estimation de - 193 460 F).

Les produits bruts des parcomètres, gérés par la Fondation des parkings, ont été supérieurs aux attentes (écart d'estimation de + 434'496 F).

46 - Subventions acquises :

En application du contrat de prestations, la SMGN a restitué le 75% de son bénéfice 2010 (écart d'estimation de + 50 738 F).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.2 : Le tracé des pistes cyclables a été revu en fonction des modifications imposées par les projets des tramways Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC) et Cornavin-Onex-Bernex (TCOB).

Indicateur 3.1 : Il y a eu un changement dans la méthode de calcul. Les nouveaux chiffres font référence aux quotas et non plus à la capacité totale des parkings. Il y a bien une augmentation en 2011, car 341 nouvelles places ont été mises en service. L'objectif 2011, fixé à 5290 places dans le contrat avec la Fondation des parkings, est donc respecté.

J01 Transports et mobilité (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer et améliorer le bon fonctionnement du réseau routier selon sa hiérarchie fonctionnelle en tenant compte des impératifs de sécurité						
1.1. Vitesse commerciale des transports publics en km/h (Référence 15.75 km/h en 2006)	Qualité	16.5 km/h	16.5 km/h	16 km/h		
1.2. Augmentation de la longueur des pistes cyclables sur routes cantonales (en km)	Efficience	17.6km	+20km	+ 5 km		
2. Augmenter l'offre de transports publics conformément aux dispositions légales						
2.1. Croissance des places/km réalisées (%)	Efficacité	63.5%	+63.5%	+55.6%		
3. Augmenter le nombre de places P+R à disposition sur le territoire genevois						
3.1. Nombre de places P+R	Efficacité	5290 places	6'194 places	5'710 places		

Commentaires

Indicateur 1.1.

Il s'agit de l'indicateur 3a du contrat de prestations 2007-2010 entre l'Etat et les TPG. Valeur de référence: 15.75 km/h en 2006.

Indicateur 1.2.

Valeur de référence 2008 : 173 km d'aménagements cyclables sur routes cantonales.

Indicateur 2.1.

L'année de référence pour les places/km est 2002.

Indicateur 3.1.

Valeurs cibles déterminées dans le plan stratégique de la Fondation des parkings - Base 2008 : 4'989 places - A l'horizon CEVA (2016), l'objectif est de disposer de 10'000 places.

J02 Infrastructures routières et de transports publics

Département responsable : DCTI

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**95'632'707**	**-6'514'391**	**-6.4%**	**102'147'098**	**99'028'272**
30 Charges de personnel	15'388'204	-1'183'855	-7.1%	16'572'059	15'232'649
31 Dépenses générales	15'163'654	-2'169'983	-12.5%	17'333'637	17'043'361
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	47'554'552	-1'966'363	-4.0%	49'520'915	46'947'234
35 Dédommagements à des tiers	13'681'611	-818'389	-5.6%	14'500'000	15'014'159
39 Imputations internes	3'844'686	-375'801	-8.9%	4'220'487	4'790'868
REVENUS	**71'901'109**	**18'938'112**	**35.8%**	**52'962'997**	**63'845'263**
42 Revenus des biens	16'073'580	4'020'120	33.4%	12'053'460	15'985'066
43 Recettes diverses	11'702'264	-574'697	-4.7%	12'276'961	13'416'119
45 Dédommagements de collectivités publiques	0	-8'040'000	-100.0%	8'040'000	8'079'045
46 Subventions acquises	39'699'655	24'154'350	155.4%	15'545'305	20'751'221
49 Imputations internes	4'425'610	-621'661	-12.3%	5'047'271	5'613'812
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-23'731'598**	**25'452'503**	**-51.7%**	**-49'184'101**	**-35'183'009**
Coût des activités de support	*-2'385'682*	*-60'536*	*2.6%*	*-2'325'146*	*-2'118'350*
Coût des prestations de moyens	*-4'666'188*	*-362'322*	*8.4%*	*-4'303'866*	*-5'003'069*
COÛT COMPLET	***-30'783'468***	***25'029'645***	***-44.8%***	***-55'813'113***	***-42'304'428***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***161.10***	***-7.51***	***-4.45%***	***168.61***	***-***
ETP fixes	*153.30*	*-0.55*	*-0.36%*	*153.85*	-
ETP agents spécialisés	*7.80*	*-6.96*	*-47.15%*	*14.76*	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et l'entretien des infrastructures routières destinées au trafic privé et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Ce programme contient les prestations suivantes :

J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

Le premier coup de pioche du CEVA, en novembre 2011, a marqué officiellement le début des travaux du "chantier du siècle", lequel, en raison des recours déposés devant le TF contre la décision positive du TAF, s'est limité aux seuls travaux préparatoires. Les contrats de génie civil sont signés et la plupart des consortiums d'entreprises ont été mobilisés pour un démarrage progressif des travaux dès fin 2011.

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Les travaux de la troisième étape du tramway Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC), direction CERN, ont été terminés selon le programme prévu, à l'instar de ceux du tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB).

Parallèlement au traitement par le Grand Conseil du rapport du Conseil d'Etat sur le résultat des études de la traversée du lac et du contournement est de Genève, la résolution demandant l'inscription de la traversée du lac à Genève dans l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales lors de sa première adaptation a été transmise à l'Assemblée fédérale sous forme d'initiative cantonale. Les études de l'Office fédéral des routes (OFROU), suivies par l'OGC et la DGM, se sont poursuivies en 2011, suite à l'arrêté fédéral sur la suppression des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales.

L'étude d'opportunité de l'OFROU, portant sur l'engorgement de l'autoroute actuelle de Genève, a conduit aux études approfondies de trois variantes : l'élargissement de l'autoroute, une variante par l'ouest et sud-ouest du canton et la traversée du lac et ses sous-variantes. Le Canton préconise que seule cette dernière, ainsi que le contournement Est de Genève, soient pris en considération. Les résultats desdites études sont attendus début 2012.

Enfin, les travaux de construction de la traversée de Vesenaz en tranchée couverte se poursuivent, selon le programme prévu.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

En complément des objectifs inscrits dans le programme de législature, l'Office du génie civil a poursuivi d'autres activités en 2011, dont notamment :

- Au chapitre des routes nationales, les études, en collaboration avec l'OFROU, de l'adaptation de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex ainsi que celles du complément de jonction de Lancy Sud, se sont poursuivies.
- Pour les routes cantonales, le renouvellement annuel des revêtements bitumineux de tronçons du réseau routier a été effectué comme prévu.
- Les travaux de gros entretien du viaduc et plateformes devant l'aérogare ainsi que du viaduc de l'avenue d'Aïre se sont poursuivis.

Au titre des études, celles portant sur la reconstruction d'une partie de la route de Drize, le réaménagement de la route de Suisse à travers Versoix et la nouvelle liaison route de Jussy - Chemin de Myrani, sont terminées et les requêtes en autorisation de construire déposées. Celle relative au déplacement de la route de Challex est engagée.

L'élaboration des projets d'assainissement du bruit routier s'est déroulée selon le programme prévu. Les décisions approuvées se sont concrétisées par le biais notamment de mesures de modération de la circulation, de la pose d'enrobés phono-absorbants ainsi que par l'installation d'éléments et de murs antibruit.

Enfin, dans le cadre des aménagements en faveur des cyclistes, des pistes bilatérales ont été réalisées le long de la route de Base, entre la route de Lully et le chemin des Mattines. Les travaux de construction d'une piste bidirectionnelle sur la route de Soral, entre les villages de Lully et Soral, ont été engagés. Par ailleurs, une série de projets et réalisations d'aménagements, d'une part, de pistes et bandes cyclables, ainsi que, d'autre part, de sécurité et de modération du trafic en faveurs des transports publics se sont poursuivis.

Justification des écarts des comptes par rapport au budget 2011

Les variations indiquées ci-dessous concernent des écarts d'estimation.

30 - charges de personnel / ETP :

Le disponible provient principalement de postes d'agents spécialisés prévus pour les projets du CEVA, du PAV et du projet d'agglomération dont le recrutement dépend de l'avancement de ces projets.

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Le disponible entre le budget et les comptes a plusieurs origines :

La diminution de l'entretien des routes qui s'explique par des projets autoroutiers qui n'ont pas démarrés, notamment la mise en place de la signalisation de chantiers dans le cadre de la réalisation des travaux du CEVA suite à l'effet suspensif lié aux recours. De plus, le projet de réfection des enrobés a été reporté en 2012 suite à l'augmentation importante des surfaces à réfectionner, ce qui a nécessité la validation des nouvelles dépenses et modalités d'exécution de la part de l'OFROU. A cela se rajoute les conditions météorologiques favorables en 2011 qui ont permis une économie des coûts relatifs à des interventions de déneigement. Ces diminutions ont permis de pallier en partie à l'augmentation des frais liés à la mise en service de la tranchée couverte de Meyrin.

Il y a eu moins de consommation de fondants chimiques (sel, calcium, etc.) pour le déneigement des routes et des sites tramways, au vu des conditions météorologiques relativement favorables en 2011, ce qui a engendré une diminution de la consommation de carburant ainsi qu'une diminution de l'entretien des véhicules.

L'écart s'explique également par des frais d'études moins importants que prévus notamment pour la traversée lacustre ainsi que pour d'autres études de projets routiers.

A cela se rajoute une diminution sur les achats d'outillage et de matériel due à la prise en compte d'une recommandation ICF et au reclassement de ces dépenses en investissement.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

L'écart concerne les amortissements qui dépendent des dépenses d'investissements et des dates de mises en service des actifs.

35 - Dédommagements à des tiers :

La participation à l'entretien des routes de la Ville de Genève a été inférieure à ce qui était inscrit au budget. Elle est basée sur les dépenses effectuées par la Ville pour l'entretien de son réseau routier et est compensée par la contribution aux frais de police supportés par le canton imputés sur le programme *H02 Sécurité publique*.

42 - Revenus des biens :

La hausse provient d'un revenu non monétaire de la location simple des infrastructures des TPG. La valeur nette des actifs qui sert de base de calcul a considérablement augmenté suite à la mise en service de nouveaux tronçons du tram en 2011.

43 - Recettes diverses :

La diminution des recettes diverses est directement en lien avec la diminution des travaux de mise en place de la signalisation de chantier (CEVA) et d'autres travaux d'entretien de l'autoroute effectués par le service de l'exploitation des routes nationales et remboursés par la Confédération. Cette diminution est en partie compensée par d'autres recettes plus importantes que prévues concernant les droits de fouilles et les remboursements des accidents.

45 - Dédommagements de collectivités publiques :

Suite à la prise en compte d'une recommandation ICF demandant que les droits d'entrée sur les carburants (impôt sur les huiles minérales) soient classés dans la nature 46, puisqu'il s'agit d'une subvention acquise en vue d'une affectation déterminée, rien n'a été comptabilisé sur cette rubrique.

46 - Subventions acquises :

La hausse importante s'explique essentiellement par :

- le reclassement des droits d'entrée sur les carburants (impôt sur les huiles minérales) en provenance de la nature 45 (+7.5 millions F),

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

- la prise en compte d'une recommandation de l'ICF, concernant des exercices antérieurs, reclassant en fonctionnement des charges qui avaient été comptabilisées en investissement (+9.8 millions F),
- la révision à la hausse des estimations de la Confédération de la quote-part des cantons (RPLP) (+3.9 millions F),
- les produits différés des subventions reçues qui dépendent des recettes d'investissements et de la mise en service des actifs sous-jacents ont été plus importants que prévus (+3.0 millions F).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.2 : l'indicateur n'est pas pertinent dans la mesure où seuls quelques travaux préparatoires ont pu débuter avant fin 2011, suite aux effets suspensifs demandés au TF par les recourants contre le jugement du TAF, effets suspensifs qui n'ont été levés qu'à fin septembre 2011, à l'exception de celui concernant le tunnel de Champel.

Indicateur 2.1 : L'objectif fixé à 80% n'a pas été atteint en raison des nombreux problèmes rencontrés dus notamment aux acquisitions de terrains (env. -3.2 millions F), aux oppositions et recours déposés dans le cadre des autorisations de construire ou des enquêtes publiques (env. -3.0 millions F) ainsi qu'à diverses autres causes dont des projets repoussés en 2012, des processus d'adjudication d'études ou de travaux retardés ou ralentis pour diverses raisons, des projets annulés, des subventions non-facturées, etc (env. -10.8 millions F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics) approuvés par le CE						
1.1 Pour chaque projet: Ecart en % entre le coût initialement budgété et le coût final prévisionnel (sans effet conjoncturel)	Efficacité	-2%	+/- 10%	-	+/-10%	2014
1.2 Liaison ferroviaire CEVA	Efficacité	-79%	+/- 10%		+/-10%	2014
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Taux de chaussées et d'ouvrages d'art entretenus (dépenses / budget en %)	Efficacité	68%	80%		80%	2014

Commentaires

K Santé

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)

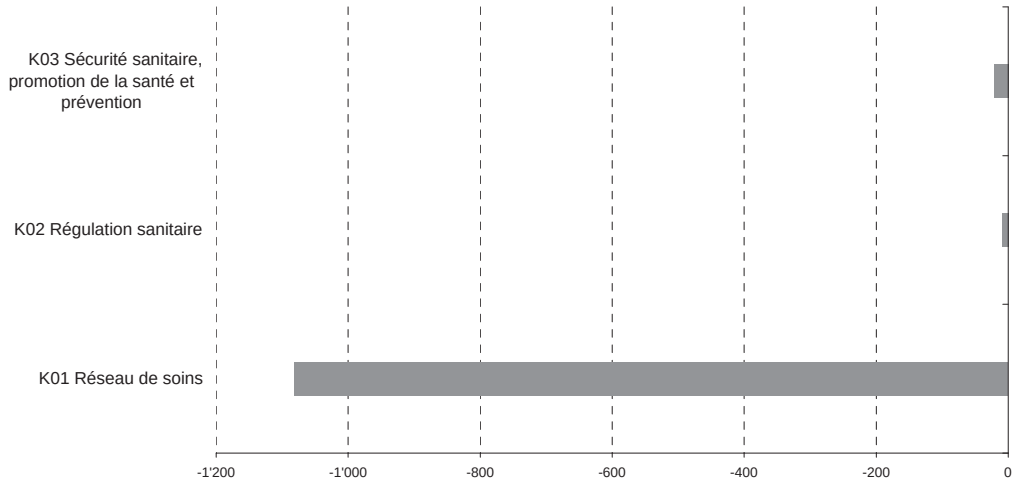

Charges et revenus en millions de francs par programme

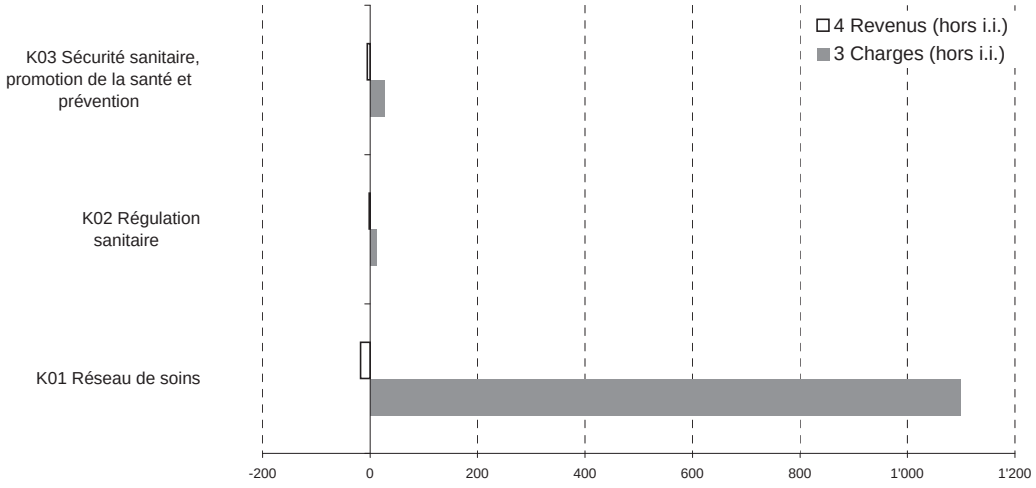

K Santé

Synthèse des politiques publiques

L'exigence de qualité doit présider à toutes les actions de l'Etat, et tout particulièrement dans le domaine de la santé. Elle est la clé ouvrant la porte sur de meilleures prestations, un taux de satisfaction plus élevé et une utilisation optimale des deniers publics.

Le Conseil d'Etat a poursuivi en 2011 ses efforts visant à placer les patients au cœur du dispositif du réseau de soins en leur apportant des solutions adaptées à leurs besoins tout au long de leur parcours de vie. Le rapport du Comité de pilotage, adopté en juin par le Conseil d'Etat, a permis de préciser les modalités de déploiement du dispositif d'accès aux soins qui constitue la pièce maitresse de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile.

Cette volonté de renforcer la qualité des prestations tout en améliorant la maitrise des coûts s'est également illustrée au travers du rapport de planification sanitaire 2012-2015 (pré-hospitalière, ambulatoire, hospitalière et médico-sociale). Ce rapport, adopté en mai par le Conseil d'Etat, décrit l'évolution des besoins en soins et met l'accent sur la poursuite de la politique de maintien à domicile et la recherche de l'efficience du réseau de soins.

Ce travail de planification a permis de dessiner les grandes orientations des nouveaux contrats de prestations 2012-2015 des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), des cliniques de Joli-Mont/Montana ainsi que des institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs préparé, au moyen d'un projet de loi (PL 10832) adopté en septembre par le Grand Conseil, l'entrée en vigueur en janvier 2012 du nouveau régime de financement hospitalier. La liste des établissements admis à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins a ainsi pu être intégralement revue (adoption d'une nouvelle liste hospitalière) par le Conseil d'Etat qui s'est assuré de l'adéquation entre la demande de soins de la population, l'offre de soins et les moyens (subventions, postes, lits, journées d'hospitalisation, etc.).

Cette exigence de qualité de la prise en charge médicale s'est également illustrée au travers de la poursuite du déploiement d'e-toile ou dans le cadre de la finalisation du programme cantonal de développement des soins palliatifs. Quant à la promotion de la santé et la prévention des maladies, un constat s'impose: pour être efficace, une politique de prévention doit être menée sur le long terme. C'est la raison pour laquelle le nouveau *plan cantonal de promotion de la santé et de prévention des maladies 2011-2015* poursuit les actions dans les trois axes prioritaires retenus en 2007 mais élargit les objectifs en tenant compte des besoins des personnes âgées. Ce plan renouvelé a été adopté à l'unanimité de la commission de la santé en septembre 2011.

K01 Réseau de soins

Département responsable : DARES

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**1'098'469'750**	**-15'044'345**	**-1.4%**	**1'113'514'095**	**1'075'355'037**
30 Charges de personnel	873'767	-159'507	-15.4%	1'033'274	819'164
31 Dépenses générales	789'805	-170'167	-17.7%	959'972	499'386
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	31'003'725	10'583'411	51.8%	20'420'314	27'422'135
35 Dédommagements à des tiers	932'295	-146'705	-13.6%	1'079'000	-
36 Subventions accordées	1'064'870'159	-25'151'376	-2.3%	1'090'021'535	1'046'614'352
REVENUS	**17'412'149**	**16'076'439**	**1'203.6%**	**1'335'710**	**2'087'179**
42 Revenus des biens	15'646'352	15'646'352	-	-	-
43 Recettes diverses	1'765'797	430'087	32.2%	1'335'710	2'087'179
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-1'081'057'601**	**31'120'784**	**-2.8%**	**-1'112'178'385**	**-1'073'267'858**
Coût des activités de support	*-2'151'408*	*-62'118*	*3.0%*	*-2'089'290*	*-2'370'407*
Coût des prestations de moyens	*-333'132*	*-44'364*	*15.4%*	*-288'768*	*-279'642*
COÛT COMPLET	***-1'083'542'141***	***31'014'302***	***-2.8%***	***-1'114'556'443***	***-1'075'917'907***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***5.57***	***-0.86***	***-13.37%***	***6.43***	***-***
ETP fixes	*5.47*	*-0.52*	*-8.68%*	*5.99*	*-*
ETP auxiliaires	*-*	*-0.30*	*-100.00%*	*0.30*	*-*
ETP agents spécialisés	*0.11*	*-0.02*	*-15.38%*	*0.13*	*-*

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficience des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

a) garantit l'égalité d'accès aux soins;
b) favorise l'aide aux proches;
c) assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève, la Fondation des services d'aide et de soins à domicile, les cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana, les foyers de jour ainsi que par le Service du réseau de soins (Direction générale de la santé).

Ce programme contient les prestations suivantes :

K01.01 Prestations hospitalières de soins, publics ou privés
K01.02 Formation hospitalière et de recherche clinique
K01.03 Prestations hospitalières d'intérêt général
K01.04 Maintien, aide et soins à domicile
K01.05 Accès aux soins

K01 Réseau de soins (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation des projets prioritaires:

Contrats de prestations 2012-2015:

Le Conseil d'Etat a adopté, en août 2011, le projet de loi 10862 accordant des indemnités et des aides financières annuelles de fonctionnement à des institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile pour les années 2012 à 2015. Le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) a également signé les nouveaux contrats de prestations 2012-2015 avec les Hôpitaux universitaires de Genève (PL 10865) et les cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana (PL 10860). Ces contrats s'inscrivent dans le cadre de la planification sanitaire quadriennale établie par le Conseil d'Etat et répondent au nouveau contexte législatif relatif au financement hospitalier. Ils bénéficient par ailleurs de l'expérience des contrats de prestations 2008-2011 quant à la définition des prestations et des objectifs qui font apparaitre, d'une manière générale, une adéquation entre les prestations fournies et les objectifs fixés en 2008. Ces objectifs avaient notamment trait, en ce qui concerne les HUG, à la maîtrise des durées moyennes de séjour, à l'accompagnement du virage ambulatoire et à la rapidité des prises en charge (indicateurs 1.1 à 1.6 et 3.1. à 3.3).

Dispositif d'accès aux soins et Commission de coordination

Le Conseil d'Etat a adopté, en juin 2011, le rapport du Comité de pilotage (COPIL) du réseau de soins. Celui-ci avait été mandaté par le DARES pour préciser les modalités de déploiement progressif du dispositif d'accès aux soins (suite au retrait du projet de loi 10611 - cf. indicateur 6.1) qui constitue la pièce maîtresse de la Loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile. En orientant les personnes, en fonction de leurs besoins, vers les bonnes structures tout au long de leur trajectoire de vie, il doit permettre de réaliser des gains d'efficience. La Commission de coordination, chargée de mettre en œuvre les propositions du COPIL, a été nommée par le Conseil d'Etat le 14 décembre 2011 et pourra débuter ses travaux en 2012.

Soutien aux proches aidants

Le 13 octobre 2011, le département a inauguré l'Unité d'Accueil Temporaire de Répit (UATR) de Villereuse qui propose 29 lits et dont la gestion a été attribuée à la Fondation d'aide et de soins à domicile (FSASD). Cette ouverture porte à 52 le nombre de lits d'UATR. Par ailleurs, suite à la motion 1866 du 26 janvier 2009 "pour des mesures concrètes en faveur des proches aidants de personnes âgées ou en situation de handicap", le DARES a proposé la création d'une Commission consultative chargée de l'appuyer dans ses travaux en faveur des proches aidants.

Sur la base des travaux préparatoires réalisés par les professionnels du domaine, le DARES a également finalisé le programme cantonal de développement des soins palliatifs destiné à soulager la souffrance, les symptômes et d'assurer le confort et la qualité de vie des malades en fin de vie et de leurs proches.

Déploiement de la phase pilote d'e-toile

Le projet e-toile a poursuivi en 2011 le déploiement de sa phase pilote financée par La Poste sous l'égide d'un groupe d'accompagnement réunissant les partenaires du réseau de soins. Plusieurs partenaires ont achevé l'intégration d'e-toile dans leur système (Hôpitaux universitaires de Genève, Coopérative professionnelle de pharmaciens suisses (OFAC), Groupe médical d'Onex) facilitant ainsi grandement l'utilisation de ce dossier médical réparti partagé.

Justification des écarts

Rubrique 30: L'écart constaté de 159'507 F sur les charges de personnel est lié au turnover annuel et doit être mis en relation avec l'écart sur les postes de -0,86 ETP. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 31: Concernant l'écart de 170'167 F sur les dépenses générales, celui-ci est engendré principalement par un moindre recours aux honoraires et prestations de tiers (-139'972 F). Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 33: Le dépassement de crédit de 10'583'411 F sur la rubrique 33 découle de charges d'amortissement supplémentaires sur les subventions d'investissement accordées aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Ce type de dépense ne justifie pas le dépôt d'une demande de dépassement de crédit.

Rubrique 35: L'écart de 146'705 F concernant les dédommagements à des tiers découle de subventions accordées aux communes pour l'hébergement des centres de maintien à domicile (-146'705 F) moins élevées que prévu. Il s'agit d'un écart d'estimation.

K01 Réseau de soins (suite)

Rubrique 36: Concernant les subventions accordées, l'écart de 25'151'376 F découle principalement des éléments suivants :

- de la comptabilisation de la part de subvention 2011 non dépensée à restituer à l'échéance du contrat concernant la FSASD (-6'163'867 F), les HUG (-5'900'339 F) et des cliniques de Joli-Mont et Montana (-2'052'393 F)

- de l'ouverture différée de 6 mois de l'UATR de Villeureuse par la FSASD (-304'701 F sur l'indemnité monétaire et -195'895 F sur l'indemnité non monétaire);

- de l'abandon du projet PASS et par conséquent de son financement (-1'400'000 F);

- du nombre moins élevé que prévu de nouvelles subventions à des nouveaux intervenants en matière d'aide à domicile (-8'360'697 F),

- d'un subventionnement inférieur des unités d'accueil temporaire et de répit (-745'113 F) compte tenu de l'ouverture en cours d'année de la structure de Villereuse.

Il convient enfin de relever un dépassement de la subvention non-monétaire liée à la location financement des bâtiments et terrains des HUG (+3'067'441 F) et un non-dépensé du même ordre de la subvention non-monétaire liée aux intérêts de la dette des HUG (-3'073'945 F). Le dépassement est lié à la rectification demandée par l'Inspection cantonale des finances (ICF) d'une erreur relative à un exercice antérieur.

Rubrique 42: L'écart de 15'646'352 F sur les revenus des biens découle principalement de 2 corrections d'erreurs sur exercices antérieurs demandées par l'ICF. La première concerne une correction de date de mise en service d'une immobilisation des HUG (5'194'107 F) alors que l'autre concerne l'activation des terrains de la clinique de Montana (10'452'417 F).

Rubrique 43: L'écart de 430'087 F sur les recettes diverses est principalement dû à la restitution de la réserve quadriennale des cliniques de Joli-Mont et Montana antérieure au contrat de prestations 2008-2011.

Justification des écarts (mesure des indicateurs):

indicateur 1.3: Non atteint en raison de l'augmentation des entrées aux urgences et des efforts mis sur les urgences 1 et 2.

Indicateur 1.4: l'ouverture de toutes les salles jusqu'à 18h00 devrait permettre d'atteindre l'objectif en 2012.

Indicateur 1.5: Ecart lié à des interventions complexes.

Indicateur 1.6: Ecart lié à l'augmentation d'activité.

Indicateur 2.1: Valeur 2011 pas encore connue à ce jour (en cours de calcul pour intégration des MIG).

Indicateur 5.1: Dates de clôture de cet indicateur 31 mai et 31 octobre. Interprétation problématique. La cible initiale ne tient pas compte des raisons indépendantes des besoins en soins (situation sociale, déséquilibre psychique, etc.) qui peuvent conduire à une institutionnalisation pleinement justifiée en EMS en raison d'un placement à domicile ou en milieu hospitalier inadéquat ou impossible. La cible et l'indicateur seront revus pour le budget 2013.

Indicateur 5.4: Villeureuse a ouvert mi-septembre (4 mois).

Indicateur 5.5: Indicateur abandonné (donnée indisponible à ce jour).

indicateur 6.1: Projet de loi de financement retiré en juin 2011.

Indicateurs 7.1 et 7.2: indicateurs abandonnés car lié au PASS.

K01 Réseau de soins (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la couverture du besoin de la population						
1.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	93.20%	93.5%			
1.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	72.40%	70.8%			
1.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	70%	72.2%			
1.4 Délai d'attente PTH	Qualité	13	<=10 semaines			
1.5 Délai d'attente sénologie	Qualité	4.4	2 à 3.5 semaines			
1.6 Délai d'attente ORL cancer	Qualité	3	<=2 semaines			
2. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire						
2.1 Taux de couverture de l'activité ambulatoire	Efficience	N/A	80%			
3. Diminuer la durée moyenne de séjour						
3.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	6.3	<=7.27			
3.2 Durée moyenne de séjour (OFS) - hospitalisation de soins aigus psychiatriques	Efficience	22.8	<=27.57			
3.3 Durée moyenne de séjour (OFS) - hospitalisation de réadaptation générale	Efficience	24.1	<=36.41			
4. Améliorer la recherche médicale universitaire						
4.1 Nombre de brevets déposés	Efficacité	8	5			
4.2 Nombre de brevets avec commercialisation	Efficacité	2	4			
4.3 Nombre d'articles publiés dans des revues à politique éditoriale	Efficacité	1'440	1'296			
5. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
5.1 Pourcentage de personnes âgées admises en EMS avec un profil de dépendance <= classe Plaisir 4 (faible)	Efficacité	13%	max. 5%			
5.2 Pourcentage de personnes âgées clientes de la FSASD avec des difficultés liées au vieillissement	Efficacité	31.4%	44%	31.7%		
5.3 Pourcentage de personnes âgées clientes de la FSASD avec des problèmes de santé	Efficacité	44.3%	35%	43.8%		
5.4 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	75.3%	80%	80%		
5.5 Nombre d'hospitalisations inappropriées évitées par un séjour en unité d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficience	N/A	15%			
6. Mettre en place le Programme d'accès aux soins (PASS)						
6.1 Ouverture du dispositif au public et aux professionnels du réseau de soins	Efficacité	N/A	3 mois après le vote du projet de loi concerna nt le financem ent du PASS			

K01 Réseau de soins (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
7. Répondre aux besoins d'information et d'orientation des personnes âgées à risques						
7.1 Taux de personnes âgées à risques clientes de la FSASD bénéficiant d'une évaluation de leur degré de dépendance et d'une orientation dans le réseau de soins	Efficacité	N/A	40%			
7.2 Taux de personnes âgées hospitalisées au Département de réhabilitation et de gériatrie des HUG bénéficiant d'une évaluation de leur degré de dépendance et d'une orientation dans le réseau de soins	Efficacité	N/A	50%			

Commentaires

Indicateur 1.1 et 1.2: Un différentiel < 3% est acceptable.

Indicateur 1.4: PTH = prothèses totales de hanches

Indicateurs 1.4, 1.5 et 1.6: le délai d'attente correspond au délai entre la 1ère consultation aux HUG et l'intervention.

Indicateur 5.2: but est de restreindre cette catégorie (< 44%).

Indicateur 5.3: but est d'augmenter la population cible des personnâges âgées avec problèmes de santé (>35%).

K02 Régulation sanitaire

Département responsable : DARES

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**10'842'846**	**-1'691'829**	**-13.5%**	**12'534'675**	**12'408'118**
30 Charges de personnel	3'970'433	-250'484	-5.9%	4'220'917	4'088'163
31 Dépenses générales	584'456	-151'860	-20.6%	736'316	755'307
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	341'346	-73'668	-17.8%	415'014	263'632
35 Dédommagements à des tiers	5'186'648	-1'113'352	-17.7%	6'300'000	-
36 Subventions accordées	759'963	-102'465	-11.9%	862'428	7'249'264
39 Imputations internes	-	-	-	-	51'752
REVENUS	**1'522'734**	**782'333**	**105.7%**	**740'401**	**860'311**
41 Patentes et concessions	4'438	-562	-11.2%	5'000	3'875
42 Revenus des biens	610	610	-	-	1'748
43 Recettes diverses	1'517'686	782'285	106.4%	735'401	854'689
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-9'320'112**	**2'474'162**	**-21.0%**	**-11'794'274**	**-11'547'807**
Coût des activités de support	*-645'615*	*392'446*	*-37.8%*	*-1'038'061*	*-421'212*
Coût des prestations de moyens	*-691'642*	*-10'410*	*1.5%*	*-681'232*	*-974'742*
COÛT COMPLET	***-10'657'368***	***2'856'199***	***-21.1%***	***-13'513'567***	***-12'943'761***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***24.84***	***-1.33***	***-5.08%***	***26.17***	***-***
ETP fixes	*22.03*	*-2.36*	*-9.68%*	*24.39*	-
ETP auxiliaires	*2.55*	*1.11*	*77.08%*	*1.44*	-
ETP agents spécialisés	*0.27*	*-0.07*	*-20.59%*	*0.34*	-

Descriptif du programme

Une planification sanitaire cohérente et régionale

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la planification sanitaire sont les suivants:

1. Maintenir la qualité des prestations ;
2. Améliorer la maîtrise des coûts d'exploitation des institutions ;
3. Garantir l'accès à des soins de qualité pour toutes et tous.

En vue de l'introduction du nouveau financement hospitalier en 2012 et afin de répondre de manière adéquate aux besoins de soins de la population, le canton est en train d'établir sa nouvelle planification hospitalière, qui devra tenir compte des flux de patients et du libre choix des hôpitaux au-delà des frontières du canton de résidence.

Cette nouvelle planification, pour être efficace et cohérente, devra s'inscrire dans le cadre d'une vision régionale et transfrontalière, et d'une coopération étroite avec les diverses institutions concernées. A ce titre, le DARES s'est doté d'une commission consultative en matière de planification hospitalière à laquelle participent les principaux partenaires cantonaux et extra-cantonaux actifs dans le domaine de la santé.

En 2010, la Direction générale de la santé (DGS), en collaboration avec la Direction des établissements médico-sociaux et la Direction générale du réseau de soins, a finalisé un rapport sur les besoins en établissements médico-sociaux. Cette évaluation sera complétée, en 2011, par une analyse des besoins en structures intermédiaires ainsi que par une actualisation de l'évaluation des besoins en soins à domicile. Ce rapport s'inscrit dans un processus itératif dénommé "planification roulante". Il est partie intégrante de la planification sanitaire.

Dans le domaine ambulatoire, le DARES a mis sur pied une commission consultative chargée de se prononcer sur

l'octroi des autorisations d'exercer à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Ce dispositif de régulation, qui assouplit le principe de la liste d'attente, permet d'assurer une gestion raisonnée de la démographie médicale en tenant compte des besoins et spécificités genevois. Par ailleurs il ne sera désormais plus possible de contourner la régulation de l'offre médicale par l'intermédiaire des services ambulatoires des hôpitaux grâce à l'application de la clause du besoin à l'ensemble des domaines ambulatoires des institutions et des hôpitaux. L'accroissement des coûts des prestations ambulatoires en hôpital pourra ainsi également être freiné.

Pratiques professionnelles

En matière de pratiques professionnelles, le département veillera à réduire les délais de traitement des autorisations et poursuivra l'exécution des contrôles afin de maintenir la qualité des soins. Il mènera des inspections auprès des institutions de santé (EMS, cliniques, etc.) et des professionnels.

Protection des droits des patients

Quant à la commission de surveillance, elle poursuivra, en 2011, sa mission de protection des droits des patients. Ses efforts porteront notamment sur la durée des procédures dont elle est saisie. En matière psychiatrique, il lui incombera de continuer à rendre ses décisions dans un délai de trois jours au maximum. Sur le plan disciplinaire, elle s'est fixée pour objectif d'optimiser le délai de traitement des plaintes et dénonciations par le bureau, qui devra statuer sur l'ouverture on non d'une procédure administrative dans un délai de deux mois au maximum.

Ce programme contient les prestations suivantes :

K02.01	Planification sanitaire
K02.02	Pratiques professionnelles
K02.03	Protection des droits des patients

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation des projets prioritaires

Rapport de planification médico-sociale et sanitaire 2012-2015

Adopté par le Conseil d'Etat en mai 2011, ce rapport décrit l'évolution des besoins en soins et dessine les orientations de politique publique pour la période 2012-2015 en mettant l'accent sur la poursuite de la politique de maintien à domicile et la recherche de l'efficience du réseau de soins. Il présente le cadre général permettant le financement des différentes structures, le renouvellement des contrats de prestations, et intègre les éléments principaux de la révision de la LAMal relative au financement hospitalier. Il comprend la planification médico-sociale, la planification hospitalière, la planification des structures de maintien à domicile, la planification ambulatoire ainsi que la planification préhospitalière.

Adoption de la nouvelle liste hospitalière cantonale

En vue de préparer l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2012, du nouveau régime de financement hospitalier, le Conseil d'Etat a déposé au Grand Conseil un projet de loi (PL 10832) modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie. Suite à son adoption le 23 septembre 2011, le Conseil d'Etat a revu intégralement la liste des établissements admis à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins et a adopté, le 23 novembre 2011, sa nouvelle liste hospitalière cantonale.

Suivi des prestations de santé

Le DARES a continué à publier le "Suivi trimestriel des prestations de santé à Genève". Cet outil a notamment montré que l'augmentation de 3,2% de la prime moyenne adulte pour 2011 n'était pas justifiée: pour rappel, l'augmentation des dépenses des assurés genevois à fin septembre 2011 n'était que de 1,4%. Il a également permis d'analyser les

K02 Régulation sanitaire (suite)

conséquences de la levée de la clause du besoin par la Confédération pour les médecins de premiers de recours.

Pratiques professionnelles et administration en ligne

La finalisation en 2011 du déploiement, au sein de la direction générale de la santé, de l'application informatique de saisie (ACSANT) des données relatives aux délivrances d'autorisations de pratiquer une profession de la santé et aux attestations d'inscription au registre de pratiques complémentaires permettra une fiabilisation des données dès 2012.

Surveillance des institutions de santé

Le service du médecin cantonal a redéfini en 2011 les modalités des inspections dans les établissements médico-sociaux afin d'optimiser en 2012 leur surveillance. L'Ordonnance fédérale sur les dispositifs médicaux, modifiée le 24 mars 2010, donne par ailleurs aux cantons depuis le 1er juillet 2011 le droit d'inspecter les cabinets médicaux. Huit cabinets ont été inspectés après analyse du retour d'un questionnaire d'auto-déclaration envoyé par le service du médecin cantonal (cf. indicateur 4.3).

Justification des écarts:

Rubrique 30: L'écart constaté de 250'484 F sur les charges de personnel est lié au turnover annuel et doit être mis en relation avec l'écart sur les postes de -1,33 ETP. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 31: Concernant l'écart de 151'860 F sur les dépenses générales, celui-ci est engendré principalement par un moindre recours aux honoraires et prestations de tiers (-123'788 F). Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 35: L'écart de 1'113'352 F sur les dédommagements à des tiers est dû au fait que le montant des factures reçues en 2011 pour des hospitalisations de résidents genevois dans des hôpitaux hors canton a été moins élevé que prévu. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 36: L'écart de 102'465 F sur les subventions accordées est constitué principalement par les éléments suivants :

- Programme latin de dons d'organes (-29'400 F);
- Académie de chiropratique (-10'000 F)
- Observatoire de la santé (-12'507 F)
- Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (-50'503 F).

Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 43: L'écart sur les recettes diverses de 782'285 F est dû principalement à une augmentation des émoluments de droits de pratique perçus (165'787 F), à l'utilisation de la provision pour hospitalisations hors canton constituée à fin 2010 (345'841 F) et la restitution des résultats antérieurs aux contrats de prestations de la Fondation pour la prévention du cancer du sein (35'000 F) et de l'association Première ligne (128'735.90 F). Il s'agit d'un écart d'estimation.

Justification des écarts (mesure des indicateurs):

Indicateur 2.1: Indicateur abandonné (mal ciblé).

Indicateurs 3.1 et 3.2: Délai de 7 jours dépassé en raison essentiellement des ressources mises à disposition de l'évolution de la solution information (Acsant), laquelle permettra une meilleur gestion dès 2012.

Indicateur 4.1: Redéfinition des modalités de surveillance des EMS (nouveau concept) en 2011. Déploiement permettra des amélioration en 2012.

K02 Régulation sanitaire (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors-canton	Qualité	95.92%	95%	90%		
2. Elaborer une planification sanitaire cohérente du bassin régional						
2.1 Pourcentage des indemnités dotées d'un plan stratégique en ligne avec leur contrat de prestations	Efficacité	N/A	100%			
3. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé						
3.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 7 jours	Qualité	83%	100%	100%		
3.2 Taux d'autorisations d'exploiter délivrées dans les 14 jours	Qualité	70%	100%	100%		
4. Optimiser la surveillance des institutions de santé						
4.1 Taux de visites d'EMS par an	Efficacité	70%	100%			
4.2 Taux de corrections des anomalies dans l'année après la visite d'EMS	Efficacité	80%	80%			
4.3 Taux de visites d'autres institutions de santé (cliniques, cabinets, etc.) y compris les institutions hors liste hospitalière	Efficacité	43%	20%			
5. Respecter le délai légal pour rendre les décisions PLAFA dans le cadre des admissions non volontaires						
5.1 Pourcentage de décisions prises en matière PLAFA lors des admissions non volontaires dans un délai ≤ 3 jours ouvrables	Efficacité	99.95%	100%			
6. Optimiser le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par le bureau						
6.1 Délai maximal pour décision d'ouverture ou non par le bureau dès le dépôt d'une plainte ou d'une dénonciation	Qualité	98.94%	<= 2 mois			

Commentaires

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DARES

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**26'849'493**	**-2'231'318**	**-7.7%**	**29'080'811**	**27'610'666**
30 Charges de personnel	12'056'734	-402'193	-3.2%	12'458'927	12'368'619
31 Dépenses générales	1'931'790	-1'544'854	-44.4%	3'476'644	2'114'170
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	524'727	138'926	36.0%	385'801	665'609
35 Dédommagements à des tiers	68'876	-22'124	-24.3%	91'000	68'622
36 Subventions accordées	12'130'543	-392'670	-3.1%	12'523'213	12'317'797
39 Imputations internes	136'824	-8'402	-5.8%	145'226	75'850
REVENUS	**5'015'808**	**-858'425**	**-14.6%**	**5'874'233**	**5'425'536**
41 Patentes et concessions	3'255	-945	-22.5%	4'200	6'994
42 Revenus des biens	5'196	2'196	73.2%	3'000	5'080
43 Recettes diverses	2'864'341	-728'592	-20.3%	3'592'933	3'244'186
46 Subventions acquises	2'143'015	-131'085	-5.8%	2'274'100	2'111'748
49 Imputations internes	-	-	-	-	57'528
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-21'833'686**	**1'372'892**	**-5.9%**	**-23'206'578**	**-22'185'130**
Coût des activités de support	*-933'705*	*525'915*	*-36.0%*	*-1'459'620*	*-1'255'034*
Coût des prestations de moyens	*-2'723'807*	*-38'801*	*1.4%*	*-2'685'006*	*-3'192'578*
COÛT COMPLET	***-25'491'197***	***1'860'006***	***-6.8%***	***-27'351'203***	***-26'632'742***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***83.03***	***-6.01***	***-6.75%***	***89.04***	***-***
ETP fixes	*79.15*	*-2.31*	*-2.84%*	*81.46*	-
ETP auxiliaires	*3.46*	*-3.59*	*-50.92%*	*7.05*	-
ETP agents spécialisés	*0.43*	*-0.10*	*-18.87%*	*0.53*	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficientes et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du médecin cantonal, le Service du pharmacien cantonal et le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ce programme contient les prestations suivantes :

K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
K03.02 Sécurité sanitaire
K03.03 Protection des animaux
K03.04 Aide sanitaire d'urgence

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation des projets prioritaires:

Promotion de la santé: renouvellement du plan cantonal

Le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention a fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat sur sa première période de mise en œuvre de 2007 à 2010 . Le Grand Conseil en a pris acte en février 2011. La planification 2011-2015 du plan cantonal poursuit les orientations précédemment retenues (promouvoir une alimentation saine, prévenir la dépression, retarder la 1ère consommation d'alcool - cf. indicateurs 3.1 à 4.1) mais élargit les objectifs en tenant compte des besoins des personnes âgées. Elle a fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, déposé le 8 juin 2011 et accepté à l'unanimité de la commission de la santé.

Maladies transmissibles et flambées épidémiques

L'année 2011 a vu la plus importante épidémie de rougeole dans le canton de Genève depuis 1999, date à laquelle la déclaration de cette maladie est devenue obligatoire (cf. indicateur 1.1). Plus de 300 cas ont été annoncés à Genève alors que 161 cas avaient été annoncés pendant les 8 années précédentes. 12% des patients ont été hospitalisés ou ont présenté des complications. Tous les cas ont été suivis et contrôlés pour limiter la transmission de la maladie.

Nouvelle loi sur les chiens: évaluation de chiens dangereux et de grande taille

La nouvelle loi sur les chiens et son règlement d'application sont entrés en vigueur au 30 août 2011. L'effort s'est poursuivi sur les questions de sécurité publique. Il a ainsi été procédé à l'évaluation de plus de 209 chiens dangereux par un éducateur canin étatique (cf. indicateur 7.1). A fin 2011, environ 250 employés des communes genevoises ont suivi huit demi-journées journées de formation et procéderont en 2012 aux saisies dans le nouveau système en réseau ALANICH (système informatique d'application de liaison de administrative numérique des informations sur les chiens).

Justification des écarts:

Rubrique 30: L'écart constaté de 402'193 F sur les charges de personnel est lié au turnover annuel et doit être mis en relation avec l'écart sur les postes de -6,01 ETP. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 31: Concernant l'écart sur les dépenses générales de 1'544'854 F, il découle principalement des éléments suivants :

- diminution des frais d'acquisition de vaccins (-583'614 F);
- réduction des achats de produits de laboratoires (-60'269 F);
- diminution des frais de vaccination HPV (-228'017 F);
- recours moindre aux honoraires et prestations de tiers (-305'295 F);
- diminution des frais de fournitures de bureau (-101'955 F).

Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 33: L'écart de 138'926 F découle de l'obligation de constituer des provisions pour débiteurs douteux plus importantes pour le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) suite à l'activation des amendes émises par le service des contraventions. Ce type de dépense ne justifie par le dépôt d'une demande de dépassement de crédit.

Rubrique 36: Concernant les subventions accordées, l'écart de 392'670 F est dû principalement à des subventions versées moins élevées que prévu en faveur :

- de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (- 60'492 F);
- des actions de promotion de la santé (-79'473 F);
- des actions de prévention du jeu (-76'463 F);
- de l'association Rien ne va plus (-43'200 F)

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

- du domaine des affaires vétérinaires (-70'310 F)

- des autres cantons (valorisation des prestations effectuées par le SCAV pour les autres chimistes cantonaux) (-54'250 F).

Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 43: L'écart sur les recettes diverses de 728'592 F découle principalement du programme de vaccination HPV (-1'012'608 F). En effet, le nombre de vaccination effectué en 2011 ayant été plus faible que prévu, les refacturations aux caisses d'assurance-maladie ont par conséquent également été moins élevées. Ce différentiel est partiellement compensé par des dissolutions de provisions (+62'617 F), des contraventions du chimiste cantonal (+76'750 F) et des amendes (+144'365 F) plus élevées que prévu. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 46: L'écart sur les subventions acquises de 131'085 F résulte de :

- la diminution des prestations effectuées par les autres cantons dans le cadre de l'accord des chimistes cantonaux (-41'500 F);

- la diminution des charges relatives aux fonds affectés par des tiers avec conditions (FATAC) (-89'585 F) notamment pour le Fonds de prévention du jeu (-76'463 F).

Il s'agit d'un écart d'estimation.

Justification des écarts (mesure des indicateurs):

indicateur 1.2: Programme débuté en 2008. Priorité ciblée sur le panel des jeunes filles entre 15 et 17 ans. Résultat à fin 2011, de 78%. Résultat très satisfaisant.

Indicateur 2.1: Cet indicateur d'impact n'est évidement pas seulement lié aux actions de prévention du VIH.

Indicateurs 5.1 et 5.2: Ecart lié à l'absence maladie. Polyvalence des compétences à accroitre dès 2012 pour garantir la cible.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de rougeoles	Efficacité	93.8%	90%	92%	95%	2014
1.2 Taux de couverture vaccinale HPV des jeunes filles de 11 à 19 ans	Efficacité	61%	70%	55%	80%	2014
1.3 Taux de retour des annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins	Efficacité	96.7%	90%	90%	95%	2014
2. Améliorer la prévention du VIH						
2.1 Nombre de nouvelles infections VIH diagnostiquées par an	Efficacité	13	<10	7	<5	2020
3. Interrompre l'évolution croissante de l'excès de poids						
3.1 Taux de prévalence du surpoids chez les enfants de 5-6 ans scolarisés à Genève, selon les courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	Efficacité	9.5%	10%	11.1%	10%	2014

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
3.2 Taux de prévalence de l'obésité chez les enfants de 5-6 ans scolarisés à Genève, selon les courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	Efficacité	2.4%	3%	3.3%	3%	2014
4. Stabiliser le nombre d'alcoolisation aiguë chez les jeunes						
4.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour alcoolisation aiguë	Efficacité	73	<80	88		
5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques						
5.1 Nombre total d'inspections	Efficacité	334	400	388		
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficience	83.5	100			
6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger						
6.1 Taux de commerces et établissements contrôlés annuellement	Efficacité	49%	50%	52%		
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficience	387	350			
6.3 Nombre total d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques et des abattages	Efficacité	3'838	3'700			
6.4 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	7'248	6'000	7061		
6.5 Taux des entreprises de production de denrées alimentaires d'origine animale soumises à autorisation contrôlés annuellement	Efficacité	97%	80%	88%		
7. Renforcer la protection de la population envers les chiens						
7.1 Nombre de tests de maîtrise et de comportement (TMC) des chiens à problèmes et des chiens dangereux référés par les éducateurs canins agréés réalisés par le SCAV	Efficacité	209	200	314		

Commentaires

Indicateur 2.1: Concerne les infections VIH diagnostiquées pour des résidents de Genève.

Indicateur 5.1: Les inspections concernent le secteur pharmacie et le secteur produits chimiques.

Indicateur 6.1: Différentiel de 1% acceptable (représente 50 établissements sur 5'000).

L Economie

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)

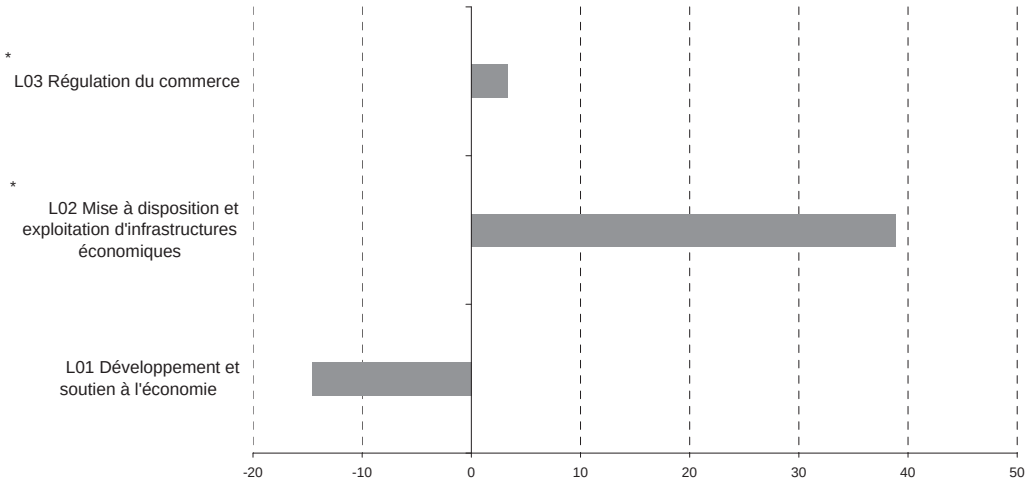

* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme

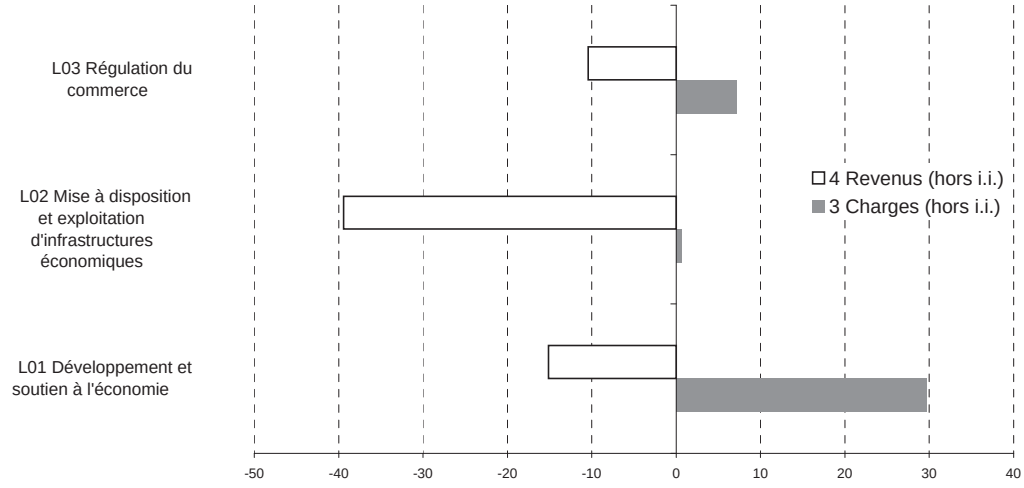

L Economie

Synthèse des politiques publiques

Les économies modernes comme celle de la région lémanique se construisent avec des idées autant qu'avec du capital ou du travail. C'est aussi l'objectif majeur du Conseil d'Etat qui cherche à favoriser l'innovation dans tous les domaines permettant de développer une industrie à forte valeur ajoutée, garante de la diversification de l'économie genevoise.

Les objectifs de législature ancrent cette volonté dans des projets stratégiques et opérationnels qui ont guidé, en 2011, l'action politique du Conseil d'Etat. Celui-ci s'est attelé - dans le but de construire une région innovante, dynamique, et durable - à promouvoir et à renforcer les pôles économiques de Genève dont l'excellence nous est enviée, mais aussi à favoriser la capacité d'assemblage des compétences présentes dans notre région. Un accent particulier a été mis sur l'émergence de nouveaux pôles, notamment dans le secteur des technologies propres avec le dépôt d'un projet de loi (PL 10871) visant à créer un incubateur cleantech.

Instaurer un climat favorable pour l'économie nécessite bien évidemment de renforcer les conditions-cadres du développement économique de notre région. Le Conseil d'Etat a poursuivi ses efforts sur la voie de la simplification des procédures, en particulier avec le développement de l'administration en ligne (finalisation du déploiement du Guichet PME-PMI), la mise en application du projet de loi Jedi adopté en 2010 par le Grand Conseil, ou encore la modification de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH). Soucieux de répondre à une occupation rationnelle des zones de développement industriel et artisanale et de favoriser ainsi l'implantation et l'essor de nouvelles entreprises, le Conseil d'Etat a également adopté en août 2011 un projet de loi permettant l'instauration de "zones de développement d'activités mixtes".

Autre axe majeur du Conseil d'Etat en matière d'économie, celui du tourisme. Conformément au programme de législature, l'année 2011 a vu l'élaboration d'un projet de loi sur la réforme de la gouvernance des instances touristiques. Ce projet permet d'apporter des réponses à la gestion fragmentée des fonds alloués au tourisme.

En ce qui concerne la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques, l'Aéroport international de Genève (AIG), Palexpo SA et les Ports francs et entrepôts de Genève SA concourent au développement de la vie économique, sociale et culturelle de Genève et de la région. Conformément au programme de législature du Conseil d'Etat, l'AIG et Palexpo SA investiront plusieurs centaines de millions de francs au cours des prochaines années pour leur modernisation et pour maintenir un haut niveau de qualité et de sécurité de leurs prestations. S'agissant d'un établissement autonome pour l'AIG et de sociétés anonymes pour Palexpo et les Ports Francs, ces investissements n'ont toutefois aucune incidence sur le budget de l'Etat et resteront entièrement financés par les établissements eux-mêmes.

A l'inverse, leur activité génère des revenus directs pour l'Etat de Genève, sous la forme de loyers, de droits de superficie, de dividendes et de participation aux bénéfices. L'évolution des recettes est principalement liée à la hausse des résultats d'exploitation de l'AIG grâce à la forte fréquentation de la plate-forme et au fort taux de remplissage des avions.

L01 Développement et soutien à l'économie

Département responsable : DARES

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**29'657'665**	**6'419'927**	**27.6%**	**23'237'738**	**20'578'963**
30 Charges de personnel	3'276'533	-80'678	-2.4%	3'357'211	3'195'052
31 Dépenses générales	826'233	-474'762	-36.5%	1'300'995	984'157
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	7'788'389	7'739'684	15890.9%	48'705	2'303'684
36 Subventions accordées	17'766'286	-764'541	-4.1%	18'530'827	14'095'978
39 Imputations internes	224	224	-	-	93
REVENUS	**15'112'983**	**2'236'766**	**17.4%**	**12'876'217**	**7'461'628**
42 Revenus des biens	12'006'700	6'700	0.1%	12'000'000	650
43 Recettes diverses	2'852'914	2'019'622	242.4%	833'292	4'816'376
46 Subventions acquises	253'369	210'444	490.3%	42'925	2'644'601
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-14'544'681**	**-4'183'160**	**40.4%**	**-10'361'521**	**-13'117'335**
Coût des activités de support	*-1'091'788*	*-673'183*	*160.8%*	*-418'605*	*-534'681*
Coût des prestations de moyens	*-579'843*	*-63'501*	*12.3%*	*-516'342*	*-657'448*
COÛT COMPLET	***-16'216'313***	***-4'919'845***	***43.6%***	***-11'296'468***	***-14'309'464***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***20.49***	***0.35***	***1.74%***	***20.14***	***-***
ETP fixes	*18.92*	*0.20*	*1.07%*	*18.72*	-
ETP auxiliaires	*1.56*	*0.56*	*56.00%*	*1.00*	-
ETP agents spécialisés	*-*	*-0.42*	*-100.00%*	*0.42*	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer un développement économique optimal du canton en soutenant une promotion économique diversifiée tant sur le plan régional (promotion économique endogène) que sur le plan international (promotion économique exogène). Par ailleurs, ce programme veille à garantir des conditions cadres pour encourager et développer les relations économiques du canton, notamment par le biais de la gestion des terrains industriels, de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et le développement touristique.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des affaires économiques, le Service de la promotion économique, la Fondation pour les terrains industriels de Genève, la Fondation d'aide aux entreprises, l'Office de promotion des industries et des technologies, les incubateurs d'entreprises, Genève Tourisme & Congrès ainsi que par l'Office cantonal de l'approvisionnement économique du pays.

Ce programme contient les prestations suivantes :

L01.01 Promotion économique
L01.02 Conditions-cadre de l'économie
L01.03 Gestion des zones industrielles
L01.04 Promotion et développement du tourisme

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation des projets prioritaires:

Création d'un pôle Cleantech

Les réflexions entamées courant 2009 visant à développer un pôle d'excellence dédié au secteur des cleantech se sont concrétises en 2011 avec le dépôt, en septembre, du projet de loi 10871. Celui-ci doit permettre à la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), à la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) et à l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI) de mettre sur pied un incubateur Cleantech par l'utilisation des synergies et des compétences existant dans les trois organismes.

Simplification des procédures:

Soucieux de renforcer le soutien au tissu économique local, le champs d'action du Service de la promotion économique (SPEG) a été élargi en 2011 avec la création d'un axe dédié spécifiquement aux acteurs du commerce. Les missions principales de ce nouveau « pôle commerce » consistent à renforcer la promotion endogène en offrant assistance et expertise aux projets de développement d'activités commerciales et à offrir une porte d'entrée unique aux partenaires du commerce;

Toujours au chapitre de la simplification des procédures, l'année 2011 a vu le vote du projet de loi 10691 modifiant la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) (indicateur 4.3). A noter également la finalisation du 2ème lot du guichet PME-PMI avec une mise en production prévue pour avril 2012.

Densification des zones industrielles:

Afin de répondre à une occupation rationnelle des zones de développement industriel et artisanal (DIA), le Conseil d'Etat a adopté, le 31 août 2011, le projet de loi 10861 instaurant un nouveau type de zone d'activités, intitulé "zone de développement d'activités mixtes". Ce projet de loi a été accepté début 2012 à l'unanimité de la commission de l'aménagement (cf. indicateur 5.4).

Réforme de la gouvernance des instances touristiques

Malgré la crise du franc fort, le nombre de nuitées a augmenté de 1% à Genève (cf. indicateur 6.1). Les travaux entamés en 2010 sur la réforme de la gouvernance des instances touristiques ont par ailleurs abouti, en décembre 2011, au dépôt d'un projet de loi qui regroupe les instances touristiques (Fondation pour le Tourisme, Genève Tourisme & Congrès) en une seule et même fondation de droit privé. Ce projet de loi répond ainsi aux souhaits exprimés par les députés en apportant des réponses à la lourdeur actuelle des processus décisionnels et à la gestion fragmentées des fonds alloués au tourisme.

Justification des écarts:

Rubrique 30: Concernant les charges de personnel, l'écart de 80'678 F est dû principalement au non recours à des agents spécialisés dont le montant prévu au budget 2011 s'élevait à 68'630 F. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 31: L'écart de 474'762 F sur les dépenses générales est dû notamment à un moindre recours à des prestataires externes de service (-387'464 F) par rapport au budget 2011). Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 33: L'écart de 7'739'684 F est dû principalement à la constitution d'une provision en vue de l'abandon par l'Etat des prêts octroyés à la Compagnie générale de navigation (CGN) entre 1961 et 1994. Cette provision découle du PL 10854.

Rubrique 36: Pour les subventions accordées, l'écart de 764'541 F provient principalement des éléments suivants :

- actions en faveur de l'économie genevoise (-126'431 F);
- indemnité monétaire Fondation d'aide aux entreprises (-49'650 F);
- indemnité non monétaires Fondation d'aide aux entreprises (-57'500 F);
- subventions monétaires et non monétaires CGN (-504'494 F)

Il s'agit d'un écart d'estimation.

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

Rubrique 43: L'écart de 2'019'622 F sur les recettes diverses provient principalement de la comptabilisations des taxes d'équipement prélevées par la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) (+920'154 F) et de dissolution de provision pour cautions constituées en 2010 de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE). Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 46: Finalement, en ce qui concerne les subventions acquises, celles-ci présentent un écart de 210'444 F du principalement à la comptabilisation de subventions restituées à l'Etat.

Justification des écarts (mesure des indicateurs):

Indicateur 3.1: Cet indicateur est un livrable qui sera restitué courant 2012 (indicateur prévu à cet effet).

Indicateur 4.2: Indicateur indisponible pour 2012.

Indicateur 4.4: Indicateur non applicable car les travaux de la commission des transports se poursuivent sur 2012.

Indicateuer 5.2: Les opportunités d'acquisitions ont été concrétisées. Les retards dans l'adoption des nouveaux plans localisés de quartier et autres plans et règlements directeurs, ont nui à l'atteinte de l'objectif cible.

Indicateur 5.3: Le calcul de cet indicateur n'est plus fondé sur les mêmes éléments imaginés dans la cible de 2011. Le résultat (réel) de 0.4% à décembre 2011, comprend uniquement les terrains immédiatement disponibles (viabilisés). Des terrains ont été attribués (en droit de superficie ou en réservation) et vont favoriser les objectifs stratégiques de densification (augmention de l'offre en surface brute de plancher).

Indicateur 6.1: Augmentation modérée imputable à la crise du Franc fort.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser la création et le développement des entreprises locales						
1.1 Nombre de sociétés orientées vers des organismes de soutien	Efficacité	136	140	118		
2. Développer l'implantation d'entreprises étrangères à Genève						
2.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères inscrites au registre du commerce	Efficacité	38	20	18		
2.2 Nombre d'emplois créés par les nouvelles entreprises étrangères	Efficacité	431	200	340		
3. Développer des pôles de compétences intercantonaux (NPR, CDEP-SO)						
3.1 Evaluation des plateformes de promotion et de soutien aux entreprises (GGBA, BioAlps, Micronarc, Platinn, Alliance, Alp ICT, CleantechAlps, LGR)	Efficacité	N/A	100% des platefor mes évaluées			
4. Améliorer les conditions-cadre clés du développement économique						
4.1 Nombre d'interventions de la Direction générale des affaires économiques en relation avec des dossiers fédéraux (consultations, ordres de mission, actions, etc.)	Efficacité	18	10			
4.2 Nombre d'interventions interdépartementales en lien avec le développement économique (DELTAR, CSME, CSPE, PAC, PACA, groupes de travail interdépartementaux ad hoc)	Efficacité	N/A	30			

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
4.3 Adoption du projet de loi modifiant la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH)	Efficacité	Terminé	Livrable 1er trimestr e 2011			
4.4 Pourcentage des principes directeurs du projet de loi sur le transport professionnel de personnes (LTPP) acceptés par le Grand Conseil	Qualité	N/A	100%			
5. Améliorer la mise à disposition d'infrastructures favorisant le développement des entreprises						
5.1 Nombre d'opérations annuelles liées aux droits de superficie ou aux propriétés de la Fondation des Terrains Industriels (FTI)	Efficacité	38	35	40%		
5.2 Augmentation des m2 gérés par la FTI	Efficacité	1%	3%	0%		
5.3 Taux de vacance des terrains gérés par la FTI à disposition des entreprises	Efficacité	N/A	8%	5%		
5.4 Dépôt du projet de loi modifiant la loi générale sur les zones de développement industriel (LGZDI)	Efficacité	Terminé	Livrable			
6. Développer la place touristique genevoise						
6.1 Nombre de nuitées touristiques à Genève tous secteurs confondus	Efficacité	+1%	+3%	+5.9%		
6.2 Nombre d'instances de promotion utilisant la marque Genève	Efficacité	202	170			

Commentaires

Indicateur 1.1: Différentiel de 4 entreprises acceptable (< 3%).

Indicateur 2.2: Valeur basée sur les projections des entreprises.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Département responsable : DSE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**562'141**	**-76'778**	**-12.0%**	**638'919**	**577'847**
36 Subventions accordées	562'141	-76'778	-12.0%	638'919	577'847
REVENUS	**39'407'303**	**9'781'053**	**33.0%**	**29'626'250**	**28'027'055**
42 Revenus des biens	39'407'303	9'781'053	33.0%	29'626'250	28'027'055
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**38'845'162**	**9'857'831**	**34.0%**	**28'987'331**	**27'449'208**
Coût des activités de support	*-*	*0*	*-*	*0*	*0*
Coût des prestations de moyens	*0*	*0*	*-*	*0*	*0*
COÛT COMPLET	***38'845'162***	***9'857'831***	***34.0%***	***28'987'331***	***27'449'208***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (plateforme aéroportuaire, Palais des expositions, Arena, Ports Francs) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en oeuvre par le secrétariat général du département de la solidarité et de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

L02.01 AIG
L02.02 Ports Francs
L02.03 Arena, Palexpo

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

L'évolution de ce programme en 2011 est principalement lié à la hausse des résultats d'exploitation de l'AIG grâce à la forte fréquentation de la plate-forme et au fort taux de remplissage des avions.

42 Revenus des biens - Ecart d'estimation

La part du bénéfice de l'Aéroport de Genève (AIG) revenant à l'Etat est supérieure aux prévisions budgétaires (+11 millions).

En revanche, les revenus des Ports-Francs et Entrepôts de Genève SA (PFEG) n'atteignent pas le budget (-1,2 millions), en raison d'une modification apportée en 2010 au contrat de bail liant l'Etat de Genève aux PFEG pour tenir compte du fait que ceux-ci sont désormais propriétaires d'un des bâtiments qu'ils exploitent. Le budget 2012 a été ajusté pour tenir compte de ces nouvelles règles contractuelles.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
1.1. Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	123	100	124	N/A	
2. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)						
2.1. Taux d'occupation	Efficacité	99.10%	99%	98.20%	99%	2015
3. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo						
3.1. Taux d'occupation	Efficacité	38%	40%	38%	45%	2015
4. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo						
4.1. Retombées économiques directes (en mios)	Efficacité	377	320	334	330	2015
5. Développer le taux d'occupation de la salle de l'Arena						
5.1. Taux d'occupation	Efficacité	34%	34%	33%	37%	2015

Commentaires

L03 Régulation du commerce

Département responsable : DARES

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**7'170'983**	**-305'822**	**-4.1%**	**7'476'805**	**10'634'801**
30 Charges de personnel	6'370'110	-319'514	-4.8%	6'689'624	6'566'058
31 Dépenses générales	406'015	-154'414	-27.6%	560'429	442'422
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	334'946	169'294	102.2%	165'652	650'539
36 Subventions accordées	15'600	0	0.0%	15'600	2'920'924
39 Imputations internes	44'312	-1'188	-2.6%	45'500	54'858
REVENUS	**10'638'779**	**729'078**	**7.4%**	**9'909'701**	**12'856'937**
42 Revenus des biens	37'995	3'995	11.8%	34'000	37'831
43 Recettes diverses	10'389'133	613'432	6.3%	9'775'701	12'777'084
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	0	0	-	-	-
49 Imputations internes	211'651	111'651	111.7%	100'000	42'022
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**3'467'796**	**1'034'900**	**42.5%**	**2'432'896**	**2'222'136**
Coût des activités de support	*-455'327*	*204'182*	*-31.0%*	*-659'509*	*-631'683*
Coût des prestations de moyens	*-1'270'248*	*-113'895*	*9.8%*	*-1'156'353*	*-1'494'236*
COÛT COMPLET	***1'742'220***	***1'125'186***	***182.4%***	***617'034***	***96'217***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***48.21***	***-3.71***	***-7.15%***	***51.92***	***-***
ETP fixes	*45.98*	*-4.00*	*-8.00%*	*49.98*	-
ETP auxiliaires	*2.24*	*0.39*	*21.08%*	*1.85*	-
ETP agents spécialisés	*-*	*-0.09*	*-100.00%*	*0.09*	-

Descriptif du programme

Ce programme comprend la tenue du registre du commerce ayant pour objet l'enregistrement des entreprises, la publication des faits juridiquement pertinents et la fourniture de renseignements sur les entités inscrites.

Il vise également à s’assurer de l’application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de loteries et paris professionnels, de manifestations, de transport professionnel de personnes et de métrologie légale. Il s'attache ainsi à protéger les consommateurs d'erreurs de mesurage, de fausse indication des prix, de publicité mensongère et de transactions commerciales déloyales. Il consiste par ailleurs à réguler les activités de commerce en matière de commerce itinérant, de crédit à la consommation, d'établissements voués à la restauration et l'hébergement, d'installations foraines, de spectacles et divertissements et de vente d'alcool à l'emporter.

A la délivrance d'autorisations pour les professions et activités réglementées susmentionnées s'ajoutent de fait le contrôle des activités précitées et la prise de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des prescriptions légales en la matière. De plus, ce programme comprend l'organisation et la surveillance d'examens cantonaux dans les domaines de la restauration et de l'hébergement ainsi que des taxis et limousines.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du commerce et le Registre du commerce.

L03 Régulation du commerce (suite)

L03.01 Régulation du commerce.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation des projets prioritaires:

Mise sur pied et lancement d'un plan d'actions pour le Scom

Suite au rapport de la Cour des Comptes, le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) a lancé un plan d'actions en octobre 2010 pour réorganiser le Service du Commerce (Scom). Ce plan d'actions consiste à assurer un coaching étroit de la direction du SCom, à renforcer la sécurisation des processus et à procéder à la réorganisation globale des secteurs de ce service. Cette démarche d'envergure, englobant non seulement les recommandations de la Cour des Comptes mais aussi tous les aspects liés à la gestion courante opérationnelle du service, a pour objectif de remettre à niveau ce service. Un nouveau directeur a par ailleurs pris ses fonctions le 1er septembre 2011.

Le Scom a par ailleurs poursuivi ses missions et ses activités. Les inspecteurs ont effectué, toutes lois confondues, 9'499 points de contrôle. Le secteur autorisation a délivré près de 18'000 autorisations. Quant au secteur juridique, il a été saisi de 762 dossiers.

Justification des écarts:

Rubrique 30: L'écart constaté de 319'514 F sur les charges de personnel est lié au turnover annuel et doit être mise en relation avec l'écart sur les postes de -3,71 ETP. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 31: Concernant l'écart de 154'414 F sur les dépenses générales, il est engendré principalement par un moindre recours aux honoraires et prestations de tiers (-60'080 F), une diminution des frais de location de salles pour les examens organisés par le service du commerce (-30'112 F) et une diminution des frais d'entretien des véhicules (-14'668 F). Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 33: Le dépassement de crédit de 169'294 F concernant les amortissements, provisions et irrécouvrables découle d'un amortissement plus important que prévu de créances devenues irrécouvrables du service du commerce (SCOM) (+143'167 F). Il est compensé par une dissolution à hauteur du même montant de la provision constituée à cet effet en 2010. Ce type de dépense ne justifie par le dépôt d'une demande de dépassement de crédit.

Rubrique 43: L'écart de 613'432 F sur les recettes diverses provient notamment de la dissolution de la provision pour débiteurs douteux du SCOM plus importante que prévue ainsi que par une réévaluation du stock de billetterie détenu par le SCOM. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Justification des écarts (mesure des indicateurs):

Indicateur 2.1: Pour plus de clarté, l'indicateur est restitué en % de l'avancement. En matière LRDBH la compilation des formulaires est terminée. En matière Taxis, elle reste à faire.

Indicateur 2.2: Non réalisable en raison du contexte juridique actuel. A revoir dans le cadre de la refonte LRDBH.

Indicateur 2.3: Séances et dépliant d'info destinés aux communes et prévus initialement doivent encore être réalisés.

Indicateur 3.1: Les valeurs "C2010" & "B2011" se basaient sur une ancienne méthode de calcul où un contrôle signifiait un point contrôlé. Depuis janvier 2011, un contrôle signifie un établissement inspecté, laquelle comprend plusieurs points de contrôles. Il est donc évident que le pourcentage baisse, malgré les efforts réels visant à l'augmentation de la qualité et du volume des inspections.

Indicateur 3.2: Effectif a été renforcé au moyen d'un auxiliaire suite à la maladie d'un collaborateur en 2011.

Indicateur 4.1: Dépassement suite à un changement de pratique pour les coopératives (37 rectifications publiées).

Indicateur 4.2: Prochaine enquête de satisfaction en janvier 2013.

L03 Régulation du commerce (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réduire le délai de traitement des dossiers d'autorisation						
1.1 Taux d'actes administratifs rendus dans les 48 heures	Qualité	80%	80%	70%		
2. Simplifier les démarches administratives						
2.1 Nombre de formulaires de demandes à disposition de la clientèle en relation avec la LRDBH et la LTaxis	Qualité	50%	2			
2.2 Mise en place d'une facture annuelle unique pour établissements soumis à la LRDBH	Qualité	N/A	Livrable			
2.3 Taux de demandes d'autorisation pour manifestations soumises par la voie électronique	Qualité	35%	50%	33%		
3. Accroître la proportion des contrôles réalisés sur le terrain						
3.1 Taux de commerces contrôlés par l'inspectorat Commerce	Efficacité	48%	80%	62.7%		
3.2 Taux d'instruments de mesure en service contrôlés par la Métrologie selon les prescriptions légales	Efficacité	50%	60%			
4. Assurer la qualité des inscriptions enregistrées par le registre du commerce						
4.1 Taux d'inscriptions non-conformes (% des inscriptions bloqués par l'office fédéral ou qui doivent faire l'objet de vérification)	Qualité	2.2%	<=2%	2.34%		
4.2 Niveau de satisfaction des utilisateurs du registre du commerce	Qualité	N/A	Satisfac tion de niveau 5 sur 6		5/6	2013

Commentaires

M Finance et impôts

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)

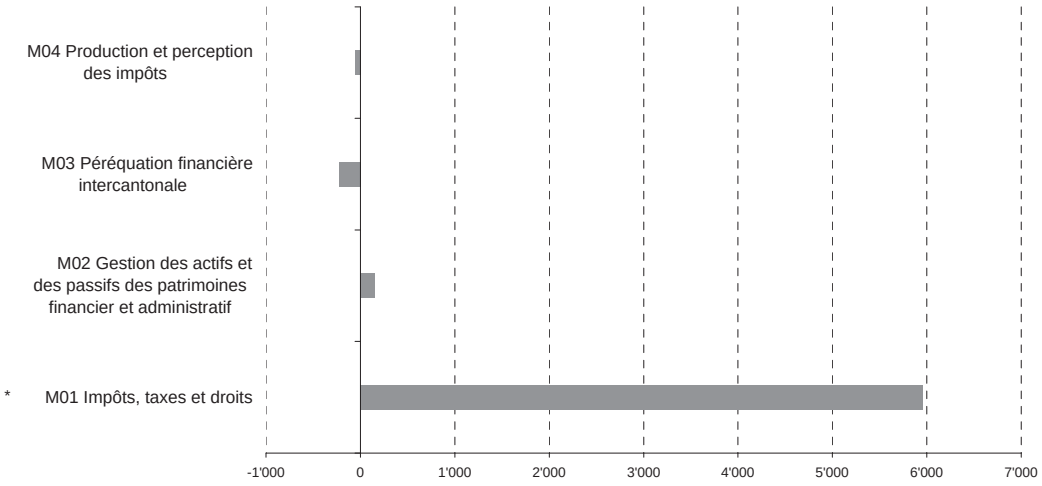

* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme

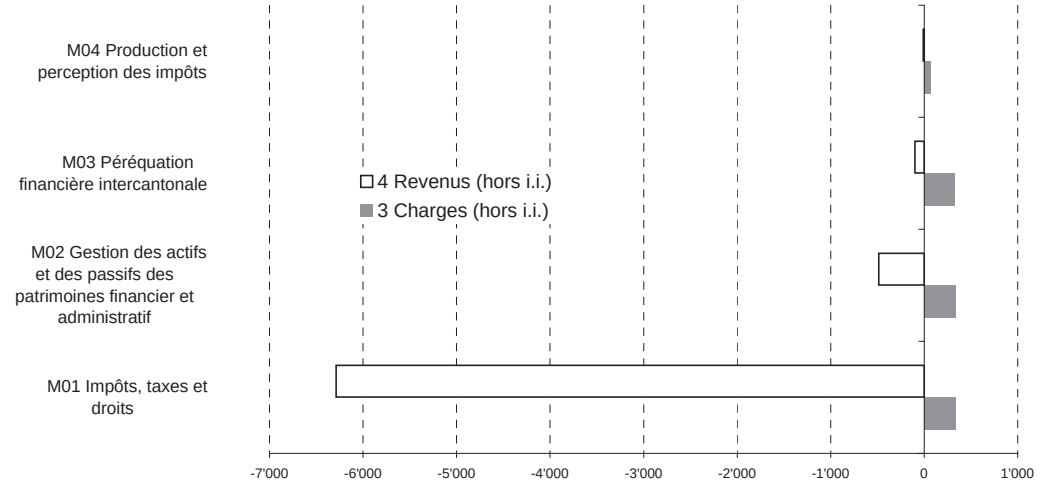

M Finances et impôts

Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que trois des quatre programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés respectivement aux impôts, à la gestion des actifs et des passifs, et à la péréquation financière inter-cantonale (RPT).

Sur le plan fiscal, les résultats sont impactés par la réduction d'impôts pour les familles, entrée en vigueur en 2010. Le dispositif de la loi destiné à limiter la charge cumulée maximale d'impôt sur la fortune et le revenu est entré en vigueur en 2011, au même titre que l'augmentation de 9'000 à 10'000 francs de la déduction pour charge de famille.

Les impôts augmentent de 6.6% par rapport au budget 2011. Cette hausse est imputable, d'une part, aux correctifs d'estimation des années fiscales antérieures et, d'autre part, à la surestimation de l'impact de l'arrêt du Tribunal fédéral de janvier 2010 accordant la déduction des frais effectifs à certains contribuables imposés à la source.

Le Conseil d'Etat continue de suivre attentivement l'évolution des discussions entre l'Union européenne et la Suisse sur la fiscalité des cantons, afin d'être en mesure de proposer rapidement des solutions permettant de conserver à Genève les activités de négoce international (8'000 à 9'000 emplois) et les entreprises multinationales, quelle que soit la teneur de l'accord qui sera trouvé.

En termes de production et de perception de l'impôt, l'AFC continue de travailler à l'optimisation des moyens et ressources. Il s'agit en particulier d'améliorer les processus de travail de la taxation, de raccourcir les délais de recouvrement de l'impôt et de poursuivre le développement des prestations en ligne via Internet.

S'agissant de la gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif, le projet de budget prévoyait une plus-value sur la valeur du patrimoine et des participations, estimée à 235 millions. L'ensemble des plus-values comptabilisées en 2011 s'élèvent à 238 millions et sont légèrement supérieures au budget. Elles concernent essentiellement des terrains et bâtiments situés notamment dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets.

L'année 2011 a été marquée par une étape importante de la politique de réduction des risques inscrite au programme de législature du Conseil d'Etat. La loi visant à supprimer progressivement la garantie de l'Etat sur les dépôts d'épargne de la Banque cantonale de Genève a été adoptée par le Grand Conseil.

Le montant des intérêts passifs de la dette pour 2011 est de 248 millions, inférieur au budget de 254 millions. Cette évolution favorable s'explique principalement par le niveau des taux d'intérêts qui est demeuré historiquement bas. L'objectif de ne pas dépasser un taux moyen de la dette de 2.5% en 2011 est donc largement atteint avec un taux moyen de 2.3%.

S'agissant enfin de la péréquation financière inter-cantonale, la facture globale résultant des trois instruments péréquatifs, hors corrections d'erreurs, s'est élevée à 219 millions en 2011, conformément au budget 2011. Le canton de Genève est devenu le troisième canton contributeur net, pour l'ensemble des instruments péréquatifs, après Zurich et Zoug (deuxième jusqu'en 2010).

M01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11 en F	Variations C11-B11 en %	Budget 2011	Compte 2010
CHARGES	**337'144'448**	**-15'475'552**	**-4.4%**	**352'620'000**	**379'888'050**
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	160'060'818	-18'359'182	-10.3%	178'420'000	210'425'939
34 Parts et contributions sans affectation	176'871'979	2'771'979	1.6%	174'100'000	169'362'561
39 Imputations internes	211'651	111'651	111.7%	100'000	99'550
REVENUS	**6'287'584'571**	**399'320'856**	**6.8%**	**5'888'263'715**	**5'977'700'085**
40 Impôts	5'637'599'113	252'303'443	4.7%	5'385'295'670	5'418'007'998
43 Recettes diverses	124'468'349	20'648'635	19.9%	103'819'714	114'590'296
44 Parts à des recettes sans affectation	483'772'409	127'131'078	35.6%	356'641'331	400'533'123
45 Dédommagements de collectivités publiques	41'744'701	-762'299	-1.8%	42'507'000	44'568'669
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**5'950'440'123**	**414'796'408**	**7.5%**	**5'535'643'715**	**5'597'812'035**
Coût des activités de support	*-3'791'699*	*-1'192'946*	*45.9%*	*-2'598'753*	*-2'643'692*
Coût des prestations de moyens	*-1'808'938*	*360'023*	*-16.6%*	*-2'168'961*	*-2'121'313*
COÛT COMPLET	***5'944'839'487***	***413'963'486***	***7.5%***	***5'530'876'001***	***5'593'047'031***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11 en ETP	Variations C11-B11 en %	Budget 2011	Compte 2010

Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF:

- La production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton;
- Les charges et les produits de rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises);
- Les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux;
- Les créances irrécouvrables.

Pour le DSPE:

- L'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.

Pour le DSE:

- La taxe du droit des pauvres.

Pour le DARES:

- L'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) sont regroupés dans le programme M04.

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

M01.01 Impôts directs Personnes Physiques
M01.02 Impôts directs Personnes morales
M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects
M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

S'agissant des objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat en lien avec ce programme, deux éléments contextuels sont à mentionner.

Dans un arrêt du 26 janvier 2010 (ATF 136 II 241) relatif à l'imposition des frontaliers, le Tribunal fédéral a considéré que le recourant, domicilié en Haute-Savoie mais travaillant à Genève, devait se voir appliquer le même régime de déductions fiscales que les contribuables soumis au régime d'imposition ordinaire. Il a ainsi fait application du principe de non-discrimination contenu dans l'Accord du 21 juin 1999 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres (ALCP) et de la jurisprudence communautaire en matière de fiscalité directe, cette dernière fixant par ailleurs à plus de 90% les revenus devant être acquis dans le pays du lieu du travail.

A l'heure actuelle, cette jurisprudence n'a pas encore fait l'objet d'une modification des lois fédérales concernées, à savoir la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes et la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct. Dans cette attente, le canton de Genève a adapté sa pratique et mis en œuvre la nouvelle jurisprudence, en accord avec la Confédération.

Le programme M01 est en outre concerné par l'adaptation de l'imposition des personnes morales en vue de tenir compte d'un éventuel accord entre l'Union européenne (UE) et la Suisse au sujet des statuts fiscaux cantonaux. Conformément à la feuille de route du programme de législature, le Conseil d'Etat a entretenu dès le mois de janvier 2011 des contacts nombreux et réguliers avec l'ensemble des milieux concernés (partenaires sociaux, communes, entreprises, etc.). L'administration fiscale cantonale a, par ailleurs, participé activement à divers groupes de travail techniques mis sur pied par la Confédération et traitant des questions relatives à la concurrence fiscale internationale. Enfin, des contacts fructueux ont été noués avec les autres cantons métropolitains qui seraient particulièrement affectés par une abolition des statuts (Zurich, Bâle-Ville et Vaud). Des développements importants devraient intervenir sur ce dossier à l'issue du 1er semestre 2012, dans le cadre des discussions menées par la Confédération avec les autorités de l'Union européenne.

Il convient de rappeler que notre canton est particulièrement concerné par cette problématique. Genève héberge en effet plusieurs centaines d'entreprises bénéficiant de tels statuts, qui occupent plusieurs milliers d'employés et représentent environ un tiers de l'impôt perçu sur les personnes morales.

Justifications des écarts par rapport au budget 2011

Les écarts entre les comptes 2011 et le budget 2011 sont les suivants :

Charges

La diminution des charges s'explique pour l'essentiel par la baisse de la constitution de provision (-35 millions) et des imputations forfaitaires non remboursées par la Confédération (-4 millions). La provision diminue en raison de la réduction du risque sur débiteurs douteux. En effet, l'administration fiscale a comptabilisé 124 millions d'irrécouvrables en 2011. Ce montant traduit une réduction des risques futurs puisque le budget prévoyait 104 millions de francs d'irrécouvrables. En amortissant des risques plus importants, l'administration fiscale diminue le niveau de la provision globale et par conséquent le montant de la constitution de provision.

Dans une moindre mesure, la baisse des charges est freinée par l'accroissement des parts et contributions sans affectation. Celle-ci est liée à l'augmentation de la compensation financière en faveur des communes frontalières françaises qui se calcule en fonction de la masse salariale des frontaliers imposés à la source (cf. M01.01 Impôts directs des personnes physiques).

Revenus

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

L'amélioration des revenus provient pour

- 47% des revenus des personnes physiques (M01.01) ;
- 42% des revenus des personnes morales (M01.02) ;
- 10% des revenus des impôts indirects (M01.03) ;
- 1% des revenus des impôts sur la possession, d'affectation, et taxes (M01.04).

La hausse de l'impôt des personnes physiques est imputable, d'une part, aux correctifs d'estimation des années fiscales 2008, 2009 et 2010 et, d'autre part, à la surestimation de l'impact de l'arrêt du Tribunal fédéral de janvier 2010 accordant la déduction des frais effectifs à certains contribuables imposés à la source. L'incidence qui avait été évaluée à -85 millions de francs dans le budget s'élève finalement à -5 millions de francs pour 2010 et 2011 respectivement, améliorant les revenus de 75 millions de francs (cf. M01.01 Impôts directs Personnes Physiques).

L'impôt des personnes morales est orienté à la hausse en 2011 après trois années de baisses consécutives. Ce résultat est établi sur la base du questionnaire de janvier 2012 auquel participent une centaine d'entreprises parmi les plus importantes du canton. Cependant, l'augmentation de l'impôt par rapport au budget (+67 millions) découle pour l'essentiel des correctifs et des rectifications de taxations (cf. M01.02 Impôts directs Personnes Morales).

Les droits d'enregistrement et timbre (+23 millions), l'impôt immobilier complémentaire (+15 millions) et l'impôt anticipé (+8 millions) contribuent à l'augmentation des revenus. Ces hausses sont en partie compensées par le retrait de l'impôt sur le produit des casinos (-6 millions) et celui des droits de successions (-1 millions). L'impôt sur les bénéfices et les gains immobiliers demeure presque inchangé (cf. M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects).

L'impôt auto est en hausse de 3 millions de francs tandis que la taxe personnelle, l'impôt sur les chiens, les recettes sur les droits des pauvres et le produit de la taxe d'exemption de l'obligation de servir sont stables par rapport au budget (cf. M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes).

Les recettes diverses, constituées surtout de l'utilisation de la provision (nature 43), participent à l'augmentation des revenus (+21 millions) en raison de l'augmentation des irrécouvrables comptabilisés en 2011 comparé au budget.

Les parts à des recettes sans affectation (nature 44), principalement composées de la part cantonale à l'impôt fédéral direct, augmentent dans la lignée des impôts directs des personnes physiques et des personnes morales (M01.01 et M01.02), les hypothèses de croissance sous-jacentes étant similaires.

Les dédommagements de collectivités publiques (nature 45), essentiellement constitués de la retenue aux communes, sont en légère baisse.

Le résultat (revenus - charges) présente un écart de +415 millions de francs (+8%) par rapport au budget 2011.

Détails par type d'impôt

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

Détails par type d'impôts

M01 Impôts, taxes et droits	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011
		en F	en %	
CHARGES	**337'144'448**	**-15'475'552**	**-4.4%**	**352'620'000**
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	160'060'818	-18'359'182	-10.3%	178'420'000
34 Parts et contributions sans affectation	176'871'979	2'771'979	1.6%	174'100'000
39 Imputations internes	211'651	111'651	111.7%	100'000
REVENUS	**6'287'584'571**	**399'320'856**	**6.8%**	**5'888'263'715**
40 Impôts	5'637'599'113	252'303'443	4.7%	5'385'295'670
43 Recettes diverses	124'468'349	20'648'635	19.9%	103'819'714
44 Parts à des recettes sans affectation	483'772'409	127'131'078	35.6%	356'641'331
45 Dédommagements de collectivités publiques	41'744'701	-762'299	-1.8%	42'507'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	**5'950'440'123**	**414'796'408**	**7.5%**	**5'535'643'715**

M01.01 Impôts directs Personnes Physiques	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011
		en F	en %	
CHARGES	**290'123'709**	**-16'722'781**	**-5.4%**	**306'846'490**
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	113'251'730	-19'494'760	-14.7%	132'746'490
34 Parts et contributions sans affectation	176'871'979	2'771'979	1.6%	174'100'000
REVENUS	**4'020'400'558**	**189'958'042**	**5.0%**	**3'830'442'516**
40 Impôts	3'694'337'607	149'037'607	4.2%	3'545'300'000
43 Recettes diverses	87'569'585	15'982'069	22.3%	71'587'516
44 Parts à des recettes sans affectation	205'893'269	28'038'269	15.8%	177'855'000
45 Dédommagements de collectivités publiques	32'600'096	-3'099'904	-8.7%	35'700'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	**3'730'276'849**	**206'680'823**	**5.9%**	**3'523'596'026**

M01.02 Impôts directs Personnes morales	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011
		en F	en %	
CHARGES	**46'313'975**	**1'409'961**	**3.1%**	**44'904'014**
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	46'313'975	1'409'961	3.1%	44'904'014
REVENUS	**1'532'674'831**	**166'790'334**	**12.2%**	**1'365'884'497**
40 Impôts	1'240'517'422	68'617'422	5.9%	1'171'900'000
43 Recettes diverses	36'174'904	4'635'407	14.7%	31'539'497
44 Parts à des recettes sans affectation	247'316'657	91'171'657	58.4%	156'145'000
45 Dédommagements de collectivités publiques	8'665'848	2'365'848	37.6%	6'300'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	**1'486'360'856**	**165'380'373**	**12.5%**	**1'320'980'483**

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011
		en F	en %	
CHARGES	**448'696**	**-280'445**	**-38.5%**	**729'141**
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	448'696	-280'445	-38.5%	729'141
REVENUS	**611'721'806**	**38'818'190**	**6.8%**	**572'903'616**
40 Impôts	582'722'847	30'922'847	5.6%	551'800'000
43 Recettes diverses	360'011	-2'274	-0.6%	362'285
44 Parts à des recettes sans affectation	28'638'947	7'897'616	38.1%	20'741'331
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	**611'273'109**	**39'098'634**	**6.8%**	**572'174'475**

M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011
		en F	en %	
CHARGES	**258'068**	**117'713**	**83.9%**	**140'355**
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	46'417	6'062	15.0%	40'355
39 Imputations internes	211'651	111'651	111.7%	100'000
REVENUS	**122'787'377**	**3'754'291**	**3.2%**	**119'033'086**
40 Impôts	120'021'236	3'725'566	3.2%	116'295'670
43 Recettes diverses	363'849	33'433	10.1%	330'416
44 Parts à des recettes sans affectation	1'923'535	23'535	1.2%	1'900'000
45 Dédommagements de collectivités publiques	478'756	-28'244	-5.6%	507'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	**122'529'309**	**3'636'578**	**3.1%**	**118'892'731**

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11 en F	Variations C11-B11 en %	Budget 2011	Compte 2010
CHARGES	**333'563'734**	**58'388'734**	**21.2%**	**275'175'000**	**385'877'005**
32 Interets passifs et frais d'emprunts	300'256'018	25'256'018	9.2%	275'000'000	304'585'575
33 Amortissements, provisions, irrecouvrables	33'307'716	33'307'716	-	-	81'291'429
39 Imputations internes	-	-175'000	-100.0%	175'000	-
REVENUS	**484'923'797**	**-36'749'151**	**-7.0%**	**521'672'948**	**752'427'499**
41 Patentes et concessions	129'374	-435'209	-77.1%	564'583	1'648'521
42 Revenus des biens	439'233'728	20'110'363	4.8%	419'123'365	599'654'650
43 Recettes diverses	5'754'581	5'754'581	-	-	52'215'810
44 Parts a des recettes sans affectation	39'180'241	-57'804'759	-59.6%	96'985'000	96'225'229
46 Subventions acquises	625'874	-4'374'126	-87.5%	5'000'000	2'683'289
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**151'360'063**	**-95'137'885**	**-38.6%**	**246'497'948**	**366'550'494**
Coût des activités de support	*-4'036'923*	*-2'164'453*	*115.6%*	*-1'872'470*	*-2'310'357*
Coût des prestations de moyens	*-1'790'850*	*-98'849*	*5.8%*	*-1'692'001*	*-2'155'321*
COÛT COMPLET	***145'532'290***	***-97'401'187***	***-40.1%***	***242'933'477***	***362'084'816***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11 en ETP	Variations C11-B11 en %	Budget 2011	Compte 2010

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat; revenus non monétaires en contrepartie des subventions non monétaires liées à la mise à disposition de capitaux par l'Etat à des entités du grand Etat (HUG, Université, fondations immobilières).

2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés, utilisés pour réduire l'exposition de l'Etat aux risques de taux d'intérêt et de change, enregistrées uniquement dans le compte de fonctionnement, avec un montant calculé en fonction des conditions du marché à la date de clôture.

3. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat.

4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires ou non monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation.

5. Concernant les impôts, taxes et droits, les intérêts à charge ou en faveur de l'Etat de Genève.

6. Contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens.

Ce programme est mis en oeuvre par

la Direction générale des finances de l'Etat.

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

M02.01 Intérêts et frais financiers de la dette
M02.02 Variations de juste valeur des instruments financiers
M02.03 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif
M02.04 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
M02.05 Intérêts fiscaux
M02.06 Contentieux fiscal et non fiscal

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature prévoit une réduction des risques auxquels est exposé l'Etat de Genève. Une étape importante a été franchie. Il s'agit de limiter, dans un premier temps, puis de supprimer la garantie étatique à l'égard des dépôts d'épargne et avoirs de prévoyance déposés auprès de la banque cantonale (BCGE). Le Grand Conseil a adopté en date du 22 juin 2011 la modification légale nécessaire, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2013. La suppression totale de la garantie interviendra le 1er janvier 2017. La garantie avait perdu de son importance au fil du temps, un renforcement de la protection des créanciers bancaires ayant par ailleurs été introduit par le droit fédéral, qui a porté la notion de dépôt privilégié de 30'000 à 100'000 francs.

Autres projets d'importance stratégique

La plupart des mesures prises pour réduire la dette, par l'amélioration du contentieux fiscal, l'optimalisation de la gestion des liquidités de l'Etat de Genève et de ses filiales (caisse centralisée), ainsi que les mesures incitatives en faveur des contribuables (escompte et possibilité de payer l'IFD par mensualités) sont pleinement opérationnelles depuis l'exercice 2011.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Les écarts significatifs entre le budget et les comptes 2011 découlent des événements suivants :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette de l'Etat

Le montant des intérêts passifs de la dette (nature 32 hors intérêts liés aux impôts et taxes), s'élève à 248 millions de francs au 31.12.2011. Il est en baisse de :

- 6 millions de francs par rapport au budget 2011 (254 millions).
- 23 millions de francs par rapport aux comptes 2010 (271 millions).

Cette évolution favorable s'explique principalement par le niveau des taux d'intérêts, historiquement bas, qui a permis à l'Etat de réaliser des refinancements à des taux très favorables, tant à court qu'à long terme, et ce durant toute l'année 2011. L'objectif 2011 de ne pas dépasser un taux moyen de la dette de 2,50% est largement atteint puisque le taux moyen annuel est de 2,3% pour 2011.

Les revenus non monétaires, comptabilisés en contrepartie des subventions non monétaires liées à la mise à disposition de capitaux par l'Etat à des entités du grand Etat (HUG, Université, fondations immobilières), sont inférieurs d'environ 6 millions aux prévisions suite à des surestimations au moment de l'élaboration du budget (dépréciation des actifs sous-jacents et taux d'intérêts réactualisés).

2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés

Les flux liés aux variations de valeur des instruments financiers enregistrés dans le compte de fonctionnement ne peuvent être budgétés. Ils sont évalués à la date de clôture de l'exercice en fonction des conditions du marché. Au cours de l'exercice 2011, les variations nettes suivantes sont constatées :

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

- Gain de change (non réalisé) net de 2 millions de francs sur les emprunts en monnaies étrangères. Ce montant net résulte de la différence entre le gain de change brut de 6 millions de francs (nature 42) et la perte de change brute de 3 millions de francs (nature 33).
- Plus-value (non réalisée) nette de 4 millions de francs sur la variation des valeurs des swaps. Ce montant résulte de la différence entre la plus-value sur les valeurs brute des swaps de 4 millions de francs (nature 42) et la moins-value brute de 1 million de francs (nature 33).

3. Variations de valeur du patrimoine et des participations

L'ensemble des plus-values comptabilisées en 2011 s'élèvent à 237,6 millions de francs (nature 42), soit 2.5 millions de francs de moins que prévu au budget. Suite au déclassement des terrains de l'Etat situés dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV), une plus-value de 115 millions a été réalisée. Les autres gains comptables, qui se montent à environ 122,5 millions, résultent essentiellement de correctifs de valeur des actifs effectués suite à des recommandations de l'ICF et, dans une moindre mesure, de cessions de terrains et de plus-values sur les instruments financiers.

En ce qui concerne l'écart sur la nature 33, 18,3 millions de francs sont expliqués par des charges non planifiables résultant de corrections de valeurs d'actifs immobilisés qui ont entraîné des moins-values comptables au DCTI. Il s'agit notamment de démolitions d'ouvrages et de rectifications d'erreurs passées demandées par l'ICF. 4,4 millions de francs sont pour leurs parts expliqués par la fixation par le Conseil d'Etat du périmètre définitif de remboursement des avances effectuées par l'Etat à la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe, générant ainsi une charge de manière à refléter la diminution de la créance au bilan.

4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif

Les principaux flux sont les suivants:

- La part cantonale au bénéfice de la BNS (nature 44) a diminué à 39 millions de francs (par rapport au budget de 98 millions) conformément à la nouvelle convention entre la BNS et l'Administration fédérale des finances.
- Les dividendes des participations au patrimoine financier et au patrimoine administratif (nature 42) s'élèvent à 9 millions de francs (dividende BCGE, sucrerie d'Aarberg, tunnel du Mont-Blanc, etc.). Ils sont en diminution de 6 millions de francs par rapport au budget 2011 (15 millions), ceci étant principalement expliqué par un dividende de la BDGE inférieur aux prévisions.
- Les rémunérations des garanties de l'Etat (nature 42) sont stables à 5 millions de francs (5 millions au budget 2011).
- Les successions en déshérence, 1 million de francs en nature 46, sont très largement inférieures au budget 2011 de 4 millions de francs. L'évolution de ce poste est difficilement prévisible et peut subir de fortes variations d'une année à l'autre.

5. Intérêts fiscaux

La charge nette d'intérêts fiscaux (charges moins produits, nature 32 et 42) augmente de 28 millions de francs par rapport au budget 2011.

Cet écart important résulte d'une sous-évaluation des intérêts passifs calculés sur les montants d'impôts restitués aux contribuables due aux effets de la modification de la LIPP pour les personnes physiques (splitting et charges de famille), à la baisse des bénéfices des sociétés qui ont générés des remboursements pour 973 millions de francs (tous impôts confondus) ainsi qu'à l'extension du programme de calcul de l'arrêté des intérêts sur les comptes d'impôt. Une demande de dépassement de crédit a été soumise et approuvée par la commission des finances.

6. Contentieux fiscal et non fiscal

Les activités relatives à l'ex- Fondation de valorisation des actifs de la BCGE ont généré :

- Des revenus supplémentaires de l'ordre de 26 millions de francs (natures 42 et 43), dont notamment 15 millions de francs non budgétés sur les conventions passées avec des débiteurs, 3 millions de francs d'intérêts sur prêts, 3 millions de francs de gains sur la revente d'immeubles et 2 millions de francs de la récupération des ADB de l'ex-FondVal.
- Des charges non budgétées de l'ordre de 6 millions de francs (nature 33, essentiellement des provisions pour 5 millions de francs - mais 3 millions de francs de provisions ont été dissoutes, et des irrécouvrables pour 1 million de francs).

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette.						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière.	Efficacité	2.32%	2.5%	2.59%	≤2 .3%	2015
1.2 Part des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière.	Efficacité	17%	30%	11.6%	≤3 0%	2015
1.3 Part des emprunts à court terme sur le total de la dette financière.	Efficacité	24%	25%	20.3%	≤2 5%	2015

Commentaires

Indicateur 1.2.

Le libellé original "Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière" a été remplacé par "Part des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière" pour une meilleure compréhension. En effet, la notion de part maximale réside dans le fait que la part d'emprunts à taux variable ne doit pas dépasser un certain taux, ce taux étant fixé par le Conseil d'Etat. D'autre part, afin de mesurer au mieux l'atteinte de cet objectif, nous avons retenu comme plus représentatif la moyenne des 12 observations mensuelles plutôt qu'une observation au 31 décembre de chaque année ou la valeur maximale de l'année. Si cette méthode avait été appliquée pour les comptes 2010, la valeur serait de 10.2% au lieu de 11.6% publié.

Indicateur 1.3.

Le libellé original "Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière" a été remplacé par "Part des emprunts à court terme sur le total de la dette financière" pour une meilleure compréhension. En effet, la notion de part maximale réside dans le fait que la part d'emprunts à court terme ne doit pas dépasser un certain taux, ce taux étant fixé par le Conseil d'Etat. D'autre part, afin de mesurer au mieux l'atteinte de cet objectif, nous avons retenu comme plus représentatif la moyenne des 12 observations mensuelles plutôt qu'une observation au 31 décembre de chaque année ou la valeur maximale de l'année. Si cette méthode avait été appliquée pour les comptes 2010, la valeur serait de 20.1% au lieu de 20.3% publié.

M03 Péréquation financière intercantonale

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**319'151'994**	**0**	**0.0%**	**319'151'994**	**321'352'300**
34 Parts et contributions sans affectation	319'151'994	0	0.0%	319'151'994	321'352'300
REVENUS	**100'505'074**	**0**	**0.0%**	**100'505'074**	**99'866'556**
44 Parts à des recettes sans affectation	100'505'074	0	0.0%	100'505'074	99'866'556
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-218'646'920**	**0**	**0.0%**	**-218'646'920**	**-221'485'744**
Coût des activités de support	*-*	*2'352'766*	*-100.0%*	*-2'352'766*	*-2'236'920*
Coût des prestations de moyens	*-1'713'475*	*250'181*	*-12.7%*	*-1'963'656*	*-1'794'917*
COÛT COMPLET	***-220'360'395***	***2'602'948***	***-1.2%***	***-222'963'343***	***-225'517'581***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme comprend les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT).

Les instruments de péréquation, tels que prévus par la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) sont les suivants :

- Péréquation des ressources : elle vise à doter les cantons dont le potentiel de ressources est inférieur à la moyenne suisse d'une quantité suffisante de fonds à libre disposition. Cette péréquation est financée par la Confédération et par les cantons à fort potentiel de ressources. La Confédération finance la péréquation verticale des ressources et les cantons la péréquation horizontale des ressources.
- Compensation des charges excessives : les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS). Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (CCG). La CCS et la CCG sont entièrement financées par la Confédération.
- Compensation des cas de rigueur : elle vise à faciliter le passage à la nouvelle péréquation pour les cantons à faible potentiel de ressources. Elle est limitée à 28 ans au maximum et son montant diminuera chaque année de 5% dès la neuvième année suivant l'entrée en vigueur de la RPT. Elle est financée par la Confédération pour deux tiers et par les cantons pour un tiers.

Conformément à la PFCC, les contributions de base des cantons à fort potentiel de ressources et de la Confédération sont fixées par l'Assemblée fédérale pour une période quadriennale. L'Assemblée tient compte du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT, réalisé par le Conseil fédéral tous les quatre ans. Le Conseil fédéral arrête la répartition annuelle des fonds.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat.

Ce programme contient les prestations suivantes :

M03.01 Péréquation des ressources et cas de rigueur
M03.02 Compensation des charges

M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature ne fixe aucun objectif spécifique à la péréquation financière. Ce programme ne constitue pas un regroupement de prestations à proprement parler. Il a été créé avec l'objectif d'isoler et de suivre, dans les comptes de l'Etat, les flux financiers significatifs liés à la péréquation financière intercantonale (RPT) qui ont un impact majeur sur la performance financière de l'Etat de Genève et, de ce fait, sur le respect des contraintes financières figurant dans le programme de législature.

Le montant versé par le canton de Genève dépend non seulement de l'évolution de sa propre situation, mais également de celle des autres cantons. Les développements ou les problèmes économiques d'un grand canton peuvent ainsi se répercuter de manière sensible sur les montants versés/touchés par les autres cantons.

Par conséquent, il n'y a ni objectif ni d'indicateur associé à ce programme.

Pour l'exercice 2011, sept cantons ont contribué au financement de la péréquation des ressources et dix-neuf en ont été bénéficiaires. Cette configuration rend la défense des intérêts des cantons contributeurs dans un cercle tel que celui de la Conférence des gouvernements cantonaux extrêmement difficile, au sein de laquelle chaque canton dispose d'une voix et où la majorité qualifiée est de 18 voix.

Jusqu'à l'exercice 2011, des éléments de calcul étaient en défaveur du canton de Genève, qui était pénalisé par les deux facteurs suivants :

- péréquation des ressources : prise en compte des revenus des frontaliers,
- compensation des charges : répartition de la dotation entre les charges géo-topographiques et les charges socio-démographiques.

Pour la prochaine période quadriennale 2012-2015, le mode de prise en compte des revenus des frontaliers a été révisé par la Confédération. Dès l'exercice 2012, ce revenu sera pondéré à 75 % (contre une prise en compte à 100% jusqu'en 2011). En revanche, au niveau de la compensation des charges, la répartition actuelle est maintenue pour les années 2012 à 2015. Enfin, la participation de la Confédération a également été modifiée avec l'intégration de 112 millions supplémentaires au titre de la correction de l'écart constaté par rapport à la neutralité budgétaire.

Justification des écarts par rapport au budget 2011 et aux comptes 2010

Les montants de la péréquation n'ayant pas fait l'objet de nouveaux calculs pour l'exercice 2011, les comptes 2011 sont conformes au budget 2011.

Pour l'année 2011, la facture globale résultant des trois instruments péréquatifs, hors corrections d'erreurs, s'est élevée à 218,6 millions en 2011 (-2.8 millions par rapport à 2010). Le canton de Genève est devenu le troisième canton contributeur net, pour l'ensemble des instruments péréquatifs, après Zurich et Zoug (deuxième jusqu'en 2010).

Les écarts par rapport à l'exercice 2010 sont les suivants :

1. Péréquation des ressources : le canton a versé 312,2 millions en 2011 (-2,2 millions par rapport à 2010). Il est resté le deuxième canton contributeur au titre de la péréquation des ressources après Zurich.

2. Compensation des charges excessives : le canton a versé 100,5 millions (+0,6 millions par rapport à 2010) au titre de la compensation des charges dues à des facteurs socio-démographiques:

- 69,2 millions pour la compensation de charges excessives déterminantes, liées à la structure de la population (+0,5 millions par rapport à 2010),
- 31,2 millions pour la compensation de charges excessives des villes centres (+0,1 million par rapport à 2010).

3. Compensation des cas de rigueur : le canton continue de verser 6,9 millions annuellement.

M04 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**76'207'010**	**-184'362**	**-0.2%**	**76'391'372**	**74'351'452**
30 Charges de personnel	62'265'270	232'154	0.4%	62'033'116	60'163'926
31 Dépenses générales	6'270'065	-15'067	-0.2%	6'285'132	6'053'316
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	409'784	-772'040	-65.3%	1'181'824	1'076'574
39 Imputations internes	7'261'891	370'591	5.4%	6'891'300	7'057'636
REVENUS	**11'018'814**	**596'949**	**5.7%**	**10'421'865**	**9'503'165**
42 Revenus des biens	-	-	-	-	1'195'551
43 Recettes diverses	10'828'306	506'441	4.9%	10'321'865	8'210'033
45 Dédommagements de collectivités publiques	97'798	-2'202	-2.2%	100'000	97'581
49 Imputations internes	92'710	92'710	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-65'188'195**	**781'312**	**-1.2%**	**-65'969'507**	**-64'848'287**
Coût des activités de support	*-775'879*	*-263'529*	*51.4%*	*-512'350*	*-468'429*
Coût des prestations de moyens	*-11'151'813*	*-588'511*	*5.6%*	*-10'563'302*	*-13'401'911*
COÛT COMPLET	***-77'115'888***	***-70'729***	***0.1%***	***-77'045'159***	***-78'718'628***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***503.23***	***-14.68***	***-2.83%***	***517.91***	***-***
ETP fixes	*495.59*	*-10.95*	*-2.16%*	*506.54*	-
ETP auxiliaires	*6.95*	*-3.50*	*-33.49%*	*10.45*	-
ETP agents spécialisés	*0.68*	*-0.23*	*-25.27%*	*0.91*	-

Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'Administration Fiscale Cantonale AFC (charges de personnel, dépenses générales, amortissements).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme M01.

Ce programme contient la prestation suivante :

M04.01 Production et perception des impôts.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts

Lors de l'élaboration du budget 2011, l'AFC, dans le cadre du programme M04 avait énuméré quelques projets prioritaires. Ceux-ci touchaient les domaines de la formation, de l'informatique, du service au citoyen et de la rationalisation. Il s'agit des projets suivants :

- Optimisation de la production des taxateurs-trices, en élargissant le procédé de taxation semi-automatique;

M04 Production et perception des impôts (suite)

Le processus de taxation semi-automatique a pu être augmenté de 56.7%.

- Production de l'impôt dans les meilleurs délais, en améliorant l'organisation interne, la circulation des dossiers et les appuis techniques;

  A la fin de l'année 2011, l'objectif de taxation (85%) a été atteint et même légèrement dépassé (86.5%).

- Amélioration des délais de perception, en réduisant le nombre de jours entre l'envoi du bordereau et les actes de poursuites;

  Le temps entre l'envoi du bordereau et le commandement de payer a été réduit pour passer de 249 jours à 219 jours.

- Développement de l'impôt en ligne, en promouvant l'utilisation d'Internet pour une série de formulaires et en permettant un accès direct au compte;

  Les résultats atteints dépassent nos prévisions et démontrent que les prestations offertes par internet répondent à un besoin. 101'000 formulaires ont été transmis à l'AFC par internet, toutes prestations confondues.

- Gestion plus efficace et plus proche des attentes des contribuables en difficultés financières importantes.

  Le secteur des remises d'impôts et du traitement des actes de défaut de biens a été réorganisé en un véritable service avec la nomination d'un chef de service.

- Amélioration des conditions sur la place de travail en concrétisant une série de mesures destinées à promouvoir le bien-être au travail ;

  Une série de mesures ont été organisées pour que les collaboratrices et collaborateurs de l'AFC aient une perception positive de leur employeur et de leur activité. Le programme "Bien-être au travail" qui comprend 11 actions, allant de la mobilité douce à l'organisation de cours de sophrologie, en passant par la livraison de paniers de légumes ou l'échange de livre, CD, DVD, a déployé des effets positifs.

- Réduction du délai de traitement des demandes de *rulings* (accords).

  Cet objectif a été partiellement atteint (65%) durant l'année 2011 par un effort soutenu de formation des collaborateurs des affaires fiscales et la clarification des processus de travail entre les mandataires et l'AFC. Il sera poursuivi en 2012 par la mise en place d'un outil informatique pour le suivi des dossiers.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

- Dépenses de personnel (nature 30):

Le respect du budget des charges de personnel a été rendu possible grâce à une gestion rigoureuse. Le dépassement de 232'154 francs est couvert par une demande de crédit supplémentaire, soumise et approuvée par la commission des finances et concerne le recours à du personnel auxiliaire rendu nécessaire pour traiter les réclamations suite à arrêt spécifique.

- Dépenses générales (nature 31):

Les dépenses générales ont été globalement maitrisées en 2011.

- Imputations internes (nature 39):

Les imputations internes concernent les frais de poursuites facturés par l'Office des poursuites à l'AFC, celles-ci varient d'une année à l'autre en fonction de l'activité.

- Recettes diverses (nature 43):

Ces revenus comprennent principalement des remboursements (de frais d'affranchissements, de poursuites et d'assurances diverses) et varient plus ou moins fortement d'une année à l'autre.

- Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs:

M04 Production et perception des impôts (suite)

Globalement, les objectifs de l'Administration fiscale cantonale sont atteints, notamment en ce qui concerne le taux de recouvrement de l'impôt (Objectif 1), la production de l'année (Objectif 3) et le développement de l'impôt en ligne (Objectif 5).

Les objectifs d'optimisation de la perception de l'impôt impayé mentionnés sous le point 2 ne sont pas atteints, mais la situation s'améliore. Ceci s'explique par le fait que le budget retient une valeur de performance optimale, et non une valeur fondée sur la moyenne des cas observés. Le budget 2012 a été modifié en conséquence.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais.						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM).	Efficacité	99.73%	> 97.5%	98.06%	>98%	2015
2. Optimiser la perception de l'impôt impayé.						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PP-IBO).	Efficacité	219	< 150	249		
2.2 Temps en jours entre le 1er janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS).	Efficacité	293	< 180	474		
2.3 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PM-IBO).	Efficacité	241	< 150	324		
2.4 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (autres impôts).	Efficacité	280	< 180	254		
3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais.						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1.	Efficacité	86.50%	> 85%	86.97%	>85%	2015
4. Optimiser la productivité des collaborateurs.						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs-trices).	Efficience	2'424	> 2'400	2'470	>2'400	2015
5. Favoriser l'impôt en ligne.						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne.	Efficacité	83'314	> 50'000	57'530		

Commentaires

N Culture, sport et loisirs

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)

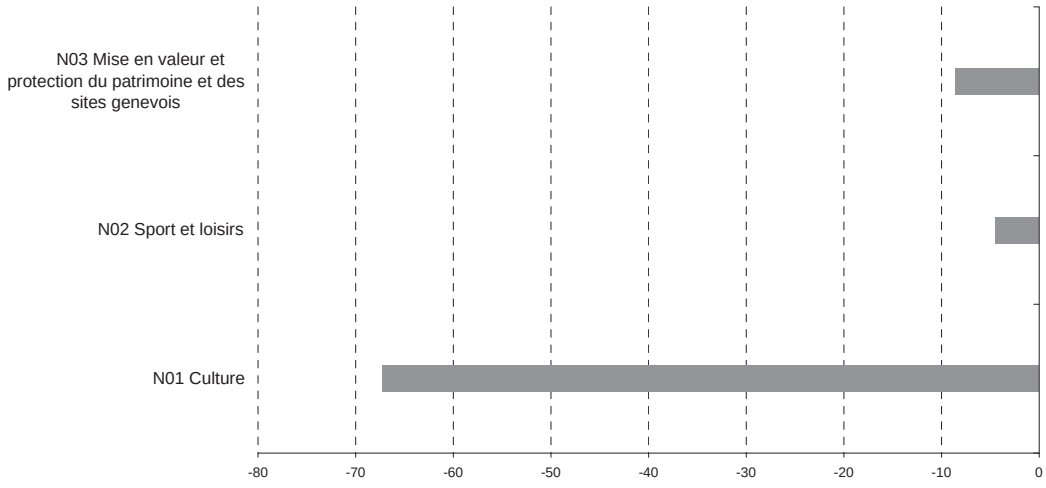

Charges et revenus en millions de francs par programme

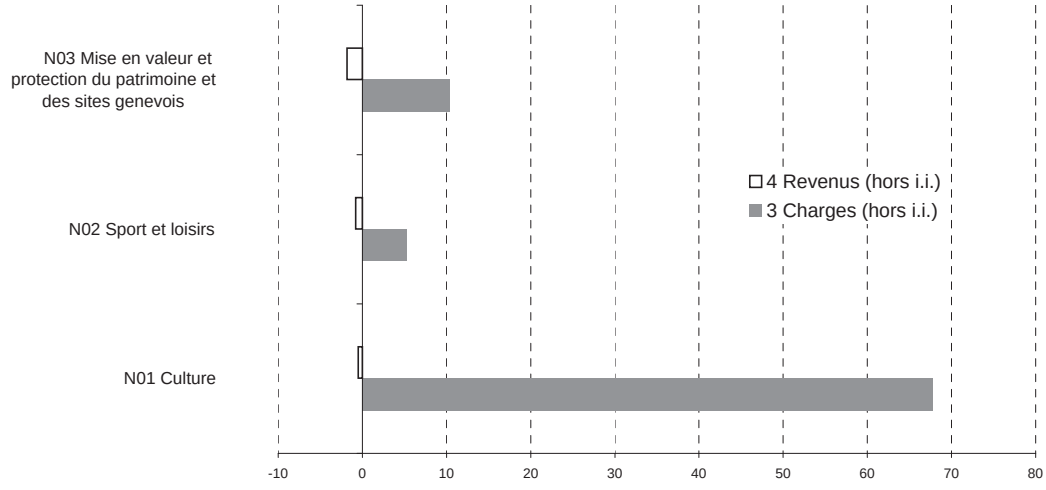

N Culture et Sport

Synthèse des priorités

L'année 2011 a été décisive pour le développement des projets stratégiques touchant à la culture et au sport.

Le Conseil d'Etat s'est engagé à renforcer le rôle de l'Etat en matière de culture et à investir dans ce domaine. C'est dans cette perspective qu'un avant-projet de loi sur les arts et la culture a été élaboré par une commission d'experts incluant des représentant-e-s des communes et de la Ville. Ce projet visant la mise en œuvre d'une politique culturelle concertée et ambitieuse a été soumis au Grand Conseil, après une large consultation lancée par le Conseil d'Etat en 2010. Il est depuis février 2012 en discussion à la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport.

L'année 2011 a permis de renforcer le rôle de l'Etat dans le domaine culturel, notamment dans la coordination de grands projets comme la Fondation romande pour le cinéma, projet intercantonal et régional majeur, le fonctionnement du dispositif d'enseignement artistique délégué prévu par la réforme de l'enseignement musical de base (REMB) et enfin, le plan d'actions Ecole, art et culture (PEAC) visant à renforcer les liens entre culture et école. Elément fondateur et précieuse alliée pédagogique, la culture devra plus que jamais être accessible à chaque élève.

Le Conseil d'Etat s'engage dans cette législature, en étroite collaboration avec les communes et les milieux sportifs, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique du sport. L'engagement de l'Etat se traduit dans 9 domaines: sport à l'école, jeunesse et sport, sport associatif, promotion de la relève, sport d'élite, sport handicap, sport pour tous, infrastructures sportives, manifestations sportives.

En 2011, l'Etat a développé des projets dans les domaines de la promotion de la relève et des manifestations sportives. Le dispositif sport-art-études a été développé et renforcé au sein des écoles, en lien avec une politique de soutien aux jeunes talents sportifs et à leurs clubs formateurs. Le but est de permettre de mener de front une formation scolaire ou professionnelle et une carrière sportive de haut niveau. Les mesures proposées ont notamment pour objectif d'aboutir à une meilleure continuité entre les niveaux d'enseignement du secondaire. Dans le domaine des manifestations sportives, une fondation destinée à soutenir les organisateurs de manifestations sportives d'envergure a été créée avec la Ville de Genève et les communes.

N01 Culture

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**67'758'190**	**393'261**	**0.6%**	**67'364'929**	**64'715'017**
30 Charges de personnel	2'345'535	-162'818	-6.5%	2'508'353	2'392'965
31 Depenses generales	1'561'673	147'061	10.4%	1'414'612	1'491'241
32 Interets passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	2
33 Amortissements, provisions, irrecouvrables	229'519	218'536	1'989.8%	10'983	281'103
35 Dedommagements a des tiers	-	-	-	-	153
36 Subventions accordees	63'616'863	185'882	0.3%	63'430'981	60'548'249
39 Imputations internes	4'600	4'600	-	-	1'306
REVENUS	**495'961**	**176'823**	**55.4%**	**319'138**	**322'966**
43 Recettes diverses	157'452	138'314	722.7%	19'138	4'172
45 Dedommagements de collectivites publiques	-	-	-	-	-329
46 Subventions acquises	338'509	38'509	12.8%	300'000	319'123
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-67'262'229**	**-216'438**	**0.3%**	**-67'045'791**	**-64'392'051**
Coût des activités de support	*-75'834*	*9'445*	*-11.1%*	*-85'279*	*-65'086*
Coût des prestations de moyens	*-619'855*	*-5'058*	*0.8%*	*-614'797*	*-737'227*
COÛT COMPLET	***-67'957'918***	***-212'051***	***0.3%***	***-67'745'867***	***-65'194'364***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***15.37***	***0.48***	***3.22%***	***14.89***	***-***
ETP fixes	*12.89*	*-0.17*	*-1.30%*	*13.06*	-
ETP auxiliaires	*2.48*	*0.65*	*35.52%*	*1.83*	-

Descriptif du programme

Le but du programme est la mise en application de la politique culturelle de l'Etat.

La culture assure la transmission et le renouvellement du patrimoine de la communauté dans sa diversité. Elle est, d'une part, un laboratoire où s'expriment les valeurs, les modes de vie et de pensée, et d'autre part, une composante du développement économique et social, du rayonnement et de l'esprit d'ouverture de Genève.

Ce programme est mis en oeuvre par le Service cantonal de la culture.

Ce programme contient les prestations suivantes :

N01.01 Accès, encouragement à la culture et activités scolaires culturelles
N01.02 Enseignement artistique de base délégué

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Projets prioritaires

N01 Culture (suite)

Durant l'année 2011, cinq principaux chantiers ont été conduits :

- finalisation du projet de loi sur les arts et la culture et dépôt auprès du Conseil d'Etat en décembre; ce projet vise une politique culturelle concertée et un renforcement du rôle de l'Etat;
- mise en place de la fondation romande pour le cinéma (mutualisation romande des aides au cinéma);
- poursuite du projet école-art et culture en vue d'une meilleure coordination des prestations culturelles au sein du DIP, reprise du secteur les Arts et l'enfant au sein du SCC, centralisation des paiements et du suivi administratif des activités culturelles du CO;
- entrée en vigueur des contrats de prestations signés avec les 11 écoles déléguées pour l'enseignement artistique de base et de la convention d'objectifs signée avec la Confédération des écoles de musique, danse, théâtre et rythmique Jaques-Dalcroze.

Sur le plan du soutien à la culture, du rayonnement, de la diffusion ainsi que de la mise à disposition de lieux culturels, les travaux suivants ont également été menés durant l'année :

- Poursuite des évaluations, négociations et renouvellements de 23 conventions de subventionnement dans les différents domaines culturels ;
- dernière étape de l'opération conjointe d'art public Ville-Etat « Néons » et l'inauguration des deux derniers néons de la plaine de Plainpalais ;
- réalisation du projet intercantonal "Label+ Théâtre romand" qui régionalise les soutiens à la production et à la diffusion de spectacles de théâtre d'envergure;
- ouverture d'un nouvel atelier d'artistes à Berlin et soutien désormais régulier des boursiers de l'Institut suisse de Rome;
- inventaire des traditions vivantes les plus représentatives du patrimoine culturel immatériel genevois, sept traditions genevoises retenues par la Confédération pour l'inventaire national.
- réflexion sur les besoins de lieux culturels à Genève, mise à disposition et ouverture de nouveaux lieux : Maison Baron, Maison Rousseau et de la Littérature à la Grand-Rue, Cité Bleue pour la compagnie Malandro, acquisition de l'ex-usine Sicli en vue de son affectation en un lieu culturel; réhabilitation de l'ancienne fonderie Kugler et location à la Fédération des artistes de Kugler.
- au niveau transfrontalier, coordination au sein du CRFG des rencontres destinées aux professionnels des milieux de la culture et du handicap ;
- participation aux différents groupes de travail organisés par la Ville en vue du Tricentenaire Rousseau ; jury ad hoc pour attributions Rousseau 2012 de l'Etat.

Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 11 - B 11	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	**- 162'818**	Ecart d'estimation

Deux commissions officielles ne siègent plus depuis fin 2010 : la commission de la réforme de l'enseignement musical de base et la commission externe chargée de rédiger un avant-projet de loi pour les arts et la culture (CELAC). Le budget de la rubrique "commissions officielles" a été adapté en conséquence en 2012. Par ailleurs, les dépenses pour heures au cachet sont moindres, suite à un changement de politique budgétaire intervenu lors du transfert des budgets culture de l'EP et du CO au Service cantonal de la culture (SCC), et notamment l'obligation de ne plus rétribuer par des heures au cachet les prestations des artistes indépendants dans les classes.

31 Dépenses générales	**+ 147'061**	Dépassement de crédit

Le dépassement s'explique par le déménagement des œuvres du Fonds cantonal d'art contemporain aux Ports Francs, suite à une inondation dans les locaux d'origine. Par ailleurs, des frais ont été engagés pour la déconstruction d'une œuvre intégrée située sur le site des HUG. Une dissolution de provision en lien avec ces charges a été effectuée (cf. rubrique 43). Enfin, des dépenses pour scannage ont été effectuées dans le cadre de la valorisation de la collection du Fonds cantonal d'art contemporain. Les reports de crédits couvrent le dépassement.

33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	**+ 218'536**	Ecart d'estimation

L'écart correspond à la désactivation d'une œuvre d'art intégrée à l'espace public, suite à sa déconstruction et qui était valorisée au bilan pour 215'000 F.

36 Subventions accordées	**+ 185'882**	Ecart d'estimation Dépassement de crédit
36501101 Fondation romande pour le cinéma	*+ 387'000*	*Dépassement de crédit*

Crédit supplémentaire de 387'000 F accepté par la commission des finances pour rétablir le montant de l'aide financière 2011 en faveur de la fondation à 1'300'000 F comme négocié.

36540001 Restitution de subvention en fin de contrat	*- 120'718*	*Écart d'estimation*

Décisions de restitutions de subventions intervenues en 2011 correspondant à la répartition des résultats entre les entités et l'Etat dans le cadre de conventions de subventionnement échues :

- Conservatoire de musique de Genève : 40'192 F
- Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre : 36'679 F
- Fondation ETM : 1'075 F
- Teatro Malandro : 21'504 F
- Compagnie Gilles Jobin : 478 F
- Théâtre Spirale : 20'790 F

43 Recettes diverses	**+ 138'314**	Ecart d'estimation

Le surplus de recettes provient du remboursement des indemnités journalières de l'assurance maternité fédérale, et des remboursements de l’assurance invalidité. Par ailleurs, la provision pour déconstruction des œuvres intégrées a été partiellement dissoute, pour couvrir les charges de déconstruction d'une œuvre intégrée située sur le site des HUG.

Justification des écarts (indicateurs)

Indicateur 2.1 Part des soutiens ponctuels inférieurs ou égal à 30'000.-

La part des soutiens ponctuels inférieurs ou égal à 30'000 F est supérieure au ratio initialement prévu. Cette situation est un peu la conséquence du nombre de soutiens accrus à de nouveaux bénéficiaires (voir indicateur 1.1). En effet, les aides aux jeunes bénéficiaires sont généralement inférieurs à 30'000 F, leurs projets étant souvent plus modestes. Les soutiens supérieurs à 30'000 F ont tous été alloués à des projets de compagnies ou organismes culturels confirmés.

Indicateur 3.1 Nombre de tournées extra-cantonales soutenues par le DIP

Le nombre de tournées extra-cantonales soutenues a été élevé en 2011 et atteint déjà presque la cible fixée à 50 tournées par an (2014). Face à l'augmentation du nombre de demandes, les montants accordés ont été plus modestes mais aussi plus nombreux (voir indicateur 2.1).

Indicateur 4.1 Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat

L'acquisition de la nouvelle base de données MuséumPlus, qui devrait faciliter la mise en ligne des œuvres, a pris du retard. L'objectif de 200 œuvres consultables en ligne n'a par conséquent pas pu être atteint en 2011. Les 24 objets consultables correspondent à la mise en lumière mensuelle d'une œuvre de la collection du Fonds cantonal d'art contemporain sur le site Internet de l'Etat.

Indicateur 4.2 Nombre de prêts d'œuvres mobiles en institutions muséales

L'écart par rapport à la cible de 25 prêts d'œuvres est relatif. En effet, les 15 prêts effectués en 2011 concernent plus de 50 pièces étant donné que certains prêts ont porté sur des séries.

Indicateurs 5.1 Nombre d'élèves au sein du dispositif

N01 Culture (suite)

Les données seront disponibles mi-mai avec le retour statistique annuel des écoles dans le cadre des contrats de prestations.

Indicateurs 5.2 Nombre d'élèves issus de la section pré-professionnelle admis en HEM en Suisse ou à l'étranger

Les données seront disponibles mi-mai avec le retour statistique annuel des écoles dans le cadre des contrats de prestations. L'erreur de saisie constatée au B2011 a été corrigée (8 au lieu de 2000). La cible long terme de 20 reste inchangée.

Indicateur 6.1 Taux d'encadrement dans l'enseignement artistique

Les données seront disponibles mi-mai avec le retour statistique annuel des écoles dans le cadre des contrats de prestations.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la relève, l'innovation et l'émergence						
1.1 Taux de renouvellement des bénéficiaires d'aide à la création	Efficacité	24.5%	10%		>10%	2014
2. Assurer la diversité de l'offre culturelle et la continuité des prestations						
2.1 Part des soutiens ponctuels inférieurs ou égal à 30'000.-	Efficacité	97.5%	90%		85%	2014
3. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle						
3.1 Nombre de tournées extra-cantonales soutenues par le DIP	Efficacité	48	30		50	2014
4. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat						
4.1 Nombre d'oeuvres consultables en ligne	Qualité	24	200		1'000	2014
4.2 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles en institutions muséales	Qualité	15	25		30	2014
5. Elargir l'accès à l'enseignement artistique de base dans les domaines de la musique, rythmique, dans et théâtre						
5.1 Nombre d'élèves au sein du dispositif	Efficacité	ND	10'200		10'000	2014
5.2 Nombre d'élèves issus de la section pré-professionnelle admis en HEM en Suisse ou à l'étranger	Efficacité	ND	2'000		20	2014
6. Assurer des prestations de qualité avec les moyens appropriés						
6.1 Taux d'encadrement dans l'enseignement artistique	Efficience	ND	<= 47.2		47	2014

Commentaires

Indicateur 1.1

L'indicateur est calculé en rapportant le total des nouveaux bénéficiaires sur le total des aides financières accordées durant l'année A terme, le maintien d'un taux minimum de 10 % de nouveaux bénéficiaires est souhaitable.

N01 Culture (suite)

L'indicateur est calculé en rapportant le nombre d'aides financières dont le montant est inférieur à 30'000.- au nombre d'aides financières accordées durant l'année. Un maintien du ratio entre 85% et 90% est souhaitable pour garantir la diversité des bénéficiaires. Un indicateur trop élevé peut être un signe de dispersion ou au contraire résulter de la volonté de donner la priorité aux petits projets souvent portés par de jeunes bénéficiaires.

Indicateur 3.1

Le nombre d'artistes genevois capables de rayonner est en augmentation. Toutefois, les coûts liés au franc fort et au niveau de vie élevé, rendent nos artistes moins concurrentiels, ce qui peut décourager certains programmateurs étrangers. Dès lors, la contribution de l'Etat, même parfois symbolique, joue un rôle crucial sur le rayonnement de ses artistes. L'effet de levier est indéniable et extrêmement positif.

Indicateur 4.1

L'objectif vise à mettre en ligne via Internet, les 1'000 principales œuvres de la collection du fonds cantonal.

Indicateur 4.2

L'indicateur est calculé en faisant la somme des nouveaux prêts d'œuvres mobiles en institutions muséales. L'augmentation du nombre de prêts favorise la diffusion de la collection auprès du plus grand nombre.

Indicateurs 5.1 et 5.2

Les valeurs de ces indicateurs sont disponibles au mois de mai. Ce délai s'explique par le fait que ces indicateurs sont calculés sur la base des données transmises par les écoles au service cantonal de la culture dans le cadre des contrats de prestations.

Le libellé de l'indicateur 5.2 a été légèrement modifié de manière à la rendre plus compréhensible.

Indicateur 6.1

L'indicateur est calculé en rapportant le nombre total d'élèves inscrits dans le réseau des 12 écoles accréditées au nombre total d'ETP dans les 12 écoles du réseau. La valeur de cet indicateur est disponible au mois de mai. Ce délai s'explique par le fait que cet indicateur est calculé sur la base des données transmises par les écoles au service cantonal de la culture dans le cadre des contrats de prestations.

N02 Sport et loisirs

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**5'320'735**	**-797'847**	**-13.0%**	**6'118'582**	**3'182'765**
30 Charges de personnel	2'135'213	-558'176	-20.7%	2'693'389	1'114'230
31 Depenses generales	628'763	-380'395	-37.7%	1'009'158	294'637
33 Amortissements, provisions, irrecouvrables	47'847	-10'953	-18.6%	58'800	52'997
35 Dedommagements a des tiers	-	-40'044	-100.0%	40'044	-
36 Subventions accordees	2'005'435	-305'781	-13.2%	2'311'216	1'668'372
37 Subventions redistribuees	454'009	454'009	-	-	-
39 Imputations internes	49'467	43'492	727.9%	5'975	52'529
REVENUS	**808'169**	**316'937**	**64.5%**	**491'232**	**642'050**
43 Recettes diverses	259'718	57'908	28.7%	201'810	191'751
46 Subventions acquises	94'441	-194'981	-67.4%	289'422	2'600
47 Subventions a redistribuer	454'009	454'009	-	-	447'699
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-4'512'567**	**1'114'783**	**-19.8%**	**-5'627'350**	**-2'540'714**
Coût des activités de support	*-51'546*	*30'859*	*-37.4%*	*-82'405*	*-22'842*
Coût des prestations de moyens	*-540'954*	*115'547*	*-17.6%*	*-656'501*	*-701'871*
COÛT COMPLET	***-5'105'066***	***1'261'190***	***-19.8%***	***-6'366'256***	***-3'265'427***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***13.95***	***-3.36***	***-19.41%***	***17.31***	***-***
ETP fixes	*13.74*	*-2.60*	*-15.91%*	*16.34*	-
ETP auxiliaires	*0.21*	*-0.76*	*-78.35%*	*0.97*	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'encourager la pratique du sport et de l'activité physique en coordination avec les instances communales et nationales. Il soutient les sportifs et les clubs sportifs.

La Commission consultative cantonale de l'aide au sport propose au Conseil d'Etat (décision par arrêté une fois par année) la redistribution d'un sixième des fonds de la Loterie romande revenant au canton en faveur des sportifs genevois, des associations et clubs du canton et des communes.

Le programme gère également la partie genevoise de la prestation Jeunesse et Sports soutenue par la Confédération ainsi que l'encouragement au sport pour les enfants entre 7 et 9 ans.

Il est mis en œuvre par le service cantonal du sport rattaché au Secrétariat général du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Ce programme contient la prestation suivante :

N02.01 Coordination du sport, des loisirs et soutien aux associations sportives

N02 Sport et loisirs (suite)

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Projets prioritaires

L'année 2011 a été marquée par la mise en place du service cantonal du sport (SCS) qui regroupe désormais l'ensemble des collaborateurs de l'Etat actifs dans le domaine du sport au sein d'une même unité.

En 2011, plusieurs projets ont été conduits dans le domaine du sport:

- travaux préparatoires relatifs à la création d'un concept cantonal du sport et d'une nouvelle loi cantonale sur le sport;
- soutien à la rédaction de nouvelles directives de fonctionnement et à la mise à jour des critères d'attribution du Fonds de l'aide au sport;
- consolidation du programme Sant'Escalade de sensibilisation à l'effort physique et la diététique auprès de plus de 3'200 élèves des écoles primaires du canton;
- mise à jour de l'offre sport-art-études de l'école primaire aux HES et à l'Université, avec la création de documents d'information et la révision du processus et des critères d'admission;
- participation à la rédaction du premier contrat de prestations entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et des partenaires sportifs dans le cadre du soutien à l'association Genève Futur Hockey, assorti d'une stratégie globale de soutien à la promotion de la relève dans le domaine du sport;
- participation aux travaux d'étude en vue de la construction d'une nouvelle patinoire dans le canton de Genève;
- finalisation de la rédaction du projet de loi visant à la création de la Fondation de soutien aux manifestations sportives d'envergure;
- représentation active de l'Etat de Genève au sein du comité de candidature de Genève à la Fête Fédérale de Lutte 2016 et à la préparation aux Jeux de Genève 2012.

Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 11 - B 11	Justification de l'écart
30 Charges de personnel	**- 558'176**	Ecart d'estimation

Le non dépensé est expliqué par le renouvellement régulier du personnel (postes temporairement vacants), et par une gestion attentive des engagements afin de respecter la réduction technique linéaire. Cette dernière est totalement absorbée en 2011. Corollaire du disponible sur les traitements, les charges sociales sont également moins élevées que prévues.

31 Dépenses générales	**- 380'395**	Ecart d'estimation

Le service cantonal du sport a été créé en septembre 2011. Compte tenu d'une période de mise en route du service, plusieurs projets n'ont pas pu être concrétisés en 2011, ce qui explique la non dépense.

36 Subventions accordées	**- 305'781**	Ecart d'estimation
36510107 Subv. non monétaire - Organisation d'évènements sportifs	*- 200'000*	*Écart d'estimation*

Aucune subvention non monétaire n'a été accordée durant l'exercice 2011 pour l'organisation d'évènements sportifs.

N02 Sport et loisirs (suite)

L'excédent est dû à l'augmentation du prix des cours de Jeunesse + Sport, ainsi qu'aux dédommagements reçus du Fonds de l'Aide au sport dès 2011.

46 Subventions acquises	**- 194'981**	Ecart d'estimation

Les produits différés du FATAC "Fonds d'aide au sport" disparaissent en même temps que les charges liées sont transférées hors du compte Etat, dans un fonds doté de la personnalité juridique. Par ailleurs, l'écart est dû à une surestimation des subventions fédérales Jeunesse + Sport.

Justification des écarts (indicateurs)

Du fait de la création récente du service cantonal du sport, aucun indicateur n'avait été publié au budget 2011.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

Département responsable : DCTI

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**10'382'611**	**-174'104**	**-1.6%**	**10'556'715**	**9'643'164**
30 Charges de personnel	4'965'212	194'086	4.1%	4'771'126	4'667'760
31 Dépenses générales	1'658'714	-232'875	-12.3%	1'891'589	1'649'451
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'321'288	-178'712	-11.9%	1'500'000	1'391'988
36 Subventions accordées	2'437'077	43'077	1.8%	2'394'000	1'933'965
39 Imputations internes	320	320	-	-	-
REVENUS	**1'835'786**	**-94'696**	**-4.9%**	**1'930'482**	**1'496'352**
43 Recettes diverses	1'688'238	-242'244	-12.5%	1'930'482	1'361'150
46 Subventions acquises	147'548	147'548	-	-	135'202
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-8'546'825**	**79'408**	**-0.9%**	**-8'626'233**	**-8'146'812**
Coût des activités de support	*-206'506*	*10'996*	*-5.1%*	*-217'502*	*-194'852*
Coût des prestations de moyens	*-881'388*	*-65'867*	*8.1%*	*-815'521*	*-1'035'796*
COÛT COMPLET	***-9'634'719***	***24'537***	***-0.3%***	***-9'659'256***	***-9'377'459***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***33.60***	***1.40***	***4.35%***	***32.20***	***-***
ETP fixes	*28.90*	*-0.75*	*-2.53%*	*29.65*	-
ETP auxiliaires	*3.70*	*1.93*	*109.04%*	*1.77*	-
ETP agents spécialisés	*1.00*	*0.22*	*28.21%*	*0.78*	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Ce programme vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton.

La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

Ce programme contient les prestations suivantes :

N03.01 Connaissance du patrimoine
N03.02 Protection du patrimoine

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois (suite)

Réalisation du programme de législature et autres projets d'importance stratégique

En ce qui concerne les mesures de protection, six arrêtés d'inscription à l'inventaire ont été signés:

- Genève: maisons faubouriennes aux Eaux-Vives, Ecole de St-Jean;
- Versoix: Eglise St-Loup et cure, maison Le Château;
- Chêne-Bougeries: villa construite par l'architecte Edmond Fatio;
- Genthod: dépendances rurales du domaine de Pierre-Grise, propriété de l'Hospice général.

Le Conseil d'Etat a adopté un plan de site au chemin Thury et à l'avenue de Beau-Séjour, complétant celui de la Roseraie-Beau-Séjour. Par ailleurs, le Grand Conseil a accepté la création d'une zone de village protégée au Grand-Lancy.

La commission d'attribution de la subvention pour des travaux de restauration sur des bâtiments protégés destinés à l'habitation (SRB) a statué sur 48 cas : 1.3 millions F ont été ainsi engagés et 1.7 millions F payés aux propriétaires à l'issue des travaux, représentant trente-deux chantiers. Le Fonds cantonal des monuments, de la nature et des sites a permis d'octroyer des subventions pour un montant de 816'200 F et de verser un montant de 526'607 F, attribué à huit chantiers de restauration.

Près de 7000 visiteurs ont fréquenté les 18 sites genevois ouverts au public dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. Genève était en charge, cette année, de la coordination romande de la manifestation.

Dans le domaine de l'archéologie, les fouilles subaquatiques de la station littorale du Plonjon se sont poursuivies avec une équipe spécialisée de l'Université de Genève sous la responsabilité de l'archéologue cantonal. Elles sont complétées par deux nouveaux chantiers: Corsier (église et presbytère), révélant le développement des sanctuaires chrétiens de l'Antiquité tardive à l'église actuelle et Bernex (village), occupation de la préhistoire au haut Moyen Âge.

Enfin, une première série de textes relatifs au quatrième projet de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire, portant sur l'étude des espaces et des édifices publics de la Vieille-Ville, a été soumise à la commission scientifique cantonale. Chaque contribution a été validée.

Justification des écarts des comptes par rapport au budget 2011

Sans autre indication, les variations indiquées ci-dessous concernent des écarts d'estimation.

30 - charges de personnel / ETP :

Le budget des charges de personnel de ce programme a été dépassé de 194'086 F. Cet excédent a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit de 182'000 F qui a été validée par la commission des finances, mais qui s'est révélée légèrement insuffisante.

L'écart par rapport au budget voté s'explique par le fait que la réduction linéaire technique (RTL) de 72'050 F n'a pas pu être respectée au niveau du programme. En effet, le délai de 6 mois qui normalement devrait s'appliquer pour repourvoir un poste n'était pas possible sans impact sur les prestations délivrées par cette office. A cela se rajoute l'engagement non-prévu d'auxiliaires pour remplacer une collaboratrice en congé maternité et un collaborateur en arrêt accident de longue durée.

31 - Dépenses générales :

Le disponible provient de certains mandats confiés à des tiers prévus en 2011 qui ont été reportés en 2012, notamment dans le domaine des monuments.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

L'écart s'explique par la constitution d'une provision pour les subventions à la restauration des bâtiments à vocation d'habitation (loi 7937) qui a été inférieure au montant budgétisé.

36 - Subventions accordées :

Une demande de dépassement de crédit de 97'307 F a été soumise et acceptée par la commission des finances pour les subventions accordées aux institutions privées. Toutefois, le montant demandé s'est révélé insuffisant puisque le dépassement lié au coût réel des travaux pris en compte pour le calcul de la subvention a été de 110'807 F. Les

N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois (suite)

institutions bénéficiaires sont déterminées à l'avance. Le paiement des subventions intervient à la fin du chantier. Les travaux prenant parfois plusieurs années, il est difficile de prévoir quels montants devront être payés d'une année à l'autre.

43 - Recettes diverses :

L'écart s'explique par la comptabilisation de l'utilisation de la provision pour les subventions à la restauration des bâtiments à vocation d'habitation (loi 7937) qui a été inférieure au montant prévu au budget.

46 - Subventions acquises :

Ces subventions non prévues au budget concernent un versement reçu pour le soutien de la manifestation des Journées européennes du patrimoine par un organisme privé, ainsi qu'un versement des subventions fédérales attribuées au canton comme participation au financement des fouilles archéologiques.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

L'entier des objectifs fixés sur l'année 2011 ont été atteints.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection						
1.1 Nombre d'objets protégés par an	Efficacité	64	60	104	60	2015
2. Améliorer la préservation des constructions et des sites dignes de protection						
2.1 Nombre d'objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration	Efficacité	39	40	26	40	2015
3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection						
3.1 Nombre de manifestations organisées et publications	Qualité	108	44	94	47	2015

Commentaires

O Autorité et gouvernance

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)

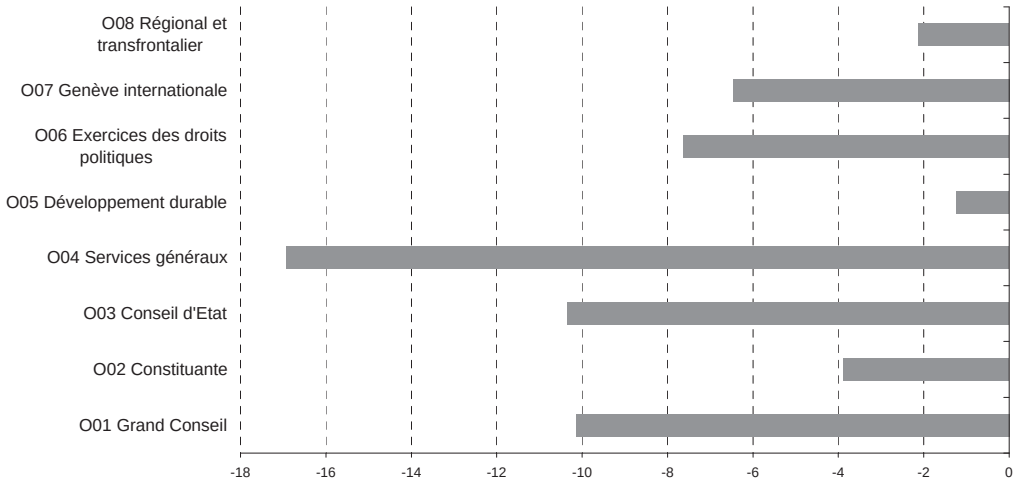

Charges et revenus en millions de francs par programme

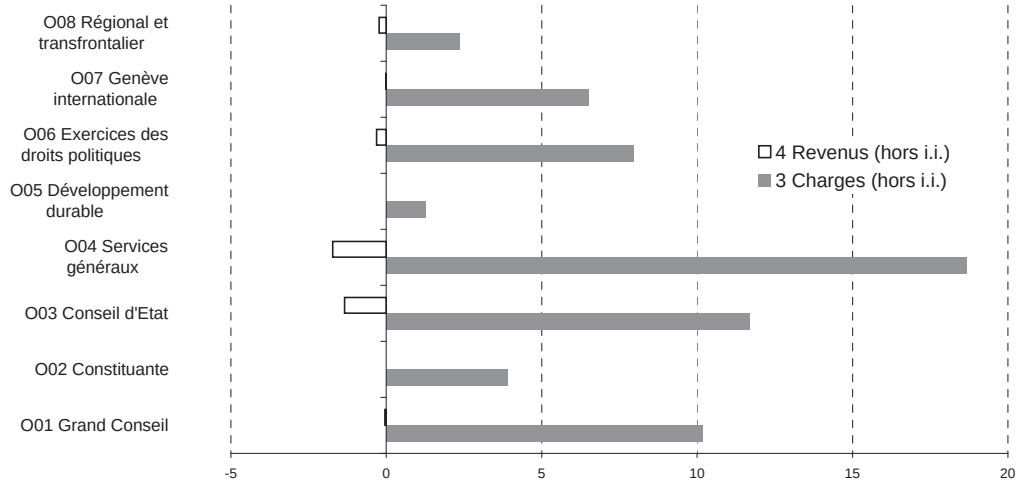

O Autorités et gouvernance

Synthèse des priorités

La politique publique intitulée « autorités et gouvernance » doit contribuer à la réalisation de ces objectifs grâce à ses huit programmes - Grand Conseil, Constituante, Conseil d'Etat, services généraux, développement durable, exercice des droits politiques, Genève internationale et régional et transfrontalier - ainsi qu'aux prestations qui leur sont rattachées.

Pour maintenir en 2011 le cap fixé par le programme de législature et suivre ainsi les lignes directrices de l'action publique, il est primordial d'attribuer aux autorités politiques les moyens et les outils de modernisation indispensables à l'accomplissement de leur mission de pilotage. Afin de mener à bien les réformes institutionnelles adaptées aux nouveaux défis engendrés par une société en constante mutation, les autorités doivent pouvoir compter sur la performance des services généraux qui leur apportent leurs compétences et leur concours par leurs activités d'expertise, de contrôle et de surveillance.

L'action gouvernementale s'inscrivant dans la durée, le Conseil d'Etat a poursuivi en 2011 la mise en œuvre de ses engagements pris dans le cadre de l'agenda 21 qui visent à assurer la prospérité du canton de Genève et de sa région selon les principes du développement durable.
Afin de traduire les objectifs stratégiques contenus dans La loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (renouvelée en 2010) en un programme d'actions concret, un calendrier de législature a été élaboré et adopté par le Conseil d'Etat le 29 juin 2011. L'accent a été mis sur la dimension opérationnelle des actions que ce soit dans le domaine de l'accompagnement ou de la mise à disposition de prestations d'expertise.
Dans ce même esprit, le service du développement durable a poursuivi ses actions de sensibilisation avec notamment l'organisation en mai d'une nouvelle édition du festival du développement durable ainsi que la mise sur pied - en collaboration avec le canton de Vaud - de formations aux achats professionnels responsables destinées aussi bien aux entreprises qu'aux entités publiques

Le développement dynamique et harmonieux de Genève passe par la coopération inter-cantonale et transfrontalière. L'année 2011 a été consacrée à établir le bilan de l'ensemble des politiques de service et des actions menées depuis 2007, dans l'optique de la remise du Projet d'agglomération de deuxième génération à la Confédération suisse en juin 2012. Ce travail de consolidation a permis de dresser les orientations prioritaires pour la période 2012-2014 dans chaque domaine de coopération transfrontalière.
Le Grand Conseil genevois a par ailleurs voté le 1er décembre 2011 le projet de loi du Conseil d'Etat portant sur la création du groupement local de coopération transfrontalière (GLCT). Lieu de coordination, de promotion et d'articulation du soutien au projet d'agglomération franco-valdo-genevois, le GLCT permettra dès 2012 à l'ensemble de ses membres une participation cohérente et efficace aux ambitieux développements projetés en commun.
Enfin, dans le prolongement de l'accord de 2009 sur les infrastructures d'importance suprarégionale, les gouvernements genevois et vaudois ont lancé, le 9 novembre 2011, la "Métropole lémanique" dans le but de développer la compétitivité de la région et de renforcer l'influence de celle-ci sur la scène fédérale.

La neuvième des dix orientations stratégiques définies par le gouvernement dans son programme de législature se rapporte à la Genève internationale. La présence d'institutions intergouvernementales dans notre canton contribue à sa prospérité et son attrait. Bien que Genève reste le plus grand centre de coopération internationale au monde sa croissance se réduit et nécessite la mise en œuvre d'une politique cantonale de soutien à la «Genève internationale». C'est pourquoi le Conseil d'Etat a renforcé en 2011 le dispositif de soutien à la Genève internationale. De plus, l'année a été marquée par un fort développement des activités de communication afin de mieux faire connaître aux publics genevois, suisses et internationaux les atouts liés à la présence des organisations internationales à Genève.

Enfin, en 2011, en plus des trois votations organisées, quatre opérations électorales ont été réalisées, à savoir l'organisation des élections des conseils municipaux et administratifs, des chambres fédérales, ainsi que l'élection complémentaire à la Cour des comptes, non prévue initialement. Par ailleurs il est à relever que le vote par internet a pu être proposé pour deux votations cantonales à l'ensemble du canton.

O01 Grand Conseil

Département responsable : GC

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**10'185'119**	**-593'876**	**-5.5%**	**10'778'995**	**9'403'768**
30 Charges de personnel	7'096'347	-1'071'364	-13.1%	8'167'711	7'205'874
31 Dépenses générales	2'910'021	343'285	13.4%	2'566'736	2'054'376
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	177'111	137'563	347.8%	39'548	141'569
39 Imputations internes	1'640	-3'360	-67.2%	5'000	1'950
REVENUS	**49'407**	**6'064**	**14.0%**	**43'343**	**60'450**
43 Recettes diverses	40'251	6'908	20.7%	33'343	51'484
49 Imputations internes	9'156	-844	-8.4%	10'000	8'966
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-10'135'713**	**599'939**	**-5.6%**	**-10'735'652**	**-9'343'318**
Coût des prestations de moyens	*-650'700*	*199'373*	*-23.5%*	*-850'073*	*-1'165'639*
COÛT COMPLET	***-10'786'413***	***799'312***	***-6.9%***	***-11'585'725***	***-10'508'957***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***21.60***	***-2.37***	***-9.89%***	***23.97***	***-***
ETP fixes	*21.10*	*-2.87*	*-11.97%*	*23.97*	-
ETP auxiliaires	*0.50*	*0.50*	-	-	-

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'intervalle des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

O01.01 Grand Conseil.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

En 2011, le Grand Conseil a poursuivi son activité législative et de surveillance, de même qu'élective, tout en réduisant notablement le nombre de ses objets en suspens, tant en plénière que devant les commissions.

Au niveau budgétaire, l'enveloppe globale a été respectée, même si l'entrée en vigueur de la loi 10616 sur la

O01 Grand Conseil (suite)

transparence et le financement des partis politiques a entraîné des dépenses supplémentaires de l'ordre de 800'000 francs, lesquelles ont pu être couvertes par l'utilisation des reports de crédit du Grand Conseil et de son Secrétariat général.

Le non dépensé au niveau de la nature 30 s'explique principalement par le nombre de séances plénières et de commissions, ainsi que par un départ en cours d'année non encore remplacé au sein du Secrétariat général du Grand Conseil.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

O02 Constituante

Département responsable : CST

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**3'974'821**	**-733'253**	**-15.6%**	**4'708'074**	**4'567'753**
30 Charges de personnel	2'311'017	-480'927	-17.2%	2'791'944	2'883'728
31 Dépenses générales	1'459'578	-345'752	-19.2%	1'805'330	1'500'861
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	108'959	8'159	8.1%	100'800	27'623
39 Imputations internes	95'267	85'267	852.7%	10'000	155'542
REVENUS	**3'145**	**2'489**	**379.4%**	**656**	**267**
43 Recettes diverses	3'145	2'489	379.4%	656	267
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-3'971'676**	**735'742**	**-15.6%**	**-4'707'418**	**-4'567'486**
Coût des prestations de moyens	*-186'658*	*-21'634*	*13.1%*	*-165'024*	*-289'153*
COÛT COMPLET	***-4'158'334***	***714'108***	***-14.7%***	***-4'872'442***	***-4'856'639***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***5.70***	***-0.30***	***-5.00%***	***6.00***	***-***
ETP agents spécialisés	*5.70*	*-0.30*	*-5.00%*	*6.00*	*-*

Descriptif du programme

L'assemblée constituante composée de 80 membres élus en 2008 par le conseil général est chargée de la révision totale de la Constitution genevoise. Elle doit présenter un projet de nouvelle constitution au Conseil général en 2012.

L'Assemblée constituante est élue comme le Grand Conseil, sous réserve des règles suivantes :
a) Elle est composée de 80 membres.
b) Le quorum est de 3%.
c) L'apparentement de listes est interdit.
d) Les dispositions relatives aux incompatibilités et à la durée de fonction ne s'appliquent pas.
e) La durée de fonction s'étend de la séance constitutive à l'acceptation de la nouvelle Constitution ou à l'échec de la révision totale.

Ce programme contient la prestation suivante :

O02.01 Constituante.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Dans le cadre de son mandat constitutionnel, l'Assemblée a réalisé les projets prioritaires suivants, menés à bien dans le cadre des dotations budgétaires.

- Examen par les commissions thématiques de l'avant-projet de constitution : chacune des 5 commissions s'est réunie à environ 20 reprises entre janvier et juillet pour examiner l'avant-projet de constitution et les résultats de la consultation, en vue de la première lecture du projet. Leurs rapports ont présenté 331 amendements de commission, 330 amendements de minorité et 33 renvois entre commissions.

O02 Constituante (suite)

- Procédure de consultation sur l'avant-projet. Conformément au règlement, la procédure de consultation s'est déroulée du 5 février au 25 mars 2011 en vue de recueillir les avis de la population. Le Bureau avait préalablement validé le concept et les modalités de cette procédure après consultation des commissions thématiques pour le choix des questions[1].

  Afin de toucher un public diversifié, trois catégories ont été considérées :

1. un groupe représentatif de 1'000 citoyens disposant du droit de vote au plan cantonal ;
2. 587 acteurs publics et privés de la vie genevoise;
3. la population dans son ensemble qui avait la possibilité de demander ou télécharger le matériel ou de répondre « en ligne » (1'500 enveloppes avec le matériel ont été distribuées).

  Des événements dans plusieurs communes (bus itinérant et soirées de présentation avec débats) ont complété le dispositif afin de nouer un dialogue constructif avec la population.

  La participation a été importante : 2'062 réponses individuelles ou collectives ont été reçues dont 1'976 questionnaires avec ou sans prise de position complémentaire et 86 prises de position sans questionnaire. Sur l'échantillon des 1'000 citoyens, le taux de réponse a été de 43.7%, taux très satisfaisant par rapport au taux des opérations électorales genevoises. Sur les 587 destinataires institutionnels sollicités, 247 ont répondu (50.7%) et 44 députés (44%). Enfin des participations spontanées ont été enregistrées de la part de 63 organismes et 1'271 particuliers[2].

- Première lecture en plénière : 13 sessions plénières hebdomadaires se sont tenues entre les 6 septembre et le 8 décembre de 14h à 23h, pour examiner les :

- 208 articles de l'avant-projet (452 alinéas), soit 660 objets dont 409 furent soumis au vote ;

- 694 amendements figurant dans les rapports et 304 amendements déposés en séance. Furent soumis au vote 689 objets sur un total de 998.

  Sur la base des dispositions votées, la commission de rédaction a ensuite procédé à la mise au net de projet de constitution issu de la première lecture, publié en décembre en vue de la deuxième lecture dès janvier 2012.

- Autres activités : les organes réglementaires ont siégé pour assurer le fonctionnement général de l'Assemblée : présidence collégiale, bureau, conférence de coordination, commission du règlement, commission du contrôle financier. Ils ont été appuyés par le Secrétariat général composé de 6 agents spécialisés représentant 5.7 ETP.

[1]Un questionnaire contenant 27 questions sur différentes thématiques et l'avant-projet ont été mis en consultation. Pour permettre des réponses nuancées, chacun pouvait répondre sur une échelle allant de très favorable à très défavorable, un bref commentaire étant également possible par question, de même qu'une prise de position « libre » possible sans recourir au questionnaire

[2]Le rapport de la consultation est disponible sur le site de l'Assemblée constituante
http://www.ge.ch/constituante/doc/constitution/Resultats_consultation_rapport_version_finale_300511.pdf

Justification des écarts par rapport au budget 2011

- Charges de personnel (nature 30)

La principale raison de l'écart de 480'927 francs réside dans l'utilisation plus restreinte du poste des jetons de présence (300 autorités, commissions et juges) avec un non dépensé de 334'914 francs par rapport au budget voté de 1'859'927 francs. Cette situation s'explique par le fait que lors de la budgétisation de ce poste, le plus important dans le budget de l'Assemblée, tous les paramètres (nombre effectif de séances et d'auditions, durée, etc.) ne peuvent être prévus précisément s'agissant du processus d'une autorité à caractère exceptionnel. En l'espèce, les travaux ont pu être réalisés avec une dotation inférieure. Il en a été de même pour les traitements du personnel.

- Dépenses générales (nature 31)

Certains éléments spécifiques expliquent la différence de 345'742 francs entre le budget et les comptes : des montants importants avaient été prévus pour l'édition et l'impression du Bulletin officiel (Mémorial et autres documents de l'Assemblée). Dans les faits, seuls les travaux préparatoires ont été réalisés en 2011 et les sommes prévues seront dépensées en 2012. Ceci entraîne un non dépensé important sur la nature 3100300 (impression de

O02 Constituante (suite)

formules pour plus de 100'000 francs) ainsi que sur les natures 31803300 et 31808119 concernant les prestations de tiers pour environ 80'000 francs. Par ailleurs, comme les jetons de présence ont été moindres que budgétés, les débours y relatifs (natures 317) l'ont été également à concurrence de près de 45'000 francs. Enfin, les montants versés aux assistants politiques (31808013) ont été inférieurs de 63'909 francs car un groupe n'a pas été rémunéré faute d'avoir présenté les documents justificatifs et d'autres groupes n'utilisent pas l'entier de la dotation budgétée.

Pour le surplus, les soldes non dépensés s'expliquent par le souci de n'engager que les dépenses strictement nécessaires.

- Amortissements, provisions irrécouvrables (natures 33)

S'agissant des amortissements, les montants imputés à l'exercice ont été de 63'959 francs (natures 331 et 332), soit un solde positif de 36'841 francs. En revanche, et d'entente avec l'Inspection cantonale des finances, un montant de 45'000 francs a été provisionné en relation avec le dossier en cours du financement de groupes de l'Assemblée, somme qui n'avait pas été budgétée.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
Adopter un projet de nouvelle Constitution et la soumettre au vote du Conseil général au plus tard en octobre 2012						
Date de la votation	Efficacité					

Commentaires

O03 Conseil d'Etat

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**11'682'968**	**-432'116**	**-3.6%**	**12'115'084**	**11'003'671**
30 Charges de personnel	8'319'184	-33'448	-0.4%	8'352'632	8'116'237
31 Dépenses générales	2'767'224	-34'228	-1.2%	2'801'452	2'362'113
36 Subventions accordées	596'560	-364'440	-37.9%	961'000	525'284
39 Imputations internes	-	-	-	-	37
REVENUS	**1'347'409**	**-219'943**	**-14.0%**	**1'567'352**	**1'138'201**
41 Patentes et concessions	200'225	-29'775	-12.9%	230'000	221'395
42 Revenus des biens	-	-20	-100.0%	20	-
43 Recettes diverses	1'147'184	-190'148	-14.2%	1'337'332	896'806
49 Imputations internes	-	-	-	-	20'000
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-10'335'559**	**212'173**	**-2.0%**	**-10'547'732**	**-9'865'470**
Coût des activités de support	*-1'505'376*	*317'031*	*-17.4%*	*-1'822'407*	*-2'130'375*
Coût des prestations de moyens	*-10'308'191*	*1'745'614*	*-14.5%*	*-12'053'805*	*-6'718'676*
COÛT COMPLET	***-22'149'126***	***2'274'817***	***-9.3%***	***-24'423'943***	***-18'714'522***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***49.17***	***1.72***	***3.62%***	***47.45***	***-***
ETP fixes	*44.69*	*-0.57*	*-1.26%*	*45.26*	-
ETP auxiliaires	*2.48*	*2.29*	*1'205.26%*	*0.19*	-
ETP agents spécialisés	*2.00*	*0.00*	*0.00%*	*2.00*	-

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend à cet effet les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année de l'administration des finances.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme ses représentants-tes dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et préavise dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

O03 Conseil d'Etat (suite)

Celles -ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

Le Programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient la prestation suivante :

O03.01 Conseil d'Etat.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

En 2011, un outil de suivi du programme de législature a été mis en oeuvre afin de suivre de manière périodique l'avancement des objectifs fixés qui sont repris de manière détaillée dans le rapport de gestion 2011.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

La non-dépense d'environ F 430'000 sur les charges de ce programme provient essentiellement de la rubrique 36 "Subventions" réservée pour les aides et subventions extraordinaires du Conseil d'Etat, notamment face aux situations d'urgence, qui a été plus faible que prévu. Il est à relever que le budget 2012 de cette rubrique a été réduit en conséquence (F -200'000) de manière à l'adapter aux besoins identifiés ces dernières années.

L'écart sur les revenus provient essentiellement des ventes de publications officielles et de lois au format papier plus faibles que prévues, en raison de l'accessibilité de ces informations via d'autres moyens ou supports, notamment Internet.

S'agissant des ETP, l'engagement d'auxiliaires a été rendu nécessaire en raison d'absence de longue durée et de départ, ce qui explique le différentiel constaté sur les ETP auxiliaires. Il y a lieu toutefois de relever que la rubrique 30 est respecté dans son ensemble, tant au niveau des francs que des postes fixes.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

O04 Services généraux

O04.01 Audits de la Cour des Comptes

Département responsable : CDC

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**3'510'133**	**-98'018**	**-2.7%**	**3'608'151**	**3'384'299**
30 Charges de personnel	3'304'361	-97'535	-2.9%	3'401'896	3'213'908
31 Dépenses générales	165'851	2'653	1.6%	163'198	131'505
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	38'886	-4'171	-9.7%	43'057	38'886
39 Imputations internes	1'035	1'035	-	-	-
REVENUS	**36'914**	**34'789**	**1'637.1%**	**2'125**	**3'702**
43 Recettes diverses	36'914	34'789	1'637.1%	2'125	3'702
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-3'473'218**	**132'808**	**-3.7%**	**-3'606'026**	**-3'380'597**
Coût des prestations de moyens	*-274'736*	*95'930*	*-25.9%*	*-370'666*	*-509'382*
COÛT COMPLET	***-3'747'955***	***228'737***	***-5.8%***	***-3'976'692***	***-3'889'979***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***14.73***	***-0.75***	***-4.84%***	***15.48***	***-***
ETP fixes	*4.00*	*0.00*	*0.00%*	*4.00*	*-*
ETP auxiliaires	*10.73*	*-0.75*	*-6.53%*	*11.48*	*-*

Descriptif de la prestation

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes et des institutions qui en dépendent, des institutions cantonales de droit public, des institutions privées dans lesquelles l'Etat possède une participation majoritaire et des organismes subventionnés (art. 3 D 1 12).

Etant un organe constitutionnel, elle est du même rang que le Conseil d'Etat. Elle ne peut en conséquence recevoir aucune instruction de sa part, notamment quant à une limitation de son activité. Elle n'est soumise qu'à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 141 de la Constitution genevoise.

La Cour des comptes vérifie d'office et selon son libre choix la légalité des activités et la régularité des recettes et des dépenses décrites dans les comptes et s'assure du bon emploi des crédits, fonds et valeurs gérés par les entités contrôlées (art. 1 al. 2 D 1 12).

La Cour exerce ses contrôles conformément à l'art. 174a al.1 de la Constitution genevoise qui précise que «l'administration de l'Etat de Genève et des communes doit être fonctionnelle, efficace et structurée de manière à éviter des lenteurs, des travaux faits à double et, d'une manière générale, des dépenses sans relation avec le résultat recherché » (art. 8 al. 1 D 1 12).

Chaque contrôle fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 8 al. 2 D 1 12). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 9 al. 1 et 2 D 1 12).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport annuel indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 9 al. 3 D 1 12).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit :

1. Analyser les processus de gestion des entités auditées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue

O04 Services généraux (suite)

O04.01 Audits de la Cour des Comptes

de la régularité des comptes, de la légalité des activités et opérations et du bon emploi des fonds publics.
2. Sur la base de communications de citoyens, de demandes du Conseil d'Etat, du Parlement ou du Pouvoir judiciaire, ou encore par autosaisine, rendre une décision de refus d'entrer en matière ou effectuer un audit de légalité, financier ou de gestion des entités (ou d'une partie de leurs activités) soumises au contrôle.
3. Etablir des rapports portant sur les contrôles opérés. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations à l'audité pour que ce dernier puisse résoudre les problèmes de régularité, légalité ou de bon emploi identifiés. Identifier des économies.
4. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes par le biais des rapports.
5. Effectuer un suivi des recommandations émises. Etablir un rapport de gestion annuel, intégrant notamment les suites données aux recommandations.

Le champ de contrôle de la Cour comprend près de 300 services de l'Etat, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 10 milliards de budget de fonctionnement et emploient environ 30'000 personnes.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature par programme

La Cour s'est efforcée de poursuivre et d'améliorer ses prestations d'audits tant à l'égard de l'administration qu'à celui des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

Les **chiffres-clés** de l'activité durant l'année civile 2011 sont les suivants :

- La Cour a ouvert 44 nouveaux dossiers. Parmi ces dossiers, 30 ont été ouverts à la suite de communications de citoyens, 9 à la demande d'autorités et 5 par la Cour elle-même.
- 17 de ces nouveaux dossiers ont été traités par la Cour durant cette période et 27 sont en cours d'examen avant entrée en matière ou en cours d'audit. Parmi ces 17 dossiers traités, la Cour a publié 2 rapports, 14 dossiers ont fait l'objet de refus d'entrée en matière motivés et le solde est dû à une communication citoyenne portant sur le même thème qu'un audit en cours (publication d'un seul rapport).
- S'ajoute aux 44 dossiers ouverts durant l'année 2011, le traitement des 21 dossiers en cours au 31 décembre 2010. 16 de ces dossiers ont été traités en 2011 et 5 sont en cours d'examen.
- Parmi ces 16 dossiers traités, la Cour a publié 9 rapports qui ont fait l'objet de conférences de presse après avoir été présentés aux autorités et le solde, soit 7 dossiers, a fait l'objet de refus d'entrée en matière motivés.
- Ainsi, l'ensemble des dossiers gérés par la Cour en 2011, y compris les dossiers en cours au 31 décembre 2010, représente 65 objets, dont 33 sont des dossiers traités (11 rapports publiés, 21 refus d'entrée en matière et le solde est dû à une communication citoyenne portant sur le même thème qu'un audit en cours (publication d'un seul rapport)) et 32 sont en cours au 31 décembre 2011. A cela s'ajoute le rapport annuel 2010/2011 faisant un suivi des 568 recommandations de la Cour émises dans les rapports des trois dernières années.

Explication des écarts par rapport au budget 2011

Nature 30 : écart - 97'534 F (écart d'estimation).

Cet écart d'estimation est principalement dû à la combinaison de quatres facteurs :

- la vacance du poste de magistrat titulaire pour la période juillet-octobre, nette du travail supplémentaire demandé aux magistrats suppléants (- 60'911 F);
- la vacance de 0.8 poste de la Cour (- 108'952 F);
- des frais de formation et de recrutement plus importants que prévus (+ 63'551 F);
- des cotisations sociales plus importantes que prévues (+ 8'778 F).

O04 Services généraux (suite)

O04.01 Audits de la Cour des Comptes

Nature 43 : écart - 34'789 F (écart d'estimation).

Cet écart d'estimation est dû à la perception d'allocations d'assurance perte de gain.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

- Progression significative du nombre de téléchargements des rapports (+ 43% par rapport à 2010) et de visites du site internet de la Cour (+ 10%).
- Augmentation importante des objets traités durant l'année 2011.
- Fluctuation des économies proposées expliquée par la nature des missions effectuées par la Cour en 2011 par rapport à 2010; le niveau est toutefois satisfaisant et en ligne avec l'objectif.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations.						
1.1 Nombre de téléchargements des rapports	Qualité	39'005	6'000	27'182	6000	2013
1.2 Nombre de visites sur le site	Efficacité	100'283	24'000	90'855	24000	2013
2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport, ou cadre d'une lettre de non entrée en matière).						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et de décisions de non-entrée en matière dûment motivées après une étude du dossier	Efficacité	33	24	18	24	2013
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audité pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, sur des revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures	Efficience	3.81 mio	4 mio	20.5 mio	4 mio	2013

Commentaires

O04 Services généraux

O04.02 Evaluations de politiques publiques

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**542'614**	**-190'702**	**-26.0%**	**733'316**	**532'712**
30 Charges de personnel	440'937	-77'911	-15.0%	518'848	485'893
31 Dépenses générales	101'678	-112'790	-52.6%	214'468	46'819
REVENUS	**215**	**-50**	**-18.9%**	**265**	**576**
43 Recettes diverses	215	-50	-18.9%	265	576
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-542'399**	**190'652**	**-26.0%**	**-733'051**	**-532'137**
Coût des activités de support	*-6'106*	*-700*	*12.9%*	*-5'406*	*-3'708*
Coût des prestations de moyens	*-62'432*	*-2'450*	*4.1%*	*-59'982*	*-81'032*
COÛT COMPLET	***-610'937***	***187'502***	***-23.5%***	***-798'439***	***-616'877***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***2.00***	***0.00***	***0.00%***	***2.00***	***-***
ETP agents spécialisés	*2.00*	*0.00*	*0.00%*	*2.00*	*-*

Descriptif de la prestation

Aide à la décision pour le Conseil d'Etat et le Grand Conseil dans la mise en oeuvre des politiques publiques et les révisions législatives, la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) est compétente pour mettre en évidence et apprécier:

- Les effets de lois cantonales (efficacité, atteinte des objectifs);
- l'organisation des services en regard de leurs buts;
- le rapport coût/utilité des prestations et des dépenses publiques.

La CEPP fait, en outre, des recommandations pour améliorer la pertinence et l'efficacité des politiques publiques.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

La Commission externe d'évaluation des politiques publiques travaille sur mandat du Conseil d'Etat, de commissions du Grand Conseil (contrôle de gestion et finances) de sa propre initiative. En 2011, la CEPP a principalement travaillé sur les mandats confiés par la Commission de contrôle de gestion (CCG) du Grand Conseil:

- évaluation de la loi sur les relations et le développement de la Genève internationale;
- évaluation de la politique d'information et d'orientation des jeunes en rupture de formation;
- évaluation de la politique de protection contre le bruit;
- évaluation de la politique de formation de la police.

Elle a remis à la CCG un rapport préliminaire concernant la Genève internationale et un rapport final sur la politique

O04 Services généraux (suite)

O04.02 Evaluations de politiques publiques

en faveur des jeunes en rupture de formation. Elle a, en outre, poursuivi ses travaux dans les domaines du bruit et de la formation de la police.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

En 2011, la CEPP a utilisé 74% du budget mis à sa disposition. L'exercice se termine ainsi sur un solde positif de 190'702 francs. Ce solde s'explique par des écarts d'estimation concernant les postes suivants: jetons de présence et mandats d'études par des tiers.

Le budget dédié aux jetons de présence a été utilisé à hauteur de 64%. Le solde positif s'explique principalement par une diminution de la rémunération des membres de la CEPP suite à l'entrée en vigueur du règlement sur les commissions officielles qui fixe désormais le tarif horaire applicable (art. 24). Il s'explique également par la vacance momentanée de trois postes de commissaire durant l'année.

Le budget dédié aux mandats d'études par des tiers a été utilisé à hauteur de 50%. La plupart des études confiées en 2011 à des partenaires externes arrivent à terme en 2012. La CEPP a comptabilisé les prestations réalisées durant l'année. Les montants réservés pour l'étude portant sur la Genève internationale n'ont pas encore été engagés du fait de la suspension des travaux requise par les autorités. D'une manière générale, les besoins en mandats externes sont planifiés lors des études de faisabilité qui précèdent les évaluations. Le nombre et les montants des mandats dépendent fortement des thèmes traités, des ressources internes de la CEPP et de la mise en œuvre des évaluations. Aussi, les dépenses peuvent varier plus ou moins fortement d'une année à l'autre.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser des évaluations sur les politique publiques et les effets des lois.						
1.1 Nombre annuel de publications approuvées en plénum.	Efficacité	2	2	3		

Commentaires

O04 Services généraux

O04.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**4'789'091**	**-92'387**	**-1.9%**	**4'881'478**	**4'799'179**
30 Charges de personnel	4'202'359	-5'082	-0.1%	4'207'441	4'218'484
31 Dépenses générales	586'731	-87'306	-13.0%	674'037	580'695
REVENUS	**97'326**	**1'780**	**1.9%**	**95'546**	**75'935**
42 Revenus des biens	-	-	-	-	0
43 Recettes diverses	97'326	1'780	1.9%	95'546	75'934
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-4'691'765**	**94'167**	**-2.0%**	**-4'785'932**	**-4'723'245**
Coût des activités de support	*-53'894*	*-17'908*	*49.8%*	*-35'986*	*-33'407*
Coût des prestations de moyens	*-1'225'373*	*-57'913*	*5.0%*	*-1'167'460*	*-1'386'922*
COÛT COMPLET	***-5'971'033***	***18'345***	***-0.3%***	***-5'989'378***	***-6'143'573***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***28.25***	***-2.20***	***-7.22%***	***30.45***	***-***
ETP fixes	*27.45*	*0.00*	*0.00%*	*27.45*	-
ETP auxiliaires	*0.80*	*-2.20*	*-73.33%*	*3.00*	-

Descriptif de la prestation

L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

En 2011, l'OCSTAT a diffusé près de septante publications de la collection *Informations statistiques*, éditées en format électronique uniquement et téléchargeables depuis le site Internet Statistique Genève (http://www.ge.ch/statistique). La plupart sont destinées à publier des résultats statistiques réguliers accompagnés de brefs commentaires. L'OCSTATa aussi diffusé sept publications dans les collections *Coup d'œil* et *Communications statistiques*, éditées sur papier et téléchargeables. Des éclairages nouveaux ont été donnés sur l'économie genevoise dans deux études : « Salaires et main-d'œuvre étrangère dans le canton de Genève de 2000 à 2008 » et « L'emploi dans les fonctions métropolitaines en Rhône-Alpes et en Suisse en 2008 », cette dernière ayant été élaborée dans le cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier (OST), auquel l'OCSTATparticipe avec l'INSEE Rhône-Alpes. Citons de plus l'actualisation des projections de population pour le canton (« Projections démographiques pour le canton de Genève, Population résidante de 2010 à 2040 »), l'actualisation de l'étude sur les multinationales (« Les multinationales à Genève ») et une publication sur les résultats de la statistique de l'aide sociale qui constitue une première pour le canton car elle met en évidence les interactions entre les différentes aides (« Statistique suisse de l'aide sociale, Résultats pour le canton de Genève en 2009 »).

En ce qui concerne les projets cités dans l'exposé des motifs pour le budget 2011, la situation est la suivante :

O04 Services généraux (suite)

O04.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

- Exploiter le fichier général des bâtiments (FGB) et le fichier de référence des logements (FRL) et diffuser les premiers résultats statistiques fondés sur ces deux fichiers : réalisé.
- Procéder à l'intégration des autres statistiques sur le domaine bâti (loyers, logements, locaux vacants) dans le système intégré bâtiments et logements : en cours de réalisation.
- Procéder à la révision de la statistique cantonale de la population, en lien avec le nouveau système de recensement de la population : le concept est défini, des tests ont été réalisés, qui ont montré notamment qu'une meilleure synchronisation était nécessaire, pour passer au nouveau système, entre le registre des habitants tenu par l'Office cantonal de la population (OCP) et le fichier des diplomates et fonctionnaires internationaux tenu par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).
- Régionaliser l'enquête structurelle auprès de la population et des ménages (premier exercice annuel) : l'enquête a été réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS), ses résultats sont attendus en été 2012.
- Mettre à jour les nouvelles projections démographiques pour l'agglomération franco-valdo-genevoise : les résultats ont été fournis par le mandataire, ils seront diffusés au 1er semestre 2012.
- Achever l'analyse de la précarité à l'échelon de l'agglomération transfrontalière dans le cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier (partie suisse), en collaboration avec l'INSEE Rhône-Alpes : l'étude étant complexe, il a été décidé d'appliquer la méthode d'abord au canton de Genève : la publication y relative sera diffusée au 1er trimestre 2012 ; l'analyse prévue pour l'agglomération sera effectuée en 2012.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Les charges de personnel sont parfaitement maitrisées. La différence représente 0,1% du budget.

Le seul écart significatif concerne les dépenses générales. Le non-dépensé de 87'306 francs provient, d'une part, des frais d'impression - toutes les publications prévues n'ayant pas pu être réalisées et compte tenu du fait qu'Internet devient le vecteur principal de diffusion de l'office - et d'autre part, des frais de mandats d'étude par des tiers.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié.						
1.1 Taux de réalisation du programme.	Efficacité	96%	95%	96%	97%	2015

Commentaires

O04 Services généraux

O04.04 Surveillance des fondations et institutions de prévoyance

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**1'353'657**	**201'901**	**17.5%**	**1'151'756**	**1'357'249**
30 Charges de personnel	1'285'623	160'108	14.2%	1'125'515	1'274'967
31 Dépenses générales	64'250	38'009	144.8%	26'241	67'833
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	3'549	3'549	-	-	14'264
39 Imputations internes	234	234	-	-	185
REVENUS	**1'517'045**	**316'096**	**26.3%**	**1'200'949**	**1'551'335**
42 Revenus des biens	3	3	-	-	-
43 Recettes diverses	1'517'042	316'093	26.3%	1'200'949	1'551'335
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**163'388**	**114'195**	**232.1%**	**49'193**	**194'086**
Coût des activités de support	*-15'231*	*-6'740*	*79.4%*	*-8'491*	*-9'446*
Coût des prestations de moyens	*-208'132*	*-45'682*	*28.1%*	*-162'450*	*-224'294*
COÛT COMPLET	***-59'975***	***61'773***	***-50.7%***	***-121'748***	***-39'654***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***8.90***	***0.30***	***3.49%***	***8.60***	***-***
ETP fixes	*8.10*	*0.50*	*6.58%*	*7.60*	*-*
ETP auxiliaires	*0.80*	*-0.20*	*-20.00%*	*1.00*	*-*

Descriptif de la prestation

Le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (SSF) a pour mission de:

- Veiller d'une manière générale à ce que les fondations et institutions de prévoyance sous sa surveillance soient administrées conformément au droit fédéral et cantonal, aux dispositions de leurs statuts, de leurs éventuels réglements et selon les régles d'une prudente gestion;
- contrôler la légalité et la gestion prudente (financièrement) de l'activité des fondations, des institutions de prévoyance et des Rentes Genevoises.

Les principales tâches exercées sont:

- La mise sous surveillance des fondations;
- le contrôle annuel des états financiers;
- les contrôles juridiques abstraits de tous les réglements, de leurs modifications, des contrats et conventions, ainsi que l'approbation par décision des réglements de liquidation partielle;
- l'approbation par décision des fusions transformations et transferts de patrimoine;
- l'approbation par décision des modifications statutaires;
- la tenue du registre cantonal de la prévoyance professionnelle;

O04 Services généraux (suite)

O04.04 Surveillance des fondations et institutions de prévoyance

- l'approbation par décision des dissolutions, liquidations totales, plans de répartition et radiations, le contrôle judridique des mesures d'assainissement en cas de découverts et de surendettement, la nomination de commissaires ou de liquidateurs;
- l'octroi d'une dispense d'organe de révision pour les fondations classiques;
- la prise de toute autre décision d'office ou sur plainte relevant de sa responsabilité de surveillance.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Les réalisations principales du SSF en 2011 ont été les suivantes:

- Changement du système informatique : implémentation en juin 2011 d'un logiciel métier intercantonal spécifique aux autorités de surveillance qui permet d'avoir une gestion globale et par processus.
- Nouvelle organisation interne du SSF : une réorganisation interne a été mise en place pour assumer les défis futurs importants de la surveillance des institutions de prévoyance et des fondations classiques.
- Mise en place de la réforme structurelle LPP : transformation du SSF en un établissement de droit public avec personnalité juridique dès le 1er janvier 2012 suite à l'adoption par le Grand Conseil le 14 octobre 2011 de la loi sur la surveillance des fondations de droit civil et des institutions de prévoyance.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Les charges en personnel (nature 30) du SSF ont augmenté en 2011 de 14.2%, en raison d'une augmentation de l'effectif pour faire face à la charge de travail et aux exigences dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Ce dépassement à fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire, soumise et approuvée par la commission des finances. Par ailleurs, ces coûts supplémentaires sont couverts par les émoluments facturés par le SSF (autofinancement).

Les dépenses générales (nature 31) ont augmenté de 144.8%, en raison de l'organisation du Séminaire LPP 2011 destiné aux institutions de prévoyance genevoises, ces coûts sont toutefois entièrement autofinancés par les frais d'inscription des participants. Ce dépassement est couvert par les reports budgétaires.

Les recettes du SSF (nature 43) ont augmenté de 26.3% grâce en particulier à une amélioration dans la gestion et le suivi de l'activité de surveillance.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer l'autofinancement du service dans l'accomplissement de sa mission de surveillance.						
1.1 Taux émoluments/charges.	Efficacité	112%	100%	103%		
2. Garantir une organisation efficace de la surveillance.						
2.1 Proportion des états financiers des entités sous surveillance contrôlés dans un délai de 12 mois.	Efficacité	99%	> 90%	97% (30.06.10) ; 99% (31.12.10)		

O04 Services généraux

O04.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Département responsable : DIM

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**747'051**	**-15'064**	**-2.0%**	**762'115**	**715'823**
30 Charges de personnel	714'932	-1'476	-0.2%	716'408	693'245
31 Dépenses générales	32'119	-13'588	-29.7%	45'707	22'578
REVENUS	**5'031**	**4'263**	**555.1%**	**768**	**579**
43 Recettes diverses	5'031	4'263	555.1%	768	579
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-742'020**	**19'327**	**-2.5%**	**-761'347**	**-715'244**
Coût des activités de support	*-79'572*	*20'013*	*-20.1%*	*-99'585*	*-96'140*
Coût des prestations de moyens	*-185'924*	*-11'417*	*6.5%*	*-174'507*	*-209'683*
COÛT COMPLET	***-1'007'516***	***27'923***	***-2.7%***	***-1'035'439***	***-1'021'066***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***5.72***	***0.47***	***8.95%***	***5.25***	***-***
ETP fixes	*5.45*	*0.20*	*3.81%*	*5.25*	-
ETP auxiliaires	*0.27*	*0.27*	-	-	-

Descriptif de la prestation

Contrôler, valider les délibérations municipales et préparer les arrêtés du Conseil d'Etat ou les décisions départementales y relatifs

Contrôler les budgets et les comptes des communes en vue de leurs approbation

Instruire les plaintes formées auprès de l'autorité de surveillance des communes

Conseiller, informer et organiser des formations pour les communes

Appuyer à la formulation de délibérations, règlements et autres documents administratifs

Répondre aux questions des administrations, des membres des exécutifs communaux et des conseillers municipaux, des citoyens

Réaliser des études intercommunales

Elaborer des statistiques et ratios

O04 Services généraux (suite)

O04.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation des projets prioritaires

Les principaux objectifs de la surveillance des communes pour 2011 ont été les suivants:

- Poursuivre le traitement des textes votés par les conseils municipaux;
- apporter son appui aux exécutifs dans le cadre de leurs tâches et participer aux divers projets touchant le domaine communal.

Explication des écarts par rapport au budget 2011

31 - Dépenses générales :

La maintenance du site internet a été reportée et les frais de débours ont été inférieurs aux prévisions (écart d'estimation de - 9 395 F).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : En 2011, la Ville de Genève a gagné un recours concernant les prestations complémentaires AVS/AI.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Veiller à l'application de la loi par les communes						
1.1. Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la LAC.	Qualité	1	0	1	0	2014

Commentaires

O04 Services généraux

O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**940'500**	**5'584**	**0.6%**	**934'916**	**900'266**
30 Charges de personnel	805'248	6'045	0.8%	799'203	720'739
31 Dépenses générales	135'252	-461	-0.3%	135'713	179'527
REVENUS	**647**	**-28**	**-4.1%**	**675**	**308**
43 Recettes diverses	647	-28	-4.1%	675	308
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-939'854**	**-5'613**	**0.6%**	**-934'241**	**-899'958**
Coût des activités de support	*-127'707*	*3'173*	*-2.4%*	*-130'880*	*-164'347*
Coût des prestations de moyens	*-131'254*	*-40'356*	*44.4%*	*-90'898*	*-123'478*
COÛT COMPLET	***-1'198'815***	***-42'796***	***3.7%***	***-1'156'019***	***-1'187'783***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***3.90***	***-0.10***	***-2.50%***	***4.00***	***-***
ETP fixes	*3.80*	*-0.20*	*-5.00%*	*4.00*	*-*
ETP auxiliaires	*0.10*	*0.10*	*-*	*-*	*-*

Descriptif de la prestation

Depuis le 1er janvier 2010, le canton de Genève s'est doté d'une nouvelle fonction indépendante de surveillance, le proposé à la protection des données et à la transparence (PPDT).

Les préposées, élues à cette fonction, ont pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD, qui met en oeuvre le droit constitutionnel d'accès à l'information de la population (transparence), dans le respect de la protection des données personnelles (articles 13 et 16 de la Constitution fédérale).

Pour une mise en oeuvre efficiente et coordonnée des institutions cantonales publiques dans ces domaines, les préposées offrent information, services et conseils à l'attention des citoyennes et citoyens et des administrations publiques et parapubliques du canton, et gèrent les conflits pouvant naître du traitement des données personnelles comme de l'exercice du droit d'accès aux documents.

Elles procèdent, en outre, à des contrôles auprès des administrations publiques et parapubliques et émettent des recommandations à leur endroit.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation de projets importants

Le PPDT a mis en oeuvre le catalogue des fichiers, d'une part dans sa solution "institutions", d'autre part dans sa

O04 Services généraux (suite)

O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

solution citoyenne, et a utilisé, pour ce faire, la plus grande partie du poste "mandats divers", en renonçant pour cela aux frais de communication qui avaient été envisagés. Il a donné l'appui aux institutions et traité, dans ce contexte, 171 demandes, et dispensé 14 formations. Les grands projets auxquels il a collaboré et collabore encore, sont l'administration en ligne (AeL), le système de facturation au forfait pour les frais hospitaliers (avec les HUG, SWISS DRG), le projet e-toile, ainsi que la co-création d'un outil de sensibilisation à la protection des données et à la transparence, appelé ThinkData (en collaboration avec l'Université de Genève, le préposé fédéral à la protection des données et l'IDHEAP, notamment le Thinkgroup), enfin l'élaboration, en collaboration avec le Forum genevois de la sécurité, l'OCIRT, et la brigade de criminalité informatique, d'une brochure de recommandations en matière de vidéosurveillance.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

L'écart de la nature 30 s'explique par les jetons de présence de la commission consultative, non-budgétisés en 2011, dont le montant est réduit par le non-utilisé du poste de secrétariat (10%).

S'agissant des objectifs, la valeur cible de l'indicateur 2.1 n'est pas atteint. Le résultat est de 8% sur toutes les institutions soumises à la LIPAD, et de 48% sur le grand Etat et les communes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Satisfaire les demandes individuelles d'information des citoyens en matière de transparence et de protection des données ainsi que les requêtes en cas de litige.						
1.1 Nombre de demandes personnelles traitées sur le nombre de demandes déposées.	Efficacité	93%	95%		100%	2014
2. Rendre les pratiques des institutions soumises à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles conformes à la loi.						
2.1 Nombre d'institutions ayant élaboré des directives et des procédures d'ici fin 2011, conformément à la loi.	Efficacité	8%	95%			

Commentaires

O04 Services généraux

O04.07 Archives d'Etat

Département responsable : DSPE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**2'489'700**	**-88'585**	**-3.4%**	**2'578'285**	**2'681'092**
30 Charges de personnel	1'981'361	-12'202	-0.6%	1'993'563	2'031'885
31 Dépenses générales	255'654	-80'357	-23.9%	336'011	374'240
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	29'048	3'837	15.2%	25'211	51'817
35 Dédommagements à des tiers	223'637	137	0.1%	223'500	223'151
REVENUS	**35'026**	**13'348**	**61.6%**	**21'678**	**45'599**
43 Recettes diverses	10'607	-7'071	-40.0%	17'678	43'215
46 Subventions acquises	24'419	20'419	510.5%	4'000	2'384
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-2'454'674**	**101'933**	**-4.0%**	**-2'556'607**	**-2'635'494**
Coût des activités de support	*-41'341*	*5'022*	*-10.8%*	*-46'363*	*-42'916*
Coût des prestations de moyens	*-1'659'035*	*-107'913*	*7.0%*	*-1'551'122*	*-1'694'488*
COÛT COMPLET	***-4'155'050***	***-958***	***0.0%***	***-4'154'092***	***-4'372'897***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***15.60***	***0.00***	***0.00%***	***15.60***	***-***
ETP fixes	*15.60*	*0.00*	*0.00%*	*15.60*	*-*

Descriptif de la prestation

Cette prestation vise à l'archivage des documents des institutions publiques qui ont une valeur juridique, politique, économique, historique, sociale ou culturelle. L'archivage contribue à documenter l'activité des institutions publiques, à assurer la continuité et le contrôle de leur gestion, ainsi que la sécurité du droit. Il sauvegarde les intérêts légitimes de personnes touchées ou de tiers, ainsi que ceux de la science et de la recherche. Il crée ainsi les conditions nécessaires à la compréhension de l'histoire. Dans ce sens, il s'agit de constituer et de conserver les archives de l'État, de gérer des fonds d'archives de provenance privée, de rédiger des outils de recherches et de mettre à disposition d'un large public des sources historiques.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Autres projets d'importance stratégique

- Établir et mettre à jour les calendriers de conservation, les bordereaux de versements et de destructions pour les services de l’administration: Plus de 30 services du petit et du grand Etat ont bénéficié des prestations des archives d'Etat dans ce domaine. 542 mètres linéaires d'archives ont été versées aux Archives d'Etat qui ont également autorisé la destruction de 2309 mètres linéaires d'archives administratives.

- traiter les fonds conservés (conditionnement, classement, inventorisation) et les communiquer: Plus de 60 fonds ont fait l'objet d'un inventaire complet et 9561 documents ont été communiqués.

- poursuivre le programme de numérisation et de restauration: La numérisation des répertoires de l'état civil est

O04 Services généraux (suite)

O04.07 Archives d'Etat

terminée. Le programme s'est poursuivi avec la numérisation des inventaires manuscrits ou tapuscrits. Près de 56'000 prises de vue ont été effectuées et mises en ligne. Une cinquantaine de pièces ont fait l'objet d'une restauration.

- poursuivre le programme de surveillance des archives communales: Le calendrier de conservation pour les communes a été finalisé. Une nouvelle version est désormais disponible. Les archives d'Etat ont donné un cours de formation de deux jours aux responsables des archives dans les administrations communales. Les archives de quatre communes ont été visitées et ont fait l'objet de rapports.

Explication des écarts par rapport au budget 2011

L'écart sur la rubrique 46 est dû à un versement du Fonds national suisse de la recherche scientifique en faveur des archives d'Etat, qui n'était pas prévu au budget.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

O04 Services généraux

O04.08 Audits et expertises de l'ICF

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**4'280'005**	**21'011**	**0.5%**	**4'258'994**	**4'070'164**
30 Charges de personnel	4'182'594	37'392	0.9%	4'145'202	4'029'154
31 Dépenses générales	97'193	-16'599	-14.6%	113'792	40'897
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	218	218	-	-	113
REVENUS	**35'771**	**26'778**	**297.8%**	**8'993**	**33'117**
43 Recettes diverses	35'771	26'778	297.8%	8'993	33'117
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-4'244'235**	**5'766**	**-0.1%**	**-4'250'001**	**-4'037'047**
Coût des activités de support	*-48'165*	*-16'768*	*53.4%*	*-31'397*	*-28'332*
Coût des prestations de moyens	*-546'505*	*-46'363*	*9.3%*	*-500'142*	*-685'368*
COÛT COMPLET	***-4'838'905***	***-57'365***	***1.2%***	***-4'781'540***	***-4'750'747***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***24.70***	***-2.70***	***-9.85%***	***27.40***	***-***
ETP fixes	*24.70*	*-2.20*	*-8.18%*	*26.90*	*-*
ETP auxiliaires	*-*	*-0.50*	*-100.00%*	*0.50*	*-*

Descriptif de la prestation

L'Inspection cantonale des finances (ICF) procède à des audits auprès des entités publiques cantonales, qui peuvent être de 4 types:

- L'audit de fraude a comme objectif de mettre en évidence tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimulation ou la violation de confiance. A ce titre, l'ICF peut fournir des recommandations en vue d'améliorer le dispositif de prévention ou de détection des fraudes.

- L'audit de gestion a comme objectif de fournir une opinion sur le système de gestion et son efficacité, notamment en regard des prescriptions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 105). Il a également pour but d'aider les entités à atteindre leurs objectifs en évaluant leurs processus de gestion des risques, leurs processus de gestion et de contrôle, et en faisant des propositions d'amélioration.

- L'audit des états financiers a comme objectif de fournir une opinion du respect de la LGAF (loi D105) par les états financiers, et d'apprécier si ceux-ci fournissent une image fidèle et complète sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie.

- Les audits informatiques ont comme objectif de fournir une opinion sur le niveau de fiabilité des systèmes d'information de l'Etat de Genève. Ils peuvent être de 3 types: audits de support, audits de projets relatifs aux systèmes d'information, ou audits plus techniques.

Dans les limites fixées par les normes pour la pratique professionnelle de l'audit, l'ICF est à disposition de l'administration (conseil d'Etat, Grand Conseil, services, entités contrôlées) en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, de normes comptables et de finance.

O04 Services généraux (suite)

O04.08 Audits et expertises de l'ICF

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Les principaux objectifs de l'Inspection cantonale des finances pour 2011 ont été les suivants:

- Répondre dans une démarche proactive aux attentes du parlement et du gouvernement en leur apportant une aide efficace dans leurs tâches de gestion et de haute surveillance de l'Etat. (art. 4 et 5 LSGAF);
- assurer que ces derniers reçoivent, via les audits, les informations utiles et nécessaires à la maîtrise des risques de l'Etat;
- planifier et réaliser les audits en fonction desdits risques (art. 14 LSGAF);
- assurer l'efficacité et l'efficience de la réalisation des audits dans le respect des normes de la profession. (art. 9 et 10 LGAF);
- être un pôle de compétences à disposition de l'Etat en matière de systèmes de gestion, de normes comptables et de finance (art. 6 LSGAF).

Les objectifs fixés ont été remplis par l'Inspection cantonale des finances. Le taux d'appréciation positive des commissions et des audités ressortant des questionnaires de satisfaction est de plus de 85 % (valeur cible 80 %).

Justification des écarts par rapport au budget 2011

- Dépenses de personnel:

Les charges de personnel présente un léger dépassement de 37'392 francs qui est couvert par une demande de crédit supplémentaire, soumise et approuvée par la commission des finances.

- Dépenses générales:

Les dépenses générales se montent à 97'193 francs, ce qui correspond à 85 % du budget.

- Revenus:

L'écart sur la nature 43 provient principalement des remboursements de l'assurance maternité .

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients.						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des audités.	Qualité	86%	80%	90%	85%	2013

Commentaires

O05 Développement durable

Département responsable : DARES

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**1'238'736**	**-42'455**	**-3.3%**	**1'281'191**	**1'119'229**
30 Charges de personnel	940'401	30'148	3.3%	910'253	844'671
31 Dépenses générales	207'651	-73'287	-26.1%	280'938	184'558
36 Subventions accordées	90'000	0	0.0%	90'000	90'000
39 Imputations internes	684	684	-	-	-
REVENUS	**1'601**	**898**	**127.7%**	**703**	**6'038**
43 Recettes diverses	1'601	898	127.7%	703	6'038
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-1'237'135**	**43'353**	**-3.4%**	**-1'280'488**	**-1'113'191**
Coût des activités de support	*-73'511*	*32'427*	*-30.6%*	*-105'938*	*-84'886*
Coût des prestations de moyens	*-167'520*	*-25'380*	*17.9%*	*-142'140*	*-173'744*
COÛT COMPLET	***-1'478'165***	***50'400***	***-3.3%***	***-1'528'565***	***-1'371'820***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***4.84***	***-1.10***	***-18.52%***	***5.94***	***-***
ETP fixes	*4.84*	*-1.10*	*-18.52%*	*5.94*	*-*

Descriptif du programme

Ce programme vise à fournir des outils pratiques, de l'expertise, de l'accompagnement et du soutien à destination des autorités, des administrations, des institutions, des entreprises et du public, afin de favoriser un développement de Genève et de la région compatible avec les principes du développement durable. Ce programme est mis en œuvre par le Service cantonal du développement durable.

Ce programme contient la prestation suivante :

O05.01 Développement durable.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation des projets prioritaires:

Elaboration d'un calendrier de législature

La loi sur l'action publique en vue d'un développement durable du 23 mars 2001 (A 2 60) a été révisée pour la troisième fois par le Grand Conseil le 19 novembre 2010. Afin de traduire les objectifs stratégiques contenus dans ce texte en un programme d'actions concret, un calendrier de législature a été élaboré et adopté par le Conseil d'Etat le 29 juin 2011. Celui-ci comprend 25 actions articulées autour de cinq pôles d'intervention : (1) sensibilisation (2) éducation (3) innovation (4) management (5) évaluation. L'accent a été mis sur la dimension opérationnelle des actions que ce soit dans le domaine de l'accompagnement ou de la mise à disposition de prestations d'expertise.

O05 Développement durable (suite)

En complément au guide des achats professionnels responsables publié en juin 2010, un module de formation a été développé en collaboration avec le canton de Vaud. Destinée aussi bien aux entreprises qu'aux entités publiques, cette formation permet d'acquérir les compétences nécessaires pour développer une politique d'achat intégrant des critères de développement durable. Une première formation destinée aux collectivités publiques vaudoises et genevoises a été organisée les 6 octobre et 11 novembre 2011 avec un taux de satisfaction très satisfaisant (cf. indicateur 1.1).

Festival du développement durable

Le Festival du développement durable a eu lieu du 12 au 15 mai 2011 (cf. indicateur 2.1). Proposant plus de 25 événements répartis sur 13 communes genevoises, cette manifestation a attiré plus de 18'000 personnes. Parmi les nouveautés de cette seconde édition du Festival, on notera l'organisation d'événements dédiés au monde de l'éducation (« l'école prépare l'avenir » à Uni Mail) et de l'économie (visites d'entreprises, matinée de conférences, etc.).

Justification des écarts:

Rubrique 30: L'écart de 30'148 F sur les charges de personnel est dû au fait que la réduction technique linéaire (RTL) liée à ce service (15'281 F) n'a pas pu être respectée. En effet, le respect de la RTL pour un service composé d'un très petit effectif est très difficile. De plus, un écart est constaté sur les cotisations de prévoyance professionnelle (+18'672 F) et est dû aux effets de rattrapage de cotisations pour une personne nouvellement promue. Il convient de relever que sur l'ensemble du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé, la rubrique 30 n'est pas en dépassement mais enregistre un non dépensé de plus de 1,3 million. L'écart de 30'148 F constitue un dépassement de crédit.

Rubrique 31: L'écart de 73'287 F sur les dépenses générales est dû notamment à un moindre recours à des prestataires externes de service (-53'127 F) et des frais d'impression en diminution (-11'411 F). Il s'agit d'un écart d'estimation.

Justification des écarts (mesure des indicateurs):

Indicateur 3.1: Résultat légèrement en dessous de la cible en raison notamment du report en 2012 des actions de soutien méthodologique aux communes en matière d'achats responsables.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la politique d'achat par l'intégration de critères de développement durable						
1.1 Taux de satisfaction des participants aux formations relatives au guide des achats professionnels responsables	Qualité	91.6%	70%			
2. Inciter la population genevoise à adopter des comportements compatibles avec un développement durable						
2.1 Nombre de visiteurs au festival du développement durable	Efficacité	18'000	12'000			
3. Stimuler et soutenir des projets communaux particulièrement relevants en matière de développement durable						
3.1 Nombre de projets communaux faisant l'objet d'un soutien financier ou d'un accompagnement méthodologique	Efficience	9	10	9		
4. Intégrer les critères de développement durable dans la promotion de la santé						
4.1 Nombre de visites sur le site www.ge.ch/cuisinezmalin	Efficacité	3'707	3'000	1715		

O06 Exercices des droits politiques

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**7'951'381**	**352'920**	**4.6%**	**7'598'461**	**3'744'762**
30 Charges de personnel	2'650'674	34'344	1.3%	2'616'330	1'808'798
31 Dépenses générales	4'969'308	287'177	6.1%	4'682'131	1'946'764
36 Subventions accordées	331'400	31'400	10.5%	300'000	-10'800
REVENUS	**316'250**	**108'224**	**52.0%**	**208'026**	**47'455**
43 Recettes diverses	316'250	108'224	52.0%	208'026	47'455
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-7'635'131**	**-244'696**	**3.3%**	**-7'390'435**	**-3'697'307**
Coût des activités de support	*-1'034'685*	*-12'961*	*1.3%*	*-1'021'724*	*-685'594*
Coût des prestations de moyens	*-511'543*	*-32'058*	*6.7%*	*-479'485*	*-543'347*
COÛT COMPLET	***-9'181'359***	***-289'715***	***3.3%***	***-8'891'644***	***-4'926'248***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***9.99***	***0.75***	***8.12%***	***9.24***	***-***
ETP fixes	*9.11*	*-0.09*	*-0.98%*	*9.20*	*-*
ETP auxiliaires	*0.88*	*0.85*	*2'833.33%*	*0.03*	*-*

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

O06.01 Exercices de droits politiques.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

Les objectifs fixés en matière de vote par internet ont été atteints puisque, pour deux votations cantonales , le vote par internet a pu être offert à l'ensemble du canton.

Par ailleurs, et grâce à la réalisation d'un module d'élection par internet, Genève a permis à Bâle-Ville d'être pionnier en la matière en offrant la possibilité à ses suisses de l'étranger, dans le cadre des élections nationales du mois d'octobre 2011, d'élire leurs représentants par internet. Le bilan de cette opération s'est révélé très positif.

Dès 2012, c'est Genève qui pourra désormais offrir cette nouvelle fonctionnalité à ses électeurs puisque la loi sur l'exercice des droits politiques a été modifiée dans ce sens et permet dorénavant au Conseil d'Etat de recourir ponctuellement au vote électronique pour des élections.

O06 Exercices des droits politiques (suite)

En sus des trois opérations électorales prévues (élections municipales, administratives et élections aux chambres fédérales) qui ont nécessité la mise en place d'un dépouillement centralisé et des 3 votations fédérales et cantonales, la Chancellerie à dû organiser deux opérations non prévues, à savoir l'élection complémentaire à la Cour des comptes et l'élection des autorités municipales de Corsier (en dehors du calendrier prévu).

Justification des écarts par rapport au budget 2011

L'ensemble des objectifs fixés dans ce programme ont été atteint.

S'agissant des comptes, ces élections complémentaires non prévues ont conduit la Chancellerie a déposer une demande de crédit complémentaire qui a été acceptée par la Commission des finances. Cette demande de crédit portait principalement sur la rubrique 30 Charges de personnel (afin d'absorber le coût supplémentaire résultant de l'engagement d'auxiliaires ponctuels pour ces opérations ainsi que des heures supplémentaires du personnel du service) et de la rubrique 36 Subventions (qui représente la participation de l'Etat aux frais électoraux). La rubrique 31 Dépenses générales, n'a pas fait l'objet de demande de crédit dans la mesure où les reports budgétaires à disposition permettait de couvrir cette dépense supplémentaire.

Ainsi :

- Les dépassements d'environ F 34'000 sur les charges de personnel et F 31'000 sur les subventions sont couverts par le crédit complémentaire adopté par le Commission des finances (F 150'000 sur la rubrique 30 et F 50'000 sur la rubrique 36)

- Le dépassement d'environ F 287'000 sur les dépenses générales est absorbé par les reports budgétaires 2011 à disposition pour ce programme.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1. Nombre de recours fondés imputables au Service des votations et élections	Qualité	0	0	0	0	
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum						
2.1. Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	0	0	
2.2. Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés imputables au Service des votations et élections et de réclamations sur le délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0	0	
2.3. Sur le plan communal : nombre d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0	0	
3. Développer l'utilisation du vote par internet à Genève						
Mettre en oeuvre le vote par internet dans l'ensemble du canton pour une votation cantonale	Qualité	100%			100%des cas	
4. Développer la rentabilité du vote par internet en hébergeant les électeurs d'autres cantons						
Augmentation des cantons partenaires	Efficience	3	3	3	4	2013

Commentaires

O07 Genève internationale

Département responsable : DSPE

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**6'488'557**	**-61'625**	**-0.9%**	**6'550'182**	**6'033'368**
30 Charges de personnel	1'150'984	96'307	9.1%	1'054'677	1'117'306
31 Dépenses générales	1'817'663	-95'540	-5.0%	1'913'203	1'369'381
36 Subventions accordées	3'519'910	-62'392	-1.7%	3'582'302	3'546'682
REVENUS	**18'202**	**17'328**	**1'982.6%**	**874**	**29'341**
43 Recettes diverses	18'202	17'328	1'982.6%	874	29'341
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-6'470'355**	**78'953**	**-1.2%**	**-6'549'308**	**-6'004'027**
Coût des activités de support	*-279'325*	*70'538*	*-20.2%*	*-349'863*	*-336'915*
Coût des prestations de moyens	*-607'787*	*-36'211*	*6.3%*	*-571'576*	*-636'509*
COÛT COMPLET	***-7'357'468***	***113'278***	***-1.5%***	***-7'470'746***	***-6'977'451***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***7.44***	***0.08***	***1.09%***	***7.36***	***-***
ETP fixes	*6.94*	*0.00*	*0.00%*	*6.94*	*-*
ETP agents spécialisés	*0.50*	*0.08*	*19.05%*	*0.42*	*-*

Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat qui sont mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale.

Il vise à déployer en permanence une activité de contact et de liaison avec les missions diplomatiques et consulaires, les organisations internationales gouvernementales (OIG) et les organisations internationales non gouvernementales (OING) dans le but de leur procurer des solutions adéquates et concertées aux problèmes qu'elles peuvent rencontrer dans le cadre de leurs activités locales ou de leur installation à Genève.

Ce programme prévoit également l'organisation à Genève de manifestations, rencontres et visites à caractère international selon les usages diplomatiques et protocolaires (séjours de chefs d'Etat, premiers ministres, ministres).

Ce programme est mis en oeuvre par le délégué à la Genève internationale (DSPE) et par le service du protocole (CHA)

Ce programme contient la prestation suivante :

O07.01 Genève internationale.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

O07 Genève internationale (suite)

Après avoir adopté son rapport au Grand Conseil sur les priorités de la politique cantonale de soutien à la Genève internationale (RD 852), le Conseil d'Etat a renforcé le dispositif de soutien à la Genève internationale créé par la loi sur les relations et le développement de la Genève internationale. Le rôle du Groupe interdépartemental aux affaires internationales a ainsi été consolidé en lui attribuant la tâche de travailler sur la base d'un catalogue d'objectifs opérationnels. La Commission consultative sur les relations avec la Genève internationale a quant à elle été relancée avec de nouveaux membres et un programme de travail s'articulant autour de 4 grandes priorités: les conditions cadres, la Genève internationale de l'environnement, les questions académiques et la communication.

Autres projets d'importance stratégique

L'année a été marquée par un fort développement des activités de communication. Il s'agit de mieux faire connaître aux publics genevois, suisses et internationaux les atouts liés à la présence des organisations internationales à Genève. Un site internet de référence a ainsi été lancé. Ce site propose une présentation complète des acteurs de la coopération internationale, de leurs activités et de leur actualité (www.cooperationinternationalegeneve.ch). Des collaborations avec des mandataires externes et les organisations internationales elles-mêmes ont été mises en place afin d'assurer l'animation du site. Par ailleurs, une brochure promotionnelle trilingue (français, allemand et anglais) de 32 pages a été finalisée et une traduction en anglais du livre "Genève, histoire d'une vocation internationale" a été publiée. Enfin des efforts ont été engagés pour assurer une présence plus importante des sujets liés à la Genève internationale dans les médias, notamment grâce à des partenariat avec World Radio Switzerland et le Club suisse de la presse (CSP).

Par ailleurs, les initiatives en faveur de la promotion de la Genève internationale ont été regroupées en trois axes prioritaires : l'accueil, l'animation et la visibilité. Le canton de Genève a donc consolidé le dispositif actuel en matière d'aide à l'installation des expatriés et au séjour des délégués de passage, et poursuivi sa politique d'implantation d'organisations non gouvernementales (ONG) à Genève en favorisant l'ouverture en 2011 d'une trentaine de bureaux dans des domaines d'activité divers dont, particulièrement, la santé. Afin de mieux intégrer la communauté internationale à la vie genevoise locale, des événements conviviaux ont été organisés à l'attention des ambassadeurs et très hauts fonctionnaires internationaux. Enfin, par le soutien à la diffusion des débats sur le web de l'événements TEDxRC² - un projet conjoint CICR et TED Global - , par l'organisation d'une soirée suisse à Washington, ou encore d'un événement présentant les différentes facettes de Genève au Palais fédéral, la visibilité de Genève en Suisse et ailleurs a été renforcée.

Le Groupe permanent conjoint canton - Confédération sur les priorités de la Genève internationale a porté une attention particulière à la sécurité. Il a ainsi fait rédiger un rapport qui a permis de dresser un état des lieux complet de la collaboration entre le canton et la Confédération en la matière. Diverses mesures de prévention nouvelles ont d'ores et déjà été prises (caméras de surveillance, audit de sécurité, raccordement à la centrale d'alarme de la police, information de la police à l'attention des internationaux).

Justifications des écarts

Le dépassement sur la rubrique 30 est dû à deux agents spécialisés engagés par le bureau du délégué à la Genève internationale qui sont payées sur ce programme et qui sont couverts par du budget figurant sous le programme P 01 Etat-major et activités de support départementales du DSPE.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

D'une manière générale, les objectifs de la Genève internationale ont été atteints. S'agissant des indicateurs 1.1 et 3.1, les valeurs cibles se sont révélées trop élevées. Ces objectifs devront être revus.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Fournir à tous les expatriés des prestations d'accueil, notamment en matière de logement et de locaux administratifs						

O07 Genève internationale (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1.1. Augmentation du nombre de dossiers soumis à la bourse du logement du CAGI	Qualité	10%	≥ n-1	25%	≥ 10%	2013
2. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale						
2.1. Nombre de conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	2536	≥ n-1	na	2729	2013
2.2. Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	169	170	2,5%	180	2013
3.Améliorer le sentiment de sécurité des internationaux						
3.1. Nombre de rencontre entre la police et les responsables de sécurité des organisations internationales	Qualité	1	3	100%	3	2013
4. Promouvoir la Genève internationale auprès des publics genevois, suisses et internationaux						
4.1. Production de matériel promotionnel	Efficacité	3	3	100%	1	2013
4.2. Nombre d'évènements organisés	Efficacité	10	10		≥ 10	2013
4.3. Partenariat avec Genève tourisme, Swiss tourisme et Présence suisse	Efficacité	3	3		3	2013
5. Assurer un rôle exemplaire de la Genève internationale en matière d'environnement						
5.1. Nombre de bâtiments de la Genève internationale dont la consommation énergétique a été réduite grâce au soutien du canton	Efficacité	5	4	n/a	4	2013
6. Procurer aux OING des conditions propres à favoriser leur implantation et leur maintien à Genève						
6.1 Nombre d'OING implantées à Genève	Qualité	+ 25/an	≥ n-1		≥ n-1	2013
7. Assurer un service protocolaire de qualité						
7.1 Nombre de plaintes diplomatiques relative au service protocolaire	Qualité	0	0		0	2013

Commentaires

Les objectifs 1, 4.2, 4.3, 6 et 7 relèvent de la compétence de la Chancellerie.

Les objectifs 3 et 5 sont amenés à disparaître (ou à passer sous la responsabilité de la Police et de la Direction générale de l'environnement).

Indicateur 2.1: Réunions internationales organisées par les OI, source OCSTAT.

Indicateur 4.1 : Il s'agit de matériel promotionnel, tel qu'un site internet, un support papier, un film.

Indicateur 4.3 : La valeur cible fait référence à un contrat avec chaque partenaire.

O08 Régional et transfrontalier

Département responsable : DARES

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**2'352'528**	**-899'447**	**-27.7%**	**3'251'975**	**1'901'327**
30 Charges de personnel	1'043'954	-63'531	-5.7%	1'107'485	1'001'195
31 Dépenses générales	312'904	-301'586	-49.1%	614'490	278'347
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	533'300	283'300	113.3%	250'000	124'140
36 Subventions accordées	462'370	-817'630	-63.9%	1'280'000	497'645
REVENUS	**229'536**	**-21'310**	**-8.5%**	**250'846**	**235'146**
43 Recettes diverses	229'536	-21'310	-8.5%	250'846	235'146
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-2'122'992**	**878'137**	**-29.3%**	**-3'001'129**	**-1'666'181**
Coût des activités de support	*-121'028*	*54'348*	*-31.0%*	*-175'376*	*-115'770*
Coût des prestations de moyens	*-204'887*	*-22'399*	*12.3%*	*-182'488*	*-212'396*
COÛT COMPLET	***-2'448'907***	***910'086***	***-27.1%***	***-3'358'993***	***-1'994'346***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***5.15***	***-1.78***	***-25.69%***	***6.93***	***-***
ETP fixes	*4.55*	*-1.38*	*-23.27%*	*5.93*	*-*
ETP auxiliaires	*0.60*	*-0.40*	*-40.00%*	*1.00*	*-*

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de répondre aux besoins des populations situées dans le bassin franco-valdo-genevois grâce à une coopération régionale à une échelle intercantonale et transfrontalière. Il s'appuie sur le fonctionnement des institutions suisses, notamment dans le domaine des collaborations intercantonales ainsi que sur les dispositions issues des accords bilatéraux ente la Confédération et l'Union Européenne.

Sa mise en œuvre est assurée d'une part grâce à l'animation et au pilotage d'instances transfrontalières et intercantonales et d'autre part grâce à une communication institutionnelle et grand public. Ce programme est réalisé par le Service des affaires extérieures.

Ce programme contient la prestation suivante :

O08.01 Régional et transfrontalier.

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation des projets prioritaires:

Cartographie et planification des actions

L'année 2011 a été consacrée à établir le bilan de l'ensemble des politiques de service et des actions menées depuis 2007, dans l'optique de la remise du Projet d'agglomération de deuxième génération à la Confédération suisse le 30 juin 2012. Ce travail de consolidation a permis de dresser les orientations prioritaires pour la période 2012-2014 dans

O08 Régional et transfrontalier (suite)

chaque domaine de coopération transfrontalière, sur la base des avancées et des difficultés rencontrées au cours des quatre dernières années.

Gouvernance du projet d'agglomération

Au cours de l'année 2011, les statuts du futur groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ont été achevés et approuvés par l'ensemble des collectivités territoriales françaises parties. Le Grand Conseil genevois a voté le 1er décembre 2011 la loi portant sur la création du GLCT. Lieu de coordination, de promotion et d'articulation du soutien au projet d'agglomération franco-valdo-genevois, le GLCT permettra à l'ensemble de ses membres une participation cohérente et efficace aux ambitieux développements projetés en commun.

Lancement de la Métropole lémanique

Dans le prolongement de l'accord de 2009 sur les infrastructures d'importance suprarégionale, les gouvernements genevois et vaudois ont lancé, le 9 novembre 2011, la "Métropole lémanique". Les deux cantons resserrent ainsi leur collaboration dans le but de développer la compétitivité de la région et de renforcer l'influence de celle-ci sur la scène fédérale, dans un contexte de concurrence croissante entre les métropoles suisses.

Justification des écarts:

Rubrique 30: L'écart constaté de 63'531 F sur les charges de personnel est lié au turnover annuel et doit être mise en relation avec l'écart sur les postes de -1,78 ETP. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 31: L'écart de 301'586 F sur les dépenses générales est dû notamment à un moindre recours à des prestataires externes de service (-245'935 F) et une diminution des frais des réceptions officielles (-30'295 F). Il s'agit d'un écart d'estimation.

Rubrique 33: Concernant l'écart de 283'300 F sur les amortissements, provisions, irrécouvrables, il s'agit d'une provision pour risques et charges qui a dû être constituée. Ce type de dépense ne justifie par le dépôt d'une demande de dépassement de crédit.

Rubrique 36: L'écart de 817'630 F sur les subventions accordées concerne des projets régionaux et transfrontaliers qui n'ont pas pu se concrétiser en 2011 notamment dans l'attente de la création du GLCT. Il s'agit d'un écart d'estimation.

Justification des écarts (mesure des indicateurs):

Indicateur 1.3: La décision de réduire le nombre de membres a été actée mais le Bureau ne s'est pas réuni depuis le 8 février 2011.

Indicateur 2.1: Mauvaise appréciation de la valeur cible lors de l'élaboration de l'indicateur au printemps 2010 (budget 2011). le résultat de 72'823 est satisfaisant.

Indicateur 2.2: Sondage qui ne peut techniquement pas être réalisé à partir du site du CRFG de part les caractéristiques techniques du site.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le soutien et la coordination du service des affaires extérieures au comité régional franco-genevois pour développer des politiques de service						
1.1 Pourcentage d'actions menees au sein du comite regional franco-genevois traduites en plan de projet (fiches-action)	Efficacité	100%	90%			

O08 Régional et transfrontalier (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Livraison de la revue des politiques de service à la direction du projet d'agglomération	Efficacité	Terminé				
1.3 Pourcentage de réduction de l'effectif du bureau du comité régional franco-genevois en améliorant ses prestations et services	Efficience	N/A	>= 50%			
2. Améliorer la qualité de l'information au public ainsi que le reporting des actions transfrontalières						
2.1 Nombre de visites du site internet du comité régional franco-genevois	Efficacité	72'823	120'000			
2.2 Taux de satisfaction des usagers du site par la mise en ligne d'un sondage sur le site du comité régional franco-genevois	Qualité	N/A				
3. Soutenir les différentes directions et services de l'Etat dans leurs dossiers nécessitant une coopération transfrontalière						
3.1 Nombre de dossiers sur lesquels le service des affaires extérieures est saisi par les différentes directions et services de l'Etat	Efficacité	17	15			

Commentaires

P Activités de support et prestations de moyen

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)

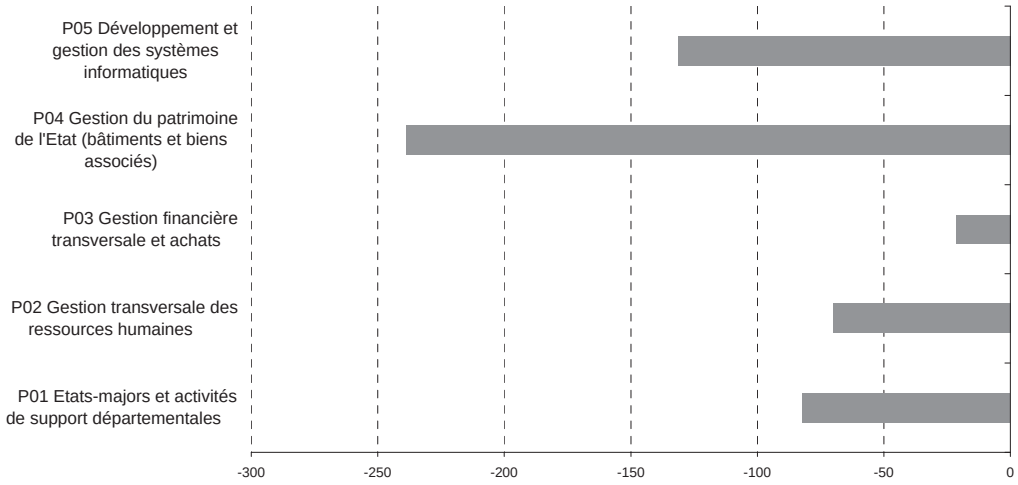

Charges et revenus en millions de francs par programme

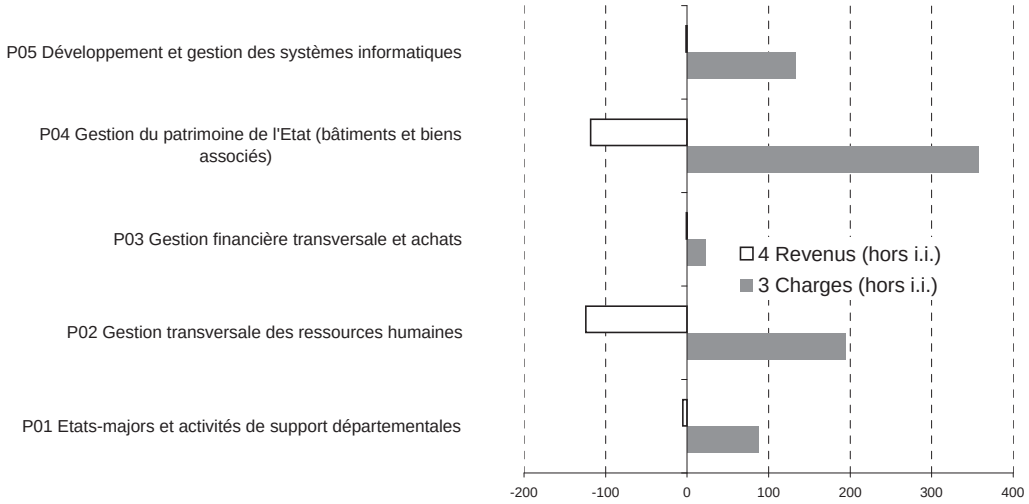

P Activités de support et prestations de moyen

Synthèse des priorités

Cette politique publique chapeaute les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyen qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes informatiques, les finances et les achats. Elle comprend également les états-majors des départements qui assistent directement le conseiller d'Etat et préparent les dossiers du Conseil d'Etat.

Conformément à son programme de législature le Conseil d'Etat a déposé devant le Grand-Conseil le projet de loi de fusion de la CIA et de la CEH avec des statuts et un plan de prévoyance conformes aux nouvelles exigences du droit fédéral. Cet important accord vise à pérenniser le système par un ensemble de mesures qui répartissent les efforts financiers entre les cotisants actifs et les retraités.

La mise en œuvre d'un nouveau système d'évaluation des fonctions du personnel de l'Etat a progressé en 2011 selon le calendrier prévu. Le futur Système Compétence, Rémunération et Evaluation (SCORE) vise à rendre plus cohérente et équitable l'actuelle grille salariale, qui date de 1975.

Dans le domaine des bâtiments, l'effort en vue d'optimiser les locaux de l'Etat et de rationaliser leur utilisation s'est poursuivi. La construction de plusieurs EMS a été achevée et plusieurs rénovations et transformations ont été réalisées, notamment le Collège Calvin, le Vieille Hôtel de Police, le centre horticole de Lullier, l'Uni Bastions école de chimie et l'Ecole de musique Charles Bonnet. Deux parcelles destinées à favoriser le réaménagement de la zone industrielle des Batailles et le bâtiment ex-Sicli ont été acquis dans le cadre du réaménagement du périmètre Praille-Acacias-Vernets.

Au niveau énergétique, différents sites ont vu leur consommation électrique et thermique réduite notablement, tandis qu'au niveau de l'amiante les expertises de priorité 1 à 4 sont toutes terminées. Sur la gestion des baux, la task force a conduit d'importants chantiers portant principalement sur l'expertise des loyers des villas, la mise en place des indexations des loyers et des droits de superficie et une dynamisation de la gestion des parkings loués ou propriétés de l'Etat.

Concernant le développement et la gestion des systèmes informatiques, les objectifs annoncés ont été atteints. C'est le cas notamment de la qualité des réponses aux utilisateurs. Cette progression a été démontrée par les résultats de l'enquête de satisfaction conduite cet automne. Par ailleurs de nombreux projets ont abouti en 2011. Parmi ceux-ci, on trouve Datapol (outil d'analyse statistique et cartographique de la police), le portail RH (dématérialisation des bulletins de salaire) et Tami (gestion des tutelles). Il convient également de souligner une augmentation constante des besoins. A titre d'exemple, le nombre de courriels échangés est passé de 55 millions en 2008 à 76 millions en 2011 soit une progression de 38 % en 3 ans.

En 2011 la présentation du budget de l'Etat a été fondamentalement transformée, présenté non pas suivant une logique organisationnelle, soit départementale, mais par politique publique, programme et prestation. En avril 2011, pour la première fois également, l'Etat a présenté des comptes consolidés selon les normes IPSAS, pour l'année 2010. Cette année 2011 a donc vu l'achèvement de nombreuses réformes dans le domaine de la gestion financière de l'Etat et a permis l'aboutissement des travaux de révision totale de la loi sur la gestion administrative et financières de l'Etat (LGAF), aujourd'hui en consultation auprès des départements avant d'être approuvée par le Conseil d'Etat et proposée au Grand-Conseil.

Il convient finalement de mentionner le développement et la mise en production de prestations de l'administration en ligne qui se sont poursuivis. Ainsi en 2011, le contribuable a pu saisir directement sa déclaration d'impôts en ligne. L'espace « école en ligne » a été mis en place pour six écoles pilotes et la première prestation du portail population permet aux régies d'échanger les informations « population » dans le cadre de leurs obligations légales.

P01 Etats-majors et activités de support départementales

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**87'540'298**	**105'879**	**0.1%**	**87'434'419**	**84'384'570**
30 Charges de personnel	68'577'149	-1'857'223	-2.6%	70'434'372	64'572'681
31 Dépenses générales	12'621'091	2'992'519	31.1%	9'628'572	13'268'353
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	132	132	-	-	266
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'017'146	-1'775'562	-46.8%	3'792'708	2'577'485
35 Dédommagements à des tiers	439'600	63'600	16.9%	376'000	400'687
36 Subventions accordées	2'958'188	-180'312	-5.7%	3'138'500	2'668'581
37 Subventions redistribuées	834'375	834'375	-	-	812'246
39 Imputations internes	92'616	28'349	44.1%	64'267	84'271
REVENUS	**5'437'428**	**3'899'145**	**253.5%**	**1'538'283**	**4'628'595**
42 Revenus des biens	518'302	421'696	436.5%	96'606	1'277'362
43 Recettes diverses	4'006'185	2'682'368	202.6%	1'323'817	2'452'467
46 Subventions acquises	17'647	-6'913	-28.1%	24'560	52'787
47 Subventions à redistribuer	834'375	834'375	-	-	812'246
49 Imputations internes	60'920	-32'380	-34.7%	93'300	33'732
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-82'102'870**	**3'793'266**	**-4.4%**	**-85'896'136**	**-79'755'976**
Coût des prestations de moyens	*-11'987'632*	*-1'178'925*	*10.9%*	*-10'808'707*	*-13'185'863*
Coûts répartis	*94'090'502*	*-2'614'341*	*-2.7%*	*96'704'843*	*92'941'839*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***421.89***	***-11.04***	***-2.55%***	***432.93***	***-***
ETP fixes	*389.00*	*-17.30*	*-4.26%*	*406.30*	-
ETP auxiliaires	*26.17*	*4.61*	*21.38%*	*21.56*	-
ETP agents spécialisés	*6.72*	*1.65*	*32.54%*	*5.07*	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- cadrer la bonne exécution des travaux confiés aux services, garantir que celle-ci soit conforme aux décisions prises par le Conseil d'Etat, par le chef du département;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le conseiller d'Etat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Parlement, consultations, etc.);
- assister le conseiller d'Etat chargé du département dans les tâches et devoirs qu'implique l'administration du département et la marche des services.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et des cinq activités de support départementales:

- L'état-major départemental (secrétariat général), qui assure la direction stratégique du département en

P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

communiquant au conseiller d'Etat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

- Les activités de support (direction administrative et opérationnelle du département):
  - Ressources humaines
  - Finances
  - Contrôle interne
  - Systèmes d'information
  - Logistique

Les états-majors et directions de support sont notamment garants de la qualité de la gestion administrative et financière, de la légalité des opérations et du bon fonctionnement des processus transversaux et des processus opérationnels départementaux. Ceux-ci passent par un ensemble cohérent de règles d'organisation, de fonctionnement et de normes de qualité.

Ce programme est mis en œuvre par les secrétariats généraux et les directions administratives et opérationnelles. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du Collège des secrétaires généraux et des collèges spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique).

Ce programme contient les prestations suivantes :

P01.01	Etats-majors
P01.02	Ressources humaines
P01.03	Finances
P01.04	Contrôle interne
P01.05	Systèmes d'information
P01.06	Logistique

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Ce programme a notamment pour objectif de piloter et coordonner la mise en œuvre par l'administration du programme de législature, et en assurer le suivi.

Il se caractérise d'abord par le fait que chaque état-major de département traite ses dossiers spécifiques. Ces états-majors ont pour tâche de prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par les conseillers d'Etat dans leur département respectif, ainsi que pour le Conseil d'Etat dans son ensemble. Le collège des secrétaires généraux assure la coordination des départements dans les domaines transversaux.

Par rapport aux objectifs du programme de législature rattaché à ce programme, il convient de mentionner le projet de loi de refonte de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) dont l'avant projet a été discuté en décembre par le Conseil d'Etat et a été mis en consultation dans les départements, avant son adoption définitive par le Conseil d'Etat. Cette révision traduit l'achèvement d'importantes réformes menées ces dernières années dans le domaine de la gestion financière de l'Etat.

Le développement d'un système de contrôle interne (SCI) au niveau de l'ensemble de l'Etat a continué de progresser en se concentrant sur les prestations prioritaires, telles qu'elles ont été définies par les départements. Le SCI comptable et financier transversale a fait également l'objet d'un effort particulier sous la direction de la Direction générale des finances de l'Etat. Suite à l'audit de l'Inspection cantonale des finances relatif au contrôle interne un comité de pilotage doit être instauré afin d'assurer une meilleure coordination entre les SCI départementaux et transversaux.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Les écarts significatifs par rapport au budget 2011 s'expliquent comme suit :

P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

- Charges de personnel (nature 30)

Les charges de personnel sont parfaitement maitrisées par les départements et l'économie constatée provient principalement du DIP. Le non dépensé est expliqué par le renouvellement du personnel (postes temporairement vacants), et par une gestion attentive des engagements en ETP, des dépenses pour le remplacement du personnel (p.ex. remplacement partiel de congé parental, etc.) et des auxiliaires. Par ailleurs, des engagements prévus en 2011 n'ont pas été effectués dès le 1er janvier, mais dans le courant de l'année, avec pour conséquence un décalage des dépenses engagées.

- Dépenses générales (nature 31)

Le dépassement provient principalement des natures 318, honoraires et prestations de service de tiers, en lien avec les projets suivis par les secrétariats généraux et est couvert par les reports de crédit.

- Amortissement, provisions irrécouvrables (nature 33)

Cet écart résulte principalement d'un changement de répartition par programme au DIP. En effet, le budget pour les charges d'amortissement des immobilisations concernant le cycle d'orientation est centralisé sur le programme P01, mais les dépenses ont été imputées sur le programme A01 (enseignement obligatoire). Le "disponible" constaté sur le programme P01 est donc absorbé par un dépassement de même ordre de grandeur sur le programme A01.

- Subventions redistribuées (nature 37)

Les subventions redistribuées et à redistribuer ne sont pas dotées d'un budget. Elle servent à enregistrer des flux financiers entre le DIP et les institutions subventionnées (principalement l'Université et les Hautes écoles spécialisées). Sont enregistrées dans ces rubriques les dépenses effectuées par le DIP pour le compte des institutions (p.ex. salaires, dépenses générales, etc.), mais dont la charge finale est inscrite dans les natures de subventions accordées (36).

A la clôture des comptes, ces natures sont balancées et les montant inscrits en charges (37) et revenus (47) sont équivalents. Les dépenses nettes ne sont donc pas influencées par ces dépenses et revenus.

- Revenus des biens (nature 42)

Cet écart concerne un ajustement de la valeur de la participation de l'Etat dans la Fondation mixte (ARENA) comptabilisé au DSE.

- Recettes diverses (nature 43)

Ces recettes regroupent notamment les remboursement de tiers. Les remboursements importants sont constatés principalement au DARES, (restitution découlant de la loi 10690 relative au bouclement de la loi 8616 du 26 avril 2002 sur le réseau communautaire d'informatique médicale pour 1.4 millions de francs) et au DSPE (Refacturation du salaire du directeur de Frambois à l'établissement, portant sur les années 2009 à 2011 pour 0.4 millions de francs).

- Subventions à redistribuer (nature 47)

Même explication que pour la nature 37.

- Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 7.1.

Cet indicateur mesure le niveau d'avancement de la mise en place du contrôle interne dans le cadre de l'objectif 10.04 du programme de législature du CE de 2010 à 2012. La cible est fixée au 31.12.2012 à 100%.

Il convient de noter que pour certains départements, l'adoption en cours du nouveau périmètre des prestations prioritaires peut péjorer le taux prévisionnel d'avancement par rapport à la situation antérieure compte tenu d'un élargissement du nombre de prestations à formaliser. De ce fait, la valeur cible de 60% au 31.12.2011 n'a pas été atteinte.

P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

Le taux d'avancement de 67% correspond à la cible prévue pour l'année 2011, la valeur de 100% initialement saisie pour cette même année s'avérant erronée.

Indicateur 11.1 : la valeur cible de cet indicateur - LT 2016 : 7'800.- correspond au coût annuel moyen par poste de travail selon le scénario "Normes" du projet OLEG, soit le coût annuel moyen par poste de travail comprenant le coût complet annuel total (= coûts complets d'occupation incluant les loyers et charges, l'amortissement des travaux et le coût du capital investi le cas échéant, à l'échéance de la restructuration envisagée ("en vitesse de croisière"). Compte tenu du déploiement du projet d'optimisation des locaux et des bilans à réaliser sur les pilotes (notamment Lancy Square), un premier indicateur est en cours de finalisation et pourra être comparé à celui du rapport mentionné ci-dessus.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
01. Respecter les délais de réponses au Parlement.						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquelles les réponses sont fournies dans les délais.	Efficacité	80.2%		87.25%	80% à 90%	2015
02. Maitriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors et activités de support dans le budget de l'Etat (natures 30 et 31).	Efficacité	3.2%	3.1%	3.02%		
03. Diminuer le taux d'absence.						
3.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité). Taux moyen en dessous de 5 % d'ici à fin 2011.	Efficacité	4.6%	< 5%	4.50%	< 5%	2015
04. Améliorer les conditions de travail.						
4.1 Taux de réalisation des EEDP après période probatoire. Période 1.1.2010 - 31.12.2011.	Efficacité	73.6%	80%	63.22%	80%	2015
05. Respecter le cadre budgétaire.						
5.1 Ecart en millions CHF entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors 338, 37 et 39).	Efficacité	86	+/- 100	-98		
5.2 Ecart en millions CHF entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors éléments d'ajustement, impôts, nat. 439, 47 et 49).	Efficacité	-60	+/- 100	406		
06. Optimiser le processus des dépassements de crédits.						
6.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demandes de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais.	Efficacité	25	0	25	0	2015
07. Atteindre le niveau 3 (standardisé) de l'échelle d'évaluation du SCI pour les domaines prioritaires de chaque département.						
7.1 Taux de déploiement de la démarche SCI sur les prestations et sous-prestations/processus prioritaires associés en 2010, 2011, 2012.	Efficacité	57%	60%	30%	100%	2012
08. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations de l'inspection cantonale des finances.						
8.1 Taux de recommandations "trois étoiles" ouvertes non traitées dans les délais.	Efficacité	31.9%	0%	50%	0%	

P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
09. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations de la Cour des comptes acceptées par les départements.						
9.1 Taux de recommandations à risque "majeur ou très significatif" ouverte non traitée dans les délais.	Efficacité	28.3%	0%	44%	0%	
10. Maitriser les systèmes d'information de l'Etat de Genève.						
10.1 Taux d'avancement de la cartographie des systèmes d'information de l'Etat de Genève.	Efficacité	67%	100%	62%	80%	2012
11. Optimiser l'utilisation des locaux administratifs.						
11.1 Coût annuel moyen par poste administratif.	Efficience	N/A		Néant	7'800	2016

Commentaires

Indicateur 1.1

L'énoncé de l'indicateur a été changé sur la forme uniquement, en prenant en compte les réponses fournies dans les délais

P02 Gestion transversale des ressources humaines

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11 en F	Variations C11-B11 en %	Budget 2011	Compte 2010
CHARGES	**194'232'744**	**118'372'863**	**156.0%**	**75'859'881**	**141'945'185**
30 Charges de personnel	50'074'083	-2'336'729	-4.5%	52'410'812	99'345'037
31 Depenses generales	2'771'555	740'528	36.5%	2'031'027	2'374'461
32 Interets passifs et frais d'emprunts	158	158	-	-	3'865
33 Amortissements, provisions, irrecouvrables	141'385'700	119'967'658	560.1%	21'418'042	40'221'802
39 Imputations internes	1'247	1'247	-	-	19
REVENUS	**124'291'280**	**105'567'796**	**563.8%**	**18'723'484**	**27'707'112**
42 Revenus des biens	292'097	-144'103	-33.0%	436'200	441'632
43 Recettes diverses	123'955'971	105'867'831	585.3%	18'088'140	27'041'492
46 Subventions acquises	43'212	-155'932	-78.3%	199'144	217'812
49 Imputations internes	0	0	-	-	6'176
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-69'941'464**	**-12'805'067**	**22.4%**	**-57'136'397**	**-114'238'073**
Coût des activités de support	*-480'631*	*232'079*	*-32.6%*	*-712'710*	*-1'112'939*
Coût des prestations de moyens	*-5'410'867*	*-1'400'977*	*34.9%*	*-4'009'890*	*-8'486'488*
Coûts répartis	*75'832'962*	*13'973'965*	*22.6%*	*61'858'997*	*123'837'500*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11 en ETP	Variations C11-B11 en %	Budget 2011	Compte 2010
TOTAL POSTES	***89.99***	***-0.70***	***-0.77%***	***90.69***	***-***
ETP fixes	*83.21*	*-1.92*	*-2.26%*	*85.13*	-
ETP auxiliaires	*4.76*	*0.56*	*13.33%*	*4.20*	-
ETP agents spécialisés	*2.03*	*0.67*	*49.26%*	*1.36*	-

Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'Office du personnel de l'Etat à l'ensemble des services. Ce programme regroupe la coordination et le déploiement de la politique des ressources humaines, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue et le perfectionnement professionnel, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion administrative et financière du personnel.

Le secrétariat général du département assure la surveillance des caisses de pensions publiques et l'OPE assure la gestion des caisses des anciens magistrats du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et du Pouvoir judiciaire. Les recettes et dépenses de ces caisses sont comptabilisées dans ce programme.

Le Groupe de confiance rattaché à la Chancellerie fait aussi partie de ce programme. Son rôle consiste à recevoir les membres du service public qui font appel à lui en vue de contribuer à faire cesser des atteintes à la personnalité notamment, à travers la médiation ou la conduite d'investigations.

Ce programme contient les prestations suivantes :

P02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
P02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
P02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

P02.04 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

Le projet de loi de fusion de la CIA et de la CEH (PL 10847) instituant la Caisse de prévoyance du canton de Genève (LCPCG), avec des statuts et un plan de prévoyance conformes aux nouvelles exigences du droit fédéral, a été déposé au Grand Conseil le 28 juillet 2011 après qu'un accord avec la fonction publique ait été signé. Il s'agit d'une réforme majeure et délicate, qui devrait assurer la santé financière des caisses de pension publiques au cours des quarante prochaines années, dans un contexte caractérisé par un allongement constant de l'espérance de vie à l'âge de la retraite et par des crises financières récurrentes.

Sous la conduite de la Délégation aux ressources humaines du Conseil d'Etat, avec l'appui d'une entreprise spécialisée et en lien étroit avec les grands établissements publics autonomes concernés, un nouveau système d'évaluation des emplois métiers et de rémunération, assurant la compétitivité de l'Etat-employeur sur un marché du travail où sévit une pénurie de personnel hautement qualifié, est en cours d'élaboration. A fin 2011, conformément au planning, la nouvelle grille des emplois-référence était terminée et transmise au comité de pilotage pour validation.

Autres projets d'importance stratégique

Sur un plan plus opérationnel, les nouvelles pratiques de gestion des absences de courte durée, introduites en 2010, sont pleinement opérationnelles à fin 2011. Le projet pilote de gestion des absences de longue durée a démarré à mi-2011 sous la supervision d'un comité de pilotage paritaire. La réduction du taux d'absentéisme au sein de l'Etat, objectif auquel tant le Conseil d'Etat que le Grand Conseil accordent la plus grande importance, passera aussi par un effort accru en matière de formation continue des collaborateurs et une attention particulière à leur bien-être sur la place de travail.

Enfin, l'Office du personnel a élaboré un bilan social qui constitue une annexe du rapport sur les comptes de l'Etat de Genève; le suivi statistique de la pratique effective par les services des outils prévus par la LPAC, notamment l'entretien d'évaluation et de développement du personnel, les entretiens de services, les licenciements et autres sanctions disciplinaires sont en place.

Groupe de confiance

Le rapport d'évaluation externe du Groupe de confiance a été rendu en mars 2011. Pour tenir compte tant des recommandations de ce rapport que de son expérience de terrain depuis 3 ans, le Groupe de confiance s'est attelé en 2011 à la préparation de propositions de modifications règlementaires qui seront présentées au Conseil d'Etat en 2012. Cette année s'est encore caractérisée par la mise à disposition du public de nouveaux supports d'information sur la médiation et l'investigation, ainsi que d'extraits de jurisprudence récente sur le thème de la protection de la personnalité. L'année 2011 a aussi vu l'adhésion de l'Hospice général au dispositif du Groupe de confiance, moyennant participation financière. A noter enfin que les postes votés au budget 2011 ont été pourvus courant 2011 parachevant ainsi la dotation du personnel prévu.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Les variations significatives par rapport au budget 2011 s'expliquent comme suit :

- Charges de personnel (nature 30) :

Les principaux écarts sont en lien avec la gestion des pensions et retraites de l'Etat :

1) Une baisse du coût du PLEND à la suite d'un pic de demandes de préretraite en 2010, conséquence directe de l'entrée en vigueur du droit fédéral, qui impacte positivement les comptes de 5.3 millions diminuant le montant de 16.4 à 11.1 millions de francs.

2) Les pensions relatives aux conseillers d'Etat et Chancelier ainsi qu'aux magistrats du PJ ont été moins importantes que le budget de 1.3 million francs. En effet, les calculs actuariels englobent les personnes pouvant bénéficier d'une retraite immédiate durant l'année 2011.

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

3) Les retraits du libre passage relatifs aux magistrats ont été plus importants que prévu pour un montant de 0.6 million de francs.

4) Le nouveau plan de pensions de la police et des fonctionnaires de la prison (âge de retraite relevé à 58 ans), a comme conséquence que :

- les policiers pouvant bénéficier du pont-retraite ont été moins nombreux que prévu, ce qui a généré une économie de 0.7 million de francs;

- l'indexation des retraités de la police incombant à l'Etat a été finalisée par un dernier paiement au 30 juin 2011, avec un impact négatif de 5.2 millions de francs.

• Dépenses générales (nature 31) :

L'écart sur les dépenses générales résulte principalement du fait que le projet de fusion des caisses de pension CIA et CEH ainsi que la gestion courante des différentes caisses de pension ont nécessité un recours accru à des mandataires externes, tels que des actuaires spécialisés. Ce dépassement est couvert par les reports budgétaires du programme et par une demande de crédit supplémentaire, soumise et approuvée par la commission des finances.

• Amortissements, provisions, irrécouvrables (nature 33) :

L'écart de 120 millions résulte des éléments suivant:

- Charge exceptionnelle de 88.9 millions de francs lors du transfert de la provision pour l'indexation des rentes à la caisse de police (CP) dans le cadre du nouveau plan de pensions. Ce dépassement est couvert par une demande de crédit supplémentaire.

- Accroissement global des provisions d'un montant de 28.7 millions de francs en lien avec le suivi de la recommandation de la Chambre suisse des actuaires-conseils d'abaisser le taux d'intérêt technique à 3,5% au lieu de 4,5% pour les caisses de prévoyance à la charge de l'Etat.

- Dotation de 2.5 millions de francs à la provision pour solde de vacances.

• Recettes diverses (nature 43) :

L'augmentation des recettes de 105.9 millions de francs est due à:

- La dissolution de la provision pour l'indexation des rentes de la police pour un montant de 93.6 millions de francs, dans le cadre du nouveau plan de pensions de la police et des fonctionnaires de la prison;

- l'accroissement des rachats LPP des magistrats pour 1.6 million de francs;

- des recettes diverses de 1.4 million de francs relatives au remboursement de la taxe CO^2;

- la correction d'un passif surévalué pour les primes professionnelles LAA pour 9 millions de francs.

• Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1.
Les personnes ayant suivis le cursus en 2010-2011 ne seront finalement certifiées que début 2012.

Indicateur 3.1.
La plupart des échecs sont imputables à de mauvais résultats scolaires et donc peu en lien avec la place de travail. Ceci dit et comme le phénomène est général, une réflexion est en cours au niveau cantonal.

S'agissant des objectifs du groupe de confiance, les cibles ont été atteintes. Par ailleurs, il y a lieu de relever que la fréquentation du Groupe de confiance est en forte augmentation, les nouvelles demandes ayant augmenté de 43% par rapport à 2010, induisant une hausse de l'ensemble des prestations.

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer les compétences managériales.						
1.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement.	Efficacité	14%	19%	14%	25%	2015
2. Concourir à l'équité salariale et faire évoluer le système d'évaluation de fonction.						
2.1 Taux de réponse dans les 14 jours civils.	Qualité	75%	80%	71%	N/A	
3. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis.						
3.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis de commerce et du technique.	Efficacité	80%	90%	96%	90%	2015
4. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale.						
4.1 Ecart entre les prévisions et les comptes.	Efficacité	0.41%	< 1%	+ 0.44%	<1%	2015
5. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs						
5.1 Nombre de salaires indûment versés.	Efficacité	6	< 5	10	<20	2015
5.2 Montant de salaires indûment versés (CHF).	Efficacité	18'148	< 17'800	12'401	<17800	2015
5.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies par ETP (gestionnaire de paie).	Efficacité	1'280	1'115	1'141	1115	2015
6. Contribuer à la promotion du respect et de la non discrimination des personnes au sein du service public.						
6.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en oeuvre de la politique de protection de la personnalité.	Qualité	57	>n-1	44	12	2015
6.2 Nombre de présentations de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs.	Efficacité	4	4	4	100% des cas	2015
7. Traiter les demandes du personnel souffrant de comportements au travail pouvant constituer une atteinte à la personnalité.						
7.1 Degré de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource.	Qualité	66.5%	65%	77%	70%	2015
7.2 Nombre d'entretiens et d'interventions.	Efficacité	379	200	264		

Commentaires

Indicateur 5.1 et 5.2
Les salaires indûment versés par le service des paies sont à mettre en relation avec les 300'000 paiements effectués chaque année.

P03 Gestion financière transversale et achats

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**22'542'981**	**-1'830'935**	**-7.5%**	**24'373'916**	**24'431'265**
30 Charges de personnel	16'939'058	-562'682	-3.2%	17'501'740	17'243'244
31 Depenses generales	3'295'751	456'849	16.1%	2'838'902	3'477'804
33 Amortissements, provisions, irrecouvrables	2'246'133	-1'787'141	-44.3%	4'033'274	3'653'514
39 Imputations internes	62'039	62'039	-	-	56'704
REVENUS	**1'090'938**	**358'675**	**49.0%**	**732'263**	**2'415'767**
40 Impots	-	-	-	-	57'528
42 Revenus des biens	379'272	33'872	9.8%	345'400	1'339'356
43 Recettes diverses	711'665	324'802	84.0%	386'863	1'018'883
46 Subventions acquises	0	0	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-21'452'043**	**2'189'610**	**-9.3%**	**-23'641'653**	**-22'015'498**
Coût des activités de support	*-290'774*	*-48'069*	*19.8%*	*-242'705*	*-221'567*
Coût des prestations de moyens	*-2'845'863*	*105'771*	*-3.6%*	*-2'951'634*	*-3'588'530*
Coûts répartis	*24'588'680*	*-2'247'312*	*-8.4%*	*26'835'992*	*25'825'596*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***119.33***	***-3.26***	***-2.66%***	***122.59***	***-***
ETP fixes	*110.99*	*-3.40*	*-2.97%*	*114.39*	-
ETP auxiliaires	*6.55*	*3.44*	*110.61%*	*3.11*	-
ETP agents spécialisés	*1.79*	*-3.30*	*-64.83%*	*5.09*	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- produire l'information financière selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée ;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique ;
- assurer le financement de l'Etat ;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Il regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale des finances et des achats de l'Etat :

1. Gestion transversale des finances (DF) : planification financière, budget, comptes analytiques, contrôle de gestion, comptabilité générale, états financiers IPSAS individuels et consolidés, comptabilité transversale des fournisseurs, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.

2. Gestion transversale des investissements (DCTI) : planification et budget des investissements, gestion financière et suivi des projets d'investissement, comptabilité transversale des projets et des immobilisations.

3. Acquisition de biens et services (DF) : politique d'achat commune, rationnelle, efficace, économique, écologique et conforme à la réglementation relative aux marchés publics.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat (DGFE), l'Unité des systèmes d'information du Secrétariat général du DF et la Direction générale des investissements au DCTI.

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

P03.01 Administration transversale des finances
P03.02 Administration transversales des investissements
P03.03 Acquisition des biens et services

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

L'ensemble des collaborateurs-trices de la fonction "finance" ont contribué en 2011 à la mise en œuvre des projets de réforme des finances de l'Etat, inscrits dans le programme de législature :

- Le projet de refonte de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat a été soumis au Conseil d'Etat fin 2011, et la consultation a eu lieu début 2012 au sein de l'administration cantonale.
- Sur le plan organisationnel et des processus, la Direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et la nouvelle Direction générale des investissements (DGI) mènent à bien le projet d'organisation de la fonction comptable au sein de l'Etat. Celui-ci vise à harmoniser les processus transversaux, à mieux utiliser les systèmes d'information, à mettre en oeuvre le système de contrôle interne transversal comptable et financier. L'objectif est d'améliorer l'homogénéité et la qualité de l'information financière produite. Les dispositions organisationnelles et les nouveaux processus harmonisés seront repris dans le règlement d'application de la LGAF en 2012.
- Le projet de mise en œuvre du plan comptable MCH2 des collectivités publiques suisses a démarré en 2011. Il devrait se poursuivre en 2012 et 2013 avec le développement des applications informatiques correspondantes et la mise en place d'un jeu de comptes parallèles pour l'exercice 2013 de manière à valider le plan comptable MCH2 avant le basculement prévu lors du processus budgétaire 2014.

Autres projets d'importance stratégique

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, la DGFE, la DGI et les directions financières des départements ont poursuivi les projets stratégiques suivants :

- En avril 2011, l'Etat de Genève a présenté ses premiers états financiers consolidés pour l'exercice 2010 selon les normes IPSAS, en complément des états financiers individuels du petit Etat.
- L'année 2011 a également constitué la première année d'exécution du budget par politique publique, par programme et par prestation. Ce premier retour d'expérience permettra d'améliorer le processus d'élaboration et de contrôle budgétaire, et de mettre en œuvre, progressivement, le contrôle de gestion transversal pour le fonctionnement et les investissements.
- La DGI a été créée afin d'assurer une gestion optimale des projets et des immobilisations. Dans ce cadre, un nouvel outil d'aide au pilotage des investissements a été mis en oeuvre pour suivre systématiquement tous les projets de l'Etat et fournir un reporting adapté aux différentes catégories d'utilisateurs.

L'année 2011 a donc vu l'achèvement de plusieurs réformes qui ont notamment conduit le Conseil d'Etat et le Grand Conseil à adopter et mettre en œuvre les normes IPSAS au sein de L'Etat et des grandes régies publiques, de même qu'à :

- passer d'un budget fondé sur la logique organisationnelle à un budget par politique publique, par programme et par prestation, permettant un contrôle effectif par les autorités politiques et la société civile de l'atteinte des objectifs fixés sur le plan quantitatif et qualitatif ;
- généraliser les contrats de prestations pour l'octroi de subventions ;
- constituer une réserve conjoncturelle pour affronter les années difficiles, sans remise en cause des grandes prestations publiques ;
- étendre la gestion électronique des documents à la numérisation des factures de fournisseurs au sein de l'administration cantonale (hors Pouvoir Judiciaire) ;
- réviser le système d'information des achats, avec la mise en place en 2011 d'une plateforme unique d'achats pour toutes les saisies de demandes d'achats et d'engagements ;
- synchroniser les travaux des commissions d'évaluation et de présélection des investissements (COPIN et CGPP) avec le processus budgétaire, afin de prendre en compte, de manière anticipée, les nouveaux projets d'investissement ;

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

- présenter une planification financière des comptes de fonctionnement et d'investissement, et mettre à disposition des outils d'aide à décision et au suivi.

La DGFE et à la DGI se concentreront ces prochaines années sur des objectifs plus opérationnels visant à une amélioration et à une simplification de leur organisation, de leur processus, et des outils informatiques. Il s'agit en particulier des objectifs suivants :

- La mise en œuvre du système de contrôle interne comptable et financier transversal ;
- L'actualisation des règlements de la LGAF ;
- La mise en phase des états financiers cantonaux avec les exigences du nouveau plan comptable des collectivités publiques suisses MCH2, avec un basculement en 2013 lors de la préparation du budget 2014 ;
- Les flux d'approvisionnement, de comptabilisation et de règlement des factures, relatifs aux projets de construction et de génie civil seront entièrement dématérialisés, afin d'accélérer le traitement des opérations tout en offrant une meilleure traçabilité des opérations. Les projets pilotes sont en cours avec une trentaine d'entreprises et mandataires. Des développement informatiques complémentaires doivent être réalisés pour intégrer les mandataires techniques ;
- Le développement du niveau de compétences et de savoir-faire des collaborateurs-trices, notamment par le biais de la mise en œuvre dès 2012 de formations.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Les écarts significatifs entre les comptes et le budget découlent des événements suivants :

- Les montants non dépensés sur les charges de personnel (nature 30) découlent d'engagements différés de spécialistes difficiles à recruter et d'un moindre recours que prévu à du personnel auxiliaire à la DGI.
- L'écart constaté sur les dépenses générales (nature 31) provient des recours à des mandataires externes plus importants en 2011 en lien avec les nombreux projets mis en œuvre durant l'année par la DGFE. Cet écart est toutefois couvert par les reports budgétaires du programme.

En ce qui concerne les indicateurs, il est à noter que:

- Deux objectifs transversaux portés par la Comptabilité générale ne sont pas atteints en 2011 : la proportion de facture sur commande (31%, stable par rapport à 2010, mais l'objectif était de 35% en 2011) et le taux de respect de la directive sur les engagements systématiques pour les achats supérieurs à 1'000 CHF (40%, en baisse d'un point par rapport à 2010, alors que la cible pour 2011 s'établissait à 60%). Ces deux indicateurs sont liés à la même problématique, car ils reflètent la pratique des départements en matière de commande.

  La mise en place de l'outil unique d'achat début 2011, qui simplifie l'acte de commande, permettait d'espérer une progression de ces deux indicateurs. Force est de constater que cela n'a pas été le cas, ce qui démontre qu'il s'agit davantage d'un problème de culture que d'un manque d'outil. Les actions qui seront menées en 2012 sont les suivantes : une analyse des factures 2011 sans commande va être réalisée par département, et les responsables de contrôle interne vont être sollicités pour donner des explications. Une nouvelle directive transversale (EGE-04-05) donne la responsabilité au contrôle interne départemental de vérifier le respect de la règle d'engagement. Un rapport sera établi à destination du Conseil d'Etat afin que celui-ci puisse prendre les mesures appropriées.
- Depuis la création de la CCA, cette dernière réalisait une action de gestion administrative des commandes et factures relatives aux mandats et LSE du CTI. Dans le cadre du déploiement de la GED, il a été remarqué que le fonctionnement mis en place était incompatible avec le processus GED. De ce fait, il a été convenu avec le CTI et la direction financière du DCTI que les engagements ainsi que le traitement des factures seraient à la charge du DCTI dès juin 2011. Ce changement a un fort impact sur le chiffre d'affaires de la CCA et conditionne un certains nombre d'indicateurs.

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
01. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre.						
1.1 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE affecté à la saisie des pièces comptables (postes fixes et auxiliaires).	Efficience	18'724	12'000	14'670	16'000	2015
02. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs.						
2.1.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif.	Efficacité	4	4	4	4	2015
2.1.2 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 60 jours et son paiement effectif.	Efficacité	1	2	1	1	2015
2.2 Taux de respect de la directive sur les engagements systématiques pour les achats de biens et services supérieurs à Fr. 1'000.	Efficacité	40%	60%	41%		
2.3.1 Proportion de factures sur commandes (en % du total des factures).	Efficacité	31%	35%	31%	40%	2015
2.3.2 Proportion de factures en régularisation (en % du total des factures).	Efficacité	69%	65%	69%	60%	2015
03. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat.						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %).	Efficacité	17%	8%	14%	10%	2015
3.2 Part des achats traités par la CCA au sein du Petit Etat et hors achats spécialisés (achats bâtiments et génie civil, location de services et mandats du CTI).	Efficacité	93%	90%	83%	90%	2015
04. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats.						
4.1 Nombre annuel de réclamations.	Qualité	1'385	1'200	1'383	1'500	2015
05. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats.						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats.	Efficience	895	880	853	850	2015
06. Améliorer progressivement le taux de réalisation des investissements (comptes versus budget).						
6.1. Pourcentage des dépenses effectives par rapport au budget voté (hors RGI).	Qualité	78%	75%	85%	85%	2015
07. Faire appliquer systématiquement les dispositions légales en matière de bouclement des lois d'investissement.						
7.1. Proportion de lois d'investissement bouclées dans les 24 mois suivant la fin des travaux (hors litiges).	Efficacité	80%	90%	*	90%	2013
08. Fiabiliser les référentiels CFI_ PA/FA (modules de gestion financière des projets et des immobilisations) en améliorant la qualité des informations fournies par les investisseurs.						
8.1. Taux d'erreur sur les formulaires de demande d'ouverture, de modification et de fermeture des lois/projets d'investissement.	Qualité	non mesurabl e	10%	*	5%	2012

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
09. Optimiser la planification à moyen et long terme des investissements (PDI) et la synchroniser avec le PFQ.						
9.1. Mise à jour des données 2 fois par an, lors de l'élaboration du budget N+1 et lors du bouclement des comptes N.	Efficacité	2x	2x	1x	2x	2011
10. Suivre systématiquement et régulièrement l'avancement des principaux projets d'investissement en termes de coûts, de délais et d'atteinte des objectifs.						
10.1. Revues de projet et mises à jour trimestrielles des données (dans GE-Invest) pour tous les investissements en cours (hors prêts sauf CEVA)	Efficacité	50%	80%	10%	80%	2013

Commentaires

Indicateur 4.1

Il est à noter que cet indicateur, en valeur au B2011, a été modifié pour apparaitre en % à partir de 2012 afin de ne pas être biaisé par l'augmentation du volume des commandes.
Des réclamations entre 3 et 5 % sont acceptables puisque à ce stade de la statistique, l'identifiant du responsable de l'erreur n'est pas déterminé. En conséquence, la réclamation peut être non justifiée, de la responsabilité du service, de la CCA ou du fournisseur.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (batiments et biens associés)

Département responsable : DCTI

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**357'610'778**	**23'302'506**	**7.0%**	**334'308'272**	**330'232'927**
30 Charges de personnel	25'536'325	-1'878'922	-6.9%	27'415'247	24'354'861
31 Dépenses générales	152'573'678	-1'425'410	-0.9%	153'999'088	155'598'664
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	0	0	-	-	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	175'497'514	24'443'108	16.2%	151'054'406	148'731'183
36 Subventions accordées	1'344'407	-185'124	-12.1%	1'529'531	909'407
37 Subventions redistribuées	2'255'300	2'255'300	-	-	-
39 Imputations internes	403'553	93'553	30.2%	310'000	638'812
REVENUS	**118'471'728**	**5'279'411**	**4.7%**	**113'192'317**	**126'214'819**
42 Revenus des biens	108'763'876	1'393'167	1.3%	107'370'709	118'528'732
43 Recettes diverses	7'019'481	1'536'892	28.0%	5'482'589	6'742'835
46 Subventions acquises	419'571	80'552	23.8%	339'019	802'852
47 Subventions à redistribuer	2'255'300	2'255'300	-	-	-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-	-	0
49 Imputations internes	13'500	13'500	-	-	140'400
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-239'139'050**	**-18'023'095**	**8.2%**	**-221'115'955**	**-204'018'109**
Coût des activités de support	*-9'190'688*	*-331'791*	*3.7%*	*-8'858'897*	*-8'307'586*
Coût des prestations de moyens	*-5'125'667*	*-1'773'140*	*52.9%*	*-3'352'527*	*-5'248'683*
Coûts répartis	*253'455'405*	*20'128'025*	*8.6%*	*233'327'380*	*217'574'377*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***261.78***	***-11.36***	***-4.16%***	***273.14***	***-***
ETP fixes	*239.38*	*-15.42*	*-6.05%*	*254.80*	-
ETP auxiliaires	*9.60*	*4.79*	*99.58%*	*4.81*	-
ETP agents spécialisés	*12.80*	*-0.73*	*-5.40%*	*13.53*	-

Descriptif du programme

La gestion du patrimoine de l'Etat a pour but d'acquérir, vendre, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics, cantonaux et extra-cantonaux. Cela implique :

- la gestion des transactions foncières de l'Etat
- la promotion des espaces publics de l'Etat de Genève
- l'affectation des locaux
- l'étude et la construction de bâtiments neufs
- la location auprès de tiers
- la maintenance
- la rénovation et transformation des bâtiments existants
- la gestion des approvisionnements en énergies et des contrats d'entretien
- l'entretien courant des bâtiments existants
- l'inventaire régulier des biens immobiliers
- la gestion administrative du patrimoine auprès de l'administration ou de tiers privés
- le nettoyage des locaux occupés

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (batiments et biens associés) (suite)

Ce programme est mis en oeuvre par l'Office des bâtiments, en particulier par :

- la Direction des Investissements, du Patrimoine et des Actifs
- la Direction de la Gestion et de l'Exploitation
- la Direction des Opérations Foncières

Ce programme contient les prestations suivantes :

P04.01	Mise à disposition de locaux pour les services de l'Etat
P04.02	Maintenance et gestion technique du parc
P04.03	Gestion du patrimoine de l'Etat

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature

Le déploiement d'OLEG s'est poursuivi au sein des trois pilotes annoncés, à savoir Lancy Square, Montbrillant et David-Dufour. Le plan d'actions relatif à la libération de la Vieille-Ville s'est également poursuivi en 2011. Deux bâtiments, qui seront aménagés selon les normes OLEG, ont été identifiés pour reloger tout ou partie des collaborateurs impactés. Les bâtiments susceptibles d'être libérés en Vieille-Ville font l'objet d'une étude de valorisation. L'augmentation du prix des énergies primaires et la raréfaction des énergies fossiles avec leur effet sur le climat nous obligent à innover, à investir, à diminuer notre consommation tout en substituant la part non renouvelable. En effet, en 2011, le prix du mazout et du gaz a subi une augmentation marquée (+ 30% par rapport à 2010). Notre office a également mis en place de nouveaux moyens d'optimisation et de substitution énergétique en encourageant notamment l'installation de cellules photovoltaïques. Il est engagé dans la construction des nouvelles centrales photovoltaïques sur les écoles de Drize, Aimée-Stitelmann, André-Chavanne, Cayla et Sismondi pour une puissance de 1 GWc, qui représente 6'394 m2 de panneaux solaire et une autoproduction de 52% de la consommation. Ces projets pilotes, qui représentent 1,7 % de la consommation du parc, doivent nous permettre un déploiement vaste sur l'entier du patrimoine pour atteindre 8% à 10% de la consommation totale du parc de l'office des bâtiments à l'horizon 2017.

Réalisation des autres projets d'importance stratégiques

Afin d'assurer l'optimisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat pour améliorer sa rentabilité (valorisation de l'état locatif, location de locaux à des prix compétitifs, suivi de projets stratégiques, etc.), la direction a décidé de se doter d'un nouveau pôle spécifiquement en charge de la valorisation immobilière. Les premiers projets porteront sur la définition d'une stratégie de valorisation du parc de villas de l'Etat de Genève ainsi que sur la révision et négociation de plusieurs contrats importants.

Justification des écarts des comptes par rapport au budget 2011

Sans autre indication, les variations indiquées ci-dessous concernent des écarts d'estimation.

30 - Charges de personnel / ETP :

L'écart par rapport au budget correspond à l'économie provenant de l'engagement différé de ressources prévues suite à une réorganisation en cours à l'office des bâtiments ainsi qu'à l'activation salariale sur des projets d'investissements plus importante que prévue.

31 - Dépenses générales :

Les dépenses générales ont globalement été inférieures au budget voté.

Dans le domaine de l'énergie, le prix du mazout a sensiblement augmenté en 2011 (0.96F/litre en 2011 par rapport à un prix budgétisé à 0.76F/litre). Quant aux dépenses en électricité, malgré le dépassement budgétaire, ce montant est en ligne par rapport à l'année précédente. Les dépenses en eau sont par contre en baisse depuis plusieurs années.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (batiments et biens associés) (suite)

En ce qui concerne l'entretien des immeubles, on constate les variations suivantes :

- une hausse des frais de nettoyage liée aux nouvelles constructions (Cento Rapido) et locations (Evaux 2 à Onex, Rothschild 15, Montbrillant 38-42, P+R Bernex, Môle 36, Bois des Frères 48, Olliquettes, Batailles 22 (MOA) ainsi qu'au départ de nettoyeurs salariés qui ont été remplacés par des entreprises externes ;
- des dépenses liées à l'entretien des façades et des toitures plus importantes. En effet les toitures des bâtiments de l'Etat sont en très mauvais état, ce qui engendre également de nombreux dégâts d'eau.

Cependant, afin de respecter le budget des dépenses générales dans sa globalité, l'office des bâtiments a diminué les frais de l'entretien courant de ses immeubles en se concentrant principalement sur les travaux d'entretien de première nécessité. On peut aussi noter que les frais d'entretien liés aux ascenseurs ont diminué en partie grâce à la campagne de rénovation des ascenseurs via le crédit de programme.

Du côté des honoraires et prestations de tiers, on note des dépenses liées à la dépollution de terrains de l'Etat non prévues ainsi que des frais d'études avant projet plus importants.

Finalement, la comptabilisation de plusieurs corrections sur les décomptes de chauffage, de l'eau et de combustible d'années précédentes ont également permis de diminuer le montant global des dépenses générales.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

L'écart s'explique principalement par des ajustements concernant des exercices antérieurs sur la sortie des actifs du conservatoire de musique (+15.4 millions F) et de bâtiments démolis selon une recommandation de l'ICF (+3.4 millions F).

A cela se rajoute des charges d'amortissement plus importantes que prévues (+5.2 millions F).

37 – Subventions redistribuées :

Ce montant est lié à la liquidation d'un dossier concernant la Fondation du Centre international de Genève (FCIG). Deux montants identiques ont été comptabilisés dans la nature 37 et 47 du programme P04, le résultat est neutre puisqu'il s'agit de la redistribution du remboursement de la Confédération aux différents créanciers de la FCIG.

42 - Revenus des biens :

Les revenus supplémentaires sont dus à la comptabilisation d'écritures de rattrapage sur des années antérieures de produits liés à des droits de superficie et des locations d'immeubles administratifs suite à des travaux de contrôle du service de la gérance (+3 millions F). Cette augmentation est cependant atténuée par une diminution des revenus provenant de la mise à disposition de terrains pour les HUG et l'Université dans le cadre des locations-financement ainsi qu'à des produits moins importants pour les parkings locatifs (-1.7 millions F).

43 - Recettes diverses :

Les recettes supplémentaires sont dues principalement à la comptabilisation d'écritures de rattrapage concernant des exercices antérieurs pour des honoraires payés par la FCIG et aux remboursements d'assurances incendies.

47 – Subventions à redistribuer :

Ce montant est lié à la liquidation du dossier FCIG. Deux montants identiques ont été comptabilisés dans la nature 37 et 47 du programme P04, le résultat est neutre puisqu'il s'agit de la redistribution du remboursement de la Confédération aux différents créanciers de la FCIG.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Cet indicateur a comme valeur cible LT 2016 : 7'800 F qui correspond au coût annuel moyen par poste de travail selon le scénario "Normes", soit le coût annuel moyen par poste de travail comprenant le coût complet annuel total (= coûts complets d'occupation incluant les loyers et charges, l'amortissement des travaux et le coût du capital investi le cas échéant, à l'échéance de la restructuration envisagée "en vitesse de croisière"). Compte tenu du déploiement du projet d'optimisation des locaux et des bilans à réaliser sur les pilotes (notamment Lancy Square), un premier indicateur est en cours de finalisation et pourra être comparé à celui du rapport ci-dessous mentionné.

Indicateur 2.1 : La faisabilité pour produire l'indicateur n'a pas été jugée satisfaisante par l'office. Des mesures correctives sont en cours de réalisations (développement de l'outil Ge-Invest, procédures de recueil et de suivi des informations).

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (batiments et biens associés) (suite)

Concernant les indicateurs ci-dessus, deux des cinq actions prioritaires de l'office en 2012 prévoient :

- de définir des indicateurs stratégiques et opérationnels dont leur formalisation s'opèrera via la création d'un centre de compétence SIOBA à la direction de l'organisation et des systèmes d'information. Cette refonte globale permettra de revoir et mieux préciser les objectifs et indicateurs publiés ci-dessous (définitions et cibles à atteindre).
- de professionnaliser le suivi financier des investissements passant d'un mode "Excel" à l'outil Ge-Invest.

Ces actions dépendent de la mise en œuvre de la réorganisation de l'office prévue en 2012 et qui permettra de poursuivre l'amélioration de son fonctionnement, notamment via la concentration des activités de support par la création d'un secteur pilotage rassemblant les fonctions de responsable qualité, de contrôle de gestion, d'achats et de contractualisation.

Indicateur 3.1 : L'amélioration d'efficacité énergétique des installations techniques (pompes, ventilateurs, chaudières, éclairage, moteurs, etc.) a pour but, à climat identique, de réduire de 15% les consommations d'énergie d'ici 2013 par rapport à 2005. Cette donnée s'entend "cumulée". Lors de l'année 2011, nous avons pu nous rendre compte que nous avons poussé certaines optimisations trop loin par rapport au réel besoin des utilisateurs (exemple : certains moteurs qui étaient utilisés 24h/24 - 7j/7 ont été réduits à une utilisation à 8h/jour, avec le retour, nous avons dû revoir à la hausse ces plages horaires). De plus, nous avons dû corriger certaines actions cumulatives en ponctuelles. C'est pour ces raisons que nous avons dû revoir à la baisse notre objectif pour l'année 2011. En 2011, nous avons mis en place 5 optimisations énergétiques supplémentaires sur des grands sites qui seront visibles à partir de 2012 et d'autres sont en gestation qui vont nous permettre d'atteindre l'objectif pour la fin 2013.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser l'utilisation des locaux administratifs						
1.1 Coût moyen par poste administratif	Efficience	N/A			7'800	2016
2. Maintenir et rétablir la valeur du parc immobilier de l'Etat						
2.1. Ecart entre les coûts des projets réalisés pour maintenir la valeur du parc immobilier et les prévisions financières initiales	Efficacité	N/A	+- 5%		+-5%	2016
3. Optimiser la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat (gestion foncière, énergétique et administrative)						
3.1. Suivi des consommations des fluides (selon la loi 10209 efficacité énergétique)	Efficience	-8.4 %	-11.4%	-12%	-15%	2013

Commentaires

P05 Développement et gestion des systèmes informatiques

Département responsable : DCTI

COMPTE

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	**132'715'048**	**6'757'058**	**5.4%**	**125'957'990**	**142'778'815**
30 Charges de personnel	43'233'410	-4'662'991	-9.7%	47'896'401	42'686'047
31 Dépenses générales	44'809'381	425'124	1.0%	44'384'257	45'830'934
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	44'664'993	10'997'661	32.7%	33'667'332	54'254'485
39 Imputations internes	7'264	-2'736	-27.4%	10'000	7'349
REVENUS	**1'484'543**	**789'334**	**113.5%**	**695'209**	**1'927'124**
42 Revenus des biens	-	-	-	-	19'000
43 Recettes diverses	1'298'563	605'344	87.3%	693'219	1'788'140
46 Subventions acquises	129'167	127'177	6'390.8%	1'990	119'984
49 Imputations internes	56'813	56'813	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-131'230'505**	**-5'967'724**	**4.8%**	**-125'262'781**	**-140'851'691**
Coût des activités de support	*-3'449'236*	*-93'250*	*2.8%*	*-3'355'986*	*-3'608'583*
Coût des prestations de moyens	*-16'870'060*	*-12'365'605*	*274.5%*	*-4'504'455*	*-17'895'465*
Coûts répartis	*151'549'801*	*18'426'580*	*13.8%*	*133'123'221*	*162'355'740*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***

POSTES

	Compte 2011	Variations C11-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***370.30***	***-9.78***	***-2.57%***	***380.08***	***-***
ETP fixes	*330.20*	*-6.20*	*-1.84%*	*336.40*	-
ETP auxiliaires	*10.30*	*1.44*	*16.25%*	*8.86*	-
ETP agents spécialisés	*29.80*	*-5.02*	*-14.42%*	*34.82*	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- Garantir l'exploitation de l'informatique au sein de tous les départements (24/7 dans certains départements);
- Assurer l'évolution des applications métiers et techniques;
- Maintenir toutes les infrastructures composant le socle technologique (serveurs, postes de travail - 22'000 - réseau de télécommunication, ...);
- Apporter l'expertise technique dans la rédaction des projets de loi, en collaboration avec les directions des SI concernées;
- Contribuer d'une manière déterminante dans le déploiement du programme AeL;
- Participer aux structures transversales dans la gestion des SI (Collège spécialisé des systèmes d'information, Commission de gestion du portefeuille des projets, sécurité, observatoire technologique, ...);
- Garantir une sécurité maximale de nos systèmes.

Il regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale des systèmes informatiques de l'Etat:

- Gestion des infrastructures informatiques;
- Maintenances, évolutions et développements de systèmes informatiques de tous les départements avec les structures concernées, en tenant compte des spécificités métiers et organisationnelles diverses;
- Une nouvelle organisation du CTI composée d'unités orientées vers le client (gestion des projets, développement des solutions, gestion des infrastructures et des services). Cette nouvelle organisation participe à la mise en place d'une véritable direction des systèmes d'information de l'Etat.

P05 Développement et gestion des systèmes informatiques (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

P05.01 Environnement informatique et support "utilisateurs"
P05.02 Gestion du portefeuille de projets
P05.03 Gestion des infrastructures informatiques

Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2011

Réalisation du programme de législature et autres projets d'importance stratégique

Exploitation courante

Le développement des technologies de l'information et son utilisation quotidienne de manière de plus en plus intense est mise en évidence par certains chiffres révélateurs, c'est le cas notamment du nombre de courriels échangés qui est passé de 55 millions en 2008 à 76 millions l'an dernier soit une progression de 38 % en 3 ans.

Tous les 2 ou 3 ans, le CTI procède à une enquête de satisfaction auprès de ses utilisateurs. 2680 réponses ont été enregistrées à l'enquête effectuée en octobre 2011.

L'indice global de satisfaction est bon: il s'élève à 69%. L'assistance, la téléphonie fixe et le support sont particulièrement bien notés. Le poste de travail et la suite bureautique sont également appréciés de manière positive, mais ont fait l'objet de nombreux commentaires. Les deux éléments qui méritent une plus grande attention sont les applications métiers ainsi que l'information et la formation.

Le CTI va concentrer ses efforts sur les points évalués comme moins bons, notamment l'espace de stockage et les temps de réponse des applications métier. Par ailleurs, le poste de travail et les logiciels bureautiques seront prochainement renouvelés.

Réalisation de projets

Le CTI est notamment chargé de concevoir, délivrer et maintenir des solutions logicielles. Parmi les nombreux projets conduits et ayant abouti en 2011, les trois exemples ci-dessous soulignent leur diversité.

DATAPOL: ce projet novateur pour la Police permet la représentation des données sur des cartes. L'application fournit des indicateurs statistiques et cartographiques permettant l'analyse et la détection des phénomènes et des séries. Le but est de renforcer l'efficacité en termes de conduite et d'affectation des ressources et de développer des capacités d'évaluation des opérations de police et de dispositifs spécifiques de sécurité ou de maintien de l'ordre public. Il s'agit d'une première en Europe et cette solution a suscité l'intérêt des services de police de plusieurs pays.

PORTAIL RH: depuis 2010, la dématérialisation des bulletins de salaire (~25000 par mois) et les certificats de salaire annuels (~35000 par an) démontrent la modernisation de la gestion des ressources humaines. En 2011, de nouvelles fonctionnalités ont été offertes dans des services pilotes : la gestion des absences et la gestion des données individuelles. Les collaborateurs participent ainsi directement à la gestion de leur dossier.

TAMI (Tutelles adultes et mineurs) : cette application facilite la gestion de la personne suivie, la saisie unique de l'information, l'harmonisation des processus et pratiques métiers et le passage d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'engagement. Par ailleurs, elle offre des interfaces avec les principaux partenaires : tribunal tutélaire, service des prestations complémentaires, BCGE et caisse cantonale de compensation. Les objectifs fixés dans la cadre de la loi ont été atteints et les exigences de l'Inspection cantonale des finances (ICF) ont été remplies.

En outre, le développement et la mise en production de prestations de l'administration en ligne se

P05 Développement et gestion des systèmes informatiques (suite)

poursuivent. Ainsi en 2011, le contribuable a pu saisir directement sa déclaration d'impôts en ligne. L'espace « école en ligne » a été mis en place pour six écoles pilotes et la première prestation du portail population permet aux régies d'échanger les informations « population » dans le cadre de leurs obligations légales. A la fin de l'année, six des dix prestations d'impulsions étaient opérationnelles ou à bout touchant.

Justification des écarts des comptes par rapport au budget 2011

Sans autre indication, les variations indiquées ci-dessous concernent des écarts d'estimation.

30 - charges de personnel / ETP :

L'écart provient principalement de l'activation des charges salariales sur les projets d'investissement. En effet, les charges de personnel avant activation sont conformes au budget, alors que l'activation sur les projets informatiques est de 4.6 millions F supérieure au budget.

A noter que des dépenses extraordinaires liées à la suppression définitive des TCA (comptes d'heures supplémentaires), ainsi que les charges liées aux cotisations CIA qui sont plus élevées pour le CTI compte tenu de la structure de son personnel, ont été compensées par un gel ponctuel des engagements sur les places vacantes ce qui explique les écarts en postes permanents. Les engagements d'agents spécialisés ont été un peu retardés par rapport au plan initial afin de mieux définir les postes pérennes à couvrir, de sorte que les engagements réels sont prévus dans le premier trimestre 2012.

31 - Dépenses générales :

Les dépenses générales s'élèvent à 44.8 millions F, soit 0.4 million F de plus que le budget 2011 voté. Le dépassement est entièrement couvert par les reports de crédit qui ont été validés par la commission des finances. Malgré ce dépassement budgétaire, on peut noter que les dépenses générales de ce programme sont en baisse depuis 2009. L'écart entre le budget et les comptes s'expliquent essentiellement par les facteurs suivants.

L'augmentation des charges d'entretien par rapport au budget 2011, bien que stables par rapport aux comptes 2010, est due aux coûts liés à d'anciennes applications maintenues sur des supports obsolètes ainsi qu'à la difficulté à coordonner les deux évolutions. A cela se rajoute le poids des dix premiers fournisseurs qui représentent 55% de ces charges et dont les contrats sont difficiles à renégocier.

Les frais de mandats à des tiers ont été plus importants mais ils sont compensés en partie par des coûts en location de service (LSE) inférieurs, le nombre de jours ayant été réduit du fait de l'internalisation de ressources LSE en agents spécialisés.

Ces hausses par rapport au budget voté ont été en partie atténuées par des frais de télécommunications en baisse grâce aux investissements réalisés sur le réseau de l'Etat, la nouvelle politique d'indemnités téléphoniques, les renégociations de contrat et la baisse des prix des communications. A cela se rajoute, la diminution des coûts des abonnements téléphoniques qui est due au câblage et à l'infrastructure installés permettant de s'affranchir des coûts des opérateurs ou de peser sur les prix.

Les achats de logiciels et matériel informatiques ont également été inférieurs à ce qui avait été prévu.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

La variation provient des amortissements qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs. A noter que le montant des amortissements en 2010 atteignait 54.1 millions F.

43 - Recettes diverses :

L'excédent de revenus s'explique par la facturation des prestations éditiques réalisées pour les élections et des recettes supplémentaires sur les prestations des réseaux et télécommunications (RT).

P05 Développement et gestion des systèmes informatiques (suite)

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : L'expérience de la cause des incidents rencontrés a permis d'accroitre sensiblement le taux de résolution interactif (1er niveau).

Indicateur 1.2 : Ce taux ressort de la dernière enquête de satisfaction effectuée en 2011. Le CTI va concentrer ses efforts sur les points évalués comme moins bons, notamment l'espace de stockage et les temps de réponse des applications métier. Le passage à Office 2010 devrait permettre également d'améliorer le taux global de satisfaction afin de s'approcher de l'objectif fixé.

Indicateur 2.1 : Le coût moyen diminue par rapport au budget 2011 en raison d'un contrôle permanent des dépenses et d'une légère augmentation du nombre de postes de travail. Par rapport à 2010, cette diminution reflète les efforts importants faits par la DGSI (CTI) pour réduire son budget de fonctionnement.

Indicateur 3.1 : 25 projets terminés sur 27 ouverts sur 2011, mais 8 livrés en retard.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C11	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre de manière optimale aux attentes des clients en améliorant la qualité du service						
1.1. Taux de cas (tickets d'assistance) résolus de manière interactive	Efficacité	76.2%	50%	47%	70%	2015
1.2 Taux de satisfaction clients	Qualité	69%	80%		80%	2015
2. Assurer les prestations informatiques avec la qualité requise et aux meilleurs coûts						
2.1 Coût moyen par poste	Efficience	9079	9363	10667	9000	2014
3. Fournir des nouvelles solutions et des évolutions informatiques adaptées aux besoins réels des clients en s'inscrivant dans le plan de convergence						
3.1 Taux de projets terminés ayant respecté les objectifs	Efficacité	78%	80%	80%	80%	2015

Commentaires

3. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme

Récapitulation du COMPTE de Fonctionnement de l'Etat

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
RÉCAPITULATION DU COMPTE DE L'ÉTAT							
	Postes fixes	*15.524,338 ETP*		*1.292,534 ETP*	*9,1%*	*14.231,804 ETP*	
3	**CHARGES**	**8.311.756.464,00**		**475.119.865**	**6,1**	**7.836.636.599**	**8.127.774.453,63**
4	**REVENUS**		**8.504.856.090,79**	**843.261.511**	**11,0**	**7.661.594.580**	**8.401.059.075,80**
	COUVERTURE en F	**193.099.626,79**		**368.141.646**		**-175.042.019**	**273.284.622,17**
	COUVERTURE en %	**2,32%**			**-204,0**	**-2,23%**	**3,36%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.141.209.081,40		-30.320.126	-1,4	2.171.529.207	2.160.171.138,32
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	418.735.050,72		-3.105.697	-0,7	421.840.748	419.019.939,72
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	300.327.182,01		25.322.182	9,2	275.005.000	304.590.039,05
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	942.519.571,46		336.190.441	55,4	606.329.130	891.765.206,39
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	496.190.043,10		2.775.199	0,6	493.414.844	490.845.663,14
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	145.965.770,72		-15.492.539	-9,6	161.458.310	132.046.557,17
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.614.991.154,44		-46.441.509	-1,3	3.661.432.663	3.470.279.046,32
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	236.726.166,62		206.766.467	690,1	29.959.700	243.208.578,65
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	15.092.443,53		-574.553	-3,7	15.666.997	15.848.284,87
40	IMPÔTS.		5.637.599.113,35	252.303.443	4,7	5.385.295.670	5.418.065.525,56
41	PATENTES ET CONCESSIONS		14.065.063,14	557.840	4,1	13.507.223	13.231.788,89
42	REVENUS DES BIENS		662.501.230,64	47.137.963	7,7	615.363.268	963.225.667,05
43	RECETTES DIVERSES		851.296.303,31	249.777.901	41,5	601.518.402	705.374.433,55
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		623.457.723,54	69.326.319	12,5	554.131.405	596.624.908,08
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		135.136.636,81	-294.304	-0,2	135.430.941	140.840.571,68
46	SUBVENTIONS ACQUISES		328.981.409,85	18.260.436	5,9	310.720.974	304.639.317,47
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		236.726.166,62	206.766.467	690,1	29.959.700	243.208.578,65
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		15.092.443,53	-574.553	-3,7	15.666.997	15.848.284,87

Récapitulation
A - FORMATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION							
	Postes fixes	*7.172,819 ETP*		*-22,795 ETP*	*-0,3%*	*7.195,614 ETP*	
3	**CHARGES**	**2.114.490.967,90**		**221.312.254**	**11,7**	**1.893.178.714**	**2.186.392.384,14**
4	**REVENUS**		**302.603.675,72**	**212.995.003**	**237,7**	**89.608.673**	**304.333.680,06**
	COUVERTURE en F	**-1.811.887.292,18**		**-8.317.251**		**-1.803.570.041**	**-1.882.058.704,08**
	COUVERTURE en %	**-85,69%**			**-10,1**	**-95,27%**	**-86,08%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.102.374.526,65		-10.615.982	-1,0	1.112.990.509	1.089.391.324,65
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	44.214.407,82		1.418.964	3,3	42.795.444	43.515.886,43
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	14,80		15	ND		136,36
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	36.863.922,04		15.660.792	73,9	21.203.130	131.060.013,16
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	4.127,09		4.127	ND		
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	8.499.419,95		2.179.420	34,5	6.320.000	7.897.012,12
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	715.259.690,97		5.511.922	0,8	709.747.769	697.280.758,34
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	207.084.316,42		207.084.316	ND		216.999.289,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	190.542,16		68.680	56,4	121.862	247.964,08
42	REVENUS DES BIENS		119.228,76	-111.672	-48,4	230.901	345.288,95
43	RECETTES DIVERSES		36.243.452,46	-593.651	-1,6	36.837.103	37.149.103,01
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		7.172.933,70	1.045.434	17,1	6.127.500	7.559.883,55
46	SUBVENTIONS ACQUISES		51.872.759,89	5.603.817	12,1	46.268.943	42.630.653,25
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		207.084.316,42	207.084.316	ND		216.551.589,70
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		110.984,50	-33.242	-23,0	144.226	97.161,60

A - FORMATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION							
	Postes fixes	*7.172,819 ETP*		*-22,795 ETP*	*-0,3%*	*7.195,614 ETP*	
3	**CHARGES**	**2.114.490.967,90**		**221.312.254**	**11,7**	**1.893.178.714**	**2.186.392.384,14**
4	**REVENUS**		**302.603.675,72**	**212.995.003**	**237,7**	**89.608.673**	**304.333.680,06**
	COUVERTURE en F	**-1.811.887.292,18**		**-8.317.251**		**-1.803.570.041**	**-1.882.058.704,08**
	COUVERTURE en %	**-85,69%**			**-10,1**	**-95,27%**	**-86,08%**
A01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE							
	Postes fixes	*3.813,339 ETP*		*-19,485 ETP*	*-0,5%*	*3.832,824 ETP*	
3	**CHARGES**	**602.019.760,96**		**-801.512**	**-0,1**	**602.821.273**	**629.292.686,39**
4	**REVENUS**		**10.295.668,19**	**672.034**	**7,0**	**9.623.634**	**10.310.909,95**
	COUVERTURE en F	**-591.724.092,76**		**1.473.546**		**-593.197.639**	**-618.981.776,44**
	COUVERTURE en %	**-98,29%**			**-0,1**	**-98,40%**	**-98,36%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	578.443.879,48		-6.693.196	-1,1	585.137.075	572.071.617,93
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.583.632,77		280.101	2,0	14.303.532	14.002.805,95
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		136,36
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	7.392.563,70		5.376.303	266,6	2.016.261	41.812.874,10
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	99.528,00		79.528	397,6	20.000	35.954,32
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.497.238,50		169.959	12,8	1.327.280	1.345.417,90
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	2.918,51		-14.206	-83,0	17.125	23.879,83
42	REVENUS DES BIENS		31.092,98	-18.927	-37,8	50.020	41.706,53
43	RECETTES DIVERSES		9.496.398,49	845.764	9,8	8.650.634	9.994.567,48
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		349.583,20	-150.417	-30,1	500.000	209.960,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		418.593,52	-4.386	-1,0	422.980	64.675,94
A02 - ENSEIGNEMENT POST-OBLIGATOIRE, FORMATION CONTINUE ET ORIENTATION							
	Postes fixes	*2.428,652 ETP*		*7,017 ETP*	*0,3%*	*2.421,635 ETP*	
3	**CHARGES**	**471.251.788,36**		**-742.932**	**-0,2**	**471.994.720**	**535.522.171,80**
4	**REVENUS**		**59.727.227,43**	**-59.420**	**-0,1**	**59.786.647**	**58.835.855,22**
	COUVERTURE en F	**-411.524.560,93**		**683.512**		**-412.208.073**	**-476.686.316,58**
	COUVERTURE en %	**-87,33%**			**0,0**	**-87,33%**	**-89,01%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	391.989.351,20		-4.448.674	-1,1	396.438.025	387.074.448,07
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	16.881.671,67		1.260.764	8,1	15.620.908	17.325.561,10
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	14,80		15	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	9.572.209,66		2.872.432	42,9	6.699.778	78.721.036,60
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	4.127,09		4.127	ND		
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	6.147.773,95		2.197.774	55,6	3.950.000	5.180.476,10
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	46.630.347,64		-2.643.661	-5,4	49.274.009	47.181.269,88
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	26.292,35		14.292	119,1	12.000	39.380,05
42	REVENUS DES BIENS		87.698,43	-92.322	-51,3	180.020	302.875,87

A - FORMATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A02 - ENSEIGNEMENT POST-OBLIGATOIRE, FORMATION CONTINUE ET ORIENTATION							
43	RECETTES DIVERSES		13.764.185,68	-430.951	-3,0	14.195.137	14.061.543,07
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		6.823.350,50	1.195.851	21,3	5.627.500	7.070.811,05
46	SUBVENTIONS ACQUISES		39.051.992,82	-731.997	-1,8	39.783.990	37.400.625,23
A03 - INTÉGRATION, SUIVI ÉDUCATIF ET SOUTIEN AUX FAMILLES							
	Postes fixes	*930,828 ETP*		*-10,327 ETP*	*-1,1%*	*941,155 ETP*	
3	**CHARGES**	**306.081.752,67**		**19.726.592**	**6,9**	**286.355.161**	**287.879.083,00**
4	**REVENUS**		**17.976.387,06**	**2.274.588**	**14,5**	**15.701.799**	**18.696.843,19**
	COUVERTURE en F	**-288.105.365,61**		**-17.452.004**		**-270.653.362**	**-269.182.239,81**
	COUVERTURE en %	**-94,13%**			**-0,4**	**-94,52%**	**-93,51%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	131.941.295,97		525.887	0,4	131.415.409	130.245.258,65
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	12.749.103,39		-121.901	-0,9	12.871.004	12.187.519,38
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	9.430.365,01		4.320.250	84,5	5.110.115	4.765.803,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	147.713.572,40		10.847.676	7,9	136.865.896	136.018.804,77
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	4.086.084,60		4.086.085	ND		4.476.993,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	161.331,30		68.594	74,0	92.737	184.704,20
42	REVENUS DES BIENS		437,35	-424	-49,2	861	706,55
43	RECETTES DIVERSES		12.982.868,28	-1.008.464	-7,2	13.991.332	13.092.992,46
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				ND		279.112,50
46	SUBVENTIONS ACQUISES		796.012,32	-769.368	-49,1	1.565.380	1.197.576,38
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		4.086.084,60	4.086.085	ND		4.029.293,70
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		110.984,50	-33.242	-23,0	144.226	97.161,60
A04 - HAUTES ÉCOLES							
	Postes fixes				*ND*		
3	**CHARGES**	**735.137.665,92**		**203.130.106**	**38,2**	**532.007.560**	**733.698.442,95**
4	**REVENUS**		**214.604.393,05**	**210.107.800**	**NS**	**4.496.593**	**216.490.071,70**
	COUVERTURE en F	**-520.533.272,87**		**6.977.694**		**-527.510.967**	**-517.208.371,25**
	COUVERTURE en %	**-70,81%**			**-28,6**	**-99,15%**	**-70,49%**
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	10.468.783,67		3.091.808	41,9	7.376.976	5.760.299,46
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	2.252.118,00		-97.882	-4,2	2.350.000	2.680.581,70
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	519.418.532,43		-2.862.052	-0,5	522.280.584	512.735.265,79
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	202.998.231,82		202.998.232	ND		212.522.296,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		11.606.161,23	7.109.568	158,1	4.496.593	3.967.775,70
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		202.998.231,82	202.998.232	ND		212.522.296,00

Récapitulation
B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL							
	Postes fixes	*367,736 ETP*		*-23,564 ETP*	*-6,0%*	*391,300 ETP*	
3	**CHARGES**	**147.044.476,15**		**-19.855.802**	**-11,9**	**166.900.278**	**140.358.736,96**
4	**REVENUS**		**62.094.359,02**	**-5.876.501**	**-8,6**	**67.970.860**	**66.464.897,53**
	COUVERTURE en F	**-84.950.117,13**		**13.979.301**		**-98.929.418**	**-73.893.839,43**
	COUVERTURE en %	**-57,77%**			**-2,5**	**-59,27%**	**-52,65%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	53.871.862,77		-4.579.424	-7,8	58.451.287	55.424.212,90
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.882.694,94		-152.296	-7,5	2.034.991	1.807.490,95
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	901.388,96		587.389	187,1	314.000	250.469,89
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	90.074.324,83		-15.675.675	-14,8	105.750.000	82.701.300,72
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	301.683,00		-48.317	-13,8	350.000	163.376,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	12.521,65		12.522	ND		11.886,50
41	PATENTES ET CONCESSIONS		80.700,00	-1.400	-1,7	82.100	95.500,00
42	REVENUS DES BIENS		68,18	68	ND		19,15
43	RECETTES DIVERSES		16.927.107,82	-1.576.854	-8,5	18.503.962	20.062.236,28
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		45.080.006,65	-4.304.791	-8,7	49.384.798	46.264.932,73
46	SUBVENTIONS ACQUISES		6.476,37	6.476	ND		42.209,37

B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL							
	Postes fixes	*367,736 ETP*		*-23,564 ETP*	*-6,0%*	*391,300 ETP*	
3	**CHARGES**	**147.044.476,15**		**-19.855.802**	**-11,9**	**166.900.278**	**140.358.736,96**
4	**REVENUS**		**62.094.359,02**	**-5.876.501**	**-8,6**	**67.970.860**	**66.464.897,53**
	COUVERTURE en F	**-84.950.117,13**		**13.979.301**		**-98.929.418**	**-73.893.839,43**
	COUVERTURE en %	**-57,77%**			**-2,5**	**-59,27%**	**-52,65%**
B01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS							
	Postes fixes	*308,536 ETP*		*-21,464 ETP*	*-6,5%*	*330,000 ETP*	
3	**CHARGES**	**138.570.800,55**		**-19.364.867**	**-12,3**	**157.935.668**	**131.841.603,23**
4	**REVENUS**		**59.146.680,59**	**-5.667.084**	**-8,7**	**64.813.765**	**63.645.594,18**
	COUVERTURE en F	**-79.424.119,96**		**13.697.783**		**-93.121.903**	**-68.196.009,05**
	COUVERTURE en %	**-57,32%**			**-2,8**	**-58,96%**	**-51,73%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	45.822.742,37		-4.251.023	-8,5	50.073.765	47.352.536,30
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.569.394,15		-22.509	-1,4	1.591.903	1.468.592,99
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	796.604,85		626.605	368,6	170.000	148.471,32
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	90.074.324,83		-15.675.675	-14,8	105.750.000	82.701.300,72
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	301.683,00		-48.317	-13,8	350.000	163.376,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	6.051,35		6.051	ND		7.325,90
41	PATENTES ET CONCESSIONS		80.700,00	-1.400	-1,7	82.100	95.500,00
43	RECETTES DIVERSES		15.560.957,22	-1.436.068	-8,4	16.997.025	18.637.513,13
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		43.498.547,00	-4.236.093	-8,9	47.734.640	44.870.371,68
46	SUBVENTIONS ACQUISES		6.476,37	6.476	ND		42.209,37
B02 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL							
	Postes fixes	*59,200 ETP*		*-2,100 ETP*	*-3,4%*	*61,300 ETP*	
3	**CHARGES**	**8.473.675,60**		**-490.934**	**-5,5**	**8.964.610**	**8.517.133,73**
4	**REVENUS**		**2.947.678,43**	**-209.417**	**-6,6**	**3.157.095**	**2.819.303,35**
	COUVERTURE en F	**-5.525.997,17**		**281.518**		**-5.807.515**	**-5.697.830,38**
	COUVERTURE en %	**-65,21%**			**0,7**	**-64,78%**	**-66,90%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.049.120,40		-328.402	-3,9	8.377.522	8.071.676,60
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	313.300,79		-129.787	-29,3	443.088	338.897,96
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	104.784,11		-39.216	-27,2	144.000	101.998,57
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	6.470,30		6.470	ND		4.560,60
42	REVENUS DES BIENS		68,18	68	ND		19,15
43	RECETTES DIVERSES		1.366.150,60	-140.786	-9,3	1.506.937	1.424.723,15
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.581.459,65	-68.698	-4,2	1.650.158	1.394.561,05

Récapitulation
C - ACTION SOCIALE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE							
	Postes fixes	*143,658 ETP*		*-12,820 ETP*	*-8,2%*	*156,477 ETP*	
3	**CHARGES**	**695.444.924,50**		**9.385.531**	**1,4**	**686.059.394**	**651.604.124,27**
4	**REVENUS**		**187.756.195,55**	**7.571.183**	**4,2**	**180.185.013**	**181.381.793,49**
	COUVERTURE en F	**-507.688.728,95**		**-1.814.348**		**-505.874.381**	**-470.222.330,78**
	COUVERTURE en %	**-73,00%**			**-1,0**	**-73,74%**	**-72,16%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	18.790.409,56		-924.151	-4,7	19.714.561	16.966.930,81
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	746.326,80		-23.263	-3,0	769.590	617.932,45
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	58.224.602,71		5.084.603	9,6	53.140.000	59.054.404,42
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	615.997.047,29		5.315.704	0,9	610.681.343	573.674.201,84
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.415.662,00		215.662	18,0	1.200.000	975.490,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	270.876,14		-283.024	-51,1	553.900	315.164,75
42	REVENUS DES BIENS		3.165,17	-32.535	-91,1	35.700	
43	RECETTES DIVERSES		62.072.049,94	8.082.151	15,0	53.989.899	63.770.137,33
46	SUBVENTIONS ACQUISES		124.265.318,44	-694.096	-0,6	124.959.414	116.636.166,16
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.415.662,00	215.662	18,0	1.200.000	975.490,00

C - ACTION SOCIALE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE							
	Postes fixes	*143,658 ETP*		*-12,820 ETP*	*-8,2%*	*156,477 ETP*	
3	**CHARGES**	**695.444.924,50**		**9.385.531**	**1,4**	**686.059.394**	**651.604.124,27**
4	**REVENUS**		**187.756.195,55**	**7.571.183**	**4,2**	**180.185.013**	**181.381.793,49**
	COUVERTURE en F	**-507.688.728,95**		**-1.814.348**		**-505.874.381**	**-470.222.330,78**
	COUVERTURE en %	**-73,00%**			**-1,0**	**-73,74%**	**-72,16%**
C01 - ACCÈS À L'ASSURANCE-MALADIE							
	Postes fixes	*25,011 ETP*		*-1,596 ETP*	*-6,0%*	*26,606 ETP*	
3	**CHARGES**	**330.664.301,65**		**-2.885.113**	**-0,9**	**333.549.415**	**328.587.859,12**
4	**REVENUS**		**179.255.587,73**	**6.829.653**	**4,0**	**172.425.935**	**170.487.801,21**
	COUVERTURE en F	**-151.408.713,91**		**9.714.766**		**-161.123.480**	**-158.100.057,91**
	COUVERTURE en %	**-45,79%**			**-5,2**	**-48,31%**	**-48,12%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.258.384,50		-165.607	-4,8	3.423.991	3.268.987,36
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	304.901,79		59.478	24,2	245.424	274.133,88
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	50.422.762,72		4.722.763	10,3	45.700.000	50.563.302,21
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	276.678.252,63		-7.501.747	-2,6	284.180.000	274.481.110,17
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		325,50
42	REVENUS DES BIENS		571,49	571	ND		
43	RECETTES DIVERSES		55.276.679,44	7.809.157	16,5	47.467.522	54.973.934,01
46	SUBVENTIONS ACQUISES		123.978.336,81	-980.076	-0,8	124.958.413	115.513.867,20
C02 - SOUTIEN À LA FAMILLE							
	Postes fixes	*43,680 ETP*		*-2,823 ETP*	*-6,1%*	*46,503 ETP*	
3	**CHARGES**	**34.923.705,27**		**-2.756.924**	**-7,3**	**37.680.629**	**30.569.542,07**
4	**REVENUS**		**5.661.940,62**	**434.681**	**8,3**	**5.227.260**	**6.017.064,52**
	COUVERTURE en F	**-29.261.764,65**		**3.191.604**		**-32.453.369**	**-24.552.477,55**
	COUVERTURE en %	**-83,79%**			**-2,7**	**-86,13%**	**-80,32%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	5.267.694,37		-459.917	-8,0	5.727.611	3.371.729,71
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	238.513,03		-45.755	-16,1	284.268	125.714,17
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	6.842.476,26		-157.524	-2,3	7.000.000	6.745.601,67
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	22.310.114,57		-1.858.635	-7,7	24.168.750	20.022.798,27
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	264.907,04		-235.093	-47,0	500.000	303.698,25
42	REVENUS DES BIENS		395,65	-304	-43,5	700	
43	RECETTES DIVERSES		5.617.627,98	392.069	7,5	5.225.559	5.845.585,57
46	SUBVENTIONS ACQUISES		43.916,99	42.916	NS	1.001	171.478,95
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE							
	Postes fixes	*5,723 ETP*		*-0,909 ETP*	*-13,7%*	*6,632 ETP*	

C - ACTION SOCIALE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE							
3	**CHARGES**	**282.657.682,35**		**12.624.766**	**4,7**	**270.032.916**	**254.501.719,38**
4	**REVENUS**		**806.788,47**	**-331.861**	**-29,1**	**1.138.649**	**3.329.219,15**
	COUVERTURE en F	**-281.850.893,88**		**-12.956.627**		**-268.894.267**	**-251.172.500,23**
	COUVERTURE en %	**-99,71%**			**0,1**	**-99,58%**	**-98,69%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	968.301,17		-106.229	-9,9	1.074.530	949.639,15
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	68.271,70		-33.355	-32,8	101.627	63.329,44
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	397.869,74		-2.130	-0,5	400.000	1.056.604,56
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	281.223.239,74		12.766.481	4,8	268.456.759	252.432.121,73
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		24,50
42	REVENUS DES BIENS		1.868,33	1.868	ND		
43	RECETTES DIVERSES		598.315,19	-540.334	-47,5	1.138.649	2.521.022,14
46	SUBVENTIONS ACQUISES		206.604,94	206.605	ND		808.197,01
C04 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS TUTELLE ET CURATELLE							
	Postes fixes	*68,550 ETP*		*-7,350 ETP*	*-9,7%*	*75,900 ETP*	
3	**CHARGES**	**9.859.057,53**		**261.017**	**2,7**	**9.598.041**	**10.106.494,83**
4	**REVENUS**		**541.651,80**	**350.467**	**183,3**	**191.185**	**361.974,24**
	COUVERTURE en F	**-9.317.405,73**		**89.450**		**-9.406.856**	**-9.744.520,59**
	COUVERTURE en %	**-94,51%**			**-3,6**	**-98,01%**	**-96,42%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	9.165.426,15		-175.463	-1,9	9.340.889	9.249.486,30
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	126.453,78		3.202	2,6	123.252	147.042,84
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	544.374,66		504.375	NS	40.000	687.639,09
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	16.833,84		-23.166	-57,9	40.000	11.210,10
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.969,10		-47.931	-88,9	53.900	11.116,50
42	REVENUS DES BIENS			-35.000	-100,0	35.000	
43	RECETTES DIVERSES		541.651,80	385.467	246,8	156.185	361.974,24
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION							
	Postes fixes	*0,694 ETP*		*-0,142 ETP*	*-17,0%*	*0,836 ETP*	
3	**CHARGES**	**37.340.177,70**		**2.141.785**	**6,1**	**35.198.393**	**27.838.508,87**
4	**REVENUS**		**1.490.226,93**	**288.243**	**24,0**	**1.201.984**	**1.185.734,37**
	COUVERTURE en F	**-35.849.950,77**		**-1.853.542**		**-33.996.409**	**-26.652.774,50**
	COUVERTURE en %	**-96,01%**			**-0,6**	**-96,59%**	**-95,74%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	130.603,36		-16.937	-11,5	147.540	127.088,29
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	8.186,50		-6.833	-45,5	15.019	7.712,12
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	17.119,33		17.119	ND		1.256,89
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	35.768.606,51		1.932.773	5,7	33.835.834	26.726.961,57
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.415.662,00		215.662	18,0	1.200.000	975.490,00
42	REVENUS DES BIENS		329,71	330	ND		

C - ACTION SOCIALE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION							
43	RECETTES DIVERSES		37.775,53	35.792	NS	1.984	67.621,37
46	SUBVENTIONS ACQUISES		36.459,70	36.460	ND		142.623,00
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.415.662,00	215.662	18,0	1.200.000	975.490,00

Récapitulation
D - PERSONNES ÂGÉES

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES							
	Postes fixes	*63,785 ETP*		*-1,654 ETP*	*-2,5%*	*65,439 ETP*	
3	**CHARGES**	**450.828.900,43**		**-1.601.352**	**-0,4**	**452.430.252**	**415.230.750,96**
4	**REVENUS**		**91.248.698,57**	**7.474.037**	**8,9**	**83.774.662**	**85.277.986,90**
	COUVERTURE en F	**-359.580.201,86**		**9.075.388**		**-368.655.590**	**-329.952.764,06**
	COUVERTURE en %	**-79,76%**			**-2,1**	**-81,48%**	**-79,46%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.838.518,25		-456.047	-5,5	8.294.565	7.727.607,67
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	428.980,82		-31.252	-6,8	460.233	498.739,81
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	5.058,88		5.059	ND		113,49
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	23.125.008,68		-1.935.237	-7,7	25.060.246	19.978.160,51
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	419.410.472,02		801.090	0,2	418.609.382	387.021.544,31
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	20.861,77		15.036	258,1	5.826	4.585,17
42	REVENUS DES BIENS		2.792,96	-6.529	-70,0	9.322	2.746,80
43	RECETTES DIVERSES		33.157.328,60	3.952.479	13,5	29.204.850	29.247.087,36
46	SUBVENTIONS ACQUISES		58.088.577,01	3.528.087	6,5	54.560.490	56.028.152,74

D - PERSONNES ÂGÉES

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES							
	Postes fixes	*63,785 ETP*		*-1,654 ETP*	*-2,5%*	*65,439 ETP*	
3	**CHARGES**	**450.828.900,43**		**-1.601.352**	**-0,4**	**452.430.252**	**415.230.750,96**
4	**REVENUS**		**91.248.698,57**	**7.474.037**	**8,9**	**83.774.662**	**85.277.986,90**
	COUVERTURE en F	**-359.580.201,86**		**9.075.388**		**-368.655.590**	**-329.952.764,06**
	COUVERTURE en %	**-79,76%**			**-2,1**	**-81,48%**	**-79,46%**
D01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES							
	Postes fixes	*5,643 ETP*		*-1,160 ETP*	*-17,0%*	*6,802 ETP*	
3	**CHARGES**	**130.564.072,18**		**-9.226.533**	**-6,6**	**139.790.605**	**116.325.681,38**
4	**REVENUS**		**619.761,45**	**596.337**	**NS**	**23.424**	**1.717.387,61**
	COUVERTURE en F	**-129.944.310,72**		**9.822.870**		**-139.767.181**	**-114.608.293,77**
	COUVERTURE en %	**-99,53%**			**-0,5**	**-99,98%**	**-98,52%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.062.240,67		-137.748	-11,5	1.199.989	1.033.651,42
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	66.583,53		-55.590	-45,5	122.174	62.725,01
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.493.547,82		-1.816.558	-34,2	5.310.106	4.164.528,05
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	125.941.700,15		-7.216.636	-5,4	133.158.336	111.064.776,90
42	REVENUS DES BIENS		2.681,61	2.682	ND		
43	RECETTES DIVERSES		320.540,99	297.117	NS	23.424	557.387,17
46	SUBVENTIONS ACQUISES		296.538,86	296.539	ND		1.160.000,44
D02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES ÂGÉES							
	Postes fixes	*58,143 ETP*		*-0,494 ETP*	*-0,8%*	*58,637 ETP*	
3	**CHARGES**	**320.264.828,25**		**7.625.181**	**2,4**	**312.639.647**	**298.905.069,58**
4	**REVENUS**		**90.628.937,11**	**6.877.699**	**8,2**	**83.751.238**	**83.560.599,29**
	COUVERTURE en F	**-229.635.891,14**		**-747.482**		**-228.888.409**	**-215.344.470,29**
	COUVERTURE en %	**-71,70%**			**-2,1**	**-73,21%**	**-72,04%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.776.277,58		-318.298	-4,5	7.094.576	6.693.956,25
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	362.397,29		24.338	7,2	338.059	436.014,80
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	5.058,88		5.059	ND		113,49
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	19.631.460,86		-118.679	-0,6	19.750.140	15.813.632,46
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	293.468.771,87		8.017.726	2,8	285.451.046	275.956.767,41
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	20.861,77		15.036	258,1	5.826	4.585,17
42	REVENUS DES BIENS		111,36	-9.211	-98,8	9.322	2.746,80
43	RECETTES DIVERSES		32.836.787,61	3.655.362	12,5	29.181.426	28.689.700,19
46	SUBVENTIONS ACQUISES		57.792.038,15	3.231.548	5,9	54.560.490	54.868.152,30

Récapitulation
E - HANDICAP

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP							
	Postes fixes	*47,857 ETP*		*-1,627 ETP*	*-3,3%*	*49,484 ETP*	
3	**CHARGES**	**375.427.738,26**		**-14.595.128**	**-3,7**	**390.022.866**	**357.476.000,55**
4	**REVENUS**		**62.619.409,54**	**1.556.257**	**2,5**	**61.063.153**	**61.997.476,00**
	COUVERTURE en F	**-312.808.328,72**		**16.151.384**		**-328.959.713**	**-295.478.524,55**
	COUVERTURE en %	**-83,32%**			**-1,2**	**-84,34%**	**-82,66%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	5.655.013,35		-745.812	-11,7	6.400.825	5.931.163,72
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	313.168,56		-63.211	-16,8	376.380	381.274,72
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	3.350,17		3.350	ND		81,31
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	13.153.554,37		-996.306	-7,0	14.149.860	11.340.802,84
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	356.288.836,44		-12.802.791	-3,5	369.091.627	339.819.392,93
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	13.815,38		9.641	231,0	4.174	3.285,03
42	REVENUS DES BIENS		3.019,11	-45.755	-93,8	48.774	43.801,18
43	RECETTES DIVERSES		24.018.779,36	2.094.209	9,6	21.924.570	21.369.544,33
46	SUBVENTIONS ACQUISES		38.597.611,06	-492.198	-1,3	39.089.809	40.584.130,49

E - HANDICAP

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP							
	Postes fixes	*47,857 ETP*		*-1,627 ETP*	*-3,3%*	*49,484 ETP*	
3	**CHARGES**	**375.427.738,26**		**-14.595.128**	**-3,7**	**390.022.866**	**357.476.000,55**
4	**REVENUS**		**62.619.409,54**	**1.556.257**	**2,5**	**61.063.153**	**61.997.476,00**
	COUVERTURE en F	**-312.808.328,72**		**16.151.384**		**-328.959.713**	**-295.478.524,55**
	COUVERTURE en %	**-83,32%**			**-1,2**	**-84,34%**	**-82,66%**
E01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES							
	Postes fixes	*6,198 ETP*		*-1,273 ETP*	*-17,0%*	*7,470 ETP*	
3	**CHARGES**	**163.341.562,71**		**-2.692.715**	**-1,6**	**166.034.278**	**153.976.894,98**
4	**REVENUS**		**2.601.842,14**	**1.541.723**	**145,4**	**1.060.119**	**2.131.025,32**
	COUVERTURE en F	**-160.739.720,57**		**4.234.438**		**-164.974.159**	**-151.845.869,66**
	COUVERTURE en %	**-98,41%**			**-1,0**	**-99,36%**	**-98,62%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.166.723,36		-151.298	-11,5	1.318.021	1.135.322,12
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	73.132,73		-61.051	-45,5	134.184	68.894,74
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	152.932,69		152.933	ND		11.228,20
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	161.948.773,93		-2.633.299	-1,6	164.582.073	152.761.449,92
42	REVENUS DES BIENS		2.945,37	-39.151	-93,0	42.096	41.833,24
43	RECETTES DIVERSES		2.273.140,76	1.255.417	123,4	1.017.724	814.994,29
46	SUBVENTIONS ACQUISES		325.756,01	325.457	NS	299	1.274.197,79
E02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES HANDICAPÉES							
	Postes fixes	*41,660 ETP*		*-0,354 ETP*	*-0,8%*	*42,014 ETP*	
3	**CHARGES**	**212.086.175,55**		**-11.902.412**	**-5,3**	**223.988.588**	**203.499.105,57**
4	**REVENUS**		**60.017.567,40**	**14.533**	**0,0**	**60.003.034**	**59.866.450,68**
	COUVERTURE en F	**-152.068.608,15**		**11.916.946**		**-163.985.554**	**-143.632.654,89**
	COUVERTURE en %	**-71,70%**			**-2,1**	**-73,21%**	**-70,58%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.488.289,98		-594.514	-11,7	5.082.804	4.795.841,60
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	240.035,83		-2.160	-0,9	242.196	312.379,98
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	3.350,17		3.350	ND		81,31
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	13.000.621,68		-1.149.238	-8,1	14.149.860	11.329.574,64
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	194.340.062,51		-10.169.491	-5,0	204.509.554	187.057.943,01
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	13.815,38		9.641	231,0	4.174	3.285,03
42	REVENUS DES BIENS		73,74	-6.604	-98,9	6.678	1.967,94
43	RECETTES DIVERSES		21.745.638,60	838.793	4,0	20.906.846	20.554.550,04
46	SUBVENTIONS ACQUISES		38.271.855,05	-817.655	-2,1	39.089.510	39.309.932,70

Récapitulation
F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE							
	Postes fixes	*244,650 ETP*		*-10,050 ETP*	*-3,9%*	*254,700 ETP*	
3	**CHARGES**	**145.108.207,45**		**17.149.357**	**13,4**	**127.958.850**	**129.254.603,13**
4	**REVENUS**		**112.724.808,25**	**-222.748**	**-0,2**	**112.947.556**	**226.679.294,25**
	COUVERTURE en F	**-32.383.399,20**		**-17.372.105**		**-15.011.294**	**97.424.691,12**
	COUVERTURE en %	**-22,32%**			**90,2**	**-11,73%**	**75,37%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	37.608.832,72		-26.279	-0,1	37.635.112	35.992.129,52
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	32.659.457,51		-295.274	-0,9	32.954.732	35.754.702,46
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	62.449,69		62.450	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	36.715.971,37		29.679.331	421,8	7.036.640	19.845.515,88
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	161.943,25		-907	-0,6	162.850	130.802,25
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	352.294,85		257.670	272,3	94.625	287.944,80
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	14.360.280,56		-7.036.690	-32,9	21.396.971	14.306.350,25
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	22.880.330,20		-5.158.370	-18,4	28.038.700	22.553.681,60
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	306.647,30		-332.573	-52,0	639.220	383.476,37
41	PATENTES ET CONCESSIONS		13.612.072,14	1.025.732	8,2	12.586.340	11.220.503,54
42	REVENUS DES BIENS		18.213.996,69	-4.153.839	-18,6	22.367.836	149.819.835,17
43	RECETTES DIVERSES		51.818.623,06	6.832.004	15,2	44.986.619	37.450.115,02
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		207.642,74	-69.653	-25,1	277.296	1.734.527,40
46	SUBVENTIONS ACQUISES		5.635.841,42	1.262.446	28,9	4.373.395	3.331.039,02
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		22.880.330,20	-5.158.370	-18,4	28.038.700	22.553.681,60
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		356.302,00	38.932	12,3	317.370	569.592,50

F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE							
	Postes fixes	*244,650 ETP*		*-10,050 ETP*	*-3,9%*	*254,700 ETP*	
3	**CHARGES**	**145.108.207,45**		**17.149.357**	**13,4**	**127.958.850**	**129.254.603,13**
4	**REVENUS**		**112.724.808,25**	**-222.748**	**-0,2**	**112.947.556**	**226.679.294,25**
	COUVERTURE en F	**-32.383.399,20**		**-17.372.105**		**-15.011.294**	**97.424.691,12**
	COUVERTURE en %	**-22,32%**			**90,2**	**-11,73%**	**75,37%**
F01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT							
	Postes fixes	*57,118 ETP*		*-3,874 ETP*	*-6,4%*	*60,992 ETP*	
3	**CHARGES**	**31.619.698,90**		**2.665.298**	**9,2**	**28.954.401**	**37.595.539,34**
4	**REVENUS**		**22.577.463,92**	**4.044.318**	**21,8**	**18.533.146**	**22.665.834,83**
	COUVERTURE en F	**-9.042.234,98**		**1.379.020**		**-10.421.255**	**-14.929.704,51**
	COUVERTURE en %	**-28,60%**			**-20,5**	**-35,99%**	**-39,71%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.301.993,89		298.497	3,0	10.003.497	9.458.271,05
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.973.012,92		1.737.545	13,1	13.235.468	16.831.860,44
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	54.955,73		54.956	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.871.390,82		583.133	17,7	3.288.258	6.964.732,04
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	161.943,25		-907	-0,6	162.850	130.802,25
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	52.294,80		49.670	NS	2.625	39.474,70
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.187.128,67		-60.830	-2,7	2.247.959	4.146.988,14
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	16.978,82		3.235	23,5	13.744	23.410,72
42	REVENUS DES BIENS		6.019.017,00	-2.470.693	-29,1	8.489.710	8.179.312,49
43	RECETTES DIVERSES		10.428.338,89	820.379	8,5	9.607.960	12.559.324,44
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		127.517,00	-52.059	-29,0	179.576	1.671.297,90
46	SUBVENTIONS ACQUISES		6.002.591,03	5.746.691	NS	255.900	255.900,00
F02 - ENERGIE							
	Postes fixes	*16,732 ETP*		*-5,226 ETP*	*-23,8%*	*21,958 ETP*	
3	**CHARGES**	**27.154.505,60**		**1.815.633**	**7,2**	**25.338.873**	**20.559.745,31**
4	**REVENUS**		**17.791.086,80**	**-12.126.613**	**-40,5**	**29.917.700**	**17.125.908,36**
	COUVERTURE en F	**-9.363.418,80**		**-13.942.246**		**4.578.827**	**-3.433.836,95**
	COUVERTURE en %	**-34,48%**			**-290,8**	**18,07%**	**-16,70%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.985.516,76		-380.609	-11,3	3.366.126	2.979.769,82
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.679.611,37		-421.748	-20,1	2.101.359	2.632.023,12
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	7.493,96		7.494	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	15.365.506,00		12.565.506	448,8	2.800.000	9.308.031,96
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	213.331,30		213.331	ND		163.293,70
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	6.451.566,78		-5.469.245	-45,9	11.920.812	4.642.792,28
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	449.970,00		-4.700.030	-91,3	5.150.000	832.529,60
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.509,43		933	162,1	576	1.304,83

F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F02 - ENERGIE							
42	REVENUS DES BIENS		8.096.616,19	-1.473.907	-15,4	9.570.523	9.015.944,51
43	RECETTES DIVERSES		9.136.285,21	-5.060.892	-35,6	14.197.177	7.151.918,05
46	SUBVENTIONS ACQUISES		108.215,40	-891.785	-89,2	1.000.000	125.516,20
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		449.970,00	-4.700.030	-91,3	5.150.000	832.529,60
F03 - GESTION DES EAUX							
	Postes fixes	*71,600 ETP*		*-1,700 ETP*	*-2,3%*	*73,300 ETP*	
3	**CHARGES**	**33.999.651,28**		**11.356.541**	**50,2**	**22.643.110**	**21.581.981,29**
4	**REVENUS**		**33.874.117,62**	**4.314.318**	**14,6**	**29.559.800**	**99.159.456,05**
	COUVERTURE en F	**-125.533,66**		**-7.042.224**		**6.916.690**	**77.577.474,76**
	COUVERTURE en %	**-0,37%**			**-101,2**	**30,55%**	**359,45%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.342.626,75		-42.649	-0,4	10.385.276	10.153.918,92
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	8.500.842,15		-1.912.844	-18,4	10.413.686	10.579.311,09
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	14.471.134,39		14.040.986	NS	430.148	256.783,78
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	63.817,60		3.818	6,4	60.000	54.583,40
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	576.373,09		-718.627	-55,5	1.295.000	497.930,65
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	44.857,30		-14.143	-24,0	59.000	39.453,45
41	PATENTES ET CONCESSIONS		13.353.982,64	1.097.643	9,0	12.256.340	10.976.509,54
42	REVENUS DES BIENS		82.473,10	6.688	8,8	75.785	74.340.295,70
43	RECETTES DIVERSES		22.218.397,56	6.916.755	45,2	15.301.643	12.170.014,36
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		80.125,74	-17.594	-18,0	97.720	63.229,50
46	SUBVENTIONS ACQUISES		-1.860.861,42	-3.688.803	-201,8	1.827.942	1.608.876,95
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES			-370	-100,0	370	530,00
F04 - ESPÈCES, ÉCOSYSTÈMES ET PAYSAGES ET LOISIRS DE PLEIN AIR							
	Postes fixes	*77,450 ETP*		*0,800 ETP*	*1,0%*	*76,650 ETP*	
3	**CHARGES**	**22.118.893,04**		**2.716.232**	**14,0**	**19.402.661**	**20.320.016,01**
4	**REVENUS**		**14.597.435,42**	**4.065.271**	**38,6**	**10.532.164**	**64.668.480,69**
	COUVERTURE en F	**-7.521.457,62**		**1.349.039**		**-8.870.497**	**44.348.464,68**
	COUVERTURE en %	**-34,00%**			**-25,6**	**-45,72%**	**218,25%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.357.625,17		-50.021	-0,5	10.407.646	10.078.635,38
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	6.765.389,67		382.651	6,0	6.382.739	4.861.407,14
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.900.174,25		2.478.447	587,7	421.727	3.236.265,47
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	837.721,00		47.072	6,0	790.649	814.136,30
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.026.646,50		181.647	21,5	845.000	1.027.326,50
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	231.336,45		-323.564	-58,3	554.900	302.245,22
41	PATENTES ET CONCESSIONS		258.089,50	-71.911	-21,8	330.000	243.994,00
42	REVENUS DES BIENS		4.015.890,40	-215.928	-5,1	4.231.818	58.284.282,22

F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F04 - ESPÈCES, ÉCOSYSTÈMES ET PAYSAGES ET LOISIRS DE PLEIN AIR							
43	RECETTES DIVERSES		7.700.679,06	4.022.886	109,4	3.677.793	3.343.784,55
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.239.827,96	109.275	9,7	1.130.553	1.200.493,42
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.026.646,50	181.647	21,5	845.000	1.027.326,50
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		356.302,00	39.302	12,4	317.000	568.600,00
F05 - POLITIQUE AGRICOLE							
	Postes fixes	*21,750 ETP*		*-0,050 ETP*	*-0,2%*	*21,800 ETP*	
3	**CHARGES**	**30.215.458,63**		**-1.404.346**	**-4,4**	**31.619.805**	**29.197.321,18**
4	**REVENUS**		**23.884.704,49**	**-520.042**	**-2,1**	**24.404.746**	**23.059.614,32**
	COUVERTURE en F	**-6.330.754,14**		**884.305**		**-7.215.059**	**-6.137.706,86**
	COUVERTURE en %	**-20,95%**			**-8,2**	**-22,82%**	**-21,02%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.621.070,15		148.503	4,3	3.472.567	3.321.534,35
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	740.601,40		-80.879	-9,8	821.480	850.100,67
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	107.765,91		11.259	11,7	96.507	79.702,63
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	22.851,15		-9.149	-28,6	32.000	30.593,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	4.307.491,02		-835.060	-16,2	5.142.551	4.204.502,88
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	21.403.713,70		-639.986	-2,9	22.043.700	20.693.825,50
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	11.965,30		965	8,8	11.000	17.062,15
42	REVENUS DES BIENS				ND		0,25
43	RECETTES DIVERSES		2.334.922,34	132.876	6,0	2.202.046	2.225.073,62
46	SUBVENTIONS ACQUISES		146.068,45	-12.932	-8,1	159.000	140.252,45
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		21.403.713,70	-639.986	-2,9	22.043.700	20.693.825,50
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES				ND		462,50

Récapitulation
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT							
	Postes fixes	*234,063 ETP*		*-9,637 ETP*	*-4,0%*	*243,700 ETP*	
3	**CHARGES**	**117.546.573,51**		**-13.290.213**	**-10,2**	**130.836.787**	**117.787.563,23**
4	**REVENUS**		**33.586.751,77**	**-5.696.585**	**-14,5**	**39.283.337**	**41.546.339,50**
	COUVERTURE en F	**-83.959.821,74**		**7.593.628**		**-91.553.450**	**-76.241.223,73**
	COUVERTURE en %	**-71,43%**			**2,1**	**-69,98%**	**-64,73%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	36.939.500,93		-2.197.791	-5,6	39.137.292	34.427.737,39
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	10.611.931,56		-1.525.027	-12,6	12.136.959	9.415.358,66
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	5.663.158,37		2.351.877	71,0	3.311.281	5.078.358,03
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	124.000,00		-2.195	-1,7	126.195	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	64.120.848,00		-11.931.852	-15,7	76.052.700	68.780.671,15
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	87.134,65		14.775	20,4	72.360	85.438,00
42	REVENUS DES BIENS		82.269,98	2.570	3,2	79.700	99.448,09
43	RECETTES DIVERSES		31.302.940,45	-5.803.497	-15,6	37.106.437	39.644.594,80
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.028.093,74	-69.106	-3,3	2.097.200	1.672.591,36
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		173.447,60	173.448	ND		129.705,25

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT							
	Postes fixes	*234,063 ETP*		*-9,637 ETP*	*-4,0%*	*243,700 ETP*	
3	**CHARGES**	**117.546.573,51**		**-13.290.213**	**-10,2**	**130.836.787**	**117.787.563,23**
4	**REVENUS**		**33.586.751,77**	**-5.696.585**	**-14,5**	**39.283.337**	**41.546.339,50**
	COUVERTURE en F	**-83.959.821,74**		**7.593.628**		**-91.553.450**	**-76.241.223,73**
	COUVERTURE en %	**-71,43%**			**2,1**	**-69,98%**	**-64,73%**
G01 - ACCÈS AU LOGEMENT							
	Postes fixes	*50,763 ETP*		*-4,037 ETP*	*-7,4%*	*54,800 ETP*	
3	**CHARGES**	**73.790.648,91**		**-5.329.829**	**-6,7**	**79.120.478**	**73.880.942,16**
4	**REVENUS**		**12.647.575,00**	**-1.306.709**	**-9,4**	**13.954.284**	**10.874.169,05**
	COUVERTURE en F	**-61.143.073,91**		**4.023.120**		**-65.166.194**	**-63.006.773,11**
	COUVERTURE en %	**-82,86%**			**0,6**	**-82,36%**	**-85,28%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.151.822,30		-599.449	-7,7	7.751.271	7.207.201,70
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	104.043,15		-81.914	-44,1	185.957	87.138,15
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.615.071,61		992.322	61,2	1.622.750	1.999.756,01
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	63.839.443,00		-5.656.057	-8,1	69.495.500	64.505.481,15
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	80.268,85		15.269	23,5	65.000	81.365,15
42	REVENUS DES BIENS		82.120,30	2.420	3,0	79.700	99.329,20
43	RECETTES DIVERSES		10.593.922,70	-1.195.661	-10,1	11.789.584	9.090.534,76
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.971.532,00	-113.468	-5,4	2.085.000	1.684.305,09
G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE..							
	Postes fixes	*54,860 ETP*		*-0,390 ETP*	*-0,7%*	*55,250 ETP*	
3	**CHARGES**	**21.192.152,91**		**-2.046.128**	**-8,8**	**23.238.281**	**17.823.124,35**
4	**REVENUS**		**361.683,70**	**-17.590**	**-4,6**	**379.274**	**563.955,87**
	COUVERTURE en F	**-20.830.469,21**		**2.028.538**		**-22.859.007**	**-17.259.168,48**
	COUVERTURE en %	**-98,29%**			**-0,1**	**-98,37%**	**-96,84%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	11.398.160,17		-768.550	-6,3	12.166.710	9.352.985,09
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	9.481.882,33		-1.250.836	-11,7	10.732.718	8.280.576,85
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	139.210,41		-15.488	-10,0	154.698	139.222,41
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	124.000,00		-2.195	-1,7	126.195	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	48.200,00		-9.000	-15,7	57.200	48.200,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	700,00		-60	-7,9	760	2.140,00
42	REVENUS DES BIENS		35,87	36	ND		
43	RECETTES DIVERSES		361.647,83	-17.626	-4,6	379.274	563.955,87
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS							
	Postes fixes	*81,040 ETP*		*-2,810 ETP*	*-3,4%*	*83,850 ETP*	

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS							
3	**CHARGES**	**14.575.275,42**		**-5.343.451**	**-26,8**	**19.918.726**	**18.468.402,16**
4	**REVENUS**		**3.248.243,52**	**-4.239.919**	**-56,6**	**7.488.163**	**9.684.179,56**
	COUVERTURE en F	**-11.327.031,90**		**1.103.531**		**-12.430.563**	**-8.784.222,60**
	COUVERTURE en %	**-77,71%**			**24,5**	**-62,41%**	**-47,56%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	11.277.749,66		-584.900	-4,9	11.862.650	11.209.231,90
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	567.978,86		-87.597	-13,4	655.576	635.077,48
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.491.308,40		1.591.308	176,8	900.000	2.397.102,78
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	233.205,00		-6.266.795	-96,4	6.500.000	4.226.990,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.033,50		4.534	906,7	500	
42	REVENUS DES BIENS		0,30	0	ND		20,56
43	RECETTES DIVERSES		3.188.388,37	-4.299.775	-57,4	7.488.163	9.621.358,75
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		59.854,85	59.855	ND		62.800,25
G04 - GÉODONNÉES DE RÉFÉRENCE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS							
	Postes fixes	*47,400 ETP*		*-2,400 ETP*	*-4,8%*	*49,800 ETP*	
3	**CHARGES**	**7.988.496,27**		**-570.806**	**-6,7**	**8.559.302**	**7.615.094,56**
4	**REVENUS**		**17.329.249,55**	**-132.366**	**-0,8**	**17.461.616**	**20.424.035,02**
	COUVERTURE en F	**9.340.753,28**		**438.439**		**8.902.314**	**12.808.940,46**
	COUVERTURE en %	**116,93%**			**12,4**	**104,01%**	**168,20%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.111.768,80		-244.892	-3,3	7.356.661	6.658.318,70
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	458.027,22		-104.681	-18,6	562.708	412.566,18
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	417.567,95		-216.265	-34,1	633.833	542.276,83
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.132,30		-4.968	-81,4	6.100	1.932,85
42	REVENUS DES BIENS		113,51	114	ND		98,33
43	RECETTES DIVERSES		17.158.981,55	-290.434	-1,7	17.449.416	20.368.745,42
46	SUBVENTIONS ACQUISES		56.561,74	44.362	363,6	12.200	-11.713,73
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		113.592,75	113.593	ND		66.905,00

Récapitulation
H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION							
	Postes fixes	*2.993,253 ETP*		*22,825 ETP*	*0,8%*	*2.970,428 ETP*	
3	**CHARGES**	**594.630.755,94**		**74.316.073**	**14,3**	**520.314.683**	**536.379.059,28**
4	**REVENUS**		**282.966.436,24**	**83.288.409**	**41,7**	**199.678.027**	**227.830.601,15**
	COUVERTURE en F	**-311.664.319,69**		**8.972.336**		**-320.636.656**	**-308.548.458,13**
	COUVERTURE en %	**-52,41%**			**-14,9**	**-61,62%**	**-57,52%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	418.187.133,37		5.080.658	1,2	413.106.475	425.777.372,69
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	43.439.844,44		-174.593	-0,4	43.614.437	42.436.568,73
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	76.815.915,69		68.686.467	844,9	8.129.449	14.256.763,54
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	18.884.315,75		226.370	1,2	18.657.946	18.475.715,40
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	34.188.225,81		92.750	0,3	34.095.476	32.169.080,82
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.802.173,60		1.081.174	150,0	721.000	1.867.872,05
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.313.147,28		-676.753	-34,0	1.989.900	1.395.686,05
41	PATENTES ET CONCESSIONS		35.000,00	0	0,0	35.000	35.000,00
42	REVENUS DES BIENS		453.358,46	23.333	5,4	430.025	515.755,75
43	RECETTES DIVERSES		227.218.498,31	81.690.351	56,1	145.528.147	171.407.726,52
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		40.833.554,60	11.839.208	40,8	28.994.347	32.536.262,68
46	SUBVENTIONS ACQUISES		4.345.600,60	-10.858.327	-71,4	15.203.928	13.445.469,12
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.802.173,60	1.081.174	150,0	721.000	1.867.872,05
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		8.278.250,67	-487.329	-5,6	8.765.580	8.022.515,03

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION							
	Postes fixes	*2.993,253 ETP*		*22,825 ETP*	*0,8%*	*2.970,428 ETP*	
3	**CHARGES**	**594.630.755,94**		**74.316.073**	**14,3**	**520.314.683**	**536.379.059,28**
4	**REVENUS**		**282.966.436,24**	**83.288.409**	**41,7**	**199.678.027**	**227.830.601,15**
	COUVERTURE en F	**-311.664.319,69**		**8.972.336**		**-320.636.656**	**-308.548.458,13**
	COUVERTURE en %	**-52,41%**			**-14,9**	**-61,62%**	**-57,52%**
H01 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION							
	Postes fixes	*196,124 ETP*		*-6,287 ETP*	*-3,1%*	*202,411 ETP*	
3	**CHARGES**	**31.088.236,62**		**-1.643.085**	**-5,0**	**32.731.322**	**30.715.250,94**
4	**REVENUS**		**20.224.027,64**	**148.650**	**0,7**	**20.075.378**	**18.158.246,12**
	COUVERTURE en F	**-10.864.208,98**		**1.791.735**		**-12.655.944**	**-12.557.004,82**
	COUVERTURE en %	**-34,95%**			**-9,6**	**-38,67%**	**-40,88%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	24.484.354,67		-599.728	-2,4	25.084.083	24.838.966,94
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.185.206,27		-591.406	-33,3	1.776.612	1.128.277,02
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	392.074,59		25.348	6,9	366.727	357.224,98
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	4.486.466,10		-521.834	-10,4	5.008.300	4.011.771,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	372.600,00		-3.000	-0,8	375.600	243.468,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	167.535,00		47.535	39,6	120.000	135.543,00
43	RECETTES DIVERSES		18.749.816,39	246.063	1,3	18.503.753	16.722.594,97
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.127.279,25	-134.346	-10,6	1.261.625	1.124.014,15
46	SUBVENTIONS ACQUISES		185.097,00	-4.903	-2,6	190.000	185.097,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		161.835,00	41.835	34,9	120.000	126.540,00
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE							
	Postes fixes	*1.802,887 ETP*		*41,189 ETP*	*2,3%*	*1.761,698 ETP*	
3	**CHARGES**	**373.360.915,10**		**74.032.339**	**24,7**	**299.328.576**	**322.770.982,49**
4	**REVENUS**		**176.069.847,88**	**79.922.469**	**83,1**	**96.147.379**	**126.080.132,96**
	COUVERTURE en F	**-197.291.067,22**		**5.890.130**		**-203.181.197**	**-196.690.849,53**
	COUVERTURE en %	**-52,84%**			**-22,2**	**-67,88%**	**-60,94%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	270.551.419,75		9.117.962	3,5	261.433.458	281.918.513,52
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	22.668.392,99		349.169	1,6	22.319.224	21.910.447,21
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	69.813.382,60		65.743.885	NS	4.069.498	8.425.887,87
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	467.639,40		270.139	136,8	197.500	291.719,75
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	9.071.443,97		-909.052	-9,1	9.980.496	9.229.985,84
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.344,00		1.344	ND		
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	787.292,40		-541.108	-40,7	1.328.400	994.428,30
42	REVENUS DES BIENS		5.351,14	-1.649	-23,6	7.000	54.247,06
43	RECETTES DIVERSES		142.717.995,00	78.984.283	123,9	63.733.712	91.749.035,25
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		32.376.776,98	11.112.127	52,3	21.264.650	24.631.646,60

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE							
46	SUBVENTIONS ACQUISES		329.531,43	-10.506.986	-97,0	10.836.517	9.344.394,22
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.344,00	1.344	ND		
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		638.849,33	333.349	109,1	305.500	300.809,83
H03 - SÉCURITÉ CIVILE.							
	Postes fixes	*43,550 ETP*		*-2,650 ETP*	*-5,7%*	*46,200 ETP*	
3	**CHARGES**	**9.337.510,31**		**858.132**	**10,1**	**8.479.378**	**9.667.645,59**
4	**REVENUS**		**4.261.753,47**	**1.198.708**	**39,1**	**3.063.045**	**4.195.706,46**
	COUVERTURE en F	**-5.075.756,84**		**340.576**		**-5.416.333**	**-5.471.939,13**
	COUVERTURE en %	**-54,36%**			**-14,9**	**-63,88%**	**-56,60%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	5.884.122,03		-48.225	-0,8	5.932.347	6.182.353,49
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	801.183,03		-45.570	-5,4	846.753	800.538,48
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	938.375,67		84.648	9,9	853.728	780.431,97
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	8.886,70		-6.113	-40,8	15.000	8.227,90
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	290.926,75		-186.123	-39,0	477.050	359.412,20
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.325.731,60		1.094.732	473,9	231.000	1.378.434,95
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	88.284,53		-35.215	-28,5	123.500	158.246,60
41	PATENTES ET CONCESSIONS		35.000,00	0	0,0	35.000	35.000,00
42	REVENUS DES BIENS		1.437,10	1.437	ND		
43	RECETTES DIVERSES		2.194.744,80	186.017	9,3	2.008.728	2.105.800,64
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		256.257,80	-78.742	-23,5	335.000	298.755,35
46	SUBVENTIONS ACQUISES		448.582,17	-4.735	-1,0	453.317	377.715,52
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.325.731,60	1.094.732	473,9	231.000	1.378.434,95
H04 - ARMÉE ET OBLIGATION DE SERVIR							
	Postes fixes	*33,500 ETP*		*-1,700 ETP*	*-4,8%*	*35,200 ETP*	
3	**CHARGES**	**4.943.452,55**		**-255.329**	**-4,9**	**5.198.782**	**4.994.163,59**
4	**REVENUS**		**4.865.640,70**	**339.077**	**7,5**	**4.526.564**	**4.810.847,78**
	COUVERTURE en F	**-77.811,85**		**594.406**		**-672.218**	**-183.315,81**
	COUVERTURE en %	**-1,57%**			**-87,8**	**-12,93%**	**-3,67%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.189.866,15		-194.511	-4,4	4.384.377	4.245.537,50
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	189.865,59		-34.656	-15,4	224.522	190.593,79
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	36.513,56		-2.369	-6,1	38.883	23.547,35
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	5.332,50		2.333	77,8	3.000	2.657,50
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	521.354,75		-21.145	-3,9	542.500	528.106,45
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	520,00		-4.980	-90,5	5.500	3.721,00
42	REVENUS DES BIENS		442.477,75	55.953	14,5	386.525	450.883,95
43	RECETTES DIVERSES		421.727,55	123.595	41,5	298.133	348.312,85

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H04 - ARMÉE ET OBLIGATION DE SERVIR							
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		3.866.173,90	74.268	2,0	3.791.906	3.828.980,48
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		135.261,50	85.262	170,5	50.000	182.670,50
H05 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION							
	Postes fixes	*113,275 ETP*		*-3,955 ETP*	*-3,4%*	*117,230 ETP*	
3	**CHARGES**	**18.974.883,38**		**2.328.587**	**14,0**	**16.646.296**	**16.973.052,31**
4	**REVENUS**		**29.240.599,27**	**702.127**	**2,5**	**28.538.472**	**26.238.478,56**
	COUVERTURE en F	**10.265.715,89**		**-1.626.460**		**11.892.176**	**9.265.426,25**
	COUVERTURE en %	**54,10%**			**-24,3**	**71,44%**	**54,59%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	13.068.938,37		-208.281	-1,6	13.277.219	13.287.421,95
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.958.356,98		25.447	1,3	1.932.910	2.025.336,48
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.942.375,03		2.876.208	269,8	1.066.167	1.649.170,48
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.213,00		-364.787	-98,6	370.000	11.123,40
43	RECETTES DIVERSES		28.585.044,27	686.572	2,5	27.898.472	25.588.444,61
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		655.555,00	15.555	2,4	640.000	650.033,95
H06 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES							
	Postes fixes	*238,907 ETP*		*-7,893 ETP*	*-3,2%*	*246,800 ETP*	
3	**CHARGES**	**37.979.527,87**		**-310.478**	**-0,8**	**38.290.006**	**38.178.017,28**
4	**REVENUS**		**36.760.026,59**	**253.604**	**0,7**	**36.506.423**	**36.045.563,80**
	COUVERTURE en F	**-1.219.501,28**		**564.082**		**-1.783.583**	**-2.132.453,48**
	COUVERTURE en %	**-3,21%**			**-31,1**	**-4,66%**	**-5,59%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	29.384.893,15		-498.095	-1,7	29.882.988	29.284.058,21
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	8.020.675,36		377.692	4,9	7.642.983	7.524.983,66
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	365.833,01		-390.202	-51,6	756.035	1.296.073,66
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	208.126,35		200.126	NS	8.000	72.901,75
42	REVENUS DES BIENS		3.181,90	-33.318	-91,3	36.500	9.834,74
43	RECETTES DIVERSES		29.456.765,85	1.276.923	4,5	28.179.843	28.623.234,36
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		7.300.078,84	-990.001	-11,9	8.290.080	7.412.494,70
H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT							
	Postes fixes	*546,566 ETP*		*4,021 ETP*	*0,7%*	*542,545 ETP*	
3	**CHARGES**	**93.171.283,12**		**-2.406.508**	**-2,5**	**95.577.791**	**89.471.244,74**
4	**REVENUS**		**8.774.329,94**	**989.974**	**12,7**	**7.784.356**	**8.971.275,94**
	COUVERTURE en F	**-84.396.953,18**		**3.396.482**		**-87.793.435**	**-80.499.968,80**
	COUVERTURE en %	**-90,58%**			**-1,4**	**-91,86%**	**-89,97%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	67.517.627,90		-2.597.976	-3,7	70.115.604	62.658.711,18
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	8.110.986,21		-138.046	-1,7	8.249.032	8.296.604,76
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	996.032,23		17.621	1,8	978.411	1.724.427,23
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	13.912.350,05		483.204	3,6	13.429.146	14.157.739,25
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.578.120,74		-192.977	-7,0	2.771.098	2.614.040,32

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT							
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	56.166,00		21.666	62,8	34.500	19.722,00
42	REVENUS DES BIENS		910,57	911	ND		790,00
43	RECETTES DIVERSES		4.998.700,70	369.605	8,0	4.629.096	5.796.202,79
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		2.550.059,67	848.894	49,9	1.701.166	1.999.928,15
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.182.433,00	-271.661	-18,7	1.454.094	1.174.355,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		42.226,00	42.226	ND		
H08 - DROITS HUMAINS							
	Postes fixes	*18,444 ETP*		*0,100 ETP*	*0,5%*	*18,344 ETP*	
3	**CHARGES**	**25.774.946,98**		**1.712.415**	**7,1**	**24.062.532**	**23.608.702,34**
4	**REVENUS**		**2.770.210,75**	**-266.199**	**-8,8**	**3.036.410**	**3.330.349,53**
	COUVERTURE en F	**-23.004.736,23**		**-1.978.614**		**-21.026.122**	**-20.278.352,81**
	COUVERTURE en %	**-89,25%**			**2,1**	**-87,38%**	**-85,89%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.105.911,36		109.512	3,7	2.996.399	3.361.809,90
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	505.178,02		-117.223	-18,8	622.401	559.787,33
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	331.329,00		331.329	ND		
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	3.641,00		-1.359	-27,2	5.000	3.600,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	21.353.779,60		1.405.048	7,0	19.948.732	19.194.068,01
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	475.098,00		-14.902	-3,0	490.000	489.437,10
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	10,00		10	ND		
43	RECETTES DIVERSES		93.703,75	-182.706	-66,1	276.410	474.101,05
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.452,00	1.452	ND		2.904,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.199.957,00	-70.043	-3,1	2.270.000	2.363.907,38
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		475.098,00	-14.902	-3,0	490.000	489.437,10

Récapitulation
I - JUSTICE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE							
	Postes fixes	*557,150 ETP*		*5,733 ETP*	*1,0%*	*551,417 ETP*	
3	**CHARGES**	**156.262.048,40**		**35.807.723**	**29,7**	**120.454.325**	**108.408.517,23**
4	**REVENUS**		**54.841.914,60**	**14.475.705**	**35,9**	**40.366.210**	**29.763.977,50**
	COUVERTURE en F	**-101.420.133,80**		**-21.332.019**		**-80.088.115**	**-78.644.539,73**
	COUVERTURE en %	**-64,90%**			**-2,4**	**-66,49%**	**-72,54%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	92.267.880,74		-338.818	-0,4	92.606.699	82.201.021,62
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.873.427,41		208.448	1,4	14.664.979	13.595.176,06
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS			-5.000	-100,0	5.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	37.265.908,95		35.838.362	NS	1.427.547	1.406.345,51
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	0,02		0	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	11.230.047,63		-255.052	-2,2	11.485.100	10.958.802,04
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	624.783,65		359.784	135,8	265.000	247.172,00
42	REVENUS DES BIENS		280,64	281	ND		1.023,11
43	RECETTES DIVERSES		53.538.534,76	14.361.575	36,7	39.176.960	28.656.278,69
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		1.303.099,20	113.849	9,6	1.189.250	1.106.675,70

I - JUSTICE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE							
	Postes fixes	*557,150 ETP*		*5,733 ETP*	*1,0%*	*551,417 ETP*	
3	**CHARGES**	**156.262.048,40**		**35.807.723**	**29,7**	**120.454.325**	**108.408.517,23**
4	**REVENUS**		**54.841.914,60**	**14.475.705**	**35,9**	**40.366.210**	**29.763.977,50**
	COUVERTURE en F	**-101.420.133,80**		**-21.332.019**		**-80.088.115**	**-78.644.539,73**
	COUVERTURE en %	**-64,90%**			**-2,4**	**-66,49%**	**-72,54%**
I01 - POUVOIR JUDICIAIRE.							
	Postes fixes	*557,150 ETP*		*5,733 ETP*	*1,0%*	*551,417 ETP*	
3	**CHARGES**	**156.262.048,40**		**35.807.723**	**29,7**	**120.454.325**	**108.408.517,23**
4	**REVENUS**		**54.841.914,60**	**14.475.705**	**35,9**	**40.366.210**	**29.763.977,50**
	COUVERTURE en F	**-101.420.133,80**		**-21.332.019**		**-80.088.115**	**-78.644.539,73**
	COUVERTURE en %	**-64,90%**			**-2,4**	**-66,49%**	**-72,54%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	92.267.880,74		-338.818	-0,4	92.606.699	82.201.021,62
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.873.427,41		208.448	1,4	14.664.979	13.595.176,06
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS			-5.000	-100,0	5.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	37.265.908,95		35.838.362	NS	1.427.547	1.406.345,51
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	0,02		0	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	11.230.047,63		-255.052	-2,2	11.485.100	10.958.802,04
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	624.783,65		359.784	135,8	265.000	247.172,00
42	REVENUS DES BIENS		280,64	281	ND		1.023,11
43	RECETTES DIVERSES		53.538.534,76	14.361.575	36,7	39.176.960	28.656.278,69
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		1.303.099,20	113.849	9,6	1.189.250	1.106.675,70

Récapitulation
J - MOBILITÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ							
	Postes fixes	*218,345 ETP*		*-3,705 ETP*	*-1,7%*	*222,050 ETP*	
3	**CHARGES**	**334.721.561,02**		**-6.769.803**	**-2,0**	**341.491.364**	**318.720.101,55**
4	**REVENUS**		**83.662.472,88**	**19.196.705**	**29,8**	**64.465.768**	**110.984.245,16**
	COUVERTURE en F	**-251.059.088,14**		**25.966.508**		**-277.025.596**	**-207.735.856,39**
	COUVERTURE en %	**-75,01%**			**-7,5**	**-81,12%**	**-65,18%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	24.626.592,70		-1.231.672	-4,8	25.858.265	23.107.747,00
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	22.952.766,14		-2.190.097	-8,7	25.142.863	25.022.011,59
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	51.717.477,21		-3.808.029	-6,9	55.525.506	53.831.863,69
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	21.180.359,80		-1.219.640	-5,4	22.400.000	21.991.972,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	210.367.120,66		2.054.878	1,0	208.312.243	189.951.321,47
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	3.877.244,51		-375.242	-8,8	4.252.487	4.815.185,80
42	REVENUS DES BIENS		27.331.616,72	4.206.157	18,2	23.125.460	61.869.101,53
43	RECETTES DIVERSES		12.000.887,01	-559.515	-4,5	12.560.402	14.245.763,17
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		0,00	-8.040.000	-100,0	8.040.000	8.079.045,05
46	SUBVENTIONS ACQUISES		39.904.359,34	24.211.724	154,3	15.692.635	21.176.523,57
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		4.425.609,81	-621.661	-12,3	5.047.271	5.613.811,84

J - MOBILITÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ							
	Postes fixes	*218,345 ETP*		*-3,705 ETP*	*-1,7%*	*222,050 ETP*	
3	**CHARGES**	**334.721.561,02**		**-6.769.803**	**-2,0**	**341.491.364**	**318.720.101,55**
4	**REVENUS**		**83.662.472,88**	**19.196.705**	**29,8**	**64.465.768**	**110.984.245,16**
	COUVERTURE en F	**-251.059.088,14**		**25.966.508**		**-277.025.596**	**-207.735.856,39**
	COUVERTURE en %	**-75,01%**			**-7,5**	**-81,12%**	**-65,18%**
J01 - TRANSPORTS ET MOBILITÉ							
	Postes fixes	*65,050 ETP*		*-3,150 ETP*	*-4,6%*	*68,200 ETP*	
3	**CHARGES**	**239.088.854,46**		**-255.412**	**-0,1**	**239.344.266**	**219.691.829,72**
4	**REVENUS**		**11.761.364,04**	**258.593**	**2,2**	**11.502.771**	**47.138.982,46**
	COUVERTURE en F	**-227.327.490,42**		**514.005**		**-227.841.495**	**-172.552.847,26**
	COUVERTURE en %	**-95,08%**			**-0,1**	**-95,19%**	**-78,54%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	9.238.389,10		-47.817	-0,5	9.286.206	7.875.098,10
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	7.789.111,82		-20.114	-0,3	7.809.226	7.978.650,21
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	4.162.924,98		-1.841.666	-30,7	6.004.591	6.884.629,29
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	7.498.749,20		-401.251	-5,1	7.900.000	6.977.813,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	210.367.120,66		2.054.878	1,0	208.312.243	189.951.321,47
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	32.558,70		559	1,7	32.000	24.317,65
42	REVENUS DES BIENS		11.258.036,32	186.036	1,7	11.072.000	45.884.035,82
43	RECETTES DIVERSES		298.623,03	15.182	5,4	283.441	829.644,49
46	SUBVENTIONS ACQUISES		204.704,69	57.375	38,9	147.330	425.302,15
J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS							
	Postes fixes	*153,295 ETP*		*-0,555 ETP*	*-0,4%*	*153,850 ETP*	
3	**CHARGES**	**95.632.706,56**		**-6.514.391**	**-6,4**	**102.147.098**	**99.028.271,83**
4	**REVENUS**		**71.901.108,84**	**18.938.112**	**35,8**	**52.962.997**	**63.845.262,70**
	COUVERTURE en F	**-23.731.597,72**		**25.452.503**		**-49.184.101**	**-35.183.009,13**
	COUVERTURE en %	**-24,82%**			**-48,5**	**-48,15%**	**-35,53%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	15.388.203,60		-1.183.855	-7,1	16.572.059	15.232.648,90
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	15.163.654,32		-2.169.983	-12,5	17.333.637	17.043.361,38
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	47.554.552,23		-1.966.363	-4,0	49.520.915	46.947.234,40
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	13.681.610,60		-818.389	-5,6	14.500.000	15.014.159,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	3.844.685,81		-375.801	-8,9	4.220.487	4.790.868,15
42	REVENUS DES BIENS		16.073.580,40	4.020.120	33,4	12.053.460	15.985.065,71
43	RECETTES DIVERSES		11.702.263,98	-574.697	-4,7	12.276.961	13.416.118,68
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		0,00	-8.040.000	-100,0	8.040.000	8.079.045,05
46	SUBVENTIONS ACQUISES		39.699.654,65	24.154.350	155,4	15.545.305	20.751.221,42
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		4.425.609,81	-621.661	-12,3	5.047.271	5.613.811,84

Récapitulation
K - SANTÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ							
	Postes fixes	*106,649 ETP*		*-5,194 ETP*	*-4,6%*	*111,843 ETP*	
3	**CHARGES**	**1.136.162.088,99**		**-18.967.492**	**-1,6**	**1.155.129.581**	**1.115.373.821,98**
4	**REVENUS**		**23.950.690,21**	**16.000.346**	**201,3**	**7.950.344**	**8.373.026,08**
	COUVERTURE en F	**-1.112.211.398,78**		**34.967.838**		**-1.147.179.237**	**-1.107.000.795,90**
	COUVERTURE en %	**-97,89%**			**-1,4**	**-99,31%**	**-99,25%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	16.900.933,86		-812.184	-4,6	17.713.118	17.275.946,21
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	3.306.049,93		-1.866.882	-36,1	5.172.932	3.368.863,74
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	31.869.798,06		10.648.669	50,2	21.221.129	28.351.375,24
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	6.187.818,70		-1.282.181	-17,2	7.470.000	68.621,60
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.077.760.664,69		-25.646.511	-2,3	1.103.407.176	1.066.181.413,44
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	136.823,75		-8.402	-5,8	145.226	127.601,75
41	PATENTES ET CONCESSIONS		7.692,50	-1.508	-16,4	9.200	10.869,00
42	REVENUS DES BIENS		15.652.158,26	15.649.158	NS	3.000	6.827,84
43	RECETTES DIVERSES		6.147.824,71	483.781	8,5	5.664.044	6.186.053,47
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.143.014,74	-131.085	-5,8	2.274.100	2.111.747,77
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES				ND		57.528,00

K - SANTÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ							
	Postes fixes	*106,649 ETP*		*-5,194 ETP*	*-4,6%*	*111,843 ETP*	
3	**CHARGES**	**1.136.162.088,99**		**-18.967.492**	**-1,6**	**1.155.129.581**	**1.115.373.821,98**
4	**REVENUS**		**23.950.690,21**	**16.000.346**	**201,3**	**7.950.344**	**8.373.026,08**
	COUVERTURE en F	**-1.112.211.398,78**		**34.967.838**		**-1.147.179.237**	**-1.107.000.795,90**
	COUVERTURE en %	**-97,89%**			**-1,4**	**-99,31%**	**-99,25%**
K01 - RÉSEAU DE SOINS							
	Postes fixes	*5,466 ETP*		*-0,527 ETP*	*-8,8%*	*5,993 ETP*	
3	**CHARGES**	**1.098.469.750,02**		**-15.044.345**	**-1,4**	**1.113.514.095**	**1.075.355.037,15**
4	**REVENUS**		**17.412.148,94**	**16.076.439**	**NS**	**1.335.710**	**2.087.178,71**
	COUVERTURE en F	**-1.081.057.601,08**		**31.120.784**		**-1.112.178.385**	**-1.073.267.858,44**
	COUVERTURE en %	**-98,41%**			**-1,5**	**-99,88%**	**-99,81%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	873.766,72		-159.507	-15,4	1.033.274	819.164,29
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	789.804,51		-170.167	-17,7	959.972	499.386,26
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	31.003.724,96		10.583.411	51,8	20.420.314	27.422.134,87
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	932.295,10		-146.705	-13,6	1.079.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.064.870.158,72		-25.151.376	-2,3	1.090.021.535	1.046.614.351,73
42	REVENUS DES BIENS		15.646.351,72	15.646.352	ND		
43	RECETTES DIVERSES		1.765.797,22	430.087	32,2	1.335.710	2.087.178,71
K02 - RÉGULATION SANITAIRE							
	Postes fixes	*22,032 ETP*		*-2,361 ETP*	*-9,7%*	*24,393 ETP*	
3	**CHARGES**	**10.842.845,68**		**-1.691.829**	**-13,5**	**12.534.675**	**12.408.118,40**
4	**REVENUS**		**1.522.733,72**	**782.333**	**105,7**	**740.401**	**860.311,42**
	COUVERTURE en F	**-9.320.111,97**		**2.474.162**		**-11.794.274**	**-11.547.806,98**
	COUVERTURE en %	**-85,96%**			**-8,6**	**-94,09%**	**-93,07%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.970.432,95		-250.484	-5,9	4.220.917	4.088.162,73
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	584.455,80		-151.860	-20,6	736.316	755.307,36
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	341.346,17		-73.668	-17,8	415.014	263.631,74
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	5.186.647,85		-1.113.352	-17,7	6.300.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	759.962,92		-102.465	-11,9	862.428	7.249.264,45
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		51.752,12
41	PATENTES ET CONCESSIONS		4.437,50	-563	-11,3	5.000	3.875,00
42	REVENUS DES BIENS		610,16	610	ND		1.747,60
43	RECETTES DIVERSES		1.517.686,05	782.285	106,4	735.401	854.688,82
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION							
	Postes fixes	*79,150 ETP*		*-2,307 ETP*	*-2,8%*	*81,457 ETP*	

K - SANTÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION							
3	**CHARGES**	**26.849.493,29**		**-2.231.318**	**-7,7**	**29.080.811**	**27.610.666,43**
4	**REVENUS**		**5.015.807,55**	**-858.425**	**-14,6**	**5.874.233**	**5.425.535,95**
	COUVERTURE en F	**-21.833.685,74**		**1.372.892**		**-23.206.578**	**-22.185.130,48**
	COUVERTURE en %	**-81,32%**			**1,9**	**-79,80%**	**-80,35%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	12.056.734,19		-402.193	-3,2	12.458.927	12.368.619,19
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.931.789,62		-1.544.854	-44,4	3.476.644	2.114.170,12
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	524.726,93		138.926	36,0	385.801	665.608,63
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	68.875,75		-22.124	-24,3	91.000	68.621,60
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	12.130.543,05		-392.670	-3,1	12.523.213	12.317.797,26
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	136.823,75		-8.402	-5,8	145.226	75.849,63
41	PATENTES ET CONCESSIONS		3.255,00	-945	-22,5	4.200	6.994,00
42	REVENUS DES BIENS		5.196,37	2.196	73,2	3.000	5.080,24
43	RECETTES DIVERSES		2.864.341,44	-728.592	-20,3	3.592.933	3.244.185,94
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.143.014,74	-131.085	-5,8	2.274.100	2.111.747,77
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES				ND		57.528,00

Récapitulation
L - ECONOMIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE							
	Postes fixes	*64,900 ETP*		*-3,800 ETP*	*-5,5%*	*68,700 ETP*	
3	**CHARGES**	**37.390.788,51**		**6.037.327**	**19,3**	**31.353.462**	**31.791.611,29**
4	**REVENUS**		**65.159.065,11**	**12.746.897**	**24,3**	**52.412.168**	**48.345.619,58**
	COUVERTURE en F	**27.768.276,60**		**6.709.571**		**21.058.706**	**16.554.008,29**
	COUVERTURE en %	**74,27%**			**10,6**	**67,17%**	**52,07%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	9.646.642,35		-400.193	-4,0	10.046.835	9.761.110,16
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.232.247,88		-629.176	-33,8	1.861.424	1.426.578,58
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	8.123.335,73		7.908.979	NS	214.357	2.954.223,18
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	18.344.026,50		-841.320	-4,4	19.185.346	17.594.748,77
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	44.536,05		-964	-2,1	45.500	54.950,60
42	REVENUS DES BIENS		51.451.997,90	9.791.748	23,5	41.660.250	28.065.535,95
43	RECETTES DIVERSES		13.242.047,34	2.633.054	24,8	10.608.993	17.593.460,28
46	SUBVENTIONS ACQUISES		253.368,87	210.444	490,3	42.925	2.644.601,40
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		211.651,00	111.651	111,7	100.000	42.021,95

L - ECONOMIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE							
	Postes fixes	*64,900 ETP*		*-3,800 ETP*	*-5,5%*	*68,700 ETP*	
3	**CHARGES**	**37.390.788,51**		**6.037.327**	**19,3**	**31.353.462**	**31.791.611,29**
4	**REVENUS**		**65.159.065,11**	**12.746.897**	**24,3**	**52.412.168**	**48.345.619,58**
	COUVERTURE en F	**27.768.276,60**		**6.709.571**		**21.058.706**	**16.554.008,29**
	COUVERTURE en %	**74,27%**			**10,6**	**67,17%**	**52,07%**
L01 - DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE							
	Postes fixes	*18,923 ETP*		*0,200 ETP*	*1,1%*	*18,723 ETP*	
3	**CHARGES**	**29.657.664,53**		**6.419.927**	**27,6**	**23.237.738**	**20.578.962,93**
4	**REVENUS**		**15.112.983,22**	**2.236.766**	**17,4**	**12.876.217**	**7.461.627,62**
	COUVERTURE en F	**-14.544.681,31**		**-4.183.160**		**-10.361.521**	**-13.117.335,31**
	COUVERTURE en %	**-49,04%**			**10,0**	**-44,59%**	**-63,74%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.276.532,51		-80.678	-2,4	3.357.211	3.195.051,83
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	826.233,11		-474.762	-36,5	1.300.995	984.156,68
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	7.788.389,31		7.739.684	NS	48.705	2.303.683,79
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	17.766.285,50		-764.542	-4,1	18.530.827	14.095.977,92
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	224,10		224	ND		92,71
42	REVENUS DES BIENS		12.006.700,00	6.700	0,1	12.000.000	650,00
43	RECETTES DIVERSES		2.852.914,35	2.019.622	242,4	833.292	4.816.376,22
46	SUBVENTIONS ACQUISES		253.368,87	210.444	490,3	42.925	2.644.601,40
L02 - MISE À DISPOSITION ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES							
	Postes fixes				*ND*		
3	**CHARGES**	**562.141,00**		**-76.778**	**-12,0**	**638.919**	**577.847,00**
4	**REVENUS**		**39.407.303,00**	**9.781.053**	**33,0**	**29.626.250**	**28.027.055,00**
	COUVERTURE en F	**38.845.162,00**		**9.857.831**		**28.987.331**	**27.449.208,00**
	COUVERTURE en %	**6.910,22%**			**52,3**	**4.536,93%**	**4.750,26%**
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	562.141,00		-76.778	-12,0	638.919	577.847,00
42	REVENUS DES BIENS		39.407.303,00	9.781.053	33,0	29.626.250	28.027.055,00
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE							
	Postes fixes	*45,977 ETP*		*-4,000 ETP*	*-8,0%*	*49,977 ETP*	
3	**CHARGES**	**7.170.982,98**		**-305.822**	**-4,1**	**7.476.805**	**10.634.801,36**
4	**REVENUS**		**10.638.778,89**	**729.078**	**7,4**	**9.909.701**	**12.856.936,96**
	COUVERTURE en F	**3.467.795,91**		**1.034.900**		**2.432.896**	**2.222.135,60**
	COUVERTURE en %	**48,36%**			**48,6**	**32,54%**	**20,89%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.370.109,84		-319.514	-4,8	6.689.624	6.566.058,33
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	406.014,77		-154.414	-27,6	560.429	442.421,90
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	334.946,42		169.294	102,2	165.652	650.539,39
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	15.600,00		0	0,0	15.600	2.920.923,85
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	44.311,95		-1.188	-2,6	45.500	54.857,89

L - ECONOMIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE							
42	REVENUS DES BIENS		37.994,90	3.995	11,8	34.000	37.830,95
43	RECETTES DIVERSES		10.389.132,99	613.432	6,3	9.775.701	12.777.084,06
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		211.651,00	111.651	111,7	100.000	42.021,95

Récapitulation
M - FINANCE ET IMPÔTS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS							
	Postes fixes	*495,590 ETP*		*-10,954 ETP*	*-2,2%*	*506,544 ETP*	
3	**CHARGES**	**1.066.067.185,52**		**42.728.820**	**4,2**	**1.023.338.366**	**1.161.468.806,98**
4	**REVENUS**		**6.884.032.257,07**	**363.168.655**	**5,6**	**6.520.863.602**	**6.839.497.304,94**
	COUVERTURE en F	**5.817.965.071,55**		**320.439.836**		**5.497.525.236**	**5.678.028.497,96**
	COUVERTURE en %	**545,74%**			**1,6**	**537,21%**	**488,87%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	62.265.270,25		232.154	0,4	62.033.116	60.163.925,79
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	6.270.064,57		-15.067	-0,2	6.285.132	6.053.316,49
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	300.256.017,80		25.256.018	9,2	275.000.000	304.585.575,38
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	193.778.318,14		14.176.494	7,9	179.601.824	292.793.942,63
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	496.023.972,76		2.771.979	0,6	493.251.994	490.714.860,89
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	7.473.542,00		307.242	4,3	7.166.300	7.157.185,80
40	IMPÔTS.		5.637.599.113,35	252.303.443	4,7	5.385.295.670	5.418.007.997,56
41	PATENTES ET CONCESSIONS		129.373,60	-435.209	-77,1	564.583	1.648.521,20
42	REVENUS DES BIENS		439.233.727,84	20.110.363	4,8	419.123.365	600.850.201,22
43	RECETTES DIVERSES		141.051.235,47	26.909.656	23,6	114.141.579	175.016.138,90
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		623.457.723,54	69.326.319	12,5	554.131.405	596.624.908,08
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		41.842.499,12	-764.501	-1,8	42.607.000	44.666.249,33
46	SUBVENTIONS ACQUISES		625.873,80	-4.374.126	-87,5	5.000.000	2.683.288,65
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		92.710,35	92.710	ND		

M - FINANCE ET IMPÔTS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS							
	Postes fixes	*495,590 ETP*		*-10,954 ETP*	*-2,2%*	*506,544 ETP*	
3	**CHARGES**	**1.066.067.185,52**		**42.728.820**	**4,2**	**1.023.338.366**	**1.161.468.806,98**
4	**REVENUS**		**6.884.032.257,07**	**363.168.655**	**5,6**	**6.520.863.602**	**6.839.497.304,94**
	COUVERTURE en F	**5.817.965.071,55**		**320.439.836**		**5.497.525.236**	**5.678.028.497,96**
	COUVERTURE en %	**545,74%**			**1,6**	**537,21%**	**488,87%**
M01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS							
	Postes fixes				*ND*		
3	**CHARGES**	**337.144.448,17**		**-15.475.552**	**-4,4**	**352.620.000**	**379.888.049,83**
4	**REVENUS**		**6.287.584.571,48**	**399.320.856**	**6,8**	**5.888.263.715**	**5.977.700.085,25**
	COUVERTURE en F	**5.950.440.123,31**		**414.796.408**		**5.535.643.715**	**5.597.812.035,42**
	COUVERTURE en %	**1.764,95%**			**12,4**	**1.569,86%**	**1.473,54%**
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	160.060.818,01		-18.359.182	-10,3	178.420.000	210.425.938,99
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	176.871.979,16		2.771.979	1,6	174.100.000	169.362.560,89
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	211.651,00		111.651	111,7	100.000	99.549,95
40	IMPÔTS.		5.637.599.113,35	252.303.443	4,7	5.385.295.670	5.418.007.997,56
43	RECETTES DIVERSES		124.468.348,56	20.648.635	19,9	103.819.714	114.590.296,06
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		483.772.408,54	127.131.078	35,6	356.641.331	400.533.123,08
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		41.744.701,03	-762.299	-1,8	42.507.000	44.568.668,55
M02 - GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS DES PATRIMOINES FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
	Postes fixes				*ND*		
3	**CHARGES**	**333.563.734,04**		**58.388.734**	**21,2**	**275.175.000**	**385.877.004,86**
4	**REVENUS**		**484.923.797,35**	**-36.749.151**	**-7,0**	**521.672.948**	**752.427.498,59**
	COUVERTURE en F	**151.360.063,31**		**-95.137.885**		**246.497.948**	**366.550.493,73**
	COUVERTURE en %	**45,38%**			**-49,3**	**89,58%**	**94,99%**
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	300.256.017,80		25.256.018	9,2	275.000.000	304.585.575,38
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	33.307.716,24		33.307.716	ND		81.291.429,48
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES			-175.000	-100,0	175.000	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		129.373,60	-435.209	-77,1	564.583	1.648.521,20
42	REVENUS DES BIENS		439.233.727,84	20.110.363	4,8	419.123.365	599.654.649,87
43	RECETTES DIVERSES		5.754.581,11	5.754.581	ND		52.215.809,87
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		39.180.241,00	-57.804.759	-59,6	96.985.000	96.225.229,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		625.873,80	-4.374.126	-87,5	5.000.000	2.683.288,65
M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE							
	Postes fixes				*ND*		
3	**CHARGES**	**319.151.993,60**		**0**	**0,0**	**319.151.994**	**321.352.300,00**
4	**REVENUS**		**100.505.074,00**	**0**	**0,0**	**100.505.074**	**99.866.556,00**
	COUVERTURE en F	**-218.646.919,60**		**0**		**-218.646.920**	**-221.485.744,00**
	COUVERTURE en %	**-68,51%**			**0,0**	**-68,51%**	**-68,92%**

M - FINANCE ET IMPÔTS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE							
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	319.151.993,60		0	0,0	319.151.994	321.352.300,00
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		100.505.074,00	0	0,0	100.505.074	99.866.556,00
M04 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS							
	Postes fixes	*495,590 ETP*		*-10,954 ETP*	*-2,2%*	*506,544 ETP*	
3	**CHARGES**	**76.207.009,71**		**-184.362**	**-0,2**	**76.391.372**	**74.351.452,29**
4	**REVENUS**		**11.018.814,24**	**596.949**	**5,7**	**10.421.865**	**9.503.165,10**
	COUVERTURE en F	**-65.188.195,47**		**781.312**		**-65.969.507**	**-64.848.287,19**
	COUVERTURE en %	**-85,54%**			**-0,9**	**-86,36%**	**-87,22%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	62.265.270,25		232.154	0,4	62.033.116	60.163.925,79
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	6.270.064,57		-15.067	-0,2	6.285.132	6.053.316,49
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	409.783,89		-772.040	-65,3	1.181.824	1.076.574,16
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	7.261.891,00		370.591	5,4	6.891.300	7.057.635,85
42	REVENUS DES BIENS				ND		1.195.551,35
43	RECETTES DIVERSES		10.828.305,80	506.441	4,9	10.321.865	8.210.032,97
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		97.798,09	-2.202	-2,2	100.000	97.580,78
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		92.710,35	92.710	ND		

Récapitulation
N - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS							
	Postes fixes	*55,524 ETP*		*-3,524 ETP*	*-6,0%*	*59,048 ETP*	
3	**CHARGES**	**83.461.536,42**		**-578.690**	**-0,7**	**84.040.226**	**77.540.945,61**
4	**REVENUS**		**3.139.915,58**	**399.064**	**14,6**	**2.740.852**	**2.461.368,24**
	COUVERTURE en F	**-80.321.620,84**		**977.753**		**-81.299.374**	**-75.079.577,37**
	COUVERTURE en %	**-96,24%**			**-0,5**	**-96,74%**	**-96,83%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	9.445.960,57		-526.907	-5,3	9.972.868	8.174.954,05
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	3.849.150,34		-466.209	-10,8	4.315.359	3.435.328,40
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		1,74
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.598.653,78		28.871	1,8	1.569.783	1.726.088,13
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS			-40.044	-100,0	40.044	152,68
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	68.059.375,19		-76.822	-0,1	68.136.197	64.150.585,84
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	454.009,40		454.009	ND		
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	54.387,14		48.412	810,2	5.975	53.834,77
43	RECETTES DIVERSES		2.105.407,74	-46.022	-2,1	2.151.430	1.557.072,77
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				ND		-329,06
46	SUBVENTIONS ACQUISES		580.498,44	-8.924	-1,5	589.422	456.925,23
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		454.009,40	454.009	ND		447.699,30

N - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS							
	Postes fixes	*55,524 ETP*		*-3,524 ETP*	*-6,0%*	*59,048 ETP*	
3	**CHARGES**	**83.461.536,42**		**-578.690**	**-0,7**	**84.040.226**	**77.540.945,61**
4	**REVENUS**		**3.139.915,58**	**399.064**	**14,6**	**2.740.852**	**2.461.368,24**
	COUVERTURE en F	**-80.321.620,84**		**977.753**		**-81.299.374**	**-75.079.577,37**
	COUVERTURE en %	**-96,24%**			**-0,5**	**-96,74%**	**-96,83%**
N01 - CULTURE							
	Postes fixes	*12,887 ETP*		*-0,174 ETP*	*-1,3%*	*13,061 ETP*	
3	**CHARGES**	**67.758.190,10**		**393.261**	**0,6**	**67.364.929**	**64.715.017,04**
4	**REVENUS**		**495.960,93**	**176.823**	**55,4**	**319.138**	**322.965,85**
	COUVERTURE en F	**-67.262.229,17**		**-216.438**		**-67.045.791**	**-64.392.051,19**
	COUVERTURE en %	**-99,27%**			**-0,3**	**-99,53%**	**-99,50%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.345.535,47		-162.818	-6,5	2.508.353	2.392.964,50
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.561.673,21		147.061	10,4	1.414.612	1.491.240,76
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		1,74
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	229.518,73		218.536	NS	10.983	281.102,56
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS				ND		152,68
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	63.616.862,74		185.882	0,3	63.430.981	60.548.249,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	4.599,95		4.600	ND		1.305,80
43	RECETTES DIVERSES		157.451,93	138.314	722,7	19.138	4.171,66
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				ND		-329,06
46	SUBVENTIONS ACQUISES		338.509,00	38.509	12,8	300.000	319.123,25
N02 - SPORT ET LOISIRS							
	Postes fixes	*13,738 ETP*		*-2,600 ETP*	*-15,9%*	*16,337 ETP*	
3	**CHARGES**	**5.320.735,07**		**-797.847**	**-13,0**	**6.118.582**	**3.182.764,55**
4	**REVENUS**		**808.168,56**	**316.937**	**64,5**	**491.232**	**642.050,06**
	COUVERTURE en F	**-4.512.566,51**		**1.114.783**		**-5.627.350**	**-2.540.714,49**
	COUVERTURE en %	**-84,81%**			**-7,8**	**-91,97%**	**-79,83%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.135.212,65		-558.176	-20,7	2.693.389	1.114.229,80
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	628.763,40		-380.395	-37,7	1.009.158	294.636,72
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	47.846,98		-10.953	-18,6	58.800	52.997,22
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS			-40.044	-100,0	40.044	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.005.435,45		-305.781	-13,2	2.311.216	1.668.371,84
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	454.009,40		454.009	ND		
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	49.467,19		43.492	727,9	5.975	52.528,97
43	RECETTES DIVERSES		259.717,96	57.908	28,7	201.810	191.750,76
46	SUBVENTIONS ACQUISES		94.441,20	-194.981	-67,4	289.422	2.600,00
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		454.009,40	454.009	ND		447.699,30
N03 - MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ET DES SITES GENEVOIS							

N - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N03 - MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ET DES SITES GENEVOIS							
	Postes fixes	*28,900 ETP*		*-0,750 ETP*	*-2,5%*	*29,650 ETP*	
3	**CHARGES**	**10.382.611,25**		**-174.104**	**-1,6**	**10.556.715**	**9.643.164,02**
4	**REVENUS**		**1.835.786,09**	**-94.696**	**-4,9**	**1.930.482**	**1.496.352,33**
	COUVERTURE en F	**-8.546.825,16**		**79.408**		**-8.626.233**	**-8.146.811,69**
	COUVERTURE en %	**-82,32%**			**0,7**	**-81,71%**	**-84,48%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.965.212,45		194.086	4,1	4.771.126	4.667.759,75
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.658.713,73		-232.875	-12,3	1.891.589	1.649.450,92
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.321.288,07		-178.712	-11,9	1.500.000	1.391.988,35
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.437.077,00		43.077	1,8	2.394.000	1.933.965,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	320,00		320	ND		
43	RECETTES DIVERSES		1.688.237,85	-242.244	-12,5	1.930.482	1.361.150,35
46	SUBVENTIONS ACQUISES		147.548,24	147.548	ND		135.201,98

Récapitulation
O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE							
	Postes fixes	*180,319 ETP*		*-7,717 ETP*	*-4,1%*	*188,036 ETP*	
3	**CHARGES**	**62.526.861,92**		**-2.666.111**	**-4,1**	**65.192.973**	**56.214.663,50**
4	**REVENUS**		**3.693.524,44**	**290.725**	**8,5**	**3.402.799**	**3.228.049,15**
	COUVERTURE en F	**-58.833.337,48**		**2.956.837**		**-61.790.174**	**-52.986.614,35**
	COUVERTURE en %	**-94,09%**			**-0,7**	**-94,78%**	**-94,26%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	40.429.978,20		-1.479.130	-3,5	41.909.108	39.646.084,02
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	15.883.075,75		-490.371	-3,0	16.373.447	11.140.493,82
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	891.070,59		432.455	94,3	458.616	398.410,73
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	223.637,00		137	0,1	223.500	223.151,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	5.000.240,28		-1.213.062	-19,5	6.213.302	4.648.810,93
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	98.860,10		83.860	559,1	15.000	157.713,00
41	PATENTES ET CONCESSIONS		200.224,90	-29.775	-12,9	230.000	221.395,15
42	REVENUS DES BIENS		3,00	-17	-85,0	20	0,20
43	RECETTES DIVERSES		3.459.721,54	300.943	9,5	3.158.779	2.975.303,80
46	SUBVENTIONS ACQUISES		24.419,00	20.419	510,5	4.000	2.384,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		9.156,00	-844	-8,4	10.000	28.966,00

O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE							
	Postes fixes	*180,319 ETP*		*-7,717 ETP*	*-4,1%*	*188,036 ETP*	
3	**CHARGES**	**62.526.861,92**		**-2.666.111**	**-4,1**	**65.192.973**	**56.214.663,50**
4	**REVENUS**		**3.693.524,44**	**290.725**	**8,5**	**3.402.799**	**3.228.049,15**
	COUVERTURE en F	**-58.833.337,48**		**2.956.837**		**-61.790.174**	**-52.986.614,35**
	COUVERTURE en %	**-94,09%**			**-0,7**	**-94,78%**	**-94,26%**
O01 - GRAND CONSEIL..							
	Postes fixes	*21,100 ETP*		*-2,870 ETP*	*-12,0%*	*23,970 ETP*	
3	**CHARGES**	**10.185.119,49**		**-593.876**	**-5,5**	**10.778.995**	**9.403.768,37**
4	**REVENUS**		**49.406,85**	**6.064**	**14,0**	**43.343**	**60.450,20**
	COUVERTURE en F	**-10.135.712,64**		**599.939**		**-10.735.652**	**-9.343.318,17**
	COUVERTURE en %	**-99,51%**			**-0,1**	**-99,60%**	**-99,36%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.096.347,17		-1.071.364	-13,1	8.167.711	7.205.873,88
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.910.021,12		343.285	13,4	2.566.736	2.054.375,92
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	177.111,20		137.563	347,8	39.548	141.568,57
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.640,00		-3.360	-67,2	5.000	1.950,00
43	RECETTES DIVERSES		40.250,85	6.908	20,7	33.343	51.484,20
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		9.156,00	-844	-8,4	10.000	8.966,00
O02 - CONSTITUANTE..							
	Postes fixes				*ND*		
3	**CHARGES**	**3.974.820,75**		**-733.253**	**-15,6**	**4.708.074**	**4.567.753,14**
4	**REVENUS**		**3.144,95**	**2.489**	**379,4**	**656**	**267,20**
	COUVERTURE en F	**-3.971.675,80**		**735.742**		**-4.707.418**	**-4.567.485,94**
	COUVERTURE en %	**-99,92%**			**-0,1**	**-99,99%**	**-99,99%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.311.017,41		-480.927	-17,2	2.791.944	2.883.727,80
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.459.577,77		-345.752	-19,2	1.805.330	1.500.860,84
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	108.958,77		8.159	8,1	100.800	27.623,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	95.266,80		85.267	852,7	10.000	155.541,50
43	RECETTES DIVERSES		3.144,95	2.489	379,4	656	267,20
O03 - CONSEIL D'ETAT							
	Postes fixes	*44,691 ETP*		*-0,566 ETP*	*-1,3%*	*45,257 ETP*	
3	**CHARGES**	**11.682.967,89**		**-432.116**	**-3,6**	**12.115.084**	**11.003.671,09**
4	**REVENUS**		**1.347.409,11**	**-219.943**	**-14,0**	**1.567.352**	**1.138.200,75**
	COUVERTURE en F	**-10.335.558,78**		**212.173**		**-10.547.732**	**-9.865.470,34**
	COUVERTURE en %	**-88,47%**			**1,6**	**-87,06%**	**-89,66%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.319.184,14		-33.448	-0,4	8.352.632	8.116.237,20
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.767.223,56		-34.228	-1,2	2.801.452	2.362.112,89
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	596.560,20		-364.440	-37,9	961.000	525.284,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		37,00
41	PATENTES ET CONCESSIONS		200.224,90	-29.775	-12,9	230.000	221.395,15

O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O03 - CONSEIL D'ETAT							
42	REVENUS DES BIENS			-20	-100,0	20	
43	RECETTES DIVERSES		1.147.184,21	-190.148	-14,2	1.337.332	896.805,60
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES				ND		20.000,00
O04 - SERVICES GÉNÉRAUX.							
	Postes fixes	*89,100 ETP*		*-1,700 ETP*	*-1,9%*	*90,800 ETP*	
3	**CHARGES**	**18.652.751,23**		**-256.260**	**-1,4**	**18.909.011**	**18.440.784,86**
4	**REVENUS**		**1.727.974,55**	**396.976**	**29,8**	**1.330.999**	**1.711.150,25**
	COUVERTURE en F	**-16.924.776,68**		**653.235**		**-17.578.012**	**-16.729.634,61**
	COUVERTURE en %	**-90,74%**			**-2,4**	**-92,96%**	**-90,72%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	16.917.416,39		9.340	0,1	16.908.076	16.668.275,59
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.438.727,92		-270.439	-15,8	1.709.167	1.444.094,61
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	71.700,62		3.433	5,0	68.268	105.079,16
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	223.637,00		137	0,1	223.500	223.151,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.269,30		1.269	ND		184,50
42	REVENUS DES BIENS		3,00	3	ND		0,20
43	RECETTES DIVERSES		1.703.552,55	376.554	28,4	1.326.999	1.708.766,05
46	SUBVENTIONS ACQUISES		24.419,00	20.419	510,5	4.000	2.384,00
O04.01 - AUDITS DE LA COUR DES COMPTES							
	Postes fixes	*4,000 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*4,000 ETP*	
3	**CHARGES**	**3.510.132,61**		**-98.018**	**-2,7**	**3.608.151**	**3.384.298,88**
4	**REVENUS**		**36.914,20**	**34.789**	**NS**	**2.125**	**3.702,30**
	COUVERTURE en F	**-3.473.218,41**		**132.808**		**-3.606.026**	**-3.380.596,58**
	COUVERTURE en %	**-98,95%**			**-1,0**	**-99,94%**	**-99,89%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.304.361,38		-97.535	-2,9	3.401.896	3.213.908,10
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	165.850,69		2.653	1,6	163.198	131.505,24
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	38.885,54		-4.171	-9,7	43.057	38.885,54
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.035,00		1.035	ND		
43	RECETTES DIVERSES		36.914,20	34.789	NS	2.125	3.702,30
O04.02 - EVALUATIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES							
	Postes fixes				*ND*		
3	**CHARGES**	**542.614,42**		**-190.702**	**-26,0**	**733.316**	**532.712,40**
4	**REVENUS**		**215,40**	**-50**	**-18,7**	**265**	**575,85**
	COUVERTURE en F	**-542.399,02**		**190.652**		**-733.051**	**-532.136,55**
	COUVERTURE en %	**-99,96%**			**0,0**	**-99,96%**	**-99,89%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	440.936,60		-77.911	-15,0	518.848	485.893,25
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	101.677,82		-112.790	-52,6	214.468	46.819,15
43	RECETTES DIVERSES		215,40	-50	-18,7	265	575,85
O04.03 - MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS STATISTIQUES PUBLIQUES							

O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O04.03 - MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS STATISTIQUES PUBLIQUES							
	Postes fixes	*27,450 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*27,450 ETP*	
3	**CHARGES**	**4.789.090,60**		**-92.387**	**-1,9**	**4.881.478**	**4.799.179,17**
4	**REVENUS**		**97.325,55**	**1.780**	**1,9**	**95.546**	**75.934,65**
	COUVERTURE en F	**-4.691.765,05**		**94.167**		**-4.785.932**	**-4.723.244,52**
	COUVERTURE en %	**-97,97%**			**-0,1**	**-98,04%**	**-98,42%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.202.359,35		-5.082	-0,1	4.207.441	4.218.484,30
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	586.731,25		-87.306	-13,0	674.037	580.694,87
42	REVENUS DES BIENS				ND		0,20
43	RECETTES DIVERSES		97.325,55	1.780	1,9	95.546	75.934,45
O04.04 - SURVEILLANCE DES FONDATIONS ET INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE..							
	Postes fixes	*8,100 ETP*		*0,500 ETP*	*6,6%*	*7,600 ETP*	
3	**CHARGES**	**1.353.656,81**		**201.901**	**17,5**	**1.151.756**	**1.357.248,81**
4	**REVENUS**		**1.517.044,95**	**316.096**	**26,3**	**1.200.949**	**1.551.334,80**
	COUVERTURE en F	**163.388,14**		**114.195**		**49.193**	**194.085,99**
	COUVERTURE en %	**12,07%**			**182,6**	**4,27%**	**14,30%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.285.623,45		160.108	14,2	1.125.515	1.274.966,70
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	64.249,60		38.009	144,8	26.241	67.833,15
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.549,46		3.549	ND		14.264,46
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	234,30		234	ND		184,50
42	REVENUS DES BIENS		3,00	3	ND		
43	RECETTES DIVERSES		1.517.041,95	316.093	26,3	1.200.949	1.551.334,80
O04.05 - CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES DÉCISIONS COMMUNALES							
	Postes fixes	*5,450 ETP*		*0,200 ETP*	*3,8%*	*5,250 ETP*	
3	**CHARGES**	**747.051,21**		**-15.064**	**-2,0**	**762.115**	**715.823,32**
4	**REVENUS**		**5.031,25**	**4.263**	**555,1**	**768**	**579,10**
	COUVERTURE en F	**-742.019,96**		**19.327**		**-761.347**	**-715.244,22**
	COUVERTURE en %	**-99,33%**			**-0,6**	**-99,90%**	**-99,92%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	714.931,95		-1.476	-0,2	716.408	693.245,15
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	32.119,26		-13.588	-29,7	45.707	22.578,17
43	RECETTES DIVERSES		5.031,25	4.263	555,1	768	579,10
O04.06 - SURVEILLANCE DE LA BONNE APPLICATION DE LA LIPAD							
	Postes fixes	*3,800 ETP*		*-0,200 ETP*	*-5,0%*	*4,000 ETP*	
3	**CHARGES**	**940.500,40**		**5.584**	**0,6**	**934.916**	**900.265,63**
4	**REVENUS**		**646,55**	**-28**	**-4,2**	**675**	**307,70**
	COUVERTURE en F	**-939.853,85**		**-5.613**		**-934.241**	**-899.957,93**
	COUVERTURE en %	**-99,93%**			**0,0**	**-99,93%**	**-99,97%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	805.247,96		6.045	0,8	799.203	720.738,85
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	135.252,44		-461	-0,3	135.713	179.526,78
43	RECETTES DIVERSES		646,55	-28	-4,2	675	307,70

O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O04.07 - ARCHIVES D'ETAT.							
	Postes fixes	*15,600 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*15,600 ETP*	
3	**CHARGES**	**2.489.699,88**		**-88.585**	**-3,4**	**2.578.285**	**2.681.092,39**
4	**REVENUS**		**35.026,05**	**13.348**	**61,6**	**21.678**	**45.598,75**
	COUVERTURE en F	**-2.454.673,83**		**101.933**		**-2.556.607**	**-2.635.493,64**
	COUVERTURE en %	**-98,59%**			**-0,6**	**-99,16%**	**-98,30%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.981.361,45		-12.202	-0,6	1.993.563	2.031.884,84
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	255.653,73		-80.357	-23,9	336.011	374.239,97
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	29.047,70		3.837	15,2	25.211	51.816,58
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	223.637,00		137	0,1	223.500	223.151,00
43	RECETTES DIVERSES		10.607,05	-7.071	-40,0	17.678	43.214,75
46	SUBVENTIONS ACQUISES		24.419,00	20.419	510,5	4.000	2.384,00
O04.08 - AUDITS ET EXPERTISES DE L'ICF							
	Postes fixes	*24,700 ETP*		*-2,200 ETP*	*-8,2%*	*26,900 ETP*	
3	**CHARGES**	**4.280.005,30**		**21.011**	**0,5**	**4.258.994**	**4.070.164,26**
4	**REVENUS**		**35.770,60**	**26.778**	**297,8**	**8.993**	**33.117,10**
	COUVERTURE en F	**-4.244.234,70**		**5.766**		**-4.250.001**	**-4.037.047,16**
	COUVERTURE en %	**-99,16%**			**-0,6**	**-99,79%**	**-99,19%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.182.594,25		37.392	0,9	4.145.202	4.029.154,40
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	97.193,13		-16.599	-14,6	113.792	40.897,28
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	217,92		218	ND		112,58
43	RECETTES DIVERSES		35.770,60	26.778	297,8	8.993	33.117,10
O05 - DÉVELOPPEMENT DURABLE							
	Postes fixes	*4,839 ETP*		*-1,096 ETP*	*-18,5%*	*5,935 ETP*	
3	**CHARGES**	**1.238.735,94**		**-42.455**	**-3,3**	**1.281.191**	**1.119.228,75**
4	**REVENUS**		**1.601,20**	**898**	**127,8**	**703**	**6.038,20**
	COUVERTURE en F	**-1.237.134,74**		**43.353**		**-1.280.488**	**-1.113.190,55**
	COUVERTURE en %	**-99,87%**			**-0,1**	**-99,95%**	**-99,46%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	940.400,94		30.148	3,3	910.253	844.670,95
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	207.651,00		-73.287	-26,1	280.938	184.557,80
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	90.000,00		0	0,0	90.000	90.000,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	684,00		684	ND		
43	RECETTES DIVERSES		1.601,20	898	127,8	703	6.038,20
O06 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES							
	Postes fixes	*9,106 ETP*		*-0,098 ETP*	*-1,1%*	*9,204 ETP*	
3	**CHARGES**	**7.951.381,21**		**352.920**	**4,6**	**7.598.461**	**3.744.762,25**
4	**REVENUS**		**316.249,73**	**108.224**	**52,0**	**208.026**	**47.455,37**
	COUVERTURE en F	**-7.635.131,48**		**-244.696**		**-7.390.435**	**-3.697.306,88**
	COUVERTURE en %	**-96,02%**			**-1,3**	**-97,26%**	**-98,73%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.650.673,68		34.344	1,3	2.616.330	1.808.797,84

O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O06 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES							
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	4.969.307,53		287.177	6,1	4.682.131	1.946.764,41
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	331.400,00		31.400	10,5	300.000	-10.800,00
43	RECETTES DIVERSES		316.249,73	108.224	52,0	208.026	47.455,37
O07 - GENÈVE INTERNATIONALE							
	Postes fixes	*6,937 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*6,937 ETP*	
3	**CHARGES**	**6.488.557,45**		**-61.625**	**-0,9**	**6.550.182**	**6.033.368,14**
4	**REVENUS**		**18.202,05**	**17.328**	**NS**	**874**	**29.341,28**
	COUVERTURE en F	**-6.470.355,40**		**78.953**		**-6.549.308**	**-6.004.026,86**
	COUVERTURE en %	**-99,72%**			**-0,3**	**-99,99%**	**-99,51%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.150.984,36		96.307	9,1	1.054.677	1.117.305,51
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.817.663,08		-95.540	-5,0	1.913.203	1.369.380,63
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.519.910,00		-62.392	-1,7	3.582.302	3.546.682,00
43	RECETTES DIVERSES		18.202,05	17.328	NS	874	29.341,28
O08 - RÉGIONAL ET TRANSFRONTALIER							
	Postes fixes	*4,546 ETP*		*-1,387 ETP*	*-23,4%*	*5,933 ETP*	
3	**CHARGES**	**2.352.527,96**		**-899.447**	**-27,7**	**3.251.975**	**1.901.326,90**
4	**REVENUS**		**229.536,00**	**-21.310**	**-8,5**	**250.846**	**235.145,90**
	COUVERTURE en F	**-2.122.991,96**		**878.137**		**-3.001.129**	**-1.666.181,00**
	COUVERTURE en %	**-90,24%**			**-2,2**	**-92,29%**	**-87,63%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.043.954,11		-63.531	-5,7	1.107.485	1.001.195,25
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	312.903,77		-301.586	-49,1	614.490	278.346,72
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	533.300,00		283.300	113,3	250.000	124.140,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	462.370,08		-817.630	-63,9	1.280.000	497.644,93
43	RECETTES DIVERSES		229.536,00	-21.310	-8,5	250.846	235.145,90

Récapitulation
P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN							
	Postes fixes	*1.152,767 ETP*		*-44,257 ETP*	*-3,7%*	*1.197,024 ETP*	
3	**CHARGES**	**794.641.849,08**		**146.707.371**	**22,6**	**647.934.478**	**723.772.762,97**
4	**REVENUS**		**250.775.916,24**	**115.894.360**	**85,9**	**134.881.556**	**162.893.416,27**
	COUVERTURE en F	**-543.865.932,84**		**-30.813.011**		**-513.052.922**	**-560.879.346,70**
	COUVERTURE en %	**-68,44%**			**-13,6**	**-79,18%**	**-77,49%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	204.360.025,14		-11.298.547	-5,2	215.658.572	248.201.870,12
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	216.071.456,24		3.189.610	1,5	212.881.846	220.550.216,83
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	290,67		291	ND		4.130,77
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	365.811.486,81		151.845.725	71,0	213.965.762	249.438.469,01
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	439.599,82		63.600	16,9	376.000	400.686,85
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	4.302.595,40		-365.436	-7,8	4.668.031	3.577.988,19
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	3.089.675,00		3.089.675	ND		812.246,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	566.720,00		182.453	47,5	384.267	787.155,20
40	IMPÔTS.				ND		57.528,00
42	REVENUS DES BIENS		109.953.546,96	1.704.632	1,6	108.248.915	121.606.082,11
43	RECETTES DIVERSES		136.991.864,74	111.017.237	427,4	25.974.628	39.043.817,82
46	SUBVENTIONS ACQUISES		609.597,13	44.884	7,9	564.713	1.193.435,34
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		3.089.675,00	3.089.675	ND		812.246,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		131.232,40	37.932	40,7	93.300	180.307,00

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN							
	Postes fixes	*1.152,767 ETP*		*-44,257 ETP*	*-3,7%*	*1.197,024 ETP*	
3	**CHARGES**	**794.641.849,08**		**146.707.371**	**22,6**	**647.934.478**	**723.772.762,97**
4	**REVENUS**		**250.775.916,24**	**115.894.360**	**85,9**	**134.881.556**	**162.893.416,27**
	COUVERTURE en F	**-543.865.932,84**		**-30.813.011**		**-513.052.922**	**-560.879.346,70**
	COUVERTURE en %	**-68,44%**			**-13,6**	**-79,18%**	**-77,49%**
P01 - ETATS-MAJORS ET ACTIVITÉS DE SUPPORT DÉPARTEMENTALES							
	Postes fixes	*389,000 ETP*		*-17,304 ETP*	*-4,3%*	*406,304 ETP*	
3	**CHARGES**	**87.540.298,34**		**105.879**	**0,1**	**87.434.419**	**84.384.570,45**
4	**REVENUS**		**5.437.428,19**	**3.899.145**	**253,5**	**1.538.283**	**4.628.594,77**
	COUVERTURE en F	**-82.102.870,14**		**3.793.266**		**-85.896.136**	**-79.755.975,68**
	COUVERTURE en %	**-93,79%**			**-4,5**	**-98,24%**	**-94,51%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	68.577.148,99		-1.857.223	-2,6	70.434.372	64.572.681,13
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	12.621.091,33		2.992.519	31,1	9.628.572	13.268.353,14
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	132,42		132	ND		265,57
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.017.146,02		-1.775.562	-46,8	3.792.708	2.577.485,39
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	439.599,82		63.600	16,9	376.000	400.686,85
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.958.188,40		-180.312	-5,7	3.138.500	2.668.581,19
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	834.375,00		834.375	ND		812.246,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	92.616,36		28.349	44,1	64.267	84.271,18
42	REVENUS DES BIENS		518.301,79	421.696	436,5	96.606	1.277.362,46
43	RECETTES DIVERSES		4.006.184,80	2.682.368	202,6	1.323.817	2.452.467,47
46	SUBVENTIONS ACQUISES		17.647,00	-6.913	-28,1	24.560	52.787,34
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		834.375,00	834.375	ND		812.246,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		60.919,60	-32.380	-34,7	93.300	33.731,50
P02 - GESTION TRANSVERSALE DES RESSOURCES HUMAINES							
	Postes fixes	*83,206 ETP*		*-1,928 ETP*	*-2,3%*	*85,134 ETP*	
3	**CHARGES**	**194.232.743,57**		**118.372.863**	**156,0**	**75.859.881**	**141.945.184,77**
4	**REVENUS**		**124.291.279,59**	**105.567.796**	**563,8**	**18.723.484**	**27.707.111,66**
	COUVERTURE en F	**-69.941.463,98**		**-12.805.067**		**-57.136.397**	**-114.238.073,11**
	COUVERTURE en %	**-36,01%**			**-52,2**	**-75,32%**	**-80,48%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	50.074.082,86		-2.336.729	-4,5	52.410.812	99.345.037,22
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.771.554,91		740.528	36,5	2.031.027	2.374.461,02
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	158,25		158	ND		3.865,20
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	141.385.700,25		119.967.658	560,1	21.418.042	40.221.801,93
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.247,30		1.247	ND		19,40
42	REVENUS DES BIENS		292.096,80	-144.103	-33,0	436.200	441.632,00
43	RECETTES DIVERSES		123.955.970,79	105.867.831	585,3	18.088.140	27.041.492,16

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P02 - GESTION TRANSVERSALE DES RESSOURCES HUMAINES							
46	SUBVENTIONS ACQUISES		43.212,00	-155.932	-78,3	199.144	217.812,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		0,00	0	ND		6.175,50
P03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET ACHATS							
	Postes fixes	*110,986 ETP*		*-3,400 ETP*	*-3,0%*	*114,386 ETP*	
3	**CHARGES**	**22.542.981,05**		**-1.830.935**	**-7,5**	**24.373.916**	**24.431.265,38**
4	**REVENUS**		**1.090.937,55**	**358.675**	**49,0**	**732.263**	**2.415.766,94**
	COUVERTURE en F	**-21.452.043,49**		**2.189.610**		**-23.641.653**	**-22.015.498,44**
	COUVERTURE en %	**-95,16%**			**-1,9**	**-97,00%**	**-90,11%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	16.939.058,32		-562.682	-3,2	17.501.740	17.243.243,55
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	3.295.750,56		456.849	16,1	2.838.902	3.477.803,89
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.246.133,07		-1.787.141	-44,3	4.033.274	3.653.513,67
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	62.039,10		62.039	ND		56.704,27
40	IMPÔTS.				ND		57.528,00
42	REVENUS DES BIENS		379.272,06	33.872	9,8	345.400	1.339.355,52
43	RECETTES DIVERSES		711.665,49	324.802	84,0	386.863	1.018.883,42
P04 - GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET BIENS ASSOCIÉS)							
	Postes fixes	*239,375 ETP*		*-15,425 ETP*	*-6,1%*	*254,800 ETP*	
3	**CHARGES**	**357.610.778,31**		**23.302.506**	**7,0**	**334.308.272**	**330.232.927,43**
4	**REVENUS**		**118.471.728,24**	**5.279.411**	**4,7**	**113.192.317**	**126.214.818,81**
	COUVERTURE en F	**-239.139.050,07**		**-18.023.095**		**-221.115.955**	**-204.018.108,62**
	COUVERTURE en %	**-66,87%**			**1,1**	**-66,14%**	**-61,78%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	25.536.324,90		-1.878.922	-6,9	27.415.247	24.354.861,42
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	152.573.678,49		-1.425.410	-0,9	153.999.088	155.598.664,37
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	175.497.514,47		24.443.108	16,2	151.054.406	148.731.182,84
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.344.407,00		-185.124	-12,1	1.529.531	909.407,00
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	2.255.300,00		2.255.300	ND		
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	403.553,45		93.553	30,2	310.000	638.811,80
42	REVENUS DES BIENS		108.763.876,31	1.393.167	1,3	107.370.709	118.528.732,13
43	RECETTES DIVERSES		7.019.481,16	1.536.892	28,0	5.482.589	6.742.834,84
46	SUBVENTIONS ACQUISES		419.570,77	80.552	23,8	339.019	802.851,84
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		2.255.300,00	2.255.300	ND		
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		13.500,00	13.500	ND		140.400,00
P05 - DÉVELOPPEMENT ET GESTION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES							
	Postes fixes	*330,200 ETP*		*-6,200 ETP*	*-1,8%*	*336,400 ETP*	

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2011		VARIATION C11 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P05 - DÉVELOPPEMENT ET GESTION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES							
3	**CHARGES**	**132.715.047,82**		**6.757.058**	**5,4**	**125.957.990**	**142.778.814,94**
4	**REVENUS**		**1.484.542,66**	**789.334**	**113,5**	**695.209**	**1.927.124,09**
	COUVERTURE en F	**-131.230.505,16**		**-5.967.724**		**-125.262.781**	**-140.851.690,85**
	COUVERTURE en %	**-98,88%**			**-0,6**	**-99,45%**	**-98,65%**
30	CHARGES DE PERSONNEL	43.233.410,07		-4.662.991	-9,7	47.896.401	42.686.046,80
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	44.809.380,95		425.124	1,0	44.384.257	45.830.934,41
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	44.664.993,00		10.997.661	32,7	33.667.332	54.254.485,18
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	7.263,80		-2.736	-27,4	10.000	7.348,55
42	REVENUS DES BIENS				ND		19.000,00
43	RECETTES DIVERSES		1.298.562,50	605.344	87,3	693.219	1.788.139,93
46	SUBVENTIONS ACQUISES		129.167,36	127.177	NS	1.990	119.984,16
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		56.812,80	56.813	ND		

Annexes

Liste des programmes par département

Liste des programmes par département

01 Chancellerie d'Etat

O03 Conseil d'Etat
O06 Exercices des droits politiques

02 Finances

H06 Exécution des poursuites et faillites
M01 Impôts, taxes et droits
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
M03 Péréquation financière intercantonale
M04 Production et perception des impôts
O04 Services généraux
O04.02 Evaluation des politiques publiques
O04.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques
O04.04 Surveillance des fondations et institutions
O04.05 Contrôle de la conformité des décisions communales
O04.06 Surveillance de la bone application de la LIPAD
O04.07 Archives d'Etat
O04.08 Audis et expertises de l'ICF
P02 Gestion transversale des ressources humaines
P03 Gestion financière transversale et achats

03 Instruction publique, culture et sport

A01 Enseignement obligatoire
A02 Enseignement post-obligatoire et formation continue
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles
A04 Hautes écoles
N01 Culture
N02 Sport et loisirs

04 Sécurité, police et environnement

F01 Protection de l'environnement
F02 Energie
H01 Population, droit de cité et migration
H02 Sécurité publique
H04 Armée et obligation de servir
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
H08 Droits humains
O07 Genève internationale

05 Constructions et technologies de l'information

G01 Accès au logement
G02 Aménagement du territoire
G03 Conformité des constructions et des chantiers
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
J02 Infrastructures routières et de transports publics
N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
P05 Développement et gestion des systèmes informatiques

06 Intérieur et mobilité

F03 Gestion des eaux
F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air
F05 Politique agricole
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
H03 Sécurité civile
J01 Transports et mobilité

07 Solidarité et emploi

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
B02 Surveillance du marché du travail
C01 Accès à l'assurance-maladie
C02 Soutien à la famille
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle
C05 Actions en matière d'asile et de migration
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées
L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

08 Affaires régionales, économie et santé

K01 Réseau de soins
K02 Régulation sanitaire
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention
L01 Développement et soutien à l'économie
L03 Régulation du commerce
O05 Développement durable
O08 Régional et transfrontalier

Présidence

P01 Etats-majors et activités de support départementales

11 Grand Conseil

O01 Grand Conseil

12 Cour des comptes

O04.01 Cour des comptes

13 Constituante

O02 Constituante

14 Pouvoir judiciaire

I01 Pouvoir judiciaire

Comparaison et classification par nature à 3 positions et par politique publique

Comparaison par nature des charges de fonctionnement

Nature	Libellés	Compte 2011	Écart par rapport au Budget 2011		Budget 2011	Compte 2010 *
30	**Charges de personnel**	**2'141'209'081.40**	**-30'320'126**	**-1.4%**	**2'171'529'207**	**2'160'171'138.32**
300	Autorités, commissions et juges	40'673'198.55	-4'073'901	-9.1%	44'747'100	35'610'912.26
301	Traitements du personnel	1'011'791'288.58	-7'881'148	-0.8%	1'019'672'437	1'000'025'572.90
302	Traitement du corps enseignant	726'314'723.93	-5'453'747	-0.7%	731'768'471	718'860'237.04
303	Assurances sociales	137'978'641.19	-3'221'334	-2.3%	141'199'975	132'820'418.20
304	Caisse de pension et de prévoyance	193'863'355.88	-1'494'267	-0.8%	195'357'623	215'435'967.47
305	Assurance maladie et accidents	12'509'076.72	185'547	1.5%	12'323'530	12'532'221.97
306	Prestations en nature	3'087'397.60	-739'034	-19.3%	3'826'432	2'792'349.50
307	Prestations aux retraités	28'328'777.30	-1'927'688	-6.4%	30'256'465	53'905'013.30
308	Activation des charges de personnel en investissement	-22'266'198.60	-5'766'199	34.9%	-16'500'000	-18'493'913.21
309	Formation, recrutement, div. charges	8'928'820.25	51'646	0.6%	8'877'174	6'682'358.89
31	**Dépenses générales**	**418'735'050.72**	**-3'105'697**	**-0.7%**	**421'840'748**	**419'019'939.72**
310	Fournitures de bureau, imprimés, matériel	23'851'034.27	-1'079'408	-4.3%	24'930'442	22'268'608.66
311	Mobilier, machines et véhicules	1'521'155.89	-1'663'934	-52.2%	3'185'090	2'646'585.22
312	Eau, énergie, combustibles	37'113'622.17	-1'033'367	-2.7%	38'146'989	38'425'258.39
313	Marchandises	16'179'055.13	-3'090'720	-16.0%	19'269'775	18'805'156.86
314	Entretien des immeubles	71'975'847.45	-7'502'814	-9.4%	79'478'661	82'395'618.93
315	Entretien de mobilier par des tiers	21'450'919.41	-873'937	-3.9%	22'324'856	22'525'110.38
316	Loyers, fermages, redevances	55'940'838.91	-3'572'783	-6.0%	59'513'622	50'171'833.76
317	Débours	14'530'160.71	300'753	2.1%	14'229'408	14'502'982.91
318	Honoraires, prest. de service de tiers	176'172'416.78	15'410'512	9.6%	160'761'905	167'272'479.61
319	Reports de crédits	-	-		-	6'305.00
32	**Intérêts passifs et frais d'emprunts**	**300'327'182.01**	**25'322'182**	**9.2%**	**275'005'000**	**304'590'039.05**
320	Engagements courants	4'639'940.55	-655'059	-12.4%	5'295'000	4'524'900.78
321	Dettes à court terme	3'312'843.92	1'212'844	57.8%	2'100'000	1'968'481.79
322	Dettes à moyen et long terme	242'708'867.04	-6'005'133	-2.4%	248'714'000	266'516'093.83
323	Dettes envers des entités partic.	1'448'769.75	-947'230	-39.5%	2'396'000	2'265'983.57
328	Frais et coûts financiers	552'309.26	52'309	10.5%	500'000	248'303.33
329	Autres intérêts passifs	47'664'451.49	31'664'451	197.9%	16'000'000	29'066'275.75
33	**Amortissements, provisions, irrécouvrables**	**942'519'571.46**	**336'190'441**	**55.4%**	**606'329'130**	**891'765'206.39**
330	Amortissements du patrimoine financier	125'416.11	105'416	527.1%	20'000	113'290.51
331	Amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif	264'044'697.79	3'251'835	1.2%	260'792'863	249'717'245.80
332	Amortissements des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	18'302'348.43	14'906'679		3'395'669	14'899'431.05
333	Dépréciations d'actifs	139'418.20	-97'867	-41.2%	237'285	202'798.00
335	Moins-values non réalisées sur placements financiers	4'380'417.25	4'380'417		-	48'332'566.84
336	Amortissements sur subventions d'investissements accordées PA	59'381'942.30	23'657'759	66.2%	35'724'183	48'587'069.09
337	Moins-values réalisées et non réalisées sur les actifs du patrimoine administratif	18'534'175.73	18'534'176		-	4'809'693.64
338	Provisions	332'186'694.83	154'749'427	87.2%	177'437'268	385'693'593.47
339	Créances irrécouvrables	245'424'460.82	116'702'599	90.7%	128'721'862	139'409'517.99
34	**Parts et contributions sans affectation**	**496'190'043.10**	**2'775'199**	**0.6%**	**493'414'844**	**490'845'663.14**
340	Part des communes aux recettes	161'943.25	-907	-0.6%	162'850	130'802.25
346	Comp. fin. aux communes françaises	176'871'979.16	2'771'979	1.6%	174'100'000	169'362'560.89
348	RPT (parts et contributions)	319'151'993.60	-0	0.0%	319'151'994	321'352'300.00
349	Autres parts	4'127.09	4'127		-	-
35	**Dédommagements à des tiers**	**145'965'770.72**	**-15'492'539**	**-9.6%**	**161'458'310**	**132'046'557.17**
350	Confédération	25'754'404.85	428'405	1.7%	25'326'000	25'551'181.40
351	Cantons	30'161'755.59	1'800'766	6.3%	28'360'990	24'264'164.55
352	Communes	15'038'505.55	-1'112'814	-6.9%	16'151'320	15'448'458.60
355	Dédommagement à des institutions privées	15'915'832.18	2'415'832	17.9%	13'500'000	11'638'929.65
356	Dédommagement à des personnes physiques	59'095'272.55	-19'024'727	-24.4%	78'120'000	55'143'822.97
36	**Subventions accordées**	**3'614'991'154.44**	**-46'441'509**	**-1.3%**	**3'661'432'663**	**3'470'279'046.32**
360	Confédération	1'221'554.74	-110'884	-8.3%	1'332'439	985'471.96
361	Cantons	91'379'462.05	-2'581'034	-2.7%	93'960'496	88'424'957.37
362	Communes	4'980'742.32	-1'396'876	-21.9%	6'377'618	6'285'309.20
363	Propres établissements	1'756'135'861.53	18'565'655	1.1%	1'737'570'207	1'677'030'839.49
364	Sociétés d'économie mixte	32'700'800.80	-16'839'765	-34.0%	49'540'566	42'977'850.90
365	Institutions privées	553'617'199.10	-45'256'725	-7.6%	598'873'924	529'912'742.48
366	Personnes physiques	1'162'970'833.56	2'698'421	0.2%	1'160'272'413	1'112'828'321.49
367	Etranger	11'984'700.34	-1'520'300	-11.3%	13'505'000	11'833'553.43
	Totaux intermédiaires	***8'059'937'853.85***	***268'927'952***	***3.5%***	***7'791'009'902***	***7'868'717'590.11***
37	**Subventions redistribuées**	**236'726'166.62**	**206'766'467**		**29'959'700**	**243'208'578.65**
370	Confédération	-	-		-	4'476'993.00
371	Cantons	829'746.50	263'747	46.6%	566'000	877'026.50
372	Communes	1'626'893.30	-299'107	-15.5%	1'926'000	1'196'440.80
373	Propres établissements	208'134'880.82	207'834'881		300'000	212'707'393.00
374	Sociétés d'économie mixte	-	-800'000	-100.0%	800'000	-
375	Institutions privées	4'744'434.95	1'669'435	54.3%	3'075'000	3'158'873.10
376	Personnes physiques	21'390'211.05	-1'902'489	-8.2%	23'292'700	20'791'852.25
39	**Imputations internes**	**15'092'443.53**	**-574'553**	**-3.7%**	**15'666'997**	**15'848'284.87**
392	Intérêts de la dette	-	-175'000	-100.0%	175'000	-
394	Rétrocessions de recettes	-	-		-	57'528.00
397	Facturation interne	15'092'443.53	-399'553	-2.6%	15'491'997	15'770'756.87
399	Imputations internes	-	-		-	20'000.00
	Totaux généraux	**8'311'756'464.00**	**475'119'865**	**6.1%**	**7'836'636'599**	**8'127'774'453.63**

* Les imputations internes du compte 2010 ont été retraitées pour contenir uniquement les refacturations de service entre entités

Comparaison par nature des revenus de fonctionnement

Nature	Libellés	Compte 2011	Écart par rapport au Budget 2011		Budget 2011	Compte 2010*
40	**Impôts**	**5'637'599'113.35**	**252'303'443**	**4.7%**	**5'385'295'670**	**5'418'065'525.56**
400	Impôts sur le revenu et la fortune	3'700'924'673.34	148'924'673	4.2%	3'552'000'000	3'569'553'077.86
401	Impôts sur le bénéfice et capital	1'240'517'422.48	68'617'422	5.9%	1'171'900'000	1'080'636'743.74
402	Impôts fonciers	166'117'273.89	14'517'274	9.6%	151'600'000	177'100'768.10
403	Impôts spéciaux	100'622'032.06	622'032	0.6%	100'000'000	87'356'427.55
404	Produit de l'enregistrement et du timbre	203'231'686.82	23'231'687	12.9%	180'000'000	184'850'177.33
405	Produit des successions	98'604'817.61	-1'395'182	-1.4%	100'000'000	194'629'328.08
406	Autres impôts cantonaux	127'581'207.15	-2'214'463	-1.7%	129'795'670	123'939'002.90
41	**Patentes et concessions**	**14'065'063.14**	**557'840**	**4.1%**	**13'507'223**	**13'231'788.89**
410	Patentes	13'864'838.24	587'615	4.4%	13'277'223	13'010'393.74
411	Concessions	200'224.90	-29'775	-12.9%	230'000	221'395.15
42	**Revenus des biens**	**662'501'230.64**	**47'137'963**	**7.7%**	**615'363'268**	**963'225'667.05**
420	Revenus des biens du PF - Banques	74'176.43	-225'051	-75.2%	299'227	65'338.22
421	Revenus des biens du PF - Créances	92'756'599.65	2'267'726	2.5%	90'488'874	70'090'494.10
422	Revenus des biens du PF - Capitaux du patrimoine financier	10'798'798.23	-649'910	-5.7%	11'448'708	31'570'968.26
423	Revenus des biens du PF - Immeubles du PF	7'536'857.92	-589'392	-7.3%	8'126'250	6'962'019.96
424	Plus values réalisées et non réalisées sur les placements du PF	17'070'639.91	12'520'640	275.2%	4'550'000	50'523'383.93
425	Prêts du patrimoine administratif	43'897'469.61	-4'782'266	-9.8%	48'679'736	48'588'677.26
426	Part. perm. du patrimoine adm.	63'132'503.00	7'697'853	13.9%	55'434'650	41'386'318.00
427	Immeubles du patrimoine administratif	150'037'808.97	1'487'237	1.0%	148'550'572	160'565'583.16
428	Plus-values sur les actifs du patrimoine administratif	254'495'869.40	14'435'722	6.0%	240'060'147	539'529'296.67
429	Autres revenus	22'700'507.52	14'975'404	193.9%	7'725'104	13'943'587.49
43	**Recettes diverses**	**851'296'303.31**	**249'777'901**	**41.5%**	**601'518'402**	**705'374'433.55**
431	Emoluments administratifs	153'202'305.79	9'667'556	6.7%	143'534'750	140'265'514.91
432	Pensions d'établissements spécialisés	6'721'207.34	-1'512'730	-18.4%	8'233'937	6'800'698.03
433	Ecolages	664'327.80	-219'318	-24.8%	883'646	757'661.27
434	Redevances d'util. et prest. de service	24'478'368.21	-16'215'514	-39.8%	40'693'882	25'450'941.12
435	Ventes de marchandises	5'670'097.03	-360'244	-6.0%	6'030'341	6'180'490.16
436	Dédommagements de tiers	187'417'541.50	59'273'915	46.3%	128'143'627	148'043'587.02
437	Amendes	104'927'922.06	55'084'099	110.5%	49'843'823	52'465'853.28
438	Remboursement frais administratifs	412'899.00	262'899	175.3%	150'000	581'929.00
439	Dissolutions et provisions	367'801'634.58	143'797'239	64.2%	224'004'396	324'827'758.76
44	**Parts à des recettes sans affectation**	**623'457'723.54**	**69'326'319**	**12.5%**	**554'131'405**	**596'624'908.08**
440	Part à des recettes fédérales	494'313'702.54	61'428'703	14.2%	432'885'000	468'860'221.08
442	Part à l'impôt anticipé	28'638'947.00	7'897'616	38.1%	20'741'331	27'898'131.00
448	RPT (parts à des recettes)	100'505'074.00	-	0.0%	100'505'074	99'866'556.00
45	**Dédommagements de collectivités publiques**	**135'136'636.81**	**-294'304**	**-0.2%**	**135'430'941**	**140'840'571.68**
450	Confédération	69'586'700.93	-164'579	-0.2%	69'751'280	70'909'303.11
451	Cantons	9'823'530.35	2'185'214	28.6%	7'638'316	9'859'140.24
452	Communes	55'726'405.53	-2'304'939	-4.0%	58'031'345	60'062'128.33
453	Propres établissements	-	-10'000	-100.0%	10'000	10'000.00
46	**Subventions acquises**	**328'981'409.85**	**18'260'436**	**5.9%**	**310'720'974**	**304'639'317.47**
460	Confédération	301'146'142.81	12'696'878	4.4%	288'449'265	273'809'062.84
461	Cantons	172'851.00	-65'309	-27.4%	238'160	447'087.20
463	Propres établissements	769'525.90	-438'474	-36.3%	1'208'000	1'056'033.50
464	Fonds alloués par des tiers	3'526'702.96	-41'461	-1.2%	3'568'164	3'557'394.93
466	Personnes physiques	1'837'532.00	-247'468	-11.9%	2'085'000	1'684'305.09
467	Subventions étrangers	154'127.80	-145'872	-48.6%	300'000	524'409.51
468	Produits différés de subventions d'investissement	6'411'621.03	4'455'993	227.9%	1'955'628	7'183'309.07
469	Autres subventions	14'962'906.35	2'046'149	15.8%	12'916'757	16'377'715.33
	Totaux intermédiaires	***8'253'037'480.64***	***637'069'598***	***8.4%***	***7'615'967'883***	***8'142'002'212.28***
47	**Subventions à redistribuer**	**236'726'166.62**	**206'766'467**		**29'959'700**	**243'208'578.65**
470	Confédération	139'575'927.62	109'616'228		29'959'700	147'970'069.65
471	Cantons	97'150'239.00	97'150'239		-	95'238'509.00
49	**Imputations internes**	**15'092'443.53**	**-574'553**	**-3.7%**	**15'666'997**	**15'848'284.87**
492	Charges et intérêts	-	-175'000	-100.0%	175'000	-
494	Parts à des recettes	-	-		-	57'528.00
497	Facturations internes	15'092'443.53	-399'553	-2.6%	15'491'997	15'770'756.87
499	Imputations internes	-	-		-	20'000.00
	Totaux généraux	**8'504'856'090.79**	**843'261'511**	**11.0%**	**7'661'594'580**	**8'401'059'075.80**

* Les imputations internes du compte 2010 ont été retraitées pour contenir uniquement les refacturations de service entre entités

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2011

	LIBELLÉ	ÉTAT DE GENÈVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement et énergie
30	**Charges de personnel**	**2'141'209'081**	**1'102'374'527**	**53'871'863**	**18'790'410**	**7'838'518**	**5'655'013**	**37'608'833**
300	Autorités, commissions et juges	40'673'199	86'559	40'247	22'423	18'997	20'865	197'074
301	Traitements du personnel	1'011'791'289	201'840'024	45'230'415	15'879'807	6'608'410	4'762'324	31'275'072
302	Traitement du corps enseignant	726'314'724	725'759'144	-	-	-	-	-
303	Assurances sociales	137'978'641	72'219'483	3'532'749	1'237'984	514'776	371'208	2'437'900
304	Caisse de pension et de prévoyance	193'863'356	97'819'386	4'777'554	1'686'726	716'854	528'420	3'553'839
305	Assurance maladie et accidents	12'509'077	1'969'739	96'668	33'511	13'704	9'785	64'285
306	Prestations en nature	3'087'398	2'358	-	-	-	-	61'402
307	Prestations aux retraités	28'328'777	1'393'395	-	-	-	-	-
308	Activation des charges de personnel en investissement	-22'266'199	-	-71'706	-70'196	-34'267	-37'637	-
309	Formation, recrutement, div. charges	8'928'820	1'284'439	265'935	155	44	48	19'260
31	**Dépenses générales**	**418'735'051**	**44'214'408**	**1'882'695**	**746'327**	**428'981**	**313'169**	**32'659'458**
310	Fournitures de bureau, imprimés, matériel	23'851'034	14'133'392	277'479	104'518	38'423	28'854	372'111
311	Mobilier, machines et véhicules	1'521'156	911'096	5'557	2'239	-	-	65'445
312	Eau, énergie, combustibles	37'113'622	-	-	-	-	-	115'797
313	Marchandises	16'179'055	4'598'823	1'512	4'153	50	33	685'942
314	Entretien des immeubles	71'975'847	-	-	-	-	-	6'996'878
315	Entretien de mobilier par des tiers	21'450'919	858'291	32'937	7'162	1'569	1'039	316'198
316	Loyers, fermages, redevances	55'940'839	2'478'441	114'522	30'699	10'542	8'031	187'188
317	Débours	14'530'161	2'612'278	187'421	32'714	11'577	11'298	530'606
318	Honoraires, prest. de service de tiers	176'172'417	18'622'087	1'263'266	564'841	366'819	263'914	23'389'293
32	**Intérêts passifs et frais d'emprunts**	**300'327'182**	**15**	**-**	**-**	**5'059**	**3'350**	**62'450**
320	Engagements courants	4'639'941	15	-	-	-	-	-
321	Dettes à court terme	3'312'844	-	-	-	-	-	-
322	Dettes à moyen et long terme	242'708'867	-	-	-	-	-	-
323	Dettes envers des entités partic.	1'448'770	-	-	-	-	-	62'450
328	Frais et coûts financiers	552'309	-	-	-	-	-	-
329	Autres intérêts passifs	47'664'451	-	-	-	5'059	3'350	-
33	**Amortissements, provisions, irrécouvrables**	**942'519'571**	**36'863'922**	**901'389**	**58'224'603**	**23'125'009**	**13'153'554**	**36'715'971**
330	Amortissements du patrimoine financier	125'416	124'616	-	-	-	-	-
331	Amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif	264'044'698	6'885'028	16'659	22	19	21	4'497'680
332	Amortissements des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	18'302'348	26'510	365	-	-	-	81'107
333	Dépréciations d'actifs	139'418	52'133	-	-	-	-	-
335	Moins-values non réalisées sur placements financiers	4'380'417	-	-	-	-	-	-
336	Amortissements sur subventions d'investissements accordées PA	59'381'942	10'258'907	-	-176'237	3'205'023	-163'982	2'532'937
337	Moins-values réalisées et non réalisées sur les actifs du patrimoine administratif	18'534'176	-	-	-	-	-	-
338	Provisions	332'186'695	19'049'770	202'412	53'144'323	15'285'603	10'122'647	29'589'623
339	Créances irrécouvrables	245'424'461	466'958	681'953	5'256'494	4'634'363	3'194'869	14'625
34	**Parts et contributions sans affectation**	**496'190'043**	**4'127**	**-**	**-**	**-**	**-**	**161'943**
340	Part des communes aux recettes	161'943	-	-	-	-	-	161'943
346	Comp. fin. aux communes françaises	176'871'979	-	-	-	-	-	-
348	RPT (parts et contributions)	319'151'994	-	-	-	-	-	-
349	Autres parts	4'127	4'127	-	-	-	-	-
35	**Dédommagements à des tiers**	**145'965'771**	**8'499'420**	**90'074'325**	**-**	**-**	**-**	**352'295**
350	Confédération	25'754'405	-	15'197'828	-	-	-	63'818
351	Cantons	30'161'756	8'499'420	-	-	-	-	285'901
352	Communes	15'038'506	-	-	-	-	-	2'576
355	Dédommagement à des institutions privées	15'915'832	-	15'791'125	-	-	-	-
356	Dédommagement à des personnes physiques	59'095'273	-	59'085'373	-	-	-	-
36	**Subventions accordées**	**3'614'991'154**	**715'259'691**	**301'683**	**615'997'047**	**419'410'472**	**356'288'836**	**14'360'281**
360	Confédération	1'221'555	-	-	-	-	-	-
361	Cantons	91'379'462	86'235'261	-	107'496	-	-	-
362	Communes	4'980'742	3'280'000	-	162	-	-	1'123'035
363	Propres établissements	1'756'135'862	449'163'799	-	77'682'266	-	54'907'273	2'433'881
364	Sociétés d'économie mixte	32'700'801	21'860'306	-	-	-	-	5'935'460
365	Institutions privées	553'617'199	76'406'144	301'683	10'873'825	125'941'700	107'041'501	3'621'877
366	Personnes physiques	1'162'970'834	78'314'181	-	527'333'298	293'468'772	194'340'063	952'459
367	Etranger	11'984'700	-	-	-	-	-	293'568
	Totaux intermédiaires	***8'059'937'854***	***1'907'216'109***	***147'031'955***	***693'758'386***	***450'808'039***	***375'413'923***	***121'921'230***
37	**Subventions redistribuées**	**236'726'167**	**207'084'316**	**-**	**1'415'662**	**-**	**-**	**22'880'330**
371	Cantons	829'747	-	-	-	-	-	829'747
372	Communes	1'626'893	-	-	-	-	-	448'323
373	Propres établissements	208'134'881	205'424'859	-	185'097	-	-	-
375	Institutions privées	4'744'435	1'659'458	-	1'230'565	-	-	212'050
376	Personnes physiques	21'390'211	-	-	-	-	-	21'390'211
39	**Imputations internes**	**15'092'444**	**190'542**	**12'522**	**270'876**	**20'862**	**13'815**	**306'647**
397	Facturation interne	15'092'444	190'542	12'522	270'876	20'862	13'815	306'647
	Totaux généraux	**8'311'756'464**	**2'114'490'968**	**147'044'476**	**695'444'924**	**450'828'900**	**375'427'738**	**145'108'207**

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2011

G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sports et loisirs	O Autorité et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyen	
36'939'501	**418'187'133**	**92'267'881**	**24'626'593**	**16'900'934**	**9'646'642**	**62'265'270**	**9'445'961**	**40'429'978**	**204'360'025**	**30**
198'977	132'313	31'374'790	7'085	124'648	84'248	6'490	346'990	7'986'856	24'638	300
31'034'257	336'094'514	48'865'228	24'000'179	14'015'686	7'997'486	52'179'473	7'519'077	26'841'082	157'648'254	301
-	-	-	15	-	-	-	131'165	-	424'401	302
2'428'829	26'030'318	6'143'261	1'870'247	1'091'963	627'282	4'060'571	611'053	2'481'195	12'319'821	303
3'578'558	42'694'158	5'468'609	2'853'456	1'594'478	867'570	5'909'835	816'717	2'952'688	18'044'509	304
63'733	9'527'784	137'730	49'970	27'345	15'987	108'581	15'648	63'552	311'053	305
2'072	2'368'650	-	21'873	-	-	-	-	2'002	629'040	306
-	3'180	-	-	-	-	-	-	-	26'932'203	307
-368'988	-	-	-4'178'838	-	-	-	-	-	-17'504'567	308
2'062	1'336'217	278'262	2'606	46'815	54'069	320	5'311	102'603	5'530'674	309
10'611'932	**43'439'844**	**14'873'427**	**22'952'766**	**3'306'050**	**1'232'248**	**6'270'065**	**3'849'150**	**15'883'076**	**216'071'456**	**31**
294'451	2'127'292	1'003'129	82'094	86'635	130'582	637'872	159'078	2'538'996	1'836'127	310
102'442	302'297	16'534	-47'745	21'713	-	6'606	15'808	29'990	89'175	311
-	-	-	2'502'449	-	-	-	1'088	-	34'494'287	312
156'833	7'733'226	24'920	1'299'377	792'711	101'435	788	29'083	6'267	743'901	313
7'727	70'477	-	10'913'670	-	-	-	-	-	53'987'096	314
42'047	1'697'261	3'138	364'289	85'720	2'617	14'485	2'146	89'108	17'932'913	315
29'641	813'510	274'723	15'732	28'649	67'023	44'535	53'649	167'623	51'616'331	316
328'899	6'600'603	389'013	435'532	105'775	145'366	73'501	227'936	989'782	1'847'861	317
9'649'892	24'095'178	13'161'971	7'387'368	2'184'848	785'225	5'492'278	3'360'362	12'061'312	53'523'765	318
-	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**300'256'018**	**-**	**-**	**291**	**32**
-	-	-	-	-	-	4'639'926	-	-	-	320
-	-	-	-	-	-	3'312'844	-	-	-	321
-	-	-	-	-	-	242'708'709	-	-	158	322
-	-	-	-	-	-	1'386'188	-	-	132	323
-	-	-	-	-	-	552'309	-	-	-	328
-	-	-	-	-	-	47'656'042	-	-	-	329
5'663'158	**76'815'916**	**37'265'909**	**51'717'477**	**31'869'798**	**8'123'336**	**193'778'318**	**1'598'654**	**891'071**	**365'811'487**	**33**
-	800	-	-	-	-	-	-	-	-	330
-12'985	5'760'952	111'217	51'386'330	297'157	23'047	409'784	36'406	215'670	194'417'691	331
737'988	5'937	-	-	-	-	-	125	94'045	17'356'271	332
-	-	-	-	-	-	-	-	-	87'285	333
-	-	-	-	-	-	4'380'417	-	-	-	335
136'239	509'876	-	155'707	30'991'548	-	-	1'778	-	11'930'146	336
-	-	-	-	-	-	18'319'176	215'000	-	-	337
3'450'002	68'074'020	36'642'651	117'918	537'891	7'861'622	35'645'062	1'333'073	578'300	50'551'777	338
1'351'914	2'464'330	512'042	57'521	43'202	238'667	135'023'880	12'272	3'055	91'468'317	339
-	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**496'023'973**	**-**	**-**	**-**	**34**
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	340
-	-	-	-	-	-	176'871'979	-	-	-	346
-	-	-	-	-	-	319'151'994	-	-	-	348
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	349
124'000	**18'884'316**	**0**	**21'180'360**	**6'187'819**	**-**	**-**	**-**	**223'637**	**439'600**	**35**
-	2'991'813	-	7'498'749	2'198	-	-	-	-	-	350
-	15'734'672	0	-	5'188'526	-	-	-	13'637	439'600	351
124'000	157'832	-	13'547'003	997'095	-	-	-	210'000	-	352
-	-	-	124'708	-	-	-	-	-	-	355
-	-	-	9'900	-	-	-	-	-	-	356
64'120'848	**34'188'226**	**11'230'048**	**210'367'121**	**1'077'760'665**	**18'344'027**	**-**	**68'059'375**	**5'000'240**	**4'302'595**	**36**
-	-	-	1'135'845	-	75'650	-	-	10'060	-	360
-	-	-	-	1'169'876	1'366'446	-	-	-	2'500'383	361
27'500	307'545	-	-	-	-	-	192'500	50'000	-	362
9'632'367	10'658'759	-	203'135'006	937'461'471	9'745'891	-	115'272	-	1'199'876	363
-	-	-	-	50'000	213'569	-	3'870'000	771'466	-	364
1'218'713	12'625'726	-	3'839'301	139'076'818	6'942'470	-	61'413'684	3'939'826	373'931	365
53'242'268	1'390'921	11'230'048	-	2'500	-	-	2'467'919	-	228'406	366
-	9'205'276	-	2'256'968	-	-	-	-	228'888	-	367
117'459'439	***591'515'435***	***155'637'265***	***330'844'317***	***1'136'025'265***	***37'346'252***	***1'058'593'644***	***82'953'140***	***62'428'002***	***790'985'454***	
-	**1'802'174**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**454'009**	**-**	**3'089'675**	**37**
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	371
-	1'178'571	-	-	-	-	-	-	-	-	372
-	-	-	-	-	-	-	269'625	-	2'255'300	373
-	623'603	-	-	-	-	-	184'384	-	834'375	375
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	376
87'135	**1'313'147**	**624'784**	**3'877'245**	**136'824**	**44'536**	**7'473'542**	**54'387**	**98'860**	**566'720**	**39**
87'135	1'313'147	624'784	3'877'245	136'824	44'536	7'473'542	54'387	98'860	566'720	397
117'546'574	**594'630'756**	**156'262'048**	**334'721'561**	**1'136'162'089**	**37'390'789**	**1'066'067'186**	**83'461'536**	**62'526'862**	**794'641'849**	

Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Compte 2011

	LIBELLÉ	ÉTAT DE GENÈVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement et énergie
40	**Impôts**	**5'637'599'113**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
400	Impôts sur le revenu et la fortune	3'700'924'673	-	-	-	-	-	-
401	Impôts sur le bénéfice et capital	1'240'517'422	-	-	-	-	-	-
402	Impôts fonciers	166'117'274	-	-	-	-	-	-
403	Impôts spéciaux	100'622'032	-	-	-	-	-	-
404	Produit de l'enregistrement et du timbre	203'231'687	-	-	-	-	-	-
405	Produit des successions	98'604'818	-	-	-	-	-	-
406	Autres impôts cantonaux	127'581'207	-	-	-	-	-	-
41	**Patentes et concessions**	**14'065'063**	**-**	**80'700**	**-**	**-**	**-**	**13'612'072**
410	Patentes	13'864'838	-	80'700	-	-	-	13'612'072
411	Concessions	200'225	-	-	-	-	-	-
42	**Revenus des biens**	**662'501'231**	**119'229**	**68**	**3'165**	**2'793**	**3'019**	**18'213'997**
420	Revenus des biens du PF - Banques	74'176	-	-	-	-	-	-
421	Revenus des biens du PF - Créances	92'756'600	295	-	3'165	2'784	3'013	13'280
422	Revenus des biens du PF - Capitaux du patrimoine financier	10'798'798	117	-	-	-	-	97'302
423	Revenus des biens du PF - Immeubles du PF	7'536'858	-	-	-	-	-	-
424	Plus values réalisées et non réalisées sur les placements du PF	17'070'640	51'524	-	-	-	-	-
425	Prêts du patrimoine administratif	43'897'470	-	-	-	-	-	-
426	Part. perm. du patrimoine adm.	63'132'503	-	-	-	-	-	2'762'000
427	Immeubles du patrimoine administratif	150'037'809	-	-	-	-	-	15'334'063
428	Plus-values sur les actifs du patrimoine administratif	254'495'869	-	-	-	-	-	-
429	Autres revenus	22'700'508	67'292	68	-	9	6	7'351
43	**Recettes diverses**	**851'296'303**	**36'243'452**	**16'927'108**	**62'072'050**	**33'157'329**	**24'018'779**	**51'818'623**
431	Emoluments administratifs	153'202'306	152'461	1'069'571	2'112	13'300	-	889'617
432	Pensions d'établissements spécialisés	6'721'207	5'571'975	-	-	-	-	-
433	Ecolages	664'328	664'328	-	-	-	-	-
434	Redevances d'util. et prest. de service	24'478'368	2'764'574	-	80'126	-4'950	-5'437	13'368'814
435	Ventes de marchandises	5'670'097	2'378'628	-	-	-	-	394'155
436	Dédommagements de tiers	187'417'542	17'368'510	14'439'992	4'862'900	18'256'581	14'033'558	12'422'029
437	Amendes	104'927'922	-	194'690	-	-	-	33'353
438	Remboursement frais administratifs	412'899	-	-	-	-	-	-
439	Dissolutions et provisions	367'801'635	7'342'977	1'222'854	57'126'912	14'892'397	9'990'658	24'710'655
44	**Parts à des recettes sans affectation**	**623'457'724**		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
440	Part à des recettes fédérales	494'313'703	-	-	-	-	-	-
442	Part à l'impôt anticipé	28'638'947	-	-	-	-	-	-
448	RPT (parts à des recettes)	100'505'074	-	-	-	-	-	-
45	**Dédommagements de collectivités publiques**	**135'136'637**	**7'172'934**	**45'080'007**	**-**	**-**	**-**	**207'643**
450	Confédération	69'586'701	-	45'080'007	-	-	-	127'517
451	Cantons	9'823'530	6'969'561	-	-	-	-	67'866
452	Communes	55'726'406	203'373	-	-	-	-	12'260
46	**Subventions acquises**	**328'981'410**	**51'872'760**	**6'476**	**124'265'318**	**58'088'577**	**38'597'611**	**5'635'841**
460	Confédération	301'146'143	37'135'925	-	123'915'140	57'656'737	38'182'254	5'187'281
461	Cantons	172'851	14'351	-	-	-	-	-
463	Propres établissements	769'526	769'526	-	-	-	-	-
464	Fonds alloués par des tiers	3'526'703	494'812	-	165	135'301	89'650	-
466	Personnes physiques	1'837'532	-	-	-	-	-	-
467	Subventions étrangers	154'128	-	-	-	-	-	154'128
468	Produits différés de subventions d'investissement	6'411'621	683'812	6'476	-	-	-	288'834
469	Autres subventions	14'962'906	12'774'333	-	350'013	296'539	325'707	5'598
	Totaux intermédiaires	***8'253'037'481***	***95'408'375***	***62'094'359***	***186'340'534***	***91'248'699***	***62'619'410***	***89'488'176***
47	**Subventions à redistribuer**	**236'726'167**	**207'084'316**	**-**	**1'415'662**	**-**	**-**	**22'880'330**
470	Confédération	139'575'928	109'934'077	-	1'415'662	-	-	22'880'330
471	Cantons	97'150'239	97'150'239	-	-	-	-	-
49	**Imputations internes**	**15'092'444**	**110'985**	**-**	**-**	**-**	**-**	**356'302**
497	Facturations internes	15'092'444	110'985	-	-	-	-	356'302
	Totaux généraux	**8'504'856'091**	**302'603'676**	**62'094'359**	**187'756'196**	**91'248'699**	**62'619'410**	**112'724'808**

Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Compte 2011

G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sports et loisirs	O Autorité et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyen	
-	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**5'637'599'113**	**-**	**-**	**-**	**40**
-	-	-	-	-	-	3'700'924'673	-	-	-	400
-	-	-	-	-	-	1'240'517'422	-	-	-	401
-	-	-	-	-	-	166'117'274	-	-	-	402
-	-	-	-	-	-	100'622'032	-	-	-	403
-	-	-	-	-	-	203'231'687	-	-	-	404
-	-	-	-	-	-	98'604'818	-	-	-	405
-	-	-	-	-	-	127'581'207	-	-	-	406
-	**35'000**	**-**	**-**	**7'693**	**-**	**129'374**	**-**	**200'225**	**-**	**41**
-	35'000	-	-	7'693	-	129'374	-	-	-	410
-	-	-	-	-	-	-	-	200'225	-	411
82'270	**453'358**	**281**	**27'331'617**	**15'652'158**	**51'451'998**	**439'233'728**	**-**	**3**	**109'953'547**	**42**
-	195	-	-	-	-	73'981	-	-	-	420
43	3'947	-	-	-	-	92'715'668	-	-	14'403	421
-	-	-	-	-	-	10'701'379	-	-	-	422
-	-	-	-	-	6'905'103	631'755	-	-	-	423
-	-	-	-	-	-	17'019'116	-	-	-	424
-	336'525	-	-	-	-	43'560'945	-	-	-	425
-	-	-	1'210'000	-	44'502'200	14'658'303	-	-	-	426
42'900	111'303	-	26'121'616	-	-	-	-	-	108'427'927	427
-	-	-	-	15'646'108	5'000	238'327'192	-	-	517'570	428
39'327	1'389	281	1	6'051	39'695	21'545'390	-	3	993'647	429
31'302'940	**227'218'498**	**53'538'535**	**12'000'887**	**6'147'825**	**13'242'047**	**141'051'235**	**2'105'408**	**3'459'722**	**136'991'865**	**43**
28'761'439	98'537'668	9'171'716	66'822	1'424'867	9'490'012	1'378'322	6'053	2'050'283	188'063	431
-	1'030'838	-	-	-	-	-	118'395	-	-	432
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	433
76'507	5'294'917	886'346	-	662'278	35'102	312'141	28'578	19'412	959'959	434
73'291	1'311'666	296'522	24'000	42'864	-	-	6'950	570'562	571'459	435
588'104	11'904'562	34'756'057	11'407'974	3'083'721	3'264'588	12'221'018	284'747	582'958	27'940'243	436
215'500	96'176'552	7'676'612	-	502'115	129'100	-	-	-	-	437
-	-	-	412'899	-	-	-	-	-	-	438
1'588'098	12'962'296	751'282	89'192	431'979	323'246	127'139'755	1'660'686	236'507	107'332'141	439
-	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**623'457'724**	**-**	**-**	**-**	**44**
-	-	-	-	-	-	494'313'703	-	-	-	440
-	-	-	-	-	-	28'638'947	-	-	-	442
-	-	-	-	-	-	100'505'074	-	-	-	448
-	**40'833'555**	**-**	**-**	**-**	**-**	**41'842'499**	**-**	**-**	**-**	**45**
-	24'379'177	-	-	-	-	-	-	-	-	450
-	2'786'104	-	-	-	-	-	-	-	-	451
-	13'668'273	-	-	-	-	41'842'499	-	-	-	452
2'028'094	**4'345'601**	**-**	**39'904'359**	**2'143'015**	**253'369**	**625'874**	**580'498**	**24'419**	**609'597**	**46**
-	3'525'661	-	35'287'236	-	-	-	231'489	24'419	-	460
-	-	-	-	158'500	-	-	-	-	-	461
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	463
-	410'142	-	87'784	1'984'515	-	-	306'686	-	17'647	464
1'837'532	-	-	-	-	-	-	-	-	-	466
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	467
56'562	336'231	-	4'471'965	-	19'002	-	-	-	548'738	468
134'000	73'566	-	57'375	-	234'367	625'874	42'323	-	43'212	469
33'413'304	***272'886'012***	***53'538'815***	***79'236'863***	***23'950'690***	***64'947'414***	***6'883'939'547***	***2'685'906***	***3'684'368***	***247'555'009***	
-	**1'802'174**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**454'009**	**-**	**3'089'675**	**47**
-	1'802'174	-	-	-	-	-	454'009	-	3'089'675	470
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	471
173'448	**8'278'251**	**1'303'099**	**4'425'610**	**-**	**211'651**	**92'710**	**-**	**9'156**	**131'232**	**49**
173'448	8'278'251	1'303'099	4'425'610	-	211'651	92'710	-	9'156	131'232	497
33'586'752	**282'966'436**	**54'841'915**	**83'662'473**	**23'950'690**	**65'159'065**	**6'884'032'257**	**3'139'916**	**3'693'524**	**250'775'916**	

Effectifs par politique publique et par département

Postes permanents par politique publique (2010 et 2011)

POLITIQUE PUBLIQUE	Budget 2010	Budget 2011	Consommés au 31 décembre	Postes non consommés au 31 décembre 2011	
	Nombre de postes	Nombre de postes		Consomés vs. Budget	en % du budget
A Formation	7'075.71	7'195.61	7'172.82	-22.79	-0.32%
B Emploi, marché du travail	395.70	391.30	367.74	-23.56	-6.02%
C Action sociale	132.40	156.48	143.66	-12.82	-8.19%
D Personnes âgées	65.72	65.44	63.79	-1.65	-2.53%
E Handicap	49.78	49.48	47.86	-1.63	-3.29%
F Environnement et énergie	251.40	254.70	244.65	-10.05	-3.95%
G Aménagement et logement	233.80	243.70	234.06	-9.64	-3.95%
H Sécurité et population	2'811.00	2'970.43	2'993.25	22.82	0.77%
I Justice	480.42	551.42	557.15	5.73	1.04%
J Mobilité	210.60	222.05	218.35	-3.71	-1.67%
K Santé	116.17	111.84	106.65	-5.19	-4.64%
L Economie	68.70	68.70	64.90	-3.80	-5.53%
M Finance et impôts	503.86	506.54	495.59	-10.95	-2.16%
N Culture, sports et loisirs	52.21	59.05	55.52	-3.52	-5.97%
O Autorité et gouvernance	183.35	188.04	180.32	-7.72	-4.10%
P Activités de support et prestations de moyen	1'185.77	1'197.02	1'152.77	-44.26	-3.70%
Total Général	**13'816.59**	**14'231.81**	**14'099.07**	**-132.74**	**-0.93%**
A Formation	2'615.71	2'637.03	2'520.94	-116.09	-4.40%
C Action sociale	703.40	735.20	731.90	-3.30	-0.45%
D Personnes âgées	3'362.26	3'693.31	3'567.79	-125.52	-3.40%
E Handicap	459.10	513.30	502.00	-11.30	-2.20%
K Santé	10'008.34	10'091.54	10'310.69	219.15	2.17%
Total Subventionnés	**17'148.81**	**17'670.38**	**17'633.32**	**-37.06**	**-0.21%**
A Formation	9'691.42	9'832.65	9'693.76	-138.89	-1.41%
B Emploi, marché du travail	395.70	391.30	367.74	-23.56	-6.02%
C Action sociale	835.80	891.68	875.56	-16.12	-1.81%
D Personnes âgées	3'427.98	3'758.75	3'631.58	-127.17	-3.38%
E Handicap	508.88	562.78	549.86	-12.93	-2.30%
F Environnement et énergie	251.40	254.70	244.65	-10.05	-3.95%
G Aménagement et logement	233.80	243.70	234.06	-9.64	-3.95%
H Sécurité et population	2'811.00	2'970.43	2'993.25	22.82	0.77%
I Justice	480.42	551.42	557.15	5.73	1.04%
J Mobilité	210.60	222.05	218.35	-3.71	-1.67%
K Santé	10'124.51	10'203.38	10'417.34	213.96	2.10%
L Economie	68.70	68.70	64.90	-3.80	-5.53%
M Finance et impôts	503.86	506.54	495.59	-10.95	-2.16%
N Culture, sports et loisirs	52.21	59.05	55.52	-3.52	-5.97%
O Autorité et gouvernance	183.35	188.04	180.32	-7.72	-4.10%
P Activités de support et prestations de moyen	1'185.77	1'197.02	1'152.77	-44.26	-3.70%
TOTAL Grand Etat	**30'965.40**	**31'902.19**	**31'732.38**	**-169.80**	**-0.53%**

Tableau comprenant les ETP des magistrats, du Conseil d'Etat, de la cour des comptes et du pouvoir judiciaire.

Subventions accordées

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR PROGRAMME EN 2011 ET EN 2010

dept	LIBELLÉ	LIAF	COMPTES 2011	VARIATION C 2011 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
TOTAL ETAT			**3'614'991'154.44**	***-46'441'508.56***	***-1.3%***	**3'661'432'663**	**3'470'279'046.32**
DIP	Association mondiale pour l'école instrument de paix	pp	930'000.00	180'000.00	*24.0%*	750'000	750'000.00
DIP	Contribution à la promotion de la paix +	pp	275'310.00	-9'690.00	*-3.4%*	285'000	304'235.40
DIP	Excursions scolaires / classes multicolores	af	109'100.00	-350.00	*-0.3%*	109'450	217'595.00
DIP	Excursions scolaires, classes multicolores (Cycle d'Orientation)	af	99'998.50	-1.50	*0.0%*	100'000	199'110.00
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées +	af	40'000.00	0.00	*0.0%*	40'000	40'000.00
DIP	Groupement d'associations de parents d'élèves (GAPP / FAPECO)	af	32'830.00	0.00	*0.0%*	32'830	32'830.00
DIP	Groupement d'associations de parents d'élèves (GAPP / FAPECO)	af	10'000.00	0.00	*0.0%*	10'000	10'000.00
Total A01 Enseignement obligatoire			**1'497'238.50**	**169'958.50**	***12.8%***	**1'327'280**	**1'553'770.40**
DIP	Association des répétitoires - ARA	af	497'000.00	0.00	*0.0%*	497'000	497'000.00
DIP	École hôtelière de Genève (EHG)	ind	933'000.00	0.00	*0.0%*	933'000	933'000.00
DIP	École hôtelière de Genève (EHG) NM	ind	117'936.00	0.00	*0.0%*	117'936	117'936.00
DIP	Cours à divers organismes (dont CEBIG) +	ind	741'547.75	-452.25	*-0.1%*	742'000	698'652.35
DIP	Université ouvrière de Genève (UOG)	af	1'054'000.00	0.00	*0.0%*	1'054'000	1'054'000.00
DIP	Institut de formation des adultes de Genève (IFAGE)	ind	2'318'500.00	0.00	*0.0%*	2'318'500	2'318'500.00
DIP	Allocations études automatiques	pp	18'689'347.00	-2'065'053.00	*-9.9%*	20'754'400	19'944'347.00
DIP	Allocations d'apprentissage	pp	4'653'097.00	149'397.00	*3.3%*	4'503'700	4'337'419.00
DIP	Chèques formation	pp	3'396'622.25	118'822.25	*3.6%*	3'277'800	3'122'236.00
DIP	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) subvention extraordinaire	ns	2'911'373.00	0.00	*0.0%*	2'911'373	3'246'000.00
DIP	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises +	af	2'772'989.90	-10.10	*0.0%*	2'773'000	2'661'272.60
DIP	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) subvention ordinaire	ns	2'729'100.00	0.00	*0.0%*	2'729'100	2'235'000.00
DIP	Remboursement de taxes pour le perfectionnement professionnel	pp	1'038'595.00	289'595.00	*38.7%*	749'000	1'030'630.00
DIP	Subvention qualification + (CFC pour adultes) +	ind	944'199.95	-349'300.05	*-27.0%*	1'293'500	1'053'271.40
DIP	Excursions scolaires, classes multicolores (post-obligatoire)	pp	731'478.69	-285'021.31	*-28.0%*	1'016'500	713'768.68
DIP	Remboursement de taxes pour apprentis	pp	630'052.60	189'552.60	*43.0%*	440'500	454'858.70
DIP	Conversions de prêts en allocations	pp	503'399.00	-275'001.00	*-35.3%*	778'400	608'537.00
DIP	Remboursement taxes	pp	402'629.00	-100'271.00	*-19.9%*	502'900	365'249.00
DIP	Remboursement des écolages de musique	pp	349'569.00	-114'431.00	*-24.7%*	464'000	378'837.00
DIP	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises hors canton	af	310'174.00	-826.00	*-0.3%*	311'000	331'722.65
DIP	Allocations études spéciales	pp	297'511.00	-52'789.00	*-15.1%*	350'300	294'242.00
DIP	Allocations d'études NM	pp	161'000.00	-21'000.00	*-11.5%*	182'000	168'839.00
DIP	Université populaire de Genève	af	145'000.00	0.00	*0.0%*	145'000	145'000.00
DIP	Contribution à la promotion de la paix +	af	109'100.00	-350.00	*-0.3%*	109'450	
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées +	af	99'998.50	-1.50	*0.0%*	100'000	
DIP	Université du 3 ème âge	af	69'650.00	0.00	*0.0%*	69'650	69'650.00
DIP	Fondation pour l'avenir	af	21'000.00	0.00	*0.0%*	21'000	21'000.00
DIP	Fédération des cafetiers - capital de dotation - intérêts sur prêts NM	ind	2'750.00	-3'250.00	*-54.2%*	6'000	5'750.00

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR PROGRAMME EN 2011 ET EN 2010

dept	LIBELLÉ	LIAF	COMPTES 2011	VARIATION C 2011 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DIP	Restitution de subvention en fin de contrat	af	-272.00	-272.00			-76'139.10
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques	pp		-100'000.00	*-100.0%*	100'000	7'000.00
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques	pp		-23'000.00	*-100.0%*	23'000	
DIP	IFAGE mouvements des montants restituables de subventions	ind		0.00			148'284.00
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques - ajustement	pp		0.00			54'054.10
Total A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation			**46'630'347.64**	**-2'643'661.36**	***-5.4%***	**49'274'009**	**46'939'917.38**
DIP	Fondation suisse du service social international	af	348'250.00	0.00	*0.0%*	348'250	348'250.00
DIP	Soutien à l'enfance (dont Pro Juventute) +	af	451'860.00	-10'000.00	*-2.2%*	461'860	471'860.00
DIP	École des parents	af	316'410.00	0.00	*0.0%*	316'410	316'410.00
DIP	Colonies de vacances +	af	1'481'517.00	42'517.00	*3.0%*	1'439'000	1'377'959.00
DIP	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)	ind	28'271'061.00	-34'241.00	*-0.1%*	28'305'302	24'911'638.00
DIP	Astural	ind	9'968'006.00	0.00	*0.0%*	9'968'006	8'568'591.00
DIP	Association catholique d'action sociale (ACASE)	ind	6'162'691.00	0.00	*0.0%*	6'162'691	5'720'814.00
DIP	École protestante d'altitude (EPA)	ind	2'424'109.00	0.00	*0.0%*	2'424'109	2'008'288.00
DIP	L'Arc	ind	1'780'415.00	0.00	*0.0%*	1'780'415	935'000.00
DIP	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) NM	ind	1'539'790.00	0.00	*0.0%*	1'539'790	1'539'790.00
DIP	La Voie lactée	ind	1'286'142.00	0.00	*0.0%*	1'286'142	940'000.00
DIP	Association d'aide aux jeunes, étudiants, travailleurs et apprentis (AJETA)	ind	1'086'477.00	0.00	*0.0%*	1'086'477	1'009'683.00
DIP	Atelier X	ind	358'305.00	-327.00	*-0.1%*	358'632	355'691.00
DIP	Astural - mouvements des montants restituables de subventions	ind	239'726.85	239'726.85			615'885.22
DIP	Association d'aide aux jeunes, étudiants, travailleurs et apprentis (AJETA) NM	ind	95'000.00	0.00	*0.0%*	95'000	95'000.00
DIP	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	ind	21'670'306.00	-30'294.00	*-0.1%*	21'700'600	20'902'240.00
DIP	Fondation Clair-Bois	ind	13'735'080.00	0.00	*0.0%*	13'735'080	12'494'950.00
DIP	Fondation Ensemble	ind	6'969'553.00	0.00	*0.0%*	6'969'553	6'381'725.00
DIP	Fondation SGIPA	ind	4'634'256.00	0.00	*0.0%*	4'634'256	3'473'007.00
DIP	Subsides pour la formation scolaire spéciale	pp	20'915'131.60	5'629'639.60	*36.8%*	15'285'492	17'955'696.04
DIP	Frais de placements	pp	15'182'596.09	6'581'424.09	*76.5%*	8'601'172	15'515'996.00
DIP	Frais de placements	pp	3'437'008.85	210'008.85	*6.5%*	3'227'000	4'084'053.10
DIP	Groupement intercommunal animation parascolaire (GIAP)	ind	3'280'000.00	0.00	*0.0%*	3'280'000	3'144'000.00
DIP	Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)	pp	1'818'150.00	18'150.00	*1.0%*	1'800'000	1'456'350.00
DIP	Fonds animation jeunesse	pp	274'078.00	-5'922.00	*-2.1%*	280'000	268'022.90
DIP	Centre intercantonal d'Information sur les croyances (CIC)	af	170'000.00	-20'000.00	*-10.5%*	190'000	130'000.00
DIP	Groupement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ)	af	130'000.00	0.00	*0.0%*	130'000	130'000.00
DIP	Groupement genevois centre entraide aux méthodes actives (CEMEA)	af	129'350.00	0.00	*0.0%*	129'350	129'350.00
DIP	Unions chrétiennes	af	90'000.00	0.00	*0.0%*	90'000	90'000.00
DIP	Appui social	pp	40'339.10	-134'660.90	*-76.9%*	175'000	71'109.45
DIP	Centre consultation pour les victimes d'abus sexuels	af	30'000.00	0.00	*0.0%*	30'000	30'000.00
DIP	Appui social	pp	20'706.75	4'706.75	*29.4%*	16'000	11'461.35
DIP	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) - NM	af	20'000.00	20'000.00			

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR PROGRAMME EN 2011 ET EN 2010

dept	LIBELLÉ	LIAF	COMPTES 2011	VARIATION C 2011 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DIP	Restitution de subvention en fin de contrat	ns	-642'742.84	-642'742.84			-38'526.80
DIP	Institution genevoise d'éducation spécialisée renforcée (IGE)	ind		-500'000.00	*-100.0%*	500'000	
DIP	Assistants à la vie scolaire	af		-236'209.00	*-100.0%*	236'209	
DIP	Institutions hors canton accueillant des mineurs	af		-179'100.00	*-100.0%*	179'100	632'247.35
DIP	Pour enseignement mineurs, invalides places en institutions privées	af		-85'000.00	*-100.0%*	85'000	
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques	pp		-20'000.00	*-100.0%*	20'000	
Total A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles			**147'713'572.40**	**10'847'676.40**	***7.9%***	**136'865'896**	**136'076'540.61**
DIP	Université de Genève	ind	324'171'518.00	-3'416'110.00	*-1.0%*	327'587'628	316'172'901.61
DIP	Université de Genève NM	ind	69'384'327.54	-2'482'549.46	*-3.5%*	71'866'877	74'545'114.75
DIP	Université de Genève - prestations OPE NM	ind	780'000.00	0.00	*0.0%*	780'000	
DIP	Université de Genève - mouvements des montants restituables	ind	-2'000'049.11	3'099'950.89	*-60.8%*	-5'100'000	-2'731'233.57
DIP	Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID)	ind	13'975'000.00	0.00	*0.0%*	13'975'000	13'814'000.00
DIP	Institut des hautes études internationales et du developpement (IHEID) NM	ind	1'198'410.00	0.00	*0.0%*	1'198'410	1'198'410.00
DIP	Contributions intercantonales - HESSO	ind	43'320'000.00	0.00	*0.0%*	43'320'000	40'982'000.00
DIP	Contributions intercantonales - HESS2	ind	23'353'000.00	0.00	*0.0%*	23'353'000	22'286'000.00
DIP	Contributions intercantonales - HESS2 Musique et autres arts	ind	18'963'000.00	0.00	*0.0%*	18'963'000	18'991'000.00
DIP	Conditions locales particulieres sur charges d'infrastructure - HESSO NM	ind	10'410'000.00	0.00	*0.0%*	10'410'000	9'470'000.00
DIP	Conditions locales particulieres - HESS2	ind	6'226'023.00	-50'973.00	*-0.8%*	6'276'996	6'284'384.00
DIP	Taxes scolaires - HESS2	pp	3'289'060.00	111'060.00	*3.5%*	3'178'000	3'402'000.00
DIP	Conditions locales particulieres sur charges d'infrastructure - HESS2 NM	ind	2'300'000.00	0.00	*0.0%*	2'300'000	3'000'000.00
DIP	Conditions locales particulieres sur charges d'infrastructure - HESS2 musique et autres arts NM	ind	1'720'000.00	0.00	*0.0%*	1'720'000	1'650'000.00
DIP	Taxes scolaires - HESSO	pp	1'127'000.00	57'000.00	*5.3%*	1'070'000	1'109'500.00
DIP	Conditions locales particulieres - HESSO	ind	481'790.00	-93'861.00	*-16.3%*	575'651	1'259'739.00
DIP	Conférence universitaire suisse (CUS)	ns	289'087.00	-11'913.00	*-4.0%*	301'000	237'564.00
DIP	Conditions locales particulieres - HESS2 Musique et autres arts	ind	238'866.00	-44'156.00	*-15.6%*	283'022	790'386.00
DIP	Taxes scolaires - HESS2 Musique et autres arts	pp	151'500.00	-30'500.00	*-16.8%*	182'000	133'500.00
DIP	Fondation Hardt	af	40'000.00	0.00	*0.0%*	40'000	40'000.00
DIP	Fondation GIPRI	af		0.00			100'000.00
DIP	Allocations d'encouragement à la formation	pp		0.00			33'000.00
Total A04 Hautes écoles			**519'418'532.43**	**-2'862'051.57**	***-0.5%***	**522'280'584**	**512'768'265.79**
DSE	Intermittents du spectacle	ns	300'000.00	0.00	*0.0%*	300'000	150'000.00
DSE	Programme d'occupation	af	1'683.00	-48'317.00	*-96.6%*	50'000	13'376.00
Total B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois			**301'683.00**	**-48'317.00**	***-13.8%***	**350'000**	**163'376.00**
DSE	Subsides aux assurés à ressources modestes ou débiteurs	pp	240'176'506.28	-3'423'493.72	*-1.4%*	243'600'000	234'864'394.72
DSE	Créance irrécouvrables des assurés à ressources modestes	pp	36'421'746.35	-4'078'253.65	*-10.1%*	40'500'000	39'536'715.45
DSE	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés	af	40'000.00	0.00	*0.0%*	40'000	40'000.00
DSE	ASSUAS - association suisse des assurés	af	40'000.00	0.00	*0.0%*	40'000	40'000.00
Total C01 Accès à l'assurance-maladie			**276'678'252.63**	**-7'501'747.37**	***-2.6%***	**284'180'000**	**274'481'110.17**
DSE	Solidarité femmes	af	726'000.00	0.00	*0.0%*	726'000	726'000.00

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR PROGRAMME EN 2011 ET EN 2010

dept	LIBELLÉ	LIAF	COMPTES 2011	VARIATION C 2011 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DSE	Arabelle foyer d'hébergement	af	545'000.00	0.00	*0.0%*	545'000	545'000.00
DSE	Sos femmes	af	355'000.00	0.00	*0.0%*	355'000	355'000.00
DSE	Viol secours	af	295'000.00	0.00	*0.0%*	295'000	295'000.00
DSE	Fédération genevoise de services privés de consultations conjugales et familiales	af	300'000.00	0.00	*0.0%*	300'000	300'000.00
DSE	Allocation familiales pour personnes non actives	pp	19'288'446.00	-1'811'554.00	*-8.6%*	21'100'000	16'684'192.00
DSE	Allocation familiales dans l'agriculture	pp	454'544.90	-45'455.10	*-9.1%*	500'000	818'035.00
DSE	Maison genevoise des médiations	af	128'000.00	0.00	*0.0%*	128'000	128'000.00
DSE	Association des familles monoparentales	af	103'500.00	0.00	*0.0%*	103'500	103'500.00
DSE	Commission cantonale de la famille	ns	49'211.35	-788.65	*-1.6%*	50'000	2'496.22
DSE	Compagna	af	35'000.00	0.00	*0.0%*	35'000	35'000.00
DSE	Pro-filia Genève	af	30'250.00	0.00	*0.0%*	30'250	30'250.00
DF	Legs Rothschild (ville de Genève)	af	162.32	-837.68	*-83.8%*	1'000	325.05
Total C02 Soutien à la famille			**22'310'114.57**	**-1'858'635.43**	***-7.7%***	**24'168'750**	**20'022'798.27**
DSE	Caritas Genève - reflets	af	455'000.00	0.00	*0.0%*	455'000	455'000.00
DSE	Caritas-Genève, utilisation immeuble NM	af	29'025.00	0.00	*0.0%*	29'025	29'025.00
DSE	Centre social protestant Genève - atelier galiffe	af	601'511.00	0.00	*0.0%*	601'511	601'511.00
DSE	Centre social protestant Genève, utilisation immeuble NM	af	20'358.00	0.00	*0.0%*	20'358	20'358.00
DSE	Croix-Rouge genevoise	af	900'000.00	0.00	*0.0%*	900'000	900'000.00
DSE	Croix-Rouge genevoise, utilisation immeuble NM	af	46'610.00	0.00	*0.0%*	46'610	46'610.00
DSE	Entreprise sociale l'Orangerie	af	246'000.00	0.00	*0.0%*	246'000	246'000.00
DSE	Association Argos	ind	2'985'144.00	-540.00	*0.0%*	2'985'684	2'950'940.00
DSE	Association Argos - intérêts sur prêts NM	ind	13'000.00	0.00	*0.0%*	13'000	14'625.00
DSE	Hospice Général : fonctionnement	ind	60'103'411.20	-404'784.80	*-0.7%*	60'508'196	56'056'649.30
DSE	Hospice Général, utilisation immeuble NM	ind	30'000.00	0.00	*0.0%*	30'000	305'472.00
DSE	Association du centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions (LAVI)	ind	1'069'927.00	-1'302.00	*-0.1%*	1'071'229	1'104'092.00
DSE	Fondation Phénix	af	370'000.00	0.00	*0.0%*	370'000	370'000.00
DSE	Hospice Général : prestations	pp	211'052'201.04	15'086'351.04	*7.7%*	195'965'850	185'762'311.14
DSE	Indemnités LAVI	pp	886'996.75	-603'003.25	*-40.5%*	1'490'000	1'067'301.75
DSE	LAVI - association du centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions (prestations destinées aux victimes)	pp	881'000.00	0.00	*0.0%*	881'000	881'000.00
DSE	Fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie : actions sociales et ponctuelles +	af	378'000.00	-22'000.00	*-5.5%*	400'000	366'500.00
DSE	Remise de cotisations AVS	pp	280'860.20	-119'139.80	*-29.8%*	400'000	392'584.75
DSE	Intégration pour tous (IPT)	af	191'500.00	0.00	*0.0%*	191'500	191'500.00
DSE	Carrefour prison	af	175'000.00	0.00	*0.0%*	175'000	175'000.00
DSE	Association pour le patrimoine industriel (API)	af	151'000.00	0.00	*0.0%*	151'000	151'000.00
DSE	Tél 143 la main tendue	af	127'800.00	0.00	*0.0%*	127'800	127'800.00
DSE	Conférence des directeurs des affaires sociales	ns	89'100.00	0.00	*0.0%*	89'100	89'100.00
DSE	Bénéficiaires du droit des pauvres +	af	71'700.00	-428'300.00	*-85.7%*	500'000	31'100.00
DSE	Antenne drogue famille - association genevoise des personnes concernées par les problèmes liés à la drogue	af	36'000.00	0.00	*0.0%*	36'000	36'000.00

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR PROGRAMME EN 2011 ET EN 2010

dept	LIBELLÉ	LIAF	COMPTES 2011	VARIATION C 2011 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DSE	CSIAS - conférence suisse des institutions d'action sociale	ns	18'396.00	0.00	*0.0%*	18'396	18'396.00
DSE	Diverses actions sociales ponctuelles +	af	13'500.00	-736'500.00	*-98.2%*	750'000	38'949.00
DSE	Commission constultative en matière d'addictions	ns	199.55	-4'300.45	*-95.6%*	4'500	205.70
Total C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale			**281'223'239.74**	**12'766'480.74**	***4.8%***	**268'456'759**	**252'429'030.64**
DSE	Appui social	pp	16'833.84	-23'166.16	*-57.9%*	40'000	11'210.10
Total C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle			**16'833.84**	**-23'166.16**	***-57.9%***	**40'000**	**11'210.10**
DSE	Pluriels - centre de consultation et d'études ethnopsychologiques pour migrants	af	235'000.00	0.00	*0.0%*	235'000	235'000.00
DSE	Hospice Général : fonctionnement	ind	17'499'443.80	-118'390.20	*-0.7%*	17'617'834	15'879'370.70
DSE	Hospice Général : prestations	pp	16'788'192.96	1'465'192.96	*9.6%*	15'323'000	10'189'493.86
DSE	Subvention aide au retour	pp	1'085'969.75	585'969.75	*117.2%*	500'000	266'188.10
DSE	Appartenances - Genève	af	95'000.00	0.00	*0.0%*	95'000	95'000.00
DSE	Elisa asile	af	50'000.00	0.00	*0.0%*	50'000	50'000.00
DSE	AGORA - aumonerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile et des réfugiés	af	15'000.00	0.00	*0.0%*	15'000	15'000.00
Total C05 Actions en matière d'asile et de migration			**35'768'606.51**	**1'932'772.51**	***5.7%***	**33'835'834**	**26'730'052.66**
DSE	EMS - Enveloppe destinée à l'annualisation, à l'ouverture des nouvelles places et à l'adaptation aux soins requis	ind	21'412'727.00	-3'229'151.00	*-13.1%*	24'641'878	
DSE	EMS - Val Fleury	ind	7'213'892.00	-505'294.00	*-6.5%*	7'719'186	
DSE	EMS - Maison de Vessy	ind	6'263'776.00	-35'818.00	*-0.6%*	6'299'594	
DSE	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex	ind	5'367'450.00	-14'286.00	*-0.3%*	5'381'736	
DSE	EMS - Les Châtaigniers	ind	3'698'952.00	0.00	*0.0%*	3'698'952	
DSE	EMS - Les Charmettes	ind	3'209'969.00	-8'729.00	*-0.3%*	3'218'698	
DSE	EMS - Les Charmilles	ind	2'950'118.00	-7'733.00	*-0.3%*	2'957'851	
DSE	EMS - Le Prieuré	ind	2'816'573.00	-584'138.00	*-17.2%*	3'400'711	
DSE	EMS - Eynard Fatio	ind	2'647'041.00	-30'967.00	*-1.2%*	2'678'008	
DSE	EMS - Butini	ind	2'646'060.00	0.00	*0.0%*	2'646'060	
DSE	EMS - Résidence de Bon Séjour	ind	2'644'004.00	0.00	*0.0%*	2'644'004	
DSE	EMS - Châtelaine	ind	2'613'446.00	0.00	*0.0%*	2'613'446	
DSE	EMS - Foyer St-Paul	ind	2'562'853.00	-90'426.00	*-3.4%*	2'653'279	
DSE	EMS - Le Nouveau-Kermont	ind	2'441'638.00	0.00	*0.0%*	2'441'638	
DSE	EMS - La Terrassière	ind	2'290'627.00	0.00	*0.0%*	2'290'627	
DSE	EMS - Résidence Vendée	ind	2'171'328.00	0.00	*0.0%*	2'171'328	
DSE	EMS - La Petite Boissière	ind	2'147'002.00	-5'792.00	*-0.3%*	2'152'794	
DSE	EMS - Résidence Les Tilleuls	ind	2'115'793.00	0.00	*0.0%*	2'115'793	
DSE	EMS - Mouilles	ind	2'081'558.00	0.00	*0.0%*	2'081'558	
DSE	EMS - Les Pervenches	ind	2'066'052.00	0.00	*0.0%*	2'066'052	
DSE	EMS - Foyer Vallon	ind	2'013'017.00	0.00	*0.0%*	2'013'017	
DSE	EMS - Les Bruyères	ind	1'990'722.00	0.00	*0.0%*	1'990'722	
DSE	EMS - Résidence des Franchises	ind	1'982'846.00	-13'362.00	*-0.7%*	1'996'208	
DSE	EMS - La Providenza	ind	1'975'796.00	0.00	*0.0%*	1'975'796	
DSE	EMS - Poterie	ind	1'968'107.00	-4'782.00	*-0.2%*	1'972'889	
DSE	EMS - Les Lauriers	ind	1'882'501.00	0.00	*0.0%*	1'882'501	

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR PROGRAMME EN 2011 ET EN 2010

dept	LIBELLÉ	LIAF	COMPTES 2011	VARIATION C 2011 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DSE	EMS - Résidence Happy Days	ind	1'860'633.00	0.00	*0.0%*	1'860'633	
DSE	EMS - Domaine de la Louvière	ind	1'858'623.00	-214'852.00	*-10.4%*	2'073'475	
DSE	EMS - Les Pins	ind	1'812'698.00	0.00	*0.0%*	1'812'698	
DSE	EMS - De la Rive	ind	1'795'426.00	0.00	*0.0%*	1'795'426	
DSE	EMS - Résidence Fort Barreau	ind	1'754'261.00	0.00	*0.0%*	1'754'261	
DSE	EMS - Armée du Salut - Amitié Résidence	ind	1'628'463.00	0.00	*0.0%*	1'628'463	
DSE	EMS - Résidence de la Champagne	ind	1'567'021.00	0.00	*0.0%*	1'567'021	
DSE	EMS - Résidence Les Arénières	ind	1'550'412.00	-170'230.00	*-9.9%*	1'720'642	
DSE	EMS - Résidence Saconnay	ind	1'549'201.00	0.00	*0.0%*	1'549'201	
DSE	EMS - Résidence Mandement	ind	1'472'390.00	0.00	*0.0%*	1'472'390	
DSE	EMS - Villa Mona	ind	1'313'459.00	-2'406.00	*-0.2%*	1'315'865	
DSE	EMS - Résidence Jura	ind	1'308'269.00	0.00	*0.0%*	1'308'269	
DSE	EMS - La Coccinelle	ind	1'266'676.00	-36'122.00	*-2.8%*	1'302'798	
DSE	EMS - Maison de la Tour	ind	1'239'610.00	-3'014.00	*-0.2%*	1'242'624	
DSE	EMS - Notre-Dame	ind	1'237'488.00	0.00	*0.0%*	1'237'488	
DSE	EMS - Résidence Nant-d'Avril	ind	1'189'694.00	0.00	*0.0%*	1'189'694	
DSE	EMS - Résidence Beauregard	ind	1'165'963.00	0.00	*0.0%*	1'165'963	
DSE	EMS - Résidence d'Hanna	ind	1'154'012.20	-948'364.80	*-45.1%*	2'102'377	
DSE	EMS - Les Mimosas	ind	1'129'401.00	0.00	*0.0%*	1'129'401	
DSE	EMS - Maison de Pressy	ind	939'432.00	0.00	*0.0%*	939'432	
DSE	EMS - Le Léman	ind	908'172.00	0.00	*0.0%*	908'172	
DSE	EMS - Foyer Béthel	ind	821'298.00	0.00	*0.0%*	821'298	
DSE	EMS - Résidence Les Jardins de Choulex	ind	665'124.00	-4'335.00	*-0.6%*	669'459	
DSE	EMS - La Méridienne	ind	658'449.00	0.00	*0.0%*	658'449	
DSE	EMS - Les Genévriers	ind	292'983.75	-399'468.25	*-57.7%*	692'452	
DSE	EMS - Les Marronniers	ind	280'213.00	0.00	*0.0%*	280'213	
DSE	EMS - La Rhodanienne	ind	141'655.20	-424'965.80	*-75.0%*	566'621	
DSE	EMS - ligne générique	ind		0.00			108'460'604.90
DSE	Fédération genevoise des EMS (FEGEMS)	af		0.00			2'355'000.00
DSE	Association pour la défense des personnes âgées en établissements médico-sociaux (EMS) et de leurs familles (APAF)	af	100'000.00	0.00	*0.0%*	100'000	100'000.00
DSE	Fondation la Vespérale, utilisation immeuble NM	ind	76'225.00	0.00	*0.0%*	76'225	118'572.00
DSE	Pro Senectute	af	30'600.00	0.00	*0.0%*	30'600	30'600.00
DSE	Mesures de soutien aux personnes agees (101 LAVS)	pp		-482'400.00	*-100.0%*	482'400	
Total D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées			**125'941'700.15**	**-7'216'635.85**	***-5.4%***	**133'158'336**	**111'064'776.90**
DSE	Prestations complémentaires fédérales (PCF) - SPC	pp	224'804'751.16	22'693'645.16	*11.2%*	202'111'106	194'830'742.37
DSE	Prestations complémentaires cantonales (PCC) - SPC	pp	61'103'728.52	-14'918'755.48	*-19.6%*	76'022'484	73'934'463.69
DSE	Abonnements TPG - SPC	pp	3'837'869.78	-269'460.22	*-6.6%*	4'107'330	3'639'383.53
DSE	Service des prestations complémentaires : prestations d'assistance	pp	3'722'061.44	517'761.44	*16.2%*	3'204'300	3'551'701.02
DSE	Service des prestations complémentaires : service social	pp	360.96	-5'465.04	*-93.8%*	5'826	476.80

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR PROGRAMME EN 2011 ET EN 2010

dept	LIBELLÉ	LIAF	COMPTES 2011	VARIATION C 2011 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
Total D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées			**293'468'771.87**	**8'017'725.87**	***2.8%***	**285'451'046**	**275'956'767.41**
DSE	Association Cérébral Genève - location NM	af	124'345.00	0.00	*0.0%*	124'345	124'345.00
DSE	Association Cérébral Genève	af	80'000.00	0.00	*0.0%*	80'000	80'000.00
DSE	Pro Mente Sana association romande	af	205'000.00	0.00	*0.0%*	205'000	205'000.00
DSE	Fondation cap loisirs	af	1'000'100.00	0.00	*0.0%*	1'000'100	1'000'100.00
DSE	Fondation Cap loisirs - utilisation immeuble NM	af	-	-84'000.00	*-100.0%*	84'000	84'000.00
DSE	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI)	ind	50'535'797.00	-37'902.00	*-0.1%*	50'573'699	47'496'466.00
DSE	EPH Foyer Handicap	ind	18'124'739.00	0.00	*0.0%*	18'124'739	17'962'306.00
DSE	EPH Aigues Vertes	ind	15'330'895.00	0.00	*0.0%*	15'330'895	14'649'325.00
DSE	EPH Fondation Trajets	ind	6'039'926.00	0.00	*0.0%*	6'039'926	5'787'084.00
DSE	Enveloppe destinée à l'annualisation et l'ouverture des nouvelles places EPH	ind	5'967'754.00	-1'840'255.00	*-23.6%*	7'808'009	2'711'730.40
DSE	EPH Centre Espoir (armée du salut)	ind	4'312'958.00	0.00	*0.0%*	4'312'958	4'281'338.00
DSE	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) utilisation immeuble NM	ind	4'200'219.00	0.00	*0.0%*	4'200'219	3'799'332.00
DSE	EPH Fondation Pro entreprise sociale privée	ind	3'075'787.00	0.00	*0.0%*	3'075'787	3'063'046.00
DSE	EPH Association La Corolle	ind	2'552'209.00	0.00	*0.0%*	2'552'209	2'530'394.00
DSE	EPH La Maison des Champs	ind	1'578'183.00	0.00	*0.0%*	1'578'183	1'564'554.00
DSE	EPH Fondation Aigues vertes, utilisation immeuble NM	ind	994'320.00	0.00	*0.0%*	994'320	994'320.00
DSE	EPH Réalise	ind	685'828.00	0.00	*0.0%*	685'828	681'443.00
DSE	EPH Association pour l'appartement de jour (APAJ)	ind	603'805.00	0.00	*0.0%*	603'805	538'589.00
DSE	EPH Association Arcade 84	ind	468'030.00	0.00	*0.0%*	468'030	425'578.00
DSE	EPH Association Point du Jour	ind	296'562.00	0.00	*0.0%*	296'562	294'062.00
DSE	EPH Foyer Handicap, utilisation immeuble NM	ind	260'820.00	0.00	*0.0%*	260'820	260'820.00
DSE	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - utilisation réseau cantonal NM	ind	165'000.00	0.00	*0.0%*	165'000	165'000.00
DSE	Enveloppe pour placement des personnes handicapées psychiques	ind	136'060.00	-363'940.00	*-72.8%*	500'000	
DSE	EPH Fondation Trajets, utilisation immeuble NM	ind	18'396.00	0.00	*0.0%*	18'396	18'396.00
DSE	EPH Clair-Bois	ind	17'744'225.00	0.00	*0.0%*	17'744'225	17'207'256.00
DSE	EPH Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA)	ind	16'506'525.00	0.00	*0.0%*	16'506'525	16'212'475.00
DSE	EPH Fondation Ensemble	ind	9'228'933.00	0.00	*0.0%*	9'228'933	9'042'364.00
DSE	EPH Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA), utilisation immeuble NM	ind	325'772.00	0.00	*0.0%*	325'772	325'772.00
DSE	EPH Clair-bois, utilisation immeuble NM	ind	205'092.00	0.00	*0.0%*	205'092	205'092.00
DSE	EPH Fondation Ensemble, utilisation immeuble NM	ind	30'544.00	0.00	*0.0%*	30'544	30'544.00
DSE	Pro-Infirmis	af	159'500.00	0.00	*0.0%*	159'500	159'500.00
DSE	Fonds Helios - actions soutien intégration personnes handicapées	af	286'822.50	-213'177.50	*-42.6%*	500'000	192'531.40
DSE	Insieme Genève - association genevoise de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées	af	160'000.00	0.00	*0.0%*	160'000	110'000.00
DSE	Association autrement aujourd'hui	af	155'200.00	0.00	*0.0%*	155'200	155'200.00
DSE	Association Parole	af	125'000.00	0.00	*0.0%*	125'000	125'000.00
DSE	Association actif	af	105'500.00	0.00	*0.0%*	105'500	105'500.00
DSE	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)	af	48'350.00	0.00	*0.0%*	48'350	48'350.00
DSE	Association Anyatas pour personnes mentalement handicapées	af	40'000.00	0.00	*0.0%*	40'000	40'000.00

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR PROGRAMME EN 2011 ET EN 2010

dept	LIBELLÉ	LIAF	COMPTES 2011	VARIATION C 2011 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DSE	Association Danse habile	af	35'000.00	0.00	*0.0%*	35'000	35'000.00
DCTI	Association handicap architecture urbanisme (HAU)	af	20'000.00	0.00	*0.0%*	20'000	20'000.00
DCTI	Assoc.centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés	af	9'268.00	-34.00	*-0.4%*	9'302	9'268.00
DSE	Commission cantonale d'indication	ns	6'257.00	-93'743.00	*-93.7%*	100'000	20'263.85
DF	Fonds Langland-Aubert (enfance malheureuse)	af	52.43	-247.57	*-82.5%*	300	105.27
Total E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées			**161'948'773.93**	**-2'633'299.07**	***-1.6%***	**164'582'073**	**152'761'449.92**
DSE	Prestations complémentaires fédérales (PCF) - SPC	pp	121'700'912.86	-23'100'281.14	*-16.0%*	144'801'194	132'066'476.37
DSE	Prestations complémentaires cantonales (PCC) - SPC	pp	67'939'442.70	13'473'626.70	*24.7%*	54'465'816	50'116'649.89
DSE	Abonnements TPG - SPC	pp	2'541'568.02	-401'101.98	*-13.6%*	2'942'670	2'466'964.67
DSE	Service des prestations complémentaires : prestations d'assistance	pp	2'157'899.90	-137'800.10	*-6.0%*	2'295'700	2'407'528.88
DSE	Service des prestations complémentaires : service social	pp	239.04	-3'934.96	*-94.3%*	4'174	323.20
Total E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées			**194'340'062.51**	**-10'169'491.49**	***-5.0%***	**204'509'554**	**187'057'943.01**
DSPE	Indemnité de restructuration déchets spéciaux SIG	ind	2'000'000.00	0.00	*0.0%*	2'000'000	4'000'000.00
DSPE	Soutien aux activités d'information, de sensibilisation et de formation à la SADEC	ns	100'000.00	0.00	*0.0%*	100'000	100'000.00
DSPE	Soutien aux act. d'info., de sensibilisation et de form. aux communes	ns	89'108.87	-16'491.14	*-15.6%*	105'600	46'851.30
DSPE	Conv. interc. exploitation labo régional ouest évènements type b	ns		-36'405.00	*-100.0%*	36'405	
DSPE	Présidence : subventions diverses +	af		-5'954.00	*-100.0%*	5'954	5'759.00
Total F01 Protection de l'environnement			**2'189'108.87**	**-58'850.14**	***-2.6%***	**2'247'959**	**4'152'610.30**
DSPE	Subventions pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie	ns	5'641'334.00	-2'358'666.00	*-29.5%*	8'000'000	2'885'143.80
DSPE	Fonds énergie des collectivités publiques : subventions accordées aux communes	ns	798'351.60	-952'748.40	*-54.4%*	1'751'100	1'206'241.00
DSPE	Soutien aux act. d'info., de sensibilisation et de form. aux communes	ns	9'900.99	-4'499.02	*-31.2%*	14'400	
DSPE	Fonds énergie des collectivités publiques : subventions accordées au canton	ns		-2'154'500.00	*-100.0%*	2'154'500	545'000.00
DSPE	Présidence : subventions diverses +	af		-812.00	*-100.0%*	812	785.32
Total F02 Energie			**6'449'586.59**	**-5'471'225.42**	***-45.9%***	**11'920'812**	**4'637'170.12**
DIM	Fonds cantonal de renaturation : participation dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers	af	191'918.14	-618'081.86	*-76.3%*	810'000	
DIM	Manœuvre du barrage du seujet	af	173'000.00	-2'000.00	*-1.1%*	175'000	172'000.00
DIM	Cipel (commission internationale pour la protection du Léman)	af	101'649.95	-8'350.05	*-7.6%*	110'000	109'914.05
DIM	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes	ns	69'805.00	-80'195.00	*-53.5%*	150'000	198'516.60
DIM	Fonds cantonal de renaturation : participation à des privés	pp	40'000.00	-10'000.00	*-20.0%*	50'000	17'500.00
Total F03 Gestion des eaux			**576'373.09**	**-718'626.91**	***-55.5%***	**1'295'000**	**497'930.65**
DIM	Fondation Neptune	af	252'559.00	0.00	*0.0%*	252'559	250'758.00
DIM	Fondation Neptune - prestations et locaux NM	af	51'322.05	-2'677.95	*-5.0%*	54'000	53'700.10
DIM	Fondation Neptune - capital de dotation NM	af	30'000.00	0.00	*0.0%*	30'000	30'000.00
DIM	Subventions suite aux dégâts dus à la faune	ns	381'202.35	98'112.35	*34.7%*	283'090	396'096.26
DIM	Fonds forestier : subventions diverses	af	71'917.60	36'917.60	*105.5%*	35'000	12'130.00
DIM	Subventions relatives à la faune	af	29'350.00	-650.00	*-2.2%*	30'000	28'500.00
DIM	Subventions relatives à la nature et aux sites naturels	af	15'000.00	-20'000.00	*-57.1%*	35'000	33'519.94
DIM	Fonds forestier : subventions aux communes (liées aux subventions fédérales)	ns	5'370.00	-46'630.00	*-89.7%*	52'000	
DIM	Subventions associations diverses +	af	1'000.00	-6'000.00	*-85.7%*	7'000	7'540.00

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR PROGRAMME EN 2011 ET EN 2010

dept	LIBELLÉ	LIAF	COMPTES 2011	VARIATION C 2011 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DIM	Subventions relatives à l'éducation à la nature	af		-10'000.00	*-100.0%*	10'000	1'892.00
DIM	Indemnités aux pêcheurs professionnels pour l'écoulement du poisson blanc	ns		-2'000.00	*-100.0%*	2'000	
Total F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air			**837'721.00**	**47'072.00**	***6.0%***	**790'649**	**814'136.30**
DIM	Opage promotion agricole	ind	2'440'000.00	0.00	*0.0%*	2'440'000	2'540'000.00
DIM	Opage, prestations de service et mise à disposition de locaux NM	ind	140'000.00	0.00	*0.0%*	140'000	115'000.00
DIM	Opage, dotation NM	ind	150.00	0.00	*0.0%*	150	150.00
DIM	Vulgarisation (dont AgriGenève)	af	215'000.00	0.00	*0.0%*	215'000	210'000.00
DIM	Fondation pour les zones agricoles spéciales	ind	100'000.00	0.00	*0.0%*	100'000	
DIM	Contributions pour des prestations écologiques	pp	348'372.20	-81'627.80	*-19.0%*	430'000	352'560.20
DIM	Améliorations structurelles et mesures sociales	pp	281'393.00	-308'607.00	*-52.3%*	590'000	199'362.00
DIM	Améliorations foncières	ns	146'975.00	-53'025.00	*-26.5%*	200'000	160'602.40
DIM	Union maraichère de Genève, vulgarisation	af	120'000.00	0.00	*0.0%*	120'000	120'000.00
DIM	Prêts cantonaux de désendettement et aep à taux d'intérêts 0% NM	pp	118'138.00	-63'663.00	*-35.0%*	181'801	113'266.58
DIM	Viticulture	af	85'000.00	20'000.00	*30.8%*	65'000	60'679.85
DIM	Modes de production et matières premières renouvelables	pp	66'227.10	-34'772.90	*-34.4%*	101'000	62'705.95
DIM	Préservation espace rural et ressources naturelles	pp	56'830.97	-24'969.03	*-30.5%*	81'800	43'219.35
DIM	Contrôle des mesures paiements directs	af	42'000.00	17'000.00	*68.0%*	25'000	
DIM	Encouragement à la production animale	pp	39'500.00	-9'800.00	*-19.9%*	49'300	38'120.00
DIM	Interprofession du vignoble et des vins de Genève	af	35'000.00	0.00	*0.0%*	35'000	32'000.00
DIM	Encouragement à la production animale	af	19'600.00	-7'900.00	*-28.7%*	27'500	11'725.00
DIM	Office intercantonal de certification	ns	12'500.00	-1'000.00	*-7.4%*	13'500	7'458.00
DIM	Bio Genève, vulgarisation	af	10'000.00	0.00	*0.0%*	10'000	10'000.00
DIM	Centrale suisse de culture maraîchère	ns	8'626.00	-374.00	*-4.2%*	9'000	8'626.00
DIM	Groupement technique horticole	af	8'000.00	-2'000.00	*-20.0%*	10'000	
DIM	Promotion de l'agriculture	af	6'680.00	-23'820.00	*-78.1%*	30'500	21'180.00
DIM	Union fruitière lémanique	af	6'000.00	0.00	*0.0%*	6'000	5'800.00
DIM	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs	ns	3'523.80	-21'476.20	*-85.9%*	25'000	603.65
DIM	Améliorations foncières	pp	1'998.00	-38'002.00	*-95.0%*	40'000	20'485.50
DIM	Mesures d'urgence en faveur de l'agriculture genevoise	ns	-4'023.05	-4'023.05			-5'013.00
DIM	Promotion agricole	pp		-80'000.00	*-100.0%*	80'000	65'146.40
DIM	Améliorations foncières	ns		-64'000.00	*-100.0%*	64'000	
DIM	Lutte obligatoire contre maladies et ravageurs	pp		-35'000.00	*-100.0%*	35'000	4'825.00
DIM	Société genevoise d'apiculture	af		-10'000.00	*-100.0%*	10'000	6'000.00
DIM	Agriculture : subventions diverses +	af		-5'000.00	*-100.0%*	5'000	
DIM	Agriculture : autres subventions +	af		-3'000.00	*-100.0%*	3'000	
Total F05 Politique agricole			**4'307'491.02**	**-835'059.98**	***-16.2%***	**5'142'551**	**4'204'502.88**
DCTI	Cité Universitaire rente droit superficie NM	ind	539'000.00	0.00	*0.0%*	539'000	539'000.00
DCTI	Cité Universitaire	ind	390'000.00	-67'000.00	*-14.7%*	457'000	457'000.00
DCTI	Cité Universiaire extension intérêt et droit superficie NM	ind	143'000.00	-6'500.00	*-4.3%*	149'500	57'500.00

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR PROGRAMME EN 2011 ET EN 2010

dept	LIBELLÉ	LIAF	COMPTES 2011	VARIATION C 2011 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DCTI	Subvention au logement social	pp	23'468'076.25	-2'531'923.75	*-9.7%*	26'000'000	25'517'995.85
DCTI	Allocations de logement "secteur libre"	pp	10'395'973.50	-904'026.50	*-8.0%*	11'300'000	10'311'404.30
DCTI	Allocations de logement "secteur subventionné"	pp	9'863'541.05	-436'458.95	*-4.2%*	10'300'000	9'978'446.60
DCTI	Subvention en faveur des habitations mixtes	pp	9'274'069.20	-575'930.80	*-5.8%*	9'850'000	7'656'046.65
DCTI	FIDP intérêts sur dotations NM	ind	7'247'017.00	-752'983.00	*-9.4%*	8'000'000	7'490'956.50
DCTI	FPLC intérêts sur dotations NM	ind	2'385'350.00	-264'650.00	*-10.0%*	2'650'000	2'384'812.50
DCTI	Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement (RPSL)	af	50'000.00	0.00	*0.0%*	50'000	50'000.00
DCTI	Dotation LGL sans intérêts et à taux réduit NM	ind	48'513.00	-31'487.00	*-39.4%*	80'000	58'117.00
DCTI	LUP intérêts dotations communales (42618052) NM	ns	27'500.00	27'500.00			
DCTI	Prises en charge des loyers impayés de personnes évacuées et relogées	pp	7'403.00	-12'597.00	*-63.0%*	20'000	4'201.75
DCTI	Subvention épargne logement	pp		-100'000.00	*-100.0%*	100'000	
Total G01 Accès au logement			**63'839'443.00**	**-5'656'057.00**	***-8.1%***	**69'495'500**	**64'505'481.15**
DCTI	Subvention pour la communaute d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT)	af	48'200.00	0.00	*0.0%*	48'200	48'200.00
DCTI	Subventions diverses	af		-9'000.00	*-100.0%*	9'000	
Total G02 Aménagement du territoire			**48'200.00**	**-9'000.00**	***-15.7%***	**57'200**	**48'200.00**
DCTI	LDTR bonus à la rénovation	pp	233'205.00	-3'766'795.00	*-94.2%*	4'000'000	4'226'990.00
DCTI	Bonus conjoncturel à l'énergie	pp		-2'500'000.00	*-100.0%*	2'500'000	
Total G03 Conformité des constructions et des chantiers			**233'205.00**	**-6'266'795.00**	***-96.4%***	**6'500'000**	**4'226'990.00**
DSPE	Fondation romande de détention administrative	af	297'000.00	-3'000.00	*-1.0%*	300'000	167'868.00
DSPE	Fondation romande de détention administrative NM	af	75'600.00	0.00	*0.0%*	75'600	75'600.00
Total H01 Population, droit de cité et migration			**372'600.00**	**-3'000.00**	***-0.8%***	**375'600**	**243'468.00**
DSPE	Fondation des parkings	ind	8'970'103.97	-902'486.03	*-9.1%*	9'872'590	9'122'294.00
DSPE	Musique de la police	af	42'984.00	0.00	*0.0%*	42'984	42'984.00
DSPE	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman	af	32'338.00	0.00	*0.0%*	32'338	32'338.00
DSPE	Polycom NM	ns	26'018.00	0.00	*0.0%*	26'018	26'018.00
DSPE	Présidence : subventions diverses +	af		-6'566.00	*-100.0%*	6'566	6'351.84
Total H02 Sécurité publique			**9'071'443.97**	**-909'052.03**	***-9.1%***	**9'980'496**	**9'229'985.84**
DIM	Subvention matériel et équipement	af	174'585.10	-61'414.90	*-26.0%*	236'000	205'340.55
DIM	Instruction	af	80'620.00	-59'380.00	*-42.4%*	140'000	130'820.00
DIM	Matériel	af	26'321.65	-63'678.35	*-70.8%*	90'000	15'001.65
DIM	Sécurité civile: diverses subventions +	af	4'400.00	0.00	*0.0%*	4'400	3'250.00
DIM	Fédération des corps de sapeurs-pompiers	af	4'000.00	0.00	*0.0%*	4'000	4'000.00
DIM	Association pour la formation de jeunes sapeurs-pompiers	af	1'000.00	0.00	*0.0%*	1'000	1'000.00
DIM	Sécurite civile : matériel (institutions privées)	af		-1'000.00	*-100.0%*	1'000	
DIM	Instruction	af		-650.00	*-100.0%*	650	
Total H03 Sécurité civile			**290'926.75**	**-186'123.25**	***-39.0%***	**477'050**	**359'412.20**
DSPE	Rétribution des chefs de musique	ns	155'607.35	-14'392.65	*-8.5%*	170'000	162'613.00
DSPE	Elite corps de musique, locaux NM	ns	75'000.00	0.00	*0.0%*	75'000	75'000.00
DSPE	Landwehr corps de musique, locaux NM	ns	75'000.00	0.00	*0.0%*	75'000	75'000.00

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR PROGRAMME EN 2011 ET EN 2010

dept	LIBELLÉ	LIAF	COMPTES 2011	VARIATION C 2011 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DSPE	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales	ns	60'000.00	0.00	*0.0%*	60'000	60'000.00
DSPE	Musée militaire genevois	af	54'000.00	0.00	*0.0%*	54'000	54'000.00
DSPE	Compagnie 1602 - locaux NM	af	36'000.00	0.00	*0.0%*	36'000	36'000.00
DSPE	Musée militaire genevois - locaux NM	af	35'000.00	0.00	*0.0%*	35'000	35'000.00
DSPE	Habillement et équipement des musiques cantonales	ns	23'247.40	-6'752.60	*-22.5%*	30'000	22'993.45
DSPE	Fonds d'aide international au développement FAID, locaux NM	af	5'000.00	0.00	*0.0%*	5'000	5'000.00
DSPE	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)	af	2'000.00	0.00	*0.0%*	2'000	2'000.00
DSPE	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)	af	500.00	0.00	*0.0%*	500	500.00
Total H04 Armée et obligation de servir			**521'354.75**	**-21'145.25**	***-3.9%***	**542'500**	**528'106.45**
DSPE	Association la Pâquerette des Champs	af	230'000.00	0.00	*0.0%*	230'000	230'000.00
DSPE	Association la Pâquerette des Champs NM	af	30'000.00	0.00	*0.0%*	30'000	30'000.00
DSPE	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	ind	921'700.00	0.00	*0.0%*	921'700	921'700.00
DSPE	Pécule et vêtements	pp	1'260'733.19	-70'554.81	*-5.3%*	1'331'288	1'302'954.78
DSPE	Reclassement des détenus liberés	pp	130'187.55	-121'922.45	*-48.4%*	252'110	104'846.64
DSPE	Fondation romande pour toxicomanes NM	af	5'500.00	-500.00	*-8.3%*	6'000	5'750.00
DSPE	Pécule et vêtements - ajustement	pp		0.00			18'788.90
Total H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement			**2'578'120.74**	**-192'977.26**	***-7.0%***	**2'771'098**	**2'614'040.32**
DSPE	Association Vires	af	430'000.00	0.00	*0.0%*	430'000	430'000.00
DSPE	Association Vires NM	af	30'000.00	0.00	*0.0%*	30'000	30'000.00
DSPE	Fédération genevoise de coopération (FGC)	af	3'000'000.00	0.00	*0.0%*	3'000'000	3'000'000.00
DSPE	F-information - filigrane	af	515'000.00	0.00	*0.0%*	515'000	515'000.00
DSPE	Centre de contact suisse-immigrés	af	300'000.00	0.00	*0.0%*	300'000	300'000.00
DSPE	Association d'entraide aux réfugiés Camarada	af	290'000.00	0.00	*0.0%*	290'000	290'000.00
DSPE	Centre de contact suisse-immigrés - location NM	af	76'164.00	0.00	*0.0%*	76'164	76'164.00
DSPE	Aide aux pays en voie de développement (dont af pour Mandat Int.)	af	7'587'184.00	-212'816.00	*-2.7%*	7'800'000	7'754'773.27
DSPE	Financement du dispositif d'intégration des permis F et B Réfugiés - Forfait intégration	ns	3'684'532.75	1'715'532.75	*87.1%*	1'969'000	1'596'503.90
DSPE	Comité International Croix-Rouge (CICR)	af	3'000'000.00	0.00	*0.0%*	3'000'000	3'000'000.00
DSPE	Aide aux missions des pays les moins avances (PMA)	af	1'348'092.00	48'092.00	*3.7%*	1'300'000	1'270'358.00
DSPE	Bureau de l'intégration : autres subventions +	af	286'270.60	-13'729.40	*-4.6%*	300'000	233'284.00
DSPE	Coopération au développement dans le tiers-monde	af	270'000.00	0.00	*0.0%*	270'000	199'633.00
DSPE	Université populaire albanaise	af	110'000.00	0.00	*0.0%*	110'000	110'000.00
DSPE	Association Maison Kultura	af	100'000.00	0.00	*0.0%*	100'000	100'000.00
DSPE	Bureau de l'intégration : Cours de langue d'origine	af	75'000.00	-25'000.00	*-25.0%*	100'000	
DSPE	Bureau de l'intégration : Cours de français	af	74'288.25	-25'711.75	*-25.7%*	100'000	
DSPE	Association Tierra Incognita	af	70'000.00	0.00	*0.0%*	70'000	70'000.00
DSPE	Centre de liaison des associations feminines genevoises (CLAFG)	af	48'000.00	0.00	*0.0%*	48'000	18'000.00
DSPE	Diverses associations féminines +	af	40'000.00	0.00	*0.0%*	40'000	70'000.00
DSPE	Association Violence que faire	af	19'248.00	-752.00	*-3.8%*	20'000	
DSPE	Subventions liées à des mandats de prestations +	af		-74'000.00	*-100.0%*	74'000	24'000.00

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR PROGRAMME EN 2011 ET EN 2010

dept	LIBELLÉ	LIAF	COMPTES 2011	VARIATION C 2011 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DSPE	Présidence : subventions diverses +	af		-6'568.00	*-100.0%*	6'568	6'351.84
DSPE	Subventions projets antiracistes +	af		0.00			100'000.00
Total H08 Droits humains			**21'353'779.60**	**1'405'047.60**	***7.0%***	**19'948'732**	**19'194'068.01**
PJ	Défense d'office	pp	5'254'473.30	5'254'473.30			
PJ	Frais d'assistance judiciaire - Défense d'office	pp	5'047'829.01	-4'752'770.99	*-48.5%*	9'800'600	9'558'847.04
PJ	Émoluments de l'assistance juridique	pp	386'306.15	-748'693.85	*-66.0%*	1'135'000	1'100'099.00
PJ	Indemnités avocats première heure	pp	363'967.57	63'967.57	*21.3%*	300'000	
PJ	Traductions, témoins, expertises aj	pp	177'471.60	-72'028.40	*-28.9%*	249'500	299'856.00
Total I01 Pouvoir judiciaire			**11'230'047.63**	**-255'052.37**	***-2.2%***	**11'485'100**	**10'958'802.04**
DIM	Transports Publics Genevois (TPG)	ind	186'158'749.08	-1'333'250.92	*-0.7%*	187'492'000	166'377'024.00
DIM	TPG - utilisation des infrastructures NM	ind	16'069'257.40	4'022'797.40	*33.4%*	12'046'460	15'978'365.61
DIM	TPG - rente annuelle de droit de superficie NM	ind	907'000.00	0.00	*0.0%*	907'000	907'000.00
DIM	Fondation des parkings - Droits de superficie et d'utilisation de places de parc NM	ind	655'343.00	0.00	*0.0%*	655'343	655'343.00
DIM	Fondation des parkings NM	ind	3'000.00	0.00	*0.0%*	3'000	3'000.00
DIM	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)	ind	2'574'347.24	189'474.24	*7.9%*	2'384'873	2'511'001.84
DIM	GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières et fonctionnement	af	1'819'247.37	-430'752.63	*-19.1%*	2'250'000	1'924'414.60
DIM	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF	af	1'135'844.54	-96'594.46	*-7.8%*	1'232'439	651'537.96
DIM	Indemnites à la SNCF pour les trains régionaux	af	437'721.03	-277'278.97	*-38.8%*	715'000	339'962.46
DIM	Unireso Frais communauté tarifaire	ind	300'000.00	0.00	*0.0%*	300'000	300'000.00
DIM	Indemnités aux TPN pour le trafic régional	af	203'611.00	-19'517.00	*-8.7%*	223'128	200'672.00
DIM	Transports collectifs - subventions diverses +	af	103'000.00	0.00	*0.0%*	103'000	103'000.00
Total J01 Transports et mobilité			**210'367'120.66**	**2'054'877.66**	***1.0%***	**208'312'243**	**189'951'321.47**
DARES	Clinique de Jolimont et Montana	ind	15'626'462.52	-2'052'393.48	*-11.6%*	17'678'856	16'293'021.08
DARES	Cliniques Jolimont et Montana, utilisation terrains et bâtiments NM	ind	1'575'390.00	0.00	*0.0%*	1'575'390	1'575'390.00
DARES	Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD)	ind	121'265'101.00	-7'866'630.00	*-6.1%*	129'131'731	117'182'532.00
DARES	Maintien, aide et soins à domicile, Autres institutions, Indemnités +	ind	4'797'978.00	0.00	*0.0%*	4'797'978	4'647'694.30
DARES	Maintien, aide et soins à domicile, Autres institutions, Aides financières +	af	2'558'731.00	-8'360'697.00	*-76.6%*	10'919'428	758'522.00
DARES	FSASD mise à disposition de locaux NM	ind	195'895.00	-195'895.00	*-50.0%*	391'790	
DARES	FSASD mise à disposition de matériel informatique NM	ind	2'442.00	0.00	*0.0%*	2'442	844'985.00
DARES	Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	ind	665'294'144.00	-5'900'339.00	*-0.9%*	671'194'483	647'632'608.00
DARES	Recherche et enseignement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	ind	115'000'000.00	0.00	*0.0%*	115'000'000	115'000'000.00
DARES	HUG, location financement bâtiments et équipements NM	ind	64'049'815.72	3'067'440.72	*5.0%*	60'982'375	66'279'661.97
DARES	Mission d'intérêt général HUG	ind	41'957'889.60	-0.40	*0.0%*	41'957'890	39'743'717.00
DARES	HUG, location financement intérêts de la dette NM	ind	32'209'523.26	-3'073'944.74	*-8.7%*	35'283'468	35'283'468.05
DARES	Actions ponctuelles d'aide à domicile +	af	238'400.00	-11'600.00	*-4.6%*	250'000	236'000.00
DARES	Unités d'accueil temporaire (UAT)	ind	64'887.00	-745'113.00	*-92.0%*	810'000	218'633.00
DARES	Observatoire de la santé	ns	17'369.62	-8'334.38	*-32.4%*	25'704	
DARES	Fondation IRIS	af	16'130.00	-3'870.00	*-19.4%*	20'000	16'130.00
DARES	Locaux mis à disposition des communes	ns		0.00			895'989.00

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR PROGRAMME EN 2011 ET EN 2010

dept	LIBELLÉ	LIAF	COMPTES 2011	VARIATION C 2011 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DCTI	Indemnité location financement bâtiments et équipements HUG NM	ind		0.00			6'000.00
Total K01 Réseau de soins			**1'064'870'158.72**	**-25'151'376.28**	***-2.3%***	**1'090'021'535**	**1'046'614'351.40**
DARES	Programme latin de don d'organes	ns	232'500.00	-29'400.00	*-11.2%*	261'900	232'500.00
DARES	Conférence directeurs affaires sanitaires	ns	192'598.96	-55.04	*0.0%*	192'654	149'489.37
DARES	CLASS - Conférence latine affaires sanitaires sociales	ns	158'797.37	-50'502.63	*-24.1%*	209'300	293'584.68
DARES	ASI-Genève association suisse des infirmières-infirmiers section de Genève	af	150'000.00	0.00	*0.0%*	150'000	150'000.00
DARES	Observatoire de la santé	ns	26'066.59	-12'507.41	*-32.4%*	38'574	72'474.60
DARES	CDS- Académie chiropratique	ns		-10'000.00	*-100.0%*	10'000	
DARES	Hospitalisation hors canton	pp		0.00			6'036'443.10
DARES	Hospitalisation hors canton - éléments d'ajustement	pp		0.00			314'772.70
Total K02 Régulation sanitaire			**759'962.92**	**-102'465.08**	***-11.9%***	**862'428**	**7'249'264.45**
DARES	Dime de l'alcool : actions de préventions +	af	1'060'000.00	0.00	*0.0%*	1'060'000	1'060'000.00
DARES	Association pour la prévention du tabagisme	af	450'000.00	0.00	*0.0%*	450'000	450'000.00
DARES	FEGPA - Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme	af	396'200.00	0.00	*0.0%*	396'200	396'200.00
DARES	Première ligne	af	2'695'000.00	0.00	*0.0%*	2'695'000	2'695'000.00
DARES	Groupe sida-Genève	af	1'835'000.00	0.00	*0.0%*	1'835'000	1'835'000.00
DARES	Dialogai	af	705'000.00	0.00	*0.0%*	705'000	705'000.00
DARES	PVA (personnes vivant avec)	af	210'000.00	0.00	*0.0%*	210'000	210'000.00
DARES	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein	af	1'000'000.00	0.00	*0.0%*	1'000'000	1'000'000.00
DARES	Mission d'intérêt général HUG (Centrale 144)	ind	1'748'245.40	0.40	*0.0%*	1'748'245	1'742'418.00
DARES	Action de promotion de la santé +	af	395'527.00	-79'473.00	*-16.7%*	475'000	388'753.00
DARES	Action prévention du jeu +	af	223'536.74	-76'463.26	*-25.5%*	300'000	128'642.02
DARES	CLASS - Conférence latine affaires sanitaires sociales	ns	190'207.83	-60'492.17	*-24.1%*	250'700	58'435.32
DARES	Fondation Health on the net	af	180'000.00	0.00	*0.0%*	180'000	300'000.00
DARES	Rien ne va plus - centre de prévention des problèmes du jeu excessif	af	154'800.00	-43'200.00	*-21.8%*	198'000	154'800.00
DARES	Association fourchette verte	af	150'000.00	0.00	*0.0%*	150'000	150'000.00
DARES	SCAV Subventions non monétaires à d'autres cantons NM	ns	145'750.00	-54'250.00	*-27.1%*	200'000	163'000.00
DARES	Ligue genevoise contre le rhumatisme	af	130'000.00	-1'000.00	*-0.8%*	131'000	91'000.00
DARES	Croix-bleue genevoise	af	110'000.00	0.00	*0.0%*	110'000	110'000.00
DARES	Centre suisse information toxicologique	ns	79'738.80	1'738.80	*2.2%*	78'000	76'801.60
DARES	Accompagnants en psychiatrie	af	70'000.00	0.00	*0.0%*	70'000	70'000.00
DARES	Onex santé	af	50'000.00	0.00	*0.0%*	50'000	50'000.00
DARES	Fondation sécurité des patients	ns	39'400.00	-600.00	*-1.5%*	40'000	39'400.00
DARES	Conférence directeurs affaires sanitaires	ns	38'335.04	-10.96	*0.0%*	38'346	29'754.48
DARES	Interassociation de sauvetage	ns	31'730.45	-269.55	*-0.8%*	32'000	31'227.42
DARES	Programme de prévention des accidents par morsure	af	20'000.00	0.00	*0.0%*	20'000	20'000.00
DARES	Observatoire de la santé	ns	17'381.78	-8'340.22	*-32.4%*	25'722	14'425.40
DARES	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux	pp	2'500.00	-27'500.00	*-91.7%*	30'000	6'200.00
DARES	Subventions suite à des épizooties	af	2'190.00	-22'810.00	*-91.2%*	25'000	660.00

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR PROGRAMME EN 2011 ET EN 2010

dept	LIBELLÉ	LIAF	COMPTES 2011	VARIATION C 2011 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DARES	Participation cantonale au système d'information du service vétérinaire public (SISVET)	ns		-20'000.00	*-100.0%*	20'000	
DARES	Unité EIS - mise à disposition personnel NM	af		0.00			303'769.35
DARES	Unité EIS - Université de Genève	af		0.00			20'000.00
DARES	CDS- search resistance antibiotique	ns		0.00			17'311.00
Total K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention			**12'130'543.05**	**-392'669.95**	***-3.1%***	**12'523'213**	**12'317'797.59**
DARES	Incubateurs - Eclosion et Fongit	af	2'526'000.00	0.00	*0.0%*	2'526'000	2'501'000.00
DARES	Fongits, intérêts sur prêts du PA NM	af	4'125.00	-188.00	*-4.4%*	4'313	4'312.50
DARES	Fondation pour le tourisme	ind	485'000.00	0.00	*0.0%*	485'000	485'000.00
DARES	Fondation d'aide aux entreprises FAE	ind	8'850'350.45	-49'649.55	*-0.6%*	8'900'000	4'387'908.32
DARES	Office de promotion industrielle OPI	ind	1'185'000.00	0.00	*0.0%*	1'185'000	1'185'000.00
DARES	Fondation d'aide aux entreprises FAE, capital de dotation NM	ind	825'000.00	-57'500.00	*-6.5%*	882'500	862'500.00
DIM	Subvention CGN (compagnie générale de navigation sur le lac léman)	af	2'004'132.00	-495'868.00	*-19.8%*	2'500'000	2'604'759.00
DARES	CDEP-SO réseau promotion économique régionale	ns	820'000.00	0.00	*0.0%*	820'000	820'000.00
DARES	Nouvelle politique régionale (NPR) - appui à l'innovation	ns	375'000.00	0.00	*0.0%*	375'000	375'000.00
DARES	Action en faveur de l'économie genevoise	ns	213'568.80	-126'431.20	*-37.2%*	340'000	317'917.10
DIM	Compagnie générale de navigation sur le léman (CGN), prêt NM	af	170'545.95	-7'752.05	*-4.3%*	178'298	184'056.00
DARES	CDEP-SO nouvelle politique régionale (NPR) - promotion sectorielle	ns	133'000.00	0.00	*0.0%*	133'000	150'044.00
DARES	Participation aux actions de l'OSEC	ns	75'650.00	-350.00	*-0.5%*	76'000	75'650.00
DARES	Coopérative romande de cautionnement, capital de dotation NM	ns	41'250.00	-1'875.00	*-4.3%*	43'125	43'125.00
DARES	Léonardo	ns	25'000.00	0.00	*0.0%*	25'000	25'000.00
DIM	Compagnie générale de navigation sur le léman (CGN), intérêts sur prêt NM	af	19'217.30	-873.70	*-4.3%*	20'091	20'091.00
DARES	CDEP-SO Promotion image	ns	6'946.00	-2'054.00	*-22.8%*	9'000	
DARES	CDEP-SO Conf. dépt économie publique de Suisse Occidentale	ns	6'500.00	0.00	*0.0%*	6'500	6'500.00
DARES	Office national du tourisme	ns		-13'000.00	*-100.0%*	13'000	13'000.00
DARES	Prix Michel Baettig	ns		-5'000.00	*-100.0%*	5'000	
DARES	Office suisse d'expansion commerciale	ns		-4'000.00	*-100.0%*	4'000	
DARES	FFSRT (fondation franco-suisse pour recherches et technologies)	ns		0.00			35'000.00
DARES	FFSRT - intérêts NM	ns		0.00			115.00
Total L01 Développement et soutien à l'économie			**17'766'285.50**	**-764'541.50**	***-4.1%***	**18'530'827**	**14'095'977.92**
DSE	Arena - intérêts s/dotations et rente droit de superficie NM	af	491'600.00	-25'000.00	*-4.8%*	516'600	504'100.00
DCTI	SI Nord aviation - intérêts NM	af	70'541.00	-51'778.00	*-42.3%*	122'319	73'747.00
Total L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques			**562'141.00**	**-76'778.00**	***-12.0%***	**638'919**	**577'847.00**
DARES	Fédération romande des consommatrices, section genevoise	ns	15'600.00	0.00	*0.0%*	15'600	15'600.00
DARES	Remboursements taxes	pp		0.00			2'905'323.85
Total L03 Régulation du commerce			**15'600.00**	**0.00**	***0.0%***	**15'600**	**2'920'923.85**
DIP	Fondation du Musée d'art moderne et contemporain (FONDAMCO)	af	1'000'000.00	0.00	*0.0%*	1'000'000	1'000'000.00
DIP	Musée international de la Croix-Rouge et Croissant-Rouge	af	557'000.00	0.00	*0.0%*	557'000	557'000.00
DIP	Fondation Bodmer	af	500'000.00	0.00	*0.0%*	500'000	500'000.00
DIP	Théâtre de Carouge - Atelier de Genève	af	2'600'000.00	0.00	*0.0%*	2'600'000	2'500'000.00

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR PROGRAMME EN 2011 ET EN 2010

dept	LIBELLÉ	LIAF	COMPTES 2011	VARIATION C 2011 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DIP	Fondation d'art dramatique (FAD)	af	2'450'000.00	0.00	*0.0%*	2'450'000	2'250'000.00
DIP	Théâtre Am Stram Gram	af	992'000.00	0.00	*0.0%*	992'000	912'000.00
DIP	Les Marionnettes de Genève	af	660'000.00	0.00	*0.0%*	660'000	600'000.00
DIP	Théâtre du Loup	af	350'000.00	0.00	*0.0%*	350'000	300'000.00
DIP	Orchestre de la Suisse Romande (OSR)	af	9'500'000.00	0.00	*0.0%*	9'500'000	9'500'000.00
DIP	Orchestre de chambre de Genève	af	760'000.00	0.00	*0.0%*	760'000	760'000.00
DIP	Contrechamps	af	450'000.00	0.00	*0.0%*	450'000	450'000.00
DIP	Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	af	292'800.00	0.00	*0.0%*	292'800	292'800.00
DIP	Concours de Genève	af	250'000.00	0.00	*0.0%*	250'000	250'000.00
DIP	Fondation pour l'écrit	af	250'000.00	0.00	*0.0%*	250'000	250'000.00
DIP	Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales (Fondation ETM)	ind		0.00			735'000.00
DIP	Cadets de Genève	ind		0.00			357'300.00
DIP	Association pour la danse contemporaine (ADC)	af	320'000.00	0.00	*0.0%*	320'000	200'000.00
DIP	Conservatoire populaire de musique	ind	14'118'737.00	0.00	*0.0%*	14'118'737	14'035'716.00
DIP	Conservatoire de musique de Genève	ind	10'728'863.00	0.00	*0.0%*	10'728'863	10'694'081.00
DIP	Institut Jaques-Dalcroze	ind	4'487'199.00	0.00	*0.0%*	4'487'199	4'469'480.00
DIP	Ecoles de musique, théâtre et danse accréditées +	ind	2'583'000.00	-70'474.00	*-2.7%*	2'653'474	
DIP	Institut Jaques-Dalcroze NM	ind	1'238'112.00	0.00	*0.0%*	1'238'112	1'238'112.00
DIP	Conservatoire populaire de musique NM	ind	92'004.00	0.00	*0.0%*	92'004	92'004.00
DIP	Fondation des Cinémas du Grütli	af	420'000.00	0.00	*0.0%*	420'000	371'000.00
DIP	Confédération des écoles de musiques	af	300'000.00	0.00	*0.0%*	300'000	
DIP	Fondation romande pour le cinéma	af	1'300'000.00	387'000.00	*42.4%*	913'000	100'000.00
DIP	Fondation la Bâtie - Festival de Genève	af	450'000.00	0.00	*0.0%*	450'000	450'000.00
DCTI	TSR - droit de superficie NM	ns	1'735'500.00	0.00	*0.0%*	1'735'500	1'735'500.00
DIP	Aide ponctuelle à la culture +	af	1'445'000.00	0.00	*0.0%*	1'445'000	1'525'000.00
DIP	Aide aux compagnies indépendantes +	af	860'000.00	0.00	*0.0%*	860'000	780'000.00
DIP	Diffusion et échanges culturels +	af	764'152.00	-218.00	*0.0%*	764'370	850'619.00
DIP	Théâtre du Grütli	af	199'250.00	0.00	*0.0%*	199'250	149'250.00
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées +	af	198'540.00	-1'460.00	*-0.7%*	200'000	199'820.00
DIP	Théâtre Saint-Gervais	af	192'500.00	0.00	*0.0%*	192'500	142'500.00
DIP	Cinéma Tous Ecrans	af	180'000.00	0.00	*0.0%*	180'000	149'250.00
DIP	Subventions aux billets jeunes	pp	170'000.00	0.00	*0.0%*	170'000	170'000.00
DIP	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)	pp	160'225.44	12'225.44	*8.3%*	148'000	105'000.00
DIP	Teatro Malandro	af	150'000.00	0.00	*0.0%*	150'000	150'000.00
DIP	Fonction : Cinéma	af	150'000.00	0.00	*0.0%*	150'000	99'500.00
DIP	Grandes manifestations +	af	147'500.00	0.00	*0.0%*	147'500	147'500.00
DIP	Bourses et résidences	pp	131'423.30	-576.70	*-0.4%*	132'000	115'700.00
DIP	Ateliers d'ethnomusicologie	af	129'350.00	0.00	*0.0%*	129'350	129'350.00
DIP	Culture et rencontres	af	105'000.00	0.00	*0.0%*	105'000	105'000.00

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR PROGRAMME EN 2011 ET EN 2010

dept	LIBELLÉ	LIAF	COMPTES 2011	VARIATION C 2011 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DIP	Institut National Genevois (ING)	af	75'000.00	0.00	*0.0%*	75'000	75'000.00
DIP	Projets régionaux et transfrontaliers	af	69'473.00	-14'897.00	*-17.7%*	84'370	64'965.00
DIP	Ecole et quartier Versoix	af	67'000.00	0.00	*0.0%*	67'000	67'000.00
DIP	Rencontres internationales	af	62'680.00	0.00	*0.0%*	62'680	62'680.00
DIP	Fondation pour l'histoire des Suisses à l'étranger - intérêts sur prêts NM	af	55'000.00	-5'000.00	*-8.3%*	60'000	57'500.00
DIP	Institut National Genevois (ING) NM	af	40'272.00	0.00	*0.0%*	40'272	40'272.00
DIP	Restitution de subvention en fin de contrat	af	-120'718.00				
DIP	Aide aux jeunes créateurs (cinéma et vidéo)	pp		0.00			413'000.00
DIP	Ondine genevoise	ind		0.00			200'000.00
DIP	Association espace musical	af		0.00			149'350.00
Total N01 Culture			**63'616'862.74**	**306'599.74**	***0.5%***	**63'430'981**	**60'548'249.00**
DCTI	Association Genève-Plage	af	675'000.00	-105'000.00	*-13.5%*	780'000	780'000.00
DIP	Sport - soutien aux mouvements juniors (Genève Future Hockey)	af	500'000.00	0.00	*0.0%*	500'000	
DCTI	Fondation les Evaux - droit de superficie NM	af	641'216.00	0.00	*0.0%*	641'216	641'216.00
DIP	Sport - encadrement et entrainement des jeunes (7-9 ans)	af	189'219.45	-780.55	*-0.4%*	190'000	189'420.00
DIP	Organisation d'événements sportifs NM	af		-200'000.00	*-100.0%*	200'000	
Total N02 Sport et loisirs			**2'005'435.45**	**-305'780.55**	***-13.2%***	**2'311'216**	**1'610'636.00**
DCTI	Subvention aux personnes physiques	pp	2'006'270.00	-3'730.00	*-0.2%*	2'010'000	1'460'765.00
DCTI	Subvention aux institutions privées	af	290'807.00	110'807.00	*61.6%*	180'000	270'700.00
DCTI	Frais d'entretien Cathédrale St-Pierre	af	108'000.00	0.00	*0.0%*	108'000	108'000.00
DCTI	Frais d'entretien du musée habitat rural de Ballenberg	af	32'000.00	0.00	*0.0%*	32'000	32'000.00
DCTI	Subvention aux communes	ns		-64'000.00	*-100.0%*	64'000	62'500.00
Total N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois			**2'437'077.00**	**43'077.00**	***1.8%***	**2'394'000**	**1'933'965.00**
CHA	Réserve pour décisions Conseil d'Etat et Grand Conseil +	af	559'000.00	-341'000.00	*-37.9%*	900'000	230'000.00
CHA	Subventions associations diverses	af	27'500.00	-22'500.00	*-45.0%*	50'000	50'000.00
CHA	Contribution à la BADAC	ns	10'060.20	-939.80	*-8.5%*	11'000	9'500.00
CHA	Conférence des gouvernements cantonaux	ns		0.00			181'578.00
CHA	Fondation pour la collaboration confédérale	ns		0.00			54'206.00
Total O03 Conseil d'Etat			**596'560.20**	**-364'439.80**	***-37.9%***	**961'000**	**525'284.00**
DARES	Soutien aux agendas 21 communaux	ns	50'000.00	0.00	*0.0%*	50'000	50'000.00
DARES	Prix cantonal du développement durable	ns	40'000.00	0.00	*0.0%*	40'000	40'000.00
Total O05 Développement durable			**90'000.00**	**0.00**	***0.0%***	**90'000**	**90'000.00**
CHA	Participation de l'Etat aux frais électoraux	af	331'400.00	31'400.00	*10.5%*	300'000	-10'800.00
Total O06 Exercices des droits politiques			**331'400.00**	**31'400.00**	***10.5%***	**300'000**	**-10'800.00**
DSPE	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) NM	ind	189'911.00	0.00	*0.0%*	189'911	189'911.00
DSPE	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI)	ind	185'300.00	0.00	*0.0%*	185'300	185'300.00
CHA	Mandat international NM	af	134'000.00	0.00	*0.0%*	134'000	134'000.00
DSPE	Club suisse de la presse NM	af	100'030.00	0.00	*0.0%*	100'030	100'030.00
CHA	Mandat international (centre d'accueil pour les délégations et ONG)	af	92'700.00	0.00	*0.0%*	92'700	92'700.00

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR PROGRAMME EN 2011 ET EN 2010

dept	LIBELLÉ	LIAF	COMPTES 2011	VARIATION C 2011 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DSPE	Club suisse de la presse	af	69'525.00	0.00	*0.0%*	69'525	69'525.00
DCTI	École internationale (diff. s/droit de superficie) NM	af	2'659'336.00	0.00	*0.0%*	2'659'336	2'659'335.00
DCTI	Location auprès de tiers pour ONG	ns	87'733.00	-62'267.00	*-41.5%*	150'000	114'444.00
DCTI	FIPOI - intérêts NM	af	1'375.00	-125.00	*-8.3%*	1'500	1'437.00
Total O07 Genève internationale			**3'519'910.00**	**-62'392.00**	***-1.7%***	**3'582'302**	**3'546'682.00**
DARES	Interreg IV	ns	228'887.85	-21'112.15	*-8.4%*	250'000	234'498.05
DARES	GLCT - téléphérique du Salève	af	233'482.23	-66'517.77	*-22.2%*	300'000	263'146.88
DARES	Projets régionaux et transfrontaliers	af		-700'000.00	*-100.0%*	700'000	
DARES	Service des affaires extérieures : autres subventions +	af		-30'000.00	*-100.0%*	30'000	
Total O08 Régional et transfrontalier			**462'370.08**	**-817'629.92**	***-63.9%***	**1'280'000**	**497'644.93**
DIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique (SR / TI)	ns	1'423'605.00	-66'395.00	*-4.5%*	1'490'000	1'308'729.00
DIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	ns	969'063.00	-36'037.00	*-3.6%*	1'005'100	934'324.00
DIP	Subventions ponctuelles +	af	229'400.00	0.00	*0.0%*	229'400	74'100.00
DIP	Subvention à la restauration collective	pp	228'405.80	-21'594.20	*-8.6%*	250'000	240'369.34
DIP	Contributions intercantonales diverses	ns	56'817.00	-47'183.00	*-45.4%*	104'000	63'651.95
DIP	Cotisations intercantonales	ns	50'897.60	-9'102.40	*-15.2%*	60'000	47'406.90
Total P01 Etats-majors et activités de support départementales			**2'958'188.40**	**-180'311.60**	***-5.7%***	**3'138'500**	**2'668'581.19**
DCTI	Fondation du Stade de Genève - intérêts sur le capital de dotation NM	af	550'000.00	-150'000.00	*-21.4%*	700'000	115'000.00
DCTI	Fondation du stade de Genève	af	339'876.00	-35'124.00	*-9.4%*	375'000	339'876.00
DCTI	Fondation du Stade de Genève - droit de superficie part État NM	af	310'000.00	0.00	*0.0%*	310'000	310'000.00
DCTI	Emmaüs - location NM	af	144'531.00	0.00	*0.0%*	144'531	144'531.00
Total P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)			**1'344'407.00**	**-185'124.00**	***-12.1%***	**1'529'531**	**909'407.00**

Légende :

+ = voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre

NM = non monétaire

ind : Indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : autres subventions non LIAF

SUBVENTIONS 2011 SANS LIGNE PROPRE

dept	LIBELLÉ	COMPTE 2011
A01 Enseignement obligatoire		
DIP	Contribution à la promotion de la paix	109'100.00
	Association "Elargis tes horizons"	2'000.00
	Center for European Integration Strategies	1'500.00
	Centre de contact suisses-immigrés	2'100.00
	Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation	15'000.00
	Enfants du Monde	5'000.00
	Fédération genevoise des associations LGBT	17'500.00
	Association Festival International du Film sur les Droits Humains	22'500.00
	Fondation Carl Lutz	2'500.00
	Fondation Eduki	25'000.00
	Théâtre Saint-Gervais Genève	10'000.00
	Dialogai	6'000.00
	NB : Les aides financières accordées se répartissent à 50% entre les programme A01 et A02	
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées	99'998.50
	Association de l'Estuaire	15'000.00
	Association Images-Santé-Société	2'350.00
	Association Korpus Animus	9'845.00
	Association La Libellule Excursions Nature	7'208.50
	Association Le Ciel Productions	2'500.00
	Association Tambour battant	2'700.00
	Association pour la promotion et l'enseignement des arts visuels - APEAV	7'500.00
	Association Terragir	3'000.00
	Cinémas Les Scalas / SA pour l'exploitation du Cinéma Scala	325.00
	Compagnie du Chat de Bla	4'980.00
	Dancing Classrooms Switzerland	4'000.00
	Association Limaniya	750.00
	L'Atelier Choral	12'500.00
	Poney-Club de Plan-les-Ouates	2'520.00
	Théâtre Saint-Gervais Genève	3'700.00
	Théâtre Spirale	10'000.00
	Théâtre Cirqule	1'120.00
	Tricentenaire Rousseau 2012	10'000.00
	NB : Les aides financières accordées se répartissent à 50% entre les programme A01 et A02	
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation		
DIP	Contribution à la promotion de la paix	109'100.00
	Association "Elargis tes horizons"	2'000.00
	Center for European Integration Strategies	1'500.00
	Centre de contact suisses-immigrés	2'100.00
	Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation	15'000.00
	Enfants du Monde	5'000.00
	Fédération genevoise des associations LGBT	17'500.00
	Association Festival International du Film sur les Droits Humains	22'500.00
	Fondation Carl Lutz	2'500.00
	Fondation Eduki	25'000.00
	Théâtre Saint-Gervais Genève	10'000.00
	Dialogai	6'000.00
	NB : Les aides financières accordées se répartissent à 50% entre les programme A01 et A02	

SUBVENTIONS 2011 SANS LIGNE PROPRE

dept	LIBELLÉ	COMPTE 2011
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées	99'998.50
	Association de l'Estuaire	15'000.00
	Association Images-Santé-Société	2'350.00
	Association Korpus Animus	9'845.00
	Association La Libellule Excursions Nature	7'208.50
	Association Le Ciel Productions	2'500.00
	Association Tambour battant	2'700.00
	Association pour la promotion et l'enseignement des arts visuels - APEAV	7'500.00
	Association Terragir	3'000.00
	Cinémas Les Scalas / SA pour l'exploitation du Cinéma Scala	325.00
	Compagnie du Chat de Bla	4'980.00
	Dancing Classrooms Switzerland	4'000.00
	Association Limaniya	750.00
	L'Atelier Choral	12'500.00
	Poney-Club de Plan-les-Ouates	2'520.00
	Théâtre Saint-Gervais Genève	3'700.00
	Théâtre Spirale	10'000.00
	Théâtre Cirqule	1'120.00
	Tricentenaire Rousseau 2012	10'000.00
	NB : Les aides financières accordées se répartissent à 50% entre les programme A01 et A02	
DIP	Cours à divers organismes (dont CEBIG)	741'547.75
	Centre de bilan de Genève (CEBIG)	295'000.00
	Voie F	197'500.00
	Association Lire et Ecrire	62'900.00
	Institut supérieur de formation bancaire (ISFB)	123'800.00
	Union suisse des métiers de la mode - USSM	1'105.00
	ARTOS	8'170.35
	Avenir Formation	355.75
	Centre de formation aux métiers du son (CFMS)	10'841.10
	CPI/IWZ	494.55
	Fédération romande des écoles de conduite	3'265.25
	Fédération Vaudoise des Entrepreneurs - Ecole de la construction	836.40
	Institut romand d'études fiduciaires (IREF)	13'621.20
	Société Suisse des Employés de Commerce (SEC)	799.65
	Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)	1'179.05
	Association suisse pour la formation professionnelle en logistique (ASFL)	3'090.20
	Centre de formation continue de géomatique	1'730.45
	Institut suisse d'enseignement de l'informatique de gestion (ISEIG)	6'858.80
	FOCAL - Fondation de formation continue pour le cinéma et l'audiovisuel	10'000.00
DIP	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises	2'772'989.60
	Association des artisans boulangers-pâtissiers du canton de Genève	17'000.00
	Hotel & Gastro Formation	35'695.40
	Union des Fabricants d'Horlogerie de Genève, Vaud et Valais (UFGVV)	184'185.00
	Groupement genevois des métiers du bois	35'000.00
	Association Genevoise pour les Métiers de Laboratoire (AGEMEL)	69'760.00
	Association suisse des maîtres coiffeurs	72'337.00
	Association Genevoise d'esthétique	3'129.00
	Association Genevoise des Agences de Voyages (AGAV)	1'873.00
	Association des Transitaires de Genève	51'394.00
	Association Genevoise de Formation Professionnelle en Assurance (AGFPA)	19'910.00
	Communauté d'Intérêts pour la Formation Commerciale de Base (CIFC-GE)	223'516.50
	Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs	43'344.00
	Chambre genevoise du carrelage et de la céramique (CGCC)	81'256.00

SUBVENTIONS 2011 SANS LIGNE PROPRE

dept	LIBELLÉ	COMPTE 2011
	Société suisse des entrepreneurs / Caisse compensation Bâtiment + Gypserie-peinture	395'010.00
	Chambre syndical des entrepreneurs de gypserie-peinture et de décoration du canton de Genève	156'768.00
	Association des installateurs électriciens du canton de Genève (AIE)	150'000.00
	Association des maîtres ferblantiers et installateurs sanitaires du canton de Genève (CEFIS)	374'604.00
	Asssociation formation professionnelle informatique (AFPI-UIG-GRI-UNIA)	115'731.00
	Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)	426'848.00
	Centre de formation de l'Etat de Genève	43'056.00
	UIG - UNIA pour la gestion du Centre d'Enseignement Professionnel (CEP)	128'942.00
	Association des Pharmacies du canton de Genève	39'680.00
	Association des Médecins-Dentistes de Genève	17'931.00
	Association gestionnaire de familles HESTIA - Syndicat personnes actives au foyer	21'780.00
	Métal Genève - Association genevoise de la construction métallique Genève	64'240.00
DIP	Subvention qualification + (CFC pour adultes)	944'199.95
	CEBIG	135'000.00
	Fondation pour la formation des adultes (ifage)	407'439.40
	Centres de formation professionnelle	19'312.00
	Société suisse des entrepreneurs / Caisse compensation Bâtiment + Gypserie-peinture	98'700.00
	Association suisse pour la formation professionnelle en logistique - ASFL	6'042.00
	Maison romande de la propreté	29'370.00
	Ecole genevoise de la propreté (EGP)	70'430.55
	Manutention et chariots SA	8'300.00
	Migros Genève - Société coopérative	42'711.00
	Association des maîtres ferblantiers et installateurs sanitaires du canton de Genève (CEFIS)	11'580.00
	Groupement romande de l'informatique	1'145.00
	Centre professionnelle du littoral neuchâtelois (CPLN)	6'960.00
	Etat de Vaud	4'410.00
	Organisation der Arbeitswelt Pferdeberufe	1'320.00
	Hotel & Gastro Formation	101'480.00
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles		
DIP	Colonies de vacances	1'481'517.00
	Centre protestant de vacances	350'000.00
	Association du scoutisme genevois	270'000.00
	Caritas-Jeunesse	172'000.00
	Vacances Nouvelles	95'000.00
	Mouvement de la jeunesse suisse romande	83'000.00
	Agriviva - Horizon Ferme	4'900.00
	Association A.J.E.G	8'588.00
	Association La Belle Toile	4'896.00
	Association La Bulle d'Air	17'181.00
	Association La Gavotte	24'273.00
	Association Stage d'Evolène	2'579.00
	Aventure, Nature & Découverte	7'533.00
	Camp Biblique Œcuménique de Vaumarcus	1'608.00
	Colonie Caecilia	5'129.00
	Colonie Chalet Suisse	6'215.00
	Colonie de La Fouly	36'333.00
	Colonie de Saint-Gervais	34'020.00
	Colonie L'Arc-en-Ciel	9'319.00
	Colonie La Joie de Vivre	10'343.00
	Colonie La Rencontre - Arzier	2'152.00
	Colonie La Ruche	11'493.00
	Colonie Saint-François	5'597.00
	Colonie Sainte-Croix	5'332.00
	Contact-Jeunes	3'754.00
	Fédération laïque	79'421.00

SUBVENTIONS 2011 SANS LIGNE PROPRE

dept	LIBELLÉ	COMPTE 2011
	Fédération catholique	52'632.00
	Fédération protestante	7'947.00
	Insieme-Genève	2'160.00
	La Cordée	7'396.00
	Musijeunes	6'853.00
	Scoutisme Aventure Troinex	3'824.00
	Sociéte des colonies de vacances de Plainpalais	32'268.00
	Swissski/Juskila	841.00
	Groupement Genevois pour la Qualité dans les Organismes de Vacances	90'000.00
	Diverses aides à la formation des moniteurs	27'100.00
DIP	Soutien à l'enfance (dont Pro Juventute)	451'860.00
	Pro Juventute Genève	382'160.00
	Bureau genevois d'adoption	10'000.00
	Association Espace adoption	59'700.00
C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale		
DSE	Diverses actions sociales et ponctuelles	13'500.00
	Programme cantonal de lutte contre le surrendettement - CARITAS Genève	7'500.00
	Programme cantonal de lutte contre le surrendettement - Centre Social Protestant	6'000.00
DSE	Fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie : actions sociales et ponctuelles	378'000.00
	Association APRET-CIPRET	30'000.00
	Association ARGOS	78'000.00
	Association le Bateau-Genève	65'000.00
	Association FEGPA	20'000.00
	Fondation images et société-Manipub	26'000.00
	Nuit Blanche - Association Première Ligne	56'000.00
	Association Première Ligne	63'000.00
	Association Théâtrochamp	40'000.00
DSE	Bénéficiaires du droit des pauvres	71'700.00
	Festival HIP-HOP, Communes-Ikation	5'000.00
	Fondation Eclipse	5'000.00
	Association HAU (Handicapés Architecture Urbanisme)	9'900.00
	Association Un brin actif	7'500.00
	Fondation Progena	5'000.00
	Association Danse-Habile	9'900.00
	HUG - Département de chirurgie Service de Chirurgie viscérale	9'500.00
	Don du Livre	9'900.00
	Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports	10'000.00
F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air		
DIM	Subventions associations diverses	1'000.00
	Association d'usagers des Bains des Pâquis (participation "découverte du biotope")	1'000.00
H03 Sécurité civile		
DIM	Sécurité civile: diverses subventions	4'400.00
	Association genevoise des organisations de protection civile (AGOPC)	1'150.00
	Société suisse de spéléologie - Spéléo-secours suisse	1'000.00
	Groupe régional de Genève de la société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage (REDOG	1'100.00
	Union genevoise de partenaires de la sécurité (UGPS)	1'150.00
H08 Droits humains		
DSPE	Diverses associations féminines	40'000.00
	Association pour les archives de la vie privée	
	Collectif pour la grève des femmes du 14.06.1991	
	Le 2ème observatoire	
DSPE	Bureau de l'intégration : autres subventions	286'270.60
	Découvrir, association pour l'intégration professionnelle des femmes migrantes	28'400.00
	Université populaire albanaise	5'600.00
	Université populaire africaine en Suisse	5'000.00
	Association Wattup	8'000.00
	Association Viol secours	5'450.00
	Abarc	10'000.00
	Croix Rouge genevoise	1'100.00
	Maison de quartier Plainpalais, Cluse, Roseraie	1'250.00
	Maison de quartier Pâquis	2'400.00
	Association programme Pierre	6'000.00
	Entraide protestante suisse	23'600.00
	Association Visa Genève	9'000.00
	Association, centre de loisirs Chêne-Bourg	1'425.00
	Association Rinia	14'600.00

SUBVENTIONS 2011 SANS LIGNE PROPRE

dept	LIBELLÉ	COMPTE 2011
	Maison Kultura	2'400.00
	Centre Akwaba	6'500.00
	Association collectif Genève-Dakar	4'000.00
	Vernier sur Rock	10'000.00
	Association Zanco	10'000.00
	Association Maison culturelle mésopotamie	8'120.00
	Association Migrilude	3'500.00
	Reer Genève	10'000.00
	Association araignées artisannes de paix	5'210.00
	Association pour la promotion des droits humains	12'600.00
	Coordination contre l'exclusion et la xénophobie	1'345.60
	Association Camarada	14'600.00
	Association pour une biénnale d'arts contemporains aux Libéllules	10'000.00
	Association pour la promotion des cultures arabes et africaines	3'000.00
	Aide financière Les Nuits du Ramada	10'000.00
	Centre de loisirs de Carouge	19'500.00
	Art4change	7'520.00
	Association Les Créatives	10'000.00
	Association de médiatrices interculturelles	4'150.00
	Association Play with Fairplay	5'000.00
	Association Et pourtant elle tourne	7'000.00
J01 Transports et mobilité		
DIM	Transports collectifs - subventions diverses	103'000.00
	Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire (GAPP) - Pedibus	30'000.00
	Genève Roule	50'000.00
	Suisse Mobile	23'000.00
K01 Réseau de soins		
DARES	Maintien, aide et soins à domicile, Autres institutions, Indemnités	4'797'978.00
	Foyer de jour aux 5 colosses	531'424.00
	Foyer de jour Butini	523'126.00
	Foyer de jour Le Caroubier	527'612.00
	Foyer de jour Soubeyran	549'982.00
	Foyer de jour Livada	522'312.00
	Foyer de jour Oasis	552'766.00
	Foyer jour/nuit Pavillon De la Rive	1'111'899.00
	Relais Dumas	478'857.00
DARES	Maintien, aide et soins à domicile, Autres institutions, Aides financières	2'558'731.00
	Croix-Rouge genevoise - Chaperon rouge	261'522.00
	Croix-Rouge genevoise - Programme de soutien aux proches des malades d'Alzheimer	83'000.00
	SITEX	1'707'209.00
	Foyer Carougeois	10'000.00
	Arcade Sages-Femmes	497'000.00
DARES	Actions ponctuelles d'aide à domicile	238'400.00
	Coopéative de soins infirmiers	200'000.00
	Service ergothérapie ambulatoire	30'000.00
	Association genevoise de médecine et de soins palliatifs	8'400.00
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		
DARES	Dime de l'alcool : actions de préventions	1'060'000.00
	F.E.G.P.A.	500'000.00
	A.P.R.E.T.	500'000.00
	GREA	30'000.00
	Addiction info suisse	20'000.00
	Fondation officielle de la jeunnesse	10'000.00
DARES	Action de promotion de la santé	395'527.00
	Association Stop Suicide	65'000.00
	Entraide protestante suisse EPER	25'000.00
	HUG - alliance contre la dépression	58'000.00
	Fondation officielle de la jeunnesse	16'300.00
	G.I.F.A. - Geneva Infant Feeding Association	24'400.00
	HUG - contrepoids	25'000.00
	Ville de Genève	10'000.00
	Commune d'Onex	3'000.00
	I.M.S.P	59'000.00
	Haute Ecole De Santé	20'500.00
	Fondation Sportsmile	20'000.00
	Pédibus	15'500.00
	Interassociation de sauvetage	3'827.00

SUBVENTIONS 2011 SANS LIGNE PROPRE

dept	LIBELLÉ	COMPTE 2011
	Association Sant Escalade	50'000.00
DARES	Action prévention du jeu	223'536.74
	Rien ne va plus	43'200.00
	GREA	124'186.74
	I.U.M.S.P.	56'150.00
N01 Culture		
DIP	Grandes manifestations	147'500.00
	Association du festival Archipel - Musique d'aujourd'hui	60'000.00
	Fondation Gilles Jobin	15'000.00
	Festival Amadeus	20'000.00
	Association Sirocco - Festival Black Movie	50'000.00
	Association des fêtes costumées de Genève	2'500.00
DIP	Ecoles de musique, théâtre et danse accréditées	2'583'000.00
	Fondation ETM	878'000.00
	Cadets de Genève	431'000.00
	Ondine Genevoise	225'000.00
	Accademia d'Archi	188'000.00
	Atelier Danse Manon Hotte	226'000.00
	Ecole de Danse de Genève	103'000.00
	Espace Musical	324'000.00
	Studio Kodály	208'000.00
DIP	Aide ponctuelle à la culture	1'445'000.00
	Association L'Odyssée	20'000.00
	Association MuFuThe	30'000.00
	Les Associés de l'Ombre	30'000.00
	Cie 94	30'000.00
	Les Célébrants	30'000.00
	Compagnie de jour comme de nuit	25'000.00
	Compagnie BGGB	30'000.00
	Association Confiture	40'000.00
	Compagnie Théâtre poétique	25'000.00
	Compagnie des Hélices	30'000.00
	ARTO - Théâtre Séraphin	25'000.00
	Association Un Air de Rien	15'000.00
	Association Argos * Théâtre	20'000.00
	Compagnie des Cris	15'000.00
	Compagnie Mine de Rien	13'000.00
	Association Scène & Sciure	14'000.00
	Association écart	50'000.00
	Association WellWellWellCie	10'000.00
	Association Théâtre du Grütli	20'000.00
	Association Transsibérien	20'000.00
	Compagnie Mercure	20'000.00
	Studio d'Action Théâtrale	25'000.00
	Compagnie Yvan Rihs pour le moment	30'000.00
	Association Amaryrillis	10'000.00
	Compagnie l'Ascenseur à Poisson	10'000.00
	Compagnie Les Associés de l'ombre	10'000.00
	Compagnie Sturmfrei	15'000.00
	Association Traghetto nuovo	10'000.00
	Compagnie Folledeparole	5'000.00
	Le Mumbay Quartet	9'000.00
	Théâtre du Marais	20'000.00
	Cave 12	30'000.00
	Gli Angeli	70'000.00
	Geneva Brass Quintet	5'000.00
	Espace Musical	6'000.00
	Quatuor Florestan	10'000.00
	Fanfare du Loup	35'000.00
	Cordes Avides	10'000.00
	Rock This Town Extrafine	4'500.00
	Ola Association	5'000.00
	CIP	50'000.00
	Association Headfun	10'000.00
	Association Le Cabinet	5'000.00
	Ensemble Vortex	15'000.00
	Association Mazurka / Imperial Tiger Orchestra	10'000.00
	Polhymnia Association	5'000.00

SUBVENTIONS 2011 SANS LIGNE PROPRE

dept	LIBELLÉ	COMPTE 2011
	L'Afrique c'est chic	10'000.00
	Les concerts de l'Athénée 4	10'000.00
	Suisse Diagonale Jazz	8'000.00
	Association Amarcordes	10'000.00
	Les Amis de la Guitare	2'000.00
	Association Genevox	8'000.00
	Association Makaronic	2'000.00
	Face Z	5'000.00
	Association Jean Binet	4'000.00
	Neopost Ahrrrt / Foofwa d'Immobilité	30'000.00
	Compagnie Greffe	60'000.00
	Compagnie 7273	40'000.00
	Association Caroline de Cornière	22'000.00
	Association Sous Chiffre	10'000.00
	Association Skree Wolf	14'000.00
	Association Groupe J.M.a.n.	11'000.00
	Association Feu Pâle	12'000.00
	Association Aléas	5'000.00
	Association 134340	10'000.00
	Compagnie Virevolte	15'000.00
	Association PQCP	10'000.00
	Ballet Junior Genève	20'000.00
	Association Melk Prod	20'000.00
	Association Jaia	1'000.00
	Association Sam-Hester	13'500.00
	Compagnie Joszef Trefeli	10'000.00
	L'Usine	100'000.00
	Le Car de Thon	10'000.00
	Sonorama	5'000.00
	Association Alba Lucera	5'000.00
	Association En Déroute	6'000.00
	Association Mapping Festival	10'000.00
	Association Le Club Des Arts	20'000.00
DIP	Aide aux compagnies indépendantes	860'000.00
	Helvetic Shakespeare Company	80'000.00
	Compagnie Théâtre Spirale	80'000.00
	Compagnie l'Alakran	100'000.00
	STT	80'000.00
	Alias Compagnie	160'000.00
	Compagnie 100% Acrylique	80'000.00
	Fondation Gilles Jobin	120'000.00
	Compagnie Dreams Come True / Yan Duyvendak	80'000.00
	La Ribot	80'000.00
DIP	Diffusion et échanges culturels	764'152.00
	Théâtre des Beaux Jours	8'000.00
	Studio d'Action Théâtrale	2'000.00
	Théâtre St-Gervais/ADC	44'000.00
	Odyssée Théâtre	5'000.00
	Compagnie L'ascenseur à poissons	5'000.00
	Théâtre Am Stram Gram	15'000.00
	Compagnie Insanë	2'000.00
	Latitude 45 et Love Love Hou	5'000.00
	Le Club des Arts	3'000.00
	Théâtre du Loup	2'000.00
	Atelier Sphinx	12'000.00
	Pocket Prod	5'000.00
	Agence Louis-François Pinagot	3'000.00
	Compagnie Sturmfrei	7'000.00
	Swiss Chamber	40'000.00
	Association de soutien à la musique vivante (ASMV - Le Chat Noir)	55'000.00
	Fondation CMA	25'000.00
	Orchestre des jeunes de la Suisse romande	2'000.00
	Mama Rosin	3'000.00
	Association Ensemble vide	2'000.00
	Les Traverses Musicales	3'000.00
	J. Demierre et V. Barras	2'000.00
	Léo Tardin	6'000.00
	Association Sémaphore	1'000.00

SUBVENTIONS 2011 SANS LIGNE PROPRE

dept	LIBELLÉ	COMPTE 2011
	Concours suisses de musique pour la jeunesse	9'000.00
	Ensemble vocal de poche	4'000.00
	Geneva Brass Quintet	5'000.00
	Chœur suisse des jeunes	400.00
	Brico Jardin	3'000.00
	Association Mazurka	6'000.00
	Orchestre Symphonique Suisse des Jeunes	2'000.00
	Promethee	1'500.00
	Concert d'été de Saint-Germain	5'000.00
	Take Me Home	4'000.00
	Plaistow	3'000.00
	Gli Angeli	5'000.00
	Art 'O'Danse	10'000.00
	Reso	5'000.00
	Perceuse Productions Scènes	3'000.00
	Compagnie Jozsef Trefeli	2'000.00
	Ballet Junior	5'000.00
	MadMoiselle MCH	1'500.00
	Association Arnica 9CH	2'000.00
	Association Bureau Culturel	30'000.00
	Corodis - Commission romande diffusion spectacles	60'000.00
	ARTOS - Association Romande Technique Organisation Spectacles	15'000.00
	Traces Danse	3'000.00
	Association Utopiana	15'000.00
	Association L'Usine	5'000.00
	Association Nos métiers	2'500.00
	Association Feu Pâle	2'000.00
	Da Silva Cristina	2'000.00
	Kosa Maya et Da Costa Sergio	13'000.00
	Ingrid Wildi Merino	12'125.00
	Collectif_Fact	10'000.00
	Thomas Keller	15'000.00
	Association Laps	4'000.00
	Elsa Ventura	10'000.00
	Laurence Bonvin et Stéphane Dégoutin	6'000.00
	Piano Nobile /Marie-Eve Knoerle	1'000.00
	Messieurs Stefan Lauper et Consuelo Frauenfelder	4'000.00
	Centre d'Art Contemporain	28'500.00
	Dora Garcia	20'000.00
	Philippe Decrauzat	20'000.00
	Zabriskie Point	4'000.00
	HEAD / Marta Riniker-Radich	2'000.00
	Attitudes / MM. J.-P. Felley et O. Kaeser	5'000.00
	Môtiers-Art en plein air	4'000.00
	Association L'Ouest-Fonderie Kugler	6'000.00
	Centre d'édition contemporaine	1'470.00
	Fondation Johnny Aubert-Tournier "Maisons Mainou"	10'000.00
	Cercle de la librairie et de l'édition	13'000.00
	CIIP / Délégation à la langue française	5'000.00
	Prix Pija 2010	4'000.00
	Cercle de la librairie et de l'édition	10'000.00
	Le Courrier / Anne Pitteloud	4'000.00
	Association Cinématou	30'000.00
	Association Lanterne Magique	22'000.00
	Road Movie	2'500.00
	Fonction Cinéma	5'000.00
	Fantoche Festival	2'000.00
	CDAC	22'657.00
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux entités privées	198'540.00
	ACEL	5'000.00
	Agostino Pacciani	10'000.00
	Bernard Campiche Editeur	5'000.00
	Edition Cousu Mouche	4'000.00
	Editions D'autre Part	14'000.00
	Editions de l'Aire	3'900.00
	Editions d'en Bas	20'000.00
	Editions des Sauvages	4'500.00
	Editions Drozophile	5'000.00

SUBVENTIONS 2011 SANS LIGNE PROPRE

dept	LIBELLÉ	COMPTE 2011
	Editions Empreintes	2'500.00
	Editions Héros-Limite	12'000.00
	Editions La Joie de lire	11'000.00
	Editions Labor et Fides	8'000.00
	Editions l'Age d'Homme	25'340.00
	Editions Markus Haller	2'400.00
	Editions Nicolas Junod	2'000.00
	Editions Verlhac	8'000.00
	Editions Zoé	15'000.00
	Georg Editeur	10'000.00
	JRP/Ringier Kunstverlag	8'000.00
	l'APAGE	10'000.00
	MétisPresses Sàrl	8'000.00
	Revue Coaltar	4'900.00
O03 Conseil d'Etat		
CHA	Réserve pour décisions Conseil d'Etat et Grand Conseil	559'000.00
	Association Face à Face	150'000.00
	Union internationale des Télécommunications	300'000.00
	Sustainable Finance Geneva	25'000.00
	Sustainable United Nations (SUN)	16'000.00
	Geneva Foundation for Medical Education and Research (GFMER)	68'000.00
P01 Etats-majors et activités de support départementales		
DIP	Subventions ponctuelles +	229'400.00
	AMAMusique - Association des musicens adultes amateurs	25'000.00
	Association Cinéma des trois mondes	15'000.00
	Association Reliance	20'000.00
	Association Artanes	7'000.00
	Association des Jeux de Genève	10'000.00
	Association Elapsoïdea-Vivarium	10'000.00
	Association Parents d'homos	1'600.00
	Association Risques	12'300.00
	Association Swiss open de tennis en fauteil roulant	30'000.00
	Association Amitié Somalie Suisse	1'200.00
	Association pour la promotion du goût	5'000.00
	Club international de pédiatrie sociale	2'000.00
	Club sportif Chênois volley-ball	3'300.00
	Club Suisse de la Presse	10'000.00
	Fondation du Musée international de la Réforme	10'000.00
	FIFDH - Festival international du film sur les droits humains	10'000.00
	Genève-Bénévolat 2011	5'500.00
	Le Théâtre du Saule Rieur	5'000.00
	Musée Barbier-Mueller	15'000.00
	Revue de théologie et de philosophie	4'000.00
	Tour des Jeunes	2'500.00
	Conservatoire de Musique de Genève	25'000.00

Crédits supplémentaires et extraordinaires

Crédits supplémentaires et extraordinaires 2011

Conformément au projet de loi approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2011, les crédits supplémentaires et extraordinaires pour l'exercice, selon les listes présentées ci-après sont approuvés par le Grand Conseil.

Pour l'exercice 2011, le budget a été voté par programme et par nature à deux positions, sauf pour les subventions accordées, votées par libellé.

Les crédits supplémentaires et extraordinaires sont présentés en trois tableaux et comprennent :

– les crédits supplémentaires soumis et acceptés par la Commission des finances (Tableau I);

– les crédits concernant les éléments énumérés à l'article 49, alinéa 6, de la LGAF, non soumis à la Commission des finances, et de la compétence du Conseil d'Etat (Tableau II);

– les crédits non soumis à la Commission des finances et qui auraient dû faire l'objet d'une autorisation de dépassement de crédit (Tableau III).

Le vote du Grand Conseil porte sur l'approbation de ces crédits supplémentaires et extraordinaires. Les Tableaux I, II et, III présentent la liste exhaustive de ces dépassements. Les principaux écarts sont commentés ci-après, dans l'ordre de présentation des tableaux.

Les dépassements de crédits autorisés par la Commission des finances totalisent 110 millions. La majeure partie des dépassements ont été utilisés et ont permis de couvrir les dépassements attendus (Tableau I).

Pour ce qui est des dépenses générales, un crédit supplémentaire de 32.7 millions a été autorisé par la Commission des finances. Celui-ci concerne l'ensemble des centres de responsabilité et il est calculé sur la base des reports budgétaires 2010 sur l'année 2011.

Les principales autorisations de dépassements octroyées par la Commission des finances sont les suivantes :

- 16 millions supplémentaires consentis sur le programme C03 "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale" pour faire face à la hausse des charges liées à la révision de la loi fédérale sur le chômage.
- 11 millions concernent les frais de placement d'enfants (OMP) et les prestations financières du secrétariat à la pédagogie spécialisée sur le programme A03 "Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles".
- 9 millions pour les heures supplémentaires de la police pour les années 2009 à 2011 sur le programme H02.
- 3 millions pour le Pouvoir Judiciaire, afin de renforcer ses effectifs et de faire face à la hausse de ses dépenses générales.

Malgré les autorisations délivrées par la Commission des finances, des dépassements non couverts par les demandes subsistent. Ils sont constitués par :

- Rubrique 30 F05 Politique agricole : dépassement du budget en raison de remplacements liés à trois congés maternité.
- Rubrique 31 F01 Protection de l'environnement : des travaux d'assainissements des sites pollués, relatifs aux années antérieures ont été comptabilisés sur l'exercice 2011 à hauteur de 3 millions. Ces dépenses n'ont pu être que partiellement absorbées par les budgets existants et les dépassements de crédit autorisés.
- Rubrique 32 M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif : ce programme englobe à la fois les intérêts et frais financiers de la dette et les intérêts fiscaux qui ne sont précisément connus qu'au moment de la clôture des comptes.
- Rubrique 34 M01 Impôts, taxes et droits : ce dépassement concerne la compensation financière en faveur des communes frontalières françaises. Le montant final n'est connu qu'au moment de la clôture des comptes. L'écart d'estimation représente 0.2% du montant comptabilisé.
- Rubrique 36 A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles : pour les subsides à la formation scolaire spéciale, le crédit supplémentaire autorisé par la Commission des finances s'avère insuffisant pour couvrir les charges réelles de l'exercice. Un nombre

important de factures 2011 pour des frais de logopédie a finalement pu être traité et comptabilisé sur l'exercice 2011, alors que dans le cadre de l'estimation réalisée pour le dépassement de crédit lesdites factures ont été considérées comme étant des provisions.

- Rubrique 36 C05 Actions en matière d'asile et de migration : le nombre de dossiers d'allocations de retour et de réinstallation dans leur pays, de personnes résidant dans le canton de Genève, sans être en possession d'un titre de séjour valable, a crû durant l'exercice 2011.
- Rubrique 36 D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées : la Commission des finances a autorisé un dépassement de crédit pour les prestations d'assistance, destinées à venir en aide aux personnes âgées ou invalides, qui ne disposent pas d'un droit suffisant aux prestations complémentaires. L'écart est dû à l'impact de la ventilation des comptes définitifs du SPC sur les programmes D02 (AVS) et E02 (AI). En revanche, elles sont proches du budget si l'on cumule les programmes D02 (AVS) et E02 (AI).

Les dépassements de crédit qui ne devaient pas être soumis à la Commission des finances selon l'art 49 al. 6 lettres c à f LGAF se montent à 374 millions (Tableau II). En effet, les demandes de dépassements concernant les amortissements, les dotations aux provisions, les dépréciations d'actifs et les éléments d'ajustements ne doivent pas faire l'objet d'une demande préalable de crédits supplémentaires auprès de la Commission des finances. De plus, les dépassements inférieurs au seuil de matérialité défini par l'art 4 RCSup, donc inférieurs à 20'000 ou qui n'excèdent pas 0,5% du crédit budgétaire voté n'ont pas non plus a être soumis à la Commission des finances.

Les amortissements sont globalement supérieurs de 42 millions aux montants budgétés suite à un niveau élevé des investissements et à des mises en services plus nombreuses que prévues. Les autres principaux dépassements sont les suivants :

- Rubrique 33 F02 Energie : l'écart est lié aux subventions accordées par le service cantonal de l'énergie qui enregistre d'abord une provision et comptabilise ensuite une subvention. En 2011, le service a rendu beaucoup plus de décisions que prévu au budget.
- Rubrique 33 H02 Sécurité publique : le dépassement est principalement dû à la provision pour débiteurs douteux du service des contraventions (57 millions) et à la mise à jour des provisions pour heures supplémentaires de la police (7.3 millions).
- Rubrique 33 I01 Pouvoir judiciaire : cette augmentation des charges est essentiellement due à une provision de 29.2 millions suite à l'activation des débiteurs douteux du Pouvoir judiciaire gérés par le service des contraventions. Enfin, Le Pouvoir judiciaire a constitué des provisions à hauteur de 6,5 millions (indemnités selon art. 429 ss CPP).
- Rubrique 33 L01 Développement et soutien à l'économie : l'écart est dû à la constitution d'une provision en vue de l'abandon, par l'Etat, des prêts octroyés à la Compagnie générale de navigation (CGN) entre 1961 et 1994. Cette provision découle du PL 10854.
- Rubrique 33 M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif : 18.3 millions sont expliqués par des moins-values résultant de corrections de valeurs d'actifs immobilisés. 4.4 millions concernent la diminution de la créance au bilan pour remboursement des avances effectuées par l'Etat à la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe. Enfin, le solde provient des activités relatives à l'ex-Fondation de valorisation (6 millions pour des provisions et 4 millions de variations de valeurs des instruments financiers).
- Rubrique 33 P02 Gestion transversale des ressources humaines : l'écart de 120 millions résulte de trois éléments. Premièrement, la charge exceptionnelle de 88.9 millions, relative au transfert de la provision à la caisse de police (CP), pour l'indexation des rentes, dans le cadre du nouveau plan de pensions Deuxièmement, l'accroissement global des provisions pour les caisses de prévoyance à la charge de l'Etat d'un montant de 28.7 millions. Enfin, la dotation de 2.5 millions à la provision pour solde de vacances.
- Rubrique 33 P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) : l'écart s'explique principalement par des ajustements concernant des exercices antérieurs sur des sorties d'actifs (+18.8 millions).

Enfin, les dépassements non soumis se montent à 51 millions (Tableau III). Ils n'ont pu être soumis à la Commission des finances, principalement en raison des délais. Les principaux dépassements sont les suivants :

- Rubrique 30 H08 Droits humains : ce dépassement est dû à la promotion pour l'égalité entre hommes et femmes, pour laquelle le budget était insuffisant pour couvrir les salaires. Cette situation a été régularisée en 2012.

- Rubrique 35 A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation : en 2011, un nombre plus important que prévu d'apprentis en formation duale et d'élèves a suivi une formation hors canton, régie par l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (AEPr). Les effectifs stabilisés permettant de définir la contribution de chaque canton sont connus à la mi-novembre, ce qui implique que les facturations pour les premiers mois suivant la rentrée scolaire ont lieu très tardivement. Les délais de dépôt de demande d'autorisation de crédits supplémentaires sont alors dépassés.
- Rubrique 35 F02 Energie : cette rubrique enregistre les cotisations à la Conférence romande des délégués à l'énergie, alors que le budget était prévu en nature 31.
- Rubrique 35 H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement : le dépassement est dû aux frais de pension payés par Champ-Dollon pour des détenus placés dans des établissements de détention préventive hors canton.
- Rubrique 36 A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation : le dépassement concerne les allocations d'étude et d'apprentissage sur certaines rubriques, telles que les allocations d'apprentissage, remboursements de taxes, chèques formation. Les subventions aux personnes physiques sont difficiles à budgétiser, compte tenu du fait qu'elles dépendent de plusieurs facteurs non prévisibles, tels que la composition des revenus familiaux et le nombre d'étudiants qui répondent aux exigences légales. Selon la législation en vigueur, le versement des allocations est dû à toute personne en formation et répondant aux exigences légales en matière d'allocations d'études. Les allocations d'études et d'apprentissage sont considérées dans leur globalité et non par rubrique. Au niveau des rubriques 366, il y a globalement un non-dépensé de 2 millions.
- Rubrique 36 A04 Hautes écoles : le dépassement concerne les Taxes scolaires - HESS2. Le canton prend en charge les taxes scolaires des étudiants des HES genevoises bénéficiant de la gratuité des études en vertu de la loi genevoise sur l'encouragement aux études (C1 20). Le nombre d'étudiants ayant droit à la gratuité de leurs études en 2011 a été globalement plus élevé que prévu. Les listes validées des étudiants concernés sont portées à la connaissance du département en janvier 2012.
- Rubrique 36 C05 Actions en matière d'asile et de migration : le dépassement concerne les prestations de l'Hospice général. En particulier au 3e trimestre 2011, ces dernières ont connu,une forte augmentation du nombre de personnes intégrant le dispositif d'asile. Les dépenses ont donc été supérieures aux prévisions (prestations d'asile : +1,4 million).
- Rubrique 36 D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées et E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées : les deux dépassements concernent les prestations complémentaires fédérales (PCF) - SPC. L'écart est dû à l'impact de la ventilation des comptes définitifs du SPC sur les programmes D02 (AVS) et E02 (AI). En revanche, elles sont proches du budget si l'on cumule les programmes D02 (AVS) et E02 (AI), ainsi que ceux entre PC fédérales et PC cantonales, à savoir sur l'ensemble du service des prestations complémentaires.
- Rubrique 36 I01 Pouvoir judiciaire : la nature libellée "Défense d'office" résulte de la séparation intervenue en 2011 entre l'assistance judiciaire pénale et civile/administrative, autrefois regroupée sous la même nature. Cette séparation n'a pas pu être anticipée au moment de l'élaboration du budget 2011. Cependant, prise dans son ensemble, la rubrique 36 relative aux subventions dégage un non dépensé de 0,3 million.
- Rubrique 36 J01 Transports et mobilité : la subvention non monétaire octroyée aux TPG pour l'utilisation des infrastructures aériennes et au sol est supérieure de 4 millions. Cette charge est calculée par le DCTI, notamment sur la base des actifs concernés et du taux d'intérêt appliqué lors du bouclement des comptes (écart d'estimation).

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2011

I. Crédits supplémentaires et extraordinaires soumis et approuvés par la commission des finances

Programme	Libellé	*Comptes 2011*	*Budget 2011*	*Dépassements* *Total*	*dont*
30 - Charges de personnel				**9'990'893**	**11'355'618**
F01 Protection de l'environnement		10'301'994	10'003'497	298'497	310'000
F05 Politique agricole		3'621'070	3'472'567	148'503	40'000
H02 Sécurité publique		270'551'420	261'433'458	9'117'962	10'497'673
N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois		4'965'212	4'771'126	194'086	182'000
O04.04 Surveillance des fondations et institutions de prévoyance		1'285'623	1'125'515	160'108	140'100
O04.08 Audits et expertises de l'ICF		4'182'594	4'145'202	37'392	35'845
O06 Exercices des droits politiques		2'650'674	2'616'330	34'344	150'000
31 - Dépenses générales				**10'116'592**	**26'504'987**
A01 Enseignement obligatoire		14'583'633	14'303'532	280'101	660'564
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation		16'881'672	15'620'908	1'260'764	1'260'764
C01 Accès à l'assurance-maladie		304'902	245'424	59'478	59'488
C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle		126'454	123'252	3'202	3'202
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées		362'397	338'059	24'338	24'346
F01 Protection de l'environnement		14'973'013	13'235'468	1'737'545	1'630'000
F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air		6'765'390	6'382'739	382'651	382'651
H02 Sécurité publique		22'668'393	22'319'224	349'169	3'300'014
H06 Exécution des poursuites et faillites		8'020'675	7'642'983	377'692	430'228
I01 Pouvoir judiciaire		14'873'427	14'664'979	208'448	1'395'920
N01 Culture		1'561'673	1'414'612	147'061	147'061
O01 Grand Conseil		2'910'021	2'566'736	343'285	987'928
O04.01 Audits de la Cour des Comptes		165'851	163'198	2'653	142'665
O04.04 Surveillance des fondations et institutions de prévoyance		64'250	26'241	38'009	38'015
O06 Exercices des droits politiques		4'969'308	4'682'131	287'177	523'729
P01 Etats-majors et activités de support départementales		12'621'091	9'628'572	2'992'519	10'577'024
P02 Gestion transversale des ressources humaines		2'771'555	2'031'027	740'528	1'004'361
P03 Gestion financière transversale et achats		3'295'751	2'838'902	456'849	634'313
P05 Développement et gestion des systèmes informatiques		44'809'381	44'384'257	425'124	3'302'714
32 - Intérêts passifs et frais d'emprunt				**25'256'018**	**21'552'008**
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif		300'256'018	275'000'000	25'256'018	21'552'008
34 - Parts et contributions sans affectation				**2'771'979**	**2'400'000**
M01 Impôts, taxes et droits		176'871'979	174'100'000	2'771'979	2'400'000
35 - Dédommagements à des tiers				**270'139**	**308'000**
H02 Sécurité publique		467'639	197'500	270'139	308'000
36 - Subventions accordées				**29'807'350**	**30'139'972**
A01 Enseignement obligatoire	Excursions scolaires	1'205'310	1'035'000	170'310	180'000
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	Colonies de vacances	1'481'517	1'439'000	42'517	45'000
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	Subsides pour la formation scolaire spéciale	20'915'132	15'285'492	5'629'640	4'050'000
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	Frais de placements	18'619'605	11'828'172	6'791'433	6'787'000
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	Hospice Général - Prestations	211'052'201	195'965'850	15'086'351	16'000'000
C05 Actions en matière d'asile et de migration	Subventions aide au retour	1'085'970	500'000	585'970	290'000
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	Prestations d'assistance	3'722'061	3'204'300	517'761	233'040
F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air	Subventions liées aux dégâts dus à la faune	381'202	283'090	98'112	80'000
G01 Accès au logement	Subvention tacite - LUP intérêts dotations communales (42618052)	27'500		27'500	30'000
H08 Droits humains	Financement du dispositif d'intégration des permis F et B Réfugiés - F	2'108'075	1'969'000	139'075	1'721'150
J01 Transports et mobilité	Société des mouettes genevoises navigation SA	2'574'347	2'384'873	189'474	189'475
N01 Culture	Fondation Cinéma Romand	1'300'000	913'000	387'000	387'000
N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois	Subventions aux institutions privées	290'807	180'000	110'807	97'307
O06 Exercices des droits politiques	Participation de l'Etat aux frais électoraux	331'400	300'000	31'400	50'000
TOTAL I				**78'212'971**	**92'260'585**

II. Crédits supplémentaires et extraordinaires non soumis et ne necessitant pas être soumis à la commission des finances conformément à LGAF art 49 al. 6 lettres c à f et à RCSup art 4

Programme	Libellé	*Comptes 2011*	*Budget 2011*	*Dépassement*
30 - Charges de personnel				**764'086**
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles		131'941'296	131'415'409	525'887
M04 Production et perception des impôts		62'265'270	62'033'116	232'154
O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD		805'248	799'203	6'045
32 - Intérets passifs et frais d'emprunt				**16'208**
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation		15		15
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées		5'059		5'059
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées		3'350		3'350
F02 Energie		7'494		7'494
P01 Etats-majors et activités de support départementales		132		132
P02 Gestion transversale des ressources humaines		158		158
33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables				**366'867'569**
A01 Enseignement obligatoire		7'392'564	2'016'261	5'376'303
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation		9'572'210	6'699'778	2'872'432
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles		9'430'365	5'110'115	4'320'250
A04 Hautes écoles		10'468'784	7'376'976	3'091'808
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois		796'605	170'000	626'605
C01 Accès à l'assurance-maladie		50'422'763	45'700'000	4'722'763
C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle		544'375	40'000	504'375
C05 Actions en matière d'asile et de migration		17'119		17'119
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées		152'933		152'933
F01 Protection de l'environnement		3'871'391	3'288'258	583'133
F02 Energie		15'365'506	2'800'000	12'565'506
F03 Gestion des eaux		14'471'134	430'148	14'040'986
F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air		2'900'174	421'727	2'478'447
F05 Politique agricole		107'766	96'507	11'259
G01 Accès au logement		2'615'072	1'622'750	992'322
G03 Conformité des constructions et des chantiers		2'491'308	900'000	1'591'308
H01 Population, droit de cité et migration		392'075	366'727	25'348
H02 Sécurité publique		69'813'383	4'069'498	65'743'885
H03 Sécurité civile		938'376	853'728	84'648
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation		3'942'375	1'066'167	2'876'208
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement		996'032	978'411	17'621
H08 Droits humains		331'329		331'329
I01 Pouvoir judiciaire		37'265'909	1'427'547	35'838'362
K01 Réseau de soins		31'003'725	20'420'314	10'583'411
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		524'727	385'801	138'926
L01 Développement et soutien à l'économie		7'788'389	48'705	7'739'684
L03 Régulation du commerce		334'946	165'652	169'294
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif		33'307'716		33'307'716
N01 Culture		229'519	10'983	218'536
O01 Grand Conseil		177'111	39'548	137'563
O02 Constituante		108'959	100'800	8'159
O04.04 Surveillance des fondations et institutions de prévoyance		3'549		3'549
O04.07 Archives d'Etat		29'048	25'211	3'837
O04.08 Audits et expertises de l'ICF		218		218
O08 Régional et transfrontalier		533'300	250'000	283'300
P02 Gestion transversale des ressources humaines		141'385'700	21'418'042	119'967'658
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)		175'497'514	151'054'406	24'443'108
P05 Développement et gestion des systèmes informatiques		44'664'993	33'667'332	10'997'661
34 - Parts et contributions sans affectation				**4'127**
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation		4'127		4'127
35 - Dédommagements à des tiers				**6'287**
F03 Gestion des eaux		63'818	60'000	3'818
H04 Armée et obligation de servir		5'333	3'000	2'333
O04.07 Archives d'Etat		223'637	223'500	137

II. Crédits supplémentaires et extraordinaires non soumis et ne necessitant pas être soumis à la commission des finances conformément à LGAF art 49 al. 6 lettres c à f et à RCSup art 4

Programme	Libellé	*Comptes 2011*	*Budget 2011*	***Dépassement***
36 - Subventions accordées				**6'496'233**
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	Centre intercantonal d'information sur les croyances - Subvention non monétaire	20'000		20'000
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	Action Educative en milieu ouvert (AEMO)	1'818'150	1'800'000	18'150
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	Astural - mouvements des montants restituables de subventions	239'727		239'727
A04 Hautes écoles	Université de Genève - mouvements des montants restituables de subvention	-2'000'049	-5'100'000	3'099'951
F05 Politique agricole	Viticulture	85'000	65'000	20'000
F05 Politique agricole	Contrôle des mesures paiements directs	42'000	25'000	17'000
K01 Réseau de soins	Indemnité location financement bâtiments et équipements HUG	64'049'816	60'982'375	3'067'441
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	Centre suisse d'information toxicologique	79'739	78'000	1'739
N01 Culture	Fonds spéciaux - Subventions aux personnes physiques	160'225	148'000	12'225
TOTAL II				**374'154'511**

En application de la LGAF (art 49 al. 6 lettres c à f) et du règlement d'application (RCSup art 4), le Conseil d'Etat est compétent pour valider les dépassements de crédit inférieurs au seuil de matérialité. Le seuil de matérialité est fixé à CHF 20'000 ou à 0.5 % du crédit voté par le Grand Conseil. De plus, les dépassements de crédit concernant : les amortissements, les dépréciations d'actifs, les dotations à provisions et les éléments d'ajustements ne font pas l'objet de demandes de dépassement de crédit et sont présentés et régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la loi de bouclement des comptes.

III. Autres crédits supplémentaires et extraordinaires non soumis à la commission des finances

Programme	Libellé	*Comptes 2011*	*Budget 2011*	*Dépassements*
30 - Charges de personnel				**235'968**
H08 Droits humains		3'105'911	2'996'399	109'512
O05 Développement durable		940'401	910'253	30'148
O07 Genève internationale		1'150'984	1'054'677	96'307
31 - Dépenses générales				**25'447**
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation		1'958'357	1'932'910	25'447
32 - Intérets passifs et frais d'emprunt				**54'956**
F01 Protection de l'environnement		54'956		54'956
35 - Dédommagements à des tiers				**3'087'107**
A01 Enseignement obligatoire		99'528	20'000	79'528
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation		6'147'774	3'950'000	2'197'774
F01 Protection de l'environnement		52'295	2'625	49'670
F02 Energie		213'331		213'331
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement		13'912'350	13'429'146	483'204
P01 Etats-majors et activités de support départementales		439'600	376'000	63'600
36 - Subventions accordées				**47'974'140**
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	Allocations d'apprentissage	4'653'097	4'503'700	149'397
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	Remboursements de taxes pour apprentis	630'053	440'500	189'553
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	Remboursements de taxes pour perfectionnement professionnel	1'038'595	749'000	289'595
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	Chèques formation	3'396'622	3'277'800	118'822
A04 Hautes écoles	Taxes scolaires - HESSO	1'127'000	1'070'000	57'000
A04 Hautes écoles	Taxes scolaires - HESS2	3'289'060	3'178'000	111'060
C05 Actions en matière d'asile et de migration	Hospice Général - Prestations	16'788'193	15'323'000	1'465'193
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	Prest. complém. fédér. (PCF) - SPC	224'804'751	202'111'106	22'693'645
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	Prest. complém. canton. (PCC) - SPC	67'939'443	54'465'816	13'473'627
F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air	Subventions diverses	71'918	35'000	36'918
H08 Droits humains	Aide aux missions des pays les moins avancés (PMA)	1'348'092	1'300'000	48'092
I01 Pouvoir judiciaire	Indemnités avocats première heure	363'968	300'000	63'968
I01 Pouvoir judiciaire	Défense d'office	5'254'473		5'254'473
J01 Transports et mobilité	Subvention non monétaire TPG - utilisation des infrastructures	16'069'257	12'046'460	4'022'797
TOTAL III				**51'377'617**